



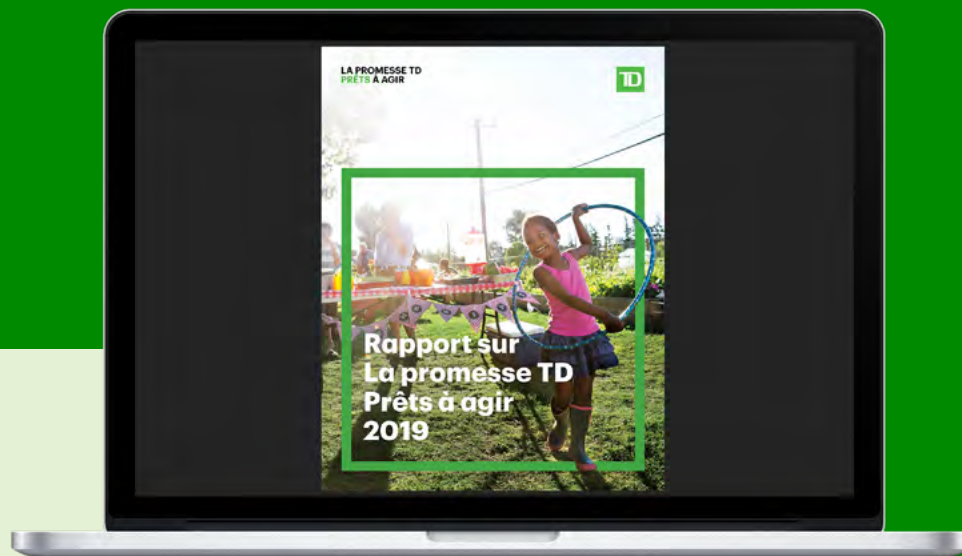
# Nous adapter pour atteindre nos buts

Rapport annuel 2020





Consultez le rapport annuel de la TD en ligne au [www.td.com/ra2020](http://www.td.com/ra2020)



Pour en savoir plus sur l'engagement de la TD à l'égard des collectivités et de l'environnement, visitez le [www.td.com/document/PDF/ESG/2019-TRC-Report-FR.pdf](http://www.td.com/document/PDF/ESG/2019-TRC-Report-FR.pdf)

## Table des matières

<b>NOTRE STRATÉGIE</b>	<b>1</b>
Message du président du Groupe et chef de la direction	2
Message du président du conseil d'administration	4
Réaction de la TD à la pandémie de COVID-19	5
Modèle d'affaires éprouvé	6
Axés sur des objectifs	8
Tournés vers l'avenir	10
Notre façon de soutenir un avenir plus durable et inclusif	12
<b>RAPPORT DE GESTION</b>	<b>14</b>
<b>RÉSULTATS FINANCIERS</b>	
États financiers consolidés	125
Notes des états financiers consolidés	137
Statistiques sur dix exercices	216
Glossaire	218
Comités du conseil d'administration	220
Renseignements à l'intention des actionnaires et des investisseurs	221

## Notre stratégie

En tant que l'une des cinq principales banques en Amérique du Nord, la TD souhaite se distinguer de ses pairs en proposant une marque différente, ancrée dans son modèle d'affaires éprouvé et animée par son désir de donner à ses clients, à ses collectivités et à ses collègues la confiance nécessaire pour prospérer dans un monde en constante évolution.



### Modèle d'affaires éprouvé

Assurer une croissance constante des résultats, soutenue par une solide culture de gestion des risques



### Axés sur des objectifs

Centrer tout ce que nous faisons sur notre vision, notre but et nos engagements communs



### Tournés vers l'avenir

Façonner l'avenir des services bancaires à l'ère du numérique

## Notre entreprise

Chaque jour, la TD enrichit la vie de millions de clients qui comptent sur nous pour répondre à leurs besoins financiers et les aider à réaliser leurs rêves.

(au 31 octobre 2020)

**Environ 90 000**

collègues de la TD



**26,5 millions**

de clients partout dans le monde



**5<sup>e</sup>**

banque en importance en Amérique du Nord<sup>1</sup>

<sup>1</sup> D'après le total de l'actif



**Plus de 14 millions**

de clients actifs des services numériques



**Plus de 2 300**

emplacements de détail en Amérique du Nord



**Plus de 6 200**

guichets automatiques



# La TD tire son épingle du jeu durant une année de bouleversements sans précédent

### Une année qui passera à l'histoire

2020 a été une année à nulle autre pareille, et je suis incroyablement fier de la façon dont nous, à la TD, avons réagi, guidés par notre but qui consiste à enrichir la vie de nos clients, de nos collègues et de nos collectivités. À travers tout cela, nous avons démontré notre capacité à nous adapter avec rapidité pour faire face à la pandémie mondiale.



**Bharat Masrani**  
Président du Groupe et chef de la direction

Il ne fait aucun doute que des millions de personnes ont été profondément touchées par les effets combinés des défis sanitaires et économiques de la COVID-19. Je tiens à remercier les travailleurs de la santé et tous ceux qui ont été en première ligne, y compris nos collègues de la TD. Vous avez contribué à nous protéger et avez soutenu les services essentiels malgré d'importants défis personnels – et vous continuez à le faire aujourd'hui.

En tant que banque, nous avons un rôle essentiel à jouer dans la reprise – à fournir des conseils et des services aux millions de personnes que nous servons, à aider nos économies et nos collectivités à prospérer.

### Rendement et progrès stratégique

Au cours de nos 165 années d'histoire, le modèle d'affaires de la TD a continuellement prouvé sa force, même face à l'incertitude mondiale et à d'importants vents contraires sur le plan économique. Durant une année marquée par une crise sanitaire mondiale, nous avons obtenu un résultat d'environ 11,9 milliards de dollars (10,0 milliards de dollars sur une base rajustée). Même si notre résultat rajusté a reculé en 2020, alors que les ménages et les entreprises ont été touchés par le ralentissement économique, nos secteurs Gestion de patrimoine, Assurance et Services bancaires de gros ont enregistré des revenus et des résultats records.

Nous avons aussi fait d'importants progrès stratégiques en 2020. La transaction transformatrice entre TD Ameritrade et The Charles Schwab Corporation a été conclue, faisant de la TD le plus important actionnaire d'une société de placement américaine de premier plan qui gère 6 billions de dollars américains d'actifs de clients.

Nous avons terminé l'exercice avec un bilan solide, dont un ratio de fonds propres de catégorie 1 de 13,1% et un ratio de liquidité à court terme de 145%, ce qui place la TD en bonne position pour l'avenir. Encore une fois, la TD a répondu aux attentes des actionnaires, avec une augmentation du dividende de 8% sur 12 mois.

Cette année a été l'une des plus difficiles de l'histoire de la TD, et nos résultats témoignent de la solidité de notre entreprise, mais le récit de ce que nous avons accompli cette année ne s'arrête pas là.

### Résilience et exécution durant une période de changement sans précédent

2020 a été l'année de tous les défis, mais elle nous aura permis de mettre de l'avant notre capacité à exécuter. Nous avons tiré profit de nos investissements dans de nouvelles capacités pour transformer rapidement nos activités, permettre à plus de 60 000 collègues de travailler de la maison et déployer de nouveaux outils numériques.

« Je crois fermement que les banques ont une mission d'intérêt public, et cela est d'autant plus vrai en 2020. »

#### *La TD était là pour les clients quand ils avaient le plus besoin de nous*

Depuis le début de la pandémie, plus d'un million de clients se sont inscrits aux services bancaires numériques pour la toute première fois et l'engagement numérique a augmenté de 57%. Nous avons aussi travaillé étroitement avec les gouvernements aux États-Unis et au Canada pour faciliter l'accès aux programmes d'aide financière et de soutien, en plus de donner suite directement aux préoccupations de nos clients grâce à nos propres programmes et à des solutions conçues pour répondre à leurs besoins particuliers.

#### *Chacune de nos décisions a été prise en privilégiant le bien-être de nos collègues et de nos clients*

Guidés par les recommandations des représentants de la santé publique et de notre propre médecin en chef, nous avons appliqué des mesures de santé et de sécurité dans tous les établissements de la TD, partout où nous faisons des affaires. Même si les nouvelles récentes concernant des vaccins potentiels sont encourageantes, la situation entourant la COVID-19 demeure problématique et nous continuerons à prioriser la sécurité de nos clients, de nos collègues et des collectivités que nous servons.

#### **Un avenir plus inclusif et durable**

Je crois fermement que les banques ont une mission d'intérêt public, et cela est d'autant plus vrai en 2020.

En raison de la COVID-19, beaucoup de collectivités ont dû composer avec des taux de chômage en hausse, des impacts économiques plus profonds et des taux d'infection élevés. Dans le cadre de La promesse TD Prêts à agir, nous avons lancé l'Initiative de résilience des collectivités TD, affectant 25 millions de dollars à des organismes qui offrent des services de première ligne immédiats ainsi que le soutien à long terme requis pour favoriser une reprise inclusive.

#### *La diversité et l'inclusion sont les fondements de notre culture*

Nous continuons à travailler sans relâche à bâtir un milieu de travail et un monde où tout le monde peut s'épanouir. Devant les importantes manifestations dénonçant le racisme contre les Noirs qui ont eu lieu cette année, nous avons clairement pris position et avons pris des engagements concrets. Nous avons annoncé de nouvelles mesures pour accroître le nombre de dirigeants issus des minorités et lancé des projets à la Banque et dans la collectivité pour combattre les répercussions du racisme contre les Noirs. En même temps, nous avons continué à faire des progrès pour soutenir tous nos objectifs de diversité et d'inclusion.

#### *La lutte contre les changements climatiques est essentielle aujourd'hui et pour les générations à venir, et la TD ne l'a jamais oublié en 2020*

La TD a récemment lancé un plan d'action sur les changements climatiques audacieux et ambitieux pour relever les défis associés aux changements climatiques. Cela comprend une cible visant à atteindre des émissions de gaz à effet de serre nettes nulles pour nos activités d'exploitation et de financement d'ici 2050. Nous avons renforcé notre engagement en créant le groupe Finance durable et Transitions d'entreprises, pour soutenir nos clients partout dans le monde, ainsi qu'un Centre d'expertise sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), pour participer aux efforts déployés mondialement pour atteindre cette cible à long terme.

Pour la septième année de suite, la TD a été inscrite dans l'indice mondial de durabilité Dow Jones, la seule banque nord-américaine à y figurer cette année – ce qui témoigne encore plus de notre leadership en matière d'intégration de pratiques ESG dans nos activités.

#### **Nous bénéficions de nombreux avantages pour faire face aux défis à venir**

Nous entamons 2021 dotés d'un bilan solide, de relations avec la clientèle profondes, d'une marque forte et de secteurs d'activité bien positionnés. Malgré les défis macroéconomiques et l'incertitude qui persistent, j'ai confiance en l'avenir tandis que nous bâtissons une meilleure banque.

Ensemble, les 90 000 collègues dédiés et talentueux de la TD aux quatre coins du monde ont montré de quoi ils étaient capables durant une période de grand changement. Je tiens à les remercier de leurs efforts exceptionnels, à remercier nos clients de leur confiance, et à remercier nos actionnaires de leur soutien continu.



**Bharat Masrani**

Président du Groupe et chef de la direction

# Message du président du conseil d'administration

**Cette année, la TD a réussi à tirer son épingle du jeu durant l'un des plus grands bouleversements de sa longue histoire.** La pandémie constitue le défi d'une vie sur le plan de la santé et du bien-être de nos clients, de nos collègues et de nos collectivités. Guidés par notre but et nos valeurs, nous avons répondu aux attentes de tous nos intervenants.



La Banque a généré des résultats qui lui ont permis d'ajouter des capitaux, de constituer d'importantes provisions pour pertes sur créances, d'augmenter les dividendes versés aux actionnaires, de reconnaître l'apport de nos collègues grâce à une rémunération spéciale et d'accroître l'aide financière offerte aux collectivités. De plus, l'engagement extraordinaire de nos collègues et les investissements de la Banque dans les systèmes et l'infrastructure nous ont permis d'offrir la gamme complète de nos services à nos clients sans interruption et de permettre à des millions de personnes et d'entreprises d'accéder aux programmes d'aide gouvernementaux.

Tout en s'attaquant aux défis opérationnels causés par la pandémie, la TD a poursuivi des initiatives stratégiques essentielles pour favoriser sa croissance dans les années à venir. La Banque a accéléré le rythme et élargi la portée de son parcours numérique. La fusion de TD Ameritrade et The Charles Schwab Corporation a été conclue. La Banque a raffermi son engagement à être un chef de file en matière de pratiques liées aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance grâce au lancement d'un plan d'action sur les changements climatiques, en plus de renouveler et de rehausser ses engagements envers la diversité et l'inclusion parmi ses dirigeants. La TD a aussi augmenté ses investissements pour former les collègues et améliorer leurs compétences.

Au nom de mes collègues du conseil d'administration et de tous les intervenants de la Banque, j'aimerais remercier notre président du Groupe et chef de la direction ainsi que son équipe de la haute direction de leur engagement et de leur leadership mesuré en cette période d'incertitude. Nous soulignons aussi l'excellent travail et le dévouement des 90 000 collègues de la TD, particulièrement ceux et celles en première ligne qui, devant des défis sans précédent, ont continué à offrir l'expérience client qui fait la renommée de la TD.

Au nom de la Banque, je tiens aussi à remercier nos actionnaires de leur fidèle soutien, ainsi que nos clients qui nous accordent le privilège de les servir. Nous nous engageons à mériter encore votre soutien et votre confiance.

**Brian M. Levitt**  
Président du conseil d'administration

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration en date du **2 décembre 2020** figure ci-dessous. La liste complète de ses comités, ainsi que les principales responsabilités de ces derniers se trouvent à la page 220. Notre circulaire de procuration pour l'assemblée annuelle de 2021 présentera les candidats proposés aux postes d'administrateur en vue de l'élection à l'assemblée et des renseignements supplémentaires sur chacun d'eux, y compris leur scolarité, les autres conseils d'administration publics dont ils ont été membres au cours des cinq dernières années, leurs champs d'expertise, les comités de la TD dont ils font partie, les actions qu'ils détiennent et leur participation aux réunions du conseil d'administration et de ses comités.

**Amy W. Brinkley**  
Conseillère,  
AWB Consulting, LLC,  
Charlotte,  
Caroline du Nord

**Brian C. Ferguson**  
Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction, Cenovus Energy Inc., Calgary, Alberta

**Colleen A. Goggins**  
Administratrice de sociétés et présidente mondiale à la retraite, Groupe de produits de grande consommation, Johnson & Johnson, Princeton, New Jersey

**Jean-René Halde**  
Administrateur de sociétés et président et chef de la direction à la retraite, Banque de développement du Canada, Saint-Laurent, Québec

**David E. Keppler**  
Administrateur de sociétés et vice-président à la direction à la retraite, The Dow Chemical Company, Sanford, Michigan

**Brian M. Levitt**  
Président du conseil d'administration, La Banque Toronto-Dominion, Kingston, Ontario

**Alan N. MacGibbon**  
Administrateur de sociétés et associé directeur et chef de la direction à la retraite de Deloitte s.r.l. (Canada), Oakville, Ontario

**Karen E. Maidment**  
Administratrice de sociétés et ancienne chef des finances et des affaires administratives, BMO Groupe financier, Cambridge, Ontario

**Bharat B. Masrani**  
Président du Groupe et chef de la direction, La Banque Toronto-Dominion, Toronto, Ontario

**Irene R. Miller**  
Chef de la direction, Akim, Inc., New York, New York

**Nadir H. Mohamed**  
Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction, Rogers Communications Inc., Toronto, Ontario

**Claude Mongeau**  
Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction, Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, Outremont, Québec

**S. Jane Rowe**  
Vice-présidente, Placements, Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, Toronto, Ontario



## Réaction de la TD à la pandémie de COVID-19

Clients | Collègues | Collectivités

La pandémie a eu des répercussions sur toutes les facettes de notre vie, de la famille au travail en passant par notre façon d'interagir avec nos collectivités et notre engagement communautaire.

### Clients

Nous avons aidé nos clients à se sentir en confiance en période d'incertitude en leur donnant des conseils, en facilitant l'accès aux programmes d'aide gouvernementaux et en mettant à leur disposition de meilleurs outils et fonctions pour effectuer leurs opérations bancaires à la TD au moment et de la manière qui leur convient.

Par l'entremise d'Assistance TD au Canada et de TD Cares aux États-Unis, nous avons soutenu plus de 450 000 clients et comptes.

Nous avons permis le report de versements sur environ 84 milliards de dollars en soldes de prêts au 31 octobre 2020.

La valeur totale de tous les programmes d'aide aux clients détenteurs d'une assurance a dépassé 88 millions de dollars en primes.

Nous avons facilité l'accès aux entreprises à des milliards de dollars de fonds gouvernementaux par l'entremise de programmes comme le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes et le Paycheck Protection Program (programme de protection du salaire) aux États-Unis.

Nous avons aidé le gouvernement fédéral du Canada à soutenir financièrement les ménages par l'entremise de la Prestation canadienne d'urgence en facilitant 11,5 milliards de dollars en dépôts directs en 2020.

Nous avons augmenté le total moyen des expositions de prêts bruts de 12,9 milliards de dollars dans les Services bancaires de gros.

### Collègues

À la TD, nos employés représentent notre plus grand atout et pendant la pandémie, nous avons continué d'investir dans les initiatives accordant la priorité à leur mieux-être.

Nous avons adapté nos milieux de travail, notamment en investissant dans de l'équipement de protection, des pratiques de nettoyage plus rigoureuses et une nouvelle appli – Passeport TD – pour simplifier la vérification de l'état de santé et aider à offrir des milieux de travail sécuritaires.

Nous avons rapidement permis à 60 000 de nos collègues de travailler de la maison, y compris les employés des centres de contact et les équipes de négociation au Canada et aux États-Unis.

Consciente de la situation difficile, la TD s'est engagée à ne faire aucune coupure de personnel liée à la COVID-19 en 2020 et elle a versé des primes en argent et accordé des congés supplémentaires en raison de la pandémie.

Nous avons créé un portail de ressources internes présentant des sujets allant de la santé mentale, physique et financière au soutien social et des familles.

Nous avons offert des soins de santé virtuels aux collègues au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et à Singapour en offrant un accès sur demande en tout temps à des consultations médicales à partir de la maison.

### Collectivités

La COVID-19 nous a tous touchés, mais nous savons qu'elle a eu des effets disproportionnés sur certaines collectivités. Par l'entremise de notre plateforme d'entreprise citoyenne, La promesse TD Prêts à agir, nous entendons prendre d'importants engagements financiers et fournir des programmes conçus pour soutenir la reprise et la résilience communautaire partout où nous exploitons nos activités.

La TD a lancé l'Initiative de résilience des collectivités TD prévoyant le versement de 25 millions de dollars à des organismes qui participent aux efforts pour réagir à la situation liée à la COVID-19 et soutenir le rétablissement des collectivités.

Dans le cadre de ce programme, 10 millions de dollars ont été octroyés au Défi TD Prêts à agir, une initiative annuelle nord-américaine visant à trouver des solutions novatrices pour un monde en évolution. Le Défi TD Prêts à agir 2020 a été rapidement adapté pour réagir aux effets de la pandémie et soutenir le rétablissement.

Le reste des fonds a été affecté aux dons aux collectivités (13 millions de dollars) et aux programmes de dons de contrepartie (2 millions de dollars).



## Modèle d'affaires éprouvé

Assurer une croissance constante des résultats, soutenue par une solide culture de gestion des risques.

### Notre diversification et notre échelle couvrent une étendue géographique unique

**11,9 milliards de dollars**

Résultat comme présenté pour 2020

#### ACTIVITÉS DE DÉTAIL DE PREMIER PLAN DE LA TD<sup>1</sup>

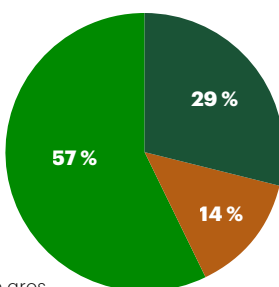
- Services de détail au Canada
- Services de détail aux États-Unis
- Services bancaires de gros

86 % Services de détail

14 % Services bancaires de gros

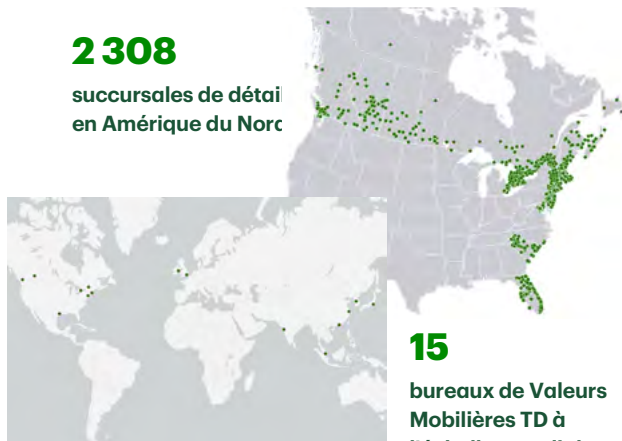
**10,0 milliards de dollars**

Résultat rajusté pour 2020



**2 308**

succursales de détail en Amérique du Nord



**15**

bureaux de Valeurs Mobilières TD à l'échelle mondiale

<sup>1</sup> Les données présentées ne tiennent pas compte du secteur Siège social.

### Nous avons un bilan solide

**1,7 billion de dollars**

Actifs

Hausse de 21,2% sur 12 mois

**1,1 billion de dollars**

Dépôts

Hausse de 28,0% sur 12 mois

**2,41%**

Rendement des actifs pondérés en fonction des risques

(Renseignements financiers en date du 31 octobre 2020)

**13,1%**

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

**145%**

Ratio de liquidité à court terme

### Nous sommes profondément engagés à conserver la confiance de ceux à qui nous offrons nos services

## Les trois principes de base de notre tolérance au risque

Nous prenons les risques nécessaires à la conduite de nos affaires, mais uniquement lorsque ces risques :

- 1. Cadrent avec notre stratégie d'affaires** et qu'il nous est possible de les comprendre et de les gérer
- 2. N'exposent pas l'entreprise** à des situations de pertes ponctuelles graves; c.-à-d. nous ne « misons pas la Banque » sur une seule acquisition, une seule activité ou un seul produit
- 3. Ne mettent pas la marque TD en péril**

Pour des renseignements sur la manière dont les résultats présentés sur cette page sont calculés, se reporter aux notes au bas de la page 15 du rapport de gestion 2020.



# Coup d'œil sur 2020

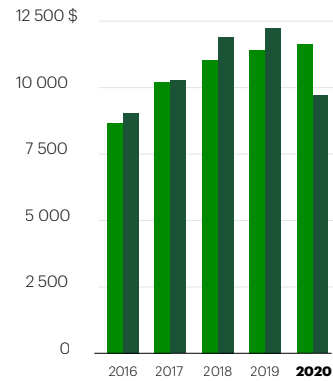
Les indicateurs de rendement contribuent à orienter nos efforts, à communiquer nos priorités et à mesurer le rendement de la TD pour certains éléments clés de notre modèle d'affaires éprouvé. La pandémie de COVID-19 a eu d'importantes répercussions sur les résultats pour 2020.

INDICATEURS DE RENDEMENT <sup>1</sup>	RÉSULTATS POUR 2020 <sup>1</sup> (sur une base rajustée)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Obtenir un rendement total pour les actionnaires supérieur à la moyenne des homologues</li> <li>Faire croître de 7% à 10% le résultat par action à moyen terme</li> <li>Faire croître les produits plus rapidement que les charges<sup>2</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-17,9% par rapport à une moyenne de -12,6% pour les homologues au Canada</li> <li>Recul de -19,9% du résultat par action</li> <li>Croissance de 2,8% du total des produits par rapport à une augmentation de 1,2% du total des charges</li> </ul>

## RÉSULTAT NET

attribuable aux actionnaires ordinaires  
(en millions de dollars canadiens)

■ Comme présenté ■ Rajusté



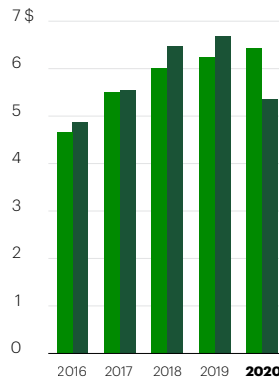
TCAC sur 5 ans de la TD

8,3% Comme présenté  
2,6% Rajusté

## RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

(en dollars canadiens)

■ Comme présenté ■ Rajusté



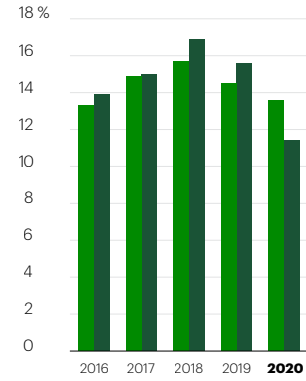
TCAC sur 5 ans de la TD

8,8% Comme présenté  
3,1% Rajusté

## RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

(en pourcentage)

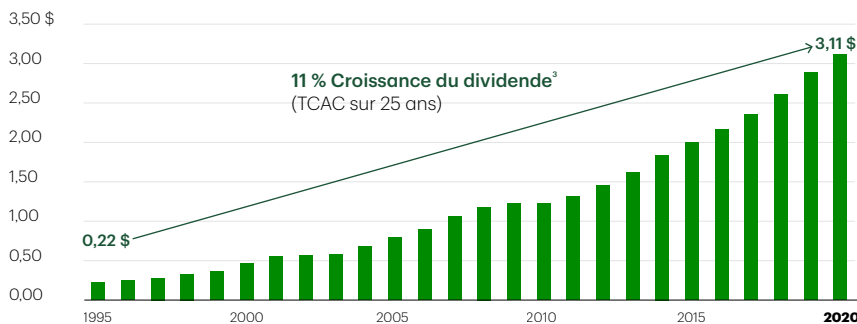
■ Comme présenté ■ Rajusté



Rendement des capitaux propres de la TD pour 2020

13,6% Comme présenté  
11,4% Rajusté

## HISTORIQUE DES DIVIDENDES



Versement de dividendes continu depuis

**164 ans**

**5,1%**

Rendement en dividende 2020

**5,9%**

Rendement total pour les actionnaires<sup>4</sup>

(TCAC sur 5 ans)

<sup>1</sup> Les indicateurs de rendement qui concernent le résultat sont fondés sur les résultats rajustés de la TD pour l'exercice complet, comme expliqué à la note 1 au bas de la page 15.

<sup>2</sup> Les produits sont déterminés déduction faite des indemnités d'assurance et des charges connexes.

<sup>3</sup> Le TCAC sur 25 ans correspond au taux de croissance annuel composé calculé de 1995 à 2020.

<sup>4</sup> Le TCAC sur 5 ans correspond au taux de croissance annuel composé calculé de 2015 à 2020.

Pour des renseignements sur la manière dont les résultats présentés sur cette page sont calculés, se reporter aux notes au bas de la page 15 du rapport de gestion 2020.



## Axés sur des objectifs

Centrer tout ce que nous faisons sur notre vision, notre but et nos engagements communs

La TD s'est engagée à enrichir la vie des personnes qu'elle sert et reconnaît que notre prospérité à tous est intimement liée à celle de nos collectivités. Nous avons pour objectif d'offrir à nos clients des conseils proactifs et des solutions personnalisées qui les aident à avoir confiance en leur avenir financier tout en nous affairant à ouvrir les portes à un avenir plus inclusif. Cette volonté est incarnée par nos collègues et notre culture d'inclusion unique qui les encourage à donner le meilleur d'eux-mêmes jour après jour.

### Nous sommes sans cesse centrés sur nos clients



## Conseils TD Prêts pour vous

Lancée au Canada en réaction à la pandémie, la page **Conseils TD Prêts pour vous** aide les clients à gérer leurs finances durant cette période d'incertitude grâce à des conseils personnalisés et à des ressources en ligne.

Les **applications numériques ont été améliorées** et offrent de nouvelles fonctions et des options libre-service.

Les **collègues communiquent avec les clients de façon virtuelle**, les Services-conseils de Gestion de patrimoine TD ayant tenu plus de 125 000 réunions virtuelles avec les clients et leur ayant fourni des conseils fiables quand ils en avaient le plus besoin.

Nos **agents conversationnels – TD Clari** au Canada et **Virtual Assistant** aux États-Unis – fournissent des renseignements de façon fluide et sans contact à des milliers de clients chaque semaine, ce qui permet aux collègues des centres de contact de se concentrer sur les conseils et le soutien.



## Nouveau! Service Virement international TD

Il est plus facile d'envoyer de l'argent à l'étranger de plus de façons, à plus de 200 pays et territoires<sup>1</sup>. Les clients peuvent virer directement des fonds dans le compte bancaire du destinataire, pour une récupération en argent auprès de Western Union ou sur sa carte Visa admissible.

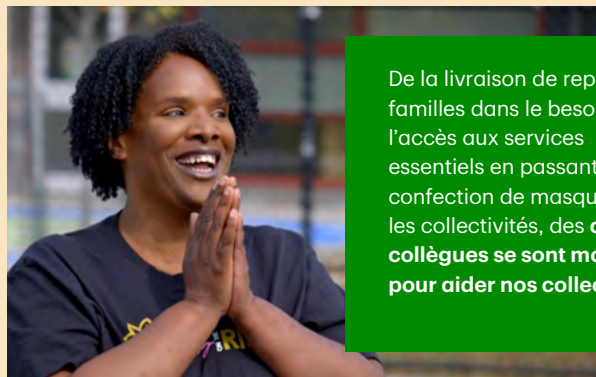
<sup>1</sup> Pour tout savoir sur le service Virement international TD, visitez le [www.td.com/ca/fr/services-bancaires-personnels/comment-faire/virement-de-fonds-international/virement-international-td/](http://www.td.com/ca/fr/services-bancaires-personnels/comment-faire/virement-de-fonds-international/virement-international-td/)

Consciente des conséquences de la pandémie sur les petites entreprises, la TD a réagi rapidement pour leur donner accès aux programmes d'aide gouvernementaux. Aux États-Unis, la TD a lancé, en quelques jours, un système de demande de prêt numérique pour donner facilement et rapidement accès au programme d'aide **U.S. Paycheck Protection Program**.

Plus de **86 000**

**prêts ont été financés et la TD continue de collaborer avec les organismes gouvernementaux pour faciliter le crédit aux petites entreprises.**

## Nous nous investissons dans nos collectivités



De la livraison de repas à des familles dans le besoin à l'accès aux services essentiels en passant par la confection de masques pour les collectivités, des **clients et collègues se sont mobilisés pour aider nos collectivités.**

## #TDVousDitMerci



La campagne d'appréciation annuelle de la TD a mis l'accent sur les personnes et les organismes qui changent les choses dans leur collectivité. Nommés par les collègues de la TD, ces personnes et organismes ont fourni des soins, des services et du soutien qui ont aidé de nombreuses personnes à surmonter les difficultés imprévues provoquées par la pandémie.

## Nous sommes inspirés par notre culture unique et inclusive pour tous les employés



La TD s'est engagée depuis longtemps à faire progresser, à promouvoir et à célébrer activement la diversité et l'inclusion au sein de la Banque et de la société.

### Plus de 100

**événements virtuels** sur la diversité et l'inclusion ont été organisés à la TD pendant la pandémie

Nous prenons également des mesures pour remédier à des injustices de longue date. Nous avons annoncé des cibles concrètes et des initiatives importantes :

#### Augmenter

la représentation des Noirs, des Autochtones et des minorités à des postes de direction

#### Investir

dans des organismes de lutte contre le racisme et de promotion de l'inclusion

#### Offrir

des programmes de sensibilisation et de formation culturelle au sein de la Banque

#### Contribuer

directement à la création d'un avenir où chaque personne peut s'épanouir et atteindre ses objectifs

### 17,5 M\$

**pour aider à contrer les conséquences immédiates et à long terme du racisme et à faire progresser les objectifs qui s'y rattachent :**

### 12,1 M\$

**pour des organismes axés sur les enjeux de la communauté noire ou dirigés par des Noirs**

### 5,4 M\$

**pour les communautés autochtones**

Notre **sondage annuel sur la satisfaction des collègues** a révélé le **niveau d'engagement le plus élevé** depuis son lancement en 2001 et l'indicateur d'expérience employé générale a augmenté par rapport à l'année dernière.

La TD a été reconnue comme l'un des **meilleurs endroits où travailler au Canada** pour la 15<sup>e</sup> année consécutive.

La TD a été nommée la **banque numérique la plus novatrice** par le magazine *Global Finance* pour la deuxième année consécutive.

La TD a été nommée la **marque canadienne la plus valorisée** – elle figure maintenant parmi les 15 marques bancaires les plus valorisées au monde<sup>1</sup>.

La TD a été sélectionnée pour l'**indice d'égalité des sexes de Bloomberg** pour la quatrième année de suite.

<sup>1</sup> Brand Finance Global 500 2020



## Tournés vers l'avenir

Façonner l'avenir des services bancaires à l'ère du numérique

Nous visons à repenser l'expérience bancaire et à favoriser l'engagement à l'égard de nos plateformes numériques et physiques pour répondre aux besoins et aux attentes de nos clients. Les investissements que nous avons faits en réaction à la pandémie nous ont permis d'accélérer la mise en œuvre de notre stratégie, pour servir nos clients aujourd'hui et dans les années à venir.

### Nous repensons l'expérience bancaire

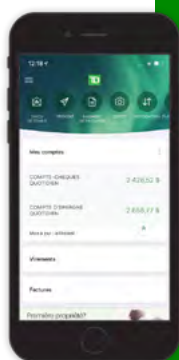
Les répercussions de la pandémie sur la vie courante ont incité beaucoup de nos clients à changer leur façon de gérer leurs finances et nous avons remarqué une utilisation accrue des services numériques.

**57%**

d'augmentation de l'adoption numérique

**Plus de 1 million**

de clients se sont inscrits aux services bancaires numériques depuis le début de la pandémie



**Plus de 35  
formulaires  
SimpleApp  
ont été lancés**

pour permettre à nos clients de demander plus facilement une gamme de programmes d'aide, notamment le report de paiements de carte de crédit et de prêt hypothécaire au Canada et aux États-Unis.

**Placements directs TD a lancé AppuiObjectifs TD, première appli mobile en son genre au Canada qui aide les clients à fixer des objectifs, à investir en confiance et à suivre simplement et facilement leurs progrès.**

### Amélioration de notre modèle d'exploitation

Cette année, nous avons revampé notre stratégie technologique pour accélérer nos efforts visant à améliorer notre infrastructure et à offrir de nouvelles expériences à nos clients. La stratégie repose sur les principes d'accessibilité et d'agilité, et adopte une approche d'entreprise axée sur les résultats. Elle a également joué un rôle clé dans les mesures que nous avons prises en réaction à la pandémie.



**Accessibilité et  
agilité**



**Mise en œuvre  
du Nuage**



**Améliorations  
numériques**



**Sécurité**

## Nous sommes sans cesse centrés sur nos clients



**En réaction à la COVID-19, nous avons triplé notre capacité numérique pour les fonctions de contact avec la clientèle comme le dépôt mobile et le virement de fonds par courriel.**

En utilisant les technologies de l'intelligence artificielle de Layer 6 de la TD et de son partenaire de technologie financière Flybits, la TD a lancé un nouveau programme pour identifier proactivement les clients susceptibles de bénéficier des programmes d'aide et des ressources liés à la COVID-19.

Les clients ont reçu des notifications leur fournissant des conseils en temps réel et leur donnant accès à des renseignements et à des outils utiles.



**Par l'entremise du programme d'idéation** des employés de la TD, G1iD, les collègues ont soumis plus de 16 000 idées d'amélioration en 2020.

**Incidence positive sur**

**50 000**  
collègues

**2,2 M**  
de clients

### Nouvelles méthodes de travail de plus en plus agiles

Au plus fort de la pandémie, plus de 5 000 collègues ont été réaffectés pour soutenir les secteurs en forte demande, ce qui a accéléré nos efforts continus pour perfectionner le personnel et le préparer pour l'avenir.



**La TD a lancé Solutions professionnelles**, une ressource interne en ligne visant à fournir aux collègues des outils d'avancement professionnel et de perfectionnement pour planifier la prochaine étape de leur carrière.



## Notre façon de soutenir un avenir plus durable et inclusif

### Enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

En tant qu'entreprise axée sur des objectifs, nous comprenons que nous devons enrichir la vie de nos clients, de nos collègues et des collectivités que nous servons. Notre approche d'entreprise citoyenne, par l'intermédiaire de La promesse TD Prêts à agir, mise sur notre entreprise, nos activités philanthropiques et nos employés de façon à avoir une approche intégrée à l'échelle de la Banque. Nous croyons que la TD peut contribuer positivement à un avenir plus durable et inclusif et nous avons largement intégré nos principes environnementaux, sociaux et de gouvernance dans nos pratiques d'affaires.



## Autres faits saillants de 2020 liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

Dans le cadre du lancement de l'**Initiative de résilience des collectivités TD**, nous avons travaillé avec des organismes à but non lucratif pour adapter les programmes actuels et nous nous sommes fondés sur les données pour déterminer les nouveaux secteurs ayant le plus besoin d'aide, comme le **fonds Ligne de front** et le **Black Doctor COVID-19 Consortium**.

Nous avons investi plus de **130 millions de dollars** par l'entremise de **La promesse TD Prêts à agir** pour appuyer des organismes à but non lucratif en Amérique du Nord et au Royaume-Uni.

Notre plus récent **Centre de fusion à Singapour**, qui s'ajoute à ceux de Toronto, du New Jersey et de Tel-Aviv, s'affaire à trouver de nouvelles façons de protéger la Banque contre les cyberattaques et autres menaces

Nous avons émis une **obligation durable de trois ans de 500 M\$ US** dont le produit sera affecté à des projets financiers porteurs d'avantages environnementaux ou sociaux. Gestion de Placements TD a **lancé deux nouveaux fonds communs de placement liés aux enjeux ESG** qui fournissent des solutions uniques et novatrices pour aider les investisseurs à atteindre leurs objectifs financiers tout en faisant des placements qui cadrent avec leurs valeurs éthiques.

Nous avons lancé une nouvelle **évaluation du risque environnemental et social et des outils qui tiennent compte des changements climatiques** pour mieux évaluer les risques environnementaux et sociaux de manière plus cohérente et standard à l'échelle de l'emprunteur et de l'opération.

Pour la **septième année consécutive**, la TD figure à l'**indice de durabilité Dow Jones** – la seule banque nord-américaine inscrite à l'indice mondial cette année.

## Plan d'action sur les changements climatiques

La TD a été la première banque en Amérique du Nord à devenir carbon neutre et nous sommes maintenant la première banque canadienne et l'une des rares banques au monde à annoncer un plan d'action sur les changements climatiques et une cible visant à atteindre des émissions nettes nulles pour nos activités d'exploitation et de financement d'ici 2050.

Le plan d'action sur les changements climatiques de la TD comprend :

L'établissement du **nouveau groupe Finance durable et Transitions d'entreprises** responsable de fournir aux clients des services-conseils et du financement considérable axé sur la transition et la durabilité à l'échelle mondiale.

La mise sur pied d'un nouveau **Centre d'expertise sur les enjeux ESG TD** qui regroupera des experts de l'ensemble de la TD et qui participera aux efforts mondiaux pour améliorer les analyses et mesures de données, investir dans la recherche et appuyer les progrès du milieu universitaire et l'innovation technologique.

L'engagement à ne plus offrir de **services financiers propres aux nouveaux projets pour des activités directement liées à l'exploration, à la mise en valeur ou à la production pétrolière et gazière dans le cercle polaire**, notamment au sein de la Réserve faunique nationale de l'Arctique (RFNA).

## GRUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS

Le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements a été mis sur pied par le Conseil de stabilité financière en 2012 pour établir des principes fondamentaux de divulgation de renseignements, des recommandations et des pratiques exemplaires visant à améliorer les informations à fournir sur les risques des banques. Voici un index des recommandations (telles qu'elles ont été publiées par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements) et l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport annuel

de 2020, le document *Information financière supplémentaire* (IFS) ou le document *Information réglementaire supplémentaire* (IRS) du quatrième trimestre de 2020. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD, dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport annuel, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés de 2020.

Type de risque	Sujet	Informations du groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements	Page		
			Rapport annuel	IFS	IRS
Général	1	Regrouper dans un même rapport l'information présentée sur tous les risques	Pour trouver les informations, se reporter aux pages ci-après.		
	2	Indiquer la terminologie et les mesures employées par la Banque pour les risques, et présenter les principales valeurs des paramètres utilisés	80-85, 89, 95-98, 108-110		
	3	Décrire et analyser les principaux risques et les risques émergents	73-79		
	4	Décrire les plans pour atteindre chacun des nouveaux ratios clés réglementaires lorsque les règles applicables seront définitives	68, 102-103		
Gouvernance pour la gestion des risques, et modèle de gestion des risques et modèle d'affaires	5	Présenter un sommaire sur l'organisation, les processus et les principales fonctions de la gestion des risques de la Banque	81-84		
	6	Donner une description de la culture d'approche des risques de la Banque et des procédures mises en œuvre pour respecter cette culture	80-81		
	7	Donner une description des risques clés liés aux modèles d'affaires et aux activités de la Banque	67, 80, 84-110		
	8	Donner une description des simulations de crise faites pour tester la gouvernance des risques et le cadre économique des fonds propres de la Banque	66, 84, 92, 108		
Adéquation des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Décrire les exigences de fonds propres pilier 1 et leur incidence sur les banques d'importance systémique mondiale	62-65, 69, 214		1-3, 6
	10	Présenter les composantes des fonds propres et un rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire	62		1-3, 5
	11	Présenter un état des variations des fonds propres réglementaires			4
	12	Présenter une analyse de la planification des fonds propres dans le cadre d'une analyse plus générale de la planification stratégique de la direction	63-66, 108		
	13	Présenter une analyse des façons dont les actifs pondérés en fonction des risques (APF) sont touchés par les activités de l'entreprise et les risques connexes	66-67	8-11	
	14	Présenter une analyse des exigences de fonds propres applicables à chaque méthode utilisée pour calculer les APF	86-89, 91-92, 105		10
	15	Présenter sous forme de tableau le risque de crédit dans le portefeuille bancaire pour les catégories d'actifs de Bâle et les principaux portefeuilles			23-37, 42-47
	16	Présenter un état de rapprochement qui montre les variations des APF par type de risque			11-12
17	Présenter une analyse des exigences de Bâle III en matière de tests de validation rétroactifs	88, 92, 96		59-61	
Liquidité	18	Décrire la gestion des besoins de liquidité et de la réserve de liquidités de la Banque	98-100		
Financement	19	Présenter les actifs grevés et non grevés sous forme de tableau par catégorie présentée au bilan	101, 208-209		
	20	Présenter sous forme de tableau le total consolidé des actifs, des passifs et des engagements hors bilan par durée contractuelle restante à la date du bilan	105-107		
	21	Présenter une analyse des sources de financement de la Banque et de la stratégie de financement de la Banque	104-105		
Risque de marché	22	Présenter les liens entre les mesures du risque de marché pour le portefeuille lié aux activités de négociation et le portefeuille lié aux activités autres que de négociation et le bilan	90		
	23	Présenter une ventilation des facteurs de risque de marché importants liés aux activités de négociation et aux activités autres que de négociation	90, 92-94		
	24	Décrire les principales limites du modèle de mesure du risque de marché et les procédures de validation	91-94, 96		
	25	Décrire les principales techniques de gestion des risques, à part les mesures et paramètres de risque présentés	91-94		
Risque de crédit	26	Fournir de l'information permettant aux utilisateurs de comprendre le profil de risque de crédit de la Banque, y compris les concentrations importantes du risque de crédit	48-61, 85-89, 165-171, 181, 184-185, 212-213	20-35	1-5, 10-11, 13-61
	27	Décrire les politiques de la Banque pour détecter les prêts douteux	56, 140-141, 147-148, 171		
	28	Présenter un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture des prêts douteux de la période avec la provision pour pertes sur prêts	53, 168-169	24, 28	
	29	Présenter une analyse du risque de crédit de contrepartie de la Banque dû aux transactions sur dérivés	88, 152, 176-177, 181, 184-185		39-41b, 48-52
	30	Présenter une analyse des mesures d'atténuation du risque de crédit, notamment les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit	88, 144, 152		
Autres risques	31	Décrire les types d'«autres risques» en fonction des classements de la direction et la façon dont ils sont détectés, traités, évalués et gérés individuellement	95-97, 108-110		
	32	Présenter pour les autres risques les occurrences de risque connues publiquement	78-79, 206-208		

# Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider le lecteur à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque») pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 comparativement aux exercices précédents. Il doit être lu avec les états financiers consolidés audités et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 octobre 2020. Le présent rapport de gestion est daté du 2 décembre 2020. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels de la Banque dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs	<b>14</b>	<b>SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE</b>	
<b>APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS</b>		Revue du bilan	<b>47</b>
Résultat net	<b>23</b>	Qualité du portefeuille de crédit	<b>48</b>
Produits	<b>24</b>	Situation des fonds propres	<b>62</b>
Provision pour pertes sur créances	<b>25</b>	Titrisation et arrangements hors bilan	<b>69</b>
Charges	<b>26</b>	Transactions entre parties liées	<b>72</b>
Impôts et taxes	<b>27</b>	Instruments financiers	<b>73</b>
Information financière trimestrielle	<b>28</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES</b>	
<b>ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION</b>		Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	<b>73</b>
Description des activités	<b>30</b>	Gestion des risques	<b>80</b>
Services de détail au Canada	<b>32</b>	<b>NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES</b>	
Services de détail aux États-Unis	<b>36</b>	Méthodes et estimations comptables critiques	<b>111</b>
Services bancaires de gros	<b>40</b>	Modifications de méthodes comptables courantes et futures	<b>115</b>
Siège social	<b>43</b>	Contrôles et procédures	<b>116</b>
<b>APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2019</b>		<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES</b>	<b>117</b>
Sommaire du rendement de 2019	<b>44</b>		
Rendement financier de 2019 par secteur d'exploitation	<b>45</b>		

Les renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse <https://www.td.com/>, sur le site SEDAR à l'adresse <http://www.sedar.com>, et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse <http://www.sec.gov> (section EDGAR Filers).

## Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, les énoncés figurant dans le rapport de gestion de la Banque (le «rapport de gestion de 2020») du rapport annuel 2020 de la Banque aux rubriques «Sommaire et perspectives économiques» et «Mesures prises par la Banque en réponse à la COVID-19», à la rubrique «Principales priorités pour 2021» pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, et à la rubrique «Orientation pour 2021» pour le secteur Siège social, ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2021 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, l'environnement réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, les attentes en matière de rendement financier pour la Banque ainsi que les possibles répercussions économiques, financières et autres conséquences de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme «croire», «prévoir», «anticiper», «avoir l'intention de», «estimer», «planifier», «objectif», «cible» et «pouvoir» et de verbes au futur ou au conditionnel.

Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, stratégiques, de crédit, de marché (y compris le risque actions, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux), opérationnels (y compris les risques liés à la technologie, à la cybersécurité et à l'infrastructure), de modèle, d'assurance, de liquidité, d'adéquation des fonds propres, les risques juridiques, de réglementation, de conformité, en matière de conduite, d'atteinte à la réputation, environnementaux et sociaux, et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment les répercussions économiques, financières et autres conséquences de la pandémie de COVID-19; la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; le risque géopolitique; la capacité de la Banque à réaliser des stratégies à long terme et ses principales priorités stratégiques à court terme, notamment réaliser des acquisitions et des cessions, élaborer des plans de fidélisation de la clientèle, élaborer des plans stratégiques, les risques liés à la technologie et à la cybersécurité (y compris les cyberattaques ou les intrusions liées aux données) visant la technologie informatique, Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; le risque de modélisation; la fraude à laquelle la Banque est exposée; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information et les autres risques découlant du recours par la Banque à des prestataires de services indépendants; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements, de la modification des lois et des règlements actuels ou de leur application, y compris, sans s'y restreindre, les lois fiscales, les lignes directrices sur les fonds propres et les directives réglementaires en matière de liquidité, et le régime de «recapitalisation interne» des banques; la surveillance réglementaire et le risque de conformité; la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus, y compris les entreprises de technologie financière et les géants du domaine de la technologie; les changements de comportement des consommateurs et les perturbations liées à la technologie; le risque environnemental et social; l'exposition à des litiges et à des questions de réglementation importants; la capacité de la Banque à recruter, former et maintenir en poste des gens de talent; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt (y compris la possibilité de taux d'intérêt négatifs); l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; le risque de transition lié à l'abandon du taux interbancaire offert; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la Banque; les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles; le risque environnemental et social; et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du rapport de gestion de 2020, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à tout événement ou à toute transaction dont il est question aux rubriques «Événements importants» dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web [www.td.com](http://www.td.com). Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes qui étayent les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2020 aux rubriques «Sommaire et perspectives économiques» et «Mesures prises par la Banque en réponse à la COVID-19», à la rubrique «Principales priorités pour 2021» pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, à la rubrique «Orientation pour 2021», pour le secteur Siège social, telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.



**TABLEAU 1 FAITS SAILLANTS FINANCIERS**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2020	2019	2018
<b>Résultats d'exploitation</b>			
Total des produits – comme présenté	43 646 \$	41 065 \$	38 892 \$
Total des produits – rajusté <sup>1</sup>	42 225	41 065	38 981
Provision pour pertes sur créances	7 242	3 029	2 480
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 886	2 787	2 444
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	21 604	22 020	20 195
Charges autres que d'intérêts – rajustées <sup>1</sup>	21 338	21 085	19 943
Résultat net – comme présenté	11 895	11 686	11 334
Résultat net – rajusté <sup>1</sup>	9 968	12 503	12 183
<b>Situation financière</b> (en milliards de dollars canadiens)			
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	717,5 \$	684,6 \$	646,4 \$
Total de l'actif	1 715,9	1 415,3	1 334,9
Total des dépôts	1 135,3	887,0	851,4
Total des capitaux propres	95,5	87,7	80,0
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires <sup>2</sup>	478,9	456,0	435,6
<b>Ratios financiers</b>			
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté	13,6 %	14,5 %	15,7 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté <sup>1, 3</sup>	11,4	15,6	16,9
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>1, 3</sup>	18,7	20,5	22,7
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté <sup>1, 3</sup>	15,3	21,5	23,9
Ratio d'efficacité – comme présenté	49,5	53,6	51,9
Ratio d'efficacité – rajusté <sup>1</sup>	50,5	51,3	51,2
Provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts nets et acceptations <sup>4</sup>	1,00	0,45	0,39
<b>Information sur les actions ordinaires – comme présentée</b> (en dollars canadiens)			
Résultat par action			
De base	6,43 \$	6,26 \$	6,02 \$
Dilué	6,43	6,25	6,01
Dividendes par action ordinaire	3,11	2,89	2,61
Valeur comptable par action	49,49	45,20	40,50
Cours de clôture <sup>5</sup>	58,78	75,21	73,03
Actions en circulation (en millions)			
Nombre moyen – de base	1 807,3	1 824,2	1 835,4
Nombre moyen – dilué	1 808,8	1 827,3	1 839,5
Fin de période	1 815,6	1 811,9	1 828,3
Capitalisation boursière (en milliards de dollars canadiens)	106,7 \$	136,3 \$	133,5 \$
Rendement de l'action <sup>6</sup>	4,8 %	3,9 %	3,5 %
Ratio de distribution sur actions ordinaires	48,3	46,1	43,3
Ratio cours/bénéfice	9,2	12,0	12,2
Rendement total pour les actionnaires (1 an) <sup>7</sup>	(17,9)	7,1	3,1
<b>Information sur les actions ordinaires – rajustée</b> (en dollars canadiens) <sup>1</sup>			
Résultat par action			
De base	5,37 \$	6,71 \$	6,48 \$
Dilué	5,36	6,69	6,47
Ratio de distribution sur actions ordinaires	57,9 %	43,0 %	40,2 %
Ratio cours/bénéfice	11,0	11,2	11,3
<b>Ratios des fonds propres</b>			
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires <sup>2</sup>	13,1 %	12,1 %	12,0 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1 <sup>2</sup>	14,4	13,5	13,7
Ratio du total des fonds propres <sup>2</sup>	16,7	16,3	16,2
Ratio de levier	4,5	4,0	4,2

<sup>1</sup> La Banque Toronto-Dominion (la «TD» ou la «Banque») dresse ses états financiers consolidés selon les IFRS, les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR connues sous le nom de résultats «rajustés», afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les «éléments à noter» des résultats comme présentés. Pour obtenir plus de renseignements et consulter une liste des éléments à noter et un rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la section «Aperçu des résultats financiers» du rapport de gestion.

<sup>2</sup> Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément aux facteurs scalaires d'intégration progressive du rajustement de la valeur du crédit (RVC) prescrits par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Pour les exercices 2020 et 2019, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres

de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont tous de 100 %. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %.

<sup>3</sup> Mesures financières non conformes aux PCGR. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques «Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires» et «Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires» du présent document.

<sup>4</sup> Compte non tenu des prêts dépréciés acquis.

<sup>5</sup> Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

<sup>6</sup> Le rendement de l'action correspond au dividende par action ordinaire pour l'exercice, divisé par la moyenne quotidienne du cours de clôture de l'action pendant l'exercice.

<sup>7</sup> Le rendement total pour les actionnaires est calculé d'après l'évolution du cours de l'action et les dividendes réinvestis sur une période continue de un an.

## APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque»). La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et elle offre ses services à plus de 26 millions de clients. Ces services sont regroupés dans trois grands secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, lesquels comprennent TD Canada Trust, Financement auto TD au Canada, Gestion de patrimoine TD (Canada), Placements directs TD et Assurance TD; Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent TD Bank, America's Most Convenient Bank<sup>SM</sup>, Financement auto TD aux États-Unis, Gestion de patrimoine TD (États-Unis) et une participation dans The Charles Schwab Corporation («Schwab»); et Services bancaires de gros, lesquels comprennent Valeurs mobilières TD. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde, avec plus de 14 millions de clients du service en ligne et du service mobile. Au 31 octobre 2020, les actifs de la TD totalisaient 1,7 billion de dollars canadiens. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole «TD».

## Sommaire et perspectives économiques

La croissance économique mondiale s'est essouffée après avoir enregistré un bond initial à la suite de la levée des mesures de confinement au début de l'été. La recrudescence des cas de contamination à la COVID-19 dans l'ensemble de l'Europe et de l'Amérique du Nord a toutefois entraîné la mise en place de nouvelles mesures de restriction des activités, créant une situation économique précaire au quatrième trimestre civil de 2020. L'économie mondiale est susceptible de connaître d'autres replis périodiques tant qu'un vaccin ou un traitement efficace n'est pas disponible à grande échelle.

La Banque prévoit que le PIB réel mondial reculera de 3,8 % au cours de l'année civile 2020, soit la plus importante baisse annuelle de l'après-guerre. La Chine est la seule grande économie susceptible de connaître une croissance cette année, grâce à un contrôle rapide du virus, à des investissements soutenus par l'État et à une hausse des exportations soutenant l'activité économique.

Les perspectives de l'économie mondiale pour 2021 demeurent très incertaines et dépendront du calendrier et de l'efficacité de la vaccination. En supposant qu'un vaccin sera distribué à grande échelle d'ici l'été, la Banque prévoit un rebond de 6,2 % du PIB réel mondial au cours de l'année civile 2021. Les nouvelles récentes concernant la distribution potentiellement plus hâtive d'un vaccin présentent une certaine possibilité d'amélioration de cette prévision. Toutefois, il existe d'autres risques non liés au virus qui pourraient être défavorables, y compris la possibilité d'un Brexit sans accord, l'escalade des tensions entre les États-Unis et la Chine, et les risques géopolitiques persistants.

Le PIB réel des États-Unis poursuit sa remontée. L'économie a affiché une croissance de 33,1 % (taux annualisé) au cours du troisième trimestre civil de 2020. Les données mensuelles sur les dépenses de consommation indiquent que la croissance a été particulièrement rapide en mai et en juin, tandis que le taux de chômage a continué de diminuer. Après avoir atteint un sommet à 14,7 % en avril, il est redescendu à 6,9 % en octobre, ce qui demeure toutefois encore bien au-dessus du taux de 3,5 % enregistré en février. De même, le PIB réel demeure 3,5 % inférieur à celui enregistré au quatrième trimestre civil de 2019. L'augmentation récente des cas de contamination à la COVID-19 devrait peser sur la croissance aux États-Unis durant les derniers mois de l'année civile, sans toutefois la stopper, car les mesures de restriction imposées aux entreprises ont été jusqu'ici moins sévères et généralisées que ce qui a été observé dans d'autres grandes économies. Par contre, cette situation pose également le risque d'un resserrement possible des restrictions imposées aux entreprises si le système de santé devenait surchargé.

La Réserve fédérale a réduit son taux d'intérêt directeur dans une fourchette de 0 % à 0,25 % en mars et continue d'accroître son bilan en achetant des bons du Trésor américain et des titres adossés à des créances hypothécaires. À la fin août, la banque centrale américaine a annoncé une mise à jour de ses objectifs à long terme et de sa stratégie en matière de politique monétaire, s'engageant à cibler un taux d'inflation moyen de 2 % au fil du temps. L'inflation se situant actuellement bien en deçà de 2 %, ce changement d'approche laisse entendre que les taux d'intérêt demeureront très bas un certain temps. La Banque prévoit que les taux des fonds fédéraux resteront inchangés jusqu'à l'année civile 2024. Historiquement, les taux d'intérêt bas ont contribué à une reprise rapide dans le marché de l'habitation, situation qui continue de s'avérer actuellement. Les ventes de propriétés sont déjà supérieures à celles d'avant la crise et la croissance des prix s'est accélérée. L'activité sur le marché de l'habitation devrait ralentir au cours de l'année civile 2021, mais un faible taux d'accession à la propriété et un point de départ favorisant l'abordabilité du logement laissent penser que la croissance va se poursuivre.

Du côté de la politique fiscale américaine, la première série de mesures d'aide économique en lien avec la COVID-19 de 2,5 billions de dollars américains a permis aux ménages et aux entreprises américains de maintenir leurs dépenses alors même que l'activité économique diminuait. Bon nombre de ces mesures ont maintenant pris fin. Au 31 octobre 2020, les partis s'entendaient généralement sur l'adoption d'un train de mesures d'aide qui rétabliraient certaines prestations d'assurance-emploi fédérales améliorées, autoriserait davantage de fonds pour des prêts aux petites entreprises et augmenterait le financement alloué aux tests de dépistage de la COVID-19 ainsi qu'à la recherche et à la distribution de traitements et de vaccins. L'incertitude entourant la perspective d'une aide supplémentaire s'est intensifiée après les élections de novembre.

L'économie canadienne a été plus touchée que celle des États-Unis au cours du premier semestre civil de 2020 et s'est redressée depuis un peu plus rapidement. La Banque estime que le PIB réel a augmenté de 44,2 % (taux annualisé) au cours du troisième trimestre civil de l'année. Malgré cette hausse, le PIB réel se situait environ 4,5 % en deçà de ce qu'il était au quatrième trimestre civil de 2019, avant la pandémie de COVID-19. La reprise du marché de l'emploi au Canada a, quant à elle, surpassé celle des États-Unis. En date d'octobre 2020, près des quatre cinquièmes des emplois perdus au Canada durant le premier confinement avaient été récupérés, un résultat nettement meilleur qu'aux États-Unis. Le taux de chômage au Canada est passé d'un sommet de 13,7 % en mai pour reculer à 8,9 % en octobre.

La récente augmentation des cas de contamination à la COVID-19 présente aussi un risque de révision à la baisse des perspectives à court terme pour le Canada. Depuis octobre, les gouvernements de l'Ontario, du Québec et du Manitoba ont imposé des restrictions à certains secteurs d'activité dans le but de freiner la propagation du virus. Ces mesures devraient ralentir le rythme de la reprise économique et du marché de l'emploi durant les derniers mois de la présente année civile.

Tout comme la Réserve fédérale, la Banque du Canada a pris des mesures vigoureuses pour soutenir l'économie canadienne, réduisant les taux d'intérêt à 0,25 % en mars et augmentant rapidement la taille de son bilan. La banque centrale canadienne s'est engagée explicitement à maintenir le taux cible du financement à un jour à sa valeur plancher actuelle de 0,25 % au moins jusqu'en 2023. Compte tenu du contexte de stabilité des écarts entre les taux d'intérêt à court terme des États-Unis et ceux du Canada, la Banque prévoit que le dollar canadien s'échangera dans une fourchette modérée de 76 cents américains à 78 cents américains au cours des quatre prochains trimestres civils.

Stimulés en partie par des taux d'intérêt extraordinairement bas, les prix de revente et les prix moyens des maisons existantes ont atteint en septembre des sommets inédits. La demande a été particulièrement forte pour les logements avec terrain et les propriétés situées à l'extérieur des centres-villes plus densément peuplés. Le marché de l'habitation s'est divisé davantage selon le type de logement, montrant des signes évidents d'une offre abondante sur le marché des logements en copropriété et de fortes pressions sur le prix des maisons individuelles. La Banque prévoit que la détérioration de l'abordabilité deviendra un obstacle grandissant sur le marché des maisons individuelles. Ce facteur, combiné à une baisse de la demande pour les logements en copropriété, devrait entraîner un ralentissement de l'activité au cours du premier semestre civil de 2021.

Bon nombre des mesures de soutien aux ménages et aux entreprises mises en place par les gouvernements au début de la crise sanitaire et économique ont été prolongées jusqu'en 2021, ce qui a permis de mettre un frein aux dépenses et de limiter les répercussions sur les faillites. En octobre, la Prestation canadienne d'urgence (PCU) a pris fin pour être remplacée par un accès élargi aux prestations d'assurance-emploi et la Prestation canadienne de la relance économique. Ces deux programmes, mis en place de façon temporaire, ratissent large en protégeant le revenu des travailleurs qui n'ont pas été en mesure de se trouver un nouvel emploi. Une politique budgétaire et monétaire hautement favorable devrait permettre à l'économie canadienne de demeurer sur la voie d'une reprise graduelle au cours des prochains trimestres. Toutefois, à l'instar des États-Unis et de l'économie mondiale, il faudra un vaccin ou un traitement efficace pour que l'activité commerciale puisse reprendre normalement de façon générale et permettre une reprise à grande échelle.

## MESURES PRISES PAR LA BANQUE EN RÉPONSE À LA COVID-19

Les mesures prises pour freiner la pandémie de COVID-19 ont entraîné des répercussions économiques considérables partout dans le monde. En Amérique du Nord, le secteur bancaire a mis en œuvre diverses mesures destinées à alléger la pression sur les consommateurs et les entreprises. Les gouvernements, de concert avec les sociétés d'État, les banques centrales et les régulateurs, ont mis sur pied des programmes visant à atténuer les répercussions de la crise et à soutenir le fonctionnement efficace des marchés financiers. La TD prend une part active à cet effort collectif, guidée par les principes de soutien au bien-être de ses clients et de ses collègues et de maintien de la résilience opérationnelle et financière de la Banque.

### Soutien des clients et des collègues

À compter du deuxième trimestre de son exercice, la Banque a fermé temporairement une partie des succursales de son réseau et a limité les heures d'ouverture dans d'autres succursales. Comme les territoires où la TD mène ses activités ont commencé à assouplir les restrictions en matière de distanciation physique durant le troisième trimestre, la Banque a rouvert un certain nombre de ses succursales et magasins et a commencé à rétablir les heures d'ouverture pour répondre aux besoins des clients, conformément aux directives du gouvernement, des autorités de santé publique et du directeur médical en chef de la TD. Des précautions supplémentaires ont été prises dans les emplacements qui sont demeurés ouverts, comme l'ajustement des effectifs, l'installation de matériel de protection, l'amélioration du nettoyage et la mise en place de mesures de distanciation physique pour réduire les contacts entre les personnes. Au 31 octobre 2020, la quasi-totalité des succursales au Canada et des succursales aux États-Unis était ouverte et tous les guichets automatiques fonctionnaient normalement.

Aussi à compter du deuxième trimestre de son exercice, la Banque a permis à la vaste majorité de ses effectifs des centres de contact de travailler à partir de la maison afin de maintenir le même niveau de services aux clients. Un certain

nombre de collègues des succursales ont reçu de la formation afin de pouvoir répondre aux appels des clients. De nouvelles capacités numériques et de nouveaux outils en libre-service ont été mis en œuvre pour permettre aux clients de continuer à avoir accès aux services et conseils financiers. La Banque a élargi ses programmes d'aide aux clients, soit Assistance TD au Canada et TD Cares aux États-Unis, et a réaffecté des collègues dans l'ensemble de l'organisation afin de soutenir ces fonctions. En outre, de nouvelles applications en ligne et pour appareil mobile ont été lancées afin de faciliter la prestation des mesures d'aide financière directe et annoncées par les gouvernements à l'intention des ménages et des entreprises. Au 31 octobre 2020, quelque 60 000 collègues de la TD continuaient d'être en télétravail et les dispositions de télétravail devraient demeurer en place pendant un certain temps.

Pendant les premiers mois de la pandémie, la Banque a offert plusieurs formes d'aide financière directe aux clients aux prises avec des difficultés financières en raison de la COVID-19, y compris le report de paiements de prêts et des paiements minimums des soldes de cartes de crédit, la réduction de taux d'intérêt ainsi que le report de paiements et la réduction des primes d'assurance. Au 31 octobre 2020, la majeure partie de cette aide était maintenant arrivée à son terme, les reports expirant pour la plupart dans les délais prévus et les clients recommençant à effectuer leurs paiements. Le tableau ci-après résume le nombre de comptes et les soldes de prêts bruts correspondants qui continuaient d'être pris en compte dans le cadre des programmes de report de paiements en raison de la COVID-19, au 31 octobre 2020, dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis. Les taux de défaillance des clients qui ne bénéficient plus des programmes de report sont plus élevés que ceux observés au sein de la population en général, mais demeurent faibles en chiffres absolus, reflétant la croissance continue de l'emploi, le maintien de l'aide gouvernementale, la communication proactive de la Banque avec ses clients et l'élargissement de l'offre de services-conseils de la TD.

CANADA										
Programmes de report de paiements mis en place par la Banque	Au 30 avril 2020			Au 31 juillet 2020			Au 31 octobre 2020			Durée du report
	Comptes <sup>1</sup>	Milliards de dollars canadiens <sup>1</sup>	% du portefeuille <sup>2</sup>	Comptes <sup>1</sup>	Milliards de dollars canadiens <sup>1</sup>	% du portefeuille <sup>2</sup>	Comptes <sup>1</sup>	Milliards de dollars canadiens <sup>1</sup>	% du portefeuille <sup>2</sup>	
Prêts garantis par des biens immobiliers <sup>3</sup>	126 000	36,0 \$	14,0 %	107 000	31,4 \$	12,0 %	13 000	3,7 \$	1,4 %	Report de paiements pendant une période maximale de 6 mois
Autres prêts à la consommation <sup>4</sup>	122 000	3,2 \$	3,0 %	54 000	1,3 \$	1,0 %	17 000	0,3 \$	0,3 %	Report de paiements pendant une période maximale de 4 mois
Services bancaires aux petites entreprises et prêts commerciaux	12 000	6,5 \$	8,0 %	13 000	7,0 \$	8,0 %	400	0,4 \$	0,5 %	Période maximale de 6 mois (période maximale de 4 mois dans le cas d'un prêt garanti par des biens autres qu'immobiliers des services bancaires pour petites entreprises)

<sup>1</sup> Reflète le nombre de comptes approximatif et le solde de prêts bruts approximatif au moment du report de paiements.

<sup>2</sup> Reflète le solde de prêts bruts au moment du report de paiements en pourcentage du solde moyen trimestriel du portefeuille de prêts.

<sup>3</sup> Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires amortissables.

<sup>4</sup> Les autres prêts à la consommation comprennent les cartes de crédit, les autres prêts aux particuliers et les prêts-auto. Les périodes de reports varient en fonction du produit.

ÉTATS-UNIS										
Programmes de report de paiements mis en place par la Banque	Au 30 avril 2020			Au 31 juillet 2020			Au 31 octobre 2020			Durée du report
	Comptes <sup>1</sup>	Milliards de dollars américains <sup>1</sup>	% du portefeuille <sup>2</sup>	Comptes <sup>1</sup>	Milliards de dollars américains <sup>1</sup>	% du portefeuille <sup>2</sup>	Comptes <sup>1</sup>	Milliards de dollars américains <sup>1</sup>	% du portefeuille <sup>2</sup>	
Prêts garantis par des biens immobiliers	7 000	2,5 \$	7,0 %	7 000	2,4 \$	6,0 %	5 000	1,7 \$	4,4 %	Abstention minimale pendant une période de 3 mois
Autres prêts à la consommation <sup>3</sup>	226 000	2,9 \$	7,0 %	46 000	0,7 \$	2,0 %	15 000	0,2 \$	0,5 %	Report de paiements pendant une période maximale de 3 mois
Services bancaires aux petites entreprises et prêts commerciaux	5 000	6,5 \$	7,0 %	4 000	3,0 \$	3,0 %	1 000	0,3 \$	0,3 %	Report de paiements pendant une période maximale de 6 mois (période maximale de 3 mois dans le cas des prêts commerciaux)

<sup>1</sup> Reflète le nombre de comptes approximatif et le solde de prêts bruts approximatif au moment du report de paiements.

<sup>2</sup> Reflète le solde de prêts bruts au moment du report de paiements en pourcentage du solde moyen trimestriel du portefeuille de prêts.

<sup>3</sup> Les autres prêts à la consommation comprennent les cartes de crédit, les autres prêts aux particuliers et les prêts-auto. Les périodes de reports varient en fonction du produit.

La Banque continue de soutenir les programmes pour les particuliers et les entreprises mis de l'avant par le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis.

#### **Programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes**

En vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) financé par Sa Majesté du chef du Canada (le «gouvernement du Canada») et par Exportations et développement Canada (EDC) à titre d'agent du gouvernement du Canada, la Banque consent des prêts à ses clients des services bancaires aux entreprises qui sont admissibles. Selon le programme CUEC, un prêt de 40 000 \$ sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022 peut être consenti aux entreprises admissibles. Si une tranche de 30 000 \$ du prêt est remboursée au plus tard le 31 décembre 2022, le solde du prêt sera admissible à une annulation complète. Si le prêt n'est pas remboursé d'ici le 31 décembre 2022, il sera prolongé de trois ans à un taux d'intérêt annuel de 5 %. Le financement fourni à la Banque par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme CUEC est assorti d'une obligation de remettre les montants recouverts sur les prêts consentis aux termes du programme et est autrement sans recours pour la Banque. Par conséquent, la Banque doit remettre la totalité des montants de principal et d'intérêts recouverts sur les prêts aux termes du programme CUEC au gouvernement du Canada, mais elle n'est pas tenue de rembourser les montants impayés des clients ou annulés. La Banque reçoit un remboursement des charges d'administration qu'elle engage pour administrer le programme au nom du gouvernement du Canada. La Banque continue de collaborer avec le gouvernement du Canada et EDC alors que d'autres modifications au programme CUEC sont envisagées. Les prêts consentis en vertu de ce programme ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé de la Banque puisque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à ces prêts est transférée au gouvernement du Canada. Au 31 octobre 2020, la Banque avait consenti à environ 184 000 (169 000 au 31 juillet 2020; 117 000 au 30 avril 2020) de ses clients des prêts dans le cadre du programme CUEC et financé des prêts dans le cadre de ce programme d'un montant d'environ 7,3 milliards de dollars (6,7 milliards de dollars au 31 juillet 2020; 4,7 milliards de dollars au 30 avril 2020).

#### **Loi Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security Act et programme de protection des salaires adoptés aux États-Unis**

En vertu du programme de protection des salaires (Paycheck Protection Program ou PPP), établi aux termes de la *Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security Act* («loi CARES») des États-Unis et mis en œuvre par l'agence américaine Small Business Administration (SBA), la Banque a offert des prêts jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars américains chacun aux petites entreprises, afin de leur permettre de maintenir en poste les travailleurs, de verser les salaires et de couvrir d'autres dépenses. Les prêts accordés dans le cadre du PPP avant le 5 juin 2020 ont une durée de deux ans et comportent l'option d'être prolongés sur une durée de cinq ans. Les prêts accordés dans le cadre du PPP le 5 juin 2020 ou après cette date ont une durée de cinq ans. Tous les prêts accordés dans le cadre du PPP portent intérêt au taux annuel de 1 % et sont entièrement garantis par la SBA. La totalité du montant du principal du prêt et les intérêts courus sont admissibles à une annulation si le prêt est utilisé pour les dépenses admissibles. La Banque recevra un remboursement de la SBA pour toute portion du prêt qui sera annulée. Au 31 octobre 2020, la Banque avait financé environ 86 000 prêts aux termes du PPP (84 000 au 31 juillet 2020; 28 000 au 30 avril 2020). La valeur comptable brute des prêts octroyés aux termes du programme s'élevait à environ 8,2 milliards de dollars américains (8,2 milliards de dollars américains au 31 juillet 2020; 6,0 milliards de dollars américains au 30 avril 2020).

#### **Autres programmes**

La Banque travaille aussi avec des sociétés d'État fédérales, notamment EDC et la Banque de développement du Canada (BDC), ainsi qu'avec les gouvernements de provinces et d'États et les banques centrales, afin de mettre sur pied d'autres programmes de garantie et programmes de prêts conjoints à l'intention des clients de la Banque. Ces programmes comprennent, au Canada, le Programme de crédit aux entreprises (PCE) d'EDC pour petites et moyennes entreprises, qui offre aux entreprises admissibles un accès à du financement garanti en partie par EDC, le Programme de prêts conjoints de la BDC, qui offre des prêts aux petites et moyennes entreprises et le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) d'Investissement Québec (IQ), qui offre aux entreprises admissibles du Québec un accès à du financement garanti en partie par IQ. Les programmes s'adressant particulièrement aux entreprises de taille moyenne admissibles comprennent le programme de PCE pour prêts importants d'EDC et le programme de prêts subordonnés de la BDC. En outre, la TD collabore avec le gouvernement du Canada pour faciliter l'accès à la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et à la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) au moyen du dépôt direct de l'Agence du revenu du Canada. Aux États-Unis, la Banque travaille avec la Federal Reserve Bank of Boston pour faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises au Main Street Lending Program.

#### **Maintenir la résilience financière et opérationnelle de la Banque**

Au début du deuxième trimestre de son exercice, la Banque a mis en œuvre ses protocoles de gestion de crise alors que le virus se répandait dans les divers territoires où la TD est présente. Les plans de gestion de la poursuite des activités ont été lancés et un comité de gestion de crise de la haute direction a été formé pour diriger les mesures à mettre en place. La Banque a rapidement mis en place des mesures de séparation des lieux et de travail à domicile. Elle a aussi géré une flambée des activités du service en ligne et du service mobile, y compris une croissance supérieure à 10 % du téléchargement des applications de services bancaires mobiles et de l'utilisation des services numériques au Canada et aux États-Unis, et la multiplication par trois des volumes d'opérations des services de placement direct au plus fort de la volatilité des marchés. La Banque a aussi rapidement mis en place et soutenu les programmes d'allègement des gouvernements et travaillé activement avec ses fournisseurs de services pour assurer le maintien des fonctions et des services essentiels pendant la période de perturbation. Les activités de la TD, notamment l'infrastructure technologique de la Banque, la capacité de son réseau, ses capacités en infonuagique d'entreprise et ses systèmes d'accès à distance sont demeurés stables tout au long des mois qui se sont écoulés depuis, assurant un soutien continu pour les dispositions de télétravail et le niveau élevé et soutenu d'activités des clients du service en ligne et du service mobile.

La Banque surveille le risque de crédit alors qu'elle continue à soutenir les besoins des clients en matière de prêts, tout en tenant compte des perspectives économiques ainsi que de l'incidence des programmes d'allègement des gouvernements et des mesures réglementaires. Bien que les perspectives demeurent incertaines, la Banque estime disposer de niveaux de couverture adéquats après avoir effectué des ajouts importants à la provision pour pertes sur prêts productifs aux deuxième et troisième trimestres.

Le risque de marché a continué d'être bien géré au cours du quatrième trimestre dans un contexte de volatilité réduite, et la situation des fonds propres, la situation de trésorerie ainsi que la situation de financement de la Banque demeurent solides.

La Banque continue d'évaluer si elle est prête à faire face à une période de crise plus soutenue, à raffiner ses procédures de préparation en cas de ralentissement et à élaborer ses plans à moyen et à long terme, y compris pour divers scénarios de retour au bureau.

#### **Réponse des autorités réglementaires et des banques centrales**

À compter du deuxième trimestre de l'exercice de la Banque, en réponse aux défis imposés par la COVID-19 et à la conjoncture économique qui avait alors cours, le BSIF et la Banque du Canada ont adopté un certain nombre de mesures visant à étayer la résilience des institutions financières fédérales et à améliorer la stabilité du système financier et de l'économie au Canada. Pour des renseignements additionnels sur les mesures prises par le BSIF en matière de fonds propres, se reporter aux rubriques «Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III» et «Évolution future des fonds propres réglementaires» de la section «Situation des fonds propres» du présent document. Pour des renseignements additionnels sur les mesures prises par le BSIF en matière de liquidités, se reporter à la rubrique «Faits réglementaires nouveaux concernant la liquidité et le financement» de la section «Gestion des risques» du présent document.

Au cours du quatrième trimestre, les gouvernements, les autorités réglementaires et les banques centrales à l'échelle mondiale ont continué de mettre de l'avant des politiques accommodantes. Au Canada, cela a consisté notamment à maintenir les ajustements aux exigences réglementaires visant à étayer la résilience des institutions financières fédérales et à améliorer la stabilité du système financier et de l'économie au Canada, et à poursuivre les programmes d'achat d'actifs et de crédit afin de soutenir la liquidité des marchés.

#### **Incidence sur le rendement financier du trimestre considéré**

En raison de l'amélioration de la conjoncture économique et commerciale au cours du trimestre considéré, les provisions pour pertes sur créances ont diminué séquentiellement et les produits autres que d'intérêts des activités bancaires de détail se sont stabilisés du fait de la reprise des dépenses de consommation et de l'activité de paiement. La Banque continue de subir la pression sur les marges découlant de la diminution des taux d'intérêt. Les volumes de dépôts ont continué d'augmenter, reflétant en partie l'incidence des programmes d'aide financière du gouvernement, et les produits des marchés financiers et les produits tirés des services de placement direct des activités de gestion de patrimoine demeurent solides, reflétant le niveau élevé d'activité des clients et sur les marchés.

## Incidence sur le rendement financier des trimestres à venir

La TD s'attend à ce que les économies du Canada et des États-Unis poursuivent leur reprise graduelle en 2021, bien que les perspectives demeurent incertaines. Les nouvelles sont prometteuses concernant des vaccins potentiels, mais on en sait encore bien peu quant à leur efficacité, à leur disponibilité, à leur distribution et à l'accueil qu'ils recevront de la part de la population. La réouverture graduelle de l'économie et le recours à des mesures de confinement ciblées ont donné lieu à une hausse encourageante de l'activité par rapport aux deuxième et troisième trimestres, cependant une deuxième vague de cas de contamination oblige de nombreux territoires à imposer de nouvelles restrictions, et les programmes gouvernementaux qui ont soutenu les ménages et les entreprises pendant le ralentissement pourraient être difficiles à maintenir.

Dans l'ensemble, la TD prévoit que le redressement du résultat sera inégal. Les résultats de l'exercice 2021 devraient être soutenus par la baisse de la provision pour pertes sur créances, reflétant l'incidence continue des mesures d'aide gouvernementale et des banques et la provision constituée pour l'exercice considéré, ainsi qu'une amélioration des activités de la clientèle et le maintien d'une gestion rigoureuse des dépenses. Par ailleurs, la TD s'attend à une autre compression des marges sur les dépôts dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt; certains volumes pourraient être modérés par rapport aux niveaux enregistrés pour l'exercice considéré, lesquels ont été stimulés par les programmes d'aide gouvernementale, les prélèvements effectués sur les marges de crédit et la forte préférence des clients pour les placements liquides; et l'activité sur les marchés financiers pourrait ralentir après avoir connu une progression record pour l'exercice concerné. En raison de ses solides situations de fonds propres et de liquidité, de ses réserves considérables pour pertes sur créances et de ses activités diversifiées et axées sur les clients, la TD estime que la Banque est en bonne position pour gérer les risques d'amélioration et de détérioration, et réaliser ses possibilités de croissance.

## PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DE LA BANQUE

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les IFRS, les PCGR actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR connues sous le nom de résultats «rajustés», afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les «éléments à noter» des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent. La Banque croit que les résultats rajustés permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les éléments à noter sont présentés dans le tableau 3. Comme expliqué, les résultats rajustés diffèrent des résultats comme présentés selon les IFRS. Les résultats rajustés, les éléments à noter et les termes semblables utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

Le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis de la Banque comprend des conventions conclues avec certains détaillants américains en vertu desquelles la TD est l'émetteur aux États-Unis de cartes de crédit de marque privée et comarquées à l'intention de leurs clients américains. En vertu des modalités de ces conventions individuelles, la Banque et les détaillants partagent les profits générés par les portefeuilles concernés après déduction des pertes sur créances. Selon les IFRS, la TD est tenue de présenter les montants bruts des produits et des provisions

pour pertes sur créances liés à ces portefeuilles dans l'état du résultat consolidé de la Banque. À l'échelle des secteurs d'exploitation, la part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuables à la TD en vertu des conventions.

## Participation dans The Charles Schwab Corporation

Le 6 octobre 2020, la Banque a acquis une participation d'environ 13,5 % dans Schwab après la clôture de l'acquisition par Schwab de TD Ameritrade Holding Corporation («TD Ameritrade»), dont la Banque est un actionnaire important (la «transaction avec Schwab»). Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Événements importants» de la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document. La quote-part de la Banque du résultat de TD Ameritrade est présentée avec un décalage d'un mois. La même approche est suivie pour Schwab, et la Banque commencera à comptabiliser sa quote-part du résultat de Schwab sur cette base au premier trimestre de l'exercice 2021.

Le 25 novembre 2019, la Banque et Schwab ont également conclu une convention sur les comptes de dépôt assurés (la «convention sur les CDA avec Schwab»), qui est entrée en vigueur à la clôture de la transaction et dont la date d'échéance initiale est le 1<sup>er</sup> juillet 2031. Les honoraires de gestion aux termes de cette convention sont fixés à 15 points de base (pdb) par année sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage. Avant l'entrée en vigueur de la convention sur les CDA avec Schwab, la Banque était partie à une convention sur les comptes de dépôt assurés avec TD Ameritrade (la «convention sur les CDA avec TD Ameritrade») aux termes de laquelle elle gagnait des honoraires de gestion équivalant à 25 pdb par année sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage (sous réserve d'ajustements fondés sur une formule précise). Pour plus de renseignements, se reporter à la section «Transactions entre parties liées» du présent document.

## Réforme fiscale aux États-Unis

Le 22 décembre 2017, le gouvernement américain a adopté une législation fiscale exhaustive, communément appelée *Tax Cuts and Jobs Act* (loi sur les réductions d'impôt et l'emploi) (la «loi sur l'impôt américaine»), apportant des changements étendus et complexes au code fiscal américain.

La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a donné lieu en 2018 à un rajustement des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis de la Banque selon le taux de base réduit de 21 %, ainsi qu'à un rajustement de la valeur comptable de certaines de ses participations donnant droit à des crédits d'impôt et de sa participation dans TD Ameritrade. La Banque a finalisé son évaluation des incidences de la loi sur l'impôt américaine au cours de 2018 et a comptabilisé dans les résultats une charge nette de 392 millions de dollars (319 millions de dollars américains) pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

La réduction du taux d'imposition des sociétés a eu un effet positif sur les résultats de l'exercice considéré de la TD, et continuera d'avoir une incidence positive sur ses résultats futurs. Le montant de l'économie pourrait varier en raison notamment de changements apportés aux interprétations et aux hypothèses de la Banque et de directives que pourraient publier les organismes de réglementation ayant compétence en la matière.

TABLEAU 2		RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Comme présentés		
(en millions de dollars canadiens)		2020	2019	2018
Produits d'intérêts nets		25 611 \$	23 931 \$	22 239 \$
Produits autres que d'intérêts		18 035	17 134	16 653
Total des produits		43 646	41 065	38 892
Provision pour pertes sur créances		7 242	3 029	2 480
Indemnités d'assurance et charges connexes		2 886	2 787	2 444
Charges autres que d'intérêts		21 604	22 020	20 195
<b>Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade</b>		<b>11 914</b>	13 229	13 773
Charge d'impôt sur le résultat		1 152	2 735	3 182
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade		1 133	1 192	743
<b>Résultat net – comme présenté</b>		<b>11 895</b>	11 686	11 334
Dividendes sur actions privilégiées		267	252	214
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales</b>		<b>11 628 \$</b>	11 434 \$	11 120 \$
Attribuable aux :				
<b>Actionnaires ordinaires</b>		<b>11 628 \$</b>	11 416 \$	11 048 \$
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		–	18	72

<b>MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté</b>				
TABLEAU 3		2020	2019	2018
(en millions de dollars canadiens)				
<b>Résultats d'exploitation – rajustés</b>				
Produits d'intérêts nets		25 611 \$	23 931 \$	22 239 \$
Produits autres que d'intérêts <sup>1</sup>		16 614	17 134	16 742
Total des produits		42 225	41 065	38 981
Provision pour pertes sur créances		7 242	3 029	2 480
Indemnités d'assurance et charges connexes		2 886	2 787	2 444
Charges autres que d'intérêts <sup>2</sup>		21 338	21 085	19 943
<b>Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade</b>				
		10 759	14 164	14 114
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat		2 020	2 949	2 898
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade <sup>3</sup>		1 229	1 288	967
<b>Résultat net – rajusté</b>				
Dividendes sur actions privilégiées		267	252	214
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté</b>				
		9 701	12 251	11 969
Attribuable aux :				
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, après impôt sur le résultat		–	18	72
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>				
		9 701	12 233	11 897
<b>Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat</b>				
Amortissement des immobilisations incorporelles <sup>4</sup>		(262)	(307)	(324)
Profit net à la vente de la participation dans TD Ameritrade <sup>5</sup>		1 421	–	–
Charges liées à l'entente à long terme conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur <sup>6</sup>		–	(607)	–
Charges liées à l'acquisition de Greystone <sup>7</sup>		(100)	(117)	–
Charges liées à la transaction de Scottrade <sup>8</sup>		–	–	(193)
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis <sup>9</sup>		–	–	(48)
<b>Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat</b>				
Amortissement des immobilisations incorporelles <sup>4, 10</sup>		(37)	(48)	(55)
Profit net à la vente de la participation dans TD Ameritrade <sup>5</sup>		(829)	–	–
Charges liées à l'entente à long terme conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur <sup>6</sup>		–	(161)	–
Charges liées à l'acquisition de Greystone <sup>7</sup>		(2)	(5)	–
Charges liées à la transaction de Scottrade <sup>8</sup>		–	–	(5)
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis <sup>9</sup>		–	–	344
<b>Total des rajustements pour les éléments à noter</b>				
		1 927	(817)	(849)
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté</b>				
		11 628 \$	11 416 \$	11 048 \$

<sup>1</sup> Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : Profit net à la vente de la participation dans TD Ameritrade, comme expliqué à la note 5 ci-dessous; 2020 – 1 421 millions de dollars. Rajustement de la valeur comptable de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt, comme expliqué à la note 9 ci-dessous; 2018 – (89) millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

<sup>2</sup> Les charges autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : Amortissement d'immobilisations incorporelles, comme expliqué à la note 4 ci-dessous; 2020 – 166 millions de dollars; 2019 – 211 millions de dollars; 2018 – 231 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Charges liées à l'entente à long terme conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur, comme expliqué à la note 6 ci-dessous; 2019 – 607 millions de dollars. Ce montant est comptabilisé dans le secteur Services de détail au Canada. Charges liées à l'acquisition de Greystone, comme expliqué à la note 7 ci-dessous; 2020 – 100 millions de dollars; 2019 – 117 millions de dollars. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Services de détail au Canada. Charges liées à l'acquisition par la Banque de Scottrade Bank, comme expliqué à la note 8 ci-dessous; 2018 – 21 millions de dollars. Ce montant est comptabilisé dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

<sup>3</sup> La quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade rajustée exclut les éléments à noter suivants : Amortissement d'immobilisations incorporelles, comme expliqué à la note 4 ci-dessous; 2020 – 96 millions de dollars; 2019 – 96 millions de dollars; 2018 – 93 millions de dollars. Quote-part de la Banque de l'ajustement des soldes d'impôt différé de TD Ameritrade, comme expliqué à la note 9 ci-dessous; 2018 – (41) millions de dollars. L'incidence de ces deux éléments sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social. Quote-part de la Banque des charges liées à l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade Financial Services, Inc. (Scottrade), comme expliqué à la note 8 ci-dessous; 2018 – 172 millions de dollars. Cet élément a été comptabilisé dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

<sup>4</sup> L'amortissement des immobilisations incorporelles se rapporte aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'acquisitions d'actifs ou de regroupements d'entreprises, y compris aux montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles attribuables à la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade. L'amortissement des logiciels et des droits de gestion d'actifs est inclus dans l'amortissement des immobilisations incorporelles; toutefois, il n'est pas inclus aux fins des éléments à noter.

<sup>5</sup> Le 6 octobre 2020, la Banque a acquis une participation d'environ 13,5 % dans Schwab après la clôture de la transaction avec Schwab. Par conséquent, la Banque a comptabilisé un profit net à la vente de sa participation dans TD Ameritrade, attribuable surtout à un profit sur la réévaluation, à la libération de profits de change cumulés sur les participations dans des établissements à l'étranger contrebalancée par la libération des éléments de couverture désignés et des taxes connexes, ainsi qu'à la libération d'un passif d'impôt différé lié à la participation de la Banque dans TD Ameritrade, déduction faite des coûts de transaction directs. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

<sup>6</sup> Le 10 janvier 2019, l'entente à long terme que la Banque a conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur est entrée en vigueur conjointement avec la conclusion de l'acquisition par Air Canada d'Aimia Canada Inc., qui administre le programme de fidélisation Aéroplan (la «transaction»). Dans le cadre de la transaction, la Banque a passé en charges un montant de 607 millions de dollars (446 millions de dollars après impôt) dans le secteur Services de détail au Canada.

<sup>7</sup> Le 1<sup>er</sup> novembre 2018, la Banque a acquis Greystone Capital Management Inc., société mère de Greystone Managed Investments Inc. («Greystone»). La Banque a engagé des frais liés à l'acquisition, y compris de la rémunération versée à des actionnaires employés sous forme d'actions ordinaires dans le cadre de l'acquisition, des coûts de transaction directs et certains autres frais liés à l'acquisition. Ces montants sont comptabilisés à titre d'ajustement du résultat net et présentés dans le secteur Services de détail au Canada.

<sup>8</sup> Le 18 septembre 2017, la Banque a acquis Scottrade Bank et TD Ameritrade a acquis Scottrade en même temps que la Banque a procédé à l'achat d'actions de TD Ameritrade émises dans le cadre de l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade (la «transaction de Scottrade»). Scottrade Bank a fusionné avec TD Bank, N.A. La Banque et TD Ameritrade ont engagé des frais liés à l'acquisition, y compris des indemnités de départ, des frais liés à la résiliation de contrats, des coûts de transaction directs et d'autres charges non récurrentes. Ces montants sont comptabilisés à titre d'ajustement du résultat net et comprennent les charges liées à l'acquisition par la Banque de Scottrade Bank et les montants après impôt relatifs à la quote-part de la Banque des charges liées à l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade. Ces montants ont été comptabilisés dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

<sup>9</sup> La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a entraîné en 2018 l'imputation aux résultats d'une charge nette de 392 millions de dollars, comprenant une charge nette avant impôt de 48 millions de dollars découlant de la moins-value de certaines participations donnant droit à des crédits d'impôt, compensée en partie par l'incidence favorable de la quote-part de la Banque de la réévaluation des soldes d'impôt différé de TD Ameritrade, et une charge d'impôt sur le résultat nette de 344 millions de dollars découlant de la réévaluation des actifs et passifs d'impôt différé de la Banque selon le taux de base réduit de 21 % et d'autres ajustements d'impôt connexes. L'incidence de ces éléments sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social.

<sup>10</sup> Le montant présenté pour 2018 ne tient pas compte d'un rajustement non récurrent de 31 millions de dollars des soldes de passifs d'impôt différé découlant de la loi sur l'impôt américaine. L'élément à noter Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis comprend l'incidence de ce rajustement.

TABLEAU 4		RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION COMME PRÉSENTÉ ET DU RÉSULTAT PAR ACTION RAJUSTÉ <sup>1</sup>		
(en dollars canadiens)		2020	2019	2018
<b>Résultat de base par action – comme présenté</b>		<b>6,43 \$</b>	6,26 \$	6,02 \$
Rajustements pour les éléments à noter <sup>2</sup>		<b>(1,06)</b>	0,45	0,46
<b>Résultat de base par action – rajusté</b>		<b>5,37 \$</b>	6,71 \$	6,48 \$
<b>Résultat dilué par action – comme présenté</b>		<b>6,43 \$</b>	6,25 \$	6,01 \$
Rajustements pour les éléments à noter <sup>2</sup>		<b>(1,07)</b>	0,44	0,46
<b>Résultat dilué par action – rajusté</b>		<b>5,36 \$</b>	6,69 \$	6,47 \$

<sup>1</sup> Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

<sup>2</sup> Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

TABLEAU 5		AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, APRÈS IMPÔT SUR LE RÉSULTAT <sup>1,2</sup>		
(en millions de dollars canadiens)		2020	2019	2018
TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)		<b>51 \$</b>	76 \$	87 \$
TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade) <sup>3</sup>		<b>96</b>	96	93
MBNA Canada		<b>27</b>	40	49
Aéroplan		<b>17</b>	17	17
Divers		<b>34</b>	30	23
		<b>225</b>	259	269
Logiciels et droits de gestion d'actifs		<b>523</b>	469	464
<b>Amortissement des immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat</b>		<b>748 \$</b>	728 \$	733 \$

<sup>1</sup> Le montant présenté pour 2018 ne tient pas compte d'un rajustement non récurrent de 31 millions de dollars des soldes de passifs d'impôt différé connexes découlant de la loi sur l'impôt américaine. L'élément à noter Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis comprend l'incidence de ce rajustement.

<sup>2</sup> L'amortissement des immobilisations incorporelles, à l'exception des logiciels et des droits de gestion d'actifs, est inclus dans les éléments à noter. Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR –

Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

<sup>3</sup> Compris dans la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade et, par conséquent, est présenté avec un décalage d'un mois. Se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» de la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

#### RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

La méthode de répartition du capital de la Banque à ses secteurs d'exploitation est essentiellement alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires. Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été réduit à 9 % à compter du deuxième trimestre de 2020, comparativement à 10,5 % pour le premier trimestre de 2020 et à 10 % pour l'exercice 2019.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est le résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'est pas un terme défini par les IFRS. Les lecteurs doivent prendre note que les résultats rajustés et d'autres mesures rajustées par rapport à une base autre que les IFRS n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU 6		RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		2020	2019	2018
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires		<b>85 203 \$</b>	78 638 \$	70 499 \$
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté</b>		<b>11 628</b>	11 416	11 048
Éléments à noter, après impôt sur le résultat <sup>1</sup>		<b>(1 927)</b>	817	849
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>		<b>9 701 \$</b>	12 233 \$	11 897 \$
<b>Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté</b>		<b>13,6 %</b>	14,5 %	15,7 %
<b>Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>		<b>11,4</b>	15,6	16,9

<sup>1</sup> Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

## RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES CORPORELS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, le goodwill théorique et les immobilisations incorporelles théoriques liés aux participations dans Schwab et TD Ameritrade, et d'autres immobilisations incorporelles acquises, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes. Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO) correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises, qui sont traitées comme un élément à noter, et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAAO rajusté est calculé

à partir du résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure les éléments à noter et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAAO rajusté fournit des renseignements utiles sur le rendement des actifs productifs de revenus de la Banque, peu importe qu'ils aient été acquis ou générés en interne. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires, le RCPCAAO et le RCPCAAO rajusté constituent des mesures financières non conformes aux PCGR et ne sont pas des termes définis par les IFRS. Les lecteurs doivent prendre note que les résultats rajustés et d'autres mesures rajustées par rapport à une base autre que les IFRS n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU 7 RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES CORPORELS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES			
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			
	2020	2019	2018
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	85 203 \$	78 638 \$	70 499 \$
Goodwill moyen	17 261	17 070	16 197
Goodwill théorique et immobilisations incorporelles théoriques moyens liés aux participations dans Schwab et TD Ameritrade	4 369	4 146	4 100
Autres immobilisations incorporelles acquises moyennes <sup>1</sup>	509	662	676
Passifs d'impôt différé connexes moyens	(255)	(260)	(240)
<b>Capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires</b>	<b>63 319</b>	<b>57 020</b>	<b>49 766</b>
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté</b>	<b>11 628</b>	<b>11 416</b>	<b>11 048</b>
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises, après impôt sur le résultat <sup>2</sup>	225	259	269
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises</b>	<b>11 853</b>	<b>11 675</b>	<b>11 317</b>
Autres éléments à noter, après impôt sur le résultat <sup>2</sup>	(2 152)	558	580
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>	<b>9 701 \$</b>	<b>12 233 \$</b>	<b>11 897 \$</b>
<b>Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires</b>	<b>18,7 %</b>	<b>20,5 %</b>	<b>22,7 %</b>
<b>Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>	<b>15,3</b>	<b>21,5</b>	<b>23,9</b>

<sup>1</sup> Exclut les immobilisations incorporelles liées aux logiciels et aux droits de gestion d'actifs.

<sup>2</sup> Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

### Acquisition de TD Ameritrade Holding Corporation par The Charles Schwab Corporation

Le 6 octobre 2020, Schwab a réalisé son acquisition de TD Ameritrade, dont la Banque est un actionnaire important. Aux termes de la transaction avec Schwab, tous les actionnaires de TD Ameritrade, y compris la Banque, ont échangé chaque action de TD Ameritrade qu'ils détenaient contre 1,0837 action ordinaire de Schwab. À la clôture, la Banque a échangé sa participation d'environ 43 % dans TD Ameritrade contre une participation d'environ 13,5 % dans Schwab, dont 9,9 % en actions ordinaires avec droit de vote et le reste en actions ordinaires sans droit de vote, convertibles en actions ordinaires avec droit de vote si transférées à un tiers. La transaction a donné lieu à un profit net à la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade de 2,3 milliards de dollars après impôt comptabilisé au quatrième trimestre de 2020. La transaction a eu une incidence à peu près neutre sur les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au moment de la clôture.

La Banque et Schwab sont parties à une convention d'actionnaires (la «convention d'actionnaires»), qui est entrée en vigueur à la clôture de la transaction avec Schwab. En vertu de la convention d'actionnaires, la Banque :

i) a le droit de désigner deux des membres du conseil d'administration de Schwab,

ii) ne peut détenir plus de 9,9 % des actions ordinaires avec droit de vote de Schwab, et iii) est soumise aux restrictions habituelles de statu quo et de blocage, y compris, sous réserve de certaines exceptions, à certaines restrictions de transfert. La Banque a également conclu une convention sur les CDA avec Schwab, qui est entrée en vigueur à la clôture de la transaction et dont la date d'échéance initiale est le 1<sup>er</sup> juillet 2031. À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, Schwab aura l'option de réduire les dépôts effectués aux termes de la convention sur les CDA avec Schwab, qui étaient de 195 milliards de dollars (146 milliards de dollars américains) au 31 octobre 2020, d'un montant maximal de 10 milliards de dollars américains par an (sous réserve de certains ajustements fondés sur les variations du solde dans les comptes de passage entre la date de clôture et le 1<sup>er</sup> juillet 2021), jusqu'à un plancher de 50 milliards de dollars américains. Les honoraires de gestion aux termes de la convention sur les CDA avec Schwab sont fixés à 15 pdb par année sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage.

La Banque comptabilise sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part de la Banque du résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Schwab est présentée avec un décalage d'un mois et la Banque commencera à comptabiliser sa quote-part du résultat de Schwab sur cette base au premier trimestre de l'exercice 2021.



## Résultat net

Le résultat net comme présenté pour l'exercice s'est établi à 11 895 millions de dollars, en hausse de 209 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique par un profit net sur la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade et les charges à l'exercice précédent liées à l'entente conclue avec Air Canada. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est établi à 9 968 millions de dollars, en baisse de 2 535 millions de dollars, ou 20 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une hausse de la provision pour pertes sur créances, une baisse des produits dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux et une augmentation des charges autres que d'intérêts, le tout en partie contrebalancé par l'accroissement des produits dans le secteur Services bancaires de gros et dans les activités de gestion de patrimoine et d'assurance. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 13,6 %, contre 14,5 % pour l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté pour l'exercice a été de 11,4 %, contre 15,6 % à l'exercice précédent.

Répartie par secteur, la hausse du résultat net comme présenté s'explique par une augmentation de 2 191 millions de dollars dans le secteur Siège social et une hausse de 810 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancées par une diminution de 1 955 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et une diminution de 837 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice a été de 6,43 \$, en hausse de 3 %, par rapport à 6,25 \$ il y a un an. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 5,36 \$, contre 6,69 \$ pour l'exercice précédent, soit une diminution de 20 %.

### Incidence du taux de change sur les résultats convertis du secteur Services de détail aux États-Unis

Le tableau suivant présente l'estimation de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur les principaux éléments de l'état du résultat du secteur Services de détail aux États-Unis.

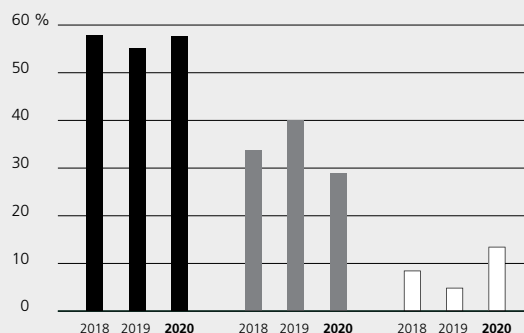
TABLEAU 8	INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS DU SECTEUR SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS	
	2020 par rapport à 2019 Augmentation (diminution)	2019 par rapport à 2018 Augmentation (diminution)
<b>Services bancaires de détail aux États-Unis</b>		
Total des produits	138 \$	369 \$
Charges autres que d'intérêts	83	199
Résultat net, après impôt	3	120
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade <sup>1</sup>	15	37
<b>Résultat net, après impôt, du secteur Services de détail aux États-Unis</b>	<b>18</b>	<b>158</b>
<b>Résultat par action (en dollars canadiens)</b>		
Résultat de base	0,01 \$	0,09 \$
Résultat dilué	0,01	0,09

<sup>1</sup> La quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sont présentées avec un décalage d'un mois.

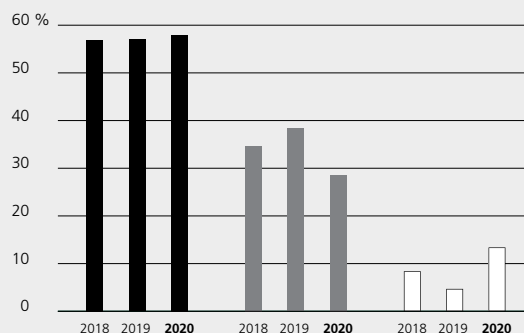
Taux de change moyen (équivalent de 1,00 \$ CA)	2020	2019	2018
Dollar américain	0,743	0,753	0,777

<sup>1</sup> Les montants ne tiennent pas compte du secteur Siège social.

### RÉSULTAT NET COMME PRÉSENTÉ PAR SECTEUR D'EXPLOITATION (en pourcentage du total du résultat net)<sup>1</sup>



### RÉSULTAT NET RAJUSTÉ PAR SECTEUR D'EXPLOITATION (en pourcentage du total du résultat net)<sup>1</sup>



■ Services de détail au Canada  
 ■ Services de détail aux États-Unis  
 □ Services bancaires de gros

## Produits

Les produits comme présentés ont été de 43 646 millions de dollars, soit 2 581 millions de dollars, ou 6 %, de plus que ceux à l'exercice précédent. Les produits rajustés ont été de 42 225 millions de dollars, en hausse de 1 160 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

### PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets pour l'exercice ont atteint 25 611 millions de dollars, soit une hausse de 1 680 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. La hausse est attribuable à l'augmentation des produits d'intérêts nets liés aux activités de négociation ainsi qu'à la croissance des volumes dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux, le tout en partie contrebalancé par la diminution des marges.

Répartie par secteur, la hausse des produits d'intérêts nets comme présentés s'explique par une augmentation de 1 079 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et une hausse de 1 006 millions de dollars dans le secteur Siège social, le tout en partie contrebalancé par une diminution de 288 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et une baisse de 117 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Les produits d'intérêts nets comme présentés dans le secteur Siège social comprennent l'incidence des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, laquelle est en grande partie contrebalancée dans les produits autres que d'intérêts.

### MARGE D'INTÉRÊTS NETTE

La marge d'intérêts nette a diminué de 16 pdb pour l'exercice, pour s'établir à 1,80 % par rapport à 1,96 % à l'exercice précédent, reflétant surtout l'incidence de la baisse des taux d'intérêt et de la hausse des soldes de dépôt dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux.

### PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice ont été de 18 035 millions de dollars, en hausse de 901 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant le profit net à la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, l'accroissement des produits dans les activités de gestion de patrimoine et d'assurance, et l'augmentation des produits liés aux activités de négociation et des produits tirés des comptes à honoraires dans le secteur Services bancaires de gros, le tout en partie contrebalancé par une baisse des produits tirés des comptes à honoraires dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par une augmentation de 648 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, une hausse de 395 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et une augmentation de 260 millions de dollars dans le secteur Siège social, le tout en partie contrebalancé par une diminution de 402 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Les produits autres que d'intérêts dans le secteur Siège social comprennent l'incidence des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, laquelle est en grande partie contrebalancée dans les produits d'intérêts nets.

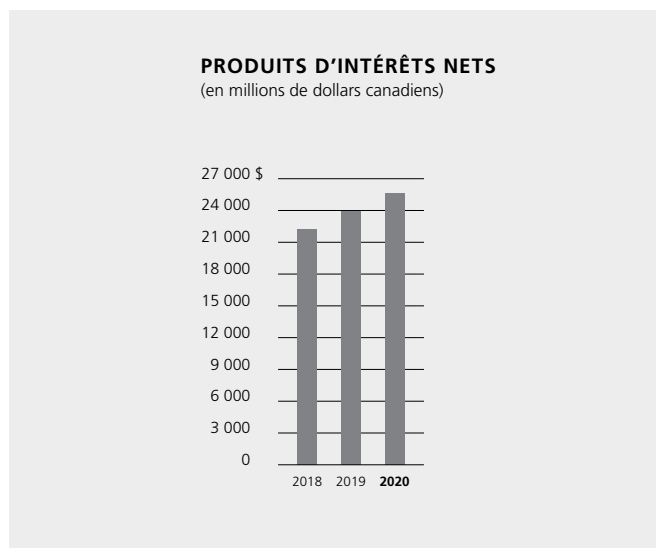


TABLEAU 9 PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2020 par rapport à 2019			
	2020	2019	2018	Variation en %
<b>Services de placement et de valeurs mobilières</b>				
Honoraires et commissions de courtage	865 \$	637 \$	577 \$	36
Service de courtage traditionnel et autres services de valeurs mobilières	1 224	1 191	1 099	3
Honoraires de prise ferme et de conseil	717	520	566	38
Frais de gestion de placements	623	629	546	(1)
Gestion de fonds communs	1 797	1 768	1 790	2
Honoraires de fiducie	115	127	136	(9)
<b>Total des services de placement et de valeurs mobilières</b>	<b>5 341</b>	<b>4 872</b>	<b>4 714</b>	<b>10</b>
Commissions sur crédit	1 400	1 289	1 210	9
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières	40	78	111	(49)
Produits (pertes) de négociation	1 404	1 047	1 052	34
Frais de service	2 593	2 885	2 716	(10)
Services de cartes	2 154	2 465	2 376	(13)
Produits d'assurance	4 565	4 282	4 045	7
Autres produits (pertes)	538	216	429	149
<b>Total</b>	<b>18 035 \$</b>	<b>17 134 \$</b>	<b>16 653 \$</b>	<b>5</b>

## PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les produits liés aux activités de négociation représentent le total des produits d'intérêts nets sur les positions de négociation, des produits (pertes) de négociation, et des produits provenant des instruments financiers qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) et gérés dans un portefeuille de négociation. Les produits d'intérêts nets proviennent de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et passifs détenus à des fins de transaction et sont présentés dans le tableau ci-dessous déduction faite des charges et produits d'intérêts associés au financement de ces actifs et de ces passifs. Les

produits (pertes) de négociation comprennent les profits et pertes réalisés et latents sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction. Les produits liés aux activités de négociation ne comprennent pas les commissions et les honoraires de prise ferme tirés des activités de transaction de valeurs mobilières. La direction estime que le total des produits liés aux activités de négociation est une mesure appropriée du rendement des activités de négociation.

Les produits liés aux activités de négociation par gamme de produits présentent les produits de négociation ventilés par catégorie de transactions importante.

**TABEAU 10 PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION**

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 octobre		
	2020	2019	2018
Produits (pertes) d'intérêts nets <sup>1</sup>	1 325 \$	293 \$	495 \$
Produits (perte) de négociation	1 404	1 047	1 052
Produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>2</sup>	53	(10)	10
<b>Total</b>	<b>2 782 \$</b>	<b>1 330 \$</b>	<b>1 557 \$</b>
<b>Par produit</b>			
Instruments à taux d'intérêt et de crédit	1 717 \$	413 \$	545 \$
Monnaies étrangères	766	677	680
Actions et autres <sup>1</sup>	299	240	332
<b>Total</b>	<b>2 782 \$</b>	<b>1 330 \$</b>	<b>1 557 \$</b>

<sup>1</sup> Compte non tenu de l'équivalence fiscale.

<sup>2</sup> Excluent les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées à la JVRN qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques.

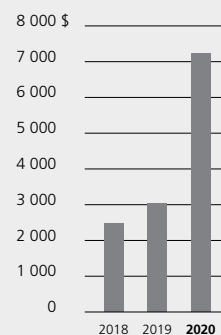
## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

### Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 7 242 millions de dollars, en hausse de 4 213 millions de dollars, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 2 963 millions de dollars, en hausse de 333 millions de dollars, ou 13 %, reflétant la migration du crédit dans le secteur Services bancaires de gros ainsi que l'augmentation des provisions dans le secteur Services de détail au Canada. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 4 279 millions de dollars, en hausse de 3 880 millions de dollars, ce qui s'explique surtout par la détérioration importante des perspectives économiques, y compris l'incidence de la migration du crédit. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage du volume des prêts, s'est établi à 1 %, une hausse de 55 pnb.

Répartie par secteur, l'augmentation à la hausse de la provision pour pertes sur créances s'explique par une augmentation de 1 843 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, une augmentation de 1 440 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, une augmentation de 466 millions de dollars dans le secteur Siège social et une augmentation de 464 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

**PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES**  
(en millions de dollars canadiens)



## Charges

## CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont élevées à 21 604 millions de dollars, en baisse de 416 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant principalement les charges liées à l'entente conclue avec Air Canada, comptabilisées au cours de l'exercice précédent. Sur une base ajustée, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 21 338 millions de dollars, en hausse de 253 millions de dollars, ou 1 %, reflétant l'accroissement des dépenses à l'appui des initiatives commerciales, la hausse des charges du personnel, y compris les primes de reconnaissance des collègues et les coûts d'optimisation des biens immobiliers du secteur Siège social, et la hausse des provisions pour litiges, le tout en partie contrebalancé par la baisse de la quote-part nette des profits revenant aux partenaires des programmes de détaillants de cartes stratégiques aux États-Unis, une réduction des dépenses discrétionnaires et les frais de restructuration engagés à l'exercice précédent.

Répartie par secteur, la baisse des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par une diminution de 415 millions de dollars dans le secteur Siège social et une diminution de 294 millions de dollars dans le secteur Service de détail au Canada, en partie contrebalancées par une augmentation de 168 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et une augmentation de 125 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

## INDEMNISATIONS D'ASSURANCE ET CHARGES CONNEXES

Les indemnités d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 886 millions de dollars, en hausse de 99 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. La hausse reflète l'incidence de la croissance des activités, la hausse de certaines provisions pour demandes d'indemnisation de l'exercice considéré, l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et l'augmentation du nombre d'événements météorologiques violents, le tout en partie contrebalancé par la baisse des demandes d'indemnités au cours de l'exercice considéré.

## RATIO D'EFFICIENCE

Le ratio d'efficacité mesure l'efficacité opérationnelle et est calculé d'après les charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficacité de nos activités.

Le ratio d'efficacité comme présenté s'est établi à 49,5 %, comparativement à 53,6 % à l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité rajusté s'est établi à 50,5 %, par rapport à 51,3 % à l'exercice précédent.

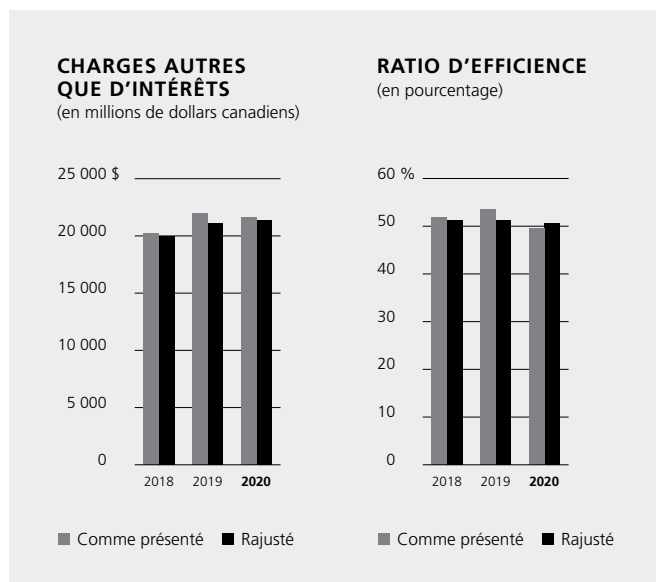


TABLEAU 11 CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET RATIO D'EFFICIENCE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2020 par rapport à 2019			Variation en %
	2020	2019	2018	
<b>Salaires et avantages du personnel</b>				
Salaires	7 118 \$	6 879 \$	6 162 \$	3
Rémunération au rendement	2 892	2 724	2 592	6
Prestations de retraite et autres avantages du personnel	1 881	1 641	1 623	15
<b>Total des salaires et des avantages du personnel</b>	<b>11 891</b>	<b>11 244</b>	<b>10 377</b>	<b>6</b>
<b>Charges liées à l'occupation des locaux<sup>1</sup></b>				
Loyers	349	944	913	(63)
Amortissement et pertes de valeur	1 101	405	371	172
Divers	540	486	481	11
<b>Total des charges liées à l'occupation des locaux</b>	<b>1 990</b>	<b>1 835</b>	<b>1 765</b>	<b>8</b>
<b>Charges liées au matériel et au mobilier<sup>1</sup></b>				
Loyers	271	245	207	11
Amortissement et pertes de valeur	223	200	205	12
Divers	793	720	661	10
<b>Total des charges liées au matériel et au mobilier</b>	<b>1 287</b>	<b>1 165</b>	<b>1 073</b>	<b>10</b>
<b>Amortissement des autres immobilisations incorporelles</b>	<b>817</b>	<b>800</b>	<b>815</b>	<b>2</b>
<b>Marketing et développement des affaires</b>	<b>740</b>	<b>769</b>	<b>803</b>	<b>(4)</b>
<b>Frais de restructuration</b>	<b>(16)</b>	<b>175</b>	<b>73</b>	<b>(109)</b>
<b>Frais liés aux activités de courtage</b>	<b>362</b>	<b>336</b>	<b>359</b>	<b>8</b>
<b>Services professionnels et services-conseils</b>	<b>1 144</b>	<b>1 322</b>	<b>1 194</b>	<b>(13)</b>
<b>Autres charges</b>	<b>3 389</b>	<b>4 374</b>	<b>3 736</b>	<b>(23)</b>
<b>Total des charges</b>	<b>21 604 \$</b>	<b>22 020 \$</b>	<b>20 195 \$</b>	<b>(2)</b>
Ratio d'efficacité – comme présenté	49,5 %	53,6 %	51,9 %	(410) pdf
Ratio d'efficacité – rajusté <sup>2</sup>	50,5	51,3	51,2	(80)

<sup>1</sup> Par suite de l'adoption d'IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), les charges d'intérêts sur les obligations locatives sont comptabilisées dans les produits d'intérêts nets et les charges d'amortissement sur les actifs au titre de droits d'utilisation sont comptabilisées dans les charges autres que d'intérêts. Auparavant, selon IAS 17, la charge de location nette sur les contrats de location simple était classée dans les charges autres que d'intérêts. Les charges de location restantes reflètent les paiements exclus du champ d'application d'IFRS 16.

<sup>2</sup> Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la rubrique «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

## Impôts et taxes

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a diminué de 1 675 millions de dollars, ou 38,0 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une baisse de 1 583 millions de dollars, ou 57,9 %, de la charge d'impôt sur le résultat et une baisse de 92 millions de dollars, ou 5,5 %, des autres impôts et taxes. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a diminué de 1 021 millions de dollars, ou 22,1 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une baisse de 929 millions de dollars, ou 31,5 %, de la charge d'impôt sur le résultat.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 9,7 % pour 2020, par rapport à 20,7 % pour l'exercice précédent. La diminution par rapport à l'exercice précédent reflète essentiellement l'incidence de la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, y compris un profit sur réévaluation non imposable, le reclassement de profits de change cumulés non imposables hors du cumul des autres éléments du résultat global, un écart de taux découlant du reclassement en résultat de l'impôt différé dans le cumul des autres éléments du résultat global visant des éléments de couverture

désignés et la reprise d'un passif d'impôt différé. Parmi les autres facteurs qui ont contribué à la diminution du taux d'imposition effectif, mentionnons la baisse du résultat avant impôt et la composition des activités, en partie contrebalancées par la hausse des provisions liée à des changements aux réglementations fiscales. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2020.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 18,8 % pour 2020, comparativement à 20,8 % pour l'exercice précédent. La diminution par rapport à l'exercice précédent reflète essentiellement la baisse du résultat avant impôt et la composition des activités, le tout en partie contrebalancé par la hausse des provisions liée à des changements aux réglementations fiscales.

La Banque a comptabilisé sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt sur le résultat de TD Ameritrade, de 378 millions de dollars pour 2020, contre 389 millions de dollars pour l'exercice précédent, est exclue du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

TABLEAU 12	<b>MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée</b>		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020	2019	2018
<b>Charge d'impôt sur le résultat – comme présentée</b>	<b>1 152 \$</b>	2 735 \$	3 182 \$
Total des rajustements pour les éléments à noter <sup>1, 2</sup>	<b>868</b>	214	(284)
<b>Charge d'impôt sur le résultat – rajustée</b>	<b>2 020</b>	2 949	2 898
<b>Autres impôts et taxes</b>			
Charges sociales	<b>602</b>	587	538
Impôt sur le capital et sur les primes	<b>186</b>	168	148
TPS, TVH et taxes de vente provinciales <sup>3</sup>	<b>539</b>	678	487
Taxes municipales et taxes d'affaires	<b>257</b>	243	237
Total des autres impôts et taxes	<b>1 584</b>	1 676	1 410
<b>Total des impôts et taxes – rajusté</b>	<b>3 604 \$</b>	4 625 \$	4 308 \$
<b>Taux d'imposition effectif – comme présenté</b>	<b>9,7 %</b>	20,7 %	23,1 %
<b>Taux d'imposition effectif – rajusté<sup>4</sup></b>	<b>18,8</b>	20,8	20,5

<sup>1</sup> Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

<sup>2</sup> L'incidence fiscale pour chaque élément à noter est calculée au moyen du taux d'imposition prévu par la loi pour l'entité juridique en question.

<sup>3</sup> Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH).

<sup>4</sup> Le taux d'imposition effectif rajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du résultat net rajusté avant impôt.

# Information financière trimestrielle

## SOMMAIRE DU RENDEMENT DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2020

Le résultat net comme présenté pour le trimestre a été de 5 143 millions de dollars, en hausse de 2 287 millions de dollars, ou 80 %, par rapport à celui du quatrième trimestre de l'exercice précédent. La hausse découle du profit net tiré de la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade et de la diminution des indemnités d'assurance, le tout en partie contrebalancé par la hausse des charges autres que d'intérêts. Le résultat net rajusté pour le trimestre a atteint 2 970 millions de dollars, en hausse de 24 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à celui du quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action comme présenté s'est établi à 2,80 \$ pour le trimestre, en hausse de 82 % par rapport à 1,54 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté s'est établi à 1,60 \$ pour le trimestre, en hausse de 1 % par rapport à 1,59 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits comme présentés pour le trimestre ont été de 11 844 millions de dollars, en hausse de 1 504 millions de dollars, ou 15 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent. Les produits rajustés pour le trimestre ont atteint 10 423 millions de dollars, en hausse de 83 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets pour le trimestre ont été de 6 367 millions de dollars, en hausse de 192 millions de dollars, ou 3 %, en raison surtout de l'augmentation des produits d'intérêts nets liés aux activités de négociation et de la croissance des volumes dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux, en partie contrebalancées par la diminution des marges. Répartie par secteur, la hausse des produits d'intérêts nets comme présentés s'explique par une augmentation de 331 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, une augmentation de 213 millions de dollars dans le secteur Siège social, une diminution de 191 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et une diminution de 161 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Les produits d'intérêts nets rajustés pour le trimestre ont atteint 6 367 millions de dollars, en hausse de 192 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent. L'augmentation dans le secteur Siège social est principalement attribuable aux activités de gestion de la trésorerie et du bilan, dont l'incidence est en grande partie contrebalancée par les produits autres que d'intérêts.

Les produits autres que d'intérêts pour le trimestre se sont élevés à 5 477 millions de dollars, en hausse de 1 312 millions de dollars, ou 32 %, en raison du profit net tiré de la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, de l'accroissement des produits tirés des transactions et des comptes à honoraires dans les activités de gestion de patrimoine, de la hausse des produits liés aux activités de négociation, y compris les charges découlant de l'évaluation des dérivés au cours de l'exercice précédent, et de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires dans le secteur Services bancaires de gros, le tout en partie contrebalancé par la baisse des produits tirés des comptes à honoraires dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux. Répartie par secteur, l'augmentation des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par une augmentation de 1 221 millions de dollars dans le secteur Siège social, une augmentation de 87 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, une augmentation de 75 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et une diminution de 71 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour le trimestre se sont établis à 4 056 millions de dollars, en baisse de 109 millions de dollars, ou 3 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Les produits autres que d'intérêts comme présentés dans le secteur Siège social comprennent l'incidence des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, en grande partie contrebalancée par les produits d'intérêts nets.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 917 millions de dollars, en hausse de 26 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celle du quatrième trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 359 millions de dollars, soit une baisse de 380 millions de dollars, ou 51 %, principalement attribuable aux portefeuilles de prêts à la consommation, et reflète en grande partie l'incidence persistante des programmes d'aide de la Banque et du gouvernement. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs pour le trimestre s'est établie à 558 millions de dollars, en hausse de 406 millions de dollars, ce qui s'explique surtout par la détérioration importante des perspectives économiques, y compris l'incidence de la migration du crédit. Les provisions relatives aux actifs productifs du trimestre considéré ont été principalement comptabilisées dans les portefeuilles de prêts commerciaux des États-Unis. Le total de la provision pour pertes sur créances pour le trimestre, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,49 %, en baisse de 2 p.b.

Répartie par secteur, la hausse de la provision pour pertes sur créances s'explique par une augmentation de 277 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, une diminution de 149 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, une diminution de 55 millions de dollars dans le secteur Siège social et une diminution de 47 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

Les indemnités d'assurance et les charges connexes pour le trimestre se sont établies à 630 millions de dollars, en baisse de 75 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent. La baisse reflète la diminution des demandes d'indemnisation pour l'année de survenance en cours, l'absence d'événements météorologiques violents et l'évolution favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, le tout en partie contrebalancé par une hausse de certaines provisions pour demandes d'indemnisation de l'exercice considéré.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre ont atteint 5 709 millions de dollars, en hausse de 166 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent. Cette hausse reflète les coûts d'optimisation des biens immobiliers du secteur Siège social, les investissements visant à soutenir la croissance des activités et la hausse de la rémunération des employés, y compris une prime de reconnaissance des collègues, le tout en partie contrebalancé par les frais de restructuration engagés au cours de l'exercice précédent et la baisse des frais de déplacement et des autres dépenses discrétionnaires. Répartie par secteur, la hausse des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par une augmentation de 147 millions de dollars dans le secteur Siège social et une augmentation de 47 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, en partie contrebalancées par une diminution de 19 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et une diminution de 9 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour le trimestre ont atteint 5 646 millions de dollars, en hausse de 183 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de -4,4 % pour le trimestre, par rapport à 20,2 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La diminution d'un exercice à l'autre reflète essentiellement l'incidence de la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, y compris un profit sur réévaluation non imposable, le reclassement de profits de change cumulés non imposables hors du cumul des autres éléments du résultat global, un écart de taux découlant du reclassement en résultat de l'impôt différé dans le cumul des autres éléments du résultat global visant des éléments de couverture désignés et la reprise d'un passif d'impôt différé.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque a été de 19,7 % pour le trimestre, contre 20,1 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La diminution d'un exercice à l'autre s'explique surtout par la composition des activités.

## ANALYSE DES TENDANCES TRIMESTRIELLES

La pandémie de COVID-19 a modifié profondément le paysage économique et continue d'avoir des répercussions importantes sur le rendement financier de la TD. Le résultat en 2020 a été compromis par la détérioration des perspectives économiques et son incidence sur la migration du crédit, ce qui a entraîné une augmentation considérablement plus importante des provisions pour pertes sur créances, en particulier aux deuxième et troisième trimestres, et par les réductions des taux d'intérêt qui ont entraîné une baisse des marges d'intérêts nets. Malgré ces retombées, les produits ont augmenté de manière constante, reflétant la

croissance des volumes dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux et l'apport substantiel de nos activités sensibles aux marchés financiers. Les dépenses ont augmenté modérément au cours des huit derniers trimestres, reflétant principalement les investissements visant à soutenir la croissance des activités. Les résultats trimestriels de la Banque subissent l'incidence notamment des facteurs saisonniers, du nombre de jours dans le trimestre, de la conjoncture économique au Canada et aux États-Unis, et de la conversion des monnaies étrangères.

TABLEAU 13 RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2020				Trois mois clos les			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits d'intérêts nets	6 367 \$	6 483 \$	6 460 \$	6 301 \$	6 175 \$	6 024 \$	5 872 \$	5 860 \$
Produits autres que d'intérêts	5 477	4 182	4 068	4 308	4 165	4 475	4 356	4 138
Total des produits	11 844	10 665	10 528	10 609	10 340	10 499	10 228	9 998
Provision pour pertes sur créances	917	2 188	3 218	919	891	655	633	850
Indemnités d'assurance et charges connexes	630	805	671	780	705	712	668	702
Charges autres que d'intérêts	5 709	5 307	5 121	5 467	5 543	5 374	5 248	5 855
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	(202)	445	250	659	646	813	773	503
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	353	328	247	205	301	303	266	322
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>5 143</b>	<b>2 248</b>	<b>1 515</b>	<b>2 989</b>	<b>2 856</b>	<b>3 248</b>	<b>3 172</b>	<b>2 410</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat<sup>1</sup></b>								
Amortissement des immobilisations incorporelles	61	63	68	70	74	75	78	80
Profit net à la vente de la participation dans TD Ameritrade	(1 421)	–	–	–	–	–	–	–
Charges liées à l'entente à long terme conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur	–	–	–	–	–	–	–	607
Charges liées à l'acquisition de Greystone	25	25	26	24	30	26	30	31
<b>Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat</b>	<b>(1 335)</b>	<b>88</b>	<b>94</b>	<b>94</b>	<b>104</b>	<b>101</b>	<b>108</b>	<b>718</b>
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat	838	9	10	11	14	11	14	175
Résultat net – rajusté	2 970	2 327	1 599	3 072	2 946	3 338	3 266	2 953
Dividendes sur actions privilégiées	64	68	68	67	68	62	62	60
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté</b>	<b>2 906 \$</b>	<b>2 259 \$</b>	<b>1 531 \$</b>	<b>3 005 \$</b>	<b>2 878 \$</b>	<b>3 276 \$</b>	<b>3 204 \$</b>	<b>2 893 \$</b>
Attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires – rajusté	2 906 \$	2 259 \$	1 531 \$	3 005 \$	2 878 \$	3 276 \$	3 204 \$	2 875 \$
Participations ne donnant pas le contrôle – rajusté	–	–	–	–	–	–	–	18

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

<b>Résultat de base par action</b>								
Comme présenté	2,80 \$	1,21 \$	0,80 \$	1,61 \$	1,54 \$	1,75 \$	1,70 \$	1,27 \$
Rajusté	1,60	1,25	0,85	1,66	1,59	1,79	1,75	1,57
<b>Résultat dilué par action</b>								
Comme présenté	2,80	1,21	0,80	1,61	1,54	1,74	1,70	1,27
Rajusté	1,60	1,25	0,85	1,66	1,59	1,79	1,75	1,57
<b>Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté</b>	<b>23,3 %</b>	<b>10,0 %</b>	<b>6,9 %</b>	<b>14,2 %</b>	<b>13,6 %</b>	<b>15,8 %</b>	<b>16,5 %</b>	<b>12,2 %</b>
<b>Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>	<b>13,3</b>	<b>10,4</b>	<b>7,3</b>	<b>14,6</b>	<b>14,0</b>	<b>16,2</b>	<b>17,0</b>	<b>15,0</b>

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actifs productifs moyens	1 531 \$	1 494 \$	1 374 \$	1 292 \$	1 264 \$	1 240 \$	1 191 \$	1 200 \$
Marge d'intérêts nette en pourcentage	1,65 %	1,73 %	1,91 %	1,94 %	1,94 %	1,93 %	2,02 %	1,94 %

<sup>1</sup> Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

## Description des activités

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des trois grands secteurs suivants : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Les **Services de détail au Canada** offrent des services à plus de 16 millions de clients des activités de services bancaires aux particuliers et de services bancaires commerciaux au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance. Les services bancaires aux particuliers offrent des produits et conseils financiers par l'intermédiaire d'un réseau de 1 085 succursales et de 3 440 guichets automatiques, et des services bancaires par téléphone, numériques et par application mobile. Les activités de cartes de crédit offrent une gamme complète de cartes de crédit, y compris des cartes de crédit exclusives, des cartes de crédit comarquées et des cartes de crédit d'affinité. Financement auto offre aux clients des options de financement souples aux points de vente pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs. Les services bancaires commerciaux offrent un vaste éventail de produits et des services personnalisés pour aider les propriétaires d'entreprise à trouver des solutions à leurs besoins de financement, de placement, de gestion de trésorerie, de commerce international, et de produits et services bancaires courants. Les services commerciaux offrent des solutions de paiement aux points de vente pour les petites et grandes entreprises. Les activités de gestion de patrimoine offrent des produits et conseils de gestion de patrimoine et de placements à des clients de détail et institutionnels au Canada par l'entremise de services de placement direct, de services-conseils et de services de gestion de placements. Les activités d'assurance offrent des produits d'assurance de dommages et d'assurance de personnes à des clients partout au Canada.

Les **Services de détail aux États-Unis** comprennent les activités de services bancaires aux particuliers et de services bancaires commerciaux de la Banque qui sont menées sous la marque TD Bank, America's Most Convenient Bank<sup>MD</sup>, ainsi que de services de gestion de patrimoine aux États-Unis. Les services bancaires aux particuliers offrent un éventail complet de produits et services financiers à plus de 9 millions de clients de détail par l'entremise de multiples modes de prestation, y compris un réseau de 1 223 succursales situées le long de la côte Est, du Maine jusqu'à la Floride, des solutions bancaires en ligne et des guichets automatiques, ainsi que par application mobile et par téléphone. Les services bancaires commerciaux répondent aux besoins des entreprises, en leur offrant une gamme diversifiée de produits et de services financiers, de placement, de gestion de trésorerie et de commerce international, de même que des produits et services bancaires courants. Les services de gestion de patrimoine offrent une gamme de produits et de services de gestion de patrimoine aux clients de détail et institutionnels. Les résultats de la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade sont compris dans les Services de détail aux États-Unis et sont présentés à titre de quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade avec un décalage d'un mois. La même approche est suivie pour Schwab, et la Banque commencera à comptabiliser sa quote-part du résultat de Schwab sur cette base au premier trimestre de l'exercice 2021. Se reporter à la rubrique «Événements importants» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

Les **Services bancaires de gros** offrent une vaste gamme de services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement, dont les suivants : prise ferme et distribution de nouvelles émissions de titres d'emprunt et d'actions, conseils sur les acquisitions et dessaisissements stratégiques, et solutions pour les besoins de transactions courantes, de financement et de placement de nos clients. Les clients de notre marque Valeurs Mobilières TD comprennent des sociétés, des gouvernements et des institutions présentes sur les principaux marchés des capitaux dans le monde. Les Services bancaires de gros font partie intégrante de la stratégie de la TD, en offrant un accès au marché pour les activités de gestion de patrimoine et de détail de la TD et en offrant des solutions bancaires de gros à nos partenaires et à leurs clients.

Les autres activités commerciales de la Banque ne sont pas considérées comme des secteurs d'exploitation isolables et sont, par conséquent, regroupées au sein du secteur Siège social. Le secteur Siège social comprend un certain nombre de groupes de service et de contrôle, notamment les groupes Solutions en technologie de l'information, Services communs, Gestion de la trésorerie et du bilan, Marketing, Ressources humaines, Finances, Gestion du risque, Service de la Conformité, Services juridiques, le groupe de lutte contre le blanchiment d'argent et bien d'autres. Certains coûts liés à ces fonctions sont affectés aux secteurs d'exploitation. La base d'affectation de ces coûts et les méthodes sont révisées périodiquement afin qu'elles soient conformes à l'évaluation des secteurs d'exploitation de la Banque par la direction.

Les résultats de chaque secteur reflètent les produits, les charges, les actifs et les passifs du secteur. Le cas échéant, la Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats rajustés et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, et, pour ces secteurs, la Banque indique que la mesure est rajustée. Le résultat net des secteurs d'exploitation est présenté avant tout élément à noter non attribué à ces secteurs. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document et à la note 29 des états financiers consolidés de 2020. Pour de l'information sur la mesure du rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque, laquelle est une mesure financière non conforme aux PCGR, se reporter à la rubrique «Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires».

La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a donné lieu en 2018 à un rajustement des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis de la Banque selon le taux de base réduit de 21 %, ainsi qu'à un rajustement de la valeur comptable de certaines de ses participations donnant droit à des crédits d'impôt et de sa participation dans TD Ameritrade. L'incidence de ces rajustements sur les résultats a été comptabilisée dans le secteur Siège social. La réduction du taux d'imposition des sociétés a eu un effet positif sur les résultats courants de la TD, et continuera d'avoir une incidence positive sur ses résultats futurs. Cet effet a été et sera reflété dans les résultats des secteurs concernés. Le montant de l'économie pourrait varier en raison notamment de changements apportés aux interprétations et aux hypothèses de la Banque et de directives que pourraient publier les organismes de réglementation ayant compétence en la matière. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» et au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est rajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. La hausse en équivalence fiscale des produits d'intérêts nets et la charge d'impôt sur le résultat présentée des Services bancaires de gros sont reprises dans le secteur Siège social. Le rajustement de l'équivalence fiscale pour l'exercice s'est établi à 159 millions de dollars, en regard de 127 millions de dollars pour l'exercice précédent.

La rubrique «Principales priorités pour 2021» figurant pour chaque secteur d'exploitation dans les pages qui suivent est fondée sur les opinions de la Banque et sur les hypothèses décrites à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», et les résultats réels pourraient être très différents. Pour de l'information détaillée, se reporter à la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» et à la section «Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs».



**TAB LEAU 14 RÉSULTATS SECTORIELS<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	Services de détail au Canada		Services de détail aux États-Unis		Services bancaires de gros <sup>2</sup>		Siège social <sup>2</sup>		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	<b>12 061 \$</b>	12 349 \$	<b>8 834 \$</b>	8 951 \$	<b>1 990 \$</b>	911 \$	<b>2 726 \$</b>	1 720 \$	<b>25 611 \$</b>	23 931 \$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	<b>12 272</b>	11 877	<b>2 438</b>	2 840	<b>2 968</b>	2 320	<b>357</b>	97	<b>18 035</b>	17 134
Total des produits	<b>24 333</b>	24 226	<b>11 272</b>	11 791	<b>4 958</b>	3 231	<b>3 083</b>	1 817	<b>43 646</b>	41 065
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	<b>1 256</b>	1 126	<b>997</b>	936	<b>279</b>	20	<b>431</b>	548	<b>2 963</b>	2 630
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	<b>1 490</b>	180	<b>1 928</b>	146	<b>229</b>	24	<b>632</b>	49	<b>4 279</b>	399
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	<b>2 746</b>	1 306	<b>2 925</b>	1 082	<b>508</b>	44	<b>1 063</b>	597	<b>7 242</b>	3 029
Indemnités d'assurance et charges connexes	<b>2 886</b>	2 787	–	–	–	–	–	–	<b>2 886</b>	2 787
Charges autres que d'intérêts	<b>10 441</b>	10 735	<b>6 579</b>	6 411	<b>2 518</b>	2 393	<b>2 066</b>	2 481	<b>21 604</b>	22 020
Résultat avant impôt sur le résultat	<b>8 260</b>	9 398	<b>1 768</b>	4 298	<b>1 932</b>	794	<b>(46)</b>	(1 261)	<b>11 914</b>	13 229
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	<b>2 234</b>	2 535	<b>(167)</b>	471	<b>514</b>	186	<b>(1 429)</b>	(457)	<b>1 152</b>	2 735
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	–	–	<b>1 091</b>	1 154	–	–	<b>42</b>	38	<b>1 133</b>	1 192
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>6 026</b>	6 863	<b>3 026</b>	4 981	<b>1 418</b>	608	<b>1 425</b>	(766)	<b>11 895</b>	11 686
<b>Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat<sup>3</sup></b>										
Amortissement des immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	–	<b>262</b>	307	<b>262</b>	307
Profit net à la vente de la participation dans TD Ameritrade	–	–	–	–	–	–	<b>(1 421)</b>	–	<b>(1 421)</b>	–
Charges liées à l'entente à long terme conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur	–	607	–	–	–	–	–	–	–	607
Charges liées à l'acquisition de Greystone	<b>100</b>	117	–	–	–	–	–	–	<b>100</b>	117
<b>Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat</b>	<b>100</b>	724	–	–	–	–	<b>(1 159)</b>	307	<b>(1 059)</b>	1 031
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat	<b>2</b>	166	–	–	–	–	<b>866</b>	48	<b>868</b>	214
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>6 124 \$</b>	7 421 \$	<b>3 026 \$</b>	4 981 \$	<b>1 418 \$</b>	608 \$	<b>(600) \$</b>	(507) \$	<b>9 968 \$</b>	12 503 \$
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	<b>18 049 \$</b>	17 776 \$	<b>39 825 \$</b>	39 464 \$	<b>8 374 \$</b>	7 320 \$	<b>18 881 \$</b>	14 078 \$	<b>85 129 \$</b>	78 638 \$
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires <sup>4</sup>	<b>143 504</b>	118 374	<b>232 966</b>	248 406	<b>92 434</b>	71 972	<b>10 005</b>	17 225	<b>478 909</b>	455 977

<sup>1</sup> La part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuable à la Banque en vertu des conventions.

<sup>2</sup> Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est repris dans le secteur Siège social.

<sup>3</sup> Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

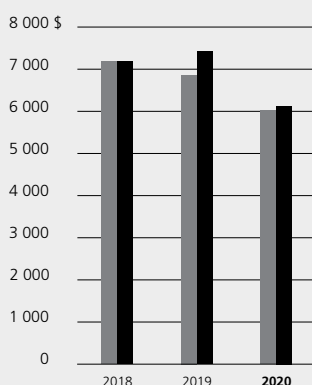
<sup>4</sup> Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode d'intégration progressive du RVC prescrite par le BSIF. Pour les exercices 2020 et 2019, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont tous de 100 %. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %.

## Services de détail au Canada

Les Services de détail au Canada offrent un éventail complet de produits et de services financiers à plus de 16 millions de clients des activités de services bancaires personnels et commerciaux, de gestion de patrimoine et d'assurance.

**RÉSULTAT NET**

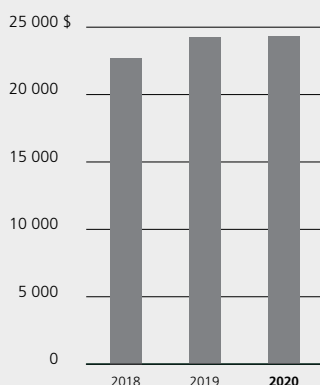
(en millions de dollars canadiens)



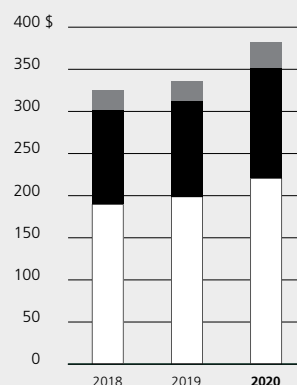
■ Comme présenté ■ Rajusté

**TOTAL DES PRODUITS**

(en millions de dollars canadiens)

**VOLUME MOYEN DES DÉPÔTS**

(en milliards de dollars canadiens)



□ Particuliers ■ Entreprises  
■ Gestion de patrimoine

**TAB LEAU 15 PRODUITS**

(en millions de dollars canadiens)

	2020	2019	2018
Services bancaires aux particuliers	<b>11 321 \$</b>	12 076 \$	11 463 \$
Services bancaires aux entreprises	<b>3 383</b>	3 184	2 990
Gestion de patrimoine	<b>4 840</b>	4 432	4 185
Assurance	<b>4 789</b>	4 534	4 075
<b>Total</b>	<b>24 333 \$</b>	24 226 \$	22 713 \$

## POINTS SAILLANTS

- Aide fournie à nos clients pour qu'ils composent avec les effets de la COVID-19 en facilitant l'accès aux programmes d'aide et de report de paiement des banques et des gouvernements, ainsi qu'en améliorant les capacités de nos services en ligne et mobiles, ce qui a donné lieu à une augmentation importante des opérations libre-service et de l'adoption du numérique.
- Soutien apporté à nos collègues dans le cadre du télétravail grâce à de nombreux programmes d'aide et à des capacités d'accès à distance améliorées, ce qui a permis de renforcer l'engagement et l'expérience des employés.
- Lancement du nouveau programme Conseils TD Prêts pour vous qui comprend un centre de ressources en ligne, des outils comme Chercheur de soutien Assistance TD et des activités de communication directe avec les clients pour leur offrir des conseils personnalisés.
- Selon le sondage du Customer Service Index (CSI) d'Ipsos de 2020<sup>2</sup>, TD est lauréate du «Prix d'excellence en services financiers» dans la catégorie «Excellence du service en succursale»<sup>3</sup>, parmi les cinq grandes banques de détail canadiennes<sup>4</sup> et dans la catégorie «Excellence des services bancaires téléphoniques automatisés»<sup>5</sup> parmi l'ensemble des institutions financières.
- Gestion de Placements TD Inc. (GPTD) a été récompensée par les Refinitiv Lipper Awards, pour la 14<sup>e</sup> année consécutive, trois Fonds mutuels TD ayant gagné dans leurs catégories respectives lors de la remise des prix 2020 : Fonds mondial communications et divertissement TD – Série Investisseurs, Fonds science et technologie TD – Série Investisseurs, et Fonds de moyennes sociétés américaines TD – Série Investisseurs.
- Reconnus pour l'importance que nous accordons aux services bancaires numériques par de nombreuses sources indépendantes du secteur, y compris :
  - selon App Annie<sup>6</sup>, TD (Canada) se classe au premier rang des applications bancaires de détail au Canada pour l'adoption, l'engagement et la satisfaction des clients. Au cours des 12 derniers mois, l'application mobile TD s'est classée en tête de liste en termes de nombre de téléchargements, de nombre moyen d'utilisateurs actifs mensuels sur téléphone intelligent, de nombre moyen de sessions par utilisateur, de temps passé sur l'application et de notes moyennes d'évaluation les plus élevées au cours des 12 derniers mois;
  - première au classement des services bancaires numériques canadiens comptant le plus grand nombre de visiteurs uniques en ligne et le plus de temps passé en mode numérique, selon Comscore<sup>7</sup>;
  - première au classement pour la portée numérique moyenne de toutes les banques au Canada et l'une des cheffes de file pour la portée numérique nationale moyenne parmi les grandes banques des marchés développés, selon Comscore<sup>8</sup>.
- Soutien continu apporté aux nouveaux clients et aux clients existants comme en témoigne la forte croissance des volumes dans les principaux secteurs d'activité :
  - taux de fidélisation élevé dans l'ensemble du portefeuille, grâce à des outils récemment mis au point pour attirer les clients et les fidéliser;
  - croissance de 18 % du volume des dépôts dans les comptes chèques et les comptes d'épargne de particuliers;
  - croissance de 24 % du volume des dépôts des services bancaires aux entreprises;
  - croissance de 5 % du volume des prêts garantis par des biens immobiliers;

- accumulation record d'actifs dans nos activités de gestion de patrimoine, y compris des actifs gérés records de GPTD et des actifs administrés records au sein de Placements directs TD et des Services-conseils;
  - nombre record d'octrois de financement auto et de prêts garantis par des biens immobiliers et hausse des primes d'assurances générales.
- Maintien de parts de marché solides<sup>9</sup> dans tous les secteurs, notamment :
    - au premier rang pour la part de marché des dépôts de particuliers, des cartes de crédit et des Services de placement direct;
    - au deuxième rang pour la part de marché des prêts garantis par des biens immobiliers, des prêts aux particuliers, des fonds communs de placement et des dépôts et prêts des services bancaires aux entreprises;
    - le plus important distributeur direct de produits d'assurance<sup>10</sup> et chef de file dans le marché des groupes d'affinités<sup>10</sup> pour les produits d'assurance au Canada;
    - le plus important gestionnaire de fonds au Canada<sup>11</sup>.

## ENJEUX DE 2020

- Contraction de la croissance économique et de l'emploi au Canada et dans le monde entier en raison de la pandémie de COVID-19
- Importante augmentation de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs, en raison surtout de la détérioration des perspectives économiques qui en découle
- Diminution des produits tirés des comptes à honoraires et des remboursements des soldes de prêts non garantis reflétant la préférence des consommateurs pour les liquidités durant la pandémie
- Baisse substantielle des taux d'intérêt ayant une incidence sur les produits d'intérêts nets et les marges
- Modifications apportées à notre réseau de vente au détail en vue de s'adapter à la pandémie de COVID-19, notamment, fermeture temporaire de succursales, réduction des heures d'ouverture et mise en place de mesures de sécurité supplémentaires
- Ajustements importants des activités en raison d'un contexte économique et réglementaire changeant, ainsi que de l'évolution des besoins des clients

## PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux au Canada se compose des grandes banques à charte ainsi que des banques régionales importantes et des concurrents positionnés dans certains créneaux, lesquels créent une forte concurrence pour des produits spécifiques et sur des marchés particuliers. Une gamme complète de produits à prix concurrentiels, un service à la clientèle et une fonctionnalité exceptionnelles, des pratiques rigoureuses de gestion des risques et une gestion prudente des dépenses sont la clé de notre succès continu. L'industrie canadienne de la gestion de patrimoine englobe les banques, les compagnies d'assurance, les sociétés de gestion d'actifs indépendantes et les sociétés de courtage. La croissance des parts de marché dans le secteur de la gestion de patrimoine repose sur la capacité à se différencier en offrant une solution de patrimoine intégrée et en suivant le rythme des changements technologiques et du cadre réglementaire, ce qui consiste notamment à fournir les bons produits ainsi que des expériences clients mémorables et cohérentes axées sur la relation avec les clients en vue de répondre à leurs besoins et à leurs objectifs changeants. L'industrie canadienne de l'assurance de dommages est fragmentée et concurrentielle et se compose de sociétés offrant de l'assurance aux particuliers et aux entreprises, tandis que l'industrie canadienne de l'assurance de personnes est constituée de plusieurs grands concurrents. La réussite dans le secteur de l'assurance est fonction de l'offre de produits variés offrant une protection à des prix concurrentiels qui tiennent compte adéquatement du risque assumé. Les secteurs ci-dessus comprennent également des concurrents offrant des services non traditionnels, depuis des entreprises en démarrage jusqu'à des entreprises non financières établies qui élargissent leur offre aux services financiers.

<sup>2</sup> Les Prix d'excellence en services financiers d'Ipsos 2020 sont basés sur les résultats trimestriels continus du sondage du Customer Service Index (CSI). L'échantillon pour l'ensemble du programme CSI de l'année 2020 qui s'est terminée par la série de sondages de septembre 2020 compte 48 284 sondages réalisés, donnant lieu à 73 601 notes attribuées à des institutions financières à l'échelle du pays.

<sup>3</sup> TD Canada Trust partage le prix dans la catégorie «Excellence du service en succursale», selon le sondage du CSI d'Ipsos 2020 (sondage d'Ipsos 2020).

<sup>4</sup> Les cinq grandes banques de détail canadiennes comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et La Banque Toronto-Dominion.

<sup>5</sup> TD Canada Trust partage le prix dans la catégorie «Excellence des services bancaires téléphoniques automatisés», selon le sondage d'Ipsos 2020.

<sup>6</sup> La TD s'est classée première selon le rapport App Annie qui a mesuré le temps passé sur les téléphones Android; les examens ne sont effectués que sur les systèmes iOS parmi les 10 meilleures applications canadiennes de banque de détail selon la moyenne d'utilisateurs d'applications mobiles sur téléphone intelligent pour la dernière période de 12 mois se terminant en septembre 2020.

<sup>7</sup> Source : outil Mobile Metrix<sup>®</sup> de Comscore, services financiers – services bancaires (applications mobiles), audience totale, moyenne sur trois mois se terminant en septembre 2020, au Canada.

<sup>8</sup> Source : outil MMX<sup>®</sup> Multi-Platform de Comscore, services financiers – services bancaires, audience totale, moyenne sur trois mois se terminant en septembre 2020, au Canada, aux États-Unis, en Espagne, en France et au Royaume-Uni.

<sup>9</sup> Les parts de marché sont fondées sur les données les plus récentes disponibles fournies par le BSIF concernant les dépôts des particuliers et les prêts aux particuliers en date d'août 2020, tirées du bulletin The Nilson Report sur les cartes de crédit en date de décembre 2019, fournies par l'Association des banquiers canadiens concernant les prêts garantis par des biens immobiliers en date de mai 2020, fournies par l'Association des banquiers canadiens concernant les dépôts et les prêts d'entreprises en date de mars 2020, fournies par Investor Economics, division d'ISS Market Intelligence, concernant les actifs, opérations de négociation et produits des services de placement direct en date de juin 2020 et fournies par l'Institut des fonds d'investissement du Canada concernant les fonds communs de placement en comparaison aux six grandes banques en date d'août 2020. Les six grandes banques comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et La Banque Toronto-Dominion.

<sup>10</sup> Fondé sur les primes brutes souscrites pour l'assurance de dommages. Classement fondé sur les données disponibles auprès du BSIF, des assureurs, du Bureau d'assurance du Canada et des organismes de réglementation provinciaux au 31 décembre 2019.

<sup>11</sup> Investor Economics, division d'ISS Market Intelligence, Managed Money Advisory Service – Canada (rapport du printemps 2020, actifs gérés à partir de décembre 2019), rapport sur les 40 principaux gestionnaires de fonds de Benefits Canada 2020 (rapport de mai 2020, actifs gérés à partir de décembre 2019).

## STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie du secteur Services de détail au Canada se présente comme suit :

- Fournir des conseils fiables pour que nos clients aient confiance en leur avenir financier
- Fournir constamment une expérience client mémorable personnalisée et connectée dans tous les canaux
- Approfondir nos relations avec les clients en nous présentant comme une seule TD et en accroissant notre présence sur les marchés et pour les produits sous-représentés

- Agir rapidement pour obtenir des résultats, en prenant seulement les risques que nous pouvons comprendre et gérer
- Innover en songeant aux besoins de nos clients et de nos collègues, en trouvant de nouvelles manières plus simples de faire les choses
- Être reconnu comme un employeur de choix chez qui la diversité et l'inclusivité sont valorisées
- Contribuer à la qualité de vie de nos collectivités

TABLEAU 16 SERVICES DE DÉTAIL AU CANADA		2020	2019	2018
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Produits d'intérêts nets		12 061 \$	12 349 \$	11 576 \$
Produits autres que d'intérêts		12 272	11 877	11 137
Total des produits		24 333	24 226	22 713
Provision pour pertes sur créances – actifs dépréciés		1 256	1 126	927
Provision pour pertes sur créances – actifs productifs		1 490	180	71
Total de la provision pour pertes sur créances <sup>1</sup>		2 746	1 306	998
Indemnités d'assurance et charges connexes		2 886	2 787	2 444
Charges autres que d'intérêts – comme présentées		10 441	10 735	9 473
Charges autres que d'intérêts – rajustées <sup>2</sup>		10 341	10 011	9 473
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présenté		2 234	2 535	2 615
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajusté <sup>2</sup>		2 236	2 701	2 615
<b>Résultat net – comme présenté</b>		<b>6 026</b>	<b>6 863</b>	<b>7 183</b>
<b>Résultat net – rajusté<sup>2</sup></b>		<b>6 124 \$</b>	<b>7 421 \$</b>	<b>7 183 \$</b>

### Principaux volumes et ratios

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté <sup>3</sup>	33,4 %	38,6 %	47,8 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté <sup>2,3</sup>	33,9	41,7	47,8
Marge d'intérêts nette (y compris sur les actifs titrisés)	2,79	2,96	2,91
Ratio d'efficacité – comme présenté	42,9	44,3	41,7
Ratio d'efficacité – rajusté <sup>2</sup>	42,5	41,3	41,7
Actifs administrés (en milliards de dollars canadiens)	433 \$	422 \$	389 \$
Actifs gérés (en milliards de dollars canadiens)	358	353	289
Nombre de succursales de détail au Canada	1 085	1 091	1 098
Nombre moyen d'équivalents temps plein	40 872	40 936	38 560

<sup>1</sup> La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 au titre des actifs financiers. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 au titre des actifs financiers, des engagements de prêt et des contrats de garantie financière.

<sup>2</sup> Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants : charges liées à l'entente à long terme conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur en 2019 – 607 millions de dollars (446 millions de dollars après impôt) et charges liées à l'acquisition de Greystone en 2020 – 100 millions de dollars

(98 millions de dollars après impôt) et en 2019 – 117 millions de dollars (112 millions de dollars après impôt). Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

<sup>3</sup> Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été réduit à 9 % à compter du deuxième trimestre de l'exercice 2020, comparativement à 10,5 % pour le premier trimestre de l'exercice 2020, à 10 % pour l'exercice 2019 et à 9 % pour l'exercice 2018.

## REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté du secteur Services de détail au Canada pour l'exercice a atteint 6 026 millions de dollars, en baisse de 837 millions de dollars, ou 12 %, comparativement à celui de l'exercice précédent. La baisse du résultat net reflète l'augmentation de la provision pour pertes sur créances et la hausse des indemnités d'assurance, en partie contrebalancées par l'accroissement des produits et l'augmentation des charges autres que d'intérêts au cours de l'exercice précédent liée à l'entente conclue avec Air Canada et à l'acquisition de Greystone. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est établi à 6 124 millions de dollars, en baisse de 1 297 millions de dollars, ou 17 %. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour l'exercice a été respectivement de 33,4 % et 33,9 %, contre respectivement 38,6 % et 41,7 % à l'exercice précédent.

Les produits du secteur Services de détail au Canada proviennent des activités de services bancaires personnels et commerciaux et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada. Les produits pour l'exercice se sont élevés à 24 333 millions de dollars, en hausse de 107 millions de dollars en regard de ceux de l'exercice précédent reflétant une solide croissance des produits tirés de la gestion de patrimoine et des activités d'assurance, ainsi que la croissance des volumes des services bancaires personnels et commerciaux, le tout en partie contrebalancé par la compression des marges découlant de la baisse des taux d'intérêt au cours de l'exercice.

Les produits d'intérêts nets ont diminué de 288 millions de dollars, ou 2 %, en raison de la diminution des marges, en partie contrebalancée par la croissance des volumes. Le volume moyen des prêts a augmenté de 16 milliards de dollars, ou 4 %, témoignant de la croissance de 3 % des prêts aux particuliers et de 7 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 46 milliards de dollars, ou 14 %, reflétant la croissance de 11 % des dépôts de particuliers, de 15 % des dépôts d'entreprises et de 28 % des dépôts dans les activités de gestion de patrimoine. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,79 %, une diminution de 17 pdb découlant surtout de la baisse des taux d'intérêt.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 395 millions de dollars, ou 3 %, du fait de l'augmentation des produits tirés des transactions et des comptes à honoraires dans les activités de gestion de patrimoine, et de la hausse des produits d'assurance, le tout en partie contrebalancé par une baisse des produits tirés des comptes à honoraires dans les activités bancaires en raison la diminution des activités de la clientèle.

Les actifs administrés s'élevaient à 433 milliards de dollars au 31 octobre 2020, en hausse de 11 milliards de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui reflète la croissance des nouveaux actifs. Les actifs gérés s'élevaient à 358 milliards de dollars au 31 octobre 2020, en hausse de 5 milliards de dollars, ou 1 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, témoignant de l'appréciation des marchés.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 2 746 millions de dollars, en hausse de 1 440 millions de dollars, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 1 256 millions de dollars, en hausse de 130 millions de dollars, ou 12 %, reflétant l'augmentation des provisions dans les portefeuilles de prêts à la consommation et aux entreprises. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 1 490 millions de dollars, par rapport à 180 millions de dollars à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique surtout par une détérioration importante des perspectives économiques, y compris l'incidence de la migration du crédit, et est attribuable aux portefeuilles de prêts à la consommation et aux entreprises. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,62 %, en hausse de 31 pdb.

Les indemnités d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 886 millions de dollars, en hausse de 99 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par l'incidence de la croissance des activités et de la hausse de certaines provisions pour demandes d'indemnité de l'exercice considéré, l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et la hausse du nombre d'événements météorologiques violents, le tout en partie contrebalancé par la diminution des demandes d'indemnité au cours de l'exercice.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont établies à 10 441 millions de dollars, en baisse de 294 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. Cette baisse est attribuable aux charges liées à l'entente conclue avec Air Canada et à l'acquisition de Greystone au cours de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont élevées à 10 341 millions de dollars, en hausse de 330 millions de dollars, ou 3 %, reflétant l'augmentation des coûts liés au personnel, notamment la rémunération variable, les dépenses liées au volume et les investissements en technologie, le tout en partie contrebalancé par une diminution des dépenses discrétionnaires.

Le ratio d'efficacité comme présenté et le ratio d'efficacité rajusté pour l'exercice se sont établis respectivement à 42,9 % et 42,5 %, par rapport respectivement à 44,3 % et 41,3 % pour l'exercice précédent.

## PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

### Services bancaires aux particuliers

- Dépôts de particuliers – offrent une gamme complète de produits de comptes chèques, de comptes d'épargne et de placement aux clients de détail.
- Prêts à la consommation – offrent une vaste gamme de produits de financement non garantis pour répondre aux besoins des clients de détail.
- Prêts garantis par des biens immobiliers – offrent aux propriétaires une vaste gamme de prêts garantis par des immeubles résidentiels.
- Cartes de crédit – offrent une variété de cartes de crédit, y compris des cartes de crédit exclusives, des cartes de crédit comarquées et des cartes de crédit d'affinités.
- Financement auto – offre du financement aux particuliers pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs, notamment des prêts à des taux promotionnels offerts en collaboration avec d'importants constructeurs automobiles.

### Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux – répondent aux besoins en matière de prêts, de dépôts et de gestion de trésorerie des entreprises exerçant leurs activités dans une vaste gamme de secteurs, notamment l'immobilier, l'agriculture, l'automobile et les prêts hypothécaires commerciaux.
- Services bancaires aux petites entreprises et Services commerciaux – offrent une vaste gamme de produits et de services financiers aux petites entreprises ainsi que des solutions de paiement et de technologie aux points de vente pour les petites et grandes entreprises.

## Gestion de patrimoine

- Services de placement direct – offrent des ressources aux investisseurs de détail autonomes afin de faciliter la recherche, la gestion de placements et la négociation d'une gamme de produits de placement par les canaux en ligne, téléphoniques et mobiles.
- Services-conseils en gestion de patrimoine – offrent des conseils en gestion de patrimoine et des solutions en matière de planification financière à des clients aisés, fortunés et très fortunés. Les activités de Services-conseils en gestion de patrimoine sont intégrées à celles de la Banque dans son ensemble et à d'autres activités de gestion de patrimoine.
- Gestion d'actifs – fournit des services de gestion et de structuration de placements aux clients de détail et institutionnels. Fonds Mutuels TD propose une gamme diversifiée de fonds communs de placement, de FNB et de portefeuilles gérés de façon professionnelle.

## Assurance

- Assurance de dommages – offre des produits d'assurance habitation et auto par l'entremise des canaux directs, ainsi qu'aux membres de groupes d'affinités comme les associations professionnelles, les universités et les groupes d'employeurs.
- Assurance de personnes – offre des produits de protection du crédit aux clients qui contractent des emprunts auprès de TD Canada Trust. D'autres produits simples d'assurance de personnes, de protection de solde de carte de crédit et d'assurance voyage sont distribués par les canaux de distribution directe.

## PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2021

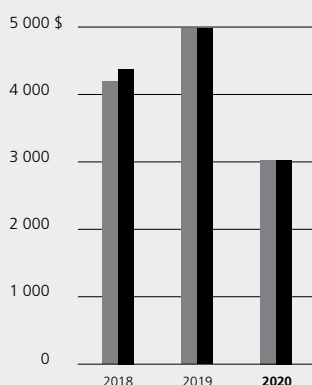
- **Accroître nos capacités en matière de conseil grâce à Conseils TD Prêts pour vous et continuer à aider les clients à composer avec les effets de la COVID-19 et à planifier leur avenir financier**
- **Améliorer nos capacités multicanaux de bout en bout en vue de soutenir le parcours de nos principaux clients, en leur offrant une expérience harmonieuse, intuitive et mémorable**
- **Accroître notre part de marché en offrant des produits et services de première classe au moment et à l'endroit où nos clients en ont besoin, en mettant l'accent sur les produits et les marchés sous-représentés**
- **Accélérer nos capacités de croissance et de distribution dans les canaux de services-conseils en gestion de patrimoine, accroître l'offre de services aux clients des Services de placement direct et faire preuve d'innovation dans nos activités de gestion de patrimoine**
- **Poursuivre les investissements dans nos produits et services d'assurance afin d'avoir une offre concurrentielle et facile à comprendre qui donne à nos clients la protection dont ils ont besoin**
- **Investir dans nos activités et notre infrastructure afin de demeurer au fait des attentes en constante évolution de nos clients, des exigences réglementaires, des exigences en matière de sécurité et des cyberrisques**
- **Accroître l'utilisation de l'intelligence artificielle, des analyses de données et de l'analytique avancée pour offrir des expériences de première classe à nos clients et renforcer l'engagement**
- **Continuer de faire évoluer notre marque à titre d'employeur de choix où les collègues réalisent leur plein potentiel et où la diversité et l'inclusivité sont valorisées**
- **Adapter nos modèles opérationnels afin de réaliser des gains d'efficacité additionnels, de réaliser de la valeur plus rapidement pour les clients et de responsabiliser davantage nos collègues**

## Services de détail aux États-Unis

Les Services bancaires de détail aux États-Unis offrent, sous la marque TD Bank, America's Most Convenient Bank<sup>MD</sup>, un éventail complet de produits et de services financiers à plus de 9 millions de clients dans le secteur des services bancaires aux particuliers et aux entreprises de la Banque aux États-Unis, y compris les activités de gestion de patrimoine. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend une participation en actions dans TD Ameritrade, qui a été échangée le 6 octobre 2020 contre une participation en actions dans Schwab lors de l'acquisition de TD Ameritrade par Schwab.

## RÉSULTAT NET

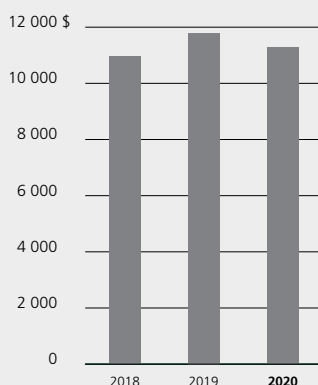
(en millions de dollars canadiens)



■ Comme présenté ■ Rajusté

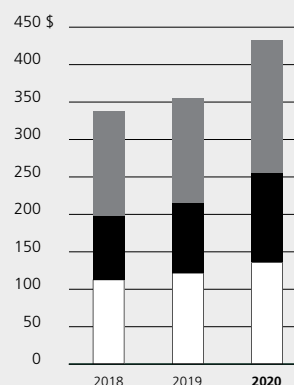
## TOTAL DES PRODUITS

(en millions de dollars canadiens)



## VOLUME MOYEN DES DÉPÔTS

(en milliards de dollars canadiens)



□ Particuliers ■ Entreprises ■ Comptes de passage

TABLEAU 17 PRODUITS – Comme présentés<sup>1</sup>

(en millions de dollars)

	Dollars canadiens			Dollars américains		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Services bancaires aux particuliers	<b>6 649 \$</b>	6 894 \$	6 140 \$	<b>4 942 \$</b>	5 189 \$	4 769 \$
Services bancaires aux entreprises	<b>3 919</b>	3 786	3 527	<b>2 913</b>	2 850	2 740
Gestion de patrimoine	<b>447</b>	496	511	<b>332</b>	373	397
Autres <sup>2</sup>	<b>257</b>	615	766	<b>193</b>	464	595
<b>Total</b>	<b>11 272 \$</b>	11 791 \$	10 944 \$	<b>8 380 \$</b>	8 876 \$	8 501 \$

<sup>1</sup> Ne tiennent pas compte de la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade.<sup>2</sup> Les autres produits englobent principalement les produits tirés des activités de placement et des conventions sur les CDA conclues avec TD Ameritrade et Schwab.

## POINTS SAILLANTS

- Nous avons déployé des efforts ciblés et unifiés pour offrir une expérience client exceptionnelle pendant la pandémie de COVID-19 :
  - nous avons rapidement modifié le modèle opérationnel du réseau de succursales afin de respecter les directives de distanciation physique et d'assurer ainsi la sécurité de nos clients et de nos collègues;
  - nous avons financé environ 86 000 prêts aux termes du PPP d'une valeur comptable brute de 8,2 milliards de dollars américains;
  - nous avons amélioré le programme d'aide aux clients TD Cares, qui permet à plus de 400 000 clients touchés par la pandémie de COVID-19 de bénéficier du report des paiements, de l'annulation des frais et d'autres formes de soutien et qui nous permet de répondre aux besoins financiers particuliers de ces clients.
- Nous avons rapidement déployé de nouvelles capacités, dont un système de prise de rendez-vous, une file d'attente virtuelle, un robot conversationnel et un service de cueillette de carte de débit à l'extérieur afin de réduire au minimum les contacts physiques et de favoriser la sécurité de nos clients et de nos collègues.
- Nous avons apporté du soutien à nos collègues dans le cadre du télétravail grâce à de nombreux programmes d'aide et à des capacités d'accès à distance améliorées, ce qui a permis de renforcer l'engagement et l'expérience des employés.
- Le 6 octobre 2020, nous avons échangé notre participation dans TD Ameritrade contre une participation dans Schwab. Se reporter à la rubrique «Événements importants» de la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.
  - nous avons conclu avec Schwab une convention sur les comptes de dépôt assurés, dont la date d'échéance initiale est le 1<sup>er</sup> juillet 2031.
- Nous avons été nommés l'un des meilleurs lieux de travail en 2020 par le Disability Equality Index (DEI) pour une cinquième année consécutive.
- Nous avons continué de gagner la confiance des nouveaux clients et des clients existants comme en témoigne la forte croissance des volumes dans les principaux secteurs d'activité :
  - croissance de 10 % du volume des dépôts des services bancaires aux particuliers
  - croissance de 26 % du volume des dépôts des services bancaires aux entreprises
  - croissance de 25 % du volume des dépôts des comptes de passage
  - croissance de 15 % du volume des prêts hypothécaires résidentiels
  - hausse record des montages de prêts hypothécaires résidentiels et de compte-chèques de particuliers principaux

## ENJEUX DE 2020

- Contractions de la croissance économique et de l'emploi aux États-Unis et dans le monde entier en raison de la pandémie de COVID-19
- Baisse substantielle des taux d'intérêt, dont neuf réductions successives de taux par la Réserve fédérale qui ont eu une incidence sur les produits d'intérêts nets et les marges
- Importante augmentation de la provision pour pertes sur créances, en raison surtout de la détérioration des perspectives économiques qui en découle
- Diminution des produits tirés des comptes à honoraires et hausse des coûts d'exploitation en raison de la pandémie de COVID-19
- Tendances sectorielles continues voulant que les actifs gérés passent d'une stratégie de placement active vers une stratégie de placement passive
- Concurrence accrue de la part des banques américaines et d'autres concurrents

## PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est très concurrentiel et englobe plusieurs institutions financières de grande envergure, de même que des banques régionales, des petites banques communautaires et caisses d'épargne, des sociétés de crédit, des coopératives d'épargne et de crédit ainsi que d'autres prestataires de services financiers. L'industrie de la gestion de patrimoine englobe les banques nationales et régionales, les compagnies d'assurance, les sociétés de fonds communs de placement indépendantes, les courtiers traditionnels et les sociétés de gestion d'actifs indépendantes. Les services bancaires personnels et commerciaux de même que les services de gestion de patrimoine comprennent aussi des concurrents offrant des services non traditionnels, depuis des entreprises en démarrage jusqu'à des entreprises non financières établies qui élargissent leur offre aux services financiers.

Ces secteurs répondent aux besoins de particuliers, d'entreprises et de gouvernements. Les produits comprennent des services de dépôts, de prêts, de gestion des liquidités, de conseils financiers et de gestion d'actifs. Ces produits peuvent être distribués par un canal de distribution unique ou par un éventail de canaux de distribution, notamment en succursale, par application numérique, par téléphone ou par guichet automatique. Certaines entreprises fournissent également des services à leurs clients par des canaux indirects.

Les concurrents offrant des services traditionnels ont adopté les nouvelles technologies et axé leur priorité sur le service à la clientèle. Les concurrents offrant des services non traditionnels continuent de gagner du terrain et collaborent de plus en plus avec les banques afin d'actualiser la gamme de produits offerts aux clients et d'améliorer le service à la clientèle. Les facteurs clés de la rentabilité continuent d'être l'établissement et le maintien de relations durables avec les clients au moyen d'un service et d'une fonctionnalité mémorables, un éventail de produits et services offerts par des canaux de distribution variés qui répondent aux besoins changeants des clients, la réalisation d'investissements stratégiques tout en assurant une approche rigoureuse de gestion des charges et une gestion prudente des risques.

## STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie du secteur Services de détail aux États-Unis se définit comme suit :

- Offrir un service omnicanal et une commodité incomparables
- Cultiver et approfondir nos relations avec les clients
- Tirer parti de notre image de marque distinctive, qui nous dépeint comme la banque «à visage humain»
- Innover pour atteindre nos buts visant à simplifier les processus et à favoriser une exécution rapide dans un souci d'excellence
- Être un employeur de choix pour les meilleurs talents
- Continuer d'assurer une gestion prudente des risques
- Soutenir activement les collectivités au cœur desquelles nous exerçons nos activités

<b>TABLEAU 18</b>	<b>SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS</b>		
-------------------	--	--	--

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2020	2019	2018
<b>Dollars canadiens</b>			
Produits d'intérêts nets	8 834 \$	8 951 \$	8 176 \$
Produits autres que d'intérêts	2 438	2 840	2 768
Total des produits – comme présenté	11 272	11 791	10 944
Provision pour pertes sur créances – actifs dépréciés <sup>1</sup>	997	936	776
Provision pour pertes sur créances – actifs productifs <sup>1</sup>	1 928	146	141
Total de la provision pour pertes sur créances	2 925	1 082	917
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	6 579	6 411	6 100
Charges autres que d'intérêts – rajustées <sup>2</sup>	6 579	6 411	6 079
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présentée	(167)	471	432
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajustée <sup>2</sup>	(167)	471	437
<b>Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme présenté</b>	<b>1 935</b>	<b>3 827</b>	<b>3 495</b>
<b>Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – rajusté<sup>2</sup></b>	<b>1 935</b>	<b>3 827</b>	<b>3 511</b>
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – comme présentée <sup>3,4</sup>	1 091	1 154	693
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – rajustée <sup>3,4,5</sup>	1 091	1 154	865
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>3 026</b>	<b>4 981</b>	<b>4 188</b>
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>3 026 \$</b>	<b>4 981 \$</b>	<b>4 376 \$</b>
<b>Dollars américains</b>			
Produits d'intérêts nets	6 561 \$	6 737 \$	6 350 \$
Produits autres que d'intérêts	1 819	2 139	2 151
Total des produits – comme présenté	8 380	8 876	8 501
Provision pour pertes sur créances – actifs dépréciés <sup>1</sup>	738	705	605
Provision pour pertes sur créances – actifs productifs <sup>1</sup>	1 407	109	108
Total de la provision pour pertes sur créances	2 145	814	713
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	4 887	4 826	4 739
Charges autres que d'intérêts – rajustées <sup>2</sup>	4 887	4 826	4 722
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présentée	(119)	355	334
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajustée <sup>2</sup>	(119)	355	338
<b>Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme présenté</b>	<b>1 467</b>	<b>2 881</b>	<b>2 715</b>
<b>Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – rajusté<sup>2</sup></b>	<b>1 467</b>	<b>2 881</b>	<b>2 728</b>
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – comme présentée <sup>3,4</sup>	811	869	538
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade – rajustée <sup>3,4,5</sup>	811	869	673
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>2 278</b>	<b>3 750</b>	<b>3 253</b>
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>2 278 \$</b>	<b>3 750 \$</b>	<b>3 401 \$</b>
<b>Principaux volumes et ratios</b>			
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté <sup>6</sup>	7,7 %	12,6 %	12,2 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté <sup>2,5,6</sup>	7,7	12,6	12,8
Marge d'intérêts nette <sup>7</sup>	2,69	3,31	3,29
Ratio d'efficacité – comme présenté	58,3	54,4	55,7
Ratio d'efficacité – rajusté <sup>2</sup>	58,3	54,4	55,5
Actifs administrés (en milliards de dollars américains)	24 \$	21 \$	19 \$
Actifs gérés (en milliards de dollars américains)	39	44	52
Nombre de succursales de détail aux États-Unis	1 223	1 241	1 257
Nombre moyen d'équivalents temps plein	26 380	26 675	26 594

<sup>1</sup> La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 selon IFRS 9 au titre des actifs financiers. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 selon IFRS 9 au titre des actifs financiers, des engagements de prêt et des contrats de garantie financière.

<sup>2</sup> Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants : charges liées à l'acquisition par la Banque de Scottrade Bank en 2018 – 21 millions de dollars (16 millions de dollars après impôt) ou 17 millions de dollars américains (13 millions de dollars américains après impôt). Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

<sup>3</sup> La quote-part de la Banque du résultat de TD Ameritrade est présentée avec un décalage d'un mois. La même approche est suivie pour Schwab, et la Banque commencera à comptabiliser sa quote-part du résultat de Schwab sur cette base au premier trimestre de l'exercice 2021. Se reporter à la rubrique «Événements importants» de la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

<sup>4</sup> Les montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles attribuables à la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade sont comptabilisés dans le secteur Siège social avec les autres immobilisations incorporelles acquises.

<sup>5</sup> La quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade rajustée exclut l'élément à noter suivant : quote-part de la Banque des charges liées à l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade en 2018 – 172 millions de dollars ou 135 millions de dollars américains après impôt. Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

<sup>6</sup> Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été réduit à 9 % à compter du deuxième trimestre de l'exercice 2020, comparativement à 10,5 % pour le premier trimestre de l'exercice 2020, à 10 % pour l'exercice 2019 et à 9 % pour l'exercice 2018.

<sup>7</sup> La marge d'intérêts nette exclut l'incidence liée aux conventions sur les comptes de passage et l'incidence des dépôts intersociétés et des sûretés sous forme de trésorerie. En outre, la valeur des produits d'intérêts exonérés d'impôt est rajustée à la valeur équivalente avant impôt.



## REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis s'est élevé à 3 026 millions de dollars (2 278 millions de dollars américains) pour l'exercice, en baisse de 1 955 millions de dollars (1 472 millions de dollars américains), ou 39 % (39 % en dollars américains), par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice a été de 7,7 %, contre 12,6 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis tient compte de la contribution des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade. Le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis et la contribution de la participation de la Banque dans TD Ameritrade pour l'exercice ont été respectivement de 1 935 millions de dollars (1 467 millions de dollars américains) et 1 091 millions de dollars (811 millions de dollars américains).

La contribution de TD Ameritrade s'est élevée à 811 millions de dollars américains, en baisse de 58 millions de dollars américains, ou 7 %, par rapport à celle de l'exercice précédent, reflétant principalement la baisse des commissions liées aux activités de négociation, la baisse des produits tirés des actifs et la hausse des charges d'exploitation, le tout en partie contrebalancé par l'accroissement des volumes d'opérations.

Le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis s'est établi à 1 467 millions de dollars américains pour l'exercice, en baisse de 1 414 millions de dollars américains, ou 49 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant surtout la hausse de la provision pour pertes sur créances et la baisse des produits, en partie contrebalancés par la baisse de la charge d'impôt.

Les produits des Services bancaires de détail aux États-Unis proviennent des services bancaires aux particuliers et aux entreprises de même que des services de gestion de patrimoine. Les produits pour l'exercice ont été de 8 380 millions de dollars américains, en baisse de 496 millions de dollars américains, ou 6 %. Les produits d'intérêts nets ont diminué de 176 millions de dollars américains, ou 3 %, la croissance des volumes de prêts et de dépôts ayant été plus que contrebalancée par la compression des marges sur les dépôts dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,69 %, une diminution de 62 pnb, reflétant surtout la diminution des marges sur les dépôts et la composition du bilan. Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 320 millions de dollars américains, ou 15 %, reflétant la diminution des activités de cartes de crédit et de dépôt, ainsi que l'augmentation des pertes sur les placements liés au programme de crédit d'impôt à l'habitation pour personnes à faible revenu.

Le volume moyen des prêts a augmenté de 12 milliards de dollars américains, ou 7 %, comparativement à celui de l'exercice précédent, reflétant la croissance de 6 % des prêts aux particuliers et de 8 % des prêts aux entreprises, les prêts aux entreprises ayant augmenté de façon importante, ce qui témoigne de la hausse des prélèvements sur les lignes de crédit commerciales et des montages de prêts en vertu du PPP mis en œuvre par la SBA. Le volume moyen des dépôts a progressé de 53 milliards de dollars américains, ou 20 %, comparativement à celui de l'exercice précédent, reflétant une hausse de 26 % du volume des dépôts d'entreprises, une hausse de 25 % du volume des comptes de passage et une hausse de 10 % du volume des dépôts de particuliers.

Les actifs administrés s'élevaient à 24 milliards de dollars américains au 31 octobre 2020, en hausse de 3 milliards de dollars américains, ou 16 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, témoignant de la croissance des volumes de prêts et de dépôts. Les actifs gérés totalisaient 39 milliards de dollars américains au 31 octobre 2020, en baisse de 5 milliards de dollars américains, ou 11 %, ce qui reflète des sorties de fonds nettes.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 2 145 millions de dollars américains, en hausse de 1 331 millions de dollars, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 738 millions de dollars américains, en hausse de 33 millions de dollars américains, ou 5 %. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 1 407 millions de dollars américains, une hausse de 1 298 millions de dollars américains, en raison surtout de la détérioration importante des perspectives économiques, y compris l'incidence de la migration du crédit, et est essentiellement attribuable aux portefeuilles de prêts commerciaux, de cartes de crédit et de prêts-auto. Exprimée en pourcentage annualisé du volume des prêts, la provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis, qui comprend uniquement la partie contractuelle de la Banque des pertes sur créances du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, s'est élevée à 1,30 %, soit une hausse de 78 pnb.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice se sont établies à 4 887 millions de dollars américains, en hausse de 61 millions de dollars américains, ou 1 %, en regard de celles de l'exercice précédent, témoignant essentiellement des hausses des provisions pour litiges, des charges du personnel et des coûts pour aider les clients et les employés durant la pandémie de COVID-19, le tout en partie contrebalancé par des gains de productivité et des frais de restructuration engagés au cours de l'exercice précédent.

Le recouvrement d'impôt sur le résultat s'est chiffré à 119 millions de dollars américains, contre une charge d'impôt de 355 millions de dollars américains pour l'exercice précédent, une baisse de 474 millions de dollars américains reflétant surtout la diminution du résultat avant impôt et les changements apportés au passif estimatif au titre de positions fiscales incertaines, le tout en partie contrebalancé par la hausse des provisions liée à des changements aux réglementations fiscales.

Le ratio d'efficacité comme présenté et le ratio d'efficacité rajusté pour l'exercice ont été de 58,3 %, par rapport à 54,4 % pour l'exercice précédent.

## PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

### Services bancaires aux particuliers

- Dépôts de particuliers – offrent une gamme complète de produits de comptes chèques et de comptes d'épargne aux clients de détail par l'entremise de multiples modes de prestation.
- Prêts à la consommation – offrent un éventail varié de produits de financement pour répondre aux besoins des clients de détail.
- Services de cartes de crédit – offrent des cartes de crédit de marque TD aux clients de détail et aux petites entreprises. Pour répondre à la demande en cartes de crédit de ses clients aux États-Unis, la TD offre également des cartes de crédit de marque privée et des cartes de crédit comarquées par l'entremise de partenariats avec des programmes de détail à l'échelle du pays.
- Financement auto – offre des services indirects de financement aux particuliers par l'entremise d'un réseau de concessionnaires automobiles et des services de financement sur stocks des concessionnaires à l'échelle des États-Unis.

### Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires aux petites entreprises – offrent une gamme de produits et de services financiers aux petites entreprises.
- Services bancaires commerciaux – répondent aux besoins des entreprises et des gouvernements américains dans une vaste gamme de secteurs.

### Gestion de patrimoine

- Activités de conseil – fournissent des services bancaires privés, des services-conseils en placement et des services de fiducie aux clients de détail et institutionnels. Les activités de conseil sont intégrées aux activités de services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.
- Gestion de placements – les activités de gestion de placements aux États-Unis comprennent les activités d'Epoch Investment Partners, Inc. et les activités américaines de placements de GPFD.

## PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2021

- **Assurer un plus grande fidélité de la part des clients en offrant une expérience branchée et personnalisée dans l'ensemble des canaux**
- **Continuer d'investir dans les données et les technologies pour mieux comprendre et servir nos clients**
- **Accroître l'efficacité, favoriser l'innovation et accélérer la mise en œuvre pour améliorer l'expérience collègue et dégager de meilleurs résultats clients**
- **Accroître notre part du marché en approfondissant nos relations avec les clients et en augmentant notre présence sur des marchés prometteurs**
- **Faire preuve de prudence à l'égard du risque et satisfaire aux exigences de la réglementation**
- **Continuer de faire des progrès concernant notre stratégie en matière de talent en privilégiant la diversité et l'inclusion**
- **Continuer de développer notre savoir-faire en matière de services numériques**
- **Être un chef de file de l'expérience collègue et un employeur de choix pour les meilleurs talents**

## THE CHARLES SCHWAB CORPORATION ET TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

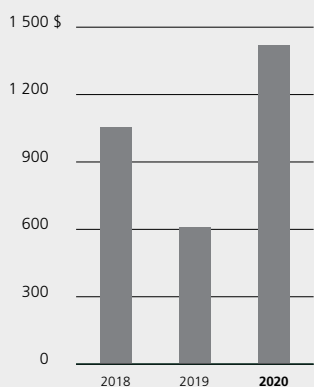
Pour plus de renseignements sur Schwab et TD Ameritrade, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2020.

## Services bancaires de gros

Sous la marque Valeurs Mobilières TD, les Services bancaires de gros offrent une vaste gamme de services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement qui conviennent aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels des principaux marchés des capitaux du monde.

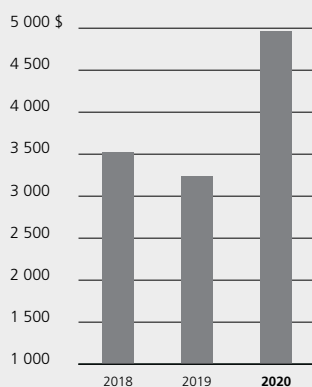
### RÉSULTAT NET

(en millions de dollars canadiens)



### TOTAL DES PRODUITS

(en millions de dollars canadiens)



### MOYENNE BRUTE DU PORTFEUILLE DE PRÊTS

(en milliards de dollars canadiens)

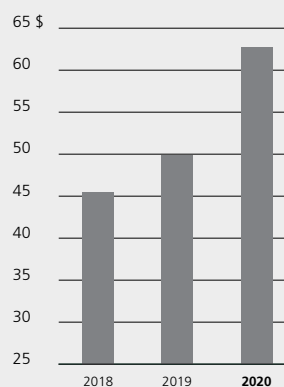


TABLEAU 19 PRODUITS<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	2020	2019	2018
Marchés mondiaux	3 658 \$	2 155 \$	2 433 \$
Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement	1 162	990	996
Autres	138	86	88
<b>Total</b>	<b>4 958 \$</b>	<b>3 231 \$</b>	<b>3 517 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

## POINTS SAILLANTS

- Résultat record de 1 418 millions de dollars et rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de 16,9 %.
- Produits records reflétant la vigueur de nos activités diversifiées axées sur la clientèle au Canada et la croissance continue de nos activités libellées en dollars américains.
- Soutien essentiel en matière de financement et de liquidités offert aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels pendant une période de profonde perturbation du marché, notamment en leur fournissant un accès aux marchés à un moment particulièrement crucial.
- Création du groupe Finance durable et Transitions d'entreprises au sein de Valeurs Mobilières TD qui offre aux clients des services-conseils et un financement axé sur la transition et la durabilité partout dans le monde.
- Transactions importantes au cours de l'exercice :
  - Nous avons agi en qualité de co-responsable des registres dans le cadre d'un placement d'actions et d'un placement privé de billets convertibles d'un produit totalisant 1,6 milliard de dollars pour Air Canada, et de co-responsable des registres dans le cadre d'un placement secondaire d'un montant de 500 millions de dollars pour Brookfield Renewable Partner, renforçant la position de leader de Valeurs mobilières TD sur le marché canadien.
  - Nous avons continué de renforcer notre position dans le domaine environnemental, social et de la gouvernance (ESG), en participant à plus de 40 transactions d'émission d'obligations vertes, sociales et durables, notamment les obligations Alphabet d'un principal de 5,8 milliards de dollars américains (le plus important produit d'obligations durables émis sur le marché), les obligations vertes de RioCan d'un principal de 350 millions de dollars (sa première transaction d'émission d'obligations vertes) et les obligations de la Banque TD d'un principal de 500 millions de dollars américains (le tout premier placement d'obligations durables à taux variable en dollars américains indexées au taux Secured Overnight Financing Rate).
- Nous avons continué de développer notre stratégie pour les activités libellées en dollars américains dans le secteur Services bancaires de gros :
  - nous avons réalisé des mandats clés pour des clients canadiens, américains et internationaux;
  - nous avons augmenté notre part de marché dans la prise ferme de titres à haut rendement de sociétés américaines de première qualité;
  - nous avons intégré plus de 25 nouvelles sociétés clientes et 13 nouveaux clients à la plateforme TD Prime Services;
  - nous avons agi en qualité de co-responsable des registres dans le cadre de plus de 25 opérations visant des titres adossés à des actifs;
  - nous avons agi en qualité de responsable des registres dans le cadre du premier placement d'obligations feuille d'érable à 10 ans et à 30 ans de Verizon d'un principal de 1,3 milliard de dollars;
  - nous avons agi en qualité de gestionnaire chef de file dans le cadre du placement d'obligations à 5 ans indexées à un taux de référence mondial de la Banque mondiale, d'un principal de 8 milliards de dollars américains (le plus important placement d'obligations libellées en dollars américains jamais réalisé par une entité supranationale).
- Nous avons effectué des investissements ciblés en vue de soutenir l'expansion mondiale des activités libellées en dollars américains du secteur Services bancaires de gros, notamment en ajoutant les membres du groupe de services-conseils Kimberlite Group, LLC pour étendre nos activités de services bancaires immobiliers, ainsi que des responsables principaux dans les secteurs des soins de santé, des sciences de la vie et de la promotion financière.
- Nous avons conservé notre position parmi les deux plus grands courtiers du Canada (pour la période civile close le 31 octobre 2020)<sup>12</sup> :
  - N° 2 pour la négociation de blocs d'options sur actions
  - N° 1 pour les financements syndiqués (période continue de douze mois)
  - N° 2 pour la prise ferme d'obligations de gouvernements
  - N° 2 pour la prise ferme de titres de créance de sociétés

- Nous avons été reconnus pour notre expertise et nos capacités d'exécution dans les marchés financiers :
  - premier rang au Canada en ce qui a trait à la part de marché et à la qualité des services de change dans l'étude sur les opérateurs de change canadiens réalisée par Greenwich Associates en 2020;
  - lauréat du prix «Canada Derivatives House of the Year» de Global Capital pour une troisième année d'affilée, ainsi que des prix «Most Impressive SSA House in Dollars», «Most Impressive SSA House in Non-Core Currencies» et «Most Impressive SSA House for Post-Libor Solutions»;
  - lauréat du prix «Cabinet de métaux précieux de l'année» de Energy Risk 2020, pour la deuxième année d'affilée.

## ENJEUX DE 2020

- Augmentation de la provision pour pertes sur créances en raison de la détérioration importante des perspectives économiques et des prix du pétrole
- Pression accrue sur le marché en raison de l'accélération des changements structurels dans les flux de transactions traditionnels vers des flux électroniques et concurrence accrue alors que les clients se tournent vers le travail à domicile
- Hausse des investissements et des fonds propres nécessaires pour faire face aux changements continus du marché et de la réglementation

## PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires de gros est un marché mature et hautement compétitif où rivalisent les banques, certaines grandes sociétés de placements mondiales et des maisons de courtage indépendantes très spécialisées. Le secteur Services bancaires de gros offre des services aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels. Les produits comprennent des services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement. Les exigences réglementaires changeantes touchant le secteur Services bancaires de gros continuent d'avoir une incidence sur la stratégie et les rendements du secteur. Dans l'ensemble, les entreprises de services bancaires de gros ont continué de recentrer leurs sources de produits sur les honoraires et commissions tirés des transactions réalisées au nom de la clientèle afin de réduire le risque et de préserver leur capital. La concurrence devrait demeurer intense pour la conclusion de transactions avec des contreparties de première qualité, étant donné la prudence montrée par les maisons de courtage en valeurs mobilières pour la gestion des risques et du capital. À plus long terme, les entreprises de services bancaires de gros dont le modèle d'affaires est axé sur une clientèle diversifiée, une vaste gamme de produits et services, et une gestion efficace des coûts et du capital seront bien positionnées pour dégager des rendements intéressants pour leurs actionnaires.

## STRATÉGIE GLOBALE

Poursuivre nos efforts visant à mettre sur pied une maison de courtage intégrée en Amérique du Nord d'envergure mondiale

- Au Canada, nous serons au premier rang des grands courtiers
- Aux États-Unis, nous créerons de la valeur pour les clients et leur fournirons des conseils judicieux dans des secteurs où nous sommes concurrentiels
- En Europe et en Asie-Pacifique, nous mettrons à profit nos capacités à l'échelle mondiale pour créer des maisons de courtage connectées et durables
- Nous poursuivrons notre croissance avec les partenaires de la TD et continuerons à leur offrir notre soutien

Investir dans une infrastructure efficace et agile, ainsi que dans l'innovation et les capacités des données et nous adapter aux changements de l'industrie et de la réglementation.

Être un milieu de travail formidable et inclusif en attirant, en formant et en retenant les gens les plus talentueux.

<sup>12</sup> Les classements reflètent la position de Valeurs Mobilières TD parmi ses homologues au Canada sur les marchés des produits canadiens. Négociation de blocs d'options sur actions : négociation de blocs en fonction du nombre de contrats conclus à la Bourse de Montréal, source : Bourse de Montréal. Financements syndiqués : volume des transactions réparties en parts égales entre les copreneurs fermes, source : Bloomberg. Prise ferme d'obligations de gouvernements et de titres de créance de sociétés : à l'exclusion des transactions conclues par une banque canadienne comme seul chef de file et des transactions sur cartes de crédit, prime notée pour le chef de file, source : Bloomberg.

TABLEAU 20	<b>SERVICES BANCAIRES DE GROS</b>
------------	-----------------------------------

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020	2019	2018
Produits d'intérêts nets (équivalence fiscale)	<b>1 990 \$</b>	911 \$	1 150 \$
Produits autres que d'intérêts	<b>2 968</b>	2 320	2 367
Total des produits	<b>4 958</b>	3 231	3 517
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés <sup>1</sup>	<b>279</b>	20	(8)
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs <sup>1</sup>	<b>229</b>	24	11
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	<b>508</b>	44	3
Charges autres que d'intérêts	<b>2 518</b>	2 393	2 125
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (équivalence fiscale)	<b>514</b>	186	335
<b>Résultat net</b>	<b>1 418 \$</b>	608 \$	1 054 \$

#### Principaux volumes et ratios

Produits liés aux activités de transaction (équivalence fiscale)	<b>2 940 \$</b>	1 573 \$	1 749 \$
Moyenne brute du portefeuille de prêts (en milliards de dollars canadiens) <sup>2</sup>	<b>62,7</b>	49,8	45,5
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>3</sup>	<b>16,9 %</b>	8,3 %	17,7 %
Ratio d'efficacité	<b>50,8</b>	74,1	60,4
Nombre moyen d'équivalents temps plein	<b>4 589</b>	4 536	4 187

<sup>1</sup> La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 au titre des actifs financiers. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs correspond à la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 au titre des actifs financiers, des engagements de prêt et des contrats de garantie financière.

<sup>2</sup> Comprend les prêts bruts et les acceptations bancaires liés au secteur Services bancaires de gros, compte non tenu des lettres de crédit, des garanties sous forme de trésorerie, des swaps sur défaillance de crédit et de la provision pour pertes sur créances.

<sup>3</sup> Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été réduit à 9 % à compter du deuxième trimestre de l'exercice 2020, comparativement à 10,5 % pour le premier trimestre de l'exercice 2020, à 10 % pour l'exercice 2019 et à 9 % pour l'exercice 2018.

#### REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net du secteur Services bancaires de gros pour l'exercice a atteint un montant record de 1 418 millions de dollars, en hausse de 810 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette hausse reflète l'augmentation des produits, contrebalancée en partie par la hausse de la provision pour pertes sur créances et l'augmentation des charges autres que d'intérêts.

Les produits pour l'exercice se sont établis à 4 958 millions de dollars, en hausse de 1 727 millions de dollars, ou 53 %, en regard de ceux de l'exercice précédent, reflétant une augmentation des produits liés aux activités de négociation, une hausse des honoraires de prise ferme et une augmentation des frais liés au crédit.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 508 millions de dollars, une augmentation de 464 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés a été de 279 millions de dollars, reflétant la migration du crédit principalement dans le secteur du pétrole et du gaz. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 229 millions de dollars, reflet surtout d'une détérioration importante des perspectives économiques, y compris l'incidence de la migration du crédit.

Les charges autres que d'intérêts se sont élevées à 2 518 millions de dollars, en hausse de 125 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. La hausse reflète une augmentation de la rémunération variable, une hausse des charges liées au volume et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

#### GROUPES DE PRODUITS

- **Marchés mondiaux** comprennent la vente, la négociation et la recherche, la prise ferme de titres de créance et de capitaux propres, la titrisation de clients, le financement commercial, la gestion des liquidités, et les services de courtage de premier rang et d'exécution<sup>13</sup>.
- **Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement** comprennent les prêts et la syndication de prêts, la prise ferme de titres de créance et de capitaux propres et les services-conseils aux grandes entreprises<sup>13</sup>.
- **Autres** comprend le portefeuille de placement et les autres ajustements comptables.

#### PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2021

- **Atteindre le premier rang pour ce qui est de notre part de marché au Canada**
- **Accroître nos activités libellées en dollars américains dans les secteurs où nous sommes bien positionnés par rapport à la concurrence, en attirant de nouveaux clients et en approfondissant la valeur de nos relations en élargissant notre offre de produits et de services-conseils**
- **Tirer profit de notre expertise en Amérique du Nord et de nos capacités à l'échelle mondiale pour étendre nos activités en Europe et en Asie-Pacifique**
- **Accroître notre part du portefeuille en offrant des services de promotion financière, institutionnels et de courtage de premier rang et en attirant des clients du secteur public partout dans le monde**
- **Continuer à développer notre expertise ESG et devenir un leader dans ce domaine en accompagnant nos clients dans leur transition vers une économie à faibles émissions de carbone**
- **Stimuler l'innovation et développer nos capacités d'analyse des données afin d'accroître l'efficacité du processus de bout en bout et d'offrir une valeur ajoutée à nos clients**
- **Continuer à réduire notre structure de coûts afin de tenir compte de la baisse des marges et des volumes dans des sphères d'activité de l'entreprise et créer de la capacité pour des investissements supplémentaires**
- **Rester centrés sur la gestion du risque, des fonds propres, du bilan et des liquidités**
- **Demeurer un employeur de choix tout en mettant l'accent sur l'inclusion et la diversité**

<sup>13</sup> Les produits sont répartis entre les sous-secteurs Marchés mondiaux et Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement conformément à une entente établie.

## Siège social

Le secteur Siège social est composé d'un certain nombre de groupes responsables des services et du contrôle. Certains coûts liés à ces fonctions sont affectés aux secteurs d'exploitation. La base d'affectation de ces coûts et les méthodes sont révisées périodiquement afin qu'elles soient conformes à l'évaluation des secteurs d'exploitation de la Banque par la direction.

TABLEAU 21		SIÈGE SOCIAL		
(en millions de dollars canadiens)		2020	2019	2018
<b>Résultat net – comme présenté</b>		<b>1 425 \$</b>	(766) \$	(1 091) \$
<b>Rajustements pour les éléments à noter<sup>1</sup></b>				
Amortissement des immobilisations incorporelles avant impôt sur le résultat		262	307	324
Profit net à la vente de la participation dans TD Ameritrade		(1 421)	–	–
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis		–	–	48
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat		866	48	(289)
<b>Résultat net – rajusté</b>		<b>(600) \$</b>	(507) \$	(430) \$
<b>Ventilation des éléments inclus dans le résultat net – rajusté</b>				
Charges nettes du Siège social		(833) \$	(715) \$	(822) \$
Autres		233	190	320
Participations ne donnant pas le contrôle		–	18	72
<b>Résultat net – rajusté</b>		<b>(600) \$</b>	(507) \$	(430) \$
<b>Principaux volumes</b>				
Nombre moyen d'équivalents temps plein		17 757	16 884	15 042

<sup>1</sup> Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

Le secteur Siège social comprend les charges liées à un certain nombre de services et à des fonctions de contrôle, l'incidence des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, certains éléments fiscaux au niveau de l'entreprise et les rajustements intersociétés comme l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et la quote-part du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis revenant aux partenaires des programmes de détaillants.

Le résultat net comme présenté du secteur Siège social pour l'exercice a été de 1 425 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 766 millions de dollars pour l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable principalement à un profit net de 1 421 millions de dollars (2 250 millions de dollars après impôt) à la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, ainsi qu'à une hausse de l'apport d'autres éléments, contrebalancés en partie par une augmentation des charges nettes du Siège social pour l'exercice considéré et un apport des participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice précédent. Les éléments inscrits au poste Autres ont augmenté en raison de l'incidence des provisions pour litiges et de l'incidence négative des éléments fiscaux à l'exercice précédent, le tout en partie contrebalancé par une baisse de l'apport des activités de gestion de la trésorerie et du bilan. Les charges nettes du Siège social ont augmenté principalement en raison de l'incidence des coûts d'optimisation des biens immobiliers du Siège social de 163 millions de dollars pour l'exercice considéré, partiellement contrebalancée par des frais de restructuration de 51 millions de dollars pour l'exercice précédent. La perte nette rajustée pour l'exercice a été de 600 millions de dollars, par rapport à une perte nette rajustée de 507 millions de dollars pour l'exercice précédent.

**ORIENTATION POUR 2021**

**En 2021, les groupes responsables des services et du contrôle compris dans le secteur Siège social continueront d'appuyer nos secteurs d'exploitation, de réaliser les initiatives d'entreprise et de réglementation ainsi que de gérer le bilan et les activités de financement de la Banque. Nous continuerons de faire face de façon proactive aux complexités et aux défis découlant du contexte d'exploitation, et de répondre aux exigences et aux attentes changeantes de nos clients, de nos collectivités, de nos collègues, des gouvernements et des organismes de réglementation. Nous suivrons de près la conception, le développement et la mise en œuvre de processus, de systèmes, de technologies, et des contrôles et initiatives d'entreprise et de réglementation pour faire en sorte que les secteurs de la Banque exercent leurs activités de façon efficiente, efficace et conforme à toutes les exigences réglementaires applicables.**

## Sommaire du rendement de 2019

TABLEAU 22 REVUE DU RENDEMENT FINANCIER DE 2019

(en millions de dollars canadiens)					
	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Produits d'intérêts nets	12 349 \$	8 951 \$	911 \$	1 720 \$	23 931 \$
Produits autres que d'intérêts	11 877	2 840	2 320	97	17 134
<b>Total des produits</b>	<b>24 226</b>	<b>11 791</b>	<b>3 231</b>	<b>1 817</b>	<b>41 065</b>
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	1 126	936	20	548	2 630
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	180	146	24	49	399
<b>Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances</b>	<b>1 306</b>	<b>1 082</b>	<b>44</b>	<b>597</b>	<b>3 029</b>
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 787	–	–	–	2 787
Charges autres que d'intérêts	10 735	6 411	2 393	2 481	22 020
<b>Résultat avant charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>9 398</b>	<b>4 298</b>	<b>794</b>	<b>(1 261)</b>	<b>13 229</b>
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 535	471	186	(457)	2 735
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	–	1 154	–	38	1 192
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>6 863</b>	<b>4 981</b>	<b>608</b>	<b>(766)</b>	<b>11 686</b>
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat	558	–	–	259	817
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>7 421 \$</b>	<b>4 981 \$</b>	<b>608 \$</b>	<b>(507) \$</b>	<b>12 503 \$</b>

**RÉSULTAT NET**

Le résultat net comme présenté pour l'exercice s'est établi à 11 686 millions de dollars, en hausse de 352 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. L'augmentation est attribuable à l'accroissement des produits, à la hausse de la contribution de TD Ameritrade et à l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis au cours de l'exercice précédent, le tout en partie contrebalancé par la hausse des charges autres que d'intérêts, qui tiennent compte des charges liées à l'entente conclue avec Air Canada, ainsi que par la hausse de la provision pour pertes sur créances et des indemnités d'assurance. Le résultat net rajusté a augmenté de 320 millions de dollars, ou 3 %, comparativement à celui de l'exercice précédent pour atteindre 12 503 millions de dollars.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice a été de 6,25 \$, en hausse de 4 %, par rapport à 6,01 \$ il y a un an. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 6,69 \$, contre 6,47 \$ pour l'exercice précédent, soit une progression de 3 %.

Les produits comme présentés ont été de 41 065 millions de dollars, soit 2 173 millions de dollars, ou 6 %, de plus que ceux à l'exercice précédent. Les produits rajustés ont été de 41 065 millions de dollars, en hausse de 2 084 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

**PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS**

Les produits d'intérêts nets pour l'exercice ont atteint 23 931 millions de dollars, soit une hausse de 1 692 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique par la croissance des volumes de prêts et de dépôts et la hausse des marges dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis et par l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par la baisse des produits dans le secteur Services bancaires de gros, reflétant les conditions difficiles qui ont prévalu sur les marchés au cours du premier trimestre de l'exercice.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits d'intérêts nets comme présentés s'explique par des augmentations de 775 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 773 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 383 millions de dollars dans le secteur Siège social, le tout en partie annulé par une baisse de 239 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

**PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS**

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice se sont établis à 17 134 millions de dollars, en hausse de 481 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique par la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des activités de gestion de patrimoine et des services bancaires, l'augmentation des produits tirés des activités d'assurance, y compris les variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, lesquelles ont donné lieu à une augmentation correspondante des indemnités d'assurance, et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par la baisse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan dans le secteur Siège social et la baisse des produits dans le secteur Services bancaires de gros.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des augmentations de 740 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada et de 72 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, le tout en partie contrebalancé par des diminutions de 284 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 47 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

**PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES**

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 3 029 millions de dollars, en hausse de 549 millions de dollars, ou 22 %, par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 2 630 millions de dollars, en hausse de 464 millions de dollars, ou 21 %, reflétant l'augmentation des provisions dans les portefeuilles de prêts à la consommation et de prêts commerciaux et la croissance des volumes. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est élevée à 399 millions de dollars, en hausse de 85 millions de dollars, ou 27 %, reflétant la migration du crédit dans les secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros et la croissance des volumes, en partie contrebalancée par une diminution des provisions dans le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage du volume des prêts, s'est établi à 0,45 %.

Répartie par secteur, l'augmentation de la provision pour pertes sur créances s'explique par des hausses de 308 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, de 165 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 41 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 35 millions de dollars dans le secteur Siège social.

**INDEMNISATIONS D'ASSURANCE ET CHARGES CONNEXES**

Les indemnités d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 787 millions de dollars, en hausse de 343 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. Cette augmentation reflète les variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, lesquelles ont donné lieu à une augmentation correspondante des produits autres que d'intérêts, la hausse des demandes d'indemnisation au cours de l'exercice considéré en raison de la croissance des activités et l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, le tout en partie contrebalancé par la diminution du nombre d'événements météorologiques violents.

**CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS**

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 22 020 millions de dollars, lesquelles comprennent des frais de restructuration de 154 millions de dollars. Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 1 825 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant surtout les charges liées à l'entente conclue avec Air Canada et à l'acquisition de Greystone, la hausse des charges de personnel, l'ajout d'employés en vue de soutenir la croissance des activités, les dépenses liées à des initiatives stratégiques, la croissance des volumes, les frais de restructuration et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par des gains de productivité. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 21 085 millions de dollars, en hausse de 1 142 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à celles de l'exercice précédent.

Répartie par secteur, l'augmentation des charges autres que d'intérêts s'explique par des augmentations de 1 262 millions de dollars dans le secteur Services de détail au Canada, de 311 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 268 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, le tout en partie contrebalancé par une baisse de 16 millions de dollars dans le secteur Siège social.

#### CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a diminué de 181 millions de dollars, ou 3,9 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une baisse de 447 millions de dollars, ou 14,0 %, de la charge d'impôt sur le résultat et une augmentation de 266 millions de dollars, ou 18,9 %, des autres impôts et taxes. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 317 millions de dollars, ou 7,4 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison d'une hausse de 51 millions de dollars de la charge d'impôt sur le résultat.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 20,7 % pour 2019, par rapport à 23,1 % pour l'exercice précédent. La diminution par rapport à l'exercice précédent tient surtout à l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis en 2018, en partie contrebalancée par la composition des activités. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2019.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 20,8 % pour 2019, comparativement à 20,5 % pour l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre tient essentiellement à la composition des activités.

La Banque comptabilisait sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt sur le résultat de TD Ameritrade, de 389 millions de dollars pour 2019, contre 206 millions de dollars pour l'exercice précédent, est exclue du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

#### BILAN

Le **total de l'actif** s'établissait à 1 415 milliards de dollars au 31 octobre 2019, soit 80 milliards de dollars, ou 6 %, de plus qu'au 31 octobre 2018. La hausse découle essentiellement des augmentations de 39 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension, de 38 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts), de 23 milliards de dollars des titres de créance au coût amorti (déduction faite de la provision pour pertes sur créances), de 18 milliards de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction, et de 2 milliards de dollars des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par des baisses de 19 milliards de dollars des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG), de 8 milliards de dollars des dérivés, de 5 milliards de dollars de la trésorerie et des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, et de 8 milliards de dollars des autres actifs.

Le **total du passif** s'établissait à 1 328 milliards de dollars au 31 octobre 2019, soit 72 milliards de dollars, ou 6 %, de plus qu'au 31 octobre 2018. L'augmentation est attribuable à des hausses de 105 milliards de dollars des passifs financiers désignés à la JVRN, de 35 milliards de dollars des dépôts, de 32 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, de 2 milliards de dollars des dérivés, et de 2 milliards de dollars des billets et débiteurs subordonnés. Ces hausses ont été en partie contrebalancées par des baisses de 88 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction et de 16 milliards de dollars des autres passifs.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 88 milliards de dollars au 31 octobre 2019, soit 8 milliards de dollars, ou 10 %, de plus qu'au 31 octobre 2018. La hausse est attribuable aux autres éléments du résultat global découlant de profits sur les couvertures de flux de trésorerie, aux résultats non distribués, à l'émission des actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif des séries 22 et 24, et à l'émission d'actions ordinaires à la suite de l'acquisition de Greystone, le tout en partie contrebalancé par le rachat des titres de Fiducie de capital TD III.

### APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2019

## Rendement financier de 2019 par secteur d'exploitation

Le résultat net comme présenté du secteur **Services de détail au Canada** pour l'exercice a atteint 6 863 millions de dollars, en baisse de 320 millions de dollars, ou 4 %, comparativement à celui de l'exercice précédent. La baisse du résultat net reflète des charges liées à l'entente conclue avec Air Canada et à l'acquisition de Greystone ainsi que la hausse des charges autres que d'intérêts, des indemnités d'assurance et de la provision pour pertes sur créances, le tout en partie contrebalancé par l'accroissement des produits. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est établi à 7 421 millions de dollars, en hausse de 238 millions de dollars, ou 3 %. Le rendement annualisé des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour l'exercice a été respectivement de 38,6 % et 41,7 %, contre 47,8 % pour l'exercice précédent.

Les produits du secteur Services de détail au Canada proviennent des activités de services bancaires personnels et commerciaux et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada. Les produits pour l'exercice ont été de 24 226 millions de dollars, en hausse de 1 513 millions de dollars, ou 7 %, en regard de ceux de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 773 millions de dollars, ou 7 %, reflet de la croissance des volumes et de l'accroissement des marges. Le volume moyen des prêts a augmenté de 21 milliards de dollars, ou 5 %, les volumes des prêts aux particuliers ayant augmenté de 5 % et les volumes des prêts aux entreprises, de 9 %. Le volume moyen des dépôts a progressé de 11 milliards de dollars, ou 3 %, les dépôts de particuliers ayant augmenté de 4 % et les dépôts d'entreprises, de 2 %. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,96 %, soit une augmentation de 5 pdb, reflétant la hausse des taux d'intérêt, en partie neutralisée par la concurrence sur le plan des prix des prêts.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 740 millions de dollars, ou 7 %, du fait de l'augmentation des produits tirés des activités d'assurance, de l'acquisition de Greystone, des niveaux plus élevés des actifs des activités de gestion de patrimoine et de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires. Une augmentation de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, laquelle a donné lieu à une augmentation correspondante des indemnités d'assurance, a fait augmenter les produits autres que d'intérêts de 171 millions de dollars.

Les actifs administrés s'élevaient à 422 milliards de dollars au 31 octobre 2019, en hausse de 33 milliards de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui reflète la croissance des nouveaux actifs et des hausses de la valeur de marché. Les actifs gérés s'établissaient à 353 milliards de dollars au

31 octobre 2019, en hausse de 64 milliards de dollars, ou 22 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, du fait de l'acquisition de Greystone et des hausses de la valeur de marché.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 1 306 millions de dollars, en hausse de 308 millions de dollars, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 1 126 millions de dollars, en hausse de 199 millions de dollars, ou 21 %, reflétant les faibles provisions au cours de la période précédente dans le portefeuille de prêts commerciaux, la hausse des pertes dans les portefeuilles des autres prêts aux particuliers et des prêts-auto, et la croissance des volumes dans tous les portefeuilles. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 180 millions de dollars, en hausse de 109 millions de dollars, reflétant une migration du crédit dans les portefeuilles de prêts à la consommation et de prêts commerciaux, et une croissance des volumes. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,31 %, en hausse de 6 pdb.

Les indemnités d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 787 millions de dollars, en hausse de 343 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. Cette augmentation reflète les variations de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances, la hausse des demandes d'indemnité au cours de l'exercice considéré en raison de la croissance des activités et l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, le tout en partie contrebalancé par la diminution du nombre d'événements météorologiques violents.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont élevées à 10 735 millions de dollars, en hausse de 1 262 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. La hausse reflète des charges liées à l'entente conclue avec Air Canada et à l'acquisition de Greystone, l'accroissement des coûts en vue de soutenir la croissance des activités, y compris les charges de personnel, et l'accroissement des dépenses liées à des initiatives stratégiques, le tout en partie contrebalancé par une hausse des frais de restructuration et des coûts liés à la promotion engagés à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées se sont établies à 10 011 millions de dollars, en hausse de 538 millions de dollars, ou 6 %.

Le ratio d'efficacité comme présenté et le ratio d'efficacité rajusté pour l'exercice se sont établis respectivement à 44,3 % et 41,3 %, par rapport à 41,7 % à l'exercice précédent.

Le résultat net comme présenté du secteur **Services de détail aux États-Unis** pour l'exercice s'est élevé à 4 981 millions de dollars (3 750 millions de dollars américains), en hausse de 793 millions de dollars (497 millions de dollars américains), ou 19 % (15 % en dollars américains), par rapport à celui de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, le résultat net a augmenté de 605 millions de dollars (349 millions de dollars américains), ou 14 % (10 % en dollars américains), pour l'exercice. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour l'exercice a été de 12,6 %, contre respectivement 12,2 % et 12,8 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis tient compte de la contribution des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade. Le résultat net pour l'exercice provenant des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade s'est élevé à respectivement 3 827 millions de dollars (2 881 millions de dollars américains) et 1 154 millions de dollars (869 millions de dollars américains).

La contribution comme présentée de TD Ameritrade de 869 millions de dollars américains a augmenté de 331 millions de dollars américains, ou 62 %, par rapport à celle de l'exercice précédent, en raison principalement de l'augmentation des produits tirés des actifs et des charges liées à la transaction de Scottrade au cours de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, la contribution de TD Ameritrade a augmenté de 196 millions de dollars américains, ou 29 %.

Le résultat net comme présenté des Services bancaires de détail aux États-Unis a progressé de 166 millions de dollars américains, ou 6 %, pour atteindre 2 881 millions de dollars américains pour l'exercice, en regard de celui de l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation des produits, en partie contrebalancée par l'augmentation des charges et de la provision pour pertes sur créances. Le résultat net rajusté des Services bancaires de détail aux États-Unis a progressé de 153 millions de dollars américains, ou 6 %.

Les produits des Services bancaires de détail aux États-Unis proviennent des services bancaires aux particuliers et aux entreprises de même que des services de gestion de patrimoine. Les produits ont été de 8 876 millions de dollars américains pour l'exercice, en hausse de 375 millions de dollars américains, ou 4 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 387 millions de dollars américains, ou 6 %, témoignant de la croissance des volumes de prêts et de dépôts ainsi que de l'accroissement des marges sur les dépôts. La marge d'intérêts nette s'est établie à 3,31 %, une augmentation de 2 pdb, découlant surtout de l'accroissement des marges sur les dépôts en partie contrebalancé par la composition du bilan. Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 12 millions de dollars américains, ou 1 %, alors que la baisse des produits d'honoraires tirés des activités de gestion de patrimoine et des produits de placement a été en partie contrebalancée par l'augmentation des produits d'honoraires des services bancaires aux particuliers.

Le volume moyen des prêts a augmenté de 8 milliards de dollars américains, ou 5 %, en regard de celui de l'exercice précédent, en raison de la croissance de 4 % des prêts aux particuliers et de 6 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a augmenté de 4 milliards de dollars américains, ou 2 %, comparativement à celui de l'exercice précédent, en raison d'une augmentation de respectivement 4 % et 5 % du volume des dépôts de particuliers et d'entreprises, en partie contrebalancée par une diminution de 3 % du volume des comptes de passage de TD Ameritrade.

Les actifs administrés qui s'élevaient à 21 milliards de dollars américains au 31 octobre 2019 sont demeurés relativement stables par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les actifs gérés totalisaient 44 milliards de dollars américains au 31 octobre 2019, en baisse de 8 milliards de dollars américains, ou 16 %, reflétant des sorties de fonds nettes, y compris l'effet de la disposition stratégique de fonds du marché monétaire américain au premier trimestre de l'exercice considéré.

La provision pour pertes sur créances a été de 814 millions de dollars américains pour l'exercice, en hausse de 101 millions de dollars américains, ou 14 %, par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est élevée à 705 millions de dollars américains, une augmentation de 100 millions de dollars américains, ou 17 %, témoignant principalement d'une hausse des provisions associées aux portefeuilles commerciaux et aux portefeuilles de prêt-auto. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est élevée à 109 millions de dollars américains, en hausse de 1 million de dollars américains, ou 1 %. Exprimée en pourcentage annualisé du volume des prêts, la provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis, qui comprend uniquement la partie contractuelle de la Banque des pertes sur créances du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, s'est élevée à 0,52 %, ou une hausse de 4 pdb.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées se sont élevées à 4 826 millions de dollars américains pour l'exercice et comprenaient des frais de restructuration de 52 millions de dollars américains. Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 87 millions de dollars américains, ou 2 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant principalement l'augmentation des investissements dans les initiatives commerciales, la croissance du volume d'affaires, la hausse des charges de personnel et des frais de restructuration, le tout en partie contrebalancé par des gains de productivité, l'élimination des frais supplémentaires liés aux dépôts garantis par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et le recouvrement d'une provision pour litiges. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour l'exercice ont augmenté de 104 millions de dollars américains, ou 2 %.

Le ratio d'efficacité comme présenté et le ratio d'efficacité rajusté pour l'exercice ont été de 54,4 %, par rapport à respectivement 55,7 % et 55,5 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur **Services bancaires de gros** pour l'exercice s'est établi à 608 millions de dollars, une baisse de 446 millions de dollars, ou 42 %, par rapport à l'exercice précédent, témoignant d'une diminution des produits, d'une augmentation des charges autres que d'intérêts et d'une hausse de la provision pour pertes sur créances.

Les produits ont été de 3 231 millions de dollars pour l'exercice, en baisse de 286 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison des conditions difficiles qui ont prévalu sur les marchés au premier trimestre de l'exercice et des charges découlant de l'évaluation des dérivés de 96 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice considéré.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est élevée à 44 millions de dollars, par rapport à 3 millions de dollars à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 20 millions de dollars, reflétant la migration du crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est chiffrée à 24 millions de dollars, reflétant la migration du crédit.

Les charges autres que d'intérêts ont été de 2 393 millions de dollars, en hausse de 268 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. Cette augmentation tient compte des frais de restructuration de 23 millions de dollars, de la réévaluation favorable de certains passifs au titre des avantages complémentaires de retraite comptabilisée à l'exercice précédent, des investissements continus pour soutenir l'expansion mondiale des activités du secteur Services bancaires de gros libellées en dollars américains, de la hausse des dépenses liées aux initiatives et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par la diminution de la rémunération variable.

La perte nette comme présentée du secteur **Siège social** pour l'exercice s'est établie à 766 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 1 091 millions de dollars pour l'exercice précédent. La diminution de la perte nette comme présentée d'un exercice à l'autre est attribuable à l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis au cours de l'exercice précédent et à la baisse des charges nettes du Siège social au cours de l'exercice considéré, le tout en partie contrebalancé par une diminution de l'apport des éléments inclus au poste Autres et des participations ne donnant pas le contrôle. Les éléments inclus au poste Autres ont diminué en raison de la baisse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan et de l'incidence des provisions pour litiges au cours de l'exercice considéré. Les charges nettes du Siège social ont diminué principalement en raison de la baisse des charges nettes de retraite au cours de l'exercice considéré, en partie contrebalancée par des frais de restructuration de 51 millions de dollars. La perte nette rajustée pour l'exercice a été de 507 millions de dollars, par rapport à une perte nette rajustée de 430 millions de dollars pour l'exercice précédent.



## Revue du bilan

## APERÇU

Le total de l'actif s'établissait à 1716 milliards de dollars au 31 octobre 2020, soit 301 milliards de dollars, ou 21 %, de plus qu'au 31 octobre 2019.

TABLEAU 23 PRINCIPALES DONNÉES DES BILANS CONSOLIDÉS<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	Aux	
	31 octobre 2020	31 octobre 2019
<b>Actif</b>		
Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	170 594 \$	30 446 \$
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	148 318	146 000
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	8 548	6 503
Dérivés	54 242	48 894
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 739	4 040
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	103 285	111 104
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	227 679	130 497
Valeurs mobilières prises en pension	169 162	165 935
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	717 523	684 608
Participations dans Schwab et TD Ameritrade	12 174	9 316
Autres	99 601	77 947
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 715 865 \$</b>	<b>1 415 290 \$</b>
<b>Passif</b>		
Dépôts détenus à des fins de transaction	19 177 \$	26 885 \$
Dérivés	53 203	50 051
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	59 665	105 131
Dépôts	1 135 333	886 977
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	188 876	125 856
Billets et débiteures subordonnés	11 477	10 725
Autres	152 635	121 964
<b>Total du passif</b>	<b>1 620 366</b>	<b>1 327 589</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>95 499</b>	<b>87 701</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>1 715 865 \$</b>	<b>1 415 290 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Le **total de l'actif** s'établissait à 1716 milliards de dollars au 31 octobre 2020, soit 301 milliards de dollars, ou 21 %, de plus qu'au 31 octobre 2019. L'augmentation est attribuable à des hausses de 140 milliards de dollars de la trésorerie et des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, de 97 milliards de dollars des titres de créance au coût amorti (déduction faite de la provision pour pertes sur créances), de 33 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts), de 5 milliards de dollars des dérivés, de 3 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension, de 3 milliards de dollars des participations dans Schwab et TD Ameritrade, de 2 milliards de dollars des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN, de 2 milliards de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction, de 1 milliard de dollars des actifs financiers désignés à la JVRN et de 23 milliards de dollars des autres actifs. L'augmentation a été en partie contrebalancée par une baisse de 8 milliards de dollars des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La variation du dollar américain par rapport à son niveau à la fin de l'exercice précédent a entraîné une augmentation de 7 milliards de dollars, ou environ 1 %, de l'actif.

La **trésorerie et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques** ont augmenté de 140 milliards de dollars, reflétant une croissance des dépôts de clients.

Les **prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 2 milliards de dollars, témoignant de l'augmentation des positions en valeurs mobilières émises par un gouvernement, en partie contrebalancée par la diminution des positions en actions.

Les **actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net** ont augmenté de 2 milliards de dollars en raison de nouveaux placements.

Les **dérivés** ont augmenté de 5 milliards de dollars, reflétant la hausse de la réévaluation à la valeur du marché des swaps de taux d'intérêt.

Les **actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net** ont augmenté de 1 milliard de dollars en raison de nouveaux placements.

Les **actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** ont diminué de 8 milliards de dollars, en raison des échéances et des remboursements du principal, contrebalancés en partie par de nouveaux placements.

Les **titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances**, ont augmenté de 97 milliards de dollars en raison de nouveaux placements, en partie contrebalancés par les échéances.

Les **valeurs mobilières prises en pension** ont augmenté de 3 milliards de dollars surtout en raison de la hausse des volumes.

Les **prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts**, ont augmenté de 33 milliards de dollars, reflétant la croissance des prêts aux entreprises et aux gouvernements, la croissance des prêts hypothécaires résidentiels et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par la baisse des prêts sur cartes de crédit.

Les **participations dans Schwab et TD Ameritrade** ont augmenté de 3 milliards de dollars, reflétant principalement le profit sur la réévaluation à la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade.

Les **autres actifs** ont augmenté de 23 milliards de dollars du fait des montants à recevoir des courtiers et des clients et de l'incidence des actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés par suite de l'adoption d'IFRS 16.

Le **total du passif** s'établissait à 1 620 milliards de dollars au 31 octobre 2020, soit 293 milliards de dollars, ou 22 %, de plus qu'au 31 octobre 2019. L'augmentation est attribuable à des hausses de 248 milliards de dollars des dépôts, de 63 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, de 3 milliards de dollars des dérivés, de 1 milliard de dollars des billets et débentures subordonnés et de 31 milliards de dollars des autres passifs. L'augmentation a été en partie contrebalancée par une baisse de 45 milliards de dollars des passifs financiers désignés à la JVRN et de 8 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction. La variation du dollar américain par rapport à son niveau à la fin de l'exercice précédent a entraîné une augmentation de 8 milliards de dollars, ou environ 1 %, du passif.

Les **dépôts détenus à des fins de transaction** ont diminué de 8 milliards de dollars en raison des échéances.

Les **dérivés** ont augmenté de 3 milliards de dollars, reflétant la hausse de la réévaluation à la valeur du marché des swaps de taux d'intérêt.

Les **passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net** ont diminué de 45 milliards de dollars en raison des échéances.

Les **dépôts** ont augmenté de 248 milliards de dollars, témoignant de la croissance des dépôts de particuliers, d'entreprises et de gouvernements ainsi que de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension** ont augmenté de 63 milliards de dollars du fait de la participation dans les programmes de financement et d'octroi de liquidités de la Banque du Canada et d'une hausse des volumes.

Les **billets et débentures subordonnés** ont augmenté de 1 milliard de dollars, reflétant de nouvelles émissions, en partie contrebalancées par les échéances.

Les **autres** passifs ont augmenté de 31 milliards de dollars du fait des montants à payer aux courtiers et aux clients et de l'incidence des obligations locatives comptabilisées par suite de l'adoption d'IFRS 16 et des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 96 milliards de dollars au 31 octobre 2020, soit 8 milliards de dollars, ou 9 %, de plus qu'au 31 octobre 2019. La hausse s'explique par l'augmentation des résultats non distribués, l'augmentation du cumul des autres éléments du résultat global, reflétant des profits sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, et l'émission d'actions ordinaires.

## SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

# Qualité du portefeuille de crédit

### APERÇU

- **Le portefeuille de prêts et d'acceptations s'est établi à 735 milliards de dollars, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, soit une hausse de 35 milliards de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent.**
- **Les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, ont été de 2 323 millions de dollars, soit en hausse de 25 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent.**
- **La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 7 242 millions de dollars, en regard de 3 029 millions de dollars à l'exercice précédent.**
- **Le total de la provision pour pertes sur créances, y compris les positions hors bilan, a augmenté de 4 348 millions de dollars pour atteindre 9 384 millions de dollars.**

### PORTFEUILLE DE PRÊTS

Le portefeuille de crédit, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, de la Banque a augmenté de 35 milliards de dollars, ou 5 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, témoignant surtout de la croissance des volumes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et de prêts hypothécaires résidentiels.

L'exposition au risque de crédit est principalement liée aux prêts et aux acceptations, bien que la Banque ait aussi entrepris des activités qui l'exposent à un risque de crédit hors bilan. Parmi ces activités, mentionnons celles portant sur les instruments de crédit et les instruments financiers dérivés, comme expliqué à la note 31 des états financiers consolidés de 2020.

### CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le portefeuille de prêts de la Banque continue de se concentrer dans les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ainsi que les prêts sur cartes de crédit au Canada et aux États-Unis, qui en tout ont représenté 63 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, en baisse de 1 % par rapport à celui de 2019. Au cours de l'exercice, ces portefeuilles ont augmenté de 18 milliards de dollars, ou 4 %, et totalisaient 469 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Les prêts hypothécaires résidentiels ont représenté 34 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 en 2020, en hausse de 1 % par rapport à 2019. Les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit ont représenté 29 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, en 2020, en baisse de 2 % par rapport à 2019.

Pour ce qui est du risque de crédit, les prêts consentis par la Banque aux entreprises et aux gouvernements ont représenté 37 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, en hausse de 1 % par rapport à 2019. Au Canada, ces prêts ont principalement été concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers, soit respectivement 6 % et 2 %, des prêts nets. Aux États-Unis, ces prêts ont surtout été concentrés en 2020 dans les secteurs de l'immobilier, des services de santé et services sociaux ainsi que des gouvernements, des entités du secteur public et de l'éducation, soit respectivement 5 %, 2 % et 2 % des prêts nets.

Sur le plan géographique, le portefeuille de crédit est resté plutôt concentré au Canada. En 2020, 65 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, étaient détenus au Canada, en baisse de 1 % par rapport à 2019. L'Ontario représentait la pondération régionale la plus importante au Canada en 2020, soit 38 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, par rapport à 39 % pour l'exercice précédent.

Le reste du portefeuille de crédit est essentiellement aux États-Unis, où 34 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, y sont détenus, en hausse de 1 % par rapport à 2019. L'exposition aux prêts dépréciés acquis et l'exposition dans les autres régions géographiques ont été relativement faibles. L'État de New York, la Nouvelle-Angleterre et le New Jersey représentaient les pondérations régionales les plus importantes aux États-Unis, soit respectivement 6 %, 6 % et 5 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, un niveau stable par rapport à celui de 2019.

Selon IFRS 9, la Banque établit des provisions pour les pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance évalués au coût amorti ou à la JVAERG. La Banque détient pour 325 865 millions de dollars de ces titres de créance, dont une tranche de 325 865 millions de dollars est considérée comme étant des actifs productifs (étape 1 et étape 2) et une tranche de néant, comme étant des actifs dépréciés. La provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance au coût amorti et à l'égard des titres de créance à la JVAERG est respectivement de 2 millions de dollars et 5 millions de dollars.

TABLEAU 24

**PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR INDUSTRIE<sup>1, 2, 3</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux					Pourcentage du total		
	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2018		
	Prêts bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts nets	Prêts nets	Prêts nets			
<b>Canada</b>								
Prêts hypothécaires résidentiels	213 239 \$	43 \$	213 196 \$	200 925 \$	193 810 \$	28,7 %	28,5 %	28,9 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Lignes de crédit domiciliaires	94 838	24	94 814	91 040	86 147	12,8	12,9	12,9
Prêts-auto indirects	27 350	39	27 311	25 644	24 170	3,7	3,6	3,6
Autres	18 277	38	18 239	18 410	18 536	2,4	2,6	2,8
Cartes de crédit	15 552	73	15 479	18 358	17 971	2,1	2,6	2,7
Total des prêts aux particuliers	369 256	217	369 039	354 377	340 634	49,7	50,2	50,9
Immobilier								
Résidentiel	22 698	1	22 697	19 795	18 330	3,1	2,8	2,7
Non résidentiel	17 514	1	17 513	15 827	13 539	2,4	2,2	2,0
Total des prêts immobiliers	40 212	2	40 210	35 622	31 869	5,5	5,0	4,7
Agriculture	8 657	5	8 652	8 126	7 459	1,2	1,2	1,1
Automobile	5 176	10	5 166	6 590	6 633	0,7	0,9	1,0
Services financiers	14 012	–	14 012	16 633	14 693	1,8	2,5	2,1
Alimentation, boissons et tabac	2 283	1	2 282	2 424	2 305	0,3	0,3	0,3
Foresterie	529	–	529	657	544	0,1	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	3 564	–	3 564	3 358	3 397	0,5	0,5	0,5
Services de santé et services sociaux	7 754	9	7 745	7 134	6 664	1,0	1,0	1,0
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	3 550	62	3 488	3 478	3 134	0,5	0,5	0,5
Métaux et mines	1 527	13	1 514	1 668	1 684	0,2	0,2	0,3
Pipelines, pétrole et gaz	4 963	30	4 933	4 641	3 882	0,7	0,7	0,6
Énergie et services publics	1 856	–	1 856	1 961	2 704	0,2	0,3	0,4
Services professionnels et autres	5 305	6	5 299	4 674	4 470	0,7	0,7	0,7
Commerce de détail	3 518	66	3 452	3 592	3 200	0,5	0,5	0,5
Fabrication – divers et vente de gros	2 310	14	2 296	2 685	2 806	0,3	0,4	0,4
Télécommunications, câblodistribution et médias	3 026	30	2 996	2 852	3 044	0,4	0,4	0,5
Transports	2 618	13	2 605	2 209	1 708	0,4	0,3	0,3
Divers	4 612	6	4 606	4 156	4 227	0,6	0,6	0,6
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	115 472	267	115 205	112 460	104 423	15,6	16,1	15,6
Total – Canada	484 728 \$	484 \$	484 244 \$	466 837 \$	445 057 \$	65,3 %	66,3 %	66,5 %

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

<sup>3</sup> Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

<b>TABLEAU 24</b>	<b>PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR INDUSTRIE (suite)<sup>1,2,3</sup></b>
-------------------	---

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>					<i>Pourcentage du total</i>		
	31 octobre 2020		31 octobre 2019		31 octobre 2018	31 octobre 2020		31 octobre 2019
	Prêts bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts nets	Prêts nets	Prêts nets			
<b>États-Unis</b>								
Prêts hypothécaires résidentiels	38 832 \$	24 \$	38 808 \$	34 475 \$	31 099 \$	5,2 %	4,9 %	4,7 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Lignes de crédit domiciliaires	10 937	44	10 893	11 489	12 275	1,5	1,6	1,8
Prêts-auto indirects	33 087	39	33 048	32 428	29 845	4,4	4,6	4,5
Autres	943	2	941	1 113	876	0,1	0,2	0,1
Cartes de crédit	16 777	131	16 646	17 877	16 700	2,3	2,6	2,5
<b>Total des prêts aux particuliers</b>	<b>100 576</b>	<b>240</b>	<b>100 336</b>	<b>97 382</b>	<b>90 795</b>	<b>13,5</b>	<b>13,9</b>	<b>13,6</b>
Immobilier								
Résidentiel	10 200	5	10 195	8 875	8 073	1,3	1,3	1,2
Non résidentiel	25 229	12	25 217	24 249	22 514	3,3	3,4	3,4
<b>Total des prêts immobiliers</b>	<b>35 429</b>	<b>17</b>	<b>35 412</b>	<b>33 124</b>	<b>30 587</b>	<b>4,6</b>	<b>4,7</b>	<b>4,6</b>
Agriculture	899	-	899	736	705	0,1	0,1	0,1
Automobile	6 580	-	6 580	6 809	6 035	0,9	1,0	0,9
Services financiers	13 062	-	13 062	7 215	10 086	1,8	1,0	1,5
Alimentation, boissons et tabac	3 463	2	3 461	3 705	3 435	0,5	0,5	0,5
Foresterie	517	-	517	699	637	0,1	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	14 726	1	14 725	12 597	12 572	2,0	1,8	1,9
Services de santé et services sociaux	16 041	2	16 039	13 175	12 422	2,2	2,0	1,9
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	3 613	2	3 611	2 234	2 094	0,5	0,3	0,3
Métaux et mines	1 897	6	1 891	1 887	1 922	0,3	0,3	0,3
Pipelines, pétrole et gaz	4 553	51	4 502	4 554	2 681	0,6	0,6	0,4
Énergie et services publics	2 998	3	2 995	3 052	3 010	0,4	0,4	0,4
Services professionnels et autres	14 315	7	14 308	11 723	10 920	1,9	1,7	1,6
Commerce de détail	7 622	6	7 616	5 866	5 374	1,0	0,8	0,8
Fabrication – divers et vente de gros	7 928	2	7 926	8 887	7 824	1,1	1,3	1,2
Télécommunications, câblodistribution et médias	3 708	1	3 707	4 755	4 897	0,5	0,7	0,7
Transports	8 961	5	8 956	10 164	10 127	1,2	1,4	1,5
Divers	2 189	5	2 184	2 432	2 152	0,3	0,3	0,3
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements</b>	<b>148 501</b>	<b>110</b>	<b>148 391</b>	<b>133 614</b>	<b>127 480</b>	<b>20,0</b>	<b>19,0</b>	<b>19,0</b>
<b>Total – États-Unis</b>	<b>249 077</b>	<b>350</b>	<b>248 727</b>	<b>230 996</b>	<b>218 275</b>	<b>33,5</b>	<b>32,9</b>	<b>32,6</b>
<b>Autres pays</b>								
Particuliers	12	-	12	12	14	-	-	-
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	9 206	-	9 206	5 781	5 469	1,2	0,8	0,8
<b>Total – Autres pays</b>	<b>9 218</b>	<b>-</b>	<b>9 218</b>	<b>5 793</b>	<b>5 483</b>	<b>1,2</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>
<b>Total, compte non tenu des autres prêts</b>	<b>743 023</b>	<b>834</b>	<b>742 189</b>	<b>703 626</b>	<b>668 815</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>99,9</b>
<b>Autres prêts</b>								
Prêts dépréciés acquis <sup>4</sup>	232	10	222	301	435	-	-	0,1
<b>Total – Autres prêts</b>	<b>232</b>	<b>10</b>	<b>222</b>	<b>301</b>	<b>435</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>
<b>Total</b>	<b>743 255 \$</b>	<b>844 \$</b>	<b>742 411 \$</b>	<b>703 927 \$</b>	<b>669 250 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 – actifs productifs</b>								
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements <sup>5</sup>			7 446	3 701	2 845			
<b>Total, déduction faite de la provision<sup>5</sup></b>			<b>734 965 \$</b>	<b>700 226 \$</b>	<b>666 405 \$</b>			
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)			5,5 %	5,2 %	5,8 %			
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite de la provision			5,0	5,1	5,8			

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

<sup>3</sup> Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

<sup>4</sup> Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

<sup>5</sup> Au cours du quatrième trimestre de 2019, la Banque a révisé sa méthode de répartition aux fins de présentation de la provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan de certains portefeuilles de détail.

TABLEAU 25

**PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE<sup>1, 2, 3</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux					Pourcentage du total		
	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2018		
	<b>Prêts bruts</b>	<b>Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)</b>	<b>Prêts nets</b>	Prêts nets	Prêts nets			
<b>Canada</b>								
Provinces de l'Atlantique	12 779 \$	12 \$	12 767 \$	12 722 \$	12 366 \$	1,7 %	1,8 %	1,9 %
Colombie-Britannique <sup>4</sup>	70 279	34	70 245	67 415	64 147	9,5	9,6	9,6
Ontario <sup>4</sup>	279 697	342	279 355	271 220	256 764	37,6	38,5	38,3
Prairies <sup>4</sup>	81 275	72	81 203	75 932	75 084	10,9	10,8	11,2
Québec	40 698	24	40 674	39 548	36 696	5,6	5,6	5,5
Total – Canada	484 728	484	484 244	466 837	445 057	65,3	66,3	66,5
<b>États-Unis</b>								
Caroline du Nord et Caroline du Sud	13 496	13	13 483	12 711	11 537	1,8	1,8	1,7
Floride	20 340	26	20 314	18 181	17 595	2,7	2,6	2,6
Nouvelle-Angleterre <sup>5</sup>	42 506	41	42 465	42 508	41 557	5,7	6,0	6,2
New Jersey	35 453	28	35 425	31 504	33 415	4,8	4,5	5,0
New York	46 201	47	46 154	40 382	36 707	6,2	5,7	5,5
Pennsylvanie	15 285	18	15 267	12 999	11 884	2,1	1,9	1,8
Autres	75 796	177	75 619	72 711	65 580	10,2	10,4	9,8
Total – États-Unis	249 077	350	248 727	230 996	218 275	33,5	32,9	32,6
<b>Autres pays</b>								
Europe	3 229	–	3 229	2 634	2 553	0,4	0,4	0,4
Autres	5 989	–	5 989	3 159	2 930	0,8	0,4	0,4
Total – Autres pays	9 218	–	9 218	5 793	5 483	1,2	0,8	0,8
Total, compte non tenu des autres prêts	743 023	834	742 189	703 626	668 815	100,0	100,0	99,9
<b>Autres prêts</b>	232	10	222	301	435	–	–	0,1
<b>Total</b>	743 255 \$	844 \$	742 411 \$	703 927 \$	669 250 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 <sup>6</sup>			7 446	3 701	2 845			
<b>Total, déduction faite de la provision<sup>6</sup></b>			734 965 \$	700 226 \$	666 405 \$			
<b>Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)</b>			2020	2019	2018			
Canada			3,7 %	4,9 %	7,6 %			
États-Unis			7,7	5,8	3,4			
Autres pays			59,1	5,7	22,1			
Autres prêts			(26,3)	(30,8)	(88,3)			
<b>Total</b>			5,0 %	5,1 %	5,8 %			

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

<sup>3</sup> Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

<sup>4</sup> Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

<sup>5</sup> Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

<sup>6</sup> Au cours du quatrième trimestre de 2019, la Banque a révisé sa méthode de répartition aux fins de présentation de la provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan de certains portefeuilles de détail.

**PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS**

Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers comprennent les prêts hypothécaires et les lignes de crédit consentis à des consommateurs nord-américains afin de répondre à leurs besoins financiers, notamment l'achat d'une résidence et un refinancement. Bien qu'elle conserve un privilège de premier rang à l'égard de la majorité des propriétés détenues à titre de sûretés, la Banque a des privilèges de deuxième rang à l'égard d'une petite partie des prêts, dont la majeure partie est adossée à d'autres prêts hypothécaires consentis par la TD assortis de privilèges de premier rang. Au Canada, les politiques de crédit sont élaborées de sorte que l'exposition combinée de toutes les facilités de crédit non assurées à l'égard d'une propriété ne dépasse pas 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt. Il est permis selon la législation de consentir des prêts selon un ratio prêt-valeur plus élevé, mais une assurance-prêt est alors exigée. Cette assurance est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles et protège le portefeuille de prêts garantis par des biens immobiliers de la Banque contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'emprunteurs. En outre, la Banque obtient régulièrement de l'assurance-prêt pour les prêts dont le ratio

prêt-valeur est plus faible. Cette couverture d'assurance est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par des assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés. Aux États-Unis, au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels, une assurance-prêt hypothécaire est généralement obtenue d'entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés lorsque le ratio prêt-valeur dépasse 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt.

La Banque évalue régulièrement les facteurs de stress à l'égard de son portefeuille de prêts immobiliers dans le cadre de son programme global d'évaluation des facteurs de stress. Ces évaluations sont effectuées afin de déterminer dans quelle mesure le portefeuille serait vulnérable à un important repli de la situation économique. L'effet de variations extrêmes du prix des maisons, des taux d'intérêt et du taux de chômage figure parmi les facteurs étudiés au moment d'évaluer l'incidence sur les pertes sur créances et la rentabilité globale de la Banque. Diverses catégories du portefeuille, notamment les types d'habitation et les régions géographiques, sont examinées afin de déterminer l'existence de vulnérabilités particulières.

**TAB LEAU 2 6 PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS AU CANADA<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Prêts hypothécaires résidentiels		Lignes de crédit domiciliaires		Total des prêts garantis par des biens immobiliers amortissables		Non amortissables		Total des prêts garantis par des biens immobiliers	
	31 octobre 2020									
<b>Total</b>	<b>213 239</b>	<b>\$</b>	<b>61 790</b>	<b>\$</b>	<b>275 029</b>	<b>\$</b>	<b>33 048</b>	<b>\$</b>	<b>308 077</b>	<b>\$</b>
	31 octobre 2019									
<b>Total</b>	<b>200 952</b>	<b>\$</b>	<b>56 503</b>	<b>\$</b>	<b>257 455</b>	<b>\$</b>	<b>34 550</b>	<b>\$</b>	<b>292 005</b>	<b>\$</b>

<sup>1</sup> Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

**TAB LEAU 2 7 PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS<sup>1,2</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	Prêts hypothécaires résidentiels				Lignes de crédit domiciliaires				Total															
	Assurés <sup>3</sup>		Non assurés		Assurés <sup>3</sup>		Non assurés		Assuré <sup>3</sup>	Non assuré														
	31 octobre 2020																							
<b>Canada</b>	<b>3 218</b>	<b>\$</b>	<b>1,5</b>	<b>%</b>	<b>3 108</b>	<b>\$</b>	<b>1,5</b>	<b>%</b>	<b>316</b>	<b>\$</b>	<b>0,3</b>	<b>%</b>	<b>1 337</b>	<b>\$</b>	<b>1,4</b>	<b>%</b>	<b>3 534</b>	<b>\$</b>	<b>1,1</b>	<b>%</b>	<b>4 445</b>	<b>\$</b>	<b>1,4</b>	<b>%</b>
Provinces de l'Atlantique	10 142	\$	4,8	%	30 416	\$	14,3	%	1 670	\$	1,8	%	16 192	\$	17,1	%	11 812	\$	3,8	%	46 608	\$	15,1	%
Colombie-Britannique <sup>4</sup>	28 818	\$	13,5	%	80 096	\$	37,4	%	5 925	\$	6,2	%	47 361	\$	50,0	%	34 743	\$	11,3	%	127 457	\$	41,5	%
Ontario <sup>4</sup>	21 741	\$	10,2	%	16 750	\$	7,9	%	2 726	\$	2,9	%	11 260	\$	11,9	%	24 467	\$	7,9	%	28 010	\$	9,1	%
Prairies <sup>4</sup>	8 520	\$	4,0	%	10 430	\$	4,9	%	993	\$	1,0	%	7 058	\$	7,4	%	9 513	\$	3,1	%	17 488	\$	5,7	%
Québec	72 439	\$	34,0	%	140 800	\$	66,0	%	11 630	\$	12,2	%	83 208	\$	87,8	%	84 069	\$	27,2	%	224 008	\$	72,8	%
Total – Canada	1 008	\$			37 972	\$			–	\$			10 953	\$			1 008	\$			48 925	\$		
États-Unis	73 447	\$			178 772	\$			11 630	\$			94 161	\$			85 077	\$			272 933	\$		
<b>Total</b>	<b>73 447</b>	<b>\$</b>			<b>178 772</b>	<b>\$</b>			<b>11 630</b>	<b>\$</b>			<b>94 161</b>	<b>\$</b>			<b>85 077</b>	<b>\$</b>			<b>272 933</b>	<b>\$</b>		
	31 octobre 2019																							
<b>Canada</b>	<b>3 340</b>	<b>\$</b>	<b>1,7</b>	<b>%</b>	<b>2 861</b>	<b>\$</b>	<b>1,4</b>	<b>%</b>	<b>363</b>	<b>\$</b>	<b>0,4</b>	<b>%</b>	<b>1 297</b>	<b>\$</b>	<b>1,4</b>	<b>%</b>	<b>3 703</b>	<b>\$</b>	<b>1,3</b>	<b>%</b>	<b>4 158</b>	<b>\$</b>	<b>1,4</b>	<b>%</b>
Provinces de l'Atlantique	10 944	\$	5,4	%	26 395	\$	13,1	%	1 872	\$	2,1	%	15 302	\$	16,8	%	12 816	\$	4,4	%	41 697	\$	14,3	%
Colombie-Britannique <sup>4</sup>	31 299	\$	15,6	%	69 399	\$	34,5	%	6 650	\$	7,3	%	43 970	\$	48,3	%	37 949	\$	13,0	%	113 369	\$	38,8	%
Ontario <sup>4</sup>	22 283	\$	11,1	%	16 062	\$	8,0	%	3 008	\$	3,3	%	11 125	\$	12,2	%	25 291	\$	8,7	%	27 187	\$	9,3	%
Prairies <sup>4</sup>	8 823	\$	4,4	%	9 546	\$	4,8	%	1 149	\$	1,3	%	6 317	\$	6,9	%	9 972	\$	3,4	%	15 863	\$	5,4	%
Québec	76 689	\$	38,2	%	124 263	\$	61,8	%	13 042	\$	14,4	%	78 011	\$	85,6	%	89 731	\$	30,8	%	202 274	\$	69,2	%
Total – Canada	938	\$			33 750	\$			–	\$			11 549	\$			938	\$			45 299	\$		
États-Unis	77 627	\$			158 013	\$			13 042	\$			89 560	\$			90 669	\$			247 573	\$		
<b>Total</b>	<b>77 627</b>	<b>\$</b>			<b>158 013</b>	<b>\$</b>			<b>13 042</b>	<b>\$</b>			<b>89 560</b>	<b>\$</b>			<b>90 669</b>	<b>\$</b>			<b>247 573</b>	<b>\$</b>		

<sup>1</sup> Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

<sup>2</sup> Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

<sup>3</sup> L'assurance-prêt est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts garantis par des biens immobiliers est

protégée, en tout ou en partie, contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'un emprunteur. Elle est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.

<sup>4</sup> Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Le tableau ci-après présente un sommaire du calendrier de l'amortissement des prêts hypothécaires résidentiels de la Banque selon la durée restante des contrats hypothécaires. Tous les montants sont calculés en fonction de l'habitude actuelle des emprunteurs en matière de remboursement anticipé afin de bien projeter leur

propension à rembourser par anticipation. L'habitude actuelle de remboursement des emprunteurs tient compte des remboursements anticipés déjà effectués et des prévisions à l'égard de la période d'amortissement restante selon l'encours et les modalités des contrats en vigueur.

**TAB LEAU 2 8 CALENDRIER DE L'AMORTISSEMENT DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS<sup>1,2</sup>**

Aux

	Moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 15 ans	De 15 ans à moins de 20 ans	De 20 ans à moins de 25 ans	De 25 ans à moins de 30 ans	De 30 ans à moins de 35 ans	35 ans et plus	Total
		31 octobre 2020							
Canada	0,9	3,4	6,9	20,0	44,7	23,3	0,8	–	100,0
États-Unis	5,3	4,5	4,6	6,0	20,8	56,3	2,3	0,2	100,0
<b>Total</b>	<b>1,6</b>	<b>3,5</b>	<b>6,5</b>	<b>17,8</b>	<b>41,2</b>	<b>28,4</b>	<b>1,0</b>	<b>–</b>	<b>100,0</b>
	31 octobre 2019								
Canada	1,0	3,6	6,5	16,2	44,2	27,8	0,7	–	100,0
États-Unis	4,8	6,3	4,8	6,1	25,8	49,9	2,0	0,3	100,0
<b>Total</b>	<b>1,6</b>	<b>4,0</b>	<b>6,3</b>	<b>14,7</b>	<b>41,4</b>	<b>31,1</b>	<b>0,9</b>	<b>–</b>	<b>100,0</b>

<sup>1</sup> Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

<sup>2</sup> Pourcentage basé sur l'encours.

**TAB LEAU 2 9 RATIO PRÊT-VALEUR MOYEN NON ASSURÉ – Nouveaux prêts montés et nouveaux prêts acquis<sup>1, 2, 3</sup>**
*Pour les 12 mois clos les*

	31 octobre 2020			31 octobre 2019		
	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires <sup>4, 5</sup>	Total	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires <sup>4, 5</sup>	Total
<b>Canada</b>						
Provinces de l'Atlantique	74 %	71 %	73 %	73 %	69 %	72 %
Colombie-Britannique <sup>6</sup>	68	63	66	66	62	65
Ontario <sup>6</sup>	68	66	67	68	65	67
Prairies <sup>6</sup>	74	71	72	73	70	72
Québec	73	72	73	73	72	73
Total – Canada	69	66	68	69	66	68
États-Unis	71	62	69	70	62	68
<b>Total</b>	<b>69 %</b>	<b>66 %</b>	<b>68 %</b>	<b>69 %</b>	<b>65 %</b>	<b>68 %</b>

<sup>1</sup> Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

<sup>2</sup> Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

<sup>3</sup> D'après le prix des maisons au moment du montage.

<sup>4</sup> Le ratio prêt-valeur attribuable aux lignes de crédit domiciliaires comprend les hypothèques subsidiaires de premier rang, le cas échéant.

<sup>5</sup> L'option de l'avantage du taux fixe des lignes de crédit domiciliaires est incluse dans le calcul du ratio prêt-valeur.

<sup>6</sup> Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

### PRÊTS DOUTEUX

Un prêt est considéré comme douteux et est transféré à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours ou plus pour les expositions de détail, lorsque la NRE est de 9 pour les expositions autres que de détail, ou lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Compte non tenu des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts dépréciés acquis, les prêts douteux bruts ont augmenté de 125 millions de dollars, ou 4 %, en regard de ceux de l'exercice précédent.

Au Canada, les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, ont augmenté de 87 millions de dollars, ou 12 %, en 2020. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les cartes de crédit ont compris des prêts douteux nets de 561 millions de dollars, soit une hausse de 70 millions de dollars, ou 14 %, témoignant principalement des augmentations dans les portefeuilles des prêts hypothécaires résidentiels et des lignes de crédit domiciliaires, en raison des nouvelles créances générées, dont le nombre a dépassé celui des résolutions, y compris l'incidence de la cessation de certaines activités de mise en application en réponse à la COVID-19, le tout en partie contrebalancé par l'incidence continue des programmes d'aide financière de la Banque et du gouvernement. Les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, aux entreprises et aux gouvernements se sont établis à 270 millions de dollars, soit

une hausse de 17 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant surtout les nouvelles créances générées, dont le nombre a dépassé celui des résolutions, dans le portefeuille commercial au Canada.

Aux États-Unis, les prêts douteux nets ont diminué de 62 millions de dollars, ou 4 %, en 2020. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit ont compris des prêts douteux nets de 1 100 millions de dollars, soit une baisse de 100 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant principalement l'incidence continue des programmes d'aide financière de la Banque et du gouvernement. Les prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements se sont établis à 392 millions de dollars, soit une hausse de 38 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant principalement les nouvelles créances générées, dont le nombre a dépassé celui des résolutions, dans le portefeuille commercial aux États-Unis.

Sur le plan géographique, 36 % du total des prêts douteux nets ont été générés au Canada et 64 %, aux États-Unis. La plus importante concentration régionale de prêts douteux nets au Canada a été en Ontario, où ils ont augmenté pour atteindre 18 % du total des prêts douteux nets, par rapport à 17 % à l'exercice précédent. La plus importante concentration régionale de prêts douteux nets aux États-Unis a été dans l'état de New York, représentant 14 % du total des prêts douteux nets, un niveau conforme à celui de 2019.

**TAB LEAU 3 0 VARIATIONS DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS ET DES ACCEPTATIONS<sup>1, 2, 3</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	2020	2019	2018
<b>Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements</b>			
Prêts douteux au début de la période	3 032 \$	3 154 \$	3 085 \$
Classés comme douteux au cours de la période	6 305	6 037	5 012
Transférés dans les prêts non douteux au cours de la période	(1 138)	(1 272)	(864)
Remboursements nets	(1 553)	(1 492)	(1 360)
Cessions de prêts	(67)	(292)	(21)
Montants radiés	(3 436)	(3 175)	(2 748)
Variations de change et autres variations	14	72	50
<b>Prêts douteux à la fin de l'exercice</b>	<b>3 157 \$</b>	<b>3 032 \$</b>	<b>3 154 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

<sup>2</sup> Compte non tenu des prêts dépréciés acquis.

<sup>3</sup> Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

**TABLEAU 3 1 PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR INDUSTRIE<sup>1, 2, 3, 4</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux						Pourcentage du total					
	31 oct. 2020	31 oct. 2019	31 oct. 2018	31 oct. 2017	31 oct. 2016	31 oct. 2020	31 oct. 2019	31 oct. 2018	31 oct. 2017	31 oct. 2016		
	<b>Prêts douteux bruts</b>	<b>Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)</b>	<b>Prêts douteux nets</b>	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets				
<b>Canada</b>												
Prêts hypothécaires résidentiels	376 \$	43 \$	333 \$	253 \$	246 \$	279 \$	385 \$	14,3 %	11,0 %	10,0 %	11,6 %	13,9 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers												
Lignes de crédit domiciliaires	201	24	177	134	118	102	140	7,6	5,8	4,8	4,3	5,0
Prêts-auto indirects	60	39	21	29	23	11	9	0,9	1,3	0,9	0,5	0,3
Autres	38	38	–	9	12	19	20	–	0,4	0,5	0,8	0,7
Cartes de crédit <sup>5</sup>	103	73	30	66	55	51	46	1,3	2,9	2,2	2,1	1,7
Total des prêts aux particuliers	778	217	561	491	454	462	600	24,1	21,4	18,4	19,3	21,6
Immobilier												
Résidentiel	8	1	7	2	3	3	3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1
Non résidentiel	7	1	6	2	2	3	7	0,3	0,1	0,1	0,1	0,3
Total des prêts immobiliers	15	2	13	4	5	6	10	0,6	0,2	0,2	0,2	0,4
Agriculture	21	5	16	13	4	5	9	0,7	0,6	0,2	0,2	0,3
Automobile	26	10	16	25	9	2	1	0,7	1,1	0,4	0,1	–
Services financiers	–	–	–	1	2	–	2	–	–	0,1	–	0,1
Alimentation, boissons et tabac	6	1	5	2	1	1	2	0,2	0,1	–	–	0,1
Foresterie	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services de santé et services sociaux	30	9	21	4	4	11	11	0,9	0,2	0,2	0,5	0,4
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	133	62	71	142	136	2	11	3,0	6,2	5,5	0,1	0,4
Métaux et mines	17	13	4	6	7	15	18	0,2	0,2	0,3	0,7	0,7
Pipelines, pétrole et gaz	55	30	25	19	9	22	51	1,1	0,8	0,4	0,9	1,8
Énergie et services publics	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services professionnels et autres	13	6	7	13	5	6	4	0,3	0,6	0,2	0,2	0,1
Commerce de détail	120	66	54	11	5	8	11	2,3	0,5	0,2	0,3	0,4
Fabrication – divers et vente de gros	24	14	10	–	6	7	3	0,4	–	0,2	0,3	0,1
Télécommunications, câblodistribution et médias	49	30	19	6	1	–	–	0,8	0,2	–	–	–
Transports	17	13	4	4	2	5	–	0,2	0,2	0,1	0,2	–
Divers	11	6	5	3	1	2	4	0,2	0,1	–	0,1	0,1
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	537	267	270	253	198	92	137	11,6	11,0	8,0	3,8	4,9
Total – Canada	1 315 \$	484 \$	831 \$	744 \$	652 \$	554 \$	737 \$	35,7 %	32,4 %	26,4 %	23,1 %	26,5 %

<sup>1</sup> Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

<sup>2</sup> D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

<sup>3</sup> Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

<sup>4</sup> Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), ainsi que les titres de créance

au coût amorti et les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon IFRS 9.

<sup>5</sup> Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.



**TABLEAU 31 PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR INDUSTRIE (suite)<sup>1,2,3,4</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux						Pourcentage du total					
	31 oct. 2020	31 oct. 2019	31 oct. 2018	31 oct. 2017	31 oct. 2016	31 oct. 2020	31 oct. 2019	31 oct. 2018	31 oct. 2017	31 oct. 2016		
	Prêts douteux bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets					
<b>États-Unis</b>												
Prêts hypothécaires résidentiels	449 \$	24 \$	425 \$	418 \$	416 \$	429 \$	418 \$	18,3 %	18,2 %	16,9 %	17,9 %	15,0 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers												
Lignes de crédit domiciliaires	430	44	386	455	796	795	863	16,6	19,8	32,3	33,1	31,0
Prêts-auto indirects	249	39	210	232	198	234	190	9,0	10,1	8,0	9,8	6,8
Autres	10	2	8	5	6	4	4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1
Cartes de crédit <sup>5</sup>	202	131	71	90	58	38	38	3,1	3,9	2,4	1,6	1,4
Total des prêts aux particuliers	1 340	240	1 100	1 200	1 474	1 500	1 513	47,3	52,2	59,8	62,6	54,3
Immobilier												
Résidentiel	50	5	45	20	24	27	54	1,9	0,9	1,0	1,1	1,9
Non résidentiel	99	12	87	66	97	73	87	3,8	2,9	3,9	3,1	3,1
Total des prêts immobiliers	149	17	132	86	121	100	141	5,7	3,8	4,9	4,2	5,0
Agriculture	1	–	1	1	2	2	1	–	–	0,1	0,1	–
Automobile	4	–	4	5	8	12	14	0,2	0,2	0,3	0,5	0,5
Services financiers	14	–	14	15	28	39	24	0,6	0,7	1,1	1,6	0,9
Alimentation, boissons et tabac	10	2	8	8	10	9	4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,1
Foresterie	–	–	–	–	1	1	12	–	–	–	–	0,4
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	8	1	7	9	7	9	8	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3
Services de santé et services sociaux	22	2	20	32	11	11	29	0,9	1,4	0,5	0,5	1,1
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	15	2	13	24	19	20	22	0,6	1,0	0,8	0,8	0,8
Métaux et mines	25	6	19	4	3	4	4	0,8	0,2	0,1	0,2	0,1
Pipelines, pétrole et gaz	52	51	1	–	11	17	77	–	–	0,5	0,7	2,8
Énergie et services publics	16	3	13	1	1	1	–	0,6	–	–	–	–
Services professionnels et autres	59	7	52	68	44	46	75	2,2	2,9	1,8	1,9	2,7
Commerce de détail	44	6	38	38	37	37	43	1,6	1,7	1,5	1,6	1,6
Fabrication – divers et vente de gros	15	2	13	13	15	26	41	0,6	0,6	0,6	1,1	1,5
Télécommunications, câblodistribution et médias	7	1	6	4	3	1	9	0,3	0,2	0,1	–	0,3
Transports	35	5	30	26	15	6	25	1,3	1,1	0,6	0,2	0,9
Divers	26	5	21	20	6	3	6	0,9	0,9	0,2	0,1	0,2
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	502	110	392	354	342	344	535	17,0	15,4	13,8	14,3	19,2
Total – États-Unis	1 842	350	1 492	1 554	1 816	1 844	2 048	64,3	67,6	73,6	76,9	73,5
Autres pays	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>3 157 \$</b>	<b>834 \$</b>	<b>2 323 \$</b>	<b>2 298 \$</b>	<b>2 468 \$</b>	<b>2 398 \$</b>	<b>2 785 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Prêts douteux nets en % des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires</b>			<b>2,59 %</b>	<b>2,81 %</b>	<b>3,33 %</b>	<b>3,45 %</b>	<b>4,09 %</b>					

<sup>1</sup> Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

<sup>2</sup> D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

<sup>3</sup> Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

<sup>4</sup> Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), ainsi que les titres de créance

au coût amorti et les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon IFRS 9.

<sup>5</sup> Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

**TABLEAU 32 PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE<sup>1, 2, 3, 4, 5</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux					Pourcentage du total		
	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2018		
	<b>Prêts douteux bruts</b>	<b>Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)</b>	<b>Prêts douteux nets</b>	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets			
<b>Canada</b>								
Provinces de l'Atlantique	35 \$	12 \$	23 \$	24 \$	30 \$	1,0 %	1,1 %	1,2 %
Colombie-Britannique <sup>6</sup>	129	34	95	71	52	4,0	3,1	2,1
Ontario <sup>6</sup>	757	342	415	382	315	17,9	16,6	12,8
Prairies <sup>6</sup>	310	72	238	211	177	10,2	9,2	7,2
Québec	84	24	60	56	78	2,6	2,4	3,1
<b>Total – Canada</b>	<b>1 315</b>	<b>484</b>	<b>831</b>	744	652	<b>35,7</b>	32,4	26,4
<b>États-Unis</b>								
Caroline du Nord et Caroline du Sud	112	13	99	104	108	4,3	4,5	4,4
Floride	180	26	154	141	156	6,6	6,1	6,3
Nouvelle-Angleterre <sup>7</sup>	340	41	299	367	442	12,9	16,0	17,9
New Jersey	220	28	192	219	333	8,3	9,5	13,5
New York	371	47	324	324	354	13,9	14,1	14,3
Pennsylvanie	117	18	99	84	113	4,3	3,7	4,6
Autres	502	177	325	315	310	14,0	13,7	12,6
<b>Total – États-Unis</b>	<b>1 842</b>	<b>350</b>	<b>1 492</b>	1 554	1 816	<b>64,3</b>	67,6	73,6
<b>Total</b>	<b>3 157 \$</b>	<b>834 \$</b>	<b>2 323 \$</b>	2 298 \$	2 468 \$	<b>100,0 %</b>	100,0 %	100,0 %
<b>Prêts douteux nets en % des prêts nets</b>			<b>0,32 %</b>	0,33 %	0,37 %			

<sup>1</sup> Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

<sup>2</sup> D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

<sup>3</sup> Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

<sup>4</sup> Compte non tenu des prêts dépréciés acquis.

<sup>5</sup> Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

<sup>6</sup> Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

<sup>7</sup> Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

### PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (AU BILAN)

La provision pour pertes sur créances, y compris les positions hors bilan, de 9 384 millions de dollars au 31 octobre 2020 comprenait une provision pour pertes sur prêts douteux à l'étape 3 de 878 millions de dollars, une provision à l'étape 2 de 5 574 millions de dollars et une provision à l'étape 1 de 2 925 millions de dollars ainsi qu'une provision relative aux titres de créance de 7 millions de dollars. Les provisions à l'étape 1 et à l'étape 2 sont pour les prêts productifs et les instruments hors bilan.

#### Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)

La provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 a augmenté de 117 millions de dollars, ou 15 %, en regard de celle de l'exercice précédent, reflétant principalement la migration du crédit dans les portefeuilles du secteur Services bancaires de gros et les portefeuilles de prêts commerciaux au Canada, en partie contrebalancée par le portefeuille de cartes de crédit aux États-Unis, surtout en raison de l'incidence continue des programmes d'aide financière de la Banque et du gouvernement.

#### Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs)

Au 31 octobre 2020, la provision relative aux actifs productifs totalisait 8 499 millions de dollars, en hausse par rapport à 4 271 millions de dollars au 31 octobre 2019. La hausse est essentiellement liée à une détérioration importante des perspectives économiques liée à la pandémie de COVID-19, y compris l'incidence de la migration du crédit, et l'incidence des taux de change. L'augmentation de la provision pour les prêts à la consommation s'est reflétée dans tous les produits et comprenait un montant de 535 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. Les informations prospectives, y compris les variables macroéconomiques réputées être prédictives des pertes de crédit attendues selon l'expérience de la Banque, sont utilisées pour déterminer les scénarios de pertes de crédit attendues et les pondérations probabilistes connexes afin d'établir les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Chaque trimestre, l'ensemble des variables macroéconomiques de base prévues sont mises à jour, donnant lieu à de nouveaux scénarios macroéconomiques optimistes et pessimistes. Les variables macroéconomiques sont tirées de statistiques découlant du scénario de base à partir des distributions historiques de chaque variable. Ce processus a été suivi aux fins

du scénario optimiste. Pour le scénario pessimiste, depuis le deuxième trimestre de 2020, les variables macroéconomiques ont été tirées d'une analyse de scénarios plausibles à l'égard des répercussions de la COVID-19, faute de données historiques comparables pour un choc de cette nature. Les pondérations probabilistes appliquées à chaque scénario de pertes de crédit attendues sont également passées en revue chaque trimestre et mises à jour, au besoin, dans le cadre du processus de gouvernance de la Banque à l'égard des pertes de crédit attendues. Par suite des revues périodiques et des mises à jour trimestrielles, la provision pour pertes sur créances pourrait être revue afin de tenir compte des mises à jour des estimations de pertes calculées selon les statistiques en fonction des pertes récentes de la Banque et de ses opinions prospectives, y compris l'incidence de la COVID-19. La Banque passe régulièrement en revue la méthode employée et a effectué des évaluations qualitatives supplémentaires au niveau du portefeuille et des prêts pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante. Pour plus de renseignements sur les informations prospectives, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2020 de la Banque.

La provision pour pertes sur créances fondées sur des pondérations probabilistes reflète les opinions prospectives de la Banque de même que ses estimations relativement aux répercussions potentielles de la COVID-19. La Banque continue de faire le suivi des répercussions de la COVID-19. Dans la mesure où certaines répercussions anticipées de la COVID-19 ne peuvent pas être totalement intégrées dans les modèles quantitatifs, la direction continue d'exercer un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer le montant des pertes de crédit attendues en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables. Une importante part d'incertitude perdure à l'égard des effets de la pandémie de COVID-19, et à mesure que la situation se développera, la provision pour pertes sur créances sera peaufinée dans les trimestres à venir. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2020 de la Banque.

#### PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT)

La provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) est le montant imputé au résultat pour porter le total de la provision pour pertes sur créances (au bilan), y compris les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs) et les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés), à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber les pertes sur créances prévues et subies dans le portefeuille de prêts de la Banque. Tous les recouvrements au cours de l'exercice sont soustraits des provisions.

Au Canada, la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation et autres prêts personnels ainsi qu'aux prêts sur cartes de crédit a totalisé 1 021 millions de dollars, soit une hausse de 30 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celle de 2019. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts aux entreprises et aux gouvernements a totalisé 280 millions de dollars, en hausse de 132 millions de dollars, ou 89 %, par rapport à celle de l'exercice précédent, surtout en raison de la migration du crédit.

Aux États-Unis, la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ainsi qu'aux prêts sur cartes de crédit a totalisé 1 301 millions de dollars, soit une baisse de 89 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à celle de 2019, qui s'est reflétée dans le portefeuille de cartes de crédit et tient surtout de l'incidence continue des programmes d'aide financière de la Banque et du gouvernement. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts aux entreprises et aux gouvernements

a totalisé 371 millions de dollars, en hausse de 251 millions de dollars par rapport à celle de 2019, surtout en raison de la migration du crédit.

Sur le plan géographique, la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés au Canada et aux États-Unis représentait respectivement 18 % et 23 % du total de la provision pour pertes sur créances. La plus importante concentration régionale au titre de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés ayant trait au Canada a été en Ontario, soit 9,4 % du total de la provision pour pertes sur créances, en baisse par rapport à 16 % en 2019. La plus importante concentration régionale au titre de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés ayant trait aux États-Unis a été dans la Nouvelle-Angleterre et l'État de New York, représentant respectivement 2,6 % et 2,5 % du total de la provision pour pertes sur créances.

Le tableau ci-après est un sommaire des provisions présentées à l'état du résultat consolidé.

TABLEAU 3 3 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES		2020	2019	2018
(en millions de dollars canadiens)				
<b>Provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)</b>				
Services de détail au Canada		1 256 \$	1 126 \$	927 \$
Services de détail aux États-Unis		997	936	776
Services bancaires de gros		279	20	(8)
Siège social <sup>1</sup>		431	548	471
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3		2 963	2 630	2 166
<b>Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs)<sup>2</sup></b>				
Services de détail au Canada		1 490	180	71
Services de détail aux États-Unis		1 928	146	141
Services bancaires de gros		229	24	11
Siège social <sup>1</sup>		632	49	91
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2		4 279	399	314
<b>Provision pour pertes sur créances</b>		<b>7 242 \$</b>	<b>3 029 \$</b>	<b>2 480 \$</b>

<sup>1</sup> Comprend la provision pour pertes sur créances sur la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.

<sup>2</sup> Comprend les actifs financiers, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière.

TABLEAU 3 4 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR INDUSTRIE <sup>1,2</sup>		Exercices clos les			Pourcentage du total		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2018
<b>Provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)</b>							
<b>Canada</b>							
Prêts hypothécaires résidentiels		27 \$	26 \$	15 \$	0,9 %	1,0 %	0,7 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers							
Lignes de crédit domiciliaires		17	11	11	0,6	0,4	0,5
Prêts-auto indirects		221	238	205	7,5	9,1	9,5
Autres		226	227	178	7,6	8,6	8,2
Cartes de crédit		530	489	471	17,9	18,6	21,7
Total des prêts aux particuliers		1 021	991	880	34,5	37,7	40,6
Immobilier							
Résidentiel		(4)	1	(2)	(0,1)	–	(0,1)
Non résidentiel		1	1	3	–	–	0,1
Total des prêts immobiliers		(3)	2	1	(0,1)	–	–
Agriculture		5	2	1	0,2	–	–
Automobile		5	8	3	0,2	0,3	0,1
Services financiers		–	–	–	–	–	–
Alimentation, boissons et tabac		–	3	–	–	0,1	–
Foresterie		–	–	–	–	–	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation		–	–	–	–	–	–
Services de santé et services sociaux		4	7	3	0,1	0,3	0,1
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés		52	48	2	1,7	1,9	0,1
Métaux et mines		4	9	4	0,1	0,3	0,2
Pipelines, pétrole et gaz		17	8	(2)	0,6	0,3	(0,1)
Énergie et services publics		–	–	–	–	–	–
Services professionnels et autres		20	15	4	0,7	0,6	0,2
Commerce de détail		99	15	14	3,3	0,6	0,7
Fabrication – divers et vente de gros		7	5	(2)	0,2	0,2	(0,1)
Télécommunications, câblodistribution et médias		42	7	2	1,4	0,3	0,1
Transports		15	8	2	0,6	0,3	0,1
Autres		13	11	13	0,4	0,4	0,7
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements		280	148	45	9,4	5,6	2,1
Total – Canada		1 301 \$	1 139 \$	925 \$	43,9 %	43,3 %	42,7 %

<sup>1</sup> D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

<sup>2</sup> Inclut les prêts évalués à la JVAERG.

**TABLEAU 3 4 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR INDUSTRIE (suite)<sup>1,2</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les			Pourcentage du total		
	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2018
<b>États-Unis</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	9 \$	10 \$	13 \$	0,3 %	0,4 %	0,7 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	11	(12)	15	0,4	(0,4)	0,7
Prêts-auto indirects	349	318	272	11,7	12,1	12,5
Autres	171	180	155	5,8	6,8	7,2
Cartes de crédit	761	894	805	25,7	34,0	37,1
Total des prêts aux particuliers	1 301	1 390	1 260	43,9	52,9	58,2
Immobilier						
Résidentiel	3	3	(2)	0,1	0,1	(0,1)
Non résidentiel	16	4	(4)	0,5	0,2	(0,2)
Total des prêts immobiliers	19	7	(6)	0,6	0,3	(0,3)
Agriculture	–	–	–	–	–	–
Automobile	–	1	1	–	–	–
Services financiers	1	2	7	–	–	0,3
Alimentation, boissons et tabac	2	–	(1)	0,2	–	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	–	1	–	–	–	–
Services de santé et services sociaux	24	7	–	0,8	0,3	–
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	(4)	15	1	(0,1)	0,6	–
Métaux et mines	5	(1)	2	0,3	–	0,1
Pipelines, pétrole et gaz	231	–	(7)	7,8	–	(0,3)
Énergie et services publics	7	18	–	0,2	0,7	–
Services professionnels et autres	25	27	(1)	0,8	1,1	–
Commerce de détail	10	8	–	0,3	0,3	–
Fabrication – divers et vente de gros	6	2	1	0,2	–	–
Télécommunications, câblodistribution et médias	7	2	1	0,2	–	–
Transports	7	16	(4)	0,2	0,6	(0,2)
Divers	31	15	13	1,0	0,6	0,7
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	371	120	7	12,5	4,5	0,3
Total – États-Unis	1 672	1 510	1 267	56,4	57,4	58,5
Autres pays	2	–	–	0,1	–	–
Total, compte non tenu des autres prêts	2 975	2 649	2 192	100,4	100,7	101,2
<b>Autres prêts</b>						
Titres de créance au coût amorti ou à la JVAERG	–	–	–	–	–	–
Prêts dépréciés acquis <sup>3</sup>	(12)	(19)	(26)	(0,4)	(0,7)	(1,2)
Total – Autres prêts	(12)	(19)	(26)	(0,4)	(0,7)	(1,2)
<b>Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)</b>	<b>2 963 \$</b>	<b>2 630 \$</b>	<b>2 166 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2</b>						
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements	4 276 \$	400 \$	306 \$			
Titres de créances au coût amorti ou à la JVAERG	3	(1)	8			
Total de la provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2	4 279	399	314			
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>7 242 \$</b>	<b>3 029 \$</b>	<b>2 480 \$</b>			

<sup>1</sup> D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

<sup>2</sup> Inclut les prêts évalués à la JVAERG.

<sup>3</sup> Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

**TAB LEAU 3 5 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE<sup>1, 2, 3</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les			Pourcentage du total		
	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2018
<b>Canada</b>						
Provinces de l'Atlantique	67 \$	80 \$	74 \$	0,9 %	2,6 %	3,0 %
Colombie-Britannique <sup>4</sup>	138	120	106	1,9	4,0	4,3
Ontario <sup>4</sup>	678	490	361	9,4	16,2	14,5
Prairies <sup>4</sup>	276	302	262	3,8	10,0	10,6
Québec	142	147	122	2,0	4,8	4,9
Total – Canada	1 301	1 139	925	18,0	37,6	37,3
<b>États-Unis</b>						
Caroline du Nord et Caroline du Sud	68	63	54	0,9	2,1	2,2
Floride	117	112	93	1,6	3,7	3,7
Nouvelle-Angleterre <sup>5</sup>	191	161	148	2,6	5,3	6,0
New Jersey	107	128	107	1,5	4,2	4,3
New York	180	174	142	2,5	5,7	5,7
Pennsylvanie	52	61	51	0,7	2,0	2,1
Autres <sup>6</sup>	957	811	672	13,2	26,8	27,1
Total – États-Unis	1 672	1 510	1 267	23,0	49,8	51,1
Autres pays	2	–	–	–	–	–
Total, compte non tenu des autres prêts	2 975	2 649	2 192	41,0	87,4	88,4
Autres prêts <sup>7</sup>	(12)	(19)	(26)	(0,1)	(0,6)	(1,1)
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)	2 963	2 630	2 166	40,9	86,8	87,3
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	4 279	399	314	59,1	13,2	12,7
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>7 242 \$</b>	<b>3 029 \$</b>	<b>2 480 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts nets et acceptations<sup>6</sup></b>	<b>31 octobre 2020</b>	<b>31 octobre 2019</b>	<b>31 octobre 2018</b>			
<b>Canada</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	0,01 %	0,01 %	0,01 %			
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	0,66	0,65	0,63			
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	0,22	0,13	0,04			
Total – Canada	0,27	0,25	0,21			
<b>États-Unis</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	0,03	0,03	0,04			
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	2,10	2,28	2,18			
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	0,26	0,10	0,01			
Total – États-Unis	0,70	0,69	0,63			
<b>Autres pays</b>	<b>0,10</b>	<b>–</b>	<b>–</b>			
Total, compte non tenu des autres prêts	0,41	0,39	0,34			
Autres prêts	(7,10)	(5,29)	(4,97)			
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)	0,41	0,39	0,34			
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	0,59	0,06	0,05			
<b>Total de la provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts nets et acceptations</b>	<b>0,99 %</b>	<b>0,44 %</b>	<b>0,39 %</b>			

<sup>1</sup> D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

<sup>2</sup> Inclut les prêts évalués à la JVAERG.

<sup>3</sup> Comprend les engagements de clients au titre d'acceptations.

<sup>4</sup> Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

<sup>5</sup> Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

<sup>6</sup> Comprend les provisions pour pertes sur créances attribuables à d'autres États/régions, y compris ceux ou celles qui se trouvent à l'extérieur de l'étendue géographique principale de la TD aux États-Unis.

<sup>7</sup> Les autres prêts comprennent les autres prêts dépréciés acquis.

## RISQUE-PAYS

Le tableau suivant fournit un sommaire du risque de crédit de la Banque à l'égard de certains pays européens, notamment la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne (GIPE).

TABLEAU 3 6 EXPOSITION À L'EUROPE – Total de l'exposition nette par pays et contrepartie													
(en millions de dollars canadiens)												Aux	
Pays	Prêts et engagements <sup>1</sup>				Dérivés, mises en pension et prêts de titres <sup>2</sup>				Portefeuille de négociation et de placement <sup>3,4</sup>				Exposition totale <sup>5</sup>
	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	
													<b>31 octobre 2020</b>
<b>GIPE</b>													
Grèce	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Italie	–	–	10	10	–	–	3	3	17	–	17	34	47
Irlande	–	–	320	320	11	–	331	342	–	–	21	21	683
Portugal	–	–	–	–	–	86	24	110	13	–	–	13	123
Espagne	–	–	89	89	–	–	86	86	4	715	38	757	932
<b>Total GIPE</b>	–	–	<b>419</b>	<b>419</b>	<b>11</b>	<b>86</b>	<b>444</b>	<b>541</b>	<b>34</b>	<b>715</b>	<b>76</b>	<b>825</b>	<b>1 785</b>
<b>Reste de l'Europe</b>													
Autriche	–	–	18	18	3	122	33	158	5	1 266	9	1 280	1 456
Belgique	266	–	189	455	824	30	175	1 029	40	320	–	360	1 844
Danemark	–	273	1	274	–	95	480	575	–	410	40	450	1 299
Finlande	–	252	9	261	–	52	63	115	–	1 054	16	1 070	1 446
France	591	1 024	962	2 577	55	1 075	1 253	2 383	109	4 789	466	5 364	10 324
Allemagne	1 481	494	374	2 349	895	697	725	2 317	249	9 691	30	9 970	14 636
Pays-Bas	609	275	536	1 420	383	179	1 086	1 648	29	2 635	220	2 884	5 952
Norvège	–	365	29	394	–	439	42	481	5	708	439	1 152	2 027
Suède	–	–	67	67	–	109	174	283	4	1 784	781	2 569	2 919
Suisse	1 163	151	331	1 645	327	19	856	1 202	16	–	162	178	3 025
Royaume-Uni	5 333	9 797	760	15 890	1 592	847	8 424	10 863	93	479	526	1 098	27 851
Autres <sup>6</sup>	–	–	108	108	9	108	219	336	–	20	–	20	464
<b>Total – Reste de l'Europe</b>	<b>9 443</b>	<b>12 631</b>	<b>3 384</b>	<b>25 458</b>	<b>4 088</b>	<b>3 772</b>	<b>13 530</b>	<b>21 390</b>	<b>550</b>	<b>23 156</b>	<b>2 689</b>	<b>26 395</b>	<b>73 243</b>
<b>Total – Europe</b>	<b>9 443</b>	<b>\$ 12 631</b>	<b>\$ 3 803</b>	<b>\$ 25 877</b>	<b>\$ 4 099</b>	<b>\$ 3 858</b>	<b>\$ 13 974</b>	<b>\$ 21 931</b>	<b>\$ 584</b>	<b>\$ 23 871</b>	<b>\$ 2 765</b>	<b>\$ 27 220</b>	<b>\$ 75 028</b>

<sup>1</sup> Les expositions comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques et sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu. Aucune imputation pour dépréciation n'avait été comptabilisée pour les expositions européennes au 31 octobre 2020 ni au 31 octobre 2019.

<sup>2</sup> Les expositions sont calculées à la juste valeur et tiennent compte des sûretés. Le total de la valeur marchande des sûretés données en garantie est de 1,5 milliard de dollars pour le GIPE (1,1 milliard de dollars au 31 octobre 2019) et de 82,3 milliards de dollars pour le reste de l'Europe (84,5 milliards de dollars au 31 octobre 2019). Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association.

<sup>3</sup> Le portefeuille de négociation et de placement comprend les dépôts. Les expositions du portefeuille de négociation tiennent compte des positions vendeur admissibles.

<sup>4</sup> Les justes valeurs des expositions au GIPE du niveau 3 dans le portefeuille de négociation et de placement n'étaient pas significatives au 31 octobre 2020 ni au 31 octobre 2019.

<sup>5</sup> Au trimestre considéré, la Banque ne disposait d'aucune protection notionnelle achetée à l'aide de swaps sur défaillance. (Au 31 octobre 2019, les expositions ne tenaient pas compte du montant notionnel de la protection de 26 millions de dollars que la Banque avait achetée à l'aide de swaps sur défaillance de crédit.)

<sup>6</sup> L'exposition «Autres» à l'Europe est répartie entre 12 pays (8 pays au 31 octobre 2019), dont l'exposition individuelle nette, comprenant notamment les prêts et engagements, les dérivés, les mises en pension et les prêts de titres, et le portefeuille de négociation et de placement, était inférieure à 1 milliard de dollars au 31 octobre 2020.

**TABLEAU 36 EXPOSITION À L'EUROPE – Total de l'exposition nette par pays et contrepartie (suite)**

(en millions de dollars canadiens)

Aux

Pays	Prêts et engagements <sup>1</sup>				Dérivés, mises en pension et prêts de titres <sup>2</sup>				Portefeuille de négociation et de placement <sup>3,4</sup>				Exposition totale <sup>5</sup>	
	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total		
31 octobre 2019														
<b>GIPE</b>														
Grèce	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Italie	–	–	10	10	–	–	27	27	13	–	6	19	56	
Irlande	–	–	298	298	14	–	311	325	–	–	1	1	624	
Portugal	–	–	–	–	–	56	1	57	2	–	–	2	59	
Espagne	–	–	116	116	–	–	125	125	25	594	56	675	916	
<b>Total GIPE</b>	–	–	424	424	14	56	464	534	40	594	63	697	1 655	
<b>Reste de l'Europe</b>														
Autriche	–	–	18	18	4	61	16	81	1	668	–	669	768	
Belgique	263	–	189	452	803	12	511	1 326	10	82	5	97	1 875	
Danemark	–	92	–	92	2	65	283	350	4	464	49	517	959	
Finlande	–	77	9	86	–	49	141	190	–	969	29	998	1 274	
France	576	1 163	811	2 550	23	505	2 131	2 659	162	3 508	244	3 914	9 123	
Allemagne	1 272	520	364	2 156	683	832	1 163	2 678	295	8 662	139	9 096	13 930	
Pays-Bas	485	392	236	1 113	412	477	687	1 576	72	3 096	361	3 529	6 218	
Norvège	–	397	31	428	1	307	38	346	3	576	678	1 257	2 031	
Suède	–	–	27	27	–	193	109	302	20	1 433	651	2 104	2 433	
Suisse	664	58	324	1 046	363	–	981	1 344	19	–	144	163	2 553	
Royaume-Uni	3 227	6 736	717	10 680	1 457	693	7 889	10 039	155	983	1 656	2 794	23 513	
Autres <sup>6</sup>	–	–	116	116	11	100	489	600	2	35	10	47	763	
<b>Total – Reste de l'Europe</b>	6 487	9 435	2 842	18 764	3 759	3 294	14 438	21 491	743	20 476	3 966	25 185	65 440	
<b>Total – Europe</b>	6 487 \$	9 435 \$	3 266 \$	19 188 \$	3 773 \$	3 350 \$	14 902 \$	22 025 \$	783 \$	21 070 \$	4 029 \$	25 882 \$	67 095 \$	

<sup>1</sup> Les expositions comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques et sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu. Aucune imputation pour dépréciation n'avait été comptabilisée pour les expositions européennes au 31 octobre 2020 ni au 31 octobre 2019.

<sup>2</sup> Les expositions sont calculées à la juste valeur et tiennent compte des sûretés. Le total de la valeur marchande des sûretés données en garantie est de 1,5 milliard de dollars pour le GIPE (1,1 milliard de dollars au 31 octobre 2019) et de 82,3 milliards de dollars pour le reste de l'Europe (84,5 milliards de dollars au 31 octobre 2019). Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association.

<sup>3</sup> Le portefeuille de négociation et de placement comprend les dépôts. Les expositions du portefeuille de négociation tiennent compte des positions vendeur admissibles.

<sup>4</sup> Les justes valeurs des expositions au GIPE du niveau 3 dans le portefeuille de négociation et de placement n'étaient pas significatives au 31 octobre 2020 ni au 31 octobre 2019.

<sup>5</sup> Au trimestre considéré, la Banque ne disposait d'aucune protection notionnelle achetée à l'aide de swaps sur défaillance. (Au 31 octobre 2019, les expositions ne tenaient pas compte du montant notionnel de la protection de 26 millions de dollars que la Banque avait achetée à l'aide de swaps sur défaillance de crédit.)

<sup>6</sup> L'exposition «Autres» à l'Europe est répartie entre 12 pays (8 pays au 31 octobre 2019), dont l'exposition individuelle nette, comprenant notamment les prêts et engagements, les dérivés, les mises en pension et les prêts de titres, et le portefeuille de négociation et de placement, était inférieure à 1 milliard de dollars au 31 octobre 2020.

Environ 97 % (97 % au 31 octobre 2019) de l'exposition de la Banque à l'égard de l'Europe est liée à des pays notés Aa3 ou mieux par Moody's Investors Services (Moody's) ou AA ou mieux par Standard & Poor's (S&P), et la quasi-totalité de cette exposition se rapporte à la dette souveraine même de ces pays ou aux banques d'importance systémique de première qualité de ces pays. Les opérations de rachat de dérivés et de valeurs mobilières sont garanties au moment de leur conclusion. La grande majorité des risques liés aux dérivés sont contrebalancés par une sûreté sous forme de trésorerie tandis que les opérations de rachat sont garanties en grande partie par des titres de gouvernement notés AA ou mieux et par de la trésorerie. La Banque a aussi une exposition limitée à des sociétés émettrices bien cotées en Europe lorsqu'elle fait aussi des affaires avec leurs entités liées en Amérique du Nord.

En plus de l'exposition européenne présentée ci-dessus, la Banque a également une exposition de 14,8 milliards de dollars (14,0 milliards de dollars au 31 octobre 2019) à des entités supranationales parrainées en Europe et une exposition indirecte de 6,2 milliards de dollars (2,9 milliards de dollars au 31 octobre 2019) à des sûretés européennes de contreparties hors de l'Europe liées aux rachats et aux transactions de prêt de valeurs mobilières qui sont soumises à des exigences quotidiennes d'appel de marge.

Dans le cadre des processus normaux de surveillance du risque de crédit et de l'exposition de la Banque, toutes les expositions sont passées en revue régulièrement. Les expositions européennes sont passées en revue chaque mois ou plus souvent lorsque la situation l'exige, et des évaluations des facteurs de stress sont effectuées à intervalles réguliers pour relever et comprendre où se situent les points faibles éventuels. En fonction des dernières revues, toutes les expositions européennes sont jugées raisonnables.

## Situation des fonds propres

TABLEAU 37 STRUCTURE DU CAPITAL ET RATIOS – Bâle III		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020	2019
<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>		
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport connexe	22 570 \$	21 828 \$
Résultats non distribués	53 845	49 497
Cumul des autres éléments du résultat global	13 437	10 581
<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires</b>	<b>89 852</b>	<b>81 906</b>
<b>Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>		
Goodwill (déduction faite du passif d'impôt correspondant) <sup>1</sup>	(17 019)	(19 712)
Immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(2 030)	(2 389)
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires	(177)	(245)
Réserve de couverture de flux de trésorerie	(3 720)	(1 389)
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	–	(1 148)
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre	(57)	(132)
Actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(9)	(13)
Actions autodétenues	(36)	(22)
Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) <sup>2</sup>	(6 321)	–
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) <sup>2</sup>	–	(1 814)
Autres déductions et ajustements réglementaires de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires indiqués par le BSIF <sup>3</sup>	2 133	–
<b>Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>	<b>(27 236)</b>	<b>(26 864)</b>
<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>	<b>62 616</b>	<b>55 042</b>
<b>Autres éléments de fonds propres de catégorie 1</b>		
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	5 647	5 795
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de catégorie 1	1 190	1 196
<b>Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires</b>	<b>6 837</b>	<b>6 991</b>
<b>Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1</b>		
Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	(12)	–
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	(350)	(350)
<b>Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1</b>	<b>(362)</b>	<b>(350)</b>
<b>Autres éléments de fonds propres de catégorie 1</b>	<b>6 475</b>	<b>6 641</b>
<b>Fonds propres de catégorie 1</b>	<b>69 091</b>	<b>61 683</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2 et provisions</b>		
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	11 277	10 527
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de catégorie 2	160	198
Provisions collectives	509	1 874
<b>Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires</b>	<b>11 946</b>	<b>12 599</b>
<b>Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2</b>		
Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre	–	–
Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) <sup>4</sup>	(856)	–
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	(160)	(160)
<b>Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2</b>	<b>(1 016)</b>	<b>(160)</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2</b>	<b>10 930</b>	<b>12 439</b>
<b>Total des fonds propres</b>	<b>80 021 \$</b>	<b>74 122 \$</b>
<b>Actifs pondérés en fonction des risques</b>	<b>478 909 \$</b>	<b>455 977 \$</b>
<b>Ratios et multiples de fonds propres<sup>5</sup></b>		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	13,1 %	12,1 %
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	14,4	13,5
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	16,7	16,3
Ratio de levier <sup>6</sup>	4,5	4,0

<sup>1</sup> La déduction liée au goodwill a diminué en raison de la vente de la participation dans TD Ameritrade.

<sup>2</sup> La déduction liée aux participations significatives a été éliminée en raison de la vente de la participation dans TD Ameritrade et la déduction liée aux participations non significatives a augmenté du fait de la participation dans Schwab.

<sup>3</sup> Représentent les dispositions transitoires relatives aux pertes de crédit attendues publiées par le BSIF. Pour des renseignements additionnels, se reporter à la rubrique «Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III» de la section «Situation des fonds propres» du présent document.

<sup>4</sup> Comprennent les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des banques d'importance systémique mondiale (BISM) et des banques d'importance systémique intérieure (BSI) canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires de l'entité.

<sup>5</sup> Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio de fonds propres de catégorie 1, le ratio du total des fonds propres et le ratio du levier, compte non tenu des dispositions transitoires relatives aux pertes de crédit attendues, sont respectivement 12,6 %, 14,0 %, 16,7 % et 4,4 %.

<sup>6</sup> Le ratio de levier correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par l'exposition à l'endettement, telle qu'elle est définie.



## OBJECTIFS DE LA BANQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES FONDS PROPRES

Les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres sont les suivants :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
  - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
  - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents;
  - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, y compris les analyses des évaluations des facteurs de stress, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
  - protéger la Banque contre des événements de pertes inattendus;
  - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

## SOURCES DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque proviennent principalement des actionnaires ordinaires et des résultats non distribués. Les autres sources englobent les actionnaires privilégiés de la Banque et les porteurs des titres de créance subordonnés de la Banque.

## GESTION DES FONDS PROPRES

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère les fonds propres de la Banque et est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres. Le conseil d'administration surveille la gestion du risque d'adéquation des fonds propres.

La Banque détient en tout temps des capitaux suffisants qui lui procurent la souplesse nécessaire pour prendre de l'expansion, tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques. Les ratios de fonds propres élevés de la Banque sont attribuables à la génération interne de capitaux, à la gestion du bilan ainsi qu'à l'émission périodique de valeurs mobilières.

## CAPITAL ÉCONOMIQUE

Le capital économique est la mesure interne dont la Banque se sert pour évaluer les exigences de fonds propres et est l'une des composantes principales de l'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Le capital économique est formé du capital à risque qui est nécessaire pour financer les pertes qui pourraient survenir dans des situations de crise économique ou d'exploitation et du capital de placement utilisé pour financer les acquisitions ou les investissements pour soutenir la croissance future des bénéficiaires.

La Banque recourt à des modèles internes pour déterminer le montant de capital à risque requis pour couvrir les risques découlant des activités de la Banque. Les caractéristiques de ces modèles sont décrites à la section «Gestion des risques» du présent document. Le cadre économique des fonds propres de la Banque a comme objectif de maintenir le capital à risque servant à couvrir les pertes imprévues en s'alignant sur les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres.

La Banque calcule ses fonds propres selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle. Par conséquent, en plus de couvrir les risques de pilier 1 relatifs au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel, le cadre économique des fonds propres de la Banque couvre également d'autres risques de pilier 2 importants, notamment le risque de marché pour les activités autres que de négociation pour le portefeuille de détail (risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire), le risque de crédit additionnel imputable à la concentration (portefeuilles commerciaux et de gros) et les risques classés dans la catégorie «Autres», notamment le risque d'affaires, le risque d'assurance et les risques associés aux participations importantes de la Banque. Le cadre tient également compte des avantages de la diversification dans les types de risque et les secteurs d'exploitation.

Se reporter à la rubrique «Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par secteur», qui présente une ventilation par secteur d'exploitation du capital économique de la Banque.

## FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les exigences en matière de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres

de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les ratios de fonds propres réglementaires sensibles aux risques sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques respectifs, compte tenu de toute exigence réglementaire minimale énoncée relativement au plancher réglementaire. Bâle III a mis en œuvre, en 2015, un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres sensibles aux risques. Le ratio de levier a pour objectif d'empêcher le secteur bancaire d'utiliser le levier à outrance. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition à l'endettement, dont les principaux éléments comprennent les actifs au bilan, avec des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan.

## Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF décrit en détail la façon dont les règles en matière de fonds propres de Bâle III doivent être appliquées par les banques canadiennes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, tous les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 nouvellement émis doivent comprendre des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires. Les dispositions relatives aux FPUNV exigent que les instruments de fonds propres non ordinaires soient convertis en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si un événement déclencheur survient, comme il est indiqué dans la ligne directrice. Les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 existants qui ne comprennent pas de disposition relative aux FPUNV sont des instruments de fonds propres non admissibles et sont visés par des mesures de retrait progressif sur une période ayant commencé en 2013 et se terminant en 2022.

La ligne directrice sur les normes fonds propres fixe les cibles minimales à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres à 4,5 %, 6 % et 8 %. Le BSIF prévoit que les banques canadiennes incluront des réserves de fonds propres supplémentaires de 2,5 %, élevant ainsi le ratio minimal de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'instruments ordinaires, le ratio de fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres respectivement à 7 %, 8,5 % et 10,5 %.

En mars 2013, le BSIF a désigné les six plus importantes banques canadiennes comme des banques d'importance systémique intérieure (BISI), et celles-ci sont assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Par conséquent, les six banques canadiennes désignées BISI, y compris la TD, sont tenues de respecter des ratios cibles de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres du pilier 1 respectivement de 8 %, 9,5 % et 11,5 %.

Le BSIF peut, à sa discrétion, rendre obligatoire la constitution d'une réserve de fonds propres anticyclique sous forme d'actions ordinaires variant entre 0 % et 2,5 %. L'objectif principal de la réserve de fonds propres anticyclique est de protéger le secteur bancaire contre d'éventuelles pertes futures découlant de périodes marquées par un excédent de croissance globale du crédit qui ont souvent été associées à une accumulation de risque dans l'ensemble du système. La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres et doit être constituée de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. La réserve de fonds propres anticyclique est calculée en utilisant la moyenne pondérée des réserves déployées au Canada et dans les États membres du CBCB et dans certains États non membres dans lesquels la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé. En raison de la COVID-19, plusieurs États ont décidé de suspendre, de réduire ou de retarder les augmentations prévues de leur réserve de fonds propres anticyclique. La réserve de fonds propres anticyclique pour le Canada demeure à 0 %.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, le BSIF exige que les BISI et les filiales étrangères des banques au Canada se conforment au régime en matière de réserve de fonds propres anticyclique, en le mettant en œuvre progressivement selon des mesures transitoires. Par conséquent, la réserve anticyclique maximale se rapportant aux expositions au risque de crédit du secteur privé étranger a été plafonnée à 1,25 % du total des actifs pondérés en fonction des risques au premier trimestre de 2017 et elle augmentera d'une tranche de 0,625 % chaque exercice par la suite pour atteindre le plafond maximal final de 2,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques au premier trimestre de 2019. Au 31 octobre 2020, la réserve de fonds propres anticyclique ne s'applique qu'aux expositions au risque de crédit du secteur privé situées à Hong Kong (RAS), au Luxembourg et en Norvège. Selon la répartition des expositions et les réserves constituées à l'heure actuelle dans ces pays, l'exigence à l'égard de la réserve anticyclique de la Banque était de 0 % au 31 octobre 2020.

Le 25 juin 2018, le BSIF a accru la transparence associée à la réserve de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires du deuxième pilier qui n'était pas divulguée par le passé en exigeant la présentation de la réserve pour stabilité intérieure (RSI). La RSI est détenue par les BISI en vue de contrer les risques dont il est question dans le deuxième pilier associés aux vulnérabilités systémiques, ce qui comprend entre autres : i) l'endettement des consommateurs canadiens, ii) le déséquilibre des actifs au Canada et iii) l'endettement des sociétés au Canada. La réserve est de l'ordre de 0 % à 2,5 % du total des actifs pondérés en fonction des risques et doit être constituée de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. Le BSIF réexaminera la réserve au moins deux fois par an et toute modification sera rendue publique. Un manquement au respect de cette réserve ne se traduira pas automatiquement par des limites de distribution de fonds propres; toutefois, le BSIF exigera un plan de mesures correctrices. Le 13 mars 2020, le BSIF a annoncé que la RSI, qui devait passer à 2,25 % à compter du 30 avril 2020, serait réduite à 1,00 % à compter de la date de l'annonce et qu'elle n'augmenterait pas pendant au moins 18 mois à compter du 13 mars 2020. Le 23 juin 2020, le BSIF a annoncé que la RSI demeurerait à 1,00 % du total des actifs pondérés en fonction des risques, soit au même niveau que celui fixé le 13 mars 2020, dans le cadre de la réponse du BSIF à la COVID-19. L'exigence réglementaire minimale des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, compte tenu de la RSI de 1,00 %, est fixée à 9,00 %. Ces mesures visent à augmenter la capacité des BISI à offrir du crédit à l'économie alors qu'une période de perturbation est attendue en lien avec la pandémie de COVID-19 et la conjoncture du marché. Le BSIF a encouragé les banques à miser sur cette capacité accrue d'octroi de crédit pour appuyer les ménages et les entreprises au Canada et s'attend à ce que les institutions financières fédérales interrompent tout processus d'augmentation de dividendes ou de rachats d'actions pour le moment.

Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2018, le BSIF a institué une approche révisée pour calculer le plancher de fonds propres réglementaires. Le plancher révisé est fondé sur l'approche standard de Bâle II, le coefficient de rajustement étant réparti sur trois trimestres. Le plancher est maintenant entièrement appliqué et a été fixé à un coefficient de 75 % au quatrième trimestre de 2018. Comme il est mentionné ci-après, le coefficient plancher a été abaissé à 70 % avec prise d'effet le 9 avril 2020. À l'heure actuelle, les fonds propres de la Banque sont au-delà du niveau plancher.

Au premier trimestre de 2019, la Banque a mis en œuvre la version révisée de la ligne directrice sur les normes de fonds propres, notamment en appliquant au pays l'approche standard pour évaluer le risque de contrepartie et les exigences de fonds propres à l'égard des expositions des banques à des contreparties centrales de même que les révisions apportées au cadre de titrisation. Le 1<sup>er</sup> novembre 2019, les droits acquis d'une durée de un an à l'égard du traitement des fonds propres qui éliminaient l'incidence initiale des révisions apportées au cadre de titrisation ont expiré.

Le ratio de levier est calculé conformément à la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF et l'exigence réglementaire minimale est fixée à 3 %.

Le 23 septembre 2018, le régime de recapitalisation interne des banques canadiennes de même que la ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) du BSIF sont entrés en vigueur. En vertu de cette ligne directrice, la Banque doit respecter les ratios cibles de TLAC fondés sur les risques et de levier TLAC aux fins de la surveillance d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 2021. Depuis septembre 2018, les cibles étaient de 23,0 % des actifs pondérés en fonction des risques pour le ratio de TLAC fondé sur les risques, compte tenu de la RSI de 1,50 % qui était en vigueur à cette date, et de 6,75 % pour le ratio de levier TLAC. En raison des changements apportés à la RSI décrits précédemment, la Banque devra respecter d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 2021 un ratio cible de TLAC fondé sur les risques de 22,5 % des actifs pondérés en fonction des risques, compte tenu de la RSI de 1,00 % si elle est toujours en vigueur à cette date.

En juillet 2019, afin de s'aligner sur les révisions finales de Bâle III qui ont été publiées par le CBCB en décembre 2017, le BSIF a publié la ligne directrice sur ses exigences en matière de fonds propres au titre du risque opérationnel. Les banques qui sont présentement autorisées à utiliser l'approche de mesure avancée (AMA) devront utiliser l'approche standard de Bâle III révisée lorsque les nouvelles exigences seront mises en œuvre au Canada. En janvier 2020, le BSIF a reporté la mise en œuvre de cette ligne directrice du premier trimestre de 2021 au premier trimestre de 2022 afin de la faire coïncider avec celle des exigences finales de Bâle III en matière de risque de crédit et de ratio de levier et a accordé une période de transition pour les exercices de 2020 à 2022, au cours de laquelle les banques autorisées à utiliser l'AMA aux fins de déclaration devront présenter leurs fonds propres au titre du risque opérationnel selon l'approche standard actuelle.

Le 22 novembre 2019, la Banque a été désignée comme une banque d'importance systémique mondiale (BISM) par le Conseil de stabilité financière (CSF). Par suite de la publication de la liste 2020 des BISM le 11 novembre 2020 par le CSF, la Banque demeure une BISM. En raison de cette désignation, la Banque est assujettie à une exigence supplémentaire relative à sa capacité d'absorption des pertes (fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) de 1 % selon les exigences de l'organisme de réglementation pertinent, membre du CSF; toutefois, conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, pour les banques canadiennes désignées comme BISM, le plus élevé des suppléments pour les BISI et les BISM s'appliquera. Puisque le supplément pour les BISI est actuellement équivalent à l'exigence supplémentaire de 1 % relative au ratio de fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour les BISM, la désignation de la Banque comme BISM n'a aucune incidence sur les exigences réglementaires minimales de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, lesquelles ont été présentées précédemment, que doit respecter la Banque. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Désignation comme banque d'importance systémique mondiale et informations à communiquer» du rapport annuel 2020 de la Banque.

Au deuxième trimestre de 2020, le BSIF a introduit un certain nombre de mesures afin d'augmenter la capacité des BISI à offrir du crédit à l'économie alors qu'une période de perturbation est attendue en lien avec la pandémie de COVID-19 et la conjoncture du marché. Un résumé des mesures qui ont eu une incidence immédiate est présenté ci-après. Un résumé des mesures qui concernent des exigences futures en matière de fonds propres réglementaires est présenté à la rubrique «Évolution future des fonds propres réglementaires».

- Le 13 mars 2020, comme il est susmentionné, le BSIF a abaissé la RSI à 1,00 %.
- Le 27 mars 2020, le BSIF a annoncé les mesures additionnelles suivantes :
  - Aux termes des exigences réglementaires relatives aux fonds propres, les prêts bancaires pour lesquels les institutions auront accordé un report de paiements, dont les prêts hypothécaires, les prêts aux petites entreprises, les prêts aux particuliers et les prêts commerciaux aux moyennes entreprises, continueront d'être traités comme des prêts productifs conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres. Les institutions de dépôts (ID) devront continuer d'évaluer la qualité du crédit de ces emprunteurs et d'employer de saines pratiques de gestion du risque de crédit. Ce régime sera appliqué temporairement, jusqu'à la fin du report de paiements (jusqu'à concurrence de six mois).
  - Le BSIF a annoncé l'instauration de dispositions transitoires relatives au provisionnement des pertes de crédit attendues qui sont prévues en vertu du dispositif de Bâle, dont le calcul a été précisé le 9 avril 2020, telles qu'elles sont présentées ci-dessous.
  - Provisoirement, les institutions qui doivent respecter des exigences de fonds propres au titre du risque de marché et qui ont recours à l'approche des modèles internes sont autorisées à réduire de deux le multiplicateur de la valeur à risque (VaR) en contexte de crise qui s'appliquait à elles à la fin du trimestre précédent. Autrement dit, cela signifie qu'actuellement, la valeur minimale de trois ne tient plus aux fins des multiplicateurs de la VaR en contexte de crise.
  - Il est attendu des institutions qu'elles éliminent les couvertures aux fins du rajustement de la valeur de financement (RVF) du calcul des fonds propres au titre du risque de marché afin de corriger une asymétrie dans la règle actuelle selon laquelle les couvertures aux fins du RVF sont prises en compte dans le calcul alors que les expositions sous-jacentes au RVF ne le sont pas. Ce changement a été mis en place depuis le début du deuxième trimestre de 2020.
  - Le BSIF a publié une ligne directrice sur le régime de fonds propres au titre des expositions découlant de l'instauration de nouveaux programmes fédéraux dont il est question à la rubrique «Mesures prises par la Banque en réponse à la COVID-19» du présent document. Le nouveau programme CUEC est financé par le gouvernement du Canada et les expositions aux prêts visés par ce programme peuvent être exclues des ratios de fonds propres fondés sur les risques calculés selon les lignes directrices sur les normes de fonds propres et du ratio de levier calculé selon la ligne directrice sur les exigences de levier. Dans le cadre du Programme de crédit aux entreprises d'EDC, la partie garantie par le gouvernement du prêt est traitée comme une exposition au risque souverain tandis que l'autre partie est considérée comme un prêt de l'emprunteur. Le montant du prêt en entier est inclus aux fins du calcul du ratio de levier.

- Le 9 avril 2020, le BSIF a annoncé les mesures additionnelles suivantes :
  - Des consignes ont été fournies sur le calcul de l’ajustement transitoire des fonds propres au titre du provisionnement des pertes de crédit attendues. L’ajustement permet qu’une partie de l’augmentation des provisions à l’étape 1 et à l’étape 2, par rapport au niveau de référence, soit incluse dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d’actions ordinaires plutôt que dans les fonds propres de catégorie 2, comme le spécifie la ligne directrice sur les normes de fonds propres. Le niveau de référence s’entend de la somme des provisions à l’étape 1 et à l’étape 2 au premier trimestre de 2020 (pour les ID dont l’exercice prend fin en octobre). Cette augmentation est ajustée en fonction de l’incidence fiscale, puis en fonction d’un facteur scalaire, lequel est de 70 % pour l’exercice 2020, de 50 % pour l’exercice 2021 et de 25 % pour l’exercice 2022. Dans le cadre de la divulgation réglementaire des fonds propres au titre du troisième pilier, les ID doivent rendre disponible le facteur scalaire transitoire appliqué au cours de la période de présentation ainsi que chacun des ratios de fonds propres de catégorie 1 sous forme d’actions ordinaires, de fonds propres de catégorie 1, du total des fonds propres, de levier et de TLAC comme si la disposition transitoire n’avait pas été appliquée.
  - Les ID peuvent temporairement exclure de la mesure l’exposition aux fins du ratio de levier les expositions aux réserves des banques centrales et aux titres émis par des emprunteurs souverains qui sont admissibles à titre d’actifs liquides de haute qualité (HQLA) en vertu de la ligne directrice Normes de liquidité. Ce traitement entre en vigueur à cette date et demeurera en place jusqu’au 30 avril 2021. Le 5 novembre 2020, le BSIF a annoncé qu’il prolongeait le traitement permettant d’exclure temporairement ces expositions jusqu’au 31 décembre 2021. Le BSIF a encouragé les institutions à miser sur cette capacité accrue d’octroi de crédit découlant des exclusions aux fins du ratio de levier pour appuyer les activités de prêt et d’intermédiation financière, et s’attend à ce qu’elle ne soit pas utilisée pour des distributions (sous forme de dividendes ou de primes).
  - Le coefficient de plancher de fonds propres utilisé par l’approche fondée sur les notations internes (NI) pour le risque de crédit est passé de 75 % à 70 %, coefficient qui entre en vigueur à compter de cette date et qui devrait demeurer en place jusqu’à la mise en œuvre nationale du plancher de fonds propres de Bâle III au premier trimestre de 2023.
- Le 16 avril 2020, le BSIF a publié une série de foires aux questions sur les exigences de déclaration réglementaire et les mesures qu’il avait annoncées en réaction aux difficultés causées par la pandémie de COVID-19. Depuis cette date, le BSIF a continué de mettre à jour ces foires aux questions au fur et à mesure que de nouvelles questions sont soulevées.
- Le 23 avril 2020, le BSIF a publié des consignes dans sa foire aux questions sur le régime de fonds propres pour les participants au mécanisme de prêts du PPP de la Boston Federal Reserve qui précisent que les prêts du PPP affectés en vertu de ce mécanisme peuvent être exclus des ratios de fonds propres fondés sur les risques et de levier.

Au cours du troisième trimestre de 2020, la Banque est passée de l’approche standard pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour risque de crédit des portefeuilles autres que de détail aux États-Unis à l’approche fondée sur les notations internes avancées (l’«approche NI avancées»). En raison de cette transition, l’augmentation des provisions à l’étape 1 et à l’étape 2 affectée à l’approche NI avancées, par rapport au niveau de référence pour le premier trimestre 2020, a été plafonnée au montant total de l’augmentation des provisions à l’étape 1 et à l’étape 2 présenté par la Banque, aux fins de l’ajustement transitoire des pertes de crédit attendues du BSIF qui aurait autrement été inclus dans les fonds propres de catégorie 2.

Le 31 août 2020, le BSIF a publié une ligne directrice portant sur le retranchement progressif du régime spécial au regard des exigences de fonds propres visant les reports de paiement de prêt. Les prêts pour lesquels un report de paiement a été accordé :

- avant le 31 août continueront d’être traités comme étant des prêts productifs en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres jusqu’à la fin du report et pour une durée maximale de six mois civils à compter de la date d’entrée en vigueur du report;
- après le 30 août et au plus tard le 30 septembre seront traités comme étant des prêts productifs en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres jusqu’à la fin du report et pour une durée maximale de trois mois civils à compter de la date d’approbation du report;
- après le 30 septembre 2020 ne seront pas admissibles au régime spécial au regard des exigences de fonds propres.

### **Situation des fonds propres et ratios des fonds propres**

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d’établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d’évaluation, de gestion et d’atténuation des risques. Il établit les méthodes d’évaluation pour le risque de crédit, le risque de marché de négociation et le risque opérationnel. La Banque utilise l’approche NI avancées pour tous ses portefeuilles importants. Au troisième trimestre de 2020, la Banque a obtenu l’autorisation du BSIF de se servir de l’approche NI avancée pour calculer les actifs pondérés en fonction du risque de crédit du portefeuille autre que de détail du secteur Services de détail aux États-Unis.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des contreparties. Aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les filiales de la Banque sont consolidées, sauf les filiales d’assurances qui sont déconsolidées et traitées selon les exigences prescrites par la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Les filiales d’assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d’adéquation des fonds propres, comme le test de suffisance du capital des sociétés d’assurance-vie du BSIF.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d’autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences minimales de fonds propres à respecter, et ces dernières pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ces fonds propres ou de ces fonds à d’autres fins.

Au 31 octobre 2020, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d’actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres de la Banque étaient respectivement de 13,1 %, 14,4 % et 16,7 %. L’augmentation du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d’actions ordinaires de la Banque par rapport au ratio de 12,1 % au 31 octobre 2019 est attribuable principalement à la réduction des actifs pondérés en fonction des risques du fait de la transition des portefeuilles autres que de détail aux États-Unis à l’approche NI avancées pour le calcul des actifs pondérés en fonction des risques pour risque de crédit et du reclassement associé des fonds propres de catégorie 2 aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d’actions ordinaires en vertu des dispositions transitoires du BSIF pour le provisionnement des pertes de crédit attendues, ainsi qu’à l’émission d’actions ordinaires dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes de la Banque et à la génération interne de fonds propres.

Au 31 octobre 2020, le ratio de levier de la Banque s’établissait à 4,5 %. Par rapport au ratio de levier de la Banque de 4,0 % au 31 octobre 2019, le ratio de levier a augmenté essentiellement en raison de la génération de fonds propres et de l’ajustement temporaire du BSIF permettant d’exclure de son calcul les dépôts des banques centrales et les titres HQLA émis par des emprunteurs souverains.

#### **Fonds propres de catégorie 1 sous forme d’actions ordinaires**

Au 31 octobre 2020, les fonds propres de catégorie 1 sous forme d’actions ordinaires s’élevaient à 63 milliards de dollars. Les résultats ont contribué en grande partie à la croissance des fonds propres de catégorie 1 sous forme d’actions ordinaires au cours de l’exercice. Parmi les activités de financement de la gestion des fonds propres au cours de l’exercice, notons l’émission d’actions ordinaires d’un capital de 917 millions de dollars aux fins du plan de réinvestissement des dividendes et de l’exercice d’options sur actions.

#### **Fonds propres de catégories 1 et 2**

Au 31 octobre 2020, les fonds propres de catégorie 1 s’élevaient à 69,1 milliards de dollars, soit des fonds propres de catégorie 1 sous forme d’actions ordinaires de 62,6 milliards de dollars et d’autres éléments de fonds propres de catégorie 1 de 6,5 milliards de dollars. Les activités de gestion de fonds propres de catégorie 1 au cours de l’exercice comprennent le rachat de la totalité de ses 6 millions d’actions privilégiées à taux fixe et à dividende non cumulatif de catégorie A, série 11 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV (les «actions de série 11») de la Banque, en circulation au prix de rachat de 26,00 \$ l’action de série 11, pour un coût de rachat total d’environ 156 millions de dollars. Le 27 février 2020, la Banque a annoncé qu’elle s’attend, sous réserve de l’approbation des organismes de réglementation, à exercer un droit de rachat déclenché par un événement réglementaire au cours de l’exercice 2022 à l’égard des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 en circulation à ce moment, ce qui signifie que ce droit de rachat pourrait survenir aussi tôt que le 1<sup>er</sup> novembre 2021. Les attentes de la Banque à l’égard de ce rachat se fondent sur un certain nombre de facteurs et d’hypothèses, notamment la situation des fonds propres actuelle et future prévue de la Banque ainsi que la conjoncture du marché, qui pourraient changer et pourraient entraîner un changement des attentes de la Banque à l’égard du rachat.

Les fonds propres de catégorie 2 s’établissaient à 10,9 milliards de dollars au 31 octobre 2020. Les activités de gestion des fonds propres de catégorie 2 au cours de l’exercice ont compris l’émission de débentures subordonnées à 3,105 %, venant à échéance le 22 avril 2030, d’un montant en principal de 3 milliards de dollars, lesquels comprennent des dispositions relatives aux FPUNV pour s’assurer de l’absorption des pertes en cas de non-viabilité, le rachat de débentures subordonnées à 2,982 % admissibles comme FPUNV totalisant 1 milliard de dollars venant à échéance le 30 septembre 2025 et le rachat de débentures subordonnées à 2,692 % admissibles comme FPUNV totalisant 1,5 milliard de dollars venant à échéance le 24 juin 2025.

## PROCESSUS INTERNE D'ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) de la Banque est un processus intégré à l'échelle de l'entreprise qui englobe les fonctions de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques et des fonds propres au sein de la Banque. Il prescrit un cadre permettant d'établir un lien entre les risques et les exigences en matière de fonds propres, par l'intermédiaire des pratiques connexes pour la modélisation du capital et les pratiques de simulation de crise de la Banque, qui aident à établir les normes d'adéquation des fonds propres de la Banque.

Le PIEAFP de la Banque est piloté par le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan avec l'appui de nombreux secteurs fonctionnels qui aident à évaluer l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. En fin de compte, cette évaluation permet d'évaluer la capacité de supporter le risque, conformément au profil de risque et à la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et surveille l'adéquation globale des fonds propres disponibles de la Banque tant en fonction des normes internes en matière de fonds propres qu'en fonction des exigences réglementaires dans des conditions normales et en situation de crise.

## DIVIDENDES

Le dividende trimestriel s'établissait à 0,79 \$ par action au 31 octobre 2020. Les dividendes en espèces déclarés et versés au cours de l'exercice ont totalisé 3,11 \$ par action (2,89 \$ en 2019), ce qui représente un ratio de distribution de 58 %, supérieur au haut de la fourchette cible actuelle de 40 % à 50 % du résultat rajusté. Pour des renseignements sur les dividendes en espèces à verser sur les actions privilégiées de la Banque, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2020. Au 31 octobre 2020, il y avait 1 816 millions d'actions ordinaires en circulation (1 812 millions en 2019). La capacité de la Banque à verser des dividendes est assujettie à la *Loi sur les banques* et aux exigences du BSIF. Se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2020 pour en savoir davantage sur les restrictions concernant les dividendes.

## OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 19 décembre 2019, la Banque a annoncé que la Bourse de Toronto (TSX) et le BSIF avaient approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRCNA) de la Banque annoncée précédemment visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 30 millions de ses actions ordinaires. L'OPRCNA est entrée en vigueur le 24 décembre 2019. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, la Banque a racheté 12 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son OPRCNA, à un prix moyen de 70,55 \$ l'action pour une contrepartie totale de 847 millions de dollars. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a racheté un total de 30 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son OPRCNA alors en vigueur et d'une OPRCNA antérieure à un prix moyen de 74,48 \$ l'action pour une contrepartie totale de 2,2 milliards de dollars.

Le 13 mars 2020, le BSIF a publié un communiqué de presse annonçant une série de mesures visant à soutenir la résilience des institutions financières en réponse aux défis que posent la COVID-19 et la conjoncture du marché. Une de ces mesures est la diminution de la réserve pour stabilité intérieure de 1,25 % des actifs pondérés en fonction des risques. Dans son communiqué de presse, le BSIF a mentionné qu'il s'attend à ce que les banques misent sur cette capacité accrue d'octroi de crédit pour appuyer les ménages et les entreprises au Canada et à ce que toutes les institutions financières fédérales interrompent tout processus d'augmentation des dividendes ou de rachat d'actions pour le moment. Pour plus de renseignements sur l'annonce du BSIF, se reporter à la rubrique «Fonds propres réglementaires» du présent document.

## PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un plan de réinvestissement des dividendes à ses actionnaires ordinaires. La participation à ce plan est facultative et, en vertu des conditions du plan, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, à la discrétion de la Banque, ou sur le marché libre, au cours du marché.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, 4,1 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque, sans escompte, et 10,0 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque, à un escompte de 2 %, aux termes du plan de réinvestissement des dividendes. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, 4,8 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque, sans escompte, aux termes du plan de réinvestissement des dividendes.

## ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Selon Bâle III, les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés pour chacune des composantes suivantes : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Les renseignements sur les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque sont présentés dans le tableau ci-après.

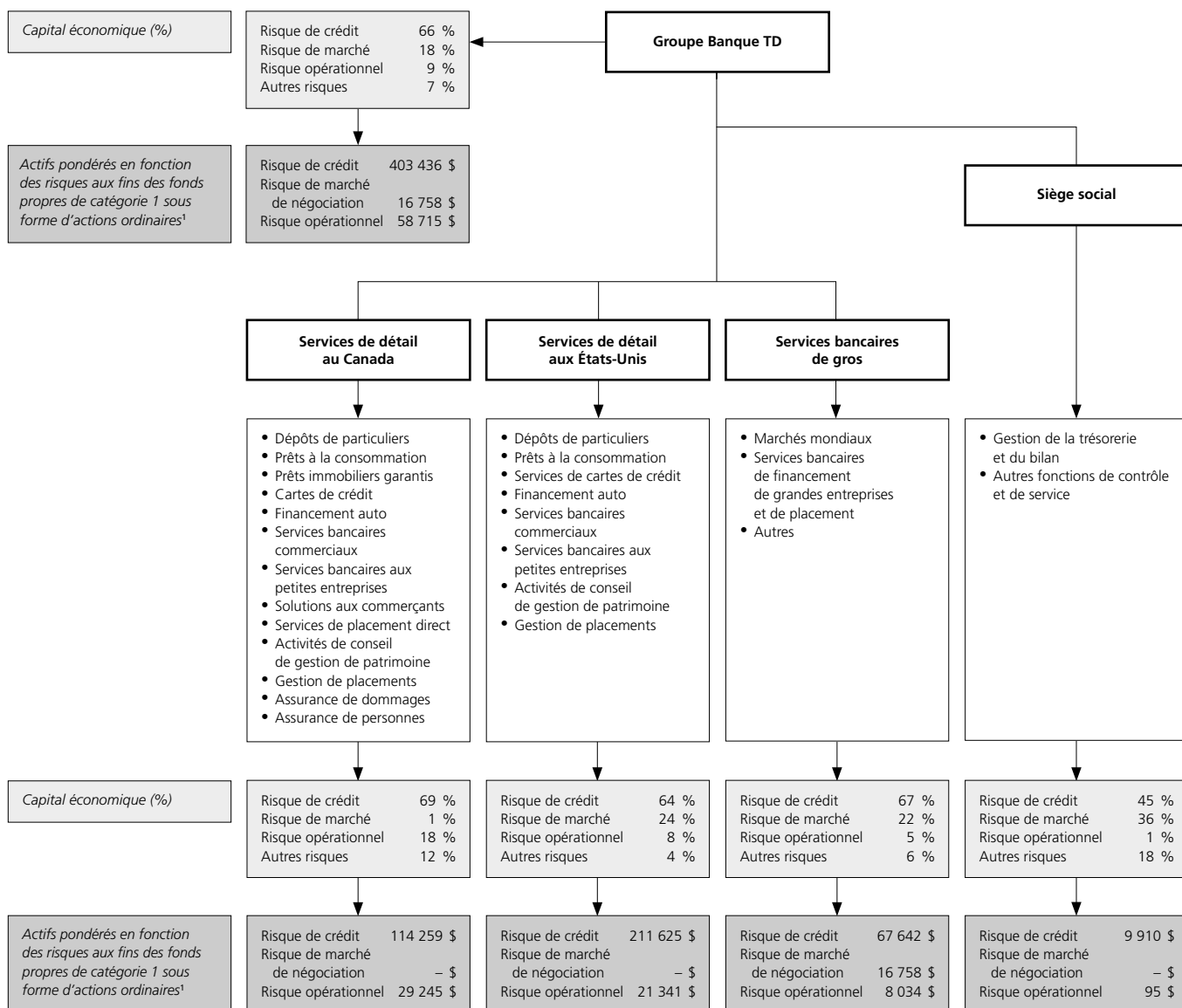
**TABLEAU 3 8** ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES AUX FINS DES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 SOUS FORME D'ACTION ORDINAIRE

	Aux	
	31 octobre 2020	31 octobre 2019
(en millions de dollars canadiens)		
<b>Risque de crédit</b>		
<b>Risque de crédit de détail</b>		
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	33 372 \$	33 397 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	36 448	35 693
Autres expositions aux produits de détail	42 182	44 885
<b>Risque de crédit autre que de détail</b>		
Entreprises	184 326	191 753
Emprunteurs souverains	3 419	8 997
Banques	8 551	8 540
<b>Expositions de titrisation</b>	12 527	11 533
<b>Expositions sur actions</b>	26 970	4 775
Expositions assujetties à l'approche standard et à l'approche fondée sur les notations internes (NI)	347 795	339 573
Rajustement des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche NI – facteur scalaire	19 839	11 062
Autres actifs exclus de l'approche standard ou de l'approche NI	35 802	37 536
Total du risque de crédit	403 436	388 171
<b>Risque de marché</b>	16 758	12 200
<b>Risque opérationnel</b>	58 715	55 606
<b>Total</b>	<b>478 909 \$</b>	<b>455 977 \$</b>

## CAPITAL ÉCONOMIQUE ET ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES PAR SECTEUR

L'organigramme qui suit présente une ventilation des actifs pondérés en fonction des risques et du capital économique de la Banque au 31 octobre 2020. Les actifs pondérés en fonction des risques reflètent les exigences en matière de fonds propres établies selon les lignes directrices réglementaires pour le risque de crédit, le risque de marché lié aux transactions et le risque opérationnel. Le capital

économique reflète la vision interne de la Banque des exigences de fonds propres à l'égard de ces risques et des risques qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des actifs pondérés en fonction des risques et qui sont décrits à la rubrique «Capital économique» du présent document. Les résultats présentés dans le tableau ne reflètent pas l'attribution du goodwill et des immobilisations incorporelles. Pour en savoir plus sur les risques présentés ci-dessous, se reporter à la section «Gestion des risques» du présent document.



<sup>1</sup> Les montants sont en millions de dollars canadiens.

**TAB LEAU 3 9** **ACTIONS ET AUTRES TITRES<sup>1</sup>**

(en millions d'actions / de parts, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>	
	<b>31 octobre 2020</b>	31 octobre 2019
	<b>Nombre d'actions / de parts</b>	Nombre d'actions / de parts
<b>Actions ordinaires en circulation</b>	<b>1 816,1</b>	1 812,5
Actions autodétenues – ordinaires	<b>(0,5)</b>	(0,6)
<b>Total des actions ordinaires</b>	<b>1 815,6</b>	1 811,9
<b>Options sur actions</b>		
Droits acquis	<b>5,4</b>	4,7
Droits non acquis	<b>7,7</b>	8,1
<b>Actions privilégiées – catégorie A</b>		
Série 1	<b>20,0</b>	20,0
Série 3	<b>20,0</b>	20,0
Série 5 <sup>2</sup>	<b>20,0</b>	20,0
Série 7 <sup>3</sup>	<b>14,0</b>	14,0
Série 9 <sup>4</sup>	<b>8,0</b>	8,0
Série 11 <sup>5</sup>	–	6,0
Série 12	<b>28,0</b>	28,0
Série 14	<b>40,0</b>	40,0
Série 16	<b>14,0</b>	14,0
Série 18	<b>14,0</b>	14,0
Série 20	<b>16,0</b>	16,0
Série 22	<b>14,0</b>	14,0
Série 24	<b>18,0</b>	18,0
<b>Total des actions privilégiées – capitaux propres</b>	<b>226,0</b>	232,0
Actions autodétenues – privilégiées	<b>(0,1)</b>	(0,3)
<b>Total des actions privilégiées</b>	<b>225,9</b>	231,7
Titres de créance émis par Fiducie de capital TD IV :		
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 <sup>6</sup>	<b>450,0</b>	450,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	<b>750,0</b>	750,0

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements, y compris le montant du principal, les caractéristiques de conversion et d'échange, et les distributions, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2020.

<sup>2</sup> Le 16 janvier 2020, la Banque a annoncé qu'aucune de ses 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 5 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV (les «actions de série 5») ne sera convertie le 31 janvier 2020 en action privilégiée à taux variable et à dividende non cumulatif de série 6 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV. Comme il a été précédemment annoncé le 2 janvier 2020, le taux de dividende des actions de série 5 pour la période de cinq ans allant du 31 janvier 2020, inclusivement, au 31 janvier 2025, exclusivement, sera de 3,876 %.

<sup>3</sup> Le 16 juillet 2020, la Banque a annoncé qu'aucune de ses 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 7 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV (les «actions de série 7») ne sera convertie le 31 juillet 2020 en action privilégiée à taux variable et à dividende non cumulatif de série 8 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV. Comme il a été précédemment annoncé le 2 juillet 2020, le taux de dividende des actions de série 7 pour la période de cinq ans allant du 31 juillet 2020, inclusivement, au 31 juillet 2025, exclusivement, sera de 3,201 %.

<sup>4</sup> Le 16 octobre 2020, la Banque a annoncé qu'aucune de ses 8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 9 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV (les «actions de série 9») ne sera convertie le 31 octobre 2020 en action privilégiée à taux variable et à dividende non cumulatif de série 10 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV. Comme il a été précédemment annoncé le 1<sup>er</sup> octobre 2020, le taux de dividende des actions de série 9 pour la période de cinq ans allant du 31 octobre 2020, inclusivement, au 31 octobre 2025, exclusivement, sera de 3,242 %.

<sup>5</sup> Le 31 octobre 2020, la Banque a racheté la totalité de ses 6 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à taux fixe et à dividende non cumulatif, série 11 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV («actions de série 11») à un prix de rachat de 26,00 \$ par action de série 11, pour un coût de rachat total d'environ 156 millions de dollars.

<sup>6</sup> Le 27 février 2020, la Banque a annoncé qu'elle s'attend, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, à exercer un droit de rachat déclenché par un événement réglementaire au cours de l'exercice 2022 à l'égard des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 en circulation à ce moment, ce qui signifie que ce droit de rachat pourrait survenir aussi tôt que le 1<sup>er</sup> novembre 2021. Les attentes de la Banque à l'égard de ce rachat se fondent sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses, notamment la situation des fonds propres actuelle et future prévue de la Banque ainsi que la conjoncture du marché, qui pourraient changer et pourraient entraîner un changement des attentes de la Banque à l'égard du rachat.

Toutes les actions privilégiées de catégorie A comprennent des dispositions relatives aux FPUNV. Si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 1,1 milliard d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré ni à verser sur ces actions privilégiées au moment de la conversion.

Pour les billets et les débentures subordonnés admissibles comme FPUNV, si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 3,2 milliards d'actions, en supposant qu'il n'y ait aucun intérêt couru ni impayé sur ces billets et débentures subordonnés. Les débentures subordonnées suivantes incluent des dispositions relatives aux FPUNV : débentures subordonnées à 3,589 % venant à échéance le 14 septembre 2028, débentures subordonnées à 3,224 % venant à échéance le 25 juillet 2029, débentures subordonnées à 3,105 % venant à échéance le 22 avril 2030, débentures subordonnées à 4,859 % venant à échéance le 4 mars 2031, débentures subordonnées à 3,625 % venant à échéance le 15 septembre 2031 et débentures subordonnées à 3,06 % venant à échéance le 26 janvier 2032. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 19 des états financiers consolidés annuels de 2020 de la Banque.

#### Évolution future des fonds propres réglementaires

Le 11 mars 2020, le BSIF a publié la version révisée de la ligne directrice E-22 qui entrerait en vigueur à cette date. Les changements à signaler sont l'ajout de précisions sur le traitement des titres émis par des entités qui bénéficient d'un soutien au capital accordé par le gouvernement des États-Unis et le report de un an de la mise en œuvre finale des exigences de marge initiales. Le report de la date finale de mise en œuvre des exigences de marge initiales cadrait avec la prolongation de un an dont ont convenu les instances internationales. Ainsi, la prise d'effet finale des exigences aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Le 27 mars 2020, dans le cadre d'une série de mesures mises en place en réponse à la COVID-19, le BSIF a annoncé que la mise en œuvre des dernières mesures des réformes de Bâle III publiées en décembre 2017 serait reportée jusqu'en 2023. Ces mesures comprennent des modifications apportées à l'approche standard et à l'approche fondée sur les notations internes au titre du risque de crédit, au cadre de risque opérationnel et au dispositif de ratio de levier, de même que l'introduction d'un plancher de fonds propres plus sensible aux risques.

- La date de mise en œuvre des exigences de divulgation financière au titre du troisième pilier révisées qui ont été finalisées en décembre 2018 est reportée de un an, jusqu'au premier trimestre de 2023.
- La mise en œuvre des révisions finales du cadre de risque de marché du CBCB (aussi connu comme «l'examen fondamental du portefeuille de négociation» (EFPN)), publié en janvier 2019, a été reportée au premier trimestre de 2024.
- La mise en œuvre des révisions du cadre de risque lié au rajustement de la valeur du crédit a été aussi reportée au premier trimestre de 2024.

Le 3 avril 2020, le BSIF a annoncé que son évaluation de l'importance systémique mondiale des banques en 2020 sera fondée sur les données de la fin de l'exercice 2019. Le CBCB a reporté de un an, de 2021 à 2022, la mise en œuvre du cadre de gestion des BISM révisé.

Le 9 avril 2020, le BSIF a annoncé, conformément à la décision du CBCB, qu'il prolonge de un an le délai de mise en œuvre des deux dernières phases des exigences de marge initiale pour les dérivés non compensés centralement énoncées dans la ligne directrice E-22 du BSIF. Avec cette prolongation, la dernière phase de mise en œuvre aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2022, date à laquelle les entités couvertes dont le montant notionnel moyen global (MNMG) des dérivés non compensés centralement est supérieur à 12 milliards de dollars canadiens seront assujetties aux exigences. À titre d'étape intermédiaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, les entités couvertes dont le MNMG des dérivés non compensés centralement excède 75 milliards de dollars canadiens seront assujetties aux exigences.

Le 23 juin 2020, le BSIF a annoncé que la RSI demeurerait à 1,00 % du total des actifs pondérés en fonction des risques, soit au même niveau que celui du 13 mars 2020, dans le cadre de la réponse du BSIF à la COVID-19. L'exigence réglementaire minimale des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, compte tenu de la RSI, est fixée à 9,00 %. À compter du premier trimestre de 2022, les BISI devront respecter un ratio cible de TLAC aux fins de la surveillance de 22,50 % des actifs pondérés en fonction des risques, compte tenu de la RSI de 1,00 % si elle est toujours en vigueur. Les participations dans les instruments de TLAC émis par des BISM ou des BISI canadiennes sont assujetties aux règles de déduction liées à un seuil des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de respectivement 10 % ou 5 % pour les participations significatives et les participations non significatives.

### Désignation comme banque d'importance systémique mondiale et informations à communiquer

Le CSF, après consultation avec le CBCB et les instances nationales, désigne les BISM. En juillet 2013, le CBCB a publié une version révisée des règles définitives sur les BISM qui précise la méthodologie d'évaluation des BISM, laquelle s'appuie sur les renseignements fournis par les plus grandes banques d'envergure internationale. Douze indicateurs sont utilisés dans la méthodologie d'évaluation des BISM pour mesurer l'importance systémique. Le score pour un indicateur particulier est obtenu en divisant la valeur fournie par la banque considérée par le montant total fourni par les banques de l'échantillon pour cet indicateur inclus dans l'évaluation. Par conséquent, le score pour un indicateur de la banque considérée dépend des résultats et des renseignements fournis par les autres banques d'envergure internationale. En outre, la version révisée a apporté des éclaircissements sur les exigences de communication publique des douze indicateurs utilisés dans la méthodologie d'évaluation.

La Banque doit publier les douze indicateurs utilisés dans le cadre d'évaluation fondé sur des indicateurs des BISM, comme l'exige le BSIF. La communication publique des données de fin d'exercice est requise chaque année, au plus tard à la date de la communication publique des données financières du premier trimestre de l'exercice suivant de la banque à l'intention des actionnaires.

La liste des banques désignées comme des BISM est publiée une fois par année au mois de novembre. Le 22 novembre 2019, la Banque a été désignée comme une BISM par le CSF. Par suite de la publication de la liste 2020 des BISM le 11 novembre 2020 par le CSF, la Banque demeure une BISM. En raison de cette désignation, la Banque serait assujettie à une exigence supplémentaire relative à sa capacité d'absorption des pertes (fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) de 1 % selon les exigences de l'organisme de réglementation pertinent, membre du CSF; toutefois, conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds

propres du BSIF, pour les banques canadiennes désignées comme BISM, le plus élevé des suppléments pour les BISI et les BISM s'appliquera. Puisque le supplément pour les BISI est actuellement équivalent à l'exigence supplémentaire de 1 % relative au ratio de fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour les BISM, la désignation de la Banque comme BISM n'a aucune incidence sur les exigences réglementaires minimales de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. Il n'y a aucune incidence sur les exigences en matière de ratio cible de TLAC fondé sur les risques aux fins de la surveillance de 22,5 % ou de ratio de levier TLAC de 6,75 % de la Banque en raison des exigences applicables aux BISM. Des discussions continueront d'avoir lieu entre la Banque et les différents organismes de réglementation concernant les exigences applicables aux BISM.

En raison de la désignation de la Banque comme BISM, la Réserve fédérale des États-Unis exige que TD Group US Holding LLC (TDGUS), à titre de société de portefeuille intermédiaire américaine de la TD, maintienne un montant minimal de TLAC et de dette à long terme. À partir de la date où la Banque a été désignée BISM, TDGUS dispose d'une période transitoire de trois ans pour respecter ces exigences.

En juillet 2018, le CBCB a publié une version révisée du cadre de gestion des BISM portant sur la mise à jour de la méthode d'évaluation et l'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes (Global systemically important banks: revised assessment methodology and the higher loss absorbency requirement). La nouvelle méthode d'évaluation établit un indicateur du volume de transaction et change les pondérations dans la catégorie relative à la substituabilité, modifie la définition des indicateurs relatifs aux activités transfrontières, étend le périmètre de consolidation pour inclure les filiales du domaine de l'assurance, et fournit d'autres lignes directrices sur la transition d'une tranche à l'autre et sur les exigences supplémentaires liées à l'absorption des pertes connexes. La version modifiée de la méthode devrait entrer en vigueur en 2022 et utilisera les données de fin d'exercice de 2021.

---

## SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

### Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cadre normal des activités, la Banque participe à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé de la Banque ou qui le sont, mais à des montants différents des totaux notionnels ou contractuels. Ces arrangements hors bilan comportent, entre autres risques, des risques de marché, de crédit et de liquidité qui sont traités dans la section «Gestion des risques» du présent document. Les arrangements hors bilan, notamment les titrisations, les obligations contractuelles, certains engagements et certaines garanties, servent habituellement à la gestion des risques, à la gestion des fonds propres ou au financement.

#### ENTITÉS STRUCTURÉES

La TD mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des entités structurées. Elle utilise des entités structurées pour mobiliser des capitaux et obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers de la Banque, pour aider les clients de la TD à titriser leurs actifs financiers, et pour créer pour eux des produits de placement. Mécanisme important des marchés de capitaux, les titrisations génèrent des liquidités en permettant aux investisseurs d'avoir facilement accès à des portefeuilles particuliers d'actifs et de risques. Pour plus de renseignements sur les liens de la Banque avec des entités structurées, se reporter aux notes 2, 9 et 10 des états financiers consolidés de 2020.

#### Titrisation d'actifs initiés par la Banque

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux entreprises et aux gouvernements, des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux particuliers pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la Loi nationale sur l'habitation soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La titrisation des prêts hypothécaires résidentiels avec la SCHL n'est pas admissible à la décomptabilisation et les prêts hypothécaires demeurent donc inscrits au bilan consolidé de la Banque. En outre, la Banque titrise des prêts sur cartes de crédit et des prêts aux particuliers en les vendant à des entités structurées soutenues et consolidées par la Banque. La Banque titrise aussi des prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis par l'entremise d'entités soutenues par le gouvernement américain. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation et sont sortis du bilan consolidé de la Banque. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 9 et 10 des états financiers consolidés de 2020.

**TAB LEAU 4 0 CRÉANCES TITRISÉES PAR LA BANQUE EN TANT QU'INITIATRICE<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Entités structurées importantes non consolidées		Entités structurées importantes consolidées		Tiers autres que des entités structurées	
	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	Actifs titrisés	Actifs titrisés	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés
<b>31 octobre 2020</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	23 583 \$	– \$	– \$	1 688 \$	– \$	– \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>2</sup>	–	–	2 862	–	–	–
Prêts sur cartes de crédit	–	–	4 173	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	1 004	–	14
<b>Total des créances</b>	<b>23 583 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>7 035 \$</b>	<b>2 692 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>14 \$</b>
<b>31 octobre 2019</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels	23 065 \$	– \$	– \$	624 \$	– \$	– \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>2</sup>	–	–	750	–	–	–
Prêts sur cartes de crédit	–	–	5 113	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	1 118	–	19
<b>Total des créances</b>	<b>23 065 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>5 863 \$</b>	<b>1 742 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>19 \$</b>

<sup>1</sup> Incluent tous les actifs titrisés par la Banque, qu'ils soient présentés au bilan ou hors bilan aux fins comptables, exception faite des titrisations effectuées par l'entremise des entités soutenues par le gouvernement américain.

<sup>2</sup> La Banque, dans toutes les opérations de titrisation qu'elle a entreprises relativement à ses propres actifs, a agi en tant que banque initiatrice et a conservé un risque de titrisation du point de vue des fonds propres.

#### Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque titre les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire d'entités structurées importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités structurées. Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés en totalité selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait des droits conservés.

#### Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers

La Banque titre des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'intermédiaire d'une entité structurée consolidée. La Banque consolide les entités structurées puisqu'elles servent de véhicules de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques des entités structurées et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels des entités structurées. Au 31 octobre 2020, l'encours des billets émis par les entités structurées s'établissait à 2,9 milliards de dollars (750 millions de dollars au 31 octobre 2019). Au 31 octobre 2020, l'exposition éventuelle maximale de la Banque aux pertes de ces conduits était de 2,9 milliards de dollars (750 millions de dollars au 31 octobre 2019) et la juste valeur s'élevait à 2,9 milliards de dollars (750 millions de dollars au 31 octobre 2019).

#### Prêts sur cartes de crédit

La Banque titre des prêts sur cartes de crédit par l'intermédiaire d'une entité structurée. La Banque consolide les entités structurées puisqu'elles servent de véhicules de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques des entités structurées et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels des entités structurées. Au 31 octobre 2020, la Banque avait 4 milliards de dollars de créances titrisées sur cartes de crédit en cours (5 milliards de dollars au 31 octobre 2019). Au 31 octobre 2020, l'entité structurée consolidée avait en circulation 2 milliards de dollars américains de billets à taux variable (3 milliards de dollars américains au 31 octobre 2019). Les billets sont émis à des investisseurs tiers et avaient une juste valeur de 2 milliards de dollars américains au 31 octobre 2020 (3 milliards de dollars américains au 31 octobre 2019). Étant donné la nature des créances sur cartes de crédit, leur valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

#### Prêts aux entreprises et aux gouvernements

La Banque titre les prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités structurées importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités structurées. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés du bilan de la Banque selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait de droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, ces prêts hypothécaires étant tous assurés par un gouvernement.



## Titrisation d'actifs initiés par des tiers

### Entités structurées importantes non consolidées

#### Conduits multicédants

La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir des rehaussements de crédit. Les actifs initiés par des tiers sont titrisés par l'entremise d'entités structurées soutenues mais non consolidées par la Banque. Au 31 octobre 2020, l'exposition éventuelle maximale de perte que courait la Banque en raison des participations qu'elle avait dans du papier commercial et des facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 10,9 milliards de

dollars (10,2 milliards de dollars au 31 octobre 2019). De plus, au 31 octobre 2020, la Banque s'était engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 3,2 milliards de dollars (3,2 milliards de dollars au 31 octobre 2019) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs qui pourraient être utilisées plus tard dans le cadre de l'acquisition d'actifs spécifiques.

Tous les actifs titrisés par des tiers soutenus par les conduits multicédants non consolidés de la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes. Le tableau suivant présente des informations sur les conduits de PCAA multicédants qui sont gérés par la Banque.

TABLEAU 41 EXPOSITION AUX ACTIFS DE TIERS TITRISÉS PAR DES CONDUITS NON CONSOLIDÉS SOUTENUS PAR LA BANQUE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2020		31 octobre 2019	
	Exposition et notations des entités structurées non consolidées AAA <sup>1</sup>	Durée moyenne pondérée prévue (en années) <sup>2</sup>	Exposition et notations des entités structurées non consolidées AAA <sup>1</sup>	Durée moyenne pondérée prévue (en années) <sup>2</sup>
Prêts hypothécaires résidentiels	6 411 \$	3,5	5 569 \$	2,3
Prêts et crédit-bail – auto	3 802	1,8	4 002	1,8
Crédit-bail – équipement	381	1,4	451	2,4
Créances clients	306	1,5	143	1,6
<b>Total des créances</b>	<b>10 900 \$</b>	<b>2,7</b>	<b>10 165 \$</b>	<b>2,0</b>

<sup>1</sup> L'exposition totale de la Banque découlant des facilités de liquidité n'est liée qu'à des actifs notés AAA.

<sup>2</sup> La durée moyenne pondérée prévue pour chaque type d'actifs est fonction de chacun des engagements d'acquisition restants du conduit pour les portefeuilles de créances renouvelables et de la durée moyenne pondérée prévue pour les actifs des portefeuilles amortissables.

Au 31 octobre 2020, la Banque détenait 1 750,8 millions de dollars (39,4 millions de dollars au 31 octobre 2019) de PCAA émis par des conduits multicédants soutenus par la Banque qui sont inclus au poste Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction dans son bilan consolidé.

### EXPOSITION HORS BILAN À DES CONDUITS SOUTENUS PAR DES TIERS

La Banque avait une exposition hors bilan à des conduits soutenus par des tiers en raison de facilités de liquidité consenties et d'engagements de financement qui s'établissaient à 4,0 milliards de dollars au 31 octobre 2020 (3,8 milliards de dollars au 31 octobre 2019). Les actifs compris dans ces conduits se composent de billets individuels adossés à des créances sur prêts-auto, de créances sur cartes de crédit, de créances au titre du matériel et de créances clients. Au 31 octobre 2020, ces actifs avaient maintenu des notations attribuées par diverses agences de notation d'au moins A. Les expositions au bilan à des conduits soutenus par des tiers sont incluses dans les états financiers.

### ENGAGEMENTS

La Banque conclut différentes ententes pour répondre aux besoins financiers de ses clients, pour gagner des produits d'honoraires et pour louer des locaux ainsi que du matériel et du mobilier. Les engagements importants de la Banque comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des lettres de crédit documentaires et commerciales, des engagements de crédit ainsi que des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant des locaux, du matériel et du mobilier. Ces produits peuvent exposer la Banque à des risques de liquidité, de crédit ou de réputation. Il y a des processus de gestion et de contrôle des risques adéquats en place pour réduire ces risques. Certains engagements restent exclus du bilan. La note 27 des états financiers consolidés de 2020 contient de l'information détaillée sur le montant de crédit additionnel maximal que la Banque pourrait être tenue de fournir et sur les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location.

### GARANTIES

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut divers contrats de garantie visant à soutenir ses clients. Les principaux types de garanties que la Banque offre comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des rehaussements de crédit et des ententes d'indemnisation. Certaines garanties demeurent hors bilan. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2020.

## Transactions entre parties liées

### TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, lesquels sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 23 des états financiers consolidés de 2020.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

### TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, SCHWAB, TD AMERITRADE ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, Schwab, TD Ameritrade et Symcor Inc. (Symcor) répondent également à la définition de transactions entre parties liées. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, Schwab, TD Ameritrade et Symcor, outre celles qui sont décrites ci-dessous et à la note 12 des états financiers consolidés de 2020.

#### i) TRANSACTIONS AVEC SCHWAB ET TD AMERITRADE

La Banque a une influence notable sur Schwab et elle comptabilise sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans Schwab, la Banque a le droit de désigner deux des membres du conseil d'administration de Schwab et elle a des représentants qui siègent à deux comités du conseil d'administration, sous réserve du respect de certaines conditions par la Banque. Au 31 octobre 2020, les membres du conseil d'administration que la Banque a désignés comprenaient le président du Groupe et chef de la direction de la Banque et le président du conseil d'administration de la Banque.

Avant la clôture de la transaction avec Schwab le 6 octobre 2020, la Banque avait une influence notable sur TD Ameritrade et elle comptabilisait sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque avait le droit de nommer cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Immédiatement avant la clôture de la transaction avec Schwab, les administrateurs désignés par la Banque étaient le président du Groupe et chef de la direction de la Banque et quatre administrateurs indépendants de la TD ou des filiales aux États-Unis de la TD.

#### Convention sur les comptes de dépôt assurés

Dans le cadre de la transaction avec Schwab, la Banque a conclu avec Schwab une convention sur les CDA avec Schwab, qui est entrée en vigueur à la clôture de la transaction avec Schwab, le 6 octobre 2020, et dont la date d'échéance initiale était le 1<sup>er</sup> juillet 2031. Dans le cadre de la convention sur les CDA avec Schwab, la Banque met à la disposition des clients de Schwab des comptes de dépôt du marché monétaire assurés par la FDIC (sous réserve de certaines limites). Schwab procure des services de tenue des registres et de soutien relativement à la convention sur les CDA avec Schwab. Les honoraires de gestion aux termes de la convention sur

les CDA avec Schwab sont fixés à 15 pdb par année sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage. La Banque a versé à Schwab des honoraires de 136 millions de dollars pour la période du 6 octobre 2020 au 31 octobre 2020 relativement aux comptes de dépôt de passage. Le montant versé par la Banque est fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 194 milliards de dollars au cours de cette période, et de rendements selon des taux de référence du marché convenus, moins les intérêts réels versés aux clients de Schwab.

Avant l'entrée en vigueur de la convention sur les CDA avec Schwab à la clôture de la transaction avec Schwab, la Banque était partie d'une convention sur les CDA avec TD Ameritrade, en vertu de laquelle elle mettait à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt du marché monétaire assurés par la FDIC (sous réserve de certaines limites) à titre de comptes de passage désignés ou de comptes de dépôt autres que de passage. TD Ameritrade procurait des services de marketing et de soutien relativement à la convention sur les CDA avec TD Ameritrade. La Banque gagnait des honoraires de gestion équivalant à 25 pdb par année sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage (sous réserve d'ajustements fondés sur une formule précise). La Banque a versé des honoraires de 1,9 milliard de dollars en 2020 avant la clôture de la transaction avec Schwab (2,2 milliards de dollars en 2019; 1,9 milliard de dollars en 2018) à TD Ameritrade à l'égard des comptes de dépôt de passage. Le montant versé par la Banque était fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 176 milliards de dollars pour l'exercice clos en 2020 avant la clôture de la transaction avec Schwab (140 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019; 140 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018), et de rendements selon des taux de référence du marché convenus, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade.

Au 31 octobre 2020, les montants à recevoir de Schwab en vertu de la convention sur les CDA avec Schwab s'établissaient à 75 millions de dollars (montants à recevoir de TD Ameritrade en vertu de la convention sur les CDA avec TD Ameritrade de 41 millions de dollars au 31 octobre 2019). Au 31 octobre 2020, les montants à payer à Schwab en vertu de la convention sur les CDA avec Schwab s'établissaient à 344 millions de dollars (montants à payer à TD Ameritrade en vertu de la convention sur les CDA avec TD Ameritrade de 168 millions de dollars au 31 octobre 2019).

La Banque et d'autres institutions financières avaient consenti à Schwab et à ses filiales des facilités de prêt renouvelables non garanties. L'engagement total que la Banque avait fourni s'établissait à 305 millions de dollars, et aucun montant n'avait été prélevé au 31 octobre 2020 (facilités de prêt renouvelables non garanties de TD Ameritrade de 291 millions de dollars non prélevés au 31 octobre 2019).

#### ii) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor, un fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés, et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, la Banque a versé 78 millions de dollars (81 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019; 86 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018) pour ces services. Au 31 octobre 2020, le montant à payer à Symcor s'établissait à 12 millions de dollars (12 millions de dollars au 31 octobre 2019).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'avait été prélevé aux 31 octobre 2020 et 2019.

## Instruments financiers

La Banque, en tant qu'institution financière, possède des actifs et des passifs qui se composent essentiellement d'instruments financiers. Les actifs financiers de la Banque comprennent, entre autres, des liquidités, des dépôts productifs d'intérêts, des valeurs mobilières, des prêts, des instruments dérivés et des valeurs mobilières prises en pension, tandis que les passifs financiers comprennent des dépôts, des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert, des passifs de titrisation, des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, des instruments dérivés et des titres de créance subordonnés.

La Banque utilise des instruments financiers à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. En règle générale, la Banque s'engage dans des activités de transaction par l'achat et la vente de valeurs mobilières dans le but d'obtenir des liquidités et de combler les besoins des clients et, plus rarement, par la prise de positions de négociation dans le but de dégager un profit. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction comprennent, notamment, les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction et les dérivés détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction se composent de la majorité du portefeuille de prêts, des valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction, des dérivés de couverture et des passifs

financiers de la Banque. Selon les normes comptables relatives aux instruments financiers, les actifs financiers ou passifs financiers qui sont classés comme détenus à des fins de transaction, les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN, les instruments financiers désignés à la JVRN, les actifs financiers désignés à la JVAERG et tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés de 2020 de la Banque. Les titres de créance au coût amorti, les prêts et les autres passifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour de plus amples renseignements sur la façon de calculer la juste valeur des instruments financiers, se reporter aux rubriques « Jugements, estimations et hypothèses comptables » et « Évaluations de la juste valeur » du présent document. L'utilisation d'instruments financiers permet à la Banque de dégager des profits sous la forme de produits de négociation, d'intérêts et d'honoraires. Les instruments financiers créent également divers risques que la Banque gère par la voie de ses politiques et procédures étendues de gestion des risques. Les principaux risques sont les risques de taux d'intérêt, de crédit, de liquidité, de marché et de change. Pour une description plus détaillée de la façon dont la Banque gère ses risques, se reporter à la section « Gestion des risques » du présent document.

### FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

## Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Outre les risques décrits dans la section « Gestion des risques », beaucoup d'autres facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient faire en sorte que les résultats de la Banque diffèrent de façon importante des plans, des objectifs et des estimations de la Banque, ce qui pourrait nuire à la réputation de la Banque ou compromettre la viabilité de son modèle d'affaires. Tous les énoncés prospectifs, y compris les énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport de gestion, sont naturellement assujettis à des risques inhérents et à des incertitudes, de nature générale et spécifique, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement de ceux avancés dans les prévisions, les objectifs, les estimations et les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous et d'autres sont cités dans la rubrique « Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs » du présent document.

### PRINCIPAUX RISQUES ET RISQUES ÉMERGENTS

La TD juge qu'il est d'importance critique d'évaluer à intervalles réguliers le contexte dans lequel elle mène ses activités et de cerner les principaux risques et les risques émergents. Ces risques se définissent comme ceux qui pourraient avoir une incidence importante sur la Banque et sur lesquels les principaux responsables de la gestion du risque s'attendent du fait de l'ampleur possible ou du caractère immédiat de leur incidence.

Ces risques sont cernés par les principaux responsables de la gestion du risque qui en discutent et prennent des mesures à leur égard, en plus d'en faire rapport chaque trimestre au comité du risque du conseil d'administration et au conseil d'administration. Des plans visant à atténuer les principaux risques et les risques émergents sont préparés, suivis et ajustés au besoin.

#### Conjoncture économique et commerciale générale

La TD et ses clients exercent leurs activités au Canada, aux États-Unis et en moindre proportion dans d'autres pays. Par conséquent, la conjoncture économique et commerciale dans ces régions influe considérablement sur les résultats de la Banque. Les facteurs conjoncturels comprennent notamment les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés des capitaux ainsi que de la liquidité de ces marchés, les valeurs immobilières, les niveaux d'emploi, les dépenses de consommation et le niveau d'endettement des consommateurs, l'évolution des tendances de consommation et des modèles d'affaires, les investissements des entreprises, les dépenses gouvernementales, les taux de change, les risques liés à la dette souveraine, la vigueur de l'économie, les menaces terroristes, les troubles civils, les risques de perte de réputation associés à la surveillance accrue des organismes de réglementation, du public et des médias, les situations d'urgence en raison de la pandémie ou d'autres situations d'urgence en matière de santé publique, les perturbations touchant les infrastructures publiques, les politiques gouvernementales, le commerce international et les relations politiques, les désastres naturels et le volume des

activités commerciales réalisées dans une région donnée. La direction examine régulièrement le contexte macroéconomique et tient compte de tout changement important éventuel dans les plans et les stratégies d'affaires, ainsi que dans les simulations de crise. Par conséquent, la Banque est mieux en mesure de comprendre l'incidence probable de ces scénarios négatifs et de mieux gérer les risques associés, bien que rien ne garantisse que ces activités atténuent ces risques.

#### Risques géopolitiques

Les politiques gouvernementales, le commerce international et les relations politiques autour du globe pourraient déstabiliser l'ensemble des marchés et des économies dans les régions où la Banque exerce ses activités. Bien que la nature et l'ampleur des risques puissent varier, ils ont le potentiel de perturber la croissance économique mondiale, d'accroître la volatilité des marchés des capitaux, des taux d'intérêt, des taux de change, des prix des marchandises, des écarts de taux et des cours des actions qui pourrait nuire aux activités de négociation et autres que de négociation de la Banque et d'influencer directement et indirectement la conjoncture économique et commerciale de sorte que la Banque et ses clients seraient touchés. Les risques géopolitiques en 2020 comprennent l'accentuation des tensions commerciales, l'accroissement des mesures protectionnistes, la fragmentation politique continue à la grandeur de l'Europe, y compris le prolongement des négociations dans le cadre du Brexit, l'incertitude entourant les élections américaines et l'augmentation soutenue des troubles civils et politiques aux États-Unis et dans les régions de l'Asie-Pacifique et du Moyen-Orient. La direction examine régulièrement les risques géopolitiques, évalue leurs incidences éventuelles sur la stratégie et les activités de la Banque et les intègre régulièrement dans les simulations de crise.

#### Incidence des pandémies, y compris de la COVID-19

Les pandémies, les épidémies ou les éclosions d'une maladie infectieuse au Canada ou à l'échelle mondiale pourraient nuire aux résultats, aux activités, à la situation financière ou aux liquidités de la Banque et entraîner des changements dans la façon dont elle exerce ses activités. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'éclosion de la nouvelle maladie à coronavirus, la COVID-19, était une pandémie mondiale. La pandémie de COVID-19 continue de nuire aux activités de la Banque et à certains de ses clients et compte tenu de sa sévérité et de son étendue, elle constitue un risque persistant planant sur l'économie mondiale. L'étendue des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les résultats, les activités, la situation financière et les liquidités de la Banque dépendra de l'évolution de la situation au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde, y compris le développement de nouvelles options de dépistages efficaces et fiables et de leur disponibilité à grande échelle ainsi que d'options de traitement ou de vaccins efficaces.

La pandémie de COVID-19 a nui aux économies canadiennes, américaines et mondiales; a perturbé les chaînes d'approvisionnement au Canada, aux États-Unis et à l'échelle mondiale; a entraîné une perturbation des marchés des capitaux; a contribué à la baisse des taux d'intérêt et des rendements tant des titres du Trésor canadien que des titres du Trésor américain; a entraîné des abaissements de notations de crédit, une détérioration du crédit et des défauts de paiements dans plusieurs industries; a forcé la fermeture de nombreuses entreprises, se traduisant par une perte de revenus et une augmentation du taux de chômage et des faillites; a nécessité l'imposition de mesures de quarantaine, de distanciation physique, de fermeture d'entreprises, de restrictions de voyage et de confinement au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays; a accentué les inquiétudes concernant les niveaux d'endettement des ménages; et a mené à une baisse des dépenses de consommation et à une perte de confiance des consommateurs.

Si la pandémie devait persister, entre autres en raison de vagues subséquentes, ou si d'autres maladies devaient se propager comportant des effets similaires, l'incidence négative sur l'économie pourrait s'accroître. La Banque pourrait s'attendre alors à ce que cela nuise à ses activités et à ses résultats d'exploitation, y compris se traduire par une diminution de la demande pour ses produits et services; un accroissement de la vulnérabilité des clients de la Banque à des événements négatifs ou inattendus; une augmentation des prêts en souffrance; une diminution des honoraires de gestion d'actifs, une baisse des produits liés aux activités de négociation, aux services-conseils et aux activités de prise ferme; une hausse du risque de comptabiliser des pertes de valeur sur les valeurs mobilières ou sur d'autres actifs et des réductions des résultats; une augmentation des charges autres que d'intérêts; un abaissement des notations de crédit et une augmentation des pertes sur créances en raison de la détérioration de la situation financière des emprunteurs, qui pourrait nécessiter d'accroître la provision pour pertes sur créances et des radiations nettes. Les liquidités et/ou fonds propres de la Banque pourraient également être touchés négativement par le retrait des dépôts des clients et la difficulté pour eux d'accéder à des liquidités à un coût raisonnable par l'intermédiaire des programmes de financement de la Banque; la volatilité sur les marchés des capitaux; et la hausse des emprunts des clients sur leurs lignes de crédit. En outre, le niveau de crise actuel auquel les emprunteurs de la Banque sont soumis peut différer de celui incorporé dans les hypothèses formulées dans le cadre des estimations ou des modèles utilisés par la Banque pendant ou avant la pandémie. Alors que les conséquences de la pandémie de COVID-19 continuent de se concrétiser, la perturbation qu'elle a causée a nui et continuera de nuire aux stratégies et aux initiatives d'affaires de la Banque.

Les autorités gouvernementales et de réglementation ont mis en œuvre d'importantes mesures et continuent de le faire afin d'offrir du soutien financier aux particuliers et aux entreprises, de stabiliser les marchés des capitaux et de soutenir la croissance économique. Bien qu'à court terme ces mesures aient atténué une partie des effets de la crise, à long terme, elles ne seront peut-être pas suffisantes pour atténuer entièrement l'incidence négative de la pandémie ou pour éviter une conjoncture de récession prolongée. De plus, lorsque ces mesures prendront fin, la Banque pourrait constater une hausse des prêts en souffrance ou de pertes de valeur, ce qui pourrait nuire à ses activités, à sa situation financière, à ses liquidités et à ses résultats d'exploitation. En outre, la participation de la Banque dans ces programmes d'aide l'a exposée à un risque accru de comportements frauduleux posés par certaines personnes se prétendant admissibles à ces programmes. Finalement, il est incertain quelle incidence, le cas échéant, le coût de la mise en œuvre de ces programmes aura sur les futures politiques en matière de fiscalité, d'imposition et de réglementation et quelles seront leur incidence sur la Banque, ses clients et sur le secteur des services financiers.

La pandémie a engendré de nouveaux risques opérationnels et de conformité, y compris la nécessité de mettre en œuvre rapidement de nouveaux programmes et de nouvelles procédures à l'égard des produits et services de la Banque; la mise en place de mesures de sécurité renforcées pour ses employés et ses clients; le respect des lignes directrices des organismes de réglementation qui évoluent rapidement; la réponse au risque lié aux tentatives de fraude et aux cybermenaces et l'accroissement de ces activités et des comportements liés à celles-ci; et la protection de l'intégrité et de la fonctionnalité des systèmes, des réseaux et des données de la Banque compte tenu du grand nombre d'employés en télétravail. La Banque est aussi exposée aux risques liés au capital humain attribuables aux questions de santé et de sécurité, et à d'autres facteurs environnementaux de stress découlant des mesures mises en œuvre en raison de la pandémie de COVID-19 ainsi que de la possibilité qu'une bonne partie des employés de la Banque, y compris les dirigeants clés, soit dans l'incapacité de travailler efficacement en raison de la maladie, de la quarantaine, du confinement, des mesures prises par les gouvernements ou d'autres restrictions liées à la pandémie. La Banque doit également composer avec un risque accru en raison de sa dépendance envers des tiers qui lui offrent du soutien dans l'exercice de ses activités. Tout comme la Banque est exposée à des risques opérationnels et de conformité additionnels, y compris ceux énumérés précédemment, ses fournisseurs pourraient être exposés à des risques similaires ou à d'autres risques qui, à leur tour, pourraient avoir une incidence sur les activités de la Banque.

La pandémie de COVID-19 a perturbé la façon dont la Banque exerce ses activités, et pourrait continuer à les perturber, en raison de la fermeture de certaines succursales, de la modification des produits et des services auxquels les clients ont accès en succursale, d'ententes de télétravail conclues avec certains employés ou une grande partie des employés, de la modification des activités causée par la hausse des volumes de demandes des clients ainsi que des perturbations qui affectent les principaux fournisseurs des produits et services de la Banque et qui ont nui et pourraient continuer à nuire aux activités commerciales et à la qualité et à la continuité des services offerts par la Banque à la clientèle. En outre, le comportement des consommateurs a changé pendant la pandémie de COVID-19 (et ces changements de comportement pourraient demeurer malgré une reprise économique et la levée des restrictions associées à la COVID-19) et il est encore incertain quelle sera l'issue de ce changement sur le contexte macroéconomique et commercial, sur les normes sociétales ou commerciales et sur les politiques en matière de fiscalité, d'imposition et de réglementation après la pandémie. Cette évolution pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque, y compris complexifier le processus de planification à long terme des affaires, du bilan et du budget de la Banque ou le rendre plus coûteux. La Banque pourrait également être confrontée à des défis liés à une concurrence accrue ou provenant de nouvelles sources et à d'autres défis. Dans la mesure où la Banque serait dans l'incapacité de s'adapter ou de livrer une concurrence efficace, elle pourrait connaître une diminution de ses activités et ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient en souffrir.

La Banque pourrait être critiquée ou devoir composer avec un risque accru de litiges et une surveillance accrue de la part des gouvernements et des organismes de réglementation, des différends avec des clients, de la publicité négative ou être exposée à des litiges (y compris des actions collectives ou des actions ou procédures intentées par des organismes de réglementation ou des gouvernements) en raison des effets de la pandémie de COVID-19 sur les conditions du marché et la conjoncture économique, y compris sur le fait de la participation de la Banque (directement ou au nom de ses clients) aux programmes d'aide gouvernementaux, des programmes de report de paiements de la Banque ou d'autres types de programmes d'aide aux clients et de l'incidence ou de l'inefficacité des mesures de santé et de sécurité de la Banque sur ses clients ou ses employés. Ces risques pourraient accroître les coûts d'exploitation, les frais juridiques et les coûts de conformité de la Banque et nuire à sa réputation.

La pandémie de COVID-19 a accru et pourrait accroître encore davantage certains risques décrits à la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du présent document, y compris les principaux risques et les risques émergents de la Banque tels que le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de modèle, le risque d'assurance, le risque de liquidité, le risque d'adéquation des fonds propres, le risque de conformité à la réglementation, le risque juridique et le risque en matière de conduite, et le risque de réputation.

#### **Réalisation des stratégies à long terme, des principales priorités stratégiques à court terme et des acquisitions**

La Banque formule un certain nombre de stratégies et de priorités, comme celles présentées en détail pour chaque secteur à la section «Analyse des secteurs d'exploitation» du présent document. Il peut s'agir notamment des initiatives à grande échelle liées à la stratégie ou à la réglementation, qui en sont à diverses étapes d'élaboration ou de mise en œuvre. Les stratégies de croissance interne, les nouvelles acquisitions, l'intégration des activités récemment acquises, les projets visant à se conformer aux nouvelles exigences réglementaires, à mettre en œuvre de nouvelles plateformes ou technologies ou à mettre à niveau une technologie actuelle sont des exemples de telles initiatives. Les risques peuvent être plus élevés selon la taille, l'étendue, la célérité, l'interdépendance et la complexité des projets, les délais serrés pour achever les projets et les priorités concurrentes pour l'affectation limitée de ressources spécialisées.

La Banque soupèse régulièrement des occasions d'acquérir d'autres sociétés, ou entreprises, soit directement, soit indirectement, au moyen des stratégies d'acquisition de ses filiales. Avant de procéder à une acquisition ou à une fusion, la Banque effectue une évaluation de la transaction et un contrôle préalable minutieux, puis surveille étroitement l'intégration des activités et le rendement postacquisition. Cependant, la capacité de la Banque de mener à bien une acquisition est souvent assujettie à l'approbation des organismes de réglementation ou autre approbation, et la Banque ne peut être certaine ni du moment où les approbations seront accordées ni des conditions en vertu desquelles elles le seront, le cas échéant.

En règle générale, bien que la gouvernance, la surveillance, les méthodes, les outils et les ressources nécessaires à la gestion des priorités et stratégies de la Banque fassent l'objet d'une grande attention de la part de la direction, la capacité de la Banque à les réaliser repose sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs. Parmi ces hypothèses et ces facteurs figurent ceux énoncés aux rubriques «Principales priorités pour 2021» et «Orientation pour 2021» et à la section «Gestion des risques» du présent document, de même qu'une gestion rigoureuse des ressources et des charges et la capacité de la Banque de mettre en œuvre les programmes à l'échelle de l'entreprise (et les coûts liés à la mise en œuvre) afin de nous conformer aux règlements nouveaux ou modifiés ou encore aux exigences accrues des organismes de réglementation, qui peuvent tous être indépendants de la volonté de la Banque et difficiles à prévoir.

Rien ne garantit que la Banque atteindra ses objectifs financiers et stratégiques, notamment les économies de coûts prévues, ou des synergies des produits, par suite des acquisitions et malgré les activités d'intégration. De temps à autre la Banque peut également investir dans des sociétés sans que ces participations lui assurent le contrôle des sociétés, ce qui pourrait exposer la Banque aux risques opérationnels et financiers des activités de ces sociétés, au risque que ces sociétés pourraient prendre des décisions commerciales, financières ou de gestion avec lesquelles la Banque n'est pas d'accord et au risque que les objectifs de la Banque divergent de ceux des sociétés dans lesquelles la Banque détient des participations.

Comme il a été mentionné précédemment à la rubrique «Événements importants», le 6 octobre 2020, en échange de la participation en actions d'environ 43 % de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a reçu une participation en actions d'environ 13,5 % dans Schwab, dont 9,9 % en actions ordinaires avec droit de vote et le reste en actions ordinaires sans droit de vote de Schwab. La valeur de la participation de la Banque dans Schwab et sa contribution aux résultats financiers de la Banque sont exposées au mauvais rendement financier des activités de Schwab ou à d'autres problèmes auxquels Schwab serait confronté. En outre, la Banque se fie sur Schwab pour obtenir ses résultats financiers qui sont inclus dans les états financiers de la Banque. Bien que la Banque détienne le droit de désigner des administrateurs au conseil d'administration de Schwab et certains autres droits aux termes de la convention des actionnaires conclue avec Schwab dans la mesure où la Banque détient une participation en actions d'au moins 5 % dans Schwab (et deux de ses administrateurs siègent actuellement au conseil d'administration de Schwab), rien ne garantit que ces droits atténueront l'exposition de la Banque au mauvais rendement financier de Schwab ou à d'autres problèmes auxquels serait confronté Schwab qui pourraient nuire aux résultats financiers de la Banque.

Si les acquisitions, les plans stratégiques ou les priorités de la Banque ne sont pas exécutés avec succès ou n'atteignent pas leurs objectifs financiers ou stratégiques, les activités et le rendement financier de la Banque pourraient être touchés et les bénéfices de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître.

#### **Risque lié à la technologie et cyberrisque**

Depuis quelques années, la technologie et la cybersécurité entraînent de plus en plus de risques pour les grandes institutions financières comme la Banque. Cette situation s'explique en partie par la multiplication, le perfectionnement et l'évolution constante des technologies nouvelles et des stratégies d'attaque employées par des entités sociopolitiques, des organisations criminelles, des initiés ou des prestataires de services malveillants, par des États-nations, des pirates informatiques et d'autres parties internes ou externes. L'accroissement de ces risques tient aussi à la taille, à la portée et à l'étendue géographique des activités de la Banque, à la complexité de son infrastructure technologique et aux technologies qu'elle utilise pour effectuer des opérations financières en ligne ou par d'autres moyens de télécommunications, notamment le développement continu de ses applications mobiles et de sa plateforme de services en ligne, de même qu'aux menaces opportunistes commises par des auteurs cherchant à exploiter la récente pandémie de COVID-19 en lançant des campagnes d'hameçonnage et de cyberespionnage.

Les technologies, systèmes et réseaux de la Banque ainsi que ceux de nos clients (y compris leurs appareils) et des prestataires de services indépendants de la Banque continuent d'être la cible de cyberattaques et pourraient faire l'objet d'interruptions de service, d'intrusions liées aux données ou d'autres intrusions (entre autres la perte ou la divulgation de renseignements personnels, y compris ceux de clients ou d'employés), de vols d'identité et d'espionnage industriel, ou d'autres méfaits. Le recours par la Banque aux services de prestataires indépendants qui subissent de tels méfaits accroît notre risque d'une attaque, d'un bris ou d'une interruption, la Banque n'exerçant pas une surveillance étendue, directe ou de façon continue de leurs infrastructures technologiques ni de leur protection des données.

Bien que la Banque n'ait subi aucune perte financière importante causée par ces défaillances technologiques, cyberattaques ou intrusions liées aux données ou d'autres intrusions, rien ne garantit que la Banque ne subira pas de perte ou de dommage dans l'avenir. Il peut s'agir, entre autres, de cyberattaques, notamment d'attaques ciblées et d'attaques automatisées en ligne de systèmes et d'applications bancaires, d'intrusions de logiciels malveillants, d'attaques par déni de service, d'extraction de données par des initiés ou des prestataires de services malveillants ou d'attaques par hameçonnage qui pourraient toutes conduire à l'utilisation frauduleuse, à la divulgation ou au vol de données ou de fonds de clients ou de la Banque. Ces méfaits peuvent aussi comprendre les tentatives d'employés, d'agents ou de prestataires de services indépendants de la Banque d'accéder aux informations sensibles ou d'autres données de la Banque, de ses clients ou de ses employés ou de les divulguer. Il est probable que les tentatives de soutirer illicitement ou de façon trompeuse des renseignements d'employés, de clients, de prestataires de services indépendants ou d'autres utilisateurs des systèmes de la Banque se poursuivront dans le but d'obtenir des informations sensibles et d'accéder aux données que détient la Banque ou aux données des clients ou des employés ou aux fonds de clients ou de la Banque. En outre, les clients se servent fréquemment de leurs propres appareils, comme leur ordinateur, leur téléphone intelligent ou leur tablette électronique, ce qui limite la capacité de la Banque d'atténuer certains risques particuliers à ces appareils personnels. La Banque surveille et gère activement les risques liés à la technologie et à la cybersécurité et continue d'accroître sa capacité à les atténuer par des programmes à l'échelle de l'entreprise, au moyen de pratiques sectorielles généralement reconnues tenant compte des menaces acceptables pour le secteur ainsi que de solides évaluations des menaces et faiblesses et des mesures prises à leur égard, mais rien ne garantit que ces programmes, évaluations et mesures atténueront tous les risques ou que la Banque ne subira pas de perte ou de dommage découlant de menaces à la cybersécurité ou à la technologie.

La Banque continue de surveiller et d'investir stratégiquement afin de renforcer sa cyberprotection conformément aux normes et pratiques sectorielles reconnues, y compris aux pratiques récentes mises en œuvre en réponse aux menaces engendrées par la pandémie de COVID-19, afin de permettre la détection rapide des cyberincidents internes et externes et des accès non autorisés aux données de la Banque ou de leur extraction non autorisée et de les régler prestement. La mise en œuvre de certaines technologies, comme l'infonuagique, l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique, la robotique et l'automatisation des processus, exige que nous demeurions centrés sur la gestion efficace des risques de la Banque et que nous investissions constamment dans celle-ci. Il est possible que la Banque ou des tiers avec qui elle fait affaire ne prévoient pas ou ne mettent pas en place des mesures efficaces pour contrer tous ces risques liés à la technologie et au cyberspace, surtout parce que les tactiques, techniques et procédures utilisées changent fréquemment et que les risques proviennent de sources très variées qui se perfectionnent constamment. De plus, l'assurance contre les cyberrisques contractée par la Banque pourrait s'avérer insuffisante pour couvrir toutes les pertes financières. Par conséquent, s'il survient une cyberattaque, une interruption de services, une violation des données, une atteinte à la sécurité ou d'autres intrusions (y compris la perte ou la divulgation de renseignements personnels), un vol d'identité, de l'espionnage industriel ou une autre compromission des systèmes technologiques ou informatiques, du matériel informatique ou des processus connexes, ou tout problème important provoqué par une insuffisance des systèmes et de l'infrastructure de technologie de l'information, la Banque s'expose, entre autres, à des pertes financières; à la perte de clients ou d'occasions d'affaires; à une perturbation des activités; à une appropriation illicite ou une divulgation non autorisée de renseignements confidentiels, financiers ou personnels; au bris d'ordinateurs ou de systèmes de la Banque, de ses clients ou de contreparties; à la violation des lois sur la protection de la vie privée ou d'autres lois applicables; à des litiges; à des pénalités ou à des interventions réglementaires, à des coûts de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement; à la hausse des coûts pour assurer la maintenance et la mise à jour des systèmes et infrastructures d'exploitation et de sécurité de la Banque; et à des atteintes à la réputation. Si un tel incident devait survenir, la Banque pourrait devoir consacrer beaucoup de temps et de ressources à investiguer afin d'obtenir toutes les informations fiables nécessaires à l'évaluation de son incidence. Les applications détenues et mises en œuvre par la Banque, ses processus, ses produits et ses services sont susceptibles de défaillances ou d'interruptions causées par une erreur humaine, des désastres naturels, des interruptions d'un service public, des situations d'urgence en raison de la pandémie ou d'autres situations d'urgence en matière de santé publique, des initiés malveillants, des cyberattaques ou d'autres actes criminels ou terroristes, ou des situations de non-conformité réglementaire qui peuvent nuire aux activités de la Banque. Ces répercussions négatives pourraient restreindre la capacité de la Banque d'offrir des produits et des services aux clients, ou ternir la réputation de la Banque, ce qui pourrait perturber ses activités et aboutir à des pertes financières.

## Risque de modèle

La pandémie et les programmes d'aide gouvernementaux connexes ont accentué le niveau d'incertitude des modèles et ont affecté la fiabilité des modèles à l'égard de l'ensemble des différents secteurs d'activités. Les modèles affectés par le contexte de taux d'intérêt négatif ou à la baisse doivent être remaniés rapidement. En outre, des problèmes liés à la performance des modèles sont à prévoir pour les modèles sensibles aux variables macroéconomiques et, de manière générale, pour les modèles qui sont élaborés à partir des données historiques qui pourraient devenir moins pertinentes dans le contexte actuel (p. ex. les modèles selon IFRS 9 et les simulations de crise).

En réponse à ce risque, le groupe Gestion du risque de modèle a établi un centre de contrôle du risque de modèle, sous lequel les parties prenantes clés du risque de modèle de la première ligne et de la deuxième ligne sont réunies. Ce centre permet le recensement précis de l'incidence de la pandémie sur les modèles ainsi que l'exécution de mesures d'atténuation appropriées à court et à long terme de sorte à renforcer la résilience des modèles. Compte tenu des mesures prises par le centre de contrôle du risque de modèle, des mesures d'atténuation, entre autres des remaniements, le renforcement des capacités de surveillance, des modifications en fonction de jugements d'experts et des superpositions, ont déjà été appliquées à 68 % de tous les modèles affectés. Ce qui reste à accomplir concerne surtout le renforcement des capacités de surveillance des modèles de tableau de bord sur lequel le groupe Gestion du risque de modèle travaille en collaboration avec la première ligne afin de finaliser une approche fondée sur le risque pour établir l'ordre de priorité des activités. Les activités du centre de contrôle du risque de modèle continueront d'être axées sur l'exécution des remaniements à long terme et sur l'évaluation des mesures d'atténuation compte tenu de l'évolution du contexte dans lequel les activités sont menées. Malgré ces activités, rien ne garantit que le risque de modèle sera entièrement atténué.

## Activités frauduleuses

En tant qu'institution financière, la Banque est de facto la cible de différents types de fraude. Le caractère sophistiqué, la complexité et l'importance de la fraude évoluent rapidement et leurs auteurs peuvent prendre divers visages, dont ceux de clients potentiels ou existants, d'agents, de tiers, y compris de fournisseurs, de prestataires de services et d'impartiteurs, d'autres parties externes, d'entrepreneurs, d'employés et de fournisseurs de services tiers offerts aux clients de la Banque qui conservent les justificatifs d'identité à l'égard de comptes bancaires et colligent des données à partir des renseignements et des activités des clients des services bancaires par Internet. Afin d'établir s'il convient de faire crédit ou de conclure d'autres transactions avec des clients ou des contreparties, la Banque peut s'en remettre à des renseignements obtenus de ces clients, de ces contreparties, d'autres parties externes ou pour leur compte, y compris des états financiers, des informations financières et des informations d'authentification. La Banque peut aussi se fier aux déclarations des clients, des contreparties et d'autres parties externes quant à l'exactitude et à l'intégralité de ces renseignements. Afin d'authentifier les clients, par l'entremise des services téléphoniques, des canaux numériques ou des succursales de la Banque, celle-ci peut aussi miser sur certaines méthodes qui pourraient faire l'objet de fraude. Outre le risque de perte importante (perte financière, appropriation illicite de renseignements confidentiels ou d'autres actifs de la Banque ou de ses clients et contreparties) que peut entraîner une activité frauduleuse, des poursuites judiciaires pourraient être intentées contre la Banque et ce genre d'activité pourrait miner la confiance de la clientèle et des marchés. La Banque a investi dans une approche coordonnée de renforcement de ses défenses contre les fraudes et de perfectionnement des pratiques existantes à l'échelle mondiale. Cette approche exigeait un investissement dans le domaine de la fraude au moyen de la mise sur pied d'un groupe de gestion des risques de fraude afin de renforcer la supervision des risques de fraude et d'officialiser certains programmes, y compris le programme d'évaluation des risques de fraude qui permettra à la Banque d'évaluer ces risques. La Banque continue de déployer de nouveaux moyens et de nouvelles défenses pour renforcer son contrôle en visant à contrecarrer des stratagèmes de fraude plus complexes, notamment les cyberattaques. La Banque a constaté une augmentation des menaces découlant de la pandémie de COVID-19 visant tant les clients que la Banque et surveille les tendances et ajuste ses stratégies de prévention et de détection de la fraude dans l'ensemble de ses canaux et de ses produits afin d'atténuer ces risques de fraude. Malgré les investissements effectués par la Banque dans ces programmes, capacités et défenses, rien ne garantit qu'ils réussiront à atténuer les activités frauduleuses qui pourraient perturber les activités de la Banque et aboutir à des pertes financières.

## Prestataires de services indépendants

La Banque reconnaît l'importance de recourir à des tiers pour soutenir ses activités, puisqu'ils permettent l'accès à des applications, des processus, des produits et des services de pointe, des connaissances spécialisées, des innovations, des économies d'échelle et des efficacités d'exploitation. Toutefois, ce recours peut amener à présumer de la continuité, de la fiabilité et de la sécurité de ces prestataires de services, de même que de leurs processus, de leur personnel et de leurs établissements. Puisque le secteur des services financiers et sa chaîne d'approvisionnement gagnent en complexité, la nécessité de mettre en œuvre des contrôles solides, généraux et pointus et d'en assurer la surveillance augmente. Les applications détenues et mises en œuvre par la Banque, ses processus, ses produits et ses services sont susceptibles de défaillances ou d'interruptions causées par une erreur humaine, des désastres naturels, des interruptions d'un service public, des pandémies, ou d'autres urgences en matière de santé publique, des initiés malveillants, des cyberattaques ou d'autres actes criminels ou terroristes, ou des situations de non-conformité réglementaire; chacun des fournisseurs de la Banque court des risques similaires qui peuvent rejaillir sur les activités de la Banque. Ces répercussions négatives pourraient restreindre la capacité de la Banque d'offrir des produits et des services aux clients, ou ternir la réputation de la Banque, ce qui pourrait perturber ses activités et aboutir à des pertes financières. Par conséquent, la Banque s'est dotée d'une expertise établie et de ressources qui se consacrent à la gestion du risque lié aux fournisseurs tiers, ainsi que de politiques et procédures qui encadrent ses relations avec des tiers, depuis la sélection jusqu'à la fin du cycle de vie de l'arrangement commercial. La Banque élabore et teste de solides plans de gestion de la poursuite des activités qui tiennent compte du client, de l'employé et des incidences opérationnelles, y compris les éventualités liées à la technologie et à d'autres infrastructures, bien que rien ne garantit que ces activités atténueront tous les risques.

## Promulgation de nouvelles lois ou de nouveaux règlements et modification des lois et règlements actuels

Le secteur des services financiers est fortement réglementé. La promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements et la modification des lois et des règlements actuels, et la délivrance de décisions juridiques pourraient nuire aux activités, à la rentabilité et à la réputation de la TD. Les politiques budgétaire, économique et monétaire de différentes banques centrales de différents organismes et gouvernements du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et d'autres pays, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, pourraient également avoir de telles répercussions négatives. Ces répercussions négatives pourraient contraindre la Banque à engager des coûts additionnels et des ressources supplémentaires à des fins de conformité initiale et continue; limiter les types de produits et services ou la nature des produits et services qu'elle peut offrir et les tarifs qu'elle peut pratiquer; revoir à son détriment la tarification et le mode de prestation de ses produits et services; augmenter la capacité des concurrents nouveaux et existants à rivaliser sur la base des tarifs, des produits et des services (y compris ailleurs qu'au Canada, en favorisant certaines institutions du pays étranger); et réviser à la hausse les risques en cas de non-conformité potentielle. En plus des répercussions négatives décrites ci-dessus, tout manquement de la Banque à l'égard des lois et des règlements applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes pouvant miner ses résultats et ses activités, voire nuire à sa réputation.

La réglementation changeante continue de modeler le contexte mondial en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de sanctions économiques, et de nouvelles lois importantes et compliquées ainsi que de nouveaux règlements complexes et de grande portée qui sont en vigueur ou devraient entrer en vigueur à court et à moyen terme dans bon nombre de territoires où la Banque exerce ses activités.

Elle influence aussi, et continue d'influencer, le contexte mondial en matière de protection des données et de la vie privée, et de nouvelles lois importantes et des modifications significatives à des lois en vigueur pourraient être adoptées dans certains territoires où la Banque exerce ses activités.

En outre, malgré la surveillance et l'évaluation effectuées par la Banque de l'incidence potentielle des règles, propositions, ordonnances de consentement et lignes directrices réglementaires, les gouvernements et les organismes de réglementation, partout dans le monde, pourraient adopter de façon inattendue de nouveaux règlements ou rendre des décisions juridiques qui s'appliqueraient à la Banque. En Europe, l'incertitude quant à l'avenir du Royaume-Uni et à sa relation avec l'Union européenne, aux réformes mises en œuvre avec l'adoption du *Règlement sur l'infrastructure du marché européen* et à l'examen de la directive sur les marchés européens des instruments financiers et des dispositions réglementaires s'y rapportant, pourrait entraîner une hausse des coûts d'exploitation et de systèmes, et modifier les types de produits et de services offerts aux clients de cette région par la Banque.

De plus, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont déposé un projet de règlement visant à réformer les instruments dérivés de gré à gré. La Banque surveille ce projet réglementaire, qui, s'il était mis en application, pourrait donner lieu à une augmentation des coûts de conformité. La conformité à ces exigences pourrait avoir une incidence sur les entreprises, les activités et les résultats de la Banque.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont récemment présenté des réformes de la réglementation afin de rehausser la relation client-personne inscrite désignées comme les réformes axées sur le client. Le rehaussement des exigences aux termes des réformes axées sur le client établit une norme de conduite plus élevée pour l'ensemble des catégories de courtiers et de conseillers inscrits. Il entraînera des coûts additionnels liés à la formation, à l'exploitation et aux systèmes, ainsi que des changements aux types de produits et services qui sont offerts par les sociétés affiliées inscrites de la Banque.

Finalement, au Canada, un certain nombre d'initiatives gouvernementales en voie d'être mises en œuvre, dont des initiatives réglementaires, ciblant l'évolution et la modernisation des modes de paiement, le système bancaire ouvert, la protection des consommateurs, la protection des données des clients et la lutte contre le blanchiment d'argent pourraient avoir des répercussions sur les institutions financières. De plus, les nouveaux règlements liés à la protection des consommateurs du secteur bancaire entreront en vigueur à la date qui sera fixée par règlement, et la Banque évalue actuellement l'incidence de ces règlements sur ses activités.

#### *Réforme de la réglementation aux États-Unis*

La loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la «loi Dodd-Frank»), loi fédérale des États-Unis de 2010, a entraîné une profonde réforme structurelle du secteur des services financiers américain. Elle s'applique à tous les établissements bancaires exerçant leurs activités aux États-Unis, dont la Banque. La loi Dodd-Frank touche également, du fait de l'incidence extraterritoriale de certains aspects de cette loi, les activités de la Banque à l'extérieur des États-Unis, y compris au Canada. Pour la Banque, cette réforme a entraîné, et continuera d'entraîner, des coûts d'exploitation, de capital, de liquidité et de conformité. La conformité aux exigences de cette réforme pourrait avoir une incidence sur les entreprises, les activités, les résultats aux États-Unis et les résultats globaux de la Banque.

En 2018, la *Economic Growth, Regulatory Relief and Consumer Protection Act* (Reform Act) promulguée récemment apporte des modifications à certains aspects de la loi Dodd-Frank, entre autres aux simulations de crise. En outre, les organismes fédéraux de réglementation américains concernés ont adopté des modifications réglementaires à certaines de ces exigences. En octobre 2019, la Réserve fédérale a publié une règle définitive qui met en œuvre les modifications de la Reform Act dans le cadre de l'application des normes prudentielles resserrées visant les organisations bancaires américaines et autres qu'américaines, la *Tailoring Rule*. La *Tailoring Rule* a révisé les normes prudentielles resserrées s'appliquant aux organisations bancaires autres qu'américaines, comme la Banque, fondées sur le profil de risque de l'organisation. Pour la Banque, ces normes ont entraîné, et continueront d'entraîner, des coûts d'exploitation, de capital, de liquidité et de conformité.

Le cadre réglementaire actuel des établissements bancaires aux États-Unis pourrait être touché encore davantage par de nouvelles modifications législatives ou par l'évolution de la réglementation. Les conséquences ultimes de l'évolution de la réglementation et son incidence sur la Banque ainsi que l'adoption ou la promulgation d'autres projets de loi ou de réglementation relatifs à ces exigences demeurent incertaines.

#### *Régime de recapitalisation interne des banques*

Le régime de recapitalisation interne du gouvernement du Canada, qui est entré en vigueur en septembre 2018, a été mis en œuvre par règlement publié en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la «Loi sur la SADC») et de la *Loi sur les banques* prévoyant les détails définitifs du régime d'émission et de conversion d'instruments de recapitalisation interne émis par les BISI, y compris la Banque (collectivement, le règlement sur la recapitalisation interne).

Aux termes de la Loi sur la SADC, si le surintendant est d'avis qu'une BISI n'est plus viable ou qu'elle est sur le point de le devenir et que sa viabilité ne peut être rétablie par l'exercice des pouvoirs du surintendant, le gouvernement du Canada peut, entre autres choses, nommer la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) à titre de séquestre de la Banque et enjoindre à la SADC de convertir certaines actions (y compris certaines actions privilégiées) et certains passifs de la Banque (y compris les titres de créance de premier rang) en actions ordinaires de la Banque ou de ses filiales (une conversion au titre d'une recapitalisation

interne). Toutefois, aux termes de la Loi sur la SADC, les pouvoirs de conversion de la SADC ne s'appliqueraient pas aux actions émises ni au passif créé avant le 23 septembre 2018 (la date à laquelle le règlement sur la capitalisation interne est entré en vigueur) à moins que, à compter de cette date, leurs modalités ne soient modifiées ou, dans le cas des passifs, leur durée ne soit prolongée.

Le règlement sur la recapitalisation interne prévoit les catégories d'actions et de passifs qui sont assujetties à une conversion au titre d'une recapitalisation interne. En règle générale, les créances de premier rang non garanties ou partiellement garanties auxquelles est attribué un numéro CUSIP ou ISIN ou un numéro d'identification semblable dont l'échéance initiale ou modifiée est supérieure à 400 jours sont assujetties à une conversion au titre d'une recapitalisation interne. Les actions privilégiées et les créances subordonnées émises à partir du 23 septembre 2018 qui ne sont pas des instruments de FPUNV seraient également assujetties à une conversion au titre d'une recapitalisation interne. Au 31 octobre 2020, la Banque n'avait aucune action privilégiée ni aucune créance subordonnée qui serait assujettie à une conversion au titre d'une recapitalisation interne. Certains autres titres de créance de la Banque comme les billets structurés (tel que défini dans le règlement sur la recapitalisation interne), les obligations garanties et certains instruments dérivés ne font pas l'objet d'une conversion au titre d'une recapitalisation interne.

Le régime de recapitalisation interne pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de financement de la Banque.

#### **Surveillance réglementaire et risque de conformité**

La Banque et ses entreprises sont assujetties à une réglementation considérable et à une surveillance étendue. Des changements réglementaires et l'évolution des attentes des organismes de réglementation sont en cours dans tous les territoires où la Banque mène ses activités. Partout dans le monde, les gouvernements et les organismes réglementaires portent de plus en plus d'attention aux risques liés aux meilleures pratiques, au contrôle, à l'utilisation et à la protection des données, et à la lutte contre le blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes et aux menaces. Les organismes de réglementation à l'échelle mondiale surveillent de plus près les incidences de la COVID-19 sur les clients ainsi que sur les activités de la Banque et sa gestion et surveillance des risques associés à la pandémie.

La Banque surveille et évalue l'incidence potentielle des faits réglementaires pertinents (y compris les règles, les projets de règles, de normes et de lignes directrices réglementaires). Cependant, bien que les importantes ressources de la Banque chargées des activités de conformité, juridiques et opérationnelles soient au respect de ces faits dans les délais prescrits en tenant compte aussi des autres attentes des gouvernements et des organismes de réglementation, il est possible que la Banque ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte qu'auront les règles définitives mettant en œuvre de tels faits, voire leur interprétation, ou des mesures coercitives prises par les gouvernements, les organismes de réglementation et les tribunaux à l'égard du respect de ces règles, ou elle pourrait être dans l'incapacité de concevoir ou d'améliorer les plateformes, les technologies ou les procédures et cadres opérationnels requis pour se conformer à ces règles ou à ces attentes, ou pour s'adapter à celles-ci, avant leurs entrées en vigueur. Par conséquent, la Banque pourrait devoir prendre des mesures supplémentaires ou engager plus de coûts que prévu, et faire l'objet de mesures coercitives et être exposée au risque de réputation. Les modifications réglementaires continueront d'accroître les risques de conformité et opérationnels ainsi que les coûts de la Banque. En outre, si les gouvernements ou les organismes de réglementation recourent à des mesures coercitives officielles contre la Banque, les activités, les stratégies d'affaires et l'offre de produits et services de la Banque pourraient subir des répercussions négatives, ce qui pourrait nuire aux résultats financiers de la Banque.

Également, il pourrait être établi que la Banque n'a pas traité de façon adéquate, exhaustive et en temps opportun les faits réglementaires ou les mesures coercitives auxquels elle est assujettie de manière à satisfaire aux exigences des gouvernements ou des organismes de réglementation. La Banque pourrait donc continuer d'être visée par des enquêtes, mesures coercitives et litiges en plus grand nombre ou dont la portée serait plus large. En outre, la divulgation de l'application de mesures coercitives étant de plus en plus répandue, la réputation de la Banque pourrait en souffrir.

La Banque pourrait engager des coûts plus élevés que prévu pour le maintien de sa conformité aux exigences, ou pourrait se voir imposer des amendes ou des pénalités ou faire l'objet de jugements qui pourraient lui être défavorables, ce qui pourrait aussi entraîner des répercussions négatives sur la performance financière et la réputation de la Banque.

### **Concurrence, changements de comportements des consommateurs et perturbations liées à la technologie**

La Banque exerce ses activités dans un secteur où la concurrence est très vive et le niveau de concurrence influe sur son rendement. De nombreux facteurs peuvent influencer sur la capacité de la Banque à fidéliser la clientèle et à acquérir de nouveaux clients, comme la réputation de la Banque de même que la tarification et le caractère distinctif de nos produits et de nos services et l'expérience client globale.

La concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus peut nuire à la tarification des produits et services de la Banque et entraîner une baisse de nos produits ou la perte d'une part du marché. Une concurrence accrue nous contraint à procéder à des investissements à court et à long terme supplémentaires et à continuer de créer une valeur différenciée pour nos clients, ce qui pourrait entraîner une hausse des charges. De plus, la Banque évolue dans un contexte où des lois et règlements s'appliquant à elle pourraient ne pas s'appliquer à tous ses concurrents actuels ou aux concurrents émergents, ce qui pourrait inclure les institutions canadiennes œuvrant à l'étranger ou à l'extérieur des États-Unis, ou des prestataires de services et de produits financiers non traditionnels (comme les entreprises de technologie financière, qui sont les géants du domaine de la technologie). Les établissements n'acceptant pas de dépôts et les établissements non financiers sont souvent en mesure d'offrir des produits et des services qui n'étaient auparavant offerts que par les banques, ce qui leur permet de concurrencer les banques dans la prestation de services financiers numériques (essentiellement des services mobiles ou en ligne), sans toutefois devoir se soumettre aux mêmes exigences réglementaires ou à la même surveillance. Ces concurrents exercent également leurs activités à moindres coûts à l'égard des produits ou des soldes que ceux des banques traditionnelles. Ces tiers peuvent tenter d'acquérir des relations clients, de réagir rapidement aux changements de comportements des consommateurs et d'amener ces clients à délaisser leur principale institution financière, ce qui pourrait aussi accroître les risques de fraude et d'atteinte à la vie privée pour l'ensemble des clients et des institutions financières. La nature des perturbations liées à la technologie est telle qu'il peut être difficile de les prévoir ou d'y réagir de façon adéquate et rapide, ce qui entraîne des risques inhérents pour certaines activités bancaires, y compris les paiements. Par conséquent, cette forme de concurrence peut également avoir des effets néfastes sur les résultats de la Banque. Pour atténuer l'incidence de ces facteurs et évaluer comment ce changement de contexte peut accroître la proposition de valeur de la Banque, y compris constituer de nouvelles sources de produits pour la Banque et une valeur accrue pour les clients, des parties prenantes de chacun des secteurs d'exploitation de la Banque cherchent à comprendre et à tirer parti des technologies et tendances émergentes, de même qu'à connaître la façon dont elles modifient les habitudes de consommation, ce qui veut aussi dire de surveiller le contexte concurrentiel dans lequel la Banque évolue, notamment en remettant en question ou en modifiant au besoin ses stratégies de recrutement, de gestion et de fidélisation de la clientèle et en accroissant la diversité et l'adaptabilité du contexte dans lequel la Banque mène ses activités et de l'offre de produits et de services afin de répondre à l'évolution des attentes des clients. Néanmoins, rien ne garantit que ces activités atténueront ces incidences et risques.

La Banque s'est engagée à investir afin d'offrir des expériences personnalisées et exceptionnelles à ses clients, tout particulièrement dans des technologies mobiles, de façon à ce qu'ils puissent faire des transactions aisément dans les canaux de leur choix.

De plus, la Banque accroît ses capacités en matière d'intelligence artificielle (IA) afin d'éclairer encore davantage les décisions d'affaires et les pratiques de gestion des risques de la Banque. Bien que la Banque soit favorable à l'adoption et à l'utilisation responsable de l'IA, rien ne garantit que l'IA reproduise de façon adéquate ou suffisante certains résultats ou prédise avec exactitude des événements ou risques futurs.

La Banque surveille également les tendances émergentes, dont certaines ont été accélérées par la perturbation provoquée par la pandémie de COVID-19, qui pourraient bouleverser les interfaces traditionnelles, les préférences à l'égard des modes d'interaction ou les attentes de la clientèle. La Banque évalue une variété de possibilités visant à favoriser l'innovation, y compris l'investissement stratégique dans des sociétés novatrices, l'étude d'occasions de partenariat, et l'expérimentation en interne de nouvelles technologies et de nouveaux concepts, mais rien ne garantit la réussite de ces investissements et de ces activités. Des mesures législatives ou réglementaires à l'égard de ces nouvelles technologies pourraient voir le jour et continuer à évoluer, ce qui pourrait donner lieu à une augmentation des coûts et des risques de conformité.

### **Risque environnemental et social**

Le risque environnemental et social est la possibilité de perte de notre valeur sur le plan stratégique, financier, opérationnel, juridique, et sur celui de notre réputation, découlant de l'incidence des enjeux ou préoccupations écologiques et sociaux, y compris les changements climatiques, à court et à long terme. La Banque encourt un risque environnemental et social tant en raison de ses activités que de ses clients. Le risque environnemental et social pourrait se traduire par des pertes découlant de l'incidence directe ou indirecte de la Banque sur l'environnement et la société et de l'incidence des problèmes environnementaux et sociaux sur la Banque.

Les risques directs sont associés à la propriété et à l'exploitation des entreprises de la Banque, notamment la gestion et l'exploitation de biens immobiliers, d'installations et des services connexes que l'entreprise possède ou gère. Les risques physiques aigus liés au climat découlant de l'aggravation des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les ouragans, les feux de friches et les inondations pourraient engendrer des risques opérationnels pour la Banque causés par l'interruption des activités et les pertes financières. Le programme de gestion de la poursuite des activités et des crises à l'échelle de l'entreprise de la Banque aide la direction à gérer les entreprises et à mener les activités de la Banque en cas d'incident perturbant les activités.

Les risques indirects sont associés aux questions environnementales et sociales, aux perceptions et aux changements qui peuvent nuire aux clients de détail de la Banque et aux clients à qui la Banque fournit des services financiers ou dans lesquels la Banque investit.

Les changements climatiques et les événements tels que les pandémies ou les troubles sociaux pourraient exposer la Banque à un risque de stratégie ou de crédit qui pourrait se répercuter sur les revenus ou les pertes de ses clients, et les actions ou les inactions de la Banque, ses réponses et les informations qu'elle fournit à l'égard de ces questions pourraient également exposer la Banque à un risque juridique ou de réputation.

Le risque environnemental et social est géré conformément au cadre de gestion du risque environnemental et social de la Banque et aux politiques et procédures connexes des différents secteurs d'exploitation de l'entreprise. En outre, le risque social émergent est géré grâce à des forums sur la gouvernance, entre autres les comités du risque d'atteinte à la réputation.

Le risque lié au climat est ressorti comme l'un des principaux risques environnementaux de la Banque. Ce risque comprend les risques physiques liés aux effets chroniques et physiques aigus des changements climatiques (p. ex., l'évolution des normes climatiques et les événements météorologiques extrêmes, comme les ouragans, les feux de friches et les inondations) et les risques liés à la transition associés au virage vers une économie mondiale à faibles émissions de carbone (p. ex., les mesures stratégiques en matière de climat et les réclamations en litige, les innovations technologiques et l'évolution de l'offre et de la demande visant certaines marchandises, certains produits ou services). Tant les risques physiques que le risque de transition pourraient toucher le risque stratégique, le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque juridique et le risque de réputation de la Banque et de ses clients dans les secteurs sensibles au climat. La TD appuie le Canada dans l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris et reconnaît sa responsabilité de contribuer à l'atteinte de ces objectifs en intégrant les questions liées au climat à ses activités à l'échelle de son entreprise. La Banque continue de faire le suivi des faits nouveaux concernant l'industrie et la réglementation et d'évaluer l'incidence potentielle des changements climatiques et des risques connexes sur son exploitation, ses portefeuilles de prêts, ses investissements et ses activités.

La Banque conçoit actuellement des méthodes et approches uniformes d'analyse des scénarios climatiques en s'appuyant sur le travail accompli par des groupes de travail sectoriels dont elle fait partie et voit à l'intégration de l'évaluation des risques et des possibilités liés au climat dans les processus pertinents de la Banque.

### **AUTRES FACTEURS DE RISQUE**

#### **Procédures judiciaires**

La Banque et ses filiales sont de temps à autre nommées à titre de défenderesses ou sont autrement impliquées dans diverses actions collectives et autres litiges ou différends avec des tiers, notamment des enquêtes et des poursuites de la part d'organismes de réglementation, liés à leurs entreprises et à leurs activités. La Banque gère les risques liés à ces procédures au moyen d'une fonction de gestion des litiges. Rien ne garantit que le volume des poursuites ou les montants des dommages et intérêts et des pénalités demandés dans le cadre de procédures judiciaires ou mesures réglementaires et d'arbitrage n'augmenteront pas dans l'avenir. Les actions actuellement en instance contre la Banque pourraient se conclure par des jugements, des règlements, des amendes, des pénalités, des restitutions, des injonctions, des ordonnances exigeant des mesures d'amélioration d'entreprise ou d'autres issues défavorables pour la Banque, lesquels pourraient grandement nuire aux activités, à la situation financière, aux résultats



d'exploitation, aux flux de trésorerie, aux capitaux et aux notations de crédit de la Banque; exiger des changements importants aux activités de la Banque; entraîner la perte de clients; ou porter gravement atteinte à la réputation de la Banque. De plus, certaines poursuites intentées contre la Banque peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Par ailleurs, tout règlement ainsi que toute autre forme de résolution de litige sont souvent assujettis à une approbation externe, laquelle pourrait ou non être accordée. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures dont elle fait l'objet en fonction de ses exigences comptables, les montants des pertes réellement subies découlant de ces litiges pourraient être sensiblement différents des montants comptabilisés. En tant que participant du secteur des services financiers, il est probable que la Banque continuera de faire l'objet de possibles procédures judiciaires et de poursuites importantes et d'enquêtes de la part d'organismes de réglementation concernant ses entreprises et ses activités. Les autorités de réglementation et d'autres organismes gouvernementaux examinent les activités de la Banque et de ses filiales en procédant tant à des examens routiniers qu'à des examens ciblés, si bien que rien ne garantit qu'ils ne tenteront pas d'obtenir des règlements liés à la réglementation ou n'adopteront pas d'autres mesures coercitives contre la Banque dans l'avenir. Pour plus de renseignements sur les principales procédures judiciaires intentées contre la Banque, se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2020 de la Banque.

#### **Capacité de recruter des talents, de les former et de les maintenir en poste**

Le rendement futur de la Banque repose sur la disponibilité de gens de talent et sur la capacité de la Banque à les recruter, à les former et à les maintenir en poste. La direction de la Banque est consciente que la concurrence pour attirer les gens de talent continue de s'accroître dans l'ensemble des régions, des industries et des nouveaux joueurs dans certains secteurs, comme celui des services financiers. Par conséquent, la Banque se soumet annuellement à un exercice d'évaluation des talents qui permet d'évaluer les besoins essentiels en matière de main-d'œuvre de tous les secteurs d'activité de l'entreprise. Dans le cadre de cet exercice, une évaluation des compétences en leadership, techniques et générales détenues actuellement par les cadres ainsi que des occasions de perfectionnement des gens de talent est réalisée en fonction des besoins à court terme et futurs de l'entreprise. Les conclusions tirées de cet exercice servent à dresser les plans visant à retenir, à perfectionner et à attirer les gens de talent dont les services sont requis, tant pour l'entreprise que pour ses secteurs d'activité. Ces plans sont mis en œuvre en tout temps pendant l'année. Bien que le but des politiques et des pratiques de gestion des ressources de la Banque soit de recruter et de former des gens de talent, et de les maintenir en poste au sein de la Banque ou d'une société acquise par la Banque, rien ne garantit que la Banque y parviendra. La Banque continue de s'appuyer sur son exercice d'évaluation annuelle des talents ainsi que sur ses pratiques courantes de gestion efficace afin d'évaluer proactivement le risque lié au recrutement et à la rétention et de l'atténuer, et elle met l'accent sur la communication continue avec les talents afin de répondre adéquatement aux situations au cas par cas.

#### **Taux de change, taux d'intérêt et écarts de crédit**

Les variations des taux de change, des taux d'intérêt et des écarts de crédit au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce ses activités ont une incidence sur la situation financière de la Banque et sur ses résultats futurs. Les variations du dollar canadien par rapport aux autres monnaies étrangères à l'échelle mondiale peuvent aussi influencer sur les résultats des petites entreprises, des commerces et des grandes sociétés qui sont des clients de la Banque. Une fluctuation des taux d'intérêt, des taux d'intérêt négatifs, ou une longue période de faibles taux d'intérêt, touche l'écart entre les intérêts payés par la Banque sur les dépôts et les autres passifs, et les intérêts gagnés par la Banque sur les prêts, ce qui se répercute sur les produits d'intérêts nets de la Banque. Une variation des écarts de taux de crédit se répercute sur l'évaluation relative des actifs et des passifs et, par conséquent, a une incidence sur les résultats de la Banque. La Banque gère son exposition au risque de taux de change structurel, au risque de taux d'intérêt et au risque d'écart de taux selon le cadre de gestion du risque de marché autre que de négociation de la TD et les politiques de gestion du risque de marché autre que de négociation établies par le comité du risque.

#### **Transition liée à l'abandon du taux interbancaire offert**

Divers taux d'intérêt et autres taux qui sont présumés être des «taux de référence» (y compris le taux interbancaire offert) étaient et continuent d'être assujettis aux lignes directrices réglementaires internationales et aux propositions de réforme. Par suite de l'annonce du 27 juillet 2017 de la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni selon laquelle la FCA cessera d'obliger les banques à soumettre leurs taux pour établir le taux interbancaire offert à Londres («LIBOR») après le 31 décembre 2021, les travaux visant à faire la transition du taux interbancaire offert vers d'autres taux de référence se poursuivent dans différents territoires. La Banque continue de suivre l'évolution des consultations du secteur amorcées par la ICE Benchmark Administration Limited, qui agit comme administrateur des taux interbancaires, portant sur le processus et le calendrier permettant une cessation ordonnée de l'utilisation du LIBOR, ainsi que des directives des organismes de réglementation pertinents visant l'arrêt d'émissions de produits indexés au LIBOR en 2021 malgré le maintien éventuel de certaines devises et échéances indexées au LIBOR après le 31 décembre 2021. Cette transition ainsi que les incertitudes entourant le moment et la mise en œuvre de cette transition qui pourraient différer d'un territoire à l'autre présentent des risques qui pourraient nuire à la Banque, à ses clients et à l'industrie des services financiers. En outre, le remplacement du taux interbancaire offert ou d'autres taux de référence pourrait mener à un déséquilibre des marchés et avoir d'autres conséquences négatives sur les intervenants du marché.

Comme la Banque détient des obligations, des expositions et des droits contractuels importants pour lesquels le taux de référence est le taux interbancaire offert, l'abandon de ce taux de référence ou les changements apportés à ce taux pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats d'exploitation de la Banque. La Banque a mis en place une initiative à l'échelle des fonctions de l'entreprise, supervisée par la haute direction et le conseil d'administration, pour évaluer l'incidence du risque de marché, du risque financier, du risque opérationnel, du risque juridique, du risque technologique et des autres risques sur ses produits, services, systèmes, modèles, documents, processus et cadres de gestion des risques dans le but de la gérer au moyen de mesures d'atténuation appropriées. La Banque est aussi un membre actif d'associations commerciales, de groupes de travail sectoriels, comme l'Alternative Reference Rate Committee («ARRC») aux États-Unis et du groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien («TARCOM»), et intègre les meilleures pratiques de ces groupes de travail et des organismes de réglementation à l'échelle mondiale, comme la FCA, à l'égard des activités de transition, y compris inclure des libellés de remplacement appropriés dans les contrats relativement aux taux de référence alternatifs, rendre disponibles de nouveaux produits utilisant des taux de référence alternatifs, mettre fin à l'émission d'instruments financiers fondés sur le taux interbancaire offert et assurer la préparation opérationnelle globale. Rien ne garantit que ces activités atténueront ces risques.

En plus des défis opérationnels à relever, il faut aussi tenir compte du risque de marché attribuable au fait que les nouveaux taux de référence différeront probablement des anciens taux de référence, ce qui entraînera un écart dans le calcul du taux d'intérêt ou du montant de paiement applicable. L'écart pourrait donner lieu à des rendements financiers différents de ceux déjà comptabilisés pour certaines transactions, exiger de nouvelles stratégies de couverture ou avoir une incidence sur la planification et la gestion des fonds propres et de la liquidité de la Banque. De plus, toute incidence négative sur la valeur et le rendement des instruments et des contrats existants touchant les clients de la Banque pourrait se traduire par un risque accru de litiges, d'interventions réglementaires et d'une possible atteinte à la réputation.

#### **Méthodes comptables utilisées par la Banque**

Les méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Les révisions apportées à ces jugements et à ces estimations ainsi que les changements aux normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence néfaste marquée sur les états financiers consolidés de la Banque et, par conséquent, sur sa réputation. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique. Les principales méthodes comptables et les modifications de méthodes comptables courantes et futures sont décrites respectivement aux notes 2 et 4, et les jugements, estimations et hypothèses comptables importants sont décrits à la note 3 des états financiers consolidés de 2020.

# Gestion des risques

## SOMMAIRE

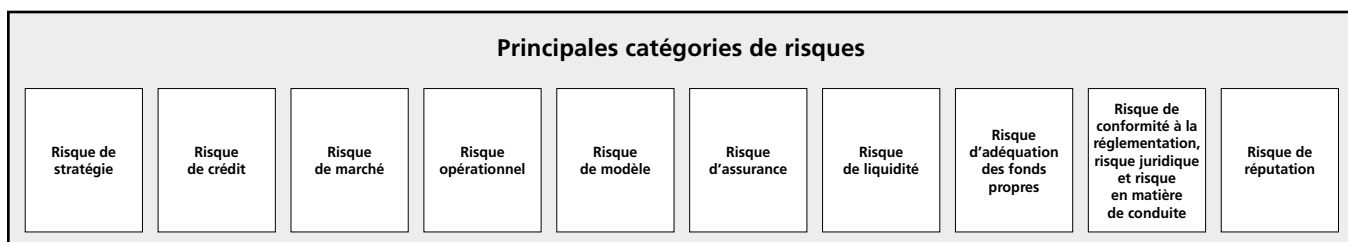
Faire croître la rentabilité des résultats financiers en comptant sur l'équilibre entre les produits, les charges et la croissance des fonds propres implique de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. L'objectif de la Banque est d'obtenir un rendement stable et durable pour chaque dollar de risque qu'elle prend, tout en accordant une grande importance à l'investissement dans ses entreprises afin d'atteindre ses objectifs stratégiques futurs.

Le cadre de gestion des risques de la Banque renforce la culture de gestion des risques de la Banque, qui met l'accent sur la transparence et la responsabilisation, et permet aux parties intéressées de bien comprendre la façon dont la Banque gère les risques. Le cadre de gestion des risques tient compte des aspects suivants : 1) la nature des risques pour la stratégie et les activités de la Banque; 2) la manière dont la Banque définit les types de risque auxquels elle est exposée; 3) la gouvernance et l'organisation en matière de gestion des risques; et 4) la manière dont la Banque gère les risques au moyen de processus lui permettant de recenser, d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller les

risques et de faire rapport sur ceux-ci. Les ressources et les processus de gestion des risques de la Banque sont conçus pour permettre à toutes ses entreprises à la fois de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de les gérer en fonction de l'appétit de la Banque pour le risque.

## RISQUES POUR LES ENTREPRISES DE LA TD

L'inventaire des risques de la Banque énonce les principales catégories de risques et sous-catégories de risques connexes de la Banque, auxquelles peuvent être exposées ses entreprises et ses activités d'exploitation. L'inventaire des risques facilite un recensement uniforme des risques et est le point de départ pour l'élaboration de stratégies et de processus de gestion des risques. Les principales catégories de risques de la Banque sont le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de modèle, le risque d'assurance, le risque de liquidité, le risque d'adéquation des fonds propres, le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, et le risque de réputation.



## APPÉTIT POUR LE RISQUE

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque est le principal moyen employé par la Banque pour définir le risque et pour déterminer le type et le niveau de risque qu'elle est prête à prendre pour exécuter sa stratégie et accroître la valeur pour les actionnaires. En définissant son appétit pour le risque, la Banque tient compte de sa vision, de son intention, de sa stratégie, de ses engagements communs et de sa capacité à supporter le risque dans des conditions normales et pendant une conjoncture de récession. Les principes généraux relatifs aux risques qui guident la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque sont comme suit :

La Banque prend les risques nécessaires pour bâtir son entreprise, mais seulement si ces risques :

1. s'inscrivent dans la stratégie d'affaires, et peuvent être compris et gérés;
2. n'exposent la Banque à aucune perte isolée importante; la TD ne met pas la Banque en péril pour une acquisition, une entreprise ou un produit pris isolément;
3. ne mettent pas la marque TD en péril.

Le cadre de gouvernance de la gestion de l'appétit pour le risque de la Banque décrit les hypothèses, les responsabilités et les processus établis afin de définir, de maintenir et de gérer l'appétit pour le risque de la TD. La Banque tient compte des conditions d'exploitation actuelles et de l'incidence des risques émergents découlant de l'élaboration et de l'application de sa politique en matière d'appétit pour le risque. Le respect de l'appétit pour le risque de l'entreprise est géré et surveillé à l'échelle de la Banque et est éclairé par la Prise de position en matière d'appétit pour le risque et sur un vaste ensemble de principes, de politiques, de processus et d'outils. La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque donne une description par principale catégorie de risque des principes de gestion des risques de la Banque et établit des mesures qualitatives et quantitatives ainsi que des indicateurs clés, des seuils et des limites, selon le cas. Les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque tiennent compte à la fois de scénarios normaux et de scénarios de simulation de crise, incluant ceux qui peuvent être regroupés au niveau de l'entreprise ou séparés par secteur d'exploitation.

Le groupe Gestion du risque est responsable de l'établissement des pratiques et processus visant à formuler, à surveiller et à présenter les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. La fonction gestion des risques a également pour tâche de surveiller et d'évaluer l'efficacité de ces pratiques et processus ainsi que des mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque. Le respect des principes et des mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque est communiqué régulièrement à la

haute direction, au conseil d'administration et au comité du risque. La direction fait un suivi régulier de diverses autres mesures pour le risque et les signale au besoin à la haute direction et au conseil d'administration. Le groupe Gestion du risque mesure régulièrement la performance de la direction par rapport aux mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque.

## CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques de la Banque part du ton exemplaire établi par le conseil d'administration, le chef de la direction et l'équipe de la haute direction (EHD), et repose sur sa vision, son intention et ses engagements communs. Ces objectifs généraux décrivent les comportements que la Banque cherche à instiller parmi les membres de son personnel comme culture qui n'amène à prendre que les risques qui peuvent être compris et contrôlés. La culture de gestion des risques de la Banque encourage la responsabilisation, l'apprentissage des expériences passées ainsi que la communication franche et la transparence pour tous les aspects de la prise de risques. Les employés de la Banque sont invités à exprimer un désaccord ou à s'adresser à un échelon supérieur s'il leur semble que la Banque dévie de sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

Un comportement éthique est une composante clé de la culture de gestion des risques de la Banque. Le *Code de conduite et d'éthique* de la Banque guide les employés et les administrateurs dans la prise de décisions qui répondent aux normes d'intégrité, de professionnalisme et de comportement éthique les plus élevées. Il appartient à chaque employé et administrateur de la Banque d'évaluer les décisions d'affaires et les mesures prises au nom de l'organisation à la lumière de ce qui est juste, honnête et équitable. La culture de gestion des risques voulue par la Banque est renforcée par une rémunération qui récompense l'équipe de direction pour son respect de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. La performance à l'égard de l'appétit pour le risque est un élément important à prendre en considération dans l'établissement de la rémunération des cadres, y compris les ajustements apportés à la rémunération incitative à la fois au moment de l'attribution de cette rémunération, puis à l'acquisition des droits dans le cas d'une rémunération différée. Le comité des ressources humaines se sert d'une évaluation consolidée annuelle de la performance de la direction à l'égard de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque qui est préparée par le groupe Gestion du risque et examinée par le Comité du risque comme source de données clés pour prendre des décisions sur la rémunération. Tous les cadres sont évalués en fonction d'objectifs, qui tiennent compte des comportements sensibles aux risques et aux contrôles. Cette approche exhaustive permet à la Banque d'évaluer si les mesures prises par l'équipe de direction ont été la source d'événements liés aux risques et aux contrôles dans leur sphère de responsabilité.

De plus, les fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance exercent leurs activités indépendamment des secteurs d'exploitation et sont soutenues par une structure organisationnelle permettant une surveillance objective et des remises en question indépendantes. Les cadres responsables des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance, y compris le chef de la gestion du risque (CGR), ont librement accès aux comités du conseil d'administration pour soulever des questions liées au risque et à la conformité, ainsi que d'autres questions. Enfin, la Banque communique sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque et son cadre de gestion des risques aux fins de sensibilisation au moyen de programmes de communication des risques, de séminaires et de formations pour les employés à l'échelle de l'organisation, et par la participation à des conférences internes sur la gestion des risques. Ces activités d'ancrage de la culture de gestion des risques de la Banque permettent de mieux diffuser et comprendre les attentes de la Banque quant à la prise de risques.

**RESPONSABLES DE LA GESTION DES RISQUES**

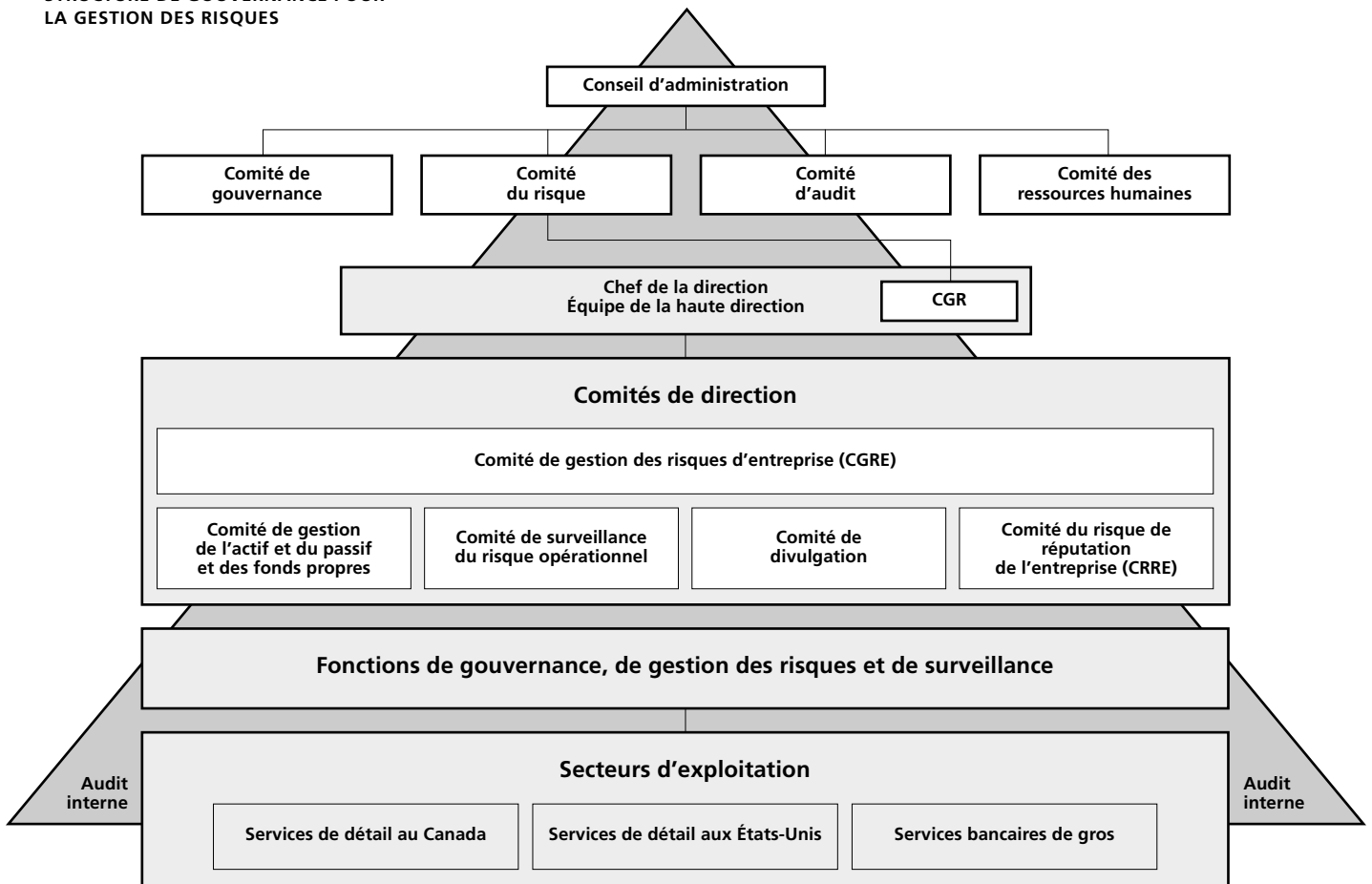
La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la Banque met l'accent sur un équilibre entre une surveillance indépendante et la prise en charge claire des contrôles liés aux risques par les secteurs d'exploitation. Selon l'approche de la Banque en matière de gouvernance pour la gestion des risques, un modèle à «trois lignes de défense» est utilisé, pour lequel le propriétaire du risque constitue la première ligne de défense; la surveillance des risques, la deuxième ligne de défense; et le groupe Audit interne, la troisième ligne de défense.

Le modèle de gouvernance de la Banque pour la gestion des risques comprend un comité composé de membres de la haute direction qui a pour mandat de discuter des risques de la Banque et d'assurer la communication transparente de l'information sur les risques, la surveillance globale des risques et des contrôles étant assurée par le conseil d'administration et ses comités. Le chef de la direction et l'EHD établissent l'orientation à long terme de la Banque qui est par la suite suivie par les secteurs d'exploitation en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de groupe et CGR, établit la stratégie et la politique en matière de risques pour l'entreprise, et assure une surveillance indépendante à l'appui d'une approche exhaustive et proactive de gestion des risques. Le CGR, qui est aussi membre de l'EHD, a librement accès au comité du risque.

La Banque a un cadre de gouvernance des filiales afin de soutenir sa structure de gouvernance générale pour la gestion des risques, qui englobe les conseils d'administration et les comités de diverses filiales, au besoin. Au sein du secteur Services de détail aux États-Unis, une surveillance additionnelle des risques et des contrôles est assurée par un conseil d'administration séparé et distinct, qui comprend un comité du risque et un comité d'audit du conseil d'administration entièrement indépendants. Le CGR aux États-Unis a un accès illimité au comité du risque du conseil d'administration.

La rubrique qui suit donne un aperçu des principaux rôles et responsabilités en gestion des risques. La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la Banque est présentée dans l'organigramme suivant.

**STRUCTURE DE GOUVERNANCE POUR LA GESTION DES RISQUES**



### **Le conseil d'administration**

Le conseil d'administration surveille l'orientation stratégique de la Banque, la mise en œuvre d'une culture de gestion des risques efficace et le cadre de contrôle interne à l'échelle de l'entreprise. Il accomplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et indirectement par l'entremise de ses quatre comités, le comité d'audit, le comité du risque, le comité de gouvernance et le comité des ressources humaines. Le conseil d'administration examine et approuve chaque année la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque, et les mesures qui s'y rattachent, et surveille le profil de risque et le rendement de la Banque par rapport aux mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

### **Le comité d'audit**

Le comité d'audit surveille la présentation de l'information financière ainsi que le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière et des activités du groupe Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent (LMCBA), du groupe Conformité et du groupe Audit interne de la Banque.

### **Le comité du risque**

Le comité du risque est chargé de revoir la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD et de la soumettre à l'approbation annuelle du conseil d'administration. Le comité du risque surveille la gestion du profil de risque et la performance de la TD en regard de son appétit pour le risque. De plus, il passe en revue et approuve certains cadres et certaines politiques de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise qui assurent le respect de l'appétit de la TD pour le risque, et surveille la gestion des risques et les tendances en la matière.

### **Le comité des ressources humaines**

Le comité des ressources humaines est responsable de superviser la gestion de la culture de la Banque. En plus de ses autres responsabilités, il s'assure que les risques liés aux ressources humaines sont identifiés, évalués et gérés de façon appropriée conformément aux programmes de gestion des risques de la Banque et veille à la réalisation à long terme des objectifs d'affaires de la Banque.

### **Le comité de gouvernance**

Le comité de gouvernance, en plus de ses autres responsabilités, élabore des lignes directrices en matière de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique, visant le respect d'une culture de gouvernance saine à l'échelle de la Banque et, au besoin, recommande l'approbation de ces lignes directrices par le conseil d'administration et agit aussi comme comité de révision de la Banque, notamment en assurant la surveillance du risque en matière de conduite.

### **Chef de la direction et membres de l'équipe de la haute direction (EHD)**

Le chef de la direction et les membres de l'EHD tracent l'orientation stratégique à long terme de la Banque et les recommandent au conseil d'administration et définissent également l'appétit de la TD pour le risque avant de le soumettre à l'approbation du conseil d'administration. Les membres de l'EHD établissent un ton exemplaire et gèrent le risque selon l'appétit de la Banque pour le risque tout en examinant l'incidence des risques émergents sur la stratégie et le profil de risque de la Banque. Dans le cadre de cette fonction, ils doivent relever les risques importants et les signaler au comité du risque.

### **Comités de direction**

Le chef de la direction, en consultation avec le CGR, désigne les comités de direction de la Banque, qui sont présidés par les membres de l'EHD. Les comités se réunissent régulièrement pour superviser les activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et passer en revue et surveiller les stratégies de gestion des risques ainsi que les activités et pratiques connexes liées aux risques.

Le comité de gestion des risques d'entreprise (CGRE), présidé par le chef de la direction, surveille la gestion des principales activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et fait la promotion d'une culture de gestion des risques intégrée et efficace. Les comités de direction suivants ont été mis en place pour gérer des risques importants précis, selon la nature du risque et l'activité commerciale connexe :

- Comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres – présidé par le chef de groupe et chef des finances, le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres surveille directement et par l'entremise de ses sous-comités permanents (le comité de gestion des fonds propres de l'entreprise et le Forum général sur les liquidités) la gestion du risque de marché lié aux activités consolidées autres que de négociation de la Banque, ainsi que du risque lié à la situation de trésorerie, de financement, de placements et de capitaux propres consolidés.

- Comité de surveillance du risque opérationnel – présidé par le chef de groupe et CGR, le comité de surveillance du risque opérationnel assure un suivi du recensement, de la surveillance et du contrôle des principaux risques compte tenu du profil de risque opérationnel de la Banque.
- Comité de divulgation – présidé par le chef de groupe et chef des finances, le comité de divulgation veille à ce que des contrôles et des procédures adéquats soient en place et fonctionnels pour présenter, en temps opportun et en bonne et due forme, de l'information juste, conforme et objective aux organismes de réglementation (en ce qui a trait à l'information destinée au public), aux actionnaires et au marché.
- CRRE – présidé par le chef de groupe et CGR, le CRRE surveille la gestion du risque d'atteinte à la réputation de l'entreprise en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque et fournit une tribune qui permet de discuter et de passer en revue les risques non traditionnels et de transmettre les questions touchant ces risques à un niveau supérieur.

### **Gestion des risques**

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le CGR, assure une surveillance indépendante de la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, de la gouvernance et du contrôle des risques, y compris l'élaboration d'une stratégie et de politiques en matière de risques pour veiller à ce que la gestion des risques s'aligne sur l'appétit pour le risque et la stratégie d'affaires de la Banque. L'objectif principal de la gestion des risques est de soutenir une approche exhaustive et proactive de la gestion des risques qui encourage une culture bien implantée de la gestion des risques. Ce groupe travaille en collaboration avec les secteurs d'exploitation et d'autres fonctions de surveillance du Siège social afin d'établir des politiques, des normes et des limites qui soient conformes à l'appétit de la Banque pour le risque, et surveille les risques existants et émergents ainsi que le respect de l'appétit de la Banque pour le risque, et en fait rapport. Le CGR mène et dirige une équipe diversifiée de professionnels spécialisés dans la gestion des risques qui s'occupe de surveiller les risques survenant dans chaque principale catégorie de risques de la Banque. Un processus établi pour l'identification et l'évaluation des risques principaux et émergents est en place. De plus, la Banque a des procédures précises qui indiquent à quel moment et de quelle façon les questions et événements porteurs de risques doivent être signalés à la haute direction et au comité du risque.

### **Secteurs d'exploitation**

Chaque secteur d'exploitation a sa propre fonction de gestion des risques qui fait rapport directement à un haut dirigeant responsable des risques qui en rend lui-même compte au CGR. Cette structure assure un niveau adéquat de surveillance indépendante et les lignes de responsabilité des divers risques à l'intérieur du secteur d'exploitation. La direction de chaque secteur d'exploitation a la responsabilité d'établir pour son secteur un appétit pour le risque et les mesures qui s'y rattachent, lesquels sont revus et scrutés par le groupe Gestion du risque, évalués par le CGRE et approuvés par le chef de la direction, afin qu'ils soient conformes à l'appétit de la Banque pour le risque, et de gérer le risque selon les limites de risque approuvées.

### **Audit interne**

Le groupe d'audit interne de la Banque fournit au conseil d'administration une assurance indépendante et objective concernant la fiabilité et l'efficacité des principaux éléments des processus de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance de la Banque.

### **Conformité**

Le Service de la conformité est responsable de promouvoir une culture d'intégrité, de respect de l'éthique et de conformité à l'échelle de la Banque, d'assurer la gestion indépendante du risque de réglementation et du risque en matière de conduite et la surveillance de ces risques à l'échelle de la Banque, de fournir des directives fiables et objectives, de faire rapport à la haute direction et au conseil d'administration sur l'état du risque de la réglementation et du risque en matière de conduite fondé sur des suivis et des tests indépendants effectués et de donner son avis sur la suffisance des contrôles portant sur la gestion de la conformité actuels pour se conformer aux exigences réglementaires applicables à l'échelle de l'entreprise.

### **Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent (LMCBA)**

Le groupe LMCBA est responsable de la conformité à la réglementation et de la gestion prudentielle du risque lié à la lutte contre le blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes, aux sanctions économiques et à la lutte contre le trafic d'influence et la corruption à l'échelle de la Banque conformément aux politiques de l'entreprise, afin que les risques liés au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes, aux sanctions économiques et à la lutte contre le trafic d'influence et la corruption soient identifiés et atténués adéquatement.

### Trois lignes de défense

Afin d'améliorer la compréhension des responsabilités en matière de gestion des risques, la Banque utilise le modèle à «trois lignes de défense» suivant qui décrit les responsabilités respectives de chaque ligne de défense pour la gestion du risque à l'échelle de la Banque.

TROIS LIGNES DE DÉFENSE	
<b>Première ligne</b>	<b>Propriétaires du risque</b>
<i>Recensement et contrôle</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sont responsables des risques actuels et émergents, en font le recensement, la gestion, l'évaluation et la surveillance dans le cadre des activités au quotidien et à l'échelle des produits et services.</li> <li>• Conçoivent, mettent en place et maintiennent des contrôles d'atténuation appropriés et évaluent l'efficacité de la conception et du fonctionnement de ces contrôles.</li> <li>• Évaluent les activités afin d'assurer qu'elles respectent continuellement les lois et règlements applicables.</li> <li>• Surveillent le profil de risque de façon à évaluer si les activités respectent l'appétit pour le risque et les politiques de la TD, et en font rapport.</li> <li>• Mettent en place des processus d'approbation fondés sur le risque pour tous les nouveaux produits, processus et systèmes et toutes les nouvelles activités.</li> <li>• Signalent aux échelons supérieurs les problèmes de risque, et élaborent et mettent en œuvre des plans d'action en temps opportun.</li> <li>• Dispensent de la formation et fournissent des outils et des conseils afin de s'acquitter de leurs responsabilités.</li> <li>• Encouragent une culture bien implantée de la gestion des risques.</li> </ul>
<b>Deuxième ligne</b>	<b>Surveillance des risques</b>
<i>Établissement des normes et examen critique</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établit les stratégies, les cadres et les politiques de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'entreprise, et en assure la diffusion.</li> <li>• Assure une surveillance et un examen critique indépendant de la première ligne en effectuant une évaluation objective efficace, qui est attestée et documentée lorsque les risques sont importants, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Fait un examen critique de la qualité et de l'exhaustivité des activités de gestion du risque de la première ligne.</li> <li>– Recense les risques actuels et émergents ainsi que les contrôles, et les évalue en utilisant une approche fondée sur le risque, selon le cas.</li> <li>– Surveille le caractère adéquat et l'efficacité des activités de contrôle interne.</li> <li>– Examine et analyse les hypothèses, les décisions importantes à l'égard du risque et leurs résultats.</li> <li>– Rassemble les résultats et en assure la diffusion à l'ensemble des secteurs d'exploitation et de contrôle afin de recenser les événements et schémas qui sont similaires ou les tendances générales.</li> <li>– Recense les changements réglementaires pertinents, les évalue et les communique.</li> <li>– Conçoit des outils de mesure du risque et les met en œuvre pour faire en sorte que les activités respectent l'appétit pour le risque de la TD.</li> <li>– Surveille le respect de l'appétit pour le risque et des politiques de gestion des risques de la TD et en fait rapport.</li> <li>– Signale aux échelons supérieurs les problèmes de risque en temps opportun.</li> </ul> </li> <li>• Fait rapport au conseil d'administration et aux cadres supérieurs des risques de la Banque à l'échelle de l'entreprise et à un niveau non consolidé de la hiérarchie, sans égard aux lignes d'affaires et à la gestion opérationnelle.</li> <li>• Donne de la formation et fournit des outils et des conseils pour appuyer la première ligne dans l'exercice de ses responsabilités.</li> <li>• Encourage une culture bien implantée de la gestion des risques.</li> </ul>
<b>Troisième ligne</b>	<b>Groupe audit interne</b>
<i>Assurance indépendante</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournit une assurance indépendante de la conception et du fonctionnement efficace du cadre de gestion des risques de la TD.</li> <li>• S'assure que les première et deuxième lignes ont rempli leur mandat et géré les risques de manière efficace.</li> </ul>

Dans l'esprit d'une culture de gestion des risques solide, la Banque applique les principes suivants indiquant sa façon de gérer les risques :

- **Champ d'action illimité** – Le groupe Gestion du risque vise tous les secteurs de la Banque, y compris les alliances avec des tiers et les coentreprises dans la mesure où elles peuvent avoir une incidence sur la Banque, et traverse toutes les frontières aussi bien géographiques que réglementaires.
- **Communication transparente et efficace** – Les questions liées aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, de façon précise et transparente.
- **Responsabilité accrue** – La responsabilisation à l'égard des risques incombe expressément à la direction de l'entreprise et à tous les employés, qui doivent s'assurer de bien les comprendre et en assumer la gestion active, individuellement et collectivement.
- **Surveillance indépendante** – Les politiques de gestion des risques, la surveillance et la communication des risques sont établies et mises en œuvre de façon indépendante et objective.
- **Culture intégrée de sensibilisation aux risques et de contrôle** – Les règles de gestion des risques sont intégrées dans les tâches quotidiennes, le processus décisionnel et la formulation de la stratégie de la Banque.
- **Équilibre stratégique** – Les risques sont gérés jusqu'à un niveau acceptable d'exposition, compte tenu de la nécessité de protéger et d'accroître la valeur pour les actionnaires.

### APPROCHE À L'ÉGARD DES PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

L'approche exhaustive et proactive de la Banque en matière de gestion des risques comprend quatre processus : recensement et évaluation des risques, quantification des risques, contrôle des risques, et surveillance des risques et production de rapports.

#### Recensement et évaluation des risques

Le volet recensement et évaluation des risques consiste à reconnaître et à comprendre les risques existants, les risques qui pourraient découler de projets nouveaux ou en cours, les risques globaux et les risques non traditionnels ou émergents associés au contexte en constante évolution. L'objectif de la Banque est d'établir et de maintenir des processus de recensement et d'évaluation des risques intégrés qui permettent de mieux comprendre les interdépendances des risques, d'examiner la manière dont les risques se recoupent et de relever les risques émergents. Pour atteindre cet objectif, le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de la Banque permet à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités de recenser et d'articuler les risques qui sont présents à l'échelle de l'entreprise et de comprendre les vulnérabilités possibles de la Banque.

## Quantification des risques

La capacité de quantifier les risques est un élément clé du processus de gestion des risques de la Banque. Le processus de quantification des risques de la Banque est aligné sur les exigences réglementaires comme les lignes directrices sur l'adéquation des fonds propres, les ratios de levier, les mesures de la liquidité, l'évaluation des facteurs de stress et les directives sur l'exposition au risque de crédit maximum établies par les organismes de réglementation. De plus, la Banque a mis en place un processus lui permettant de quantifier les risques dans le but de fournir des mesures précises et en temps opportun des risques qu'elle assume.

Pour quantifier les risques, la Banque utilise diverses méthodes d'évaluation des risques, notamment l'analyse de la VaR, des analyses de scénario, des évaluations des facteurs de stress et des limites d'évaluation des facteurs de stress. L'exposition aux risques de crédit, la provision pour pertes sur créances, la comparaison avec ses pairs, l'analyse des tendances, la couverture des liquidités, les ratios de levier, les paramètres d'adéquation des fonds propres et les indicateurs d'alerte d'occurrences de risque opérationnel sont d'autres exemples de quantification des risques. La Banque exige également que les fonctions de surveillance de ses secteurs d'exploitation et du Siège social évaluent les risques les plus importants de même que leurs contrôles internes au moyen d'un programme d'autoévaluation des risques et des contrôles structurés. La Banque surveille les occurrences de risque internes et externes afin d'évaluer l'efficacité des contrôles internes de la Banque. La Banque peut ainsi cerner les problèmes de risque importants, les signaler aux échelons supérieurs et les surveiller, au besoin.

## Contrôle des risques

Les processus de contrôle des risques de la Banque sont établis et communiqués par la voie de politiques approuvées par le comité du risque et la direction, ainsi que de procédures connexes, limites de contrôle et pouvoirs délégués approuvés par la direction qui reflètent l'appétit pour le risque et la tolérance au risque de la Banque.

L'approche de la Banque en matière de contrôle des risques comprend également les évaluations des risques et des fonds propres pour prendre en compte de façon appropriée les principaux risques dans l'évaluation et la gestion de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Pour cela, les comités de la haute direction doivent critiquer et avaliser le PIEAFP et les pratiques connexes touchant le capital économique. À la Banque, le rendement est mesuré d'après la répartition des fonds propres à risque entre les unités opérationnelles et des coûts correspondants imputés.

## Surveillance des risques et production de rapports

La Banque surveille régulièrement les niveaux de risque en regard de son appétit pour le risque et le groupe Gestion du risque fait rapport de ses activités de surveillance à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités, et aux comités de direction et de gestion concernés. En complément des activités régulières de surveillance des risques et de production de rapports, des rapports spéciaux portant sur les risques nouveaux et émergents ou sur tout changement important du profil de risque de la Banque sont présentés à la haute direction, au comité du risque et au conseil d'administration.

## Évaluation des facteurs de stress

L'évaluation des facteurs de stress fait partie intégrante du cadre de gestion des risques de la Banque et est une composante importante des processus de planification des fonds propres, de planification stratégique et de planification financière de la Banque. L'évaluation des facteurs de stress de la Banque comprend une évaluation annuelle des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise reposant sur une fourchette de degrés de sévérité, des évaluations des facteurs de stress prescrites par les organismes de réglementation de différents territoires pour diverses entités juridiques et une sélection d'évaluations ponctuelles des facteurs de stress. Les résultats de ces évaluations des facteurs de stress permettent à la direction d'évaluer l'incidence d'événements géopolitiques et de l'évolution des facteurs économiques et d'autres facteurs de marché sur la situation financière de la Banque et d'établir les cibles de fonds propres, les limites pour l'appétit pour le risque à l'égard des fonds propres et la suffisance des liquidités. De plus, l'identification des vulnérabilités et leur quantification, la surveillance des changements touchant le profil de risque, l'établissement de limites pour l'appétit pour le risque et l'évaluation de l'incidence des décisions d'affaires stratégiques et des mesures que pourrait prendre la direction sont également appuyés par la réalisation de ces évaluations des facteurs de stress.

La Banque se sert d'une combinaison de techniques de modélisation quantitatives et d'approches qualitatives pour estimer l'incidence de crises hypothétiques sur le rendement de la Banque. L'évaluation des facteurs de stress incombe à la haute direction de l'ensemble des secteurs d'exploitation, des fonctions Finances, Gestion de la trésorerie et du bilan, Services économiques et Gestion du risque. Les comités de surveillance comprennent tant ceux formés dans chaque secteur ou entreprise que le comité du risque du conseil d'administration de la Banque. Les résultats des évaluations des facteurs de stress sont remis ou présentés aux organismes de réglementation, au besoin et sur demande.

## Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise

La Banque procède à une évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise dans le cadre de l'exercice stratégique et financier exhaustif de planification des fonds propres, élément clé du cadre des programmes d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes (PIEAFP). Les résultats de l'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise sont pris en compte pour établir les cibles de fonds propres et les limites pour l'appétit pour le risque de la Banque. Ce programme repose sur une structure de gouvernance bien définie et rigoureuse qui favorise la surveillance et l'engagement à l'échelle de la Banque. Le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de la Banque comprend l'élaboration, l'application et l'évaluation de scénarios de stress graves, mais plausibles, sur le bilan, l'état du résultat, les fonds propres, les liquidités et le levier. La direction peut ainsi recenser et articuler clairement les risques à l'échelle de l'entreprise et comprendre où se situent les points faibles éventuels et ainsi modifier le profil de risque de la Banque. La conception des scénarios de stress tient compte des principales activités, expositions et vulnérabilités de la Banque. Les scénarios couvrent une grande variété de facteurs de risque qui sont significatifs pour le profil de risque de la Banque dans les économies nord-américaine et mondiale, entre autres le chômage, le PIB, le prix des maisons et les taux d'intérêt.

Une évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise type comporte deux scénarios. L'un des scénarios est un scénario plausible et adapté en fonction de récessions passées survenues au Canada et aux États-Unis et a servi à évaluer les risques de détérioration. L'autre scénario est un scénario d'un degré de sévérité très élevé, mais de faible probabilité de survenance visant à évaluer les risques et les vulnérabilités propres à la TD dans le cadre du PIEAFP.

Le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de 2020 a été modifié compte tenu des mesures d'allègement actuelles mises en place par les gouvernements, les organismes de réglementation et la Banque et de la conjoncture économique inédite en raison de la pandémie de COVID-19. Dans le cadre du programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de 2020, la Banque a élaboré et évalué différents scénarios de crise macroéconomique conçus en interne. Ces scénarios étaient axés sur la COVID-19 et sur des scénarios pessimistes complémentaires conçus pour refléter une variété de degré de sévérité, de durée de crise et de chemins vers la reprise. L'évaluation de ces scénarios a démontré à ce moment que la Banque exerçait ses activités dans les limites de son appétit pour le risque et disposait de fonds propres suffisants pour faire face à des périodes prolongées de crise sévère pendant la pandémie de COVID-19.

## Autres évaluations des facteurs de stress

Des évaluations des facteurs de stress sont également effectuées au niveau de certaines entités juridiques et de certains territoires conformément aux exigences réglementaires prescrites. Le processus de planification des fonds propres des filiales bancaires de la Banque qui exercent leurs activités aux États-Unis tient compte des activités réalisées dans le cadre du programme de simulations de crise prévu aux fins de conformité à la loi américaine Dodd-Frank régi par l'OCC et des résultats obtenus à cet égard. Le processus de planification des fonds propres de la société de portefeuille bancaire américaine de la Banque tient compte des activités réalisées dans le cadre des évaluations des facteurs de stress aux fins de conformité aux exigences du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale en matière de plan de fonds propres et du processus connexe d'analyse et d'examen exhaustifs des fonds propres ainsi que des résultats obtenus à cet égard. De plus, certaines filiales de la Banque à Singapour, aux Pays-Bas, en Irlande et au Royaume-Uni effectuent des exercices d'évaluations des facteurs de stress dans le cadre de leurs PIEAFP respectifs. La Banque procède à d'autres évaluations des facteurs de stress qui sont élaborées en interne ou prescrites par des organismes de réglementation portant entre autres sur le risque de liquidité et le risque de marché, lesquelles sont décrites dans les rubriques respectives.

La Banque procède également à des simulations de crise inversées dans le cadre d'un programme de planification de sortie de crise afin d'évaluer des mesures possibles d'atténuation des risques et des stratégies de planification d'urgence, au besoin. En outre, la Banque effectue des évaluations ponctuelles des facteurs de stress, par exemple à l'échelle de la Banque ou d'un portefeuille en particulier, afin d'évaluer les points faibles éventuels découlant d'une certaine évolution de la conjoncture de l'économie et des marchés.

## Risque de stratégie

*Le risque de stratégie est le risque de résultats moins qu'optimaux (y compris la perte financière ou une atteinte à la réputation) découlant du choix des stratégies par la Banque, de la mise en œuvre inadéquate des stratégies privilégiées, de l'incapacité de mettre en œuvre les stratégies privilégiées ou de la prise d'un risque extrême (c.-à-d. des événements à probabilité réduite qui peuvent donner lieu à des pertes quantifiables très importantes). Les stratégies comprennent les activités actuelles et les activités de fusion et d'acquisition.*

## RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE

Le chef de la direction gère le risque de stratégie avec l'aide des membres de l'EHD et du CGRE. Le chef de la direction, en collaboration avec l'EHD, définit la stratégie globale, en consultation avec le conseil d'administration et sous réserve de son approbation. Le groupe Stratégie de l'entreprise et aide à la prise de décision, sous la direction du chef de groupe et chef des finances, est chargé d'élaborer la stratégie globale à long terme et les priorités stratégiques à court terme de la Banque avec la collaboration et le soutien de hauts dirigeants à l'échelle de la Banque.

Chaque membre de l'EHD est responsable d'établir et de gérer la stratégie à long terme et les priorités stratégiques à court terme dans sa sphère de responsabilité (secteur d'exploitation et fonction du Siège social) et d'assurer que ces stratégies sont alignées sur la stratégie globale à long terme et les priorités stratégiques à court terme de la Banque et tiennent compte de l'appétit pour le risque de l'entreprise. Chacun des membres de l'EHD est également responsable, devant le chef de la direction, du recensement, de l'évaluation, de la quantification, du contrôle et de la surveillance des risques connexes, en plus de rendre compte de l'efficacité de ces dernières.

Le chef de la direction, les membres de l'EHD et d'autres membres de la haute direction font rapport au conseil d'administration sur la mise en œuvre des stratégies de la Banque, sur le recensement des risques inhérents à ces stratégies et sur la méthode de gestion de ces risques.

Le CGRE assure un suivi du recensement et de la surveillance des risques principaux et émergents découlant des stratégies de la Banque de sorte que les mesures d'atténuation requises sont prises, au besoin.

## MODE DE GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE DE LA TD

Le chef de la direction et les membres de l'EHD examinent régulièrement les stratégies et le rendement opérationnel à l'échelle de la Banque et les stratégies et le rendement opérationnel des secteurs d'exploitation importants et des fonctions du Siège social en recourant au processus de planification stratégique et financière intégré, à l'examen des résultats d'exploitation et aux plans d'affaires stratégiques.

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque permet d'établir des mesures du risque de stratégie à l'échelle de l'entreprise et des secteurs d'exploitation.

Le processus annuel de planification stratégique et financière intégrée de la Banque permet d'établir des stratégies à long terme et à court terme à l'échelle de l'entreprise qui tiennent compte de l'appétit pour le risque et d'évaluer l'uniformité et la cohérence entre des stratégies.

Les résultats d'exploitation sont passés en revue à intervalles réguliers au cours de l'exercice afin de suivre le rendement des secteurs d'exploitation par rapport à la planification stratégique et financière intégrée. Ces examens comprennent une évaluation de la stratégie à long terme et des priorités stratégiques à court terme de chaque secteur d'exploitation, notamment : l'environnement opérationnel, la position concurrentielle, l'évaluation du rendement, les initiatives d'exécution de la stratégie et les principaux risques d'affaires. La fréquence des examens des résultats d'exploitation dépend du profil de risque et de la taille du secteur d'exploitation ou de la fonction du Siège social en cause.

Les plans d'affaires stratégiques sont élaborés par les lignes d'affaires, soit les sous-secteurs des secteurs d'exploitation. Les plans énoncent la stratégie de chaque ligne d'affaires, ce qui comprend entre autres : la vision, la situation actuelle, les principales tendances en matière d'exploitation, la stratégie à long terme, les mesures cibles, les principaux risques et les mesures d'atténuation de ces risques et l'alignement sur la stratégie de l'entreprise et sur son appétit pour le risque. La fréquence à laquelle ces plans sont élaborés est fonction du profil de risque et de la taille de la ligne d'affaires.

Le CGRE ainsi que le conseil d'administration examinent le risque de stratégie et le respect de l'appétit pour le risque de la Banque dans le cadre normal des activités. De plus, les acquisitions importantes sont évaluées afin de déterminer si elles s'inscrivent dans la stratégie et l'appétit pour le risque de la Banque conformément à la politique de la Banque en matière de contrôle préalable. Cette évaluation est revue par l'EHD et le conseil d'administration dans le cadre du processus décisionnel.

Les zones ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse des politiques et procédures de gestion des risques pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité conformément à la norme IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui permet la présentation de ces informations particulières dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées, qui portent sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés audités des exercices clos les 31 octobre 2020 et 2019.

## Risque de crédit

*Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues.*

*Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants et les plus généralisés qui planent sur les activités bancaires. Tout prêt, tout crédit ou toute opération qui comporte le transfert de paiements entre la Banque et d'autres parties ou d'autres institutions financières expose la Banque à un certain degré de risque de crédit.*

*Le principal objectif de la Banque est de procéder à une évaluation méthodique de son risque de crédit de façon à pouvoir comprendre, choisir et gérer ses expositions afin d'atténuer les variations importantes de ses résultats.*

*La stratégie de la Banque vise à inclure une surveillance centrale du risque de crédit dans chaque secteur d'exploitation et à renforcer une culture de transparence, de responsabilisation, d'indépendance et d'équilibre.*

## RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

La responsabilité de la gestion du risque de crédit incombe à l'ensemble de l'entreprise. Afin d'ancrer la prise en charge du risque de crédit, les fonctions de contrôle du risque de crédit sont intégrées dans chaque secteur d'exploitation, mais relèvent aussi du groupe Gestion du risque.

L'équipe de contrôle du risque de crédit à l'intérieur de chaque secteur d'exploitation est responsable de ses décisions de crédit et doit se conformer aux politiques, aux lignes directrices sur les expositions aux risques et aux limites d'approbation du crédit déjà établies, de même qu'aux procédures d'exception d'application des politiques ou des limites. Elle doit aussi se conformer aux normes d'évaluation du crédit établies à l'échelle de l'entreprise et obtenir l'approbation du groupe Gestion du risque pour les décisions en matière de crédit qui dépassent son pouvoir discrétionnaire.

Le groupe Gestion du risque assume la responsabilité de la surveillance du risque de crédit en élaborant des politiques de gestion et de contrôle des risques de portefeuille et en approuvant les politiques spécifiques sur les produits, au besoin.

Le comité du risque est chargé de la surveillance de la gestion du risque de crédit et approuve chaque année certaines politiques importantes sur le risque de crédit.

## MODE DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT DE LA TD

Le cadre de gestion du risque de crédit décrit la structure interne de contrôle et de gestion des risques visant à gérer le risque de crédit et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Le cadre de gestion du risque de crédit est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de crédit.

Les politiques sur le risque de crédit et les stratégies de prise de décisions en matière de crédit, ainsi que les limites discrétionnaires d'approbation des marges de crédit des dirigeants à l'échelle de la Banque, sont approuvées de façon centralisée par le groupe Gestion du risque et le conseil d'administration, le cas échéant.

Des limites sont fixées pour surveiller et contrôler le risque-pays, le risque lié à chaque industrie, le risque lié aux produits, le risque géographique et les expositions groupées au sein des portefeuilles, conformément aux politiques à l'échelle de l'entreprise.

Dans les entreprises de détail de la Banque, la Banque utilise des lignes directrices établies relativement au crédit (qui comprennent des contraintes à l'égard des sûretés et du ratio prêt-valeur) ainsi que des techniques de pointage et des normes approuvées pour l'octroi de crédit personnel, la surveillance et la communication d'information à cet égard. Elle utilise des notations de crédit et des stratégies de décision dès le départ et pour la gestion continue des expositions au risque de crédit de détail nouvelles et existantes. Les modèles de pointage et les stratégies de décision font appel à une combinaison d'attributs de l'emprunteur, comme la situation d'emploi, le risque et le dossier de crédit existant et tiennent compte de la taille de la relation bancaire, ainsi que des données externes comme les renseignements provenant des bureaux de crédit, que la Banque utilise pour établir le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à un client de détail et pour estimer le dossier de crédit futur. Des politiques et des procédures établies régissent la bonne utilisation, la surveillance continue et l'évaluation des modèles de pointage et des stratégies de décision afin d'atteindre les résultats de performance prévus. Le groupe Gestion du risque de détail assure une surveillance continue des risques de crédit de détail approuvés au sein des centres de crédit régionaux aux fins d'évaluer l'efficacité des décisions et des contrôles des risques de crédit et de relever les tendances et les problèmes émergents ou systémiques. Les exceptions importantes d'application des politiques font l'objet d'un suivi et de rapports et les expositions les plus importantes en dollars et les transgressions importantes aux politiques sont signalées au groupe Gestion du risque de détail.

Les secteurs Services bancaires commerciaux et Services bancaires de gros de la Banque utilisent, pour le risque de crédit, des modèles et des politiques qui servent à établir une notation de risque par emprunteur et une notation de risque par facilité (NRF), à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à faciliter la gestion des risques connexes. Les notations de risque servent aussi à établir le montant de crédit que ces secteurs sont prêts à accorder à un emprunteur particulier. Des processus de gestion servent à surveiller les notations relatives au risque-pays, au risque lié à chaque industrie et au risque-emprunteur ou risque de contrepartie, et ils comprennent des exigences d'examen quotidiens, mensuels, trimestriels et annuels des risques de crédit. Les principaux paramètres utilisés dans les modèles de risque de crédit de la Banque font l'objet d'une surveillance permanente.

Un changement imprévu de nature économique ou politique dans un pays étranger pourrait nuire aux paiements transfrontaliers relatifs aux produits et services, aux prêts, aux dividendes, aux crédits liés aux échanges ainsi qu'à la capacité de rapatrier les capitaux de la Banque du pays étranger. Actuellement, la Banque est exposée à un risque de crédit dans plusieurs pays, cette exposition étant majoritairement concentrée en Amérique du Nord. La Banque quantifie le risque-pays au moyen de modèles de notation de risque approuvés et de facteurs qualitatifs qui sont aussi employés pour établir les limites relatives au risque-pays, et ce, compte tenu de tous les aspects du risque de crédit auxquels s'exposent ses diverses entreprises. Les notations de risque-pays sont gérées de façon continue et sont soumises à une révision détaillée au moins annuellement.

Dans le cadre de la stratégie touchant le risque de crédit de la Banque, la Banque établit des limites quant au montant de crédit qu'elle est prête à accorder dans un secteur industriel en particulier. La Banque surveille sa concentration par secteur industriel afin de diversifier son portefeuille de prêts et de réduire le risque d'une concentration excessive. La Banque gère son risque au moyen de limites établies d'après une notation de risque interne fondée sur le modèle de notation du risque lié à chaque secteur industriel de la TD et une analyse du secteur, et elle passe régulièrement en revue les notations de risque par secteur pour évaluer que ces notations internes reflètent bien le risque lié à chaque industrie. La Banque attribue une limite d'exposition au risque ou de concentration maximale pour chaque secteur industriel important, exprimée en pourcentage de son exposition totale aux risques de gros et aux risques commerciaux du secteur privé.

La Banque peut fixer également des limites sur le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à une entité ou à un groupe d'entités donné (également appelé «risque-entité»). Le risque-entité doit être approuvé par l'autorité décisionnaire appropriée, qui prend les décisions à l'aide de limites fondées sur la notation de risque-emprunteur (NRE) de l'entité et, pour certains portefeuilles, la notation de risque du secteur industriel dans lequel l'entité mène ses activités. Ce risque fait l'objet d'une surveillance continue.

Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, il arrive aussi que la Banque ait recours à des dérivés de crédit pour atténuer les risques propres à l'emprunteur.

Pour établir l'importance des pertes possibles selon divers scénarios, la Banque soumet ses portefeuilles de crédit à des évaluations des facteurs de stress. Les évaluations des facteurs de stress servent à évaluer la vulnérabilité des portefeuilles aux effets de situations graves, mais plausibles, telles qu'un ralentissement économique marqué ou une perturbation importante du marché.

### **Le dispositif Bâle**

L'objectif du dispositif Bâle est d'améliorer l'uniformité des exigences de fonds propres à l'échelle internationale et de rendre les fonds propres réglementaires requis plus sensibles aux risques. Le dispositif Bâle établit plusieurs options qui représentent des approches de plus en plus sensibles aux risques pour calculer le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, de même que les actifs pondérés en fonction des risques.

### **Risque de crédit et dispositif Bâle**

La Banque a reçu du BSIF l'autorisation d'utiliser depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007 l'approche NI avancée pour le risque de crédit selon Bâle, avec certaines exceptions. Depuis le troisième trimestre de 2020, le BSIF a approuvé l'utilisation de l'approche NI avancée pour le portefeuille autre que de détail du secteur Services de détail aux États-Unis. Compte tenu de cette approbation, la Banque a recours maintenant à l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles importants.

Pour pouvoir continuer d'utiliser l'approche NI avancée, la Banque doit respecter les conditions et exigences courantes imposées par le BSIF et le dispositif Bâle. La Banque évalue régulièrement sa conformité à ces exigences.

### **Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée**

Les banques qui adoptent l'approche NI avancée à l'égard du risque de crédit doivent présenter les expositions au risque de crédit par type de contreparties, chacun caractérisé par des risques sous-jacents différents. Ces types de contreparties peuvent être différents de ceux utilisés pour la présentation des états financiers consolidés de 2020 de la Banque. Les expositions au risque de crédit de la Banque sont divisées en deux principaux portefeuilles : le portefeuille autre que de détail et le portefeuille de détail.

### **Paramètres de risque**

Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est mesuré selon les paramètres de risque suivants :

- La probabilité de défaillance (PD) – la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de respecter l'échéancier de ses remboursements sur un horizon de un an.
- La perte en cas de défaillance (PCD) – la perte que la Banque subirait probablement en cas de défaillance de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.
- L'exposition en cas de défaillance (ECD) – la valeur totale de l'exposition prévue à la date de la défaillance.

En appliquant ces paramètres de risque, la Banque peut mesurer et surveiller le risque de crédit afin de vérifier qu'il demeure dans les limites des seuils préétablis.

### **Expositions de détail**

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail, notamment en ce qui concerne les particuliers et les petites entreprises, la Banque gère les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Il y a trois sous-types d'expositions de détail : les créances adossées à l'immobilier résidentiel (p. ex., les hypothèques individuelles et les lignes de crédit domiciliaires), les produits de détail renouvelables admissibles (p. ex., les cartes de crédit individuelles, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert) et toutes les autres expositions de détail (p. ex., les prêts personnels, y compris les prêts-auto garantis, les lignes de crédit pour étudiants et les produits de crédit bancaires pour petites entreprises).

La Banque calcule les actifs pondérés en fonction des risques de ses expositions de détail à l'aide de l'approche NI avancée. Tous les modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD de détail ne tiennent compte que de l'historique de défaillances internes et de pertes subies pour chacun des trois sous-types d'expositions de détail.

Des modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD sont réalisés pour chaque portefeuille de produits et calibrés d'après les statistiques de défaillances et de pertes observées pour les comptes individuels dans le portefeuille.

Conformément à l'approche NI avancée, la Banque définit, pour les expositions, une défaillance comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des portefeuilles de crédit de détail. Les estimations de la PCD qui entrent dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques reflètent les pertes économiques, comme les coûts directs et indirects de même que les escomptes appropriés, afin de tenir compte des délais entre la défaillance et le recouvrement ultime. Les estimations d'ECD reflètent l'utilisation observée historique des limites de crédit au moment de la défaillance. Les modèles fondés sur la PD, la PCD et l'ECD sont calibrés à l'aide de méthodes statistiques reconnues, comme des techniques logistiques et de régression linéaire. Les caractéristiques prédictives des modèles peuvent comprendre des caractéristiques propres aux comptes, telles que la taille des prêts, les taux d'intérêt et la sûreté, le cas échéant; l'historique et la situation courante des comptes; l'âge des comptes; la notation de crédit du client; et les autres relations du client avec la Banque; ainsi que des données macroéconomiques, comme le taux de chômage. Pour ce qui est des produits garantis, comme les prêts hypothécaires résidentiels, les caractéristiques de la propriété, les ratios prêt-valeur et la valeur nette du client dans la propriété jouent un rôle important dans les modèles de PD et de PCD.

Toutes les estimations des paramètres de risque sont mises à jour chaque trimestre, selon les nouvelles données de modèles. Le processus d'estimation des paramètres est automatisé et se fait à partir des formules approuvées qui ne peuvent être contournées.

Les expositions sont ensuite distribuées à l'un des neuf segments de PD prédéfinis, inférées de la moyenne sur longue durée de la PD à un an.

La capacité des modèles de crédit de détail de la Banque pour l'évaluation des risques de façon prédictive est évaluée par rapport à l'historique trimestriel le plus récent disponible sur les défaillances et les pertes sur un an. Tous les modèles sont également soumis à une validation indépendante globale comme décrit dans la rubrique «Mode de gestion du risque de modèle de la TD» de la présente section.

Les estimations de la PD sur longue durée sont générées en incluant des indicateurs économiques clés comme les taux d'intérêt et de chômage et en utilisant leur moyenne sur longue durée sur le cycle de crédit pour estimer la PD.

Les estimations de la PCD sont nécessaires pour refléter un scénario de ralentissement. Les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement sont générées à l'aide de données macroéconomiques comme les variations des prix de vente des maisons et le taux de chômage attendus dans un scénario de ralentissement d'une sévérité appropriée.

Pour les produits non garantis, les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement reflètent les recouvrements moins élevés observés pour des expositions en défaut au cours de la récente récession de 2008 à 2009. Pour les produits garantis par un bien immobilier résidentiel (comme les prêts hypothécaires et les lignes domiciliaires), la PCD en cas de ralentissement reflète l'incidence possible d'un ralentissement sévère du secteur de l'immobilier. Les estimations de l'ECD reflètent aussi un scénario de ralentissement.



Le tableau suivant présente les fourchettes de PD par rapport aux niveaux de risque :

Évaluation du risque	Segment de PD	Fourchette de PD
Risque faible	1	De 0,00 à 0,15 %
	2	De 0,16 à 0,41
Risque normal	3	De 0,42 à 1,10
	4	De 1,11 à 2,93
Risque moyen	5	De 2,94 à 4,74
	6	De 4,75 à 7,59
Risque élevé	7	De 7,60 à 18,24
	8	De 18,25 à 99,99
Défaillance	9	100,00

### Expositions autres que de détail

Pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail, la Banque gère les expositions par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries et d'après le jugement d'experts. La Banque a classé les expositions au risque de crédit dans son portefeuille autre que de détail selon les types de contreparties de Bâle, soit : entreprises, y compris les activités de gros et commerciales, emprunteurs souverains et banques. Selon l'approche NI avancée, les prêts hypothécaires assurés par la SCHL sont considérés comme des expositions à des emprunteurs souverains et sont, par conséquent, classés dans les expositions au risque de crédit autre que de détail.

La Banque évalue le risque de crédit pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail à la fois en attribuant une NRE et une NRF. La Banque procède de la sorte pour toutes les expositions aux grandes entreprises, aux emprunteurs souverains et aux banques. La Banque détermine les notations de risque selon des modèles de risque de crédit propres aux industries et aux secteurs qui sont fondés sur les données historiques internes. Au Canada, pour les portefeuilles de prêts de gros et de prêts commerciaux, les modèles de risque de crédit sont ajustés en fonction des données internes à partir de 1994. Aux États-Unis, les modèles de risque de crédit sont ajustés en fonction des données internes à partir de 2007. Tous les emprunteurs et toutes les facilités reçoivent une notation de risque interne qui doit être passée en revue au moins une fois par année. Des données externes

comme les taux de défaillance rapportés par les agences de notation ou des données tirées des bases de données sur les pertes servent à valider les paramètres.

Les notations de risque internes (NRE et NRF) font partie intégrante de la surveillance et de la gestion du portefeuille et servent à établir les limites d'exposition au risque et les taux de prêt. Les notations de risque internes servent aussi à calculer les fonds propres réglementaires, le capital économique et les provisions pour pertes sur créances.

### Notation de risque-emprunteur et PD

Une NRE est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs et selon des jugements d'experts. Pour évaluer le risque que représente un emprunteur, la Banque tient compte de la situation concurrentielle de l'emprunteur, de son rendement financier, des tendances de l'économie et de l'industrie, de la qualité de sa gestion et de son accès aux capitaux. Selon l'approche NI avancée, les emprunteurs sont groupés par catégories de NRE qui ont des PD similaires. L'utilisation de projections pour les notations de risque implicites du modèle est interdite et les NRE ne peuvent pas intégrer un renversement projeté, la stabilisation des tendances négatives, ni l'accélération des tendances positives existantes. Toutefois, les résultats financiers historiques peuvent être sensibilisés pour qu'ils tiennent compte d'événements survenus ou qui sont sur le point de survenir comme une nouvelle émission de titres de créance par un emprunteur depuis la date de ses plus récents états financiers. Pour l'évaluation des NRE, il faut tenir compte de tous les renseignements importants et pertinents et les renseignements utilisés doivent être à jour. Les modèles de notations quantitatives servent à classer la PD prévue pour tout le cycle, et ces modèles sont segmentés en catégories fondées sur l'industrie et la taille des emprunteurs. Les résultats des modèles quantitatifs peuvent être modifiés dans certains cas, selon un jugement d'expert, comme prescrit par les directives de la Banque en matière de crédit.

Afin de calibrer la PD de chaque fourchette de NRE, la Banque élabore des matrices de transition annuelles d'après des cohortes annuelles, puis estime la PD annuelle moyenne pour chaque NRE. La PD est établie à un niveau d'estimation moyen plus un rajustement approprié pour couvrir l'incertitude statistique et inhérente au modèle. Le processus de calibration de la PD est une approche qui s'étale sur un cycle. L'échelle de NRE en 21 points de la TD est largement alignée sur les notations de crédit externes, comme suit :

Description	Catégorie de notation	Standard & Poor's	Moody's Investor Services
Première qualité	De 0 à 1C	De AAA à AA-	De Aaa à Aa3
	De 2A à 2C	De A+ à A-	De A1 à A3
	De 3A à 3C	De BBB+ à BBB-	De Baa1 à Baa3
Qualité inférieure	De 4A à 4C	De BB+ à BB-	De Ba1 à Ba3
	De 5A à 5C	De B+ à B-	De B1 à B3
Actifs surveillés et classés	De 6 à 8	De CCC+ à CC et moins	De Caa1 à Ca et moins
Actif douteux ou en défaillance	De 9A à 9B	Défaillance	Défaillance

### Notation de risque par facilité et PCD

La NRF établit une concordance avec la PCD et tient compte des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt.

Différents modèles de NRF sont utilisés selon l'industrie et la taille des débiteurs. Les données prises en considération dans la calibration du modèle de PCD comprennent des variables comme la couverture de la sûreté, la structure de la dette et la valeur d'entreprise de l'emprunteur. La PCD moyenne et l'incertitude statistique de la PCD sont estimées pour chaque catégorie de NRF. Pour certains modèles de NRF, le manque de données historiques exige que le modèle génère un classement ordonné qui est ensuite mis en concordance, selon un jugement d'expert, avec l'échelle de PCD quantitative.

L'approche NI avancée requiert l'utilisation d'une PCD en cas de ralentissement où la période de ralentissement, selon l'expérience interne et/ou externe, suppose des taux de pertes plus élevés que la normale ou des recouvrements moins élevés que la normale. Pour refléter ces paramètres, les PCD calibrées tiennent compte à la fois de l'incertitude statistique qui entache les estimations et des PCD plus élevées que la normale subies pendant les périodes de ralentissement.

### Exposition en cas de défaillance

La Banque calcule l'ECD sur la clientèle autre que de détail d'abord en mesurant le montant emprunté sur une facilité, puis en ajoutant à la tranche utilisée, le cas échéant, l'utilisation additionnelle potentielle en cas de défaillance. L'utilisation en cas de défaillance (UCD) correspond au pourcentage du crédit disponible engagé qui devrait être utilisé par l'emprunteur qui deviendrait en défaillance au cours de l'année suivante, en sus du montant déjà emprunté. Faute de facteurs d'atténuation du risque de crédit ou d'autres détails, l'ECD est établie au montant utilisé plus (UCD x montant inutilisé consenti), l'UCD étant un pourcentage situé entre 0 % et 100 %.

La NRE et le ratio de retrait jusqu'à un an avant la défaillance sont des indicateurs de l'UCD. Par conséquent, les estimations de l'UCD sont calibrées par NRE et ratio de retrait, ce dernier correspondant au ratio de retrait par rapport aux montants autorisés.

L'historique des UCD est étudié afin de repérer les impacts de ralentissement, comme pour l'analyse des PCD en cas de ralentissement. La Banque n'a pas découvert, dans un scénario de ralentissement, d'UCD qui sont significativement différentes de la moyenne des UCD, de sorte que les UCD sont établies au niveau moyen calibré, par ratio de retrait ou NRE, plus un rajustement approprié pour tenir compte de l'incertitude statistique et de l'incertitude liée au modèle.

### Expositions au risque de crédit selon l'approche standard (AS)

L'AS à l'égard du risque de crédit est appliquée aux portefeuilles exemptés qui ne sont pas importants ou qui devraient être liquidés. Selon l'AS, les actifs sont multipliés par les coefficients de pondération des risques prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Ces coefficients de pondération en fonction des risques sont attribués d'après certains facteurs, notamment le type de contrepartie, le type de produit et la nature et l'étendue de l'atténuation du risque de crédit. Pour ce qui est de ses expositions aux emprunteurs souverains (gouvernements, banques centrales et certaines entités du secteur public) et aux banques (institutions de dépôts réglementées, maisons de courtage en valeurs mobilières et certaines entités du secteur public), la Banque utilise les notations de crédit externes, notamment de Moody's et de S&P, pour établir le coefficient approprié de pondération en fonction des risques.

La Banque applique les coefficients de pondération en fonction des risques suivants pour les expositions au bilan selon l'AS :

Emprunteurs souverains	0 % <sup>1</sup>
Banques	20 % <sup>1</sup>
Entreprises	100 %

<sup>1</sup> La pondération du risque peut varier selon la notation de risque externe.

Des coefficients de pondération en fonction des risques moins élevés s'appliquent lorsqu'il y a des éléments modérateurs du risque de crédit approuvés. Pour les prêts autres que de détail en souffrance depuis plus de 90 jours, le coefficient de pondération en fonction des risques est de 150 %. Pour ce qui est des expositions hors bilan, des facteurs de conversion du crédit précis sont utilisés pour convertir le montant notionnel de l'exposition en équivalent-crédit.

#### Expositions sur dérivés

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, aussi appelé «risque de crédit de contrepartie», est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. La Banque applique l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie pour calculer le montant de l'ECD, qui est défini par le BSIF comme un multiple de la somme du coût de remplacement et du risque futur éventuel, servant à estimer le risque et établir les exigences de fonds propres réglementaires relatives aux expositions sur dérivés. Le groupe du risque de crédit de contrepartie, qui fait partie de Gestion du risque des marchés financiers, est responsable de l'estimation et de la gestion du risque de crédit de contrepartie conformément aux politiques de crédit établies par le groupe Gestion du risque.

La Banque utilise diverses méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer et gérer le risque de crédit de contrepartie. Elle utilise, entre autres, des méthodes statistiques pour mesurer le risque potentiel courant et futur, ainsi que des évaluations continues des facteurs de stress pour déterminer et quantifier l'exposition à des événements extrêmes. La Banque établit diverses limites, dont des limites quant aux notionnels bruts pour gérer les volumes d'affaires et les concentrations. De plus, elle évalue à intervalles réguliers les conditions de marché et la valeur des instruments financiers sous-jacents. Le risque de crédit de contrepartie peut augmenter durant les périodes de contraction des liquidités sur le marché pour certains instruments. Le groupe mondial de Gestion du risque des marchés financiers se réunit à intervalles réguliers avec les groupes Gestion du risque de marché et de crédit et Négociation afin de discuter de la façon dont des conditions changeantes du marché peuvent avoir une incidence sur le risque de marché et le risque de crédit de contrepartie de la Banque.

La Banque applique activement des stratégies d'atténuation des risques en recourant à des accords-cadres de compensation portant sur des dérivés multiproduits, à des sûretés affectées en garantie et à d'autres techniques d'atténuation du risque de crédit. La Banque est également partie à des dérivés réglés par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, ce qui réduit le risque de crédit de contrepartie lié aux contreparties bilatérales en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets après compensation. Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limite et de surveillance des limites et aux mêmes lignes directrices sur les expositions que celles que la Banque utilise pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Ces normes incluent l'évaluation de la solvabilité des contreparties, l'évaluation et la surveillance des expositions, y compris le risque de fausse orientation connexe, de même que le contrôle de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances.

Il y a deux types de risque de fausse orientation : la fausse orientation générale et la fausse orientation spécifique. Un risque de fausse orientation générale survient lorsque la PD des contreparties suit la même trajectoire qu'un facteur de risque de marché donné. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque l'exposition à une contrepartie particulière suit la même trajectoire que la PD de la contrepartie en raison de la nature des transactions conclues avec cette contrepartie. Ces types d'expositions au risque nécessitent une approbation particulière dans le cadre du processus d'approbation du crédit. La Banque évalue et gère les risques de fausse orientation spécifique de la même manière que les obligations de crédit directes et elle en assure le suivi en appliquant des limites approuvées par facilité de crédit.

Dans le cadre du processus de surveillance du risque de crédit, la direction se réunit à intervalles réguliers afin de passer en revue toutes les expositions, y compris les expositions à des contreparties plus à risque, qui découlent des instruments financiers dérivés. Au 31 octobre 2020, compte tenu des stratégies d'atténuation des risques, la Banque n'avait pas d'exposition importante sur des dérivés à des contreparties considérées plus à risque comme défini par les politiques de crédit de la Banque. En outre, la Banque n'a pas de rajustement important de valeur lié au risque de crédit pour quelque contrepartie que ce soit.

#### Validation du système de notation du risque de crédit

Les systèmes et les méthodes de notation du risque de crédit font régulièrement l'objet d'une validation indépendante afin de vérifier qu'ils constituent toujours des indicateurs de risque adéquats. Le processus de validation tient compte des considérations suivantes :

- Estimations des paramètres de risque – La PD, la PCD et l'ECD sont révisées et mises à jour en fonction des pertes réelles afin de vérifier que les estimations constituent toujours des indicateurs raisonnables de perte éventuelle.
- Performance des modèles – Les estimations continuent d'être discriminatoires, constantes et prédictives.
- Qualité des données – Les données utilisées dans le système de notation du risque sont exactes, adéquates et suffisantes.
- Hypothèses – Les principales hypothèses sous-jacentes du modèle demeurent valides pour le portefeuille et la conjoncture actuels.

Le groupe Gestion du risque vérifie que le système de notation du risque de crédit est conforme à la politique en matière de modélisation des risques de la Banque. Le comité du risque est informé de la performance du système de notation du risque de crédit au moins annuellement. Le comité du risque doit approuver les changements importants apportés au système de notation du risque de crédit de la Banque.

#### Atténuation des risques de crédit

Les techniques que la Banque utilise pour réduire et atténuer le risque de crédit comprennent des politiques et des procédures écrites qui visent l'évaluation et la gestion des actifs financiers et non financiers affectés en garantie (sûretés) et l'examen et la négociation des accords de compensation. Les types de sûretés et leurs montants et les autres techniques d'atténuation du risque de crédit exigés sont fondés sur l'évaluation interne par la Banque de la qualité du crédit et de la capacité de remboursement de l'emprunteur ou de la contrepartie.

Dans les activités bancaires de détail et commerciales, les actifs affectés en garantie de prêts sont essentiellement non financiers et comprennent des résidences, des biens immobiliers en cours d'aménagement, des immeubles commerciaux, des automobiles et d'autres actifs commerciaux comme des débiteurs, des stocks et des immobilisations corporelles. Dans les Services bancaires de gros, une grande part des prêts va à des emprunteurs qui ont une bonne note de crédit et à qui l'on n'exige pas l'affectation d'actifs en garantie. Les emprunteurs n'ayant pas une bonne note de crédit affectent généralement en garantie des actifs commerciaux comme le font les emprunteurs commerciaux. Des normes communes s'appliquent à l'échelle de la Banque pour évaluer les sûretés, établir la fréquence des recalculs, et pour consigner, enregistrer, améliorer et surveiller les sûretés.

La Banque utilise aussi des sûretés et des conventions-cadres de compensation pour atténuer l'exposition aux contreparties de dérivés. Les actifs affectés en garantie d'expositions sur dérivés sont essentiellement financiers et comprennent des liquidités et des titres négociables émis par des gouvernements de première qualité et des émetteurs de bonne qualité. Cette approche comprend des décotes et procédures préétablies pour la réception, la garde et la libération des titres donnés en garantie.

Dans tous les cas sauf exception, la Banque protège les actifs en en prenant possession et en les contrôlant dans un territoire où elle peut légalement faire valoir ses droits sur la sûreté. Exceptionnellement, et lorsque la contrepartie de la Banque l'exige, la Banque garde les actifs ou les confie à un dépositaire indépendant acceptable. La Banque consigne tous les accords conclus avec les dépositaires dans un contrat standard pour le secteur.

Il arrive parfois que la Banque prenne des cautionnements pour réduire l'exposition au risque de crédit. Pour les expositions au risque de crédit soumises à l'approche NI avancée, la Banque ne comptabilise que les cautionnements irrévocables pour les risques de crédit des Services bancaires commerciaux et des Services bancaires de gros, qui sont fournis par des entités ayant une meilleure notation des risques que celle de l'emprunteur ou de la contrepartie à la transaction.

La Banque utilise des dérivés de crédit pour atténuer le risque de crédit. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. La politique de la Banque est de ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité et de demander des garanties de prêts. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que la Banque applique à toutes les contreparties pour lesquelles elle a une exposition au risque de crédit.

La Banque utilise des évaluations et des modèles d'évaluation automatisés pour valider les valeurs immobilières lorsqu'elle accorde un prêt garanti par une résidence. Ces outils informatisés permettent d'estimer ou de valider la valeur de marché des résidences à l'aide de comparables de marché et de courbes de prix dans un marché local. L'utilisation de ces outils comporte comme risque principal celui que la valeur d'une propriété en particulier puisse être très différente de la moyenne du marché local. La Banque a des lignes directrices qui s'appliquent spécifiquement aux circonstances permettant l'utilisation de ces outils ainsi que des processus de validation périodique des évaluations et modèles, notamment l'obtention d'évaluations indépendantes.

### Exposition brute au risque de crédit

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée ECD, est le montant total auquel la Banque est exposée à la date de la défaillance d'un prêt et qui est évalué sans tenir compte des provisions relatives à une contrepartie particulière ou des radiations. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions, qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan comprennent principalement

l'encours des prêts, les acceptations, les titres détenus à des fins autres que de transaction, les dérivés et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension.

Les expositions brutes au risque de crédit pour les deux approches que la Banque utilise pour mesurer le risque de crédit se présentent comme suit :

TABLEAU 42 EXPOSITIONS BRUTES AU RISQUE DE CRÉDIT – Approches standard et fondées sur les notations internes avancées<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2020			31 octobre 2019		
	Standard	NI avancée	Total	Standard	NI avancée	Total
<b>Expositions de détail</b>						
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	3 594 \$	409 564 \$	413 158 \$	4 380 \$	386 840 \$	391 220 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	–	153 820	153 820	–	131 863	131 863
Autres expositions de détail	3 135	88 185	91 320	8 015	84 658	92 673
Total – Risque de crédit de détail	6 729	651 569	658 298	12 395	603 361	615 756
<b>Expositions autres que de détail</b>						
Entreprises	11 774	588 331	600 105	135 283	401 096	536 379
Emprunteurs souverains	1	528 598	528 599	104 412	140 304	244 716
Banques	446	149 117	149 563	18 165	118 418	136 583
Total – Expositions autres que de détail	12 221	1 266 046	1 278 267	257 860	659 818	917 678
<b>Expositions brutes au risque de crédit</b>	<b>18 950 \$</b>	<b>1 917 615 \$</b>	<b>1 936 565 \$</b>	<b>270 255 \$</b>	<b>1 263 179 \$</b>	<b>1 533 434 \$</b>

<sup>1</sup> Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau ne tient compte ni des titrisations, ni des titres de capitaux propres, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

### Autres expositions au risque de crédit

*Expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction*

Avant le quatrième trimestre de 2020, les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction de la Banque étaient admissibles à l'exemption selon l'importance relative et étaient pondérées selon un coefficient de pondération des risques de 100 %. Compte tenu de la participation de la Banque dans les actions de Schwab, la Banque applique dorénavant la méthode de la pondération simple des risques selon l'approche fondée sur le marché pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques sur les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction. Selon la méthode de la pondération simple des risques, un coefficient de pondération des risques de 300 % est appliqué aux titres de participation détenus qui sont négociés sur une Bourse et un coefficient de pondération des risques de 400 % est appliqué à tous les autres titres de participation détenus. Un coefficient de pondération des risques de 0 %, 20 % ou 100 % prescrit par le BSIF continue d'être appliqué aux expositions sur titres de participation d'entités souveraines et sur titres de participations constitués dans le cadre de programmes créés en vertu de la loi.

### Expositions de titrisation

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018, la Banque applique des pondérations en fonction des risques à toutes les expositions de titrisation conformément au cadre de titrisation révisé publié par le BSIF. Le cadre de titrisation révisé comprend une hiérarchie des approches permettant de déterminer le traitement aux fins des fonds propres et les transactions qui respectent les critères des titrisations simples, transparentes et comparables et qui sont admissibles au traitement privilégié aux fins des fonds propres.

Pour les expositions notées par des agences externes, la Banque utilise l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA). Les pondérations en fonction des risques des expositions sont attribuées selon les notations externes des agences externes, y compris Moody's et S&P. La SEC-ERBA tient aussi compte de facteurs additionnels, notamment le type de notation (long terme ou court terme), l'échéance et le rang de subordination de la position.

Pour les expositions qui ne font pas l'objet d'une notation externe et qui sont détenues par un conduit émetteur de PCAA, la Banque utilise l'approche fondée sur les évaluations internes (AEI).

Selon l'AEI, la Banque prend en compte tous les facteurs de risque pertinents au moment d'évaluer la qualité du crédit de ces expositions, y compris ceux publiés par les agences de notation Moody's et S&P. La Banque utilise également des modèles de couverture de perte et des politiques visant à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. L'AEI de la Banque consiste notamment à évaluer dans quelle mesure l'amélioration disponible de la protection contre les pertes couvre les pertes prévues. Les niveaux de couverture des facteurs de stress dont la Banque a besoin pour chaque notation de risque interne sont conformes aux exigences en matière de facteurs de risque publiées par les agences de notation

pour des notations externes équivalentes par catégorie d'actifs. Selon l'AEI, les expositions sont multipliées par les coefficients de pondération prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres.

Pour les expositions qui ne font pas l'objet d'une notation externe et qui ne sont pas détenues par un conduit émetteur de PCAA, la Banque utilise l'approche standard de la titrisation (SEC-SA). Selon la SEC-SA, les principaux facteurs qui permettent de déterminer les pondérations en fonction des risques comprennent la catégorie d'actifs des prêts sous-jacents, le rang de subordination de la position, le niveau des rehaussements de crédit et les taux de défaillance historiques.

Sans égard à l'approche utilisée pour déterminer les pondérations en fonction des risques, toutes les expositions reçoivent une notation de risque interne fondée sur l'évaluation de la Banque, laquelle doit être passée en revue au moins une fois par année. L'échelle de notation que la TD utilise correspond aux échelles de notation à long terme utilisées par les agences de notation.

Le processus de notation interne de la Banque est assujéti à tous les principaux éléments et principes de sa structure de gouvernance du risque et est géré comme décrit dans la présente rubrique «Risque de crédit».

La Banque utilise les résultats de la notation interne pour tous les volets de sa gestion du risque de crédit, y compris le suivi du rendement, les mécanismes de contrôle et la présentation de l'information de gestion.

### Risque de marché

*Le risque de marché de négociation est le risque de perte dans les instruments financiers détenus dans des positions de négociation qui est imputable à des mouvements défavorables de facteurs de marché. Ces facteurs de marché comprennent les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et leur volatilité respective.*

*Le risque de marché autre que de négociation est le risque de perte dans le bilan ou le risque de volatilité des résultats provenant des activités autres que de négociation comme la gestion actif-passif ou des placements, qui sont imputables à des mouvements défavorables de facteurs de marché. Ces facteurs de marché sont principalement les taux d'intérêt, les écarts de taux, les taux de change et le cours des actions.*

La Banque est exposée au risque de marché dans son portefeuille de négociation et dans son portefeuille de placements ainsi que dans ses activités autres que de négociation. La Banque participe activement à des transactions sur le marché par l'intermédiaire de portefeuilles de négociation et de placements afin d'obtenir des rendements pour la TD par la gestion prudente de ses positions et de ses stocks. Lorsque la Banque exerce des activités bancaires autres que de négociation, elle est exposée au risque de marché du fait des transactions bancaires courantes que des clients effectuent avec la TD.

Au 31 octobre 2020, la Banque se conformait aux exigences de Bâle III en matière de gestion du risque de marché selon l'approche des modèles internes.

## LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs et des passifs au bilan entre ceux qui sont exposés aux risques de marché de négociation et ceux qui sont exposés aux risques de marché autre que de négociation. Le risque de marché

touchant les actifs et les passifs inclus dans le calcul de la VaR et d'autres mesures employées aux fins des fonds propres exposés au risque de marché réglementaire est classé comme risque de marché de négociation.

TABLEAU 43 LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	31 octobre 2020				31 octobre 2019				Risque de marché autre que de négociation – sensibilité au risque primaire
	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Autres	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Autres	
<b>Actifs exposés au risque de marché</b>									
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	164 149 \$	435 \$	163 714 \$	– \$	25 583 \$	215 \$	25 368 \$	– \$	Risque de taux d'intérêt
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	148 318	143 381	4 937	–	146 000	143 342	2 658	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	8 548	–	8 548	–	6 503	–	6 503	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Dérivés	54 242	51 675	2 567	–	48 894	45 716	3 178	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 739	–	4 739	–	4 040	–	4 040	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	103 285	–	103 285	–	111 104	–	111 104	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	227 679	–	227 679	–	130 497	–	130 497	–	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières prises en pension	169 162	7 395	161 767	–	165 935	4 843	161 092	–	Risque de taux d'intérêt
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	717 523	–	717 523	–	684 608	–	684 608	–	Risque de taux d'intérêt
Engagements de clients au titre d'acceptations	14 941	–	14 941	–	13 494	–	13 494	–	Risque de taux d'intérêt
Participation dans Schwab et TD Ameritrade	12 174	–	12 174	–	9 316	–	9 316	–	Risque actions
Autres actifs <sup>1</sup>	2 277	–	2 277	–	1 774	–	1 774	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs non exposés au risque de marché	88 828	–	–	88 828	67 542	–	–	67 542	
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 715 865 \$</b>	<b>202 886 \$</b>	<b>1 424 151 \$</b>	<b>88 828 \$</b>	<b>1 415 290 \$</b>	<b>194 116 \$</b>	<b>1 153 632 \$</b>	<b>67 542 \$</b>	
<b>Passifs exposés au risque de marché</b>									
Dépôts détenus à des fins de transaction	19 177 \$	12 608 \$	6 569 \$	– \$	26 885 \$	10 182 \$	16 703 \$	– \$	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	53 203	50 046	3 157	–	50 051	45 361	4 690	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation à la juste valeur	13 718	13 718	–	–	13 058	13 058	–	–	Risque de taux d'intérêt
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	59 665	15	59 650	–	105 131	9	105 122	–	Risque de taux d'intérêt
Dépôts	1 135 333	–	1 135 333	–	886 977	–	886 977	–	Risque de taux d'intérêt, risque de change
Acceptations	14 941	–	14 941	–	13 494	–	13 494	–	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	34 999	34 307	692	–	29 656	28 419	1 237	–	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	188 876	3 675	185 201	–	125 856	2 973	122 883	–	Risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation au coût amorti	15 768	–	15 768	–	14 086	–	14 086	–	Risque de taux d'intérêt
Billets et débentures subordonnés	11 477	–	11 477	–	10 725	–	10 725	–	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs <sup>1</sup>	18 431	–	18 431	–	17 597	–	17 597	–	Risque actions, risque de taux d'intérêt
Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché	150 277	–	–	150 277	121 774	–	–	121 774	
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>1 715 865 \$</b>	<b>114 369 \$</b>	<b>1 451 219 \$</b>	<b>150 277 \$</b>	<b>1 415 290 \$</b>	<b>100 002 \$</b>	<b>1 193 514 \$</b>	<b>121 774 \$</b>	

<sup>1</sup> Se rapportent aux prestations de retraite, aux assurances et aux passifs liés aux entités structurées.

## RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les activités de négociation de la Banque ont pour objectif global de fournir des services bancaires de gros, notamment de facilitation et de liquidité, à ses clients. La Banque doit prendre des risques afin d'être en mesure de servir efficacement ses clients, là où ils font affaire. En particulier, la Banque doit tenir des stocks, agir à titre de contrepartiste dans l'exécution des transactions de clients et agir à titre de preneur ferme pour les nouvelles émissions de titres. En outre, la Banque exécute des transactions afin d'acquérir une connaissance approfondie des conditions des marchés afin d'offrir les meilleurs prix et le service le plus efficace aux clients, tout en équilibrant les risques inhérents à ses activités de négociation.

## RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION

La responsabilité de la gestion du risque de marché de négociation incombe principalement aux Services bancaires de gros, sous la surveillance du groupe Contrôle du risque de marché qui fait partie du groupe Gestion du risque. Le comité de contrôle du risque de marché se réunit à intervalles réguliers pour réviser le profil de risque de marché, les résultats des activités de négociation de la Banque et les modifications aux politiques sur les risques de marché. Le comité est présidé par le premier vice-président, Risque de marché et conception de modèles, et est composé de cadres supérieurs des Services bancaires de gros.

Il n'y a eu aucun reclassement important entre les portefeuilles de négociation et autres que de négociation au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020.

## MODE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION DE LA TD

Le risque de marché joue un rôle clé dans l'évaluation de toute stratégie liée aux activités de négociation. La Banque lance de nouvelles initiatives de négociation ou étend celles qui existent seulement si le risque a été évalué de façon exhaustive et est jugé conforme à l'appétit pour le risque et aux compétences en affaires de la Banque, et si elle possède l'infrastructure adéquate pour surveiller, contrôler et gérer le risque. Le cadre de gestion du risque de marché dans les activités de négociation intègre l'appétit pour le risque, la structure de gouvernance du risque ainsi que le recensement, l'évaluation et le contrôle du risque. Ce cadre est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de marché dans les activités de négociation.

### Limites de transaction

La Banque fixe des limites de transaction qui sont conformes à la stratégie d'affaires approuvée pour une activité donnée et à sa tolérance à l'égard du risque de marché qui y est associé, dans le respect de son appétit pour le risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et de la stratégie d'affaires. Des limites sont établies au niveau global des Services bancaires de gros, ainsi qu'à des niveaux plus détaillés.

Les principales limites de risque de marché sont fondées sur les principaux facteurs de risque de l'activité et comprennent des limites quant aux notionnels, aux différentiels de taux, aux variations de la courbe de rendement, aux variations de prix et à la volatilité.

Une autre mesure importante des limites de transaction est la VaR que la Banque utilise pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille au cours d'une période donnée.

À la fin de chaque journée, les positions de risque sont comparées aux limites de risque, et tous les dépassements sont constatés conformément aux politiques et procédures établies en matière de risque de marché.

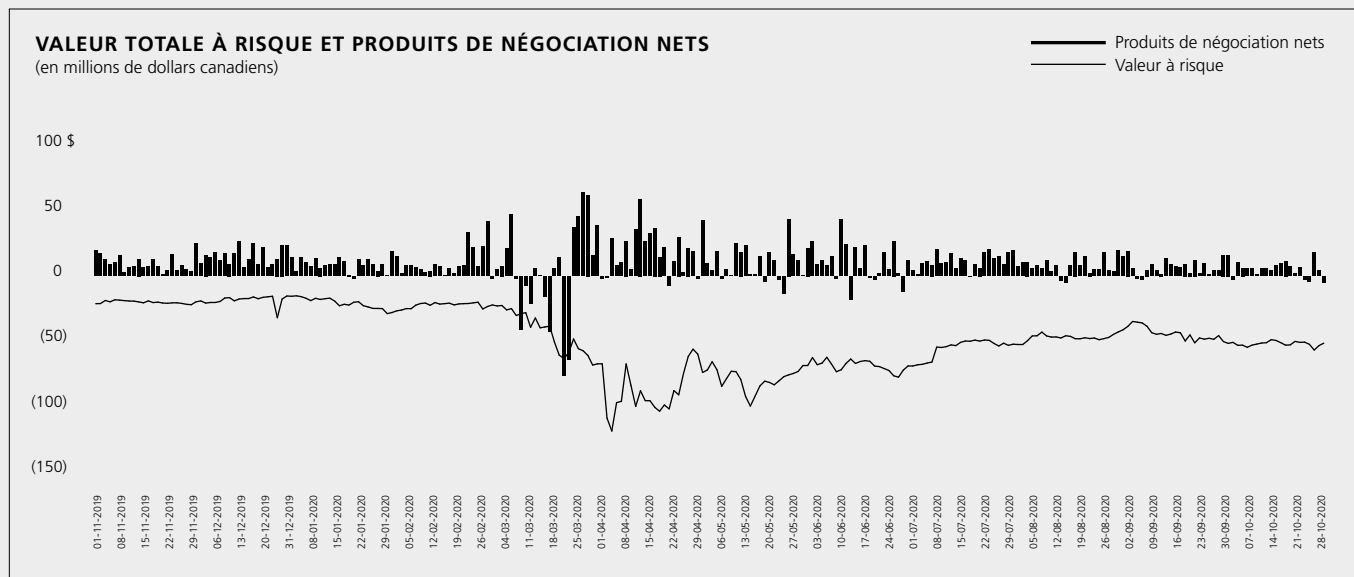
### Calcul de la VaR

La Banque calcule la VaR quotidiennement en combinant le risque de marché général et le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance qui est associé à ses positions de négociation.

Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur de marché du portefeuille courant au moyen d'une simulation historique. La Banque évalue le portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux des 259 derniers jours de Bourse pour les produits sur titres de capitaux propres, de taux d'intérêt, de change, de crédit et sur marchandises. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque de marché général est calculé sur une période de détention de un jour prolongée jusqu'à dix jours aux fins du calcul des fonds propres réglementaires.

Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance mesure le risque idiosyncrasique d'écart de taux de crédit (lié à une seule institution) pour les expositions au crédit du portefeuille de négociation au moyen d'une simulation de Monte-Carlo. Le modèle de risque idiosyncrasique propre à des titres de créance repose sur le comportement historique des écarts de crédit idiosyncrasique sur cinq ans. Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance est calculé sur une période de détention de dix jours.

Le graphique ci-après présente, à une date particulière, l'utilisation de la VaR quotidienne et les produits de négociation nets, présentés en équivalence fiscale, dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits de négociation nets comprennent les produits de négociation et les produits d'intérêts nets liés aux positions des portefeuilles de négociation de la Banque utilisés pour la gestion des fonds propres exposés au risque de marché. L'exercice clos le 31 octobre 2020 a compté 32 jours de pertes de négociation et les produits de négociation nets ont été positifs pendant 88 % des jours de Bourse, ce qui reflète une activité de négociation normale. Au cours de l'exercice, les pertes pour 4 jours de Bourse ont dépassé la VaR.



La VaR constitue une mesure utile, mais elle devrait être utilisée en tenant compte de certaines limites, notamment :

- la VaR recourt à des données historiques pour prédire des événements futurs, ce qui limite sa capacité d'effectuer des prévisions;
- elle ne donne pas d'information sur les pertes au-delà du niveau de confiance choisi;
- elle suppose que toutes les positions peuvent être liquidées au cours de la période de détention ayant servi pour calculer le montant de la VaR.

La Banque améliore sans cesse ses méthodes pour calculer la VaR et elle prévoit de nouvelles mesures du risque qui sont conformes aux habitudes du marché, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux exigences réglementaires. En 2020, la Banque a apporté des améliorations à son infrastructure qui ont permis de peaufiner la modélisation des taux d'intérêt et des taux de change de la VaR.

Afin de réduire quelques-unes des faiblesses de la VaR, la Banque se sert de paramètres additionnels conçus expressément pour la gestion des risques et pour les fonds propres. Ces paramètres comprennent la VaR en contexte de crise, les exigences supplémentaires liées au risque (IRC), le cadre de simulation de crise, ainsi que des limites fondées sur la sensibilité de divers facteurs de risque de marché.

#### Calcul de la VaR en contexte de crise

Outre la VaR, la Banque calcule aussi la VaR en contexte de crise, laquelle comprend le risque de marché général en contexte de crise et le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance en contexte de crise. La VaR en contexte de crise mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché

pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée de tensions sur les marchés. La VaR en contexte de crise est calculée au moyen de techniques et d'hypothèses semblables à celles utilisées pour la VaR liée au risque de marché général en contexte de crise et au risque idiosyncrasique propre à des titres de créance en contexte de crise. Toutefois, au lieu d'utiliser les 259 derniers jours de Bourse (une année), la Banque choisit une année où des tensions se sont exercées sur les marchés. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2020, la VaR en contexte de crise a été calculée au moyen d'une période de un an qui inclut la période de crise de la COVID-19. La période de un an historique appropriée pour utiliser la VaR en contexte de crise est établie deux fois par semaine. La VaR en contexte de crise fait partie des exigences de fonds propres réglementaires.

#### Calcul des exigences supplémentaires liées au risque (IRC)

Les IRC sont appliquées à tous les instruments du portefeuille de négociation assujettis au risque de migration et de défaillance. Le risque de migration représente le risque que des modifications soient apportées aux notations de crédit des expositions de la Banque. La Banque applique une simulation de Monte-Carlo sur un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % pour calculer les IRC, ce qui est conforme aux exigences réglementaires. Les IRC sont fondées sur l'hypothèse d'un «niveau de risque constant», qui oblige les banques à attribuer un horizon de liquidité aux positions qui sont assujetties à ces exigences. Les IRC font partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Le tableau qui suit présente les mesures du portefeuille de la TD à la date de clôture de l'exercice, la moyenne de la période et les extrêmes (haut et bas).

	2020				2019			
	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt	20,6 \$	19,1 \$	36,8 \$	7,6 \$	8,6 \$	9,4 \$	17,2 \$	4,3 \$
Risque d'écart de taux	37,3	35,1	109,3	6,9	13,8	13,2	22,5	7,5
Risque actions	12,0	12,7	42,8	3,5	7,1	6,5	11,5	3,6
Risque de change	4,0	3,9	10,4	0,9	4,3	4,7	10,2	1,0
Risque sur marchandises	3,8	3,7	7,9	1,2	2,2	2,1	4,8	1,0
Risque idiosyncrasique propre à des titres de créance	48,9	37,0	69,5	10,9	16,5	15,6	23,5	10,6
Effet de diversification <sup>1</sup>	(75,2)	(64,9)	négl. <sup>2</sup>	négl.	(32,1)	(30,3)	négl.	négl.
<b>Valeur à risque totale (une journée)</b>	<b>51,4</b>	<b>46,6</b>	<b>118,8</b>	<b>15,1</b>	20,4	21,2	31,8	13,6
<b>Valeur à risque en contexte de crise (une journée)</b>	<b>49,5</b>	<b>57,4</b>	<b>126,9</b>	<b>31,3</b>	51,5	47,9	84,4	33,4
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque (une année)</b>	<b>301,6</b>	<b>325,2</b>	<b>482,9</b>	<b>164,8</b>	230,7	225,0	279,6	173,1

<sup>1</sup> La VaR globale est moins élevée que la somme de la VaR des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.

<sup>2</sup> Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

En mars 2020, la pandémie de COVID-19 a perturbé les marchés à l'échelle mondiale, ce qui a entraîné un accroissement du risque de marché en raison de la plus grande volatilité des prix dans toutes les catégories d'actifs. Les principaux facteurs ayant eu une incidence sur les modèles de la VaR au cours de la période sont l'élargissement des écarts de taux, l'application de nouvelles simulations chocs pour la période constituée des 259 derniers jours de Bourse et la modification de la période de crise, à partir du deuxième trimestre de 2020. Compte tenu de ces facteurs, la Banque s'attend à ce que la VaR demeure à un niveau élevé au moins jusqu'au deuxième trimestre de 2021.

La Banque a géré efficacement le risque de marché en stabilisant ses expositions à ce risque, ne comptant qu'à quelques occasions des pertes de produits de négociation nets quotidiennes supérieures à la VaR quotidienne, malgré l'importante volatilité des marchés au cours de l'exercice.

La VaR moyenne et la VaR moyenne en contexte de crise ont augmenté par rapport celles de l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par une augmentation du risque d'écart de taux et du risque actions du fait de l'élargissement des écarts de taux et de la forte volatilité observée sur les marchés boursiers au cours de la pandémie de COVID-19 qui ont été intégrés dans les périodes historiques de la VaR et de la VaR en contexte de crise.

L'augmentation des IRC moyennes par rapport à celles de l'exercice précédent découle de l'élargissement des écarts de taux du fait des positions dans des obligations de gouvernements et de sociétés.

#### Validation du modèle de la VaR

La Banque utilise un test de validité rétroactif pour comparer les profits et les pertes réels et théoriques à la VaR afin de vérifier qu'ils correspondent aux résultats statistiques du modèle de la VaR. Les profits et pertes théoriques sont générés par les mouvements de prix quotidiens en supposant que la composition du

portefeuille ne change pas. La validation du modèle fondé sur les IRC doit suivre une approche différente étant donné qu'un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % rendent impossible l'utilisation de contrôles prudentiels ex post standard. En lieu et place, les paramètres clés du modèle fondé sur les IRC, comme les matrices de transition et de corrélation, sont soumis à une validation indépendante à l'aide de certains points de référence par rapport aux résultats d'études externes ou par une analyse à partir de données internes ou externes.

#### Simulations de crise

Les activités de négociation de la Banque sont soumises à une limite d'exposition mondiale globale aux facteurs de stress (chocs). En outre, les secteurs d'exploitation mondiaux doivent obéir à une limite d'évaluation des facteurs de stress et chaque grande catégorie de risques est assortie d'un seuil global d'évaluation des facteurs de stress. Des scénarios de crise sont conçus pour modéliser des événements économiques extrêmes, reproduire les pires résultats historiques ou apporter des modifications hypothétiques importantes, mais plausibles, des principaux facteurs de risque de marché. Le programme d'évaluation des facteurs de stress comprend des scénarios élaborés au moyen de données du marché historiques qui ont eu cours pendant des périodes de perturbation du marché, en plus des scénarios hypothétiques élaborés par le groupe Gestion du risque. Les événements que la Banque a reproduits sont notamment le krach boursier de 1987, la crise déclenchée par le défaut de paiement de la dette russe en 1998, les séquences du 11 septembre 2001, la crise du PCAA en 2007, la crise du crédit à l'automne de 2008 ainsi que le référendum sur le Brexit de juin 2016 et la pandémie de COVID-19 de 2020.

Les évaluations des facteurs de stress sont effectuées et revues à intervalles réguliers par le comité de contrôle du risque de marché.

## RISQUE DE MARCHÉ DANS LES AUTRES ACTIVITÉS BANCAIRES DE GROS

La Banque est également exposée à un risque de marché découlant de son portefeuille de négociation et de ses portefeuilles autres que de négociation. Le groupe Gestion du risque examine et approuve les politiques et procédures, lesquelles sont mises en place pour surveiller, évaluer et atténuer ces risques.

### Risque de marché (autre que de négociation) structurel

*Le risque de marché (autre que de négociation) structurel concerne la gestion des risques de marché qui entourent les activités bancaires traditionnelles de la TD. Elle tient compte en général des risques de marché découlant des produits bancaires personnels et commerciaux (les prêts et les dépôts) ainsi que du financement connexe, des placements et des actifs liquides de haute qualité (HQLA). Elle n'inclut pas les activités des Services bancaires de gros ni les activités d'assurance de la TD. Les risques de marché structurels comprennent principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change.*

### RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ (AUTRE QUE DE NÉGOCIATION) STRUCTUREL

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et gère les risques de marché des activités bancaires autres que de négociation de la Banque qui ne font pas partie des Services bancaires de gros, sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, qui est présidé par le chef de groupe et chef des finances, et comprend d'autres membres de la haute direction. La fonction de contrôle des risques de marché assure une surveillance, une gouvernance et un contrôle indépendants de ces risques de marché. Le comité du risque du conseil d'administration revoit et approuve périodiquement les principales politiques relatives au risque de marché autre que de négociation, et reçoit des rapports sur la conformité aux limites de risque approuvées.

### MODE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ (AUTRE QUE DE NÉGOCIATION) STRUCTUREL DE LA TD

Le risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation est considéré comme un risque non productif, car il pourrait faire augmenter la volatilité des résultats et générer des pertes sans ajouter une valeur attendue à long terme. Par conséquent, l'objectif du groupe Gestion de la trésorerie et du bilan est de structurer les positions d'actifs et de passifs du bilan afin d'atteindre un profil cible qui contrôle l'incidence des changements de taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique de la Banque, conformément à l'appétit pour le risque de la Banque.

#### Gestion du risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les résultats et la valeur économique de la Banque. La gestion du risque de taux d'intérêt est conçue de façon à obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps. La Banque a adopté une méthode de couverture rigoureuse pour la gestion des produits d'intérêts nets tirés de ses positions d'actif et de passif. Les principaux aspects de cette méthode sont les suivants :

- Évaluer et gérer l'incidence d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique, et élaborer des stratégies pour gérer la sensibilité globale aux taux selon divers scénarios de taux d'intérêt
- Modéliser l'incidence attendue des comportements des clients sur les produits de la TD (p. ex. la fréquence à laquelle les clients exercent les options incorporées, comme le remboursement d'un prêt ou d'un dépôt avant son échéance)
- Assigner des profils d'échéance modélisés selon une cible aux actifs, passifs et capitaux propres sans échéance
- Mesurer les marges des produits bancaires de la TD en fonction des risques et compte tenu d'une couverture intégrale, y compris l'incidence des options financières accordées aux clients
- Élaborer et instaurer des stratégies pour stabiliser les produits d'intérêts nets de tous les produits bancaires de détail et commerciaux

La Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt découlant des positions asymétriques lorsque les flux de trésorerie liés au principal et aux intérêts de l'actif et du passif comportent des dates de paiement d'intérêts, de révision des taux ou d'échéance différentes. La Banque mesure ce risque en s'appuyant sur une évaluation des flux de trésorerie contractuels, des options incorporées dans les produits, des attentes à l'égard des comportements des clients et des profils d'échéance modélisés pour les produits sans échéance. Pour gérer ce risque, la Banque utilise principalement des instruments financiers dérivés, des placements de gros, des instruments de financement et d'autres solutions du marché des capitaux.

La Banque mesure aussi son exposition aux passifs sans échéance, comme les dépôts de base, en évaluant l'élasticité des taux d'intérêt et la permanence des soldes à l'aide de données historiques et de jugements d'affaires. Il est possible que surviennent des changements dans les dépôts sans échéance du fait de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, les variations du marché des titres de participation et les variations de la préférence des clients pour des placements liquides.

Les options rattachées aux produits bancaires, qu'elles soient autonomes comme celles des engagements de taux hypothécaires ou qu'elles soient incorporées dans un prêt ou un dépôt, exposent la Banque à un risque financier considérable. Pour gérer ces expositions, la Banque achète des options ou utilise un processus de couverture dynamique conçu pour reproduire l'avantage des options achetées.

- **Engagements de taux** : La Banque mesure son exposition à l'égard des options autonomes en vertu d'engagements de taux hypothécaires d'après un taux de prêt prévu fondé sur des résultats historiques. La propension des clients à emprunter et leur préférence pour des produits hypothécaires à taux fixe ou variable sont influencées par des facteurs comme les taux hypothécaires du marché, les prix des maisons et les facteurs saisonniers.
- **Remboursement anticipé d'actifs** : La Banque modélise son exposition aux options vendues incorporées dans d'autres produits, comme un droit de remboursement anticipé de prêts hypothécaires résidentiels, d'après une analyse des comportements des clients. Des modèles économétriques sont utilisés pour modéliser les paiements anticipés et les effets des comportements de remboursement anticipé sur la Banque. En général, les remboursements anticipés de prêts hypothécaires sont aussi tributaires de facteurs comme l'âge des prêts, les prix des maisons et la croissance du PIB. En outre, les incidences combinées de ces paramètres sont évaluées pour établir la cadence de liquidation repère qui est indépendante des incitatifs liés au marché.

#### Mesures du risque de taux d'intérêt structurel

À partir du 31 janvier 2020, les mesures du risque de taux d'intérêt structurel de la Banque ont été modifiées en fonction de la nouvelle version de la ligne directrice B-12 du BSIF sur le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. Les principales mesures utilisées pour évaluer ce risque sont la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires et la sensibilité des produits d'intérêts nets.

La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires permet de mesurer l'incidence d'un choc donné des taux d'intérêt sur la variation de la valeur actualisée nette des actifs, des passifs et de certains éléments hors bilan du portefeuille bancaire de la Banque. Cette mesure ne tient pas compte des marges sur les produits et des capitaux propres attribuables aux actionnaires. La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires mise à jour reflète la mesure de l'incidence possible de la valeur actualisée sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires en l'absence d'un profil d'échéances présumé pour la gestion des capitaux propres de la Banque. Un profil cible d'échéances pour les capitaux propres était inclus dans la mesure antérieure de la valeur économique à risque de la Banque.

La sensibilité des produits d'intérêts nets permet de mesurer la variation des produits d'intérêts nets sur une période de douze mois pour une variation donnée des taux d'intérêt à l'égard des actifs, des passifs et de certains autres éléments hors bilan du portefeuille bancaire en supposant un bilan stable au cours de la période. La mesure antérieure de la Banque de la sensibilité des produits d'intérêts nets était principalement axée sur le risque découlant des «positions asymétriques».

La politique sur le risque de marché de la Banque établit les limites globales pour les mesures du risque de taux d'intérêt structurel. Ces limites sont revues à intervalles réguliers et approuvées par le comité du risque du conseil d'administration. Outre ces limites imposées par le conseil d'administration, le groupe Gestion du risque fixe des limites de risque au niveau des portefeuilles pour la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation de la Banque. Les expositions par rapport à ces limites font l'objet de contrôles réguliers qui sont consignés, et tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et au comité du risque du conseil d'administration.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôt d'une augmentation ou diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt sur les mesures de la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires et de la sensibilité des produits d'intérêts nets. Les

taux plancher sont appliqués par devise à la diminution des taux de sorte que les taux utilisés n'excèdent pas les limites inférieures attendues, le plancher des devises les plus importantes étant fixé à -25 pdb.

TABLEAU 45 **SENSIBILITÉ AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT STRUCTUREL – MESURES**

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	31 octobre 2020						31 octobre 2019	
	Sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires			Sensibilité des produits d'intérêts nets <sup>1</sup>			Sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires	Sensibilité des produits d'intérêts nets
	Canada	États-Unis	Total	Canada	États-Unis	Total	Total	Total
<b>Avant l'incidence fiscale des éléments suivants :</b>								
Augmentation de 100 pdb des taux	(19) \$	(1 857) \$	(1 876) \$	926 \$	1 000 \$	1 926 \$	(1 832) \$	890 \$
Diminution de 100 pdb des taux	(244)	521	277	(459)	(413)	(872)	618	(1 231)

<sup>1</sup> Représente l'exposition des produits d'intérêts nets au cours des douze mois suivant un choc immédiat et soutenu des taux d'intérêt.

Au 31 octobre 2020, une augmentation immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait eu une incidence négative de 1 876 millions de dollars sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque, soit une augmentation de 44 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, et une incidence positive de 1 926 millions de dollars sur les produits d'intérêts nets de la Banque, soit une augmentation de 1 036 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. Une diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait eu une incidence positive de 277 millions de dollars sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque, soit une diminution de 341 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, et une incidence négative de 872 millions de dollars sur les produits d'intérêts nets de la Banque, soit une diminution de 359 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. L'augmentation du choc à la hausse d'un exercice à l'autre de la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires découle principalement de la sensibilité accrue découlant de la diversité des prêts aux États-Unis. La diminution du choc à la baisse d'un exercice à l'autre de la sensibilité des produits d'intérêts nets est surtout attribuable au plancher fixé à -25 pdb pour les taux des devises les plus importantes qui ont subi un choc, en partie contrebalancé par les variations des soldes des dépôts. Au 31 octobre 2020, la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires et la sensibilité des produits d'intérêts nets comme présentés restent conformes à l'appétit de la Banque pour le risque et dans les limites fixées par le conseil d'administration. La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires et la sensibilité révisée des produits d'intérêts nets n'étaient pas présentées en date du 31 octobre 2019, mais le sont dans le présent document à des fins de comparaison.

#### Gestion du risque de change hors du compte de négociation

Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change.

La Banque est exposée à un risque de change hors du compte de négociation surtout en raison de ses investissements dans des établissements à l'étranger. Lorsque les actifs libellés dans une monnaie étrangère de la Banque sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie, la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère. Des fluctuations défavorables des taux de change peuvent avoir une incidence sur le résultat net comme présenté, sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ainsi que sur les ratios de fonds propres de la Banque.

Afin de réduire au minimum l'incidence de fluctuations défavorables des taux de change sur certains ratios de fonds propres, les investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger sont couverts dans la mesure où la variation de certains ratios de fonds propres ne dépasse pas un montant acceptable pour une variation donnée des taux de change. En règle générale, la Banque ne couvre pas les résultats des filiales à l'étranger ce qui donne lieu à des variations des résultats consolidés de la Banque lorsque les taux de change pertinents fluctuent.

#### Autres risques de marché autres que de négociation

Les autres risques de marché structurels qui sont passés en revue régulièrement comprennent ce qui suit :

- **Risque de base** – La Banque est exposée aux risques posés par les écarts entre différents indices du marché.
- **Risque actions** – La Banque est exposée au risque actions du fait de son offre de produits de certificats de placement garanti fondés sur le rendement d'indices boursiers. L'exposition est gérée par l'achat d'options pour reproduire le rendement versé sur les actions. La Banque est exposée aussi au risque lié au cours des actions détenues à des fins autres que de transaction du fait surtout de ses plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés

se voient attribuer des unités d'actions équivalant aux actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. Ces unités d'actions sont comptabilisées à titre de passif au cours de la période d'acquisition des droits et sont réévaluées à chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce qu'elles soient réglées en trésorerie. Les fluctuations du cours de l'action de la Banque peuvent avoir une incidence sur les charges autres que d'intérêts. Pour gérer le risque lié au cours des actions détenues à des fins autres que de transaction, la Banque a recours à des dérivés. En outre, la Banque est exposée au risque actions découlant des titres de placement désignés à la JVAERG.

#### Gestion des portefeuilles de placements

La Banque gère un portefeuille de titres qui est intégré dans le processus global de gestion de l'actif et du passif. Le portefeuille de titres est composé de titres de haute qualité comportant peu de risques et est géré de sorte à atteindre les objectifs suivants : 1) générer un crédit de fonds ciblé par rapport aux soldes des dépôts excédant les soldes des prêts; 2) procurer un bloc suffisant d'actifs liquides pour faire face aux fluctuations des dépôts et des prêts et atteindre les objectifs globaux de gestion de la liquidité; 3) fournir des titres admissibles visant à respecter les exigences en matière de sûreté et compatibles avec la gestion de la trésorerie; et 4) gérer le profil de risque de taux d'intérêt cible du bilan. Le comité du risque examine et approuve la politique de placement à l'échelle de l'entreprise qui établit les limites pour le portefeuille de placements de la Banque. En outre, les activités des Services bancaires de gros et les activités d'assurance détiennent également des placements qui sont gérés séparément.

#### LES RAISONS POUR LESQUELLES LA MARGE D'INTÉRÊTS NETTE FLUCTUE AU FIL DU TEMPS

Comme indiqué plus haut, la méthode de gestion du risque de marché (autre que de négociation) structurel de la Banque est conçue en vue d'obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps, compte non tenu de l'asymétrie des flux de trésorerie et de l'exercice des options attribuées aux clients. Cette méthode crée également une certitude à l'égard des marges sur la rentabilité des prêts et des dépôts à mesure qu'ils sont comptabilisés. Malgré cette méthode, la marge d'intérêts nette de la Banque pourrait varier au fil du temps pour, entre autres, les raisons suivantes :

- Les écarts entre les marges gagnées sur les produits nouveaux et renouvelés et les marges déjà gagnées sur les produits parvenus à échéance.
- La marge moyenne pondérée variera à mesure que la composition des activités changera.
- Les changements de taux de base entre les différents taux de référence (p. ex. le taux préférentiel, le taux CDOR et le LIBOR).
- Le décalage de la correction des prix des produits en réaction à des changements de taux de gros.
- Les changements de stratégies de couverture à l'égard de la révision des taux afin de gérer le profil de placements des dépôts de la Banque non sensibles aux taux.
- Les variations des marges de la tranche des dépôts de la Banque qui ne sont pas sensibles aux taux, mais qui ne devraient pas être de nature à long terme, ce qui se traduit par un profil de placements à plus court terme et à plus grande sensibilité aux taux à court terme.

Le niveau général des taux d'intérêt influera sur le rendement que la Banque générera à partir de son profil d'échéances modélisé pour les dépôts de base non sensibles aux taux et du profil de placements de sa position nette en actions à mesure qu'elle évoluera au fil du temps. Le niveau général des taux d'intérêt constitue également un facteur clé de certains risques modélisés sur options et aura une incidence sur le coût de couverture de ces risques. La méthode de la Banque pour gérer ces facteurs tend à atténuer leur incidence au fil du temps, ce qui donne lieu à des résultats plus réguliers et plus prévisibles.



## Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus ou des technologies ou des activités humaines ainsi que des sources externes. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et d'atteinte à la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités de la Banque, y compris les pratiques et contrôles utilisés pour la gestion d'autres risques comme le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. L'incapacité de gérer le risque opérationnel peut entraîner des pertes financières (directes ou indirectes), nuire à la réputation, ou donner lieu à des amendes ou à des blâmes.

La Banque cherche activement à atténuer et à gérer le risque opérationnel de façon à pouvoir créer de la valeur pour les actionnaires de manière durable, exécuter avec succès les stratégies d'affaires de la Banque, fonctionner efficacement et procurer un accès fiable, sécuritaire et commode à des services financiers. La Banque maintient un cadre de gestion du risque opérationnel officiel à l'échelle de l'entreprise, qui met l'accent sur une culture bien implantée de gestion du risque et du contrôle interne partout au sein de la TD.

Pour l'exercice 2020, les pertes dues au risque opérationnel sont demeurées conformes à l'appétit pour le risque de la Banque. Se reporter à la note 27 des états financiers consolidés de 2020 pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque ou les principales mesures réglementaires à l'encontre de la Banque.

### RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

La Gestion du risque opérationnel est une fonction indépendante qui assume la responsabilité du cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque et de sa mise à niveau. Ce cadre définit les processus, les politiques et les pratiques de gouvernance à l'échelle de l'entreprise afin de recenser et d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller le risque opérationnel, de faire rapport sur ce risque et de communiquer aux échelons supérieurs toute problématique à l'égard de ce risque. La Gestion du risque opérationnel est conçue de façon à surveiller adéquatement le profil de risque opérationnel de la Banque et son exposition à ce risque, et fait rapport sur le risque opérationnel à la haute direction par l'entremise du comité de surveillance du risque opérationnel, du CGRE et du comité du risque.

Outre ce cadre, la Gestion du risque opérationnel est responsable des politiques de gestion du risque opérationnel de la Banque, et assume leur mise à niveau ou leur surveillance, y compris celles qui régissent la poursuite des activités et la gestion des crises, la gestion des tiers, la gestion des données, la gestion du crime financier et de la fraude, la gestion de projets, et la gestion des technologies et de la cybersécurité.

La responsabilité de la gestion courante du risque opérationnel incombe à la haute direction de chaque unité d'exploitation et groupe du Siège social selon le cadre et les politiques de gestion du risque opérationnel ainsi que le modèle à trois lignes de défense de la Banque. Une fonction de surveillance de la gestion des risques indépendante apporte son soutien à chaque secteur d'exploitation et à chaque groupe du Siège social et fait le suivi de la mise en œuvre et de l'utilisation des programmes du cadre de gestion du risque opérationnel, procède à une analyse critique de la mise en œuvre et de l'utilisation de ces programmes, en fonction de la nature et de l'étendue des risques opérationnels qui sont propres au secteur d'exploitation ou groupe du Siège social. Chaque unité d'exploitation et groupe du Siège social a un comité de gestion des risques composé de cadres supérieurs, qui voit à la bonne gestion des questions et initiatives touchant le risque opérationnel.

Tout compte fait, chaque employé a un rôle à jouer dans la gestion du risque opérationnel. Outre les politiques et lignes directrices qui guident les activités des employés, tout le personnel a accès à une formation concernant des types précis de risques opérationnels et son rôle dans la protection des intérêts et des actifs de la Banque.

### MODE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL DE LA TD

Le cadre de gestion du risque opérationnel décrit la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque opérationnel et tient compte de l'appétit pour le risque opérationnel, de la gouvernance, des processus et des politiques. Le cadre de gestion du risque opérationnel est aligné sur le cadre de gestion des risques et l'appétit de la Banque. Le cadre intègre les pratiques appropriées ayant cours dans l'industrie et respecte les exigences réglementaires. Les principales composantes du cadre sont les suivantes :

#### Gouvernance et politique

La présentation de l'information de gestion et les structures organisationnelles mettent l'accent sur la responsabilisation, la prise en charge et la surveillance efficace du risque opérationnel de chaque groupe de chaque secteur d'exploitation et du Siège social. En outre, des politiques et des pratiques à l'échelle de l'entreprise fixent les attentes du comité du risque et de la haute direction en matière de gestion du risque opérationnel.

### Autoévaluation des risques et des contrôles

Les contrôles internes sont l'une des principales méthodes qui assurent la protection des employés, des clients, des actifs et de l'information de la Banque, et qui servent à la prévention et à la détection des erreurs et des fraudes. La direction procède à une évaluation complète des principaux risques et des contrôles internes en place afin de réduire ou d'atténuer ces risques. La haute direction passe en revue les résultats de ces évaluations afin de déterminer que la gestion du risque et les contrôles internes sont efficaces, appropriés et conformes aux politiques de la Banque.

### Surveillance des occurrences de risque opérationnel

Afin de réduire l'exposition à des pertes futures de la Banque, il est très important que la Banque demeure au fait de ses propres risques opérationnels et de ceux de l'industrie et qu'elle y réponde adéquatement. Les politiques et processus de la Banque exigent que les événements liés au risque opérationnel soient recensés, surveillés et présentés au bon échelon de la direction afin de faciliter l'analyse et la gestion par la Banque de ses risques et de servir de source d'information pour prendre les mesures correctives et préventives qui s'imposent. De plus, la Banque examine, analyse et évalue ses propres résultats en regard des pertes dues au risque opérationnel qui sont survenues dans d'autres institutions financières, à partir de l'information obtenue auprès de fournisseurs de données reconnus dans l'industrie.

### Analyse de scénario

L'analyse de scénario est un processus systématique et reproductible pour obtenir une opinion professionnelle sur l'entreprise et les risques afin de générer des évaluations sur la probabilité et les estimations de la perte possible découlant d'incidents opérationnels ayant de grandes conséquences qui sont imprévus et qui surviennent hors du cadre normal des activités. La Banque met en œuvre ce processus afin d'atteindre ses objectifs de quantification et de gestion des risques. Le processus requiert l'utilisation de données pertinentes relatives à une perte à la suite d'un incident opérationnel externe. Les données sont évaluées en fonction du profil de risque opérationnel et de la structure de contrôle de la Banque. Ce processus vise à informer et à former les responsables sur les risques existants et émergents, ce qui pourrait se traduire par l'élaboration de nouveaux scénarios et de plans d'action d'atténuation du risque visant à minimiser le risque extrême et par la mise en œuvre de ces plans.

### Rapports sur les risques

Le groupe Gestion du risque, en collaboration avec la haute direction, surveille régulièrement le profil des risques à l'échelle de la Banque et les mesures prises à l'égard des risques afin d'en faire rapport à la haute direction et au comité du risque. Les mesures prises à l'égard du risque opérationnel font l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une communication systématiques afin de s'assurer que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle accorde le bon niveau d'attention aux enjeux courants et émergents.

### Assurance

L'équipe Assurance du Siège social de la TD se sert de contrats d'assurance et d'autres mesures de transfert de risques pour atténuer et réduire les pertes futures éventuelles liées au risque opérationnel, sous la surveillance exercée par le groupe Gestion du risque de la TD. Le groupe Gestion du risque effectue notamment la surveillance de l'utilisation efficace des protections d'assurance conformément à la stratégie de gestion des risques et à l'appétit pour le risque de la Banque. Les dispositions des contrats d'assurance, y compris les types et les niveaux de couverture, sont évaluées régulièrement pour valider que la tolérance au risque de la Banque et, le cas échéant, les exigences réglementaires sont respectées. Le processus de gestion consiste à faire des analyses de risques et des analyses financières régulières et poussées et à trouver des possibilités de transfert d'éléments de risque de la Banque à des tiers, au besoin. La Banque négocie avec des assureurs externes qui respectent ses exigences en matière de notation financière minimale.

### Technologie et cybersécurité

Pratiquement toutes les sphères des activités de la Banque utilisent des technologies et de l'information pour créer et soutenir de nouveaux marchés, des produits concurrentiels, des canaux de distribution ainsi que d'autres activités et possibilités d'affaires.

La Banque gère ces risques afin de soutenir le déroulement adéquat et approprié de ses activités courantes et de protéger les technologies, l'infrastructure, les systèmes, et l'information ou les données contre les accès non autorisés. Pour y arriver, la Banque surveille activement, gère et améliore constamment sa capacité à atténuer ces risques liés à la technologie et à la cybersécurité par des programmes à l'échelle de l'entreprise, selon les pratiques de gestion des cybermenaces reconnues par l'industrie, afin de permettre une détection et une résolution rapides.

Le sous-comité chargé de la cybersécurité de la Banque est formé de membres de la haute direction dont le rôle est d'assurer une surveillance et de fournir des lignes directrices et des directives à l'égard de la gestion du risque lié à la cybersécurité, y compris le cyberterrorisme et le cybermilitantisme, la cyberfraude, le cyberespionnage, l'extorsion, le vol d'identité et de données. Ce sous-comité approuve les mesures et fait des recommandations au chef de la direction et au CGRE au besoin, y compris dans certains cas, à l'appui des recommandations subséquentes au comité du risque. Le cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque ainsi que les programmes liés aux technologies et à la cybersécurité comprennent également une meilleure planification et la mise en œuvre des tests de résilience, de même que des processus liés à des pratiques méthodiques de gestion des changements.

#### **Gestion des données**

Les données de la Banque sont des actifs stratégiques qui sont traités et gérés de façon à conserver leur valeur et à appuyer les objectifs d'affaires. Des pratiques irrégulières en matière de gouvernance et de gestion des données pourraient compromettre les actifs de la Banque sous forme de données ou de renseignements, ce qui pourrait avoir des incidences sur la situation financière de la Banque et sur sa réputation. Le Bureau du chef des données, le secteur Siège social et le groupe Technologie de la Banque élaborent et mettent en œuvre des normes et des pratiques à l'échelle de l'entreprise qui décrivent comment les actifs sous forme de données et de renseignements doivent être créés, utilisés ou conservés au nom de la Banque.

#### **Gestion de la poursuite des activités et des crises**

La Banque maintient un programme de gestion de la poursuite des activités et des crises à l'échelle de l'entreprise qui aide la direction à gérer les entreprises de la Banque et à mener ses activités (y compris maintenir l'accès des clients aux produits et aux services) en cas d'incident perturbant les activités. Tous les groupes de la Banque sont tenus de mettre à jour et d'évaluer régulièrement leurs programmes de poursuite des activités pour faciliter la poursuite ou la reprise des activités. Le programme de la Banque s'appuie sur des mesures de gestion des crises établies de façon à ce qu'un niveau approprié de leadership, de supervision et de gestion soit appliqué aux incidents ayant une incidence sur la Banque.

#### **Gestion des tiers**

Un fournisseur tiers est une entité qui fournit des produits, des services ou d'autres activités, fonctions ou processus d'affaires à la Banque ou en son nom. Ce type de relations est avantageux pour les activités et la clientèle de la Banque, mais la Banque doit également gérer et réduire au minimum les risques qui y sont rattachés. Pour ce faire, la Banque a mis en œuvre un programme de gestion des risques liés aux tiers à l'échelle de l'entreprise qui vise à gérer les activités menées avec des tiers tout au long de la durée d'un contrat et à fournir un niveau de gestion des risques et de surveillance par la haute direction qui est à la mesure de la portée et de l'importance de l'entente conclue avec le tiers et du risque s'y rattachant.

#### **Gestion des projets**

La Banque a établi une approche rigoureuse pour la gestion de projets à l'échelle de l'entreprise qui est coordonnée par le groupe Excellence de la livraison des projets à l'échelle de l'entreprise de la Banque. Cette approche fait intervenir la haute direction pour ce qui est de la gouvernance et de la gestion du portefeuille de projets de la Banque et comporte des pratiques exemplaires de l'industrie, afin de guider l'application par la Banque d'une méthodologie de gestion de projets standardisée, un cahier bien défini de responsabilités et de compétences de gestion de projets et, pour assurer le succès de la livraison des projets, des outils de gestion et de communication de l'information sur le portefeuille de projets.

#### **Gestion de la fraude**

La Banque conçoit et met en œuvre des stratégies, des politiques et des pratiques de gestion de la fraude à l'échelle de la Banque. La Banque dispose de capacités de prévention, de détection et de suivi visant à renforcer les défenses de la Banque contre la fraude et à accroître la gouvernance, la surveillance et la collaboration dans l'ensemble de l'entreprise, afin de protéger les clients, les actionnaires et les employés contre les fraudes de plus en plus sophistiquées.

#### **Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel**

Les fonds propres exposés au risque opérationnel de la Banque sont calculés selon l'approche standard de Bâle II (AS). Selon cette approche, la Banque applique des facteurs prescrits à une moyenne sur trois exercices des produits annuels bruts pour chacune des huit lignes d'affaires différentes représentant les différentes activités de l'institution comme le financement d'entreprises, les services bancaires de détail et la gestion de placements.

## Risque de modèle

*Le risque de modèle est défini comme étant la possibilité que des conséquences défavorables découlent de décisions prises à partir de modèles, d'autres méthodes d'estimation ou de résultats produits par ceux-ci erronés ou mal utilisés, ce qui pourrait aboutir à une perte financière, à un risque d'atteinte à la réputation ou à la prise de décisions d'affaires et stratégiques inappropriées.*

### **RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MODÈLE**

La responsabilité de la gestion du risque de modèle incombe principalement à la haute direction de chaque entreprise selon les modèles utilisés par cette dernière. Le Comité de gouvernance du risque de modèle assure une surveillance de la gouvernance, du risque et du contrôle, ce qui lui donne l'occasion de guider, mettre au défi et conseiller les décideurs et les propriétaires de modèle quant aux enjeux liés au risque de modèle. Les responsables de la gestion du risque de modèle guettent les risques de modèle existants et émergents, en font rapport, et traitent de l'état du modèle de la TD et de son alignement sur l'appétit de la Banque pour le risque de modèle dans leur rapport périodique à la haute direction, aux responsables de la gestion du risque, au comité du risque du conseil d'administration et aux organismes de réglementation. Le comité du risque du conseil d'administration approuve le cadre de gestion du risque de modèle et la politique en matière de risque de modèle de la Banque.

### **MODE DE GESTION DU RISQUE DE MODÈLE DE LA TD**

La Banque gère le risque de modèle conformément à des politiques approuvées par la direction en matière de risque de modèle et selon des règles de supervision qui couvrent le cycle de vie d'un modèle, notamment la validation du concept, l'élaboration, la validation, la mise en œuvre, l'utilisation et la surveillance continue du modèle. Le cadre de gestion du risque de modèle de la Banque intègre aussi les principaux processus qui peuvent être partiellement ou entièrement qualitatifs ou fondés sur le jugement d'un expert.

Les secteurs d'exploitation décident s'il faut un nouveau modèle ou un nouveau processus et sont responsables de l'élaboration et de la documentation du modèle selon les politiques et les normes de la Banque. Pendant l'élaboration du modèle, les contrôles relatifs à la génération de codes, aux tests d'acceptation et à l'utilisation sont définis et documentés avec un certain niveau de détail et d'exhaustivité convenant à l'importance et à la complexité du modèle. Une fois les modèles mis en œuvre, les responsables du secteur s'acquittent de leur responsabilité de surveillance continue de l'application en conformité avec la politique en matière de risque de modèle de la Banque. Si un modèle devient désuet ou ne convient plus à l'utilisation initiale, il est abandonné conformément aux politiques de la Banque.

Les groupes Gestion du risque de modèle et Validation de modèles exercent un rôle de surveillance, ont une collection centralisée de tous les modèles qui est mise à jour comme il est défini dans la politique de la Banque en matière de risque de modèle, valident et approuvent les modèles existants et les nouveaux modèles selon un calendrier préétabli convenant à la complexité, à l'importance et au caractère critique des modèles, établissent des normes de surveillance des modèles et dispensent de la formation à toutes les parties prenantes. Le processus de validation varie quant à la rigueur selon la notation de risque du modèle, mais il comprend au minimum une évaluation détaillée :

- du bien-fondé conceptuel des méthodes de modélisation et des hypothèses quantitatives et qualitatives sous-jacentes;
- du risque de modèle selon la complexité, l'importance et le caractère critique du modèle;
- de la sensibilité du modèle aux hypothèses sous-jacentes et aux modifications des données d'entrée, y compris les simulations de crise;
- des limites d'un modèle et des mécanismes compensatoires d'atténuation du risque qui sont en place pour pallier les limites.

Au besoin, la validation comprend une évaluation comparative, notamment la réalisation d'un modèle indépendant fondé sur une autre approche de modélisation. Les résultats de l'étude comparative sont comparés à ceux du modèle évalué afin de confirmer que la méthodologie employée et l'utilisation du modèle sont appropriées. Comme pour les approches de modélisation traditionnelles, les modèles d'apprentissage machine sont assujettis aux mêmes normes et pratiques rigoureuses de gestion des risques.

À la fin du processus de validation, un modèle sera approuvé aux fins d'utilisation ou sera rejeté et révisé ou d'autres mesures seront prises. Les modèles jugés désuets ou qui ne conviennent plus du fait de changements survenus dans les pratiques de l'industrie, l'environnement d'affaires ou les stratégies de la Banque, peuvent être abandonnés.

La Banque a instauré des politiques et des procédés conçus pour distinguer adéquatement les modèles des outils autres que des modèles de sorte que les modèles font l'objet d'une critique et d'une surveillance indépendante suffisante compte tenu de leur importance et de leur complexité.

## Risque d'assurance

*Le risque d'assurance est le risque de perte financière imputable aux différences entre l'expérience réelle et les attentes à l'égard des prix des produits d'assurance ou à l'égard de la conception, de la souscription, des indemnisations à la date de passation d'un contrat d'assurance ou du provisionnement au cours du cycle de la demande d'indemnisation. Une expérience défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'importance ou de la fréquence des demandes d'indemnisation (p. ex., entraînée par le risque de prime et risque de réserve d'assurance sauf sur la vie, le risque de catastrophe, le risque de mortalité, le risque de morbidité et le risque de longévité) et du comportement des titulaires de police, ou des charges connexes.*

Les contrats d'assurance procurent une protection financière en transférant les risques assurés à l'assureur en échange de primes. La Banque se livre à des activités d'assurance qui comprennent l'assurance de dommages, l'assurance de personnes et la réassurance par l'intermédiaire de diverses filiales; c'est dans le cadre de ces activités que la Banque est exposée au risque d'assurance.

### RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité d'exploitation ayant des activités d'assurance, sous la surveillance du CGR du secteur Assurance qui relève de Gestion du risque. Le comité d'audit du conseil d'administration agit comme comité d'audit et comité de révision pour les filiales d'assurances canadiennes. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration qui assure un suivi additionnel de la gestion du risque.

### MODE DE GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE DE LA TD

Les pratiques de gouvernance en matière de gestion des risques de la Banque sont élaborées de façon à appuyer une surveillance et un contrôle indépendants des risques dans le secteur Assurance. Le comité du risque de TD Assurance et ses sous-comités font un suivi essentiel des activités de gestion du risque pour le secteur Assurance et s'assurent de la conformité aux politiques sur le risque d'assurance. Le cadre de gestion du risque d'assurance et la politique liée au risque d'assurance de la Banque décrivent ensemble la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance et tiennent compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Ces documents sont maintenus par Gestion du risque et sont alignés sur l'appétit de la Banque pour le risque d'assurance.

L'évaluation des polices (primes et demandes d'indemnisation) au titre des passifs liés aux assurances est fondamentale dans les activités d'assurance. La Banque établit des provisions pour couvrir les paiements futurs estimatifs (y compris les frais d'indemnisation) sur l'ensemble des demandes d'indemnisation ou des résiliations ou cessions de primes associées aux contrats d'assurance souscrits. Les provisions ne peuvent être constituées avec une certitude absolue et représentent les meilleures estimations de la direction des paiements futurs au titre des demandes d'indemnisation. Ainsi, la Banque examine régulièrement les estimations par rapport à l'expérience réelle et aux résultats émergents et ajuste les provisions au besoin si l'expérience diffère de ce qui avait été prévu. Les passifs liés aux assurances et aux primes sont régis par les politiques de la Banque en matière de provisionnement pour l'assurance générale et l'assurance de personnes.

À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant de la gestion des risques. L'exposition de la Banque au risque d'assurance est surtout à court terme, le risque de souscription principal étant lié à l'assurance auto et habitation pour les particuliers.

Les cycles du marché de l'assurance de même que les modifications de la réglementation en matière d'assurance, l'environnement réglementaire, l'environnement judiciaire, les tendances relatives aux sommes accordées par les tribunaux, les tendances climatiques, les pandémies ou autres urgences liées à la santé publique et le contexte économique peuvent avoir une incidence sur la performance des activités d'assurance. Des politiques précises sur l'établissement des prix et des normes en matière de souscription sont maintenues.

Il existe aussi une exposition au risque de concentration en ce qui a trait à la couverture d'assurance générale et d'assurance de personnes. L'exposition à la concentration du risque d'assurance est gérée au moyen de lignes directrices, de limites et de niveaux d'autorisation établis relativement à la souscription d'une police d'assurance qui gouvernent l'acceptation du risque. La concentration du risque d'assurance est également atténuée par l'achat de réassurance. Les programmes de réassurance du secteur Assurance sont régis par des politiques de gestion du risque de catastrophe et du risque de réassurance.

Des stratégies sont en place pour gérer le risque dans les activités de réassurance de la Banque. Le risque de souscription de polices assumées est géré au moyen d'une politique qui limite l'exposition à certains types d'affaires et à certains pays. La grande majorité des ententes de réassurance sont renouvelables annuellement, ce qui réduit le risque à long terme. Pour les activités de réassurance, le risque en cas de pandémie est revu et estimé chaque année afin de gérer le risque de concentration.

## Risque de liquidité

*Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie ou de sûretés pour faire face aux obligations financières et de ne pas être en mesure de mobiliser des fonds ou de monétiser des actifs à des prix raisonnables en temps opportun. Les obligations financières peuvent découler de la sortie de dépôts, de l'échéance d'une dette, des engagements à accorder un crédit ou à fournir un concours de trésorerie ou de l'obligation de fournir des sûretés additionnelles en garantie.*

### APPÉTIT POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque maintient une approche prudente et disciplinée de gestion de son exposition éventuelle au risque de liquidité. La Banque cible un horizon de survie de 90 jours dans des conditions de stress combiné propres aux banques et à l'échelle du marché, et des réserves minimales selon les exigences réglementaires prescrites par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. D'après cette norme, les banques canadiennes doivent maintenir un ratio de liquidité à court terme (LCR) d'au moins 100 % sauf en période de tensions financières et doivent maintenir un ratio de liquidité à long terme (NSFR) d'au moins 100 %. Le programme de financement de la Banque privilégie les dépôts comme principale source de financement tout en offrant la possibilité d'accéder rapidement aux diverses modalités et devises et divers types de financement des marchés du financement de gros, soit une approche conçue de façon à assurer une exposition faible à toute contraction soudaine de la capacité de financement de gros et à réduire les écarts structurels de liquidité. En outre, la Banque maintient un plan de financement d'urgence exhaustif afin d'être fin prête à la reprise par suite d'une éventuelle crise de liquidité. Les stratégies et les mesures de la Banque comprennent un programme de gestion du risque de liquidité intégré, conçu de façon à assurer une exposition faible au risque de liquidité et la conformité aux exigences réglementaires.

## RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres surveille le programme de gestion du risque de liquidité de la Banque. Ce programme veille à ce que des structures et des pratiques de gestion efficace soient en place pour mesurer et gérer adéquatement le risque de liquidité. Le Forum général sur les liquidités, un sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, comprend des cadres supérieurs des groupes Gestion de la trésorerie et du bilan, Gestion du risque ainsi que du secteur Services bancaires de gros, et relève et surveille les risques de liquidité de la Banque. La gestion du risque de liquidité incombe au chef, Gestion de la trésorerie et du bilan, alors que la surveillance et la remise en question sont assurées par le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et, de manière indépendante, par Gestion du risque. Le comité du risque du conseil d'administration revoit régulièrement la situation de trésorerie de la Banque et approuve semestriellement le cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque et annuellement les politiques connexes.

La Banque a établi TDGUS en tant que société de portefeuille intermédiaire de la TD aux États-Unis ainsi qu'une unité d'exploitation combinée aux États-Unis (CUSO) qui comprend la société de portefeuille intermédiaire et le réseau des succursales et d'agences de la TD aux États-Unis. TDGUS et la CUSO sont toutes deux soumises aux exigences de liquidité imposées par les nouvelles normes prudentielles américaines, en plus d'être soumises au cadre de gestion de la liquidité de la TD.

Les groupes suivants sont responsables d'évaluer, de superviser et de gérer les risques de liquidité des principaux secteurs d'exploitation :

- Gestion du risque est responsable de la politique de gestion du risque de liquidité et de la politique de cession d'actifs en garantie ainsi que des limites, normes et processus connexes, lesquelles sont établies afin d'assurer l'application uniforme et efficiente des approches de gestion du risque de liquidité dans l'ensemble des activités de la Banque. Le groupe Gestion du risque est responsable, avec le chef des finances, du cadre de gestion du risque de liquidité. La fonction de contrôle du risque de marché de l'entreprise assure une surveillance du risque de liquidité à l'échelle de l'entreprise et offre une évaluation indépendante du risque et un examen critique de la gestion du risque de liquidité. Il revient au groupe Gestion du risque des marchés financiers de faire rapport sur les mesures indépendantes du risque de liquidité.
- Gestion de liquidité du groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère la situation de trésorerie du secteur Services de détail au Canada (y compris des activités de gestion de patrimoine), du Siège social, du secteur Services bancaires de gros et du secteur Services de détail aux États-Unis, ainsi que la situation de trésorerie de la CUSO.
- D'autres services régionaux, notamment ceux compris dans les activités d'assurance de la TD, ses succursales à l'étranger et ses filiales, sont responsables de gérer leurs propres risques de liquidité conformément à leurs propres politiques et aux exigences réglementaires locales, tout en respectant le cadre de l'entreprise.

## MODE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque gère le profil de liquidité de ses secteurs de façon à respecter l'appétit pour le risque de liquidité établi et maintient des cibles de liquidité pour assurer sa survie si celles-ci venaient à manquer au moyen d'une combinaison de mesures internes et de mesures réglementaires. Les exigences globales en matière de liquidité de la Banque sont définies comme la somme d'actifs liquides que la Banque doit détenir pour être en mesure de financer les besoins attendus futurs de flux de trésorerie, plus une réserve prudente visant à combler d'éventuelles sorties de fonds en cas de dérèglement des marchés financiers ou d'autres événements qui pourraient influencer sur l'accès à du financement de la Banque ou déstabiliser la base de ses dépôts.

La Banque a une vision interne de l'évaluation et de la gestion de la liquidité qui se fonde sur un scénario de stress combiné critique présumé. Le scénario de stress combiné critique tient compte des besoins en liquidités potentiels durant une crise provoquée par une perte de confiance dans la capacité de la Banque de s'acquitter de ses obligations au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. Outre cet événement propre aux banques, le scénario de stress combiné critique intègre également l'incidence d'un événement de liquidité à l'échelle du marché qui comporte des contraintes donnant lieu à une importante réduction de la disponibilité de financement pour toutes les institutions et d'une baisse de la négociabilité des actifs. La politique en matière de liquidité de la Banque stipule que la Banque doit maintenir un niveau suffisant d'actifs liquides pour soutenir la croissance des activités et pour répondre aux besoins en liquidités en contexte de crise relevés associés au scénario de stress combiné critique sur une période d'au plus 90 jours. La Banque calcule ses besoins en liquidités en contexte de crise pour ce scénario relativement aux conditions suivantes :

- Le financement de gros qui arrive à échéance dans les 90 prochains jours (suppose que la dette qui arrive à échéance sera remboursée au lieu d'être renouvelée).
- L'attrition ou la liquidation accélérée des soldes de dépôt.
- L'utilisation accrue des facilités de crédit et de liquidité.
- Le rehaussement des exigences de sûreté en cas d'abaissement de la notation de la Banque et de mouvements défavorables des taux de référence pour les cessions temporaires de titres et les dérivés.

La Banque gère aussi ses liquidités de façon à respecter les exigences de liquidité réglementaires incluses dans la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF (le LCR, le NSFR et l'outil de suivi des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF)). En matière de LCR, les banques doivent maintenir un ratio de liquidité d'au moins 100 % pendant une période de crise de 30 jours. Pour ce qui est du NSFR, elles doivent maintenir un financement stable disponible supérieur au financement stable exigé sur des périodes d'au plus un an (un NSFR minimum de 100 %), tandis que l'outil de suivi des NCCF est employé pour surveiller les écarts que présentent les flux de trésorerie détaillés de la Banque pour différentes tranches d'échéance. Par conséquent, la Banque gère ses liquidités selon ce qui est le plus exigeant entre ses besoins internes en liquidités et le niveau cible de réserves en sus des minimums réglementaires.

La Banque tient compte des restrictions réglementaires qui pourraient s'appliquer aux transferts de liquidités dans les calculs de la situation de trésorerie de l'entreprise. Par conséquent, les liquidités excédentaires détenues par des filiales réglementées peuvent être exclues de la situation de trésorerie consolidée, selon le cas.

Selon le processus de calcul de cession interne des fonds de la Banque, le risque de liquidité est un déterminant clé du coût ou du crédit des fonds attribués aux services de détail et aux services bancaires de gros. Les coûts de liquidité appliqués aux prêts et aux actifs détenus à des fins de transaction sont établis en fonction du profil des flux de trésorerie ou du profil de liquidité en contexte de crise, tandis que les dépôts sont évalués en fonction des réserves de liquidités requises et de la stabilité des soldes. Des coûts de liquidité sont aussi appliqués à d'autres obligations conditionnelles, comme des lignes de crédit non utilisées consenties à des clients.

## ACTIFS LIQUIDES

Les actifs liquides non grevés que la Banque détient pour répondre à ses obligations en matière de liquidité doivent être des titres de haute qualité que la Banque croit être rapidement convertissables en liquidités en contexte de crise, moyennant une perte minimale de la valeur marchande. La valeur de liquidité des actifs liquides non grevés tient compte de la capacité d'absorption du marché, des délais de règlement et d'autres restrictions connues qui limitent la vente des actifs ou leur cession en garantie possible. Dans l'ensemble, la Banque ne s'attend qu'à un rajustement à la baisse modeste des valeurs de marché compte tenu de la qualité élevée du crédit et de la liquidité démontrée de son portefeuille d'actifs liquides sous-jacent.

Les actifs détenus par la Banque pour répondre à ses obligations en matière de liquidité sont présentés dans les tableaux ci-après. Les tableaux excluent les actifs détenus par les activités d'assurance de la Banque en raison de restrictions de placement.

TABLEAU 4 6 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES PAR TYPE ET PAR MONNAIE<sup>1, 2</sup>

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés	Total des actifs liquides	% du total	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
<b>31 octobre 2020</b>						
Trésorerie et réserves des banques centrales	94 640 \$	– \$	94 640 \$	11 %	1 689 \$	92 951 \$
Obligations du gouvernement du Canada	39 008	83 258	122 266	14	80 934	41 332
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	30 763	23	30 786	3	2 294	28 492
Obligations de gouvernements provinciaux	18 862	24 141	43 003	5	32 812	10 191
Obligations de sociétés émettrices	11 310	2 841	14 151	1	2 331	11 820
Actions	13 146	2 618	15 764	2	8 248	7 516
Autres titres ou prêts négociables	4 137	300	4 437	1	2 178	2 259
<b>Total (libellé en dollars canadiens)</b>	<b>211 866</b>	<b>113 181</b>	<b>325 047</b>	<b>37</b>	<b>130 486</b>	<b>194 561</b>
Trésorerie et réserves des banques centrales	68 783	–	68 783	8	51	68 732
Obligations du gouvernement des États-Unis	82 701	53 755	136 456	15	53 585	82 871
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	74 131	9 566	83 697	9	21 495	62 202
Autres obligations souveraines	56 533	55 432	111 965	13	49 546	62 419
Obligations de sociétés émettrices	77 319	2 108	79 427	9	8 297	71 130
Actions	29 758	38 684	68 442	8	36 716	31 726
Autres titres ou prêts négociables	7 457	17	7 474	1	225	7 249
<b>Total (non libellé en dollars canadiens)</b>	<b>396 682</b>	<b>159 562</b>	<b>556 244</b>	<b>63</b>	<b>169 915</b>	<b>386 329</b>
<b>Total</b>	<b>608 548 \$</b>	<b>272 743 \$</b>	<b>881 291 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>300 401 \$</b>	<b>580 890 \$</b>
<b>31 octobre 2019</b>						
Trésorerie et réserves des banques centrales	5 140 \$	– \$	5 140 \$	1 %	566 \$	4 574 \$
Obligations du gouvernement du Canada	13 872	77 275	91 147	14	56 337	34 810
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	38 138	15	38 153	6	3 816	34 337
Obligations de gouvernements provinciaux	15 679	25 151	40 830	6	31 287	9 543
Obligations de sociétés émettrices	11 149	3 623	14 772	2	3 882	10 890
Actions	13 636	2 770	16 406	3	11 225	5 181
Autres titres ou prêts négociables	2 512	311	2 823	–	1 078	1 745
<b>Total (libellé en dollars canadiens)</b>	<b>100 126</b>	<b>109 145</b>	<b>209 271</b>	<b>32</b>	<b>108 191</b>	<b>101 080</b>
Trésorerie et réserves des banques centrales	19 225	–	19 225	3	33	19 192
Obligations du gouvernement des États-Unis	34 103	47 803	81 906	13	37 367	44 539
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	58 222	11 873	70 095	11	20 939	49 156
Autres obligations souveraines	47 854	49 304	97 158	15	39 500	57 658
Obligations de sociétés émettrices	84 835	1 856	86 691	13	7 070	79 621
Actions	40 550	34 607	75 157	12	39 403	35 754
Autres titres ou prêts négociables	4 658	667	5 325	1	712	4 613
<b>Total (non libellé en dollars canadiens)</b>	<b>289 447</b>	<b>146 110</b>	<b>435 557</b>	<b>68</b>	<b>145 024</b>	<b>290 533</b>
<b>Total</b>	<b>389 573 \$</b>	<b>255 255 \$</b>	<b>644 828 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>253 215 \$</b>	<b>391 613 \$</b>

<sup>1</sup> Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux cessions temporaires de titres.

<sup>2</sup> Les actifs liquides comprennent des sûretés reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

L'augmentation du total des actifs liquides non grevés de 189 milliards de dollars par rapport à celui au 31 octobre 2019 est principalement attribuable à une croissance du volume des dépôts dans les activités des services bancaires de détail et commerciaux dans la foulée de la pandémie de COVID-19. Des actifs liquides

non grevés sont détenus par La Banque Toronto-Dominion et diverses filiales canadiennes et étrangères et des succursales à l'étranger et sont résumés dans le tableau suivant.

TABLEAU 4 7 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	31 octobre 2020	31 octobre 2019
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	230 369 \$	139 550 \$
Filiales bancaires	334 308	228 978
Succursales à l'étranger	16 213	23 085
<b>Total</b>	<b>580 890 \$</b>	<b>391 613 \$</b>

La moyenne mensuelle des actifs liquides (compte non tenu de ceux détenus par les filiales d'assurances) de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2020 et 2019 est présentée dans le tableau ci-après.

**TABLEAU 4 8** SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS PAR TYPE ET PAR MONNAIE<sup>1, 2</sup>

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Moyenne pour les exercices clos les

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés	Total des actifs liquides	% du total	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
<b>31 octobre 2020</b>						
Trésorerie et réserves des banques centrales	51 894 \$	– \$	51 894 \$	7 %	1 755 \$	50 139 \$
Obligations du gouvernement du Canada	28 388	80 484	108 872	14	66 335	42 537
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	36 761	15	36 776	5	2 207	34 569
Obligations de gouvernements provinciaux	18 115	25 296	43 411	5	32 791	10 620
Obligations de sociétés émettrices	11 531	3 646	15 177	2	3 249	11 928
Actions	11 568	3 259	14 827	2	10 014	4 813
Autres titres ou prêts négociables	3 353	290	3 643	–	1 574	2 069
<b>Total (libellé en dollars canadiens)</b>	<b>161 610</b>	<b>112 990</b>	<b>274 600</b>	<b>35</b>	<b>117 925</b>	<b>156 675</b>
Trésorerie et réserves des banques centrales	62 831	–	62 831	8	40	62 791
Obligations du gouvernement des États-Unis	55 676	50 406	106 082	13	49 734	56 348
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	68 991	9 950	78 941	10	21 202	57 739
Autres obligations souveraines	51 667	49 092	100 759	13	42 892	57 867
Obligations de sociétés émettrices	82 704	2 005	84 709	11	7 520	77 189
Actions	34 279	35 264	69 543	9	37 253	32 290
Autres titres ou prêts négociables	5 769	980	6 749	1	729	6 020
<b>Total (non libellé en dollars canadiens)</b>	<b>361 917</b>	<b>147 697</b>	<b>509 614</b>	<b>65</b>	<b>159 370</b>	<b>350 244</b>
<b>Total</b>	<b>523 527 \$</b>	<b>260 687 \$</b>	<b>784 214 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>277 295 \$</b>	<b>506 919 \$</b>
<b>31 octobre 2019</b>						
Trésorerie et réserves des banques centrales	3 404 \$	– \$	3 404 \$	1 %	457 \$	2 947 \$
Obligations du gouvernement du Canada	13 779	69 160	82 939	13	49 895	33 044
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	41 436	32	41 468	7	3 607	37 861
Obligations de gouvernements provinciaux	14 042	23 145	37 187	6	27 559	9 628
Obligations de sociétés émettrices	8 311	3 907	12 218	2	4 038	8 180
Actions	10 742	3 876	14 618	2	9 540	5 078
Autres titres ou prêts négociables	3 130	397	3 527	1	566	2 961
<b>Total (libellé en dollars canadiens)</b>	<b>94 844</b>	<b>100 517</b>	<b>195 361</b>	<b>32</b>	<b>95 662</b>	<b>99 699</b>
Trésorerie et réserves des banques centrales	27 019	–	27 019	4	34	26 985
Obligations du gouvernement des États-Unis	32 168	44 473	76 641	12	37 573	39 068
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	51 854	7 139	58 993	10	16 393	42 600
Autres obligations souveraines	51 841	45 645	97 486	16	36 818	60 668
Obligations de sociétés émettrices	80 482	2 391	82 873	13	7 028	75 845
Actions	37 818	36 572	74 390	12	39 191	35 199
Autres titres ou prêts négociables	4 680	770	5 450	1	955	4 495
<b>Total (non libellé en dollars canadiens)</b>	<b>285 862</b>	<b>136 990</b>	<b>422 852</b>	<b>68</b>	<b>137 992</b>	<b>284 860</b>
<b>Total</b>	<b>380 706 \$</b>	<b>237 507 \$</b>	<b>618 213 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>233 654 \$</b>	<b>384 559 \$</b>

<sup>1</sup> Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux cessions temporaires de titres.

<sup>2</sup> Les actifs liquides comprennent des sûretés reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

La moyenne des actifs liquides non grevés détenus par La Banque Toronto-Dominion et par diverses filiales canadiennes et étrangères (compte non tenu des filiales d'assurances) et des succursales à l'étranger est présentée dans le tableau suivant :

**TABLEAU 4 9** SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES

(en millions de dollars canadiens)

Moyenne pour les exercices clos les

	31 octobre 2020	31 octobre 2019
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	194 726 \$	140 192 \$
Filiales bancaires	290 573	224 533
Succursales à l'étranger	21 620	19 834
<b>Total</b>	<b>506 919 \$</b>	<b>384 559 \$</b>

## GRÈVEMENT D'ACTIFS

Dans le cadre des activités courantes de la Banque, des actifs sont donnés en garantie afin d'obtenir du financement, soutenir les activités de négociation et de courtage et participer à des systèmes de compensation et de règlement.

Un sommaire des actifs grevés et non grevés (compte non tenu des actifs détenus par des filiales d'assurances) figure dans le tableau ci-dessous pour indiquer les actifs utilisés ou disponibles à des fins de financement éventuel.

TABLEAU 5 0 ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

						<i>Aux</i>
						<b>31 octobre 2020</b>
	Grevés <sup>2</sup>		Non grevés		Total des actifs	Actifs grevés en pourcentage du total des actifs
Donnés en Garantie <sup>3</sup>	Autre <sup>4</sup>	Disponibles comme Garantie <sup>5</sup>	Autres <sup>6</sup>			
Trésorerie et montants à recevoir de banques	205 \$	– \$	– \$	6 240 \$	6 445 \$	– %
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	5 237	91	156 823	1 998	164 149	0,3
Valeurs mobilières, prêts détenus à des fins de transaction et autres <sup>7</sup>	90 161	13 058	357 871	31 479	492 569	6,0
Dérivés	–	–	–	54 242	54 242	–
Valeurs mobilières prises en pension <sup>8</sup>	–	–	–	169 162	169 162	–
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	51 151	61 039	81 709	523 624	717 523	6,6
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	14 941	14 941	–
Participation dans Schwab	–	–	–	12 174	12 174	–
Goodwill	–	–	–	17 148	17 148	–
Autres immobilisations incorporelles	–	–	–	2 125	2 125	–
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	–	–	–	10 136	10 136	–
Actifs d'impôt différé	–	–	–	2 444	2 444	–
Autres actifs <sup>9</sup>	422	–	–	52 385	52 807	–
<b>Total des actifs au bilan</b>	<b>147 176 \$</b>	<b>74 188 \$</b>	<b>596 403 \$</b>	<b>898 098 \$</b>	<b>1 715 865 \$</b>	<b>12,9 %</b>
<b>Éléments hors bilan<sup>10</sup></b>						
Valeurs mobilières prises en pension	164 469	–	43 286	(169 162)		
Emprunts de valeurs mobilières et sûretés reçues	56 120	–	23 983	–		
Prêts sur marge et autre activité de la clientèle	5 581	–	26 378	(15 212)		
<b>Total des éléments hors bilan</b>	<b>226 170</b>	<b>–</b>	<b>93 647</b>	<b>(184 374)</b>		
<b>Total</b>	<b>373 346 \$</b>	<b>74 188 \$</b>	<b>690 050 \$</b>	<b>713 724 \$</b>		

						31 octobre 2019
Total des actifs au bilan	105 512 \$	74 065 \$	384 443 \$	851 270 \$	1 415 290 \$	12,7 %
Total des éléments hors bilan	211 882	3 707	71 797	(180 084)		
<b>Total</b>	<b>317 394 \$</b>	<b>77 772 \$</b>	<b>456 240 \$</b>	<b>671 186 \$</b>		

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Le grèvement d'actifs a été analysé pour chaque actif pris isolément. Lorsqu'un actif en particulier est grevé et que la TD présente cet actif au bilan et hors bilan, aux fins de la présentation de cette information, l'actif présenté au bilan et hors bilan est classé comme grevé conformément à la pratique courante.

<sup>3</sup> Représentent les actifs qui ont été fournis à l'externe pour soutenir les opérations quotidiennes de la Banque, y compris les cessions temporaires de titres, la compensation et les paiements, et les transactions sur dérivés. Incluent également les actifs qui ont été affectés en garantie afin de soutenir les activités de la Federal Home Loan Bank (FHLB).

<sup>4</sup> Actifs qui soutiennent des activités de financement à long terme de la TD, actifs affectés en garantie contre des passifs au titre de la titrisation, actifs détenus par des véhicules de titrisation consolidés ou dans des portefeuilles en vue de l'émission d'obligations sécurisées.

<sup>5</sup> Actifs qui sont disponibles facilement dans leur forme juridique actuelle pour générer du financement ou soutenir les besoins en matière de sûreté. Cette catégorie inclut les actifs de la FHLB comptabilisés qui demeurent inutilisés et les titres de créance au coût amorti qui peuvent être cédés en garantie, quoique peu fréquemment cédés en pratique.

<sup>6</sup> Actifs qui ne peuvent servir à soutenir les besoins de financement ou les besoins en matière de sûreté dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont admissibles éventuellement comme sûreté de programme de financement ou qui peuvent être cédés en garantie aux banques centrales (p. ex., les prêts hypothécaires assurés par la SCHL qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*).

<sup>7</sup> Les valeurs mobilières comprennent les prêts détenus à des fins de transaction, les valeurs mobilières, les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN et les autres actifs financiers désignés à la JVRN, les valeurs mobilières à la JVAERG et les titres de créance au coût amorti.

<sup>8</sup> Les actifs présentés comme valeurs mobilières prises en pension représentent la valeur des prêts consentis, et non la valeur de la sûreté reçue.

<sup>9</sup> Les autres actifs comprennent les montants à recevoir des courtiers et des clients.

<sup>10</sup> Les éléments hors bilan comprennent la valeur des sûretés sur des valeurs mobilières reçues dans le cadre des prises en pension, des emprunts de valeurs mobilières, des prêts sur marge et autre activité de la clientèle. La valeur des prêts relatifs à des opérations de prises en pension et aux activités de prêts sur marge et de la clientèle est soustraite de la catégorie Autres des actifs non grevés au bilan.

## SIMULATIONS DE CRISE DE LIQUIDITÉ ET PLANS DE LIQUIDITÉ D'URGENCE

Outre le scénario de «stress combiné critique», la Banque effectue des simulations de crise de liquidité au moyen d'une multitude de scénarios différents. Ces scénarios de crise constituent une combinaison d'événements propres à la TD et d'événements de crise généralisés à l'ensemble des marchés, qui sont conçus pour tester l'incidence de facteurs de risque importants pour le profil de risque de la Banque. Les évaluations de la liquidité font également partie du programme d'évaluation des facteurs de crise à l'échelle de la Banque.

La Banque a en place des plans de liquidité d'urgence pour l'ensemble de la Banque et pour les filiales qui exercent leurs activités dans les territoires étrangers (plans de liquidité d'urgence régionaux). Les plans de liquidité d'urgence de la Banque fournissent un cadre formel afin de gérer les situations de liquidité imprévues qui, par conséquent, fait partie intégrante du programme de gestion du risque de liquidité global de la Banque. Ce cadre décrit les différentes étapes d'un plan d'urgence fondées sur la gravité et la durée de la situation de liquidité et énumère les mesures de sortie de crise appropriées pour chacune des

étapes. Pour chaque mesure de sortie de crise, il fournit les principales mesures opérationnelles pour mettre en œuvre la mesure. Les plans de liquidité d'urgence régionaux énumèrent les mesures de sortie de crise visant à traiter les événements de crise particuliers à chaque région. Les mesures et la structure de gouvernance présentées dans les plans de liquidité d'urgence de la Banque sont alignées sur le plan de sortie de crise de la Banque.

La pandémie de COVID-19 a perturbé les marchés des capitaux. Par conséquent, la Banque a géré les risques associés à cette perturbation en fonction de ses plans de liquidité d'urgence. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, la Banque a continué de se fier aux dépôts comme première source de financement principal stable et a eu accès aux facilités consenties par les gouvernements et les banques centrales afin d'accroître la disponibilité des dépôts et le financement de gros sur les marchés pour répondre aux besoins des ménages et des entreprises et appuyer le fonctionnement efficace des marchés des capitaux. Au 31 octobre 2020, les marchés des capitaux n'étaient plus perturbés et la Banque détenait toujours un nombre important d'HQLA conformément aux exigences réglementaires et à ses politiques internes.

## NOTATIONS DE CRÉDIT

Les notations de crédit ont une incidence sur les coûts d'emprunt et la capacité à mobiliser des capitaux de la Banque. Un abaissement des notations de crédit pourrait entraîner une hausse des coûts de financement, accroître les obligations de fournir des sûretés, réduire l'accès aux marchés financiers et pourrait également nuire à la capacité de la Banque de conclure des transactions sur dérivés.

Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et peuvent changer de temps à autre en fonction de nombreux facteurs, notamment la solidité financière, la situation concurrentielle et la situation de trésorerie de la Banque, de même que de facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les méthodes utilisées par les agences de notation et les conditions touchant l'ensemble de l'industrie des services financiers.

TABLEAU 5.1 NOTATIONS DE CRÉDIT<sup>1</sup>

	<i>Au</i>		
	<b>31 octobre 2020</b>		
	<b>Moody's</b>	<b>S&amp;P</b>	<b>DBRS</b>
Dépôts/contrepartie <sup>2</sup>	<b>Aa1</b>	<b>AA-</b>	<b>AA (haut)</b>
Ancienne dette de premier rang <sup>3</sup>	<b>Aa1</b>	<b>AA-</b>	<b>AA (haut)</b>
Dette de premier rang <sup>4</sup>	<b>Aa3</b>	<b>A</b>	<b>AA</b>
Obligations sécurisées	<b>Aaa</b>	<b>-</b>	<b>AAA</b>
Titres de créance subordonnés	<b>A2</b>	<b>A</b>	<b>AA (bas)</b>
Titres de créance subordonnés – FPUNV	<b>A2 (hyb)</b>	<b>A-</b>	<b>A</b>
Actions privilégiées – FPUNV	<b>Baa1 (hyb)</b>	<b>BBB</b>	<b>Pfd-2 (haut)</b>
Dette à court terme (dépôts)	<b>P-1</b>	<b>A-1+</b>	<b>R-1 (haut)</b>
Perspectives	<b>Stable</b>	<b>Stable</b>	<b>Stable</b>

<sup>1</sup> Les notations ci-dessus s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Les notations des filiales sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/renseignements-sur-les-creances/notes-de-credit/credit.jsp>. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la conservation d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation.

<sup>2</sup> Représentent les notations des dépôts à long terme et la notation du risque de contrepartie attribuées par Moody's, la notation de crédit d'émetteur attribuée par S&P et la notation d'émetteur à long terme attribuée par DBRS.

<sup>3</sup> Comprend a) la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018; et b) la dette de premier rang émise à partir du 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques, y compris la dette dont la durée initiale est de moins de 400 jours et la plupart des billets structurés.

<sup>4</sup> Assujettie à une conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques.

La Banque examine régulièrement le niveau des sûretés additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas d'abaissement de la notation de crédit de la TD. La Banque détient des actifs liquides pour s'assurer qu'elle peut effectuer des paiements additionnels de sûreté qui seraient exigés par des contreparties en cas d'abaissement de trois crans des notations de l'ancienne dette de premier rang de la Banque. Le tableau suivant présente les sûretés additionnelles qui auraient pu être exigées aux termes de contrats par les contreparties de dérivés à la date de présentation de l'information financière en cas d'abaissement de un, deux et trois crans des notations de crédit de la Banque.

TABLEAU 5.2 EXIGENCES DE SÛRETÉS ADDITIONNELLES POUR ABAISSEMENT DES NOTATIONS<sup>1</sup>

	<i>Moyenne pour les exercices clos les</i>	
	<b>31 octobre 2020</b>	31 octobre 2019
Abaissement de un cran	<b>212 \$</b>	98 \$
Abaissement de deux crans	<b>275</b>	118
Abaissement de trois crans	<b>1 013</b>	648

<sup>1</sup> Les exigences de sûretés ci-dessus sont fondées sur l'annexe de soutien au crédit pour les contreparties et sur les notations de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation pertinentes.

## RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME

Le LCR, mesure selon Bâle III, correspond au quotient de l'encours des HQLA non grevés sur les besoins de sorties nettes de trésorerie pour les 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidité.

Sauf en période de tensions financières, la Banque doit maintenir un LCR de plus de 100 % selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. Le LCR de la Banque est calculé selon les paramètres des scénarios de la ligne directrice sur les normes de liquidité, y compris selon les critères d'admissibilité et la décote des HQLA, les taux de retrait des dépôts, et les autres taux de sorties et d'entrées de trésorerie prescrits par la ligne directrice. Les HQLA détenus par la Banque qui sont admissibles aux fins du calcul du LCR selon les normes de liquidité sont constitués essentiellement de réserves auprès de banques centrales, de titres émis ou garantis par des emprunteurs souverains et de titres de haute qualité émis par des entités non financières.



Le tableau ci-dessous présente la position quotidienne moyenne propre au LCR de la Banque aux dates indiquées.

TABLEAU 53 RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME MOYEN SELON BÂLE III <sup>1</sup>		<i>Moyenne pour les trois mois clos le</i>	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		<b>31 octobre 2020</b>	
		Valeur non pondérée totale (moyenne) <sup>2</sup>	Valeur pondérée totale (moyenne) <sup>3</sup>
<b>Actifs liquides de haute qualité</b>			
Total des actifs liquides de haute qualité		s. o. \$	343 498 \$
<b>Sorties de trésorerie</b>			
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :		626 179 \$	61 769 \$
Dépôts stables <sup>4</sup>		235 595	7 068
Dépôts moins stables		390 584	54 701
Financement de gros non garanti, dont :		313 322	151 253
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives <sup>5</sup>		136 795	32 849
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)		130 480	72 357
Dettes non garanties		46 047	46 047
Financement de gros garanti		s. o.	19 441
Exigences supplémentaires, dont :		252 622	68 520
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées		46 437	25 668
Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette		5 338	5 338
Facilités de crédit et de liquidité		200 847	37 514
Autres obligations de financement contractuelles		12 502	7 012
Autres obligations de financement conditionnelles <sup>6</sup>		600 016	9 724
<b>Total des sorties de trésorerie</b>		<b>s. o. \$</b>	<b>317 719 \$</b>
<b>Entrées de trésorerie</b>			
Prêts garantis		205 304 \$	20 572 \$
Entrées liées aux expositions parfaitement productives		14 472	7 653
Autres entrées de trésorerie		52 178	52 178
<b>Total des entrées de trésorerie</b>		<b>271 954 \$</b>	<b>80 403 \$</b>
		<i>Moyenne pour les trois mois clos les</i>	
		<b>31 octobre 2020</b>	31 juillet 2020
		<b>Valeur ajustée totale</b>	Valeur ajustée totale
<b>Total des actifs liquides de haute qualité<sup>7</sup></b>		<b>343 498 \$</b>	329 655 \$
<b>Total des sorties nettes de trésorerie<sup>8</sup></b>		<b>237 316</b>	219 275
<b>Ratio de liquidité à court terme</b>		<b>145 %</b>	150 %

<sup>1</sup> Le LCR pour le trimestre clos le 31 octobre 2020 représente la moyenne des 62 données quotidiennes du trimestre.

<sup>2</sup> Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

<sup>3</sup> Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes des HQLA ou des taux des entrées et des sorties de trésorerie prescrits par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

<sup>4</sup> Selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, les dépôts stables des clients de détail et des petites et moyennes entreprises (PME) représentent des dépôts assurés qui sont soit placés sur des comptes courants, soit détenus par des déposants qui entretiennent avec la Banque d'autres relations durables qui rendent un retrait très improbable.

<sup>5</sup> Les dépôts opérationnels des clients autres que des PME sont des dépôts conservés par la Banque afin d'accéder plus aisément aux fonctions, comme les services de compensation, de garde et de gestion de trésorerie.

<sup>6</sup> Comprennent les facilités de crédit et de liquidité sans engagement, les fonds de placement monétaires à capital garanti, l'encours des titres de créance ayant une échéance supérieure à 30 jours et d'autres sorties contractuelles de trésorerie. En ce qui a trait à l'encours des titres de créance ayant une échéance supérieure à 30 jours, la TD n'a aucune obligation contractuelle de racheter l'encours de ces titres de créance de la TD et, par conséquent, un taux de sorties de trésorerie de 0 % a été appliqué conformément à la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

<sup>7</sup> Le total des HQLA ajustés est présenté compte tenu de la décote des actifs et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF le prescrit (les HQLA compte tenu de la décote sont plafonnés à 40 % pour le niveau 2 et à 15 % pour le niveau 2B).

<sup>8</sup> Le total des sorties nettes de trésorerie ajustées est présenté compte tenu des taux des entrées et des sorties de trésorerie et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF le prescrit (les entrées de trésorerie sont plafonnées à 75 % des sorties de trésorerie).

Le LCR moyen de la Banque de 145 % pour le trimestre clos le 31 octobre 2020 continue à satisfaire aux exigences réglementaires.

La Banque détient une variété d'actifs liquides en proportion des besoins de liquidités de l'organisation. Un bon nombre de ces actifs sont admissibles à titre de HQLA selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. La moyenne des HQLA de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2020 a été de 343 milliards de dollars (330 milliards de dollars pour le trimestre clos le 31 juillet 2020), les actifs du niveau 1 représentant 88 % (89 % au

31 juillet 2020). Les HQLA comme présentés de la Banque ne tiennent pas compte des HQLA excédentaires des Services de détail aux États-Unis, conformément aux exigences de la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF afin de refléter les motifs de transfert de liquidités entre les Services de détail aux États-Unis et leurs sociétés affiliées en conformité avec les règlements de la Réserve fédérale des États-Unis. En excluant les HQLA excédentaires, le LCR des Services de détail aux États-Unis se trouve effectivement plafonné à 100 % avant la consolidation totale de la Banque.

## FINANCEMENT

La Banque a accès à une variété de sources de financement garanties et non garanties. Les activités de financement de la Banque sont menées conformément à la politique de gestion de la liquidité, laquelle exige que tous les actifs soient financés selon la durée appropriée et selon un profil de diversification prudent.

L'approche principale de gestion des activités de financement de la Banque consiste à maximiser l'utilisation des dépôts mobilisés par l'entremise des services bancaires aux particuliers et des services bancaires commerciaux. Le tableau ci-dessous illustre l'importante réserve de dépôts personnels et commerciaux de la Banque et les comptes de passage de ses activités de gestion de patrimoine (collectivement les dépôts personnels et commerciaux) qui comptent pour plus de 70 % du financement total de la Banque. Avant le 6 octobre 2020, les dépôts dans les comptes de passage étaient placés auprès de la Banque en vertu de la convention sur les CDA avec TD Ameritrade. À compter du 6 octobre 2020, les dépôts dans les comptes de passage sont placés auprès de la Banque en vertu de la convention sur les CDA avec Schwab.

En raison de l'incidence économique de la COVID-19, la Banque du Canada a mis en place une série de mesures pour aider les Canadiens à traverser cette période difficile en facilitant l'accès au crédit et en le rendant abordable. La Banque du Canada a également mis en place ou amélioré plusieurs programmes qui consistent à acquérir des actifs financiers et à prêter aux institutions financières afin de favoriser le bon fonctionnement du système financier et d'aider les institutions financières à continuer à consentir des prêts. La Banque a utilisé certains de ces programmes, notamment les opérations de prise en pension à plus d'un jour, le Mécanisme permanent d'octroi de liquidités à plus d'un jour, la Facilité d'achat des acceptations bancaires et le Programme d'achat de papier commercial.

Dans le cadre du Plan d'intervention du Canada pour répondre à la COVID-19, la SCHL a lancé une version révisée du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA). En vertu de ce programme, la SCHL achète des blocs de prêts hypothécaires assurés afin de procurer un financement stable aux banques et aux prêteurs hypothécaires et d'assurer la continuité des prêts aux Canadiens. La Banque a utilisé le PAPHA au deuxième trimestre de l'exercice 2020 et n'a pas participé à des opérations d'achat ultérieures.

À l'échelle mondiale, les banques centrales et les gouvernements ont mis en place des programmes semblables d'achat d'actifs et de crédit afin de soutenir la liquidité des marchés. La Banque a eu recours à certains de ces programmes, au besoin.

TABLEAU 54	SOMMAIRE DU FINANCEMENT PROVENANT DES DÉPÔTS	
	Aux	
(en millions de dollars canadiens)		
	31 octobre 2020	31 octobre 2019
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail au Canada	471 543 \$	382 252 \$
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail aux États-Unis	477 738	360 761
Autres dépôts	–	23
<b>Total</b>	<b>949 281 \$</b>	<b>743 036 \$</b>

## FINANCEMENT DE GROS

La Banque a différents programmes actifs de financement de gros externe à terme (plus de un an) inscrits pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs, les obligations sécurisées et les titres de créance de gros non garantis. La Banque recourt à du financement à terme sous forme de billets de premier rang, de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, d'obligations hypothécaires du Canada et de billets adossés à des créances sur cartes de crédit (la «Fiducie de cartes de crédit Evergreen»). Le financement de gros de la Banque est réparti par région, par monnaie et par type de financement. La Banque recourt à du financement à court terme (un an ou moins) au moyen de certificats de dépôt et du papier commercial.

Le tableau suivant présente les programmes de financement à terme inscrits de la Banque par région ainsi que le montant de financement de chacun.

Canada	États-Unis	Europe
Programme de titres de fiducie de capital (10 milliards de dollars)	Programme de titres de fiducie de capital et de créance inscrit à la SEC des États-Unis (F-3) (45 milliards de dollars américains)	Programme d'obligations sécurisées législatives inscrit à la United Kingdom Listing Authority (UKLA) (80 milliards de dollars)
Programme de billets à moyen terme de premier rang liés du Canada (4 milliards de dollars)		Programme de billets à moyen terme – marché européen inscrit à la UKLA (20 milliards de dollars américains)
Programme de titres adossés à des créances – lignes de crédit domiciliaires (Genesis Trust II) (7 milliards de dollars)		

La Banque évalue régulièrement les occasions de diversification de son financement dans de nouveaux marchés et auprès de nouveaux investisseurs afin de gérer le risque de financement et les coûts. Le tableau ci-après présente la ventilation de la dette à terme de la Banque par monnaie et type de financement. Le financement à terme au 31 octobre 2020 s'élevait à 121,1 milliards de dollars (129,8 milliards de dollars au 31 octobre 2019).

À l'exception du PAPHA, le financement fourni dans le cadre des différents programmes des banques centrales et d'autres programmes gouvernementaux n'est pas présenté dans le Tableau 55 : Financement à long terme ni dans le Tableau 56 : Financement de gros étant donné que le financement fourni aux dates indiquées l'est par voie d'opérations visant l'achat d'actifs et d'opérations de rachat.

TABLEAU 55	FINANCEMENT À LONG TERME	
	Aux	
Financement à long terme par devise		
	31 octobre 2020	31 octobre 2019
Dollar canadien	32 %	32 %
Dollar américain	40	37
Euro	20	21
Livre sterling	4	6
Autres	4	4
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Financement à long terme par type		
	31 octobre 2020	31 octobre 2019
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	50 %	54 %
Obligations sécurisées	33	31
Titrisation de prêts hypothécaires <sup>1</sup>	13	11
Titres adossés à des créances mobilières à terme	4	4
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

<sup>1</sup> La titrisation de prêts hypothécaires est présentée compte non tenu des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels.

La Banque maintient des limites de concentration à l'égard des montants des dépôts de gros à court terme de façon à ne pas trop dépendre de déposants particuliers comme source de financement. Qui plus est, elle limite la concentration des échéances à court terme du financement de gros afin de réduire le risque de refinancement durant un événement de stress.

Le tableau ci-dessous présente la durée restante des diverses sources du financement en cours respectivement aux 31 octobre 2020 et 31 octobre 2019.

TABLEAU 56 FINANCEMENT DE GROS

(en millions de dollars canadiens)

									Aux	
									31 octobre 2020	31 octobre 2019
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	Jusqu'à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total	
Dépôts auprès de banques <sup>1</sup>	13 044 \$	1 856 \$	3 042 \$	71 \$	18 013 \$	– \$	– \$	18 013 \$	11 893 \$	
Billet de dépôt au porteur	558	642	387	8	1 595	–	–	1 595	5 442	
Certificats de dépôt	4 312	9 627	9 199	18 785	41 923	–	–	41 923	61 995	
Papier commercial	19 245	8 914	11 290	8 918	48 367	–	–	48 367	48 872	
Obligations sécurisées	–	1 551	2 952	9 377	13 880	8 659	17 998	40 537	39 873	
Titrisation de prêts hypothécaires	–	1 664	464	1 822	3 950	4 137	21 399	29 486	27 144	
Anciens billets à moyen terme non garantis de premier rang <sup>2</sup>	–	5 607	7 738	5 694	19 039	5 105	11 781	35 925	55 277	
Billets à moyen terme non garantis de premier rang <sup>3</sup>	–	–	1 665	–	1 665	–	23 341	25 006	14 407	
Billets et débetures subordonnés <sup>4</sup>	–	–	–	–	–	–	11 477	11 477	10 725	
Titres adossés à des créances mobilières à terme	–	1 424	799	712	2 935	570	666	4 171	5 857	
Divers <sup>5</sup>	8 982	713	240	611	10 546	1 630	1 736	13 912	11 172	
<b>Total</b>	<b>46 141 \$</b>	<b>31 998 \$</b>	<b>37 776 \$</b>	<b>45 998 \$</b>	<b>161 913 \$</b>	<b>20 101 \$</b>	<b>88 398 \$</b>	<b>270 412 \$</b>	<b>292 657 \$</b>	
Dont :										
Garantis	– \$	4 639 \$	4 215 \$	11 911 \$	20 765 \$	13 366 \$	40 072 \$	74 203 \$	72 884 \$	
Non garantis	46 141	27 359	33 561	34 087	141 148	6 735	48 326	196 209	219 773	
<b>Total</b>	<b>46 141 \$</b>	<b>31 998 \$</b>	<b>37 776 \$</b>	<b>45 998 \$</b>	<b>161 913 \$</b>	<b>20 101 \$</b>	<b>88 398 \$</b>	<b>270 412 \$</b>	<b>292 657 \$</b>	

<sup>1</sup> Comprennent les dépôts à échéance déterminée auprès des banques.

<sup>2</sup> Comprennent a) la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018; et b) la dette de premier rang émise à partir du 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques, y compris la dette dont la durée initiale est de moins de 400 jours.

<sup>3</sup> Comprennent la dette de premier rang qui est assujettie à une conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques. Excluent des billets structurés d'un montant

de 2,6 milliards de dollars qui sont assujettis à une conversion au titre du régime de recapitalisation des banques (2,2 milliards de dollars au 31 octobre 2019).

<sup>4</sup> Les billets et débetures subordonnés ne sont pas considérés en tant que financement de gros étant donné qu'ils peuvent être engagés essentiellement à des fins de gestion des fonds propres.

<sup>5</sup> Comprend des dépôts à échéance déterminée auprès d'institutions autres que des banques (non garantis) de 13,9 milliards de dollars (11,2 milliards de dollars au 31 octobre 2019).

À l'exclusion des activités de regroupement des prêts hypothécaires du secteur Services bancaires de gros, la Banque a émis au total en 2020 des titres adossés à des créances hypothécaires s'élevant à 4,0 milliards de dollars (2,3 milliards de dollars en 2019), de même que d'autres titres adossés à des créances de néant (2,7 milliards de dollars en 2019). La Banque a émis aussi 11,1 milliards de dollars de billets à moyen terme non garantis (19,3 milliards de dollars en 2019) et des obligations sécurisées de 4,4 milliards de dollars (8,9 milliards de dollars en 2019) dans différentes monnaies et différents marchés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020.

#### FAITS RÉGLEMENTAIRES NOUVEAUX CONCERNANT LA LIQUIDITÉ ET LE FINANCEMENT

En mars 2020, le BSIF annonçait dans une lettre une série d'ajustements aux exigences en matière de fonds propres et de liquidités en vigueur en réponse à la situation en lien avec la COVID-19. Les principales mesures se rapportant aux fonds propres et aux liquidités énoncées dans la lettre comprennent :

- d'encourager les institutions à utiliser leurs réserves de liquidités, au besoin, pour soutenir une capacité accrue d'octroi de crédit;

- d'augmenter temporairement la limite des obligations sécurisées afin de permettre de donner en garantie à la Banque du Canada un pourcentage plus élevé d'obligations sécurisées;
- de confirmer la prise en compte dans le calcul du LCR des financements garantis conclus avec la Banque du Canada et de l'utilisation de la Facilité d'achat des acceptations bancaires de la Banque du Canada;
- de fournir des lignes directrices à l'égard du calcul du NSFR dans les cas d'actifs grevés au titre d'activités de liquidité des banques centrales en temps de crise. En avril 2019, le BSIF a inclus dans la ligne directrice sur les normes de liquidité le traitement révisé des dépôts de réserves et la ligne directrice définitive sur l'application au Canada du NSFR, selon laquelle les BISI canadiennes doivent maintenir un ratio du montant du financement stable disponible sur le montant du financement stable requis d'au moins 100 %.

Ces changements sont entrés en vigueur en janvier 2020 conformément aux exigences de la ligne directrice sur les normes de liquidité.

#### ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES ACTIFS, DES PASSIFS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente les catégories au bilan et hors bilan par durée contractuelle restante. Les engagements hors bilan incluent les obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs pour respecter des engagements découlant de certains contrats de location, certaines obligations d'achats et d'autres obligations. La valeur des instruments de crédit indiqués dans le tableau suivant représente le montant maximal du crédit additionnel que la TD pourrait être obligée de consentir si les instruments étaient entièrement épuisés ou utilisés. Comme une partie importante des garanties et des engagements devraient arriver à échéance sans avoir été utilisés, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins futurs attendus en liquidités. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de la Banque.

L'analyse des échéances présentée ne décrit pas le degré de transformation des échéances de la Banque ni son exposition au risque de taux d'intérêt ou au risque de liquidité. La Banque s'assure que les actifs sont financés de façon adéquate pour les protéger de la volatilité des coûts d'emprunt ou contre les réductions éventuelles des liquidités disponibles sur les marchés de financement. La Banque se sert de dépôts stables sans échéance (comptes chèques et comptes d'épargne) et de dépôts à terme comme principale source de financement à long terme pour les actifs détenus à des fins autres que de transaction de la Banque, y compris les prêts à terme aux particuliers et aux entreprises et la partie stable du solde des lignes de crédit renouvelables. La Banque accorde du financement à long terme d'après essentiellement la projection de croissance nette des actifs détenus à des fins autres que de transaction et a recours à du financement à court terme surtout pour financer des actifs détenus à des fins de transaction. La liquidité des actifs détenus à des fins de transaction quand ils sont soumis aux tensions des marchés est prise en compte pour déterminer l'échéance appropriée du financement.

TABLEAU 57 DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE

(en millions de dollars canadiens)

Au

	31 octobre 2020									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
<b>Actif</b>										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	6 437	\$ 8	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	6 445
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	161 326	656	–	–	–	–	–	–	2 167	164 149
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction <sup>1</sup>	4 363	6 920	7 866	6 913	3 867	9 732	23 624	27 554	57 479	148 318
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	80	–	600	2 271	69	1 430	1 425	1 879	794	8 548
Dérivés	5 299	7 167	4 554	2 810	2 525	6 314	10 004	15 569	–	54 242
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	820	183	631	234	107	930	1 253	581	–	4 739
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 501	2 799	8 490	6 101	4 886	25 305	23 667	26 957	2 579	103 285
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	6 444	23 449	16 052	5 855	5 498	12 386	62 145	95 852	(2)	227 679
Valeurs mobilières prises en pension <sup>2</sup>	98 721	30 246	23 879	11 776	4 204	29	307	–	–	169 162
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	472	2 845	7 286	9 994	10 481	38 182	138 912	44 047	–	252 219
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	706	1 423	3 437	3 941	3 893	14 594	68 961	28 038	60 467	185 460
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	32 334	32 334
Entreprises et gouvernements	27 193	4 938	8 973	11 653	8 672	35 439	70 478	65 144	23 309	255 799
Total des prêts	28 371	9 206	19 696	25 588	23 046	88 215	278 351	137 229	116 110	725 812
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(8 289)	(8 289)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	28 371	9 206	19 696	25 588	23 046	88 215	278 351	137 229	107 821	717 523
Engagements de clients au titre d'acceptations	12 699	2 036	204	2	–	–	–	–	–	14 941
Participation dans Schwab	–	–	–	–	–	–	–	–	12 174	12 174
Goodwill <sup>3</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	17 148	17 148
Autres immobilisations incorporelles <sup>3</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	2 125	2 125
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables <sup>3,4</sup>	–	1	6	91	9	29	299	4 384	5 317	10 136
Actifs d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	2 444	2 444
Montants à recevoir des courtiers et des clients	33 951	–	–	–	–	–	–	–	–	33 951
Autres actifs	3 521	1 060	643	2 783	470	150	125	171	9 933	18 856
<b>Total de l'actif</b>	<b>364 533</b>	<b>\$ 83 731</b>	<b>\$ 82 621</b>	<b>\$ 64 424</b>	<b>\$ 44 681</b>	<b>\$ 144 520</b>	<b>\$ 401 200</b>	<b>\$ 310 176</b>	<b>\$ 219 979</b>	<b>\$ 1 715 865</b>
<b>Passif</b>										
Dépôts détenus à des fins de transaction	1 802	\$ 2 429	\$ 2 065	\$ 3 057	\$ 1 639	\$ 3 510	\$ 3 455	\$ 1 220	\$ –	19 177
Dérivés	4 718	6 783	3 997	1 917	2 012	5 438	11 084	17 254	–	53 203
Passifs de titrisation à la juste valeur	–	608	243	652	345	2 495	6 706	2 669	–	13 718
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	18 654	7 290	12 563	15 892	5 251	–	4	11	–	59 665
Dépôts <sup>5,6</sup>										
Particuliers	6 240	8 996	9 139	9 550	7 288	10 095	7 923	37	565 932	625 200
Banques	12 870	1 592	313	56	28	–	4	5	14 101	28 969
Entreprises et gouvernements	25 387	24 703	24 841	15 274	7 214	14 378	52 852	3 386	313 129	481 164
Total des dépôts	44 497	35 291	34 293	24 880	14 530	24 473	60 779	3 428	893 162	1 135 333
Acceptations	12 699	2 036	204	2	–	–	–	–	–	14 941
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert <sup>1</sup>	698	1 095	993	823	707	4 888	9 789	14 986	1 020	34 999
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension <sup>2</sup>	122 433	23 944	30 879	1 791	4 952	4 873	4	–	–	188 876
Passifs de titrisation au coût amorti	–	1 055	221	422	404	1 642	8 799	3 225	–	15 768
Montants à payer aux courtiers et aux clients	35 143	–	–	–	–	–	–	–	–	35 143
Passifs liés aux assurances	306	350	382	316	305	963	1 676	1 033	2 259	7 590
Autres passifs <sup>4</sup>	7 672	3 630	1 744	701	1 048	1 304	1 402	5 633	7 342	30 476
Billets et débiteures subordonnés	–	–	–	–	–	–	200	11 277	–	11 477
<b>Capitaux propres</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	95 499	95 499
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>248 622</b>	<b>\$ 84 511</b>	<b>\$ 87 584</b>	<b>\$ 50 453</b>	<b>\$ 31 193</b>	<b>\$ 49 586</b>	<b>\$ 103 898</b>	<b>\$ 60 736</b>	<b>\$ 999 282</b>	<b>\$ 1 715 865</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
Engagements au titre du crédit et des liquidités <sup>7,8</sup>	19 568	\$ 23 526	\$ 25 918	\$ 20 089	\$ 14 289	\$ 43 760	\$ 107 951	\$ 4 343	\$ 1 309	260 753
Autres engagements <sup>9</sup>	77	169	183	188	165	657	875	553	–	2 867
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées	903	342	1 367	227	408	–	–	–	–	3 247
<b>Total des engagements hors bilan</b>	<b>20 548</b>	<b>\$ 24 037</b>	<b>\$ 27 468</b>	<b>\$ 20 504</b>	<b>\$ 14 862</b>	<b>\$ 44 417</b>	<b>\$ 108 826</b>	<b>\$ 4 896</b>	<b>\$ 1 309</b>	<b>\$ 266 867</b>

<sup>1</sup> Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

<sup>2</sup> Certains contrats considérés comme étant à court terme sont présentés dans la catégorie «moins de 1 mois».

<sup>3</sup> Certains actifs non financiers ont été présentés comme n'ayant «aucune échéance précise».

<sup>4</sup> Par suite de l'adoption d'IFRS 16, les actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés sont inclus au poste Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables et les obligations locatives comptabilisées sont incluses au poste Autres passifs.

<sup>5</sup> Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant «aucune échéance précise».

<sup>6</sup> Comprend 41 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 à 3 mois», une tranche

de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 3 à 6 mois», une tranche de 5 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 6 à 9 mois», une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle de «plus de 9 mois à 1 an», une tranche de 9 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 16 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 à 5 ans» et une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

<sup>7</sup> Comprendent 290 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

<sup>8</sup> Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

<sup>9</sup> Comprendent divers engagements d'acquisition ainsi que des engagements au titre de contrats de location qui n'ont pas encore débuté et des paiements découlant de contrats de location.

TABLEAU 57 DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE (suite)<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

Au

	31 octobre 2019									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
<b>Actif</b>										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	4 857	\$ 6	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	4 863
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	23 412	1 137	77	–	–	–	–	–	957	25 583
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction <sup>2</sup>	1 197	3 990	3 916	3 171	2 873	15 672	25 939	19 014	70 228	146 000
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	147	2	37	668	314	1 301	1 803	1 488	743	6 503
Dérivés	5 786	8 472	3 255	2 109	2 222	5 610	8 652	12 788	–	48 894
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	195	696	156	82	83	404	1 725	699	–	4 040
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat global	1 431	3 818	4 161	6 339	6 426	18 205	40 289	28 594	1 841	111 104
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	1 878	5 233	2 254	1 050	764	8 791	45 127	65 401	(1)	130 497
Valeurs mobilières prises en pension <sup>3</sup>	98 904	34 839	24 000	6 331	1 765	44	52	–	–	165 935
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	2 006	5 595	8 013	9 832	11 719	34 029	101 591	62 855	–	235 640
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	850	1 819	3 170	3 620	3 544	17 256	61 736	28 236	60 103	180 334
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	36 564	36 564
Entreprises et gouvernements	29 460	5 573	7 970	9 496	8 830	21 078	71 071	61 266	21 773	236 517
Total des prêts	32 316	12 987	19 153	22 948	24 093	72 363	234 398	152 357	118 440	689 055
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(4 447)	(4 447)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	32 316	12 987	19 153	22 948	24 093	72 363	234 398	152 357	113 993	684 608
Engagements de clients au titre d'acceptations	11 127	2 211	152	4	–	–	–	–	–	13 494
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	–	–	–	–	–	9 316	9 316
Goodwill <sup>4</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	16 976	16 976
Autres immobilisations incorporelles <sup>4</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	2 503	2 503
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables <sup>4</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	5 513	5 513
Actifs d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	1 799	1 799
Montants à recevoir des courtiers et des clients	20 575	–	–	–	–	–	–	–	–	20 575
Autres actifs	2 548	1 391	2 830	168	103	169	157	97	9 624	17 087
<b>Total de l'actif</b>	<b>204 373</b>	<b>\$ 74 782</b>	<b>\$ 59 991</b>	<b>\$ 42 870</b>	<b>\$ 38 643</b>	<b>\$ 122 559</b>	<b>\$ 358 142</b>	<b>\$ 280 438</b>	<b>\$ 233 492</b>	<b>\$ 1 415 290</b>
<b>Passif</b>										
Dépôts détenus à des fins de transaction	5 837	\$ 3 025	\$ 4 166	\$ 2 606	\$ 3 185	\$ 2 430	\$ 4 014	\$ 1 622	\$ –	\$ 26 885
Dérivés	7 180	7 968	3 603	2 062	1 763	5 546	8 148	13 781	–	50 051
Passifs de titrisation à la juste valeur	–	668	412	494	387	1 656	7 499	1 942	–	13 058
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	22 193	25 370	15 799	20 496	20 907	356	1	9	–	105 131
Dépôts <sup>5, 6</sup>										
Particuliers	5 218	8 990	9 459	7 691	7 583	9 374	9 670	21	445 424	503 430
Banques	6 771	1 459	150	1	6	–	3	7	8 354	16 751
Entreprises et gouvernements <sup>7</sup>	18 576	10 049	7 569	10 482	10 670	34 130	46 188	7 594	221 538	366 796
Total des dépôts	30 565	20 498	17 178	18 174	18 259	43 504	55 861	7 622	675 316	886 977
Acceptations	11 127	2 211	152	4	–	–	–	–	–	13 494
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert <sup>2</sup>	384	654	398	819	1 171	3 351	9 882	12 115	882	29 656
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension <sup>3</sup>	101 856	20 224	2 993	694	30	47	12	–	–	125 856
Passifs de titrisation au coût amorti	–	513	1 274	355	342	2 098	6 586	2 918	–	14 086
Montants à payer aux courtiers et aux clients	23 746	–	–	–	–	–	–	–	–	23 746
Passifs liés aux assurances	190	315	388	330	318	940	1 612	874	1 953	6 920
Autres passifs <sup>8</sup>	2 845	3 142	1 334	1 293	641	3 339	1 663	138	6 609	21 004
Billets et débentures subordonnés	–	–	–	–	–	–	–	10 725	–	10 725
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	87 701	87 701
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>205 923</b>	<b>\$ 84 588</b>	<b>\$ 47 697</b>	<b>\$ 47 327</b>	<b>\$ 47 003</b>	<b>\$ 63 267</b>	<b>\$ 95 278</b>	<b>\$ 51 746</b>	<b>\$ 772 461</b>	<b>\$ 1 415 290</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
Engagements au titre du crédit et des liquidités <sup>9, 10</sup>	19 388	\$ 21 652	\$ 18 391	\$ 13 537	\$ 12 034	\$ 27 207	\$ 111 281	\$ 5 856	\$ 1 294	\$ 230 640
Engagements en vertu de contrats de location simple <sup>11</sup>	82	165	250	247	244	936	2 332	3 365	–	7 621
Autres obligations d'achat	82	182	185	206	177	753	1 031	556	–	3 172
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées	408	793	1 360	461	97	81	–	–	–	3 200
<b>Total des engagements hors bilan</b>	<b>19 960</b>	<b>\$ 22 792</b>	<b>\$ 20 186</b>	<b>\$ 14 451</b>	<b>\$ 12 552</b>	<b>\$ 28 977</b>	<b>\$ 114 644</b>	<b>\$ 9 777</b>	<b>\$ 1 294</b>	<b>\$ 244 633</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

<sup>3</sup> Certains contrats considérés comme étant à court terme sont présentés dans la catégorie «moins de 1 mois».

<sup>4</sup> Certains actifs non financiers ont été présentés comme n'ayant «aucune échéance précise».

<sup>5</sup> Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant «aucune échéance précise».

<sup>6</sup> Comprendent 40 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 1 milliard de dollars comporte une durée contractuelle restante de «moins de 1 mois», une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 6 à 9 mois», une tranche de 14 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 18 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 à 5 ans» et une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

<sup>7</sup> Le 30 juin 2019, Fiducie de capital TD IV a racheté la totalité des billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 en circulation d'un montant en principal de 550 millions de dollars, à un prix

de rachat équivalant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus et impayés à la date du rachat.

<sup>8</sup> Comprendent 83 millions de dollars d'engagements découlant de contrats de location-financement dont une tranche de 2 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «moins de 1 mois», une tranche de 4 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «1 à 3 mois», une tranche de 5 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 5 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 5 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «9 mois à 1 an», une tranche de 22 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 39 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 à 5 ans» et une tranche de 1 million de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

<sup>9</sup> Comprendent 374 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

<sup>10</sup> Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

<sup>11</sup> Comprendent les paiements au titre de la location, les taxes connexes et les charges d'exploitation estimées.

## Risque d'adéquation des fonds propres

*Le risque d'adéquation des fonds propres est le risque pour la Banque de ne pas disposer de fonds propres suffisants par rapport aux montants requis pour exécuter sa stratégie et répondre aux exigences réglementaires et internes en matière de fonds propres.*

Des fonds propres sont détenus afin de protéger la viabilité de la Banque en cas de pertes financières imprévues. Les fonds propres représentent le financement requis pour protéger les déposants et autres créanciers contre des pertes imprévues.

La gestion des niveaux de fonds propres exige de la Banque qu'elle détienne suffisamment de fonds propres dans les situations normales et les situations de stress afin d'éviter le risque de non-respect des niveaux de fonds propres minimums prescrits par les organismes de réglementation et des limites internes du conseil d'administration.

### RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le conseil d'administration vérifie si les cibles de fonds propres sont respectées et approuve le plan de financement annuel et la politique globale de gestion des fonds propres. Le comité du risque examine et approuve le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres, et s'assure que la direction a pris les mesures nécessaires pour le maintien d'un PIEAFP approprié correspondant au profil de risque de la Banque. Le chef de la gestion des risques et le chef des finances veillent à ce que le PIEAFP de la Banque permette de satisfaire efficacement aux exigences de fonds propres.

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres recommande et maintient le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres, ainsi que la politique globale de gestion des fonds propres afin d'assurer une gestion efficace et prudente de la situation des fonds propres de la Banque, et appuie le maintien de fonds propres adéquats. Il supervise l'affectation des cibles de fonds propres pour les secteurs d'exploitation et s'assure que ceux-ci respectent les cibles établies.

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres, sur une base consolidée, sous la supervision du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres. Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan met à jour les prévisions de fonds propres, entre autres en apportant les changements appropriés aux émissions, aux rachats et aux remboursements de fonds propres. Les prévisions de fonds propres sont revues par le comité de gestion de l'actif et du passif. De plus, le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan dirige le PIEAFP et les processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les secteurs d'exploitation de la Banque sont responsables de la gestion des limites de fonds propres attribuées.

De plus, les filiales réglementées de la Banque, y compris certaines filiales d'assurances et filiales aux États-Unis et dans d'autres pays, gèrent leur risque d'adéquation des fonds propres conformément aux exigences réglementaires applicables. Les politiques et procédures de gestion des fonds propres de filiales doivent également être conformes à celles de la Banque. Les filiales réglementées de la Banque aux États-Unis doivent se conformer à plusieurs lignes directrices réglementaires, règles et attentes liées à la planification des fonds propres et à l'évaluation des facteurs de stress, y compris la réglementation YY de la Réserve fédérale des États-Unis qui énonce les normes prudentielles resserrées pour les organisations bancaires étrangères qui s'appliquent aux sociétés de portefeuille bancaires américaines. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques «Évolution future des fonds propres réglementaires», «Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise» et à la rubrique «Principaux risques et risques émergents» de la section «Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs».

### MODE DE GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES DE LA TD

Les ressources en fonds propres sont gérées de manière à ce que la situation des fonds propres de la Banque puisse soutenir les stratégies d'affaires dans le contexte d'affaires actuel et futur. La Banque gère ses activités selon des contraintes de fonds propres définies par les exigences de fonds propres tant internes que réglementaires, de façon à satisfaire les plus élevées de ces exigences.

Les exigences de fonds propres réglementaires représentent les niveaux de fonds propres minimums. Le conseil d'administration approuve des cibles de fonds propres qui prévoient des réserves suffisantes, de sorte que la Banque respecte les exigences minimales de fonds propres en périodes de crise. Les cibles de fonds propres visent à réduire le risque de manquement aux exigences minimales de fonds propres pouvant découler d'un événement de crise inattendu, donnant ainsi à la direction la possibilité de réagir à une baisse des niveaux de fonds propres avant que ceux-ci ne descendent sous les exigences minimales. Les cibles de fonds propres sont définies dans la politique mondiale de gestion des fonds propres.

Un processus de surveillance périodique complet est suivi pour planifier et prévoir les besoins en fonds propres. Dans le cadre du processus de planification annuel, une limite d'actifs pondérés en fonction du risque et de levier est attribuée aux secteurs d'exploitation. La génération et l'utilisation des fonds propres font l'objet d'une surveillance et de rapports au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres.

La Banque évalue la sensibilité de ses besoins en fonds propres prévus et la génération de nouveaux fonds propres aux diverses conditions économiques au moyen de son processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise.

Les résultats du processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise sont pris en compte dans l'établissement des cibles de fonds propres et des limites de l'appétit pour le risque lié aux fonds propres.

La Banque établit également ses besoins de fonds propres internes dans le cadre du PIEAFP, en utilisant des modèles pour mesurer les fonds propres à risque requis d'après sa propre tolérance au risque de pertes imprévues. La tolérance au risque est calibrée en fonction du niveau de confiance requis pour que la Banque puisse respecter ses obligations, même après l'absorption des pires pertes imprévues sur une période de un an.

De plus, la Banque a un plan de financement d'urgence conçu pour préparer la direction à assurer l'adéquation des fonds propres pendant des périodes de stress systémique ou propre aux banques. Le plan de financement d'urgence définit la gouvernance et les procédures à suivre si on prévoit que les niveaux de fonds propres consolidés de la Banque chuteront sous les cibles établies ou s'il existe des préoccupations liées aux fonds propres qui émergent de tendances ou d'événements perturbateurs. Il décrit aussi les mesures que pourrait prendre la direction pour empêcher qu'une telle situation se produise.

## Risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite

*Le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite est le risque associé au non-respect des obligations légales de la Banque sur le plan légal, réglementaire ou contractuel, des obligations aux termes du Code de conduite et d'éthique ou des exigences en matière de conduite commerciale loyale ou de bonnes pratiques commerciales. Il comprend, entre autres risques, celui de ne pas recenser, communiquer et respecter les lois, les règlements et les règles en vigueur et leurs modifications, les lignes directrices réglementaires ou les normes d'autoréglementation et les codes internes, notamment la gestion prudentielle du risque lié au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes, aux sanctions économiques, au trafic d'influence et à la corruption (les «exigences légales, réglementaires et en matière de conduite»). Parmi les conséquences potentielles de l'incapacité à atténuer le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, mentionnons une perte financière, des sanctions réglementaires et une atteinte à la réputation, ce qui pourrait nuire à la Banque.*

La Banque est exposée au risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite dans la quasi-totalité de ses activités. L'incapacité à atténuer le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite et le non-respect des exigences légales et réglementaires peuvent nuire à la capacité de la Banque à atteindre les objectifs stratégiques, peuvent donner lieu à des amendes ou à des blâmes, mener à une poursuite, et poser un risque pour la réputation de la Banque. Les amendes, atteintes à la réputation et autres coûts associés aux poursuites judiciaires ainsi que les décisions défavorables d'un tribunal ou d'une autorité de réglementation peuvent aussi avoir une incidence négative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite diffère des autres risques bancaires, comme le risque de crédit ou le risque de marché, car il ne s'agit pas d'un risque que la direction prend activement et consciemment en prévision d'un rendement et que ce risque ne peut pas en général être atténué efficacement en tentant de limiter son incidence à un seul secteur ou territoire, puisque si ce risque survenait, il pourrait nuire à des secteurs ou territoires qui n'ont pas rapport avec le secteur ou le territoire touché. Le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite est inhérent au cours normal des activités de la Banque.

### RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION, RISQUE JURIDIQUE ET RISQUE EN MATIÈRE DE CONDUITE

Le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite étant étendu et omniprésent, la gestion proactive et efficace de celui-ci est complexe. Le cadre de gestion du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite s'applique à l'échelle de la Banque ainsi qu'à toutes les fonctions du Siège social, à tous ses secteurs d'exploitation, à toutes ses fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance, et à ses filiales. Il incombe à chacun des secteurs d'activité de la Banque d'exercer leurs activités conformément aux exigences légales, réglementaires et en matière de conduite applicables aux pays où ils exercent leurs activités ainsi qu'aux exigences propres à l'entreprise et de se conformer aux exigences légales, réglementaires et en matière de conduite dans le cadre de leurs activités, notamment de donner le ton approprié aux fins de la gestion du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite. Pour exercer cette responsabilité, les secteurs doivent évaluer le risque, concevoir et mettre en place des contrôles, surveiller leur efficacité continue et en rendre compte afin d'éviter de dévier de la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Le Service de la

conformité, le groupe Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent («LMCBA») et les groupes chargés du risque réglementaire donnent des indications objectives et assurent la surveillance de ce qui touche la gestion du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite. Le Service juridique et les groupes chargés du risque des relations avec les organismes de réglementation et des affaires gouvernementales donnent des conseils relativement à la gestion du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite. Des représentants de ces groupes interagissent régulièrement avec les membres de la haute direction des secteurs de la Banque. Également, la haute direction du Service juridique, du Service de la conformité et du groupe LMCBA se réunit régulièrement avec le comité d'audit et lui fait rapport. Le comité d'audit supervise l'établissement et la mise à niveau des politiques et des programmes raisonnablement conçus de façon à permettre à la Banque de respecter en tout temps les lois et règlements qui s'appliquent à elle. Les cadres supérieurs du Service de la conformité font aussi rapport régulièrement au comité de gouvernance qui est responsable de la gestion du risque en matière de conduite de la Banque. De plus, la haute direction du groupe chargé du risque réglementaire présente des rapports périodiques au conseil d'administration et à ses comités.

#### **MODE DE GESTION DU RISQUE DE CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION, RISQUE JURIDIQUE ET RISQUE EN MATIÈRE DE CONDUITE DE LA TD**

La gestion efficace du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite résulte d'une collaboration à l'échelle de l'entreprise et exige : a) l'identification et l'évaluation indépendantes et objectives du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, b) des indications et services-conseils objectifs ou une analyse critique et une surveillance indépendantes afin d'identifier, d'évaluer, de contrôler et de surveiller le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite et c) une série approuvée de cadres, politiques, procédures, lignes directrices et pratiques. Bien que chaque secteur d'exploitation ait le devoir d'exercer ses activités conformément aux lois et règlements applicables et de gérer efficacement le risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite, chacun du Service juridique, du Service de la conformité, du groupe LMCBA et des groupes chargés du risque réglementaire joue un rôle essentiel dans la gestion du risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite de la Banque. Selon les circonstances, ces groupes remplissent divers rôles à différents moments : le rôle de conseiller de confiance, celui qui donne des indications objectives, celui qui assure une analyse critique indépendante et celui qui effectue la surveillance et le contrôle (entre autres celui de gardien ou d'approbateur).

En particulier, le Service de la conformité assume les fonctions suivantes : la gestion et la surveillance indépendantes du risque de réglementation et du risque en matière de conduite, la promotion d'une culture d'intégrité, de respect de l'éthique et de conformité à l'échelle de l'organisation pour gérer et réduire les risques de conformité à la réglementation et les risques en matière de conduite, l'évaluation du caractère adéquat, du respect et de l'efficacité des contrôles de gestion courants de la conformité à la réglementation de la Banque, la responsabilité de gérer la gouvernance et la surveillance du risque en matière de conduite à l'échelle de l'entreprise, et le soutien au chef de la conformité à l'échelle mondiale en fournissant un avis au comité d'audit sur le caractère suffisant de la solidité des contrôles de gestion de la conformité à la réglementation afin de respecter les exigences réglementaires applicables. Le Service de la conformité travaille en collaboration avec les Ressources humaines et la Gestion du risque opérationnel afin d'assurer la surveillance et l'examen des activités de gestion du risque en matière de conduite réalisées par les secteurs d'activité.

Le groupe LMCBA exerce une surveillance indépendante de la gestion du risque et de la conformité à la réglementation et est responsable de la conformité à la réglementation et des composantes globales de la gestion prudente du risque des programmes à l'égard du risque lié à la lutte contre le blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes et aux sanctions économiques et à la lutte contre le trafic d'influence et la corruption (les «programmes de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent»), y compris de la conception, du contenu et de la mise en œuvre de ces programmes à l'échelle de l'entreprise; établit des normes, surveille et évalue les contrôles de ces programmes, leur conception et leur exécution, et en fait rapport; et fait rapport sur le caractère adéquat de l'efficacité de l'ensemble des programmes de lutte contre le blanchiment d'argent, y compris de leur conception et de leur exécution. En outre, le Service de la conformité et le groupe LMCBA ont élaboré des méthodes et des processus visant à mesurer et à grouper les risques de conformité à la réglementation et les risques en matière de conduite de façon continue afin d'établir un repère pour évaluer si les contrôles internes de la Banque sont efficaces pour atténuer ces risques et pour déterminer si l'appétit pour le risque de la Banque est respecté dans le cadre de la réalisation d'une activité en particulier ou de l'ensemble des activités de l'entreprise.

Le Service juridique offre des services et des conseils juridiques indépendants et protège la Banque contre tout risque juridique injustifié. Le Service juridique a élaboré également des méthodes pour vérifier que le risque de litiges respecte l'appétit pour le risque de la Banque.

Les processus dont se servent le Service juridique, le Service de la conformité et le groupe LMCBA (y compris les politiques et cadres, la formation et l'éducation et le *Code de conduite et d'éthique*) aident chaque secteur à assumer ses responsabilités afin de respecter les exigences légales, réglementaires et en matière de conduite.

Enfin, les groupes chargés du risque de réglementation et des affaires gouvernementales de la Banque établissent et facilitent la communication avec des représentants élus et des organismes de réglementation, surveillent les lois et règlements, veillent au maintien des relations d'affaires avec les gouvernements, coordonnent les examens réglementaires et l'établissement de mesures correctives découlant de constatations réglementaires, guident les discussions sur la réglementation visant les nouveaux produits, les propositions de produits ou les initiatives d'affaires et contribuent à la réalisation des objectifs d'intérêt général de la Banque.

## **Risque de réputation**

*Le risque de réputation est la possibilité que des perceptions de parties prenantes, qu'elles soient fondées ou non, concernant les pratiques commerciales, les actions ou les inactions de la Banque, entraînent ou puissent entraîner une perte de valeur significative de la Banque ou de sa marque, une baisse de sa liquidité ou un effritement de sa clientèle, ou qu'elles nécessitent l'adoption de mesures correctives coûteuses.*

La réputation d'une société est en soi un bien précieux, essentiel pour optimiser la valeur pour les actionnaires. Voilà pourquoi elle est toujours sensible aux risques. Le risque de réputation peut découler de perceptions négatives inspirées par les pratiques commerciales de la Banque qui touchent n'importe quel aspect des activités de la Banque et est habituellement lié à des préoccupations relatives à l'éthique et à l'intégrité, à la compétence, ou à la qualité ou à la pertinence des produits et services. Comme toutes les catégories de risque peuvent porter atteinte à la réputation de l'entreprise, le risque de réputation n'est pas géré à part des autres principaux risques auxquels la Banque est exposée puisqu'il pourrait aller jusqu'à ternir sa marque et miner son résultat et ses fonds propres.

#### **RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION**

L'EHD et les comités de direction qui examinent le risque de réputation dans le cadre de leurs fonctions habituelles sont responsables en dernier ressort de la gestion des risques pouvant entacher la réputation de la Banque. Le comité responsable de la gestion du risque d'atteinte à la réputation de l'entreprise («CRRE») est le comité de direction principal chargé d'examiner le risque de réputation à la TD. Son mandat est de surveiller la gestion du risque de réputation en fonction de l'appétit pour le risque de la Banque. Il est principalement responsable d'examiner et d'évaluer les initiatives et activités commerciales au niveau de l'entreprise et les activités pour lesquelles un profil de risque de réputation important a été établi et signalé. Le CRRE offre également un cadre de discussion, d'examen et de signalement en ce qui concerne les risques non traditionnels.

De plus, tous les employés et les représentants de la Banque doivent contribuer positivement à la réputation de la Banque et à la gestion du risque de réputation. Il appartient donc à chaque employé de la Banque de respecter des pratiques éthiques en tout temps, de se conformer aux politiques, aux lois et aux règlements applicables et aussi de favoriser des relations harmonieuses avec les parties prenantes de la Banque. La gestion du risque de réputation est plus efficace lorsque chacun a continuellement à cœur de protéger et d'améliorer la réputation de la Banque.

#### **MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION DE LA TD**

L'approche de la Banque en matière de gestion du risque de réputation combine l'expérience et la connaissance des unités d'exploitation individuelles, des secteurs de services communs du Siège social et des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance. Elle repose sur la capacité des entreprises de la Banque à bien comprendre leurs risques et à élaborer les politiques, processus et contrôles nécessaires à la gestion appropriée de ces risques, conformément à la stratégie de la Banque et à son appétit pour le risque de réputation. Le cadre de gestion du risque de réputation de la Banque donne un aperçu complet de son approche à la gestion de ce risque. Comme les autres politiques importantes, la politique à l'égard du risque de réputation appliquée à l'échelle de l'entreprise de la Banque est approuvée par le chef de groupe et CGR et établit des exigences selon lesquelles les secteurs d'exploitation et les services communs de l'entreprise sont tenus de gérer le risque de réputation, notamment la mise en œuvre de procédures et le fait de charger un comité sectoriel (lorsque la politique le prévoit) d'examiner et d'évaluer le risque de réputation et de recommander le signalement des questions touchant ce risque, le cas échéant, au CRRE.

La Banque a également une politique d'approbation des nouveaux produits et des nouvelles activités à l'échelle de l'entreprise qui est approuvée par le CGR et qui établit des pratiques courantes dans le but d'appuyer des processus uniformes pour l'approbation des nouvelles activités et des nouveaux produits et services à l'échelle de la Banque. La politique est soutenue par des processus propres aux secteurs d'exploitation, lesquels font intervenir un examen indépendant des fonctions de surveillance et consistent, entre autres, à prendre en considération tous les aspects d'un nouveau produit, y compris le risque de réputation.

## Risque environnemental et social

Le risque environnemental et social est la possibilité de perte de valeur sur le plan stratégique, financier, opérationnel, juridique et de la réputation découlant de l'incidence directe ou indirecte de la Banque sur l'environnement et la société et de l'incidence des enjeux écologiques et sociaux sur la Banque, dans le cadre de cycles à court et à long terme.

La gestion du risque environnemental et social est une priorité à l'échelle de l'entreprise. Parmi les principaux risques environnementaux et sociaux, citons : 1) les risques directs associés à la propriété et à l'exploitation de la Banque, notamment la gestion et l'exploitation de biens immobiliers, d'installations et des services connexes que l'entreprise possède ou gère; 2) les risques indirects associés aux enjeux ou événements environnementaux et sociaux (y compris les changements climatiques), qui peuvent nuire aux clients de la Banque et aux clients à qui la Banque fournit des services financiers ou dans lesquels la Banque investit; 3) la détermination et la gestion des enjeux réglementaires écologiques et sociaux nouveaux ou émergents qui pourraient représenter un risque important; et 4) le fait de ne pas comprendre les tendances en matière environnementale ou sociale ni d'en tirer parti de façon appropriée dans le but de satisfaire aux demandes des consommateurs et des clients pour des produits et des services.

### RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

À l'échelon de la haute direction, la responsabilité de la gestion du risque environnemental et social incombe au chef mondial, Développement durable et Responsabilité sociale et au premier vice-président, Gestion des risques opérationnels. L'équipe des affaires environnementales a pour mission d'élaborer une stratégie environnementale, sociale et de gouvernance, d'établir des normes et des cibles de performance et de faire rapport sur la performance. En outre, le groupe de gestion du risque environnemental et social, exerçant ses activités sous la responsabilité du groupe Gestion du risque opérationnel, est responsable de la surveillance du risque environnemental et social, notamment de l'établissement de cadres, de politiques, de processus et de la gouvernance en matière de risques afin de gérer activement ces risques, les surveiller et en rendre compte. Les différents comités de la Banque sur le risque propre au secteur ou lié à l'entreprise participent également au suivi des risques importants et agissent comme des instances de gouvernance pour la transmission à un échelon supérieur des problèmes importants liés au risque environnemental et social et la surveillance de ceux-ci.

### MODE DE GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA TD

La Banque gère le risque environnemental et social grâce à un cadre de risque environnemental et social à l'échelle de la Banque appuyé par les politiques et procédures mises en œuvre par l'ensemble des secteurs d'exploitation de la Banque.

Les mesures, les cibles et la performance environnementales et sociales de la Banque sont communiquées publiquement dans le rapport sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) annuel. Les principales mesures de performance sont présentées selon l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI) et certifiées de façon indépendante.

La Banque applique ses procédures de gestion du risque de crédit environnemental et social aux activités de crédit et de prêts dans les secteurs de gros et commercial. Ces procédures comprennent l'évaluation des politiques, des procédures et du rendement des clients de la Banque à l'égard des enjeux environnementaux et sociaux importants, comme le risque lié à l'air, au sol et à l'eau, la biodiversité, l'engagement des parties prenantes et le consentement éclairé, préalable et libre des peuples autochtones. La Banque a établi une liste d'activités et de transactions commerciales interdites en fonction des risques environnementaux et sociaux, y compris ceux liés aux droits de la personne. En outre, au sein des Services bancaires de gros et des services bancaires commerciaux, des lignes directrices propres au secteur ont été élaborées précisément pour les secteurs sensibles à l'environnement. Dans le cadre du financement de projets, la Banque est signataire des Principes de l'Équateur depuis 2007 et présente les projets liés aux Principes de l'Équateur dans son rapport ESG annuel. Les Principes de l'Équateur aident les institutions financières à déterminer, à évaluer et à gérer les risques environnementaux et sociaux et à en faire rapport en ce qui concerne les projets qui entrent dans le champ d'application des Principes de l'Équateur. La Banque utilise un ensemble complet d'outils et de guides pour identifier et classer de manière appropriée les opérations relevant des Principes de l'Équateur.

## Risque lié au climat

Le risque lié au climat constitue le risque de perte financière ou d'atteinte à la réputation découlant de l'incidence physique ou de transition des changements climatiques sur la Banque et ses clients. La Banque traite des risques liés au climat dans son rapport ESG. Dans ce rapport publié en 2019, la Banque présente des informations sur l'harmonisation de ses pratiques en fonction des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD) du Conseil de stabilité financière qui vise à uniformiser l'approche adoptée à l'égard de l'évaluation et de la présentation des risques et occasions que représentent les changements climatiques, y compris les risques physiques et de transition. La Banque est membre de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI) et participe aux études pilotes du TCFD menées par l'UNEP FI dont les objectifs sont de concevoir des approches uniformes à l'échelle de l'industrie pour l'analyse des scénarios climatiques pour les portefeuilles de prêts, de placements et d'assurance des banques.

GPTD est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'Organisation des Nations Unies (ONU). D'après ces principes, les investisseurs s'engagent à tenir compte des questions ESG dans l'analyse et la prise de décisions liées à l'investissement. GPTD applique depuis 2009 sa politique d'investissement durable partout au sein de ses activités d'exploitation. La politique donne un aperçu de la façon dont GPTD respecte ses engagements à l'égard des six principes directeurs énoncés dans les PRI de l'ONU. En 2015, TD Assurance est devenue signataire des principes pour une assurance responsable élaborés par l'UNEP FI, qui définissent un cadre mondial permettant au secteur de l'assurance de gérer les risques ESG.

### Code de conduite et droits de la personne

La Banque a mis en place plusieurs politiques, y compris le Code de conduite et d'éthique de la Banque qui reflète l'engagement de la Banque à gérer ses activités de façon responsable et conformément aux lois applicables. Pour des renseignements additionnels sur le Code de conduite et d'éthique, se reporter à la rubrique «Risque de conformité à la réglementation, risque juridique et risque en matière de conduite» ci-dessus. En outre, au moment d'inscrire des fournisseurs, la Banque demande à ces derniers de confirmer qu'ils exercent leurs activités conformément aux attentes décrites dans notre Code de conduite des fournisseurs. La Banque effectue un contrôle préalable accru lorsqu'elle impartit des produits et des services dans le cas où des facteurs sociaux, éthiques, environnementaux et géographiques présentent des risques plus élevés. La Banque a également un énoncé de position à l'égard des droits de la personne qui reflète également son engagement à gérer ses activités de façon responsable.

Le programme de diversité des fournisseurs en Amérique du Nord de la Banque vise à promouvoir l'égalité des chances et à favoriser l'inclusion des femmes, des minorités visibles, des peuples autochtones, de la communauté LGBTQ2+, des personnes ayant une incapacité, des anciens combattants et d'autres groupes diversifiés dans le processus d'approvisionnement.

La Banque fait publiquement rapport en vertu de la *Modern Slavery Act 2015* du Royaume-Uni et le Code de conduite des fournisseurs de la Banque est conforme à cette loi.

La Banque surveille et évalue de façon proactive les changements apportés aux politiques et aux dispositions législatives, et maintient une politique de la «porte ouverte» avec des organismes communautaires et environnementaux, des associations industrielles et des organismes de placement responsables.

Des renseignements additionnels sur la gestion du risque environnemental et social et la performance de la TD à cet égard sont présentés dans le rapport ESG, qui se trouve sur le site Web de la Banque.



## Méthodes et estimations comptables critiques

Les méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Un sommaire des principales méthodes et estimations comptables de la Banque est présenté dans les notes aux états financiers consolidés de 2020. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique. En outre, les méthodes comptables critiques de la Banque sont régulièrement passées en revue avec le comité d'audit. Les méthodes comptables critiques qui font appel au jugement de la direction et qui reposent sur des estimations incluent le classement et l'évaluation des actifs financiers, la comptabilisation des dépréciations d'actifs financiers, le calcul de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation, l'évaluation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, la comptabilisation des avantages du personnel, la comptabilisation de l'impôt sur le résultat, la comptabilisation des provisions, la comptabilisation des activités d'assurance, la consolidation des entités structurées et la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.

### MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de 2020 de la Banque ont été dressés selon les IFRS. Pour plus de renseignements sur les méthodes comptables ainsi que sur les jugements, estimations et hypothèses importants selon les IFRS, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de 2020 de la Banque.

### JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

### CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

#### Évaluation des modèles économiques

La Banque établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel ses portefeuilles d'actifs financiers sont gérés. Pour des renseignements sur les modèles économiques de la Banque, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de 2020 de la Banque. Pour établir ses modèles économiques, la Banque prend en compte ce qui suit :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application dans la pratique des politiques énoncées
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues

Les ventes ne permettent pas de déterminer à elles seules le modèle économique et ne sont pas considérées isolément. Les ventes témoignent plutôt de la façon dont les flux de trésorerie sont générés. Un modèle économique de type détention aux fins de la perception sera réévalué par la Banque afin de déterminer si les ventes sont conformes à l'objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels lorsque ces ventes sont de valeur plus que négligeable ou qu'elles sont plus qu'inhabituelles.

### Critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, la Banque tient compte des modalités contractuelles de l'instrument, notamment si l'actif financier est assorti de modalités contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels et qui feraient en sorte qu'il ne correspond pas à un contrat de prêt de base. Dans le cadre de cette évaluation, la Banque tient compte des principales modalités comme suit et évalue si les flux de trésorerie contractuels des instruments satisfont toujours au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels :

- Caractéristiques liées à la performance
- Modalités qui limitent les droits de la Banque aux flux de trésorerie d'actifs spécifiés (absence d'un droit de recours)
- Modalités de remboursement anticipé et de prolongation
- Caractéristiques liées à l'effet de levier
- Caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent

### DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

#### Augmentation importante du risque de crédit

Pour les expositions de détail, les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour le produit ou pour le portefeuille approprié et varient en fonction de l'exposition au risque de crédit à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la PD, un filet de sécurité absolu en cas de PD et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale survient lorsque l'un de ces critères est rempli.

Pour les expositions autres que de détail, la NRE est établie par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries qui sont fondés sur des données historiques. Les informations actuelles et prospectives qui sont propres à l'emprunteur et aux industries sont prises en compte en fonction du jugement d'experts en matière de crédit. Les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour la segmentation appropriée et varient en fonction de la NRE à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la NRE, un filet de sécurité absolu relatif à la NRE et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale survient lorsque l'un de ces critères est rempli. Se reporter à la rubrique «Incidence de la COVID-19» du présent document pour en savoir plus sur les considérations liées à la COVID-19.

#### Évaluation des pertes de crédit attendues

Pour les expositions de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction du produit de la PD, de la perte en cas de défaillance (PCD) et de l'exposition en cas de défaillance (ECD) à chaque période de la durée de vie attendue restante de l'actif financier, et actualisées au taux d'intérêt effectif à la date de clôture. Les estimations de la PD correspondent à la PD prospective et sont mises à jour trimestriellement en fonction des antécédents, des conditions actuelles et des informations prospectives pertinentes de la Banque sur la durée de vie attendue de l'exposition pour déterminer la courbe de la PD pour la durée de vie. Les estimations de la PCD sont fondées sur les radiations et les recouvrements de paiement passés, les données actuelles sur les caractéristiques propres à l'emprunteur et les coûts directs. Les flux de trésorerie attendus des sûretés, des garanties et d'autres rehaussements de crédit sont intégrés dans la PCD s'ils font partie intégrante des modalités contractuelles. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PCD attendue. L'ECD correspond au solde attendu au moment de la défaillance sur la durée de vie attendue restante de l'exposition. L'ECD incorpore les anticipations prospectives à l'égard des remboursements des soldes prélevés et des anticipations à l'égard des prélèvements futurs, le cas échéant.

Pour les expositions autres que de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie, déterminées comme la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus au cours de la durée de vie attendue restante de l'instrument financier. La PD pour la durée de vie est déterminée en établissant une concordance entre la NRE de l'exposition et la PD prospective sur la durée de vie attendue. Les estimations de la PCD sont déterminées en établissant une concordance entre la notation de risque par facilité (NRF) de l'exposition et la PCD attendue, laquelle tient compte des caractéristiques propres à la facilité comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PD et la PCD attendues. Les flux de trésorerie attendus sont établis en appliquant la PCD attendue aux flux de trésorerie contractuels afin de calculer les insuffisances de flux de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'exposition.

### Informations prospectives

Pour calculer les pertes de crédit attendues, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. Des facteurs macroéconomiques prospectifs, y compris des facteurs propres aux régions, sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinent. Des scénarios macroéconomiques prospectifs sont produits par les Services économiques TD dans le processus relatif aux pertes de crédit attendues : un scénario économique de base, ainsi qu'un scénario optimiste et un scénario pessimiste fondés sur une conjoncture économique plausible. Tous les scénarios macroéconomiques sont mis à jour trimestriellement en fonction de chacune des variables régionales, le cas échéant, et sont incorporés selon le cas dans la modélisation trimestrielle des paramètres de risque du scénario de base, du scénario optimiste ou du scénario pessimiste utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues et des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Les variables macroéconomiques sont tirées de statistiques découlant du scénario de base à partir de la distribution historique de chaque variable. Les Services économiques TD exerceront leur jugement pour recommander chaque trimestre les pondérations probabilistes de chacun des scénarios. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes proposés font l'objet d'un examen critique approfondi de la direction par l'entremise d'un comité regroupant des représentants des Services économiques TD et des fonctions Gestion du risque, Finances et Entreprise. La Banque applique des facteurs de pondération probabiliste propres aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Se reporter à la rubrique «Incidence de la COVID-19» du présent document pour en savoir plus sur les considérations liées à la COVID-19 et à la note 8 des états financiers consolidés pour plus de renseignements sur les variables macroéconomiques et la sensibilité des pertes de crédit attendues.

### Jugement d'expert en matière de crédit

Les pertes sur crédit attendues sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction du risque de défaillance et des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exercera un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture en tenant compte des informations raisonnables et justifiables qui ne sont pas déjà comprises dans les modèles quantitatifs. Se reporter à la rubrique «Incidence de la COVID-19» du présent document pour en savoir plus sur les considérations liées à la COVID-19.

La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation de la composante qualitative qui contribue aux pertes de crédit attendues, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs et informations prospectives pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances (au bilan).

### Incidence de la COVID-19

En raison de la COVID-19, le degré d'incertitude est plus élevé quand vient le temps d'établir des informations prospectives raisonnables et justifiables qui serviront à déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante et à évaluer les pertes de crédit attendues. Au cours du deuxième trimestre, la Banque a mis en place des programmes d'allègement qui permettent aux emprunteurs de reporter temporairement le paiement du principal ou des intérêts, ou des deux, sur leurs prêts, et soutient différents programmes d'aide gouvernementale qui réduisent l'exposition de la Banque aux pertes attendues. En vertu de ces programmes visant les prêts de détail et les prêts autres que de détail, et nonobstant toute autre variation du risque de crédit, la participation à un programme de report de paiements n'équivaut pas, en soi, à un événement déclenchant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (ce qui entraînerait une migration vers une autre étape) ni ne se traduit par un nombre supplémentaire de jours en souffrance ou en retard. Pour le scénario optimiste, les variables macroéconomiques sont tirées de statistiques découlant du scénario de base à partir des distributions historiques de chaque variable. Pour le scénario pessimiste, depuis le deuxième trimestre de 2020, les variables macroéconomiques ont été tirées d'une analyse de scénarios plausibles à l'égard des répercussions de la COVID-19, faute de données historiques comparables pour un choc de cette nature. Pour plus de renseignements sur les variables macroéconomiques utilisées dans les scénarios macroéconomiques prospectifs, se reporter à la note 8.

Le contexte actuel peut évoluer rapidement et dans la mesure où certaines répercussions de la COVID-19 ne sont pas totalement intégrées dans les calculs des modèles, des ajustements quantitatifs et qualitatifs temporaires accrus ont été pris en compte. Ces ajustements comprennent les notes de crédit de l'emprunteur, les répercussions de la COVID-19 propres à l'industrie et à la région, les initiatives de soutien aux paiements offertes par la Banque et les gouvernements et le maintien de la paralysie de l'économie dont les effets ne sont pas encore totalement reflétés dans les modèles quantitatifs. La Banque a effectué certaines évaluations quantitatives supplémentaires du risque de crédit au niveau des portefeuilles et des prêts pour déterminer s'il avait augmenté de manière importante.

### CONTRATS DE LOCATION

La Banque exerce son jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle tient compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, le rendement des succursales et les pratiques commerciales antérieures. Les périodes visées par les options de prolongation ou de résiliation sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la Banque a la certitude raisonnable de les exercer. La direction considère le seuil de «certitude raisonnable» comme étant un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou l'industrie pourrait influencer sur l'évaluation par la Banque de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la Banque des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur le bilan consolidé et l'état du résultat consolidé de la Banque.

Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la Banque doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La Banque détermine le taux d'emprunt marginal de chaque bien loué ou portefeuille de biens loués en prenant en considération le degré de solvabilité de la Banque, la garantie, la durée et la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation ainsi que l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer principalement par suite de changements dans l'environnement macroéconomique.

### ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur les mêmes instruments ou des instruments similaires, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera.

Il faut porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de valeur appliqués aux justes valeurs déterminées à l'aide de modèles afin de tenir compte des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure, comme dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Les rajustements de valeur reflètent l'évaluation faite par la Banque des facteurs utilisés par les intervenants du marché pour évaluer les actifs ou les passifs. La Banque comptabilise différents types de rajustements de valeur, entre autres, des rajustements à l'égard des écarts cours acheteur-cours vendeur, du caractère inobservable des données utilisées dans les modèles d'évaluation, ou des hypothèses relatives au risque, telles que la solvabilité de l'une ou l'autre des contreparties et les coûts de financement implicites du marché pour les dérivés non garantis. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation. Par exemple, la réforme des taux interbancaires offerts pourrait également avoir une incidence sur la juste valeur des produits qui font référence à des modèles d'évaluation incorporant des taux interbancaires offerts à titre d'intrants ou qui utilisent ces modèles.

La Banque a comptabilisé des rajustements de valeur de 543 millions de dollars au 31 octobre 2020 (69 millions de dollars au 31 octobre 2019) appliqués aux justes valeurs des instruments financiers, se rapportant surtout au risque de crédit, au risque de financement et aux écarts cours acheteur-cours vendeur des dérivés.

Une analyse de la juste valeur des instruments financiers et des renseignements sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5 des états financiers consolidés de 2020 de la Banque.

#### **DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte à la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes de crédit attendues du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en produits de négociation. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

#### **GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

La valeur recouvrable des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les valeurs finales reflétant les taux de croissance finaux ou les multiples cours-bénéfice finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les hypothèses émises en interne sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

#### **AVANTAGES DU PERSONNEL**

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influencer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement de marché d'obligations de sociétés de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie propres aux régimes. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent des écarts actuariels qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

#### **IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

## PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions.

## ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour l'assurance de dommages, le coût définitif des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour l'assurance de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices. Les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de personnes sont établies par l'actuaire désigné.

De plus amples renseignements sur les hypothèses utilisées pour établir le risque d'assurance sont présentés à la note 22 des états financiers consolidés de 2020 de la Banque.

## CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. Par exemple, il pourrait être impossible de déterminer si la Banque contrôle une entité en évaluant uniquement les droits de vote pour certaines entités structurées. En pareil cas, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales activités pertinentes de l'entité et si la Banque peut utiliser ce pouvoir pour absorber une partie importante des rendements variables de l'entité. S'il est déterminé que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel et qu'elle absorbe une forte proportion des rendements variables de l'entité, elle exerce aussi son jugement afin de déterminer si elle détient ce pouvoir à titre de mandant, soit pour son propre compte, ou à titre de mandataire, soit pour le compte d'une autre partie.

Pour évaluer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel, elle doit comprendre l'objet et la conception de l'entité de façon à déterminer les principales activités économiques de cette dernière. Dans ce contexte, les principales activités économiques d'une entité sont celles qui ont une incidence prédominante sur la performance économique de l'entité. Lorsque la Banque a la capacité actuelle de diriger les principales activités économiques de l'entité, elle est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur l'entité.

La Banque évalue également son exposition aux rendements variables de l'entité structurée afin de déterminer si elle absorbe une forte proportion des rendements variables pour lesquels l'entité structurée a été conçue. Dans cette évaluation, la Banque tient compte du but et de la conception de l'entité afin de déterminer si elle absorbe des rendements variables de l'entité structurée aux termes d'accords contractuels, qui peuvent être sous forme de valeurs mobilières émises par l'entité, de dérivés conclus avec l'entité ou d'autres accords comme des garanties, des facilités de liquidité ou des engagements de crédit.

Si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel sur l'entité et absorbe une partie importante des rendements variables de l'entité, alors elle doit déterminer si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire lorsqu'elle exerce son pouvoir décisionnel. Les principaux facteurs à prendre en considération sont l'étendue des pouvoirs décisionnels; les droits détenus par d'autres parties associées à l'entité, y compris tout droit de révocation de la capacité de la Banque à agir à titre de décideur ou de participer aux décisions principales; si les droits détenus par d'autres parties peuvent réellement être exercés; et les rendements variables absorbés par la Banque et par les autres parties associées à l'entité. Pour évaluer la consolidation, il est présumé que la Banque exerce un pouvoir décisionnel pour son propre compte si elle est aussi exposée à une partie importante des rendements variables, à moins qu'une analyse des facteurs mentionnés précédemment n'indique le contraire.

Ces prises de décision se fondent sur des faits et circonstances précis et pertinents pour l'entité et pour des transactions connexes envisagées.

## PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La Banque porte des jugements pour déterminer quand les obligations de prestation sont remplies, ce qui influe sur le moment de la comptabilisation des produits, en évaluant le rythme auquel la Banque transfère le contrôle des services promis au client. Une obligation de prestation est remplie progressivement lorsque le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation des services par la Banque. Pour les obligations de prestation remplies progressivement, ce qui est le cas par exemple des produits tirés de forfaits liés aux comptes de dépôts des particuliers, les produits sont habituellement comptabilisés au moyen de la méthode du temps écoulé, laquelle se fonde sur le temps écoulé en proportion de la période au cours de laquelle le service est fourni. La méthode du temps écoulé reflète fidèlement le transfert du contrôle de ces services puisque le contrôle est transféré uniformément au client lorsque la Banque fournit un service consistant à se tenir prête pour la prestation d'autres services ou que les efforts de la Banque sont déployés uniformément pour fournir un service sur la durée du contrat. Dans le cas de contrats où la Banque a le droit à une contrepartie d'un client dont le montant correspond directement à la valeur qu'ont pour le client les obligations de prestation que la Banque a remplies jusqu'à la date considérée, elle comptabilise les produits au montant qu'elle a droit de facturer.

La Banque remplit une obligation de prestation à un moment précis si le client obtient le contrôle des services promis au même moment. La détermination du moment où le contrôle est transféré exige l'exercice de jugement. Pour les services fondés sur les opérations, la Banque détermine que le contrôle est transféré au client à un moment précis lorsque le client obtient la quasi-totalité des avantages du service rendu et que la Banque a un droit actuel à un paiement, ce qui coïncide généralement avec le moment où l'opération est exécutée.

La Banque pose des jugements pour déterminer si les coûts engagés liés à l'obtention de nouveaux contrats générateurs de produits satisfont aux conditions pour être inscrits à l'actif comme des coûts marginaux d'obtention ou d'exécution d'un contrat conclu avec des clients.

# Modifications de méthodes comptables courantes et futures

## MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

Les normes nouvelles ci-après ont été adoptées par la Banque le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

### Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplace IAS 17, *Contrats de location* (IAS 17), et qui est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour la Banque.

IFRS 16 présente un seul modèle comptable pour les preneurs applicable à tous les contrats de location, lequel supprime la distinction entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement. IFRS 16 exige que les preneurs comptabilisent les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les accords qui répondent à la définition d'un contrat de location à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au montant de l'obligation locative, assujéti à certains ajustements, le cas échéant, et est évalué ultérieurement au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs sur la durée résiduelle du contrat de location, calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Banque. La durée du contrat de location comprend les options de renouvellement et de résiliation lorsque la Banque a la certitude raisonnable de les exercer, et l'obligation locative est réévaluée lorsque surviennent des ajustements aux paiements de loyers futurs, des changements dans les hypothèses ou les stratégies de la Banque relatives à l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation, ou des mises à jour du taux d'emprunt marginal. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont comptabilisés au poste Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables, et les obligations locatives sont incluses dans les autres passifs au bilan consolidé. La charge d'intérêts liée aux obligations locatives, qui est calculée selon le taux d'intérêt effectif, est comptabilisée à l'état du résultat consolidé, de même que l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, lequel est calculé selon la méthode linéaire et est inclus dans les charges autres que d'intérêts. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la période la plus courte entre la durée d'utilité du bien sous-jacent et la durée du contrat de location. Tout changement de la durée d'utilité est comptabilisé de façon prospective. Auparavant, selon IAS 17, la charge de location nette sur les contrats de location simple était classée dans les charges autres que d'intérêts. Ces modifications ont pour effet net de changer le moment et la géographie de la comptabilisation des charges. Les contrats de location à court terme, soit les contrats dont la durée est d'au plus douze mois, et les contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur ne sont pas visés par cette comptabilisation, leurs paiements étant comptabilisés selon la méthode linéaire dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé de la Banque. Pour les bailleurs, la comptabilisation demeure essentiellement la même.

Au moment de la transition à IFRS 16, la Banque a adopté la nouvelle norme selon l'approche rétrospective modifiée et a comptabilisé l'effet cumulé des incidences transitoires dans le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1<sup>er</sup> novembre 2019, sans retraitement des périodes comparatives. La Banque a appliqué certaines mesures de simplification et choix autorisés, notamment : en recourant à des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location lorsqu'il comporte des options de prolongation ou de résiliation; en évaluant l'actif au titre du droit d'utilisation de façon rétrospective pour certains contrats de location; en ne réappréciant pas les contrats de location identifiés comme des contrats de location selon les normes comptables précédentes; en n'appliquant pas IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles; et en utilisant les provisions pour contrats de location déficitaires comptabilisées au 31 octobre 2019 plutôt que d'effectuer un test de dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation au 1<sup>er</sup> novembre 2019.

L'incidence d'IFRS 16 a principalement touché les contrats de location immobiliers de la Banque qui étaient auparavant classés comme contrats de location simple. La Banque loue également du matériel et mobilier et d'autres actifs. Le 1<sup>er</sup> novembre 2019, la Banque a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation de 4,46 milliards de dollars, des obligations locatives de 5,66 milliards de dollars, et d'autres ajustements et reclassements au bilan de 0,65 milliard de dollars. La diminution des résultats non distribués s'est élevée à 0,55 milliard de dollars après impôt. L'incidence sur les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a été une diminution de 24 points de base (pdb). Le tableau ci-dessous présente les ajustements apportés aux engagements en vertu de contrats de location simple présentés selon IAS 17 au 31 octobre 2019 qui ont été utilisés pour calculer les obligations locatives comptabilisées par la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2019 :

(en millions de dollars canadiens)	Montant <sup>1</sup>
Engagements en vertu de contrats de location simple présentés au 31 octobre 2019	7 621 \$
Engagements en vertu de contrats de location qui n'avaient pas débuté au 1 <sup>er</sup> novembre 2019 et engagements dans le cadre de paiements non locatifs <sup>2</sup>	(2 577)
Incidence de l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme et des contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur	(29)
Incidence des options de prolongation et de résiliation que la Banque a la certitude raisonnable d'exercer et autres	4 732
Incidence de l'actualisation au taux d'emprunt marginal de la Banque <sup>3</sup>	(4 083)
<b>Obligations locatives comptabilisées au 1<sup>er</sup> novembre 2019</b>	<b>5 664 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Les paiements non locatifs comprennent les taxes et les charges d'exploitation estimées.

<sup>3</sup> Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré était de 2,8 %.

### Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui apporte des précisions sur l'application d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, en lien avec la comptabilisation et l'évaluation des traitements fiscaux incertains. L'adoption de cette interprétation le 1<sup>er</sup> novembre 2019 n'a eu aucune incidence importante sur la Banque.

### MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

Les normes et le cadre suivants ont été publiés, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes et de ce cadre sur les états financiers consolidés.

#### Réforme des taux interbancaires offerts et incidence sur l'information financière

L'IASB a finalisé son projet de normalisation à l'égard de l'incidence de la réforme des taux interbancaires offerts et, le 27 août 2020, il a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 – Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16* dont l'incidence de l'adoption fait actuellement l'objet d'une évaluation par la Banque. Avec prise d'effet le 31 octobre 2019, la Banque a adopté la phase 1 du projet de normalisation à l'égard de la réforme des taux d'intérêt de référence présentée dans le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence – Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7*.

La Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 porte sur les questions touchant l'information financière lorsque des changements sont apportés aux flux de trésorerie contractuels des instruments financiers ou aux relations de couverture découlant de la réforme des taux interbancaires offerts. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'application anticipée est permise. Les changements portent sur la modification des actifs financiers, des passifs financiers et des obligations locatives du preneur ainsi que sur les allègements relatifs à la comptabilité de couverture et les dispositions relatives aux informations à fournir. Les modifications permettent que la modification aux actifs financiers, passifs financiers et obligations locatives du preneur requises en conséquence directe de la réforme des taux interbancaires offerts et apportées selon une base économiquement équivalente soient comptabilisées en révisant de façon prospective le taux d'intérêt effectif. Si la modification ne respecte pas les dispositions relatives à la mesure de simplification, les dispositions des IFRS en vigueur doivent être appliquées. Des allègements sont également prévus à l'égard des relations de comptabilité de couverture d'une entité dans le cas où des changements aux éléments couverts et aux instruments de couverture découlent de la réforme des taux interbancaires offerts. Les modifications permettent aux entités de modifier la désignation formelle d'une relation de couverture et de mettre à jour la documentation relative à celle-ci afin de refléter ces changements sans mettre fin à la relation de couverture ou sans avoir à désigner une nouvelle relation de couverture. Les changements permis comprennent la redéfinition du risque couvert en fonction d'un taux de référence alternatif (spécifié contractuellement ou non), la modification de la description de l'élément couvert et de l'instrument de couverture pour refléter le taux de référence alternatif et la modification de la description de la méthode d'appréciation de l'efficacité de la couverture par l'entité. En outre, des allègements sont également prévus pour des dispositions de comptabilité de couverture précises si certaines conditions sont satisfaites. Les relations de couverture qui entrent dans le champ d'application de la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 sont les mêmes que celles qui entrent dans le champ d'application de la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1. La Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 a également modifié IFRS 7, ajoutant des obligations accrues d'informations qualitatives et quantitatives à fournir sur les risques découlant de la réforme des taux interbancaires offerts, la façon dont l'entité gère ces risques, son degré d'avancement dans la réalisation du passage aux taux de référence alternatifs et la manière dont elle gère ce passage.

### Contrats d'assurance

L'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), modifiée en juin 2020, qui remplace les lignes directrices d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ainsi que pour les informations à fournir sur ceux-ci. La norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour la Banque. Selon le préavis connexe publié par le BSIF, l'adoption anticipée de la norme n'est pas permise.

### Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié le Cadre conceptuel de l'information financière révisé (le cadre conceptuel révisé), qui propose un ensemble de concepts en vue d'aider l'IASB à élaborer des normes et les préparateurs à appliquer des méthodes comptables cohérentes en l'absence d'une norme comptable précise. Ce cadre n'est pas une norme comptable et n'a pas préséance sur les dispositions contenues dans d'autres normes IFRS. Le cadre conceptuel révisé stipule que l'information financière doit être pertinente et donner une image fidèle de ce qu'elle doit représenter pour être utile, propose des définitions et des critères de comptabilisation révisés des actifs et des passifs et confirme que les différentes bases d'évaluation sont utiles et permises. Le cadre conceptuel révisé entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour la Banque. L'application du cadre conceptuel révisé ne devrait pas avoir une incidence importante sur la Banque.

### Regroupements d'entreprises

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (IFRS 3). Les modifications fournissent des indications supplémentaires sur la définition d'une entreprise qui permettent de déterminer si une acquisition constitue une acquisition d'entreprise ou d'un groupe d'actifs. Un acquéreur comptabilise un goodwill uniquement lorsqu'il acquiert une entreprise et non lorsqu'il acquiert un groupe d'actifs. Les modifications d'IFRS 3 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour la Banque. Ces modifications seront appliquées de façon prospective et ne devraient pas avoir une incidence importante sur la Banque.

## NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

# Contrôles et procédures

### CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Sous la surveillance et avec la participation de la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, une appréciation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque, selon les règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été effectuée en date du 31 octobre 2020. Selon cette appréciation, la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque étaient efficaces en date du 31 octobre 2020.

### RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière pour la Banque. Le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et des procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Banque; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les IFRS, et que les encaissements et décaissements de la Banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

La direction de la Banque a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework*, publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway, pour effectuer, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace, selon les critères applicables, en date du 31 octobre 2020. L'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière a été auditée par les auditeurs indépendants de la Banque, Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit, qui ont aussi audité les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2020 et pour l'exercice clos à cette date. Dans leur rapport sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) joint aux états financiers consolidés, les auditeurs expriment une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2020.

### MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice et du trimestre clos le 31 octobre 2020, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

## INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Sauf indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens et proviennent essentiellement des états financiers consolidés annuels de la Banque, qui sont dressés selon les IFRS publiées par l'IASB.

TABLEAU 58 **PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières**<sup>1,2</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance <sup>3</sup>						Aux		
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total	31 octobre 2019	31 octobre 2018
							31 octobre 2020		
<b>Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>									
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>									
Obligations des gouvernements canadiens									
<i>Fédéral</i>									
Juste valeur	2 144 \$	2 922 \$	6 120 \$	2 434 \$	506 \$	– \$	14 126 \$	9 663 \$	12 731 \$
Coût amorti	2 141	2 904	6 076	2 403	443	–	13 967	9 603	12 740
Rendement	1,61 %	1,72 %	1,58 %	2,41 %	2,72 %	– %	1,79 %	2,15 %	2,12 %
<i>Provinces</i>									
Juste valeur	1 368	2 308	4 430	7 920	476	–	16 502	12 927	9 507
Coût amorti	1 365	2 279	4 362	7 860	476	–	16 342	12 890	9 443
Rendement	1,43 %	2,68 %	2,86 %	3,41 %	1,92 %	– %	2,95 %	3,20 %	3,12 %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis									
Juste valeur	8 415	9 825	1 420	2 490	18	–	22 168	25 176	27 060
Coût amorti	8 405	9 811	1 378	2 464	16	–	22 074	25 166	26 898
Rendement	1,66 %	1,82 %	2,10 %	1,57 %	1,99 %	– %	1,75 %	1,67 %	1,58 %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains									
Juste valeur	2 101	1 672	1 047	541	5 505	–	10 866	15 561	18 706
Coût amorti	2 101	1 665	1 047	527	5 461	–	10 801	15 537	18 959
Rendement	1,34 %	1,91 %	2,33 %	2,60 %	1,25 %	– %	1,54 %	2,33 %	2,44 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE									
Juste valeur	3 988	6 025	539	204	–	–	10 756	14 407	20 096
Coût amorti	3 983	6 006	528	203	–	–	10 720	14 394	20 034
Rendement	1,25 %	1,65 %	2,52 %	3,19 %	– %	– %	1,58 %	1,68 %	1,53 %
Titres adossés à des créances hypothécaires canadiennes									
Juste valeur	1 166	2 699	–	–	–	–	3 865	5 437	6 633
Coût amorti	1 162	2 693	–	–	–	–	3 855	5 407	6 575
Rendement	1,48 %	1,61 %	– %	– %	– %	– %	1,57 %	1,63 %	1,67 %
<b>Autres titres de créance</b>									
Titres adossés à des actifs									
Juste valeur	954	1 978	1 906	1 649	3 519	–	10 006	15 888	21 969
Coût amorti	954	1 976	1 902	1 645	3 574	–	10 051	15 890	21 901
Rendement	0,42 %	2,45 %	2,17 %	1,96 %	0,88 %	– %	1,57 %	2,27 %	2,37 %
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes <sup>4</sup>									
Juste valeur	–	–	–	–	–	–	–	247	472
Coût amorti	–	–	–	–	–	–	–	247	471
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	2,52 %	3,06 %
Obligations de sociétés et autres									
Juste valeur	2 174	3 570	2 519	1 612	20	–	9 895	7 834	8 507
Coût amorti	2 169	3 549	2 500	1 605	30	–	9 853	7 832	8 534
Rendement	2,34 %	2,76 %	2,44 %	2,78 %	1,43 %	– %	2,58 %	2,56 %	2,82 %
<b>Titres de capitaux propres</b>									
Actions ordinaires									
Juste valeur	–	–	–	–	–	2 387	2 387	1 598	1 804
Coût amorti	–	–	–	–	–	2 641	2 641	1 594	1 725
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	2,03 %	2,03 %	3,07 %	3,43 %
Actions privilégiées									
Juste valeur	–	–	–	–	–	212	212	242	370
Coût amorti	–	–	–	–	–	303	303	302	376
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	3,38 %	3,38 %	4,07 %	4,17 %
<b>Total des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>									
Juste valeur	22 310 \$	30 999 \$	17 981 \$	16 850 \$	10 044 \$	2 599 \$	100 783 \$	108 980 \$	127 855 \$
Coût amorti	22 280	30 883	17 793	16 707	10 000	2 944	100 607	108 862	127 656
Rendement	1,54 %	1,98 %	2,19 %	2,76 %	1,22 %	2,17 %	1,98 %	2,17 %	2,13 %

<sup>1</sup> Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

<sup>2</sup> Au 31 octobre 2020, aucune valeur mobilière d'un émetteur donné n'avait une valeur comptable qui représentait plus de 10 % des capitaux propres attribuables aux actionnaires

(au 31 octobre 2019, comprenait des valeurs mobilières de 9,6 milliards de dollars émises par le gouvernement du Japon dont la valeur comptable représentait plus de 10 % des capitaux propres attribuables aux actionnaires).

<sup>3</sup> Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

<sup>4</sup> Obligations garanties par une hypothèque.

**TABLEAU 5 8 | PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières (suite)<sup>1,2</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Durée restante jusqu'à l'échéance <sup>3</sup>						Total	Total	
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise		31 octobre 2020	31 octobre 2019
<b>Titres de créance au coût amorti</b>									
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>									
Obligations des gouvernements canadiens									
<i>Fédéral</i>									
Juste valeur	11 041 \$	1 194 \$	3 034 \$	626 \$	2 094 \$	– \$	17 989 \$	4 759 \$	4 914 \$
Coût amorti	11 046	1 201	3 036	643	2 055	–	17 981	4 771	4 922
Rendement	0,18 %	1,01 %	0,19 %	1,53 %	1,87 %	– %	0,48 %	2,19 %	1,97 %
<i>Provinces</i>									
Juste valeur	77	293	2 102	2 787	407	–	5 666	2 268	783
Coût amorti	77	293	2 075	2 784	398	–	5 627	2 271	782
Rendement	0,46 %	1,59 %	2,44 %	3,47 %	4,86 %	– %	3,05 %	3,92 %	3,07 %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis et ses agences									
Juste valeur	35 352	3 224	745	14 253	–	–	53 574	2 809	111
Coût amorti	35 348	3 196	715	14 161	–	–	53 420	2 806	114
Rendement	0,15 %	0,66 %	1,69 %	0,55 %	– %	– %	0,30 %	1,67 %	0,03 %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains									
Juste valeur	1 444	4 905	11 487	8 970	33 949	–	60 755	40 349	28 372
Coût amorti	1 440	4 791	11 330	8 925	33 939	–	60 425	40 408	29 034
Rendement	2,35 %	2,05 %	2,69 %	2,10 %	0,60 %	– %	1,37 %	2,42 %	2,47 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE									
Juste valeur	8 110	16 589	11 295	1 524	–	–	37 518	28 190	25 768
Coût amorti	8 105	16 438	11 077	1 520	–	–	37 140	28 019	25 683
Rendement	0,15 %	0,70 %	0,31 %	0,92 %	– %	– %	0,47 %	0,63 %	0,72 %
<b>Autres titres de créance</b>									
Titres adossés à des actifs									
Juste valeur	9	5 861	8 839	2 128	10 289	–	27 126	28 698	23 728
Coût amorti	9	5 856	8 811	2 102	10 419	–	27 197	28 763	23 709
Rendement	1,40 %	1,98 %	2,45 %	2,49 %	1,17 %	– %	1,86 %	2,69 %	2,91 %
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes									
Juste valeur	–	–	–	81	17 229	–	17 310	16 384	15 525
Coût amorti	–	–	–	80	16 912	–	16 992	16 236	15 867
Rendement	– %	– %	– %	2,39 %	2,85 %	– %	2,85 %	2,83 %	2,85 %
Émetteurs canadiens									
Juste valeur	203	49	55	574	8	–	889	99	–
Coût amorti	203	49	54	573	8	–	887	99	–
Rendement	3,19 %	3,42 %	3,19 %	2,58 %	1,40 %	– %	2,79 %	2,56 %	– %
Autres émetteurs									
Juste valeur	1 059	3 805	1 760	1 420	2	–	8 046	7 189	7 064
Coût amorti	1 059	3 788	1 746	1 415	2	–	8 010	7 124	7 060
Rendement	– %	0,56 %	0,74 %	1,48 %	5,39 %	– %	0,69 %	1,07 %	1,17 %
<b>Total des titres de créance au coût amorti</b>									
Juste valeur	57 295 \$	35 920 \$	39 317 \$	32 363 \$	63 978 \$	– \$	228 873 \$	130 745 \$	106 265 \$
Coût amorti	57 287	35 612	38 844	32 203	63 733	–	227 679	130 497	107 171
Rendement	0,22 %	1,10 %	1,64 %	1,47 %	1,36 %	– %	1,10 %	2,07 %	2,09 %

<sup>1</sup> Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

<sup>2</sup> Au 31 octobre 2020, aucune valeur mobilière d'un émetteur donné n'avait une valeur comptable qui représentait plus de 10 % des capitaux propres attribuables aux actionnaires

(au 31 octobre 2019, comprenait des valeurs mobilières de 9,6 milliards de dollars émises par le gouvernement du Japon dont la valeur comptable représentait plus de 10 % des capitaux propres attribuables aux actionnaires).

<sup>3</sup> Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.



**TABLEAU 59 PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Échéance des prêts<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Durée restante jusqu'à l'échéance							
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total			
	31 octobre 2020				31 octobre 2019	31 octobre 2018	31 octobre 2017	31 octobre 2016
<b>Canada</b>								
Prêts hypothécaires résidentiels	29 951 \$	177 618 \$	5 670 \$	213 239 \$	200 952 \$	193 829 \$	190 325 \$	189 299 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Lignes de crédit domiciliaires	44 993	49 809	36	94 838	91 053	86 159	74 937	65 068
Prêts-auto indirects	593	13 722	13 035	27 350	25 697	24 216	22 282	20 577
Divers	17 596	(55)	736	18 277	18 453	18 570	17 347	16 443
Cartes de crédit	15 552	–	–	15 552	18 428	18 046	18 028	18 226
<b>Total des prêts aux particuliers</b>	<b>108 685</b>	<b>241 094</b>	<b>19 477</b>	<b>369 256</b>	<b>354 583</b>	<b>340 820</b>	<b>322 919</b>	<b>309 613</b>
Prêts immobiliers								
Résidentiels	7 807	8 844	6 047	22 698	19 801	18 336	17 951	15 965
Non résidentiels	9 674	4 583	3 257	17 514	15 827	13 540	12 721	12 686
<b>Total des prêts immobiliers</b>	<b>17 481</b>	<b>13 427</b>	<b>9 304</b>	<b>40 212</b>	<b>35 628</b>	<b>31 876</b>	<b>30 672</b>	<b>28 651</b>
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	67 362	34 864	13 246	115 472	112 600	104 501	90 793	83 775
<b>Total des prêts – Canada</b>	<b>176 047</b>	<b>275 958</b>	<b>32 723</b>	<b>484 728</b>	<b>467 183</b>	<b>445 321</b>	<b>413 712</b>	<b>393 388</b>
<b>États-Unis</b>								
Prêts hypothécaires résidentiels	993	202	37 637	38 832	34 501	31 128	31 460	27 662
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers								
Lignes de crédit domiciliaires	9 536	69	1 332	10 937	11 526	12 334	12 434	13 208
Prêts-auto indirects	337	19 897	12 853	33 087	32 454	29 870	29 182	28 370
Divers	452	479	12	943	1 115	878	854	758
Cartes de crédit	16 777	–	–	16 777	18 129	16 964	14 972	13 680
<b>Total des prêts aux particuliers</b>	<b>28 095</b>	<b>20 647</b>	<b>51 834</b>	<b>100 576</b>	<b>97 725</b>	<b>91 174</b>	<b>88 902</b>	<b>83 678</b>
Prêts immobiliers								
Résidentiels	1 600	3 997	4 603	10 200	8 880	8 078	7 346	6 888
Non résidentiels	3 813	12 580	8 836	25 229	24 255	22 521	22 274	21 769
<b>Total des prêts immobiliers</b>	<b>5 413</b>	<b>16 577</b>	<b>13 439</b>	<b>35 429</b>	<b>33 135</b>	<b>30 599</b>	<b>29 620</b>	<b>28 657</b>
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	30 520	69 117	48 864	148 501	133 659	127 523	122 691	119 052
<b>Total des prêts – États-Unis</b>	<b>58 615</b>	<b>89 764</b>	<b>100 698</b>	<b>249 077</b>	<b>231 384</b>	<b>218 697</b>	<b>211 593</b>	<b>202 730</b>
<b>Autres pays</b>								
Prêts aux particuliers	12	–	–	12	12	14	14	16
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	8 008	1 180	18	9 206	5 781	5 469	4 478	6 453
<b>Total des prêts – Autres pays</b>	<b>8 020</b>	<b>1 180</b>	<b>18</b>	<b>9 218</b>	<b>5 793</b>	<b>5 483</b>	<b>4 492</b>	<b>6 469</b>
<b>Autres prêts</b>								
Titres de créance classés comme prêts	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	3 209	1 674
Prêts dépréciés acquis	8	22	202	232	313	453	665	974
<b>Total – Autres prêts</b>	<b>8</b>	<b>22</b>	<b>202</b>	<b>232</b>	<b>313</b>	<b>453</b>	<b>3 874</b>	<b>2 648</b>
<b>Total des prêts</b>	<b>242 690 \$</b>	<b>366 924 \$</b>	<b>133 641 \$</b>	<b>743 255 \$</b>	<b>704 673 \$</b>	<b>669 954 \$</b>	<b>633 671 \$</b>	<b>605 235 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

**TABLEAU 60 PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Sensibilité aux taux**

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	31 octobre 2020		31 octobre 2019		31 octobre 2018		31 octobre 2017		31 octobre 2016	
	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	Taux fixe	269 533 \$	97 698 \$	228 904 \$	91 698 \$	218 098 \$	84 450 \$	197 483 \$	84 080 \$	212 257 \$
Taux variable	97 391	35 943	99 430	34 991	95 861	34 018	79 447	36 093	85 139	34 260
<b>Total</b>	<b>366 924 \$</b>	<b>133 641 \$</b>	<b>328 334 \$</b>	<b>126 689 \$</b>	<b>313 959 \$</b>	<b>118 468 \$</b>	<b>276 930 \$</b>	<b>120 173 \$</b>	<b>297 396 \$</b>	<b>116 767 \$</b>

Les variations de la provision pour pertes sur prêts de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre sont présentées dans les tableaux ci-après.

<b>T ABLEAU 6 1 PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS<sup>1</sup></b>					
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	<b>2020</b>	2019	2018	2017	2016
<b>Provision pour pertes sur prêts – solde au début de l'exercice</b>	<b>4 447 \$</b>	3 549 \$	3 475 \$	3 873 \$	3 434 \$
<b>Provision pour pertes sur créances</b>	<b>7 239</b>	3 030	2 472	2 216	2 330
<b>Radiations</b>					
<b>Canada</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels	<b>13</b>	17	15	22	18
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	<b>9</b>	11	8	11	11
Prêts-auto indirects	<b>303</b>	284	251	337	334
Divers	<b>267</b>	256	216	216	221
Cartes de crédit	<b>620</b>	585	557	595	623
Total des prêts aux particuliers	<b>1 212</b>	1 153	1 047	1 181	1 207
Prêts immobiliers					
Résidentiels	<b>2</b>	2	2	1	3
Non résidentiels	<b>1</b>	1	1	2	2
Total des prêts immobiliers	<b>3</b>	3	3	3	5
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	<b>127</b>	96	75	75	107
Total – Canada	<b>1 339</b>	1 249	1 122	1 256	1 314
<b>États-Unis</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels	<b>13</b>	14	16	19	22
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	<b>9</b>	15	22	39	38
Prêts-auto indirects	<b>476</b>	450	387	315	232
Divers	<b>197</b>	204	192	152	121
Cartes de crédit	<b>1 100</b>	1 114	958	777	530
Total des prêts aux particuliers	<b>1 795</b>	1 797	1 575	1 302	943
Prêts immobiliers					
Résidentiels	<b>5</b>	2	1	3	3
Non résidentiels	<b>11</b>	7	10	6	11
Total des prêts immobiliers	<b>16</b>	9	11	9	14
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	<b>302</b>	129	79	91	76
Total – États-Unis	<b>2 097</b>	1 926	1 654	1 393	1 019
<b>Autres pays</b>					
Prêts aux particuliers	–	–	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	–	–
Total – Autres pays	–	–	–	–	–
<b>Autres prêts</b>					
Titres de créance classés comme prêts	<b>s. o.</b>	s. o.	s. o.	9	14
Prêts dépréciés acquis <sup>2, 3</sup>	<b>1</b>	3	2	1	4
<b>Total – Autres prêts</b>	<b>1</b>	3	2	10	18
<b>Total des radiations en diminution du portefeuille</b>	<b>3 437</b>	3 178	2 778	2 659	2 351
<b>Reprises</b>					
<b>Canada</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels	<b>1</b>	–	1	2	1
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	–	–	1	1	–
Prêts-auto indirects	<b>68</b>	54	58	90	91
Divers	<b>39</b>	36	37	41	52
Cartes de crédit	<b>91</b>	87	87	98	118
Total des prêts aux particuliers	<b>199</b>	177	184	232	262
Prêts immobiliers					
Résidentiels	–	–	–	1	1
Non résidentiels	<b>1</b>	–	–	–	3
Total des prêts immobiliers	<b>1</b>	–	–	1	4
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	<b>15</b>	20	17	20	27
Total – Canada	<b>214 \$</b>	197 \$	201 \$	252 \$	289 \$

<sup>1</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2017, le solde d'ouverture de la provision pour pertes sur prêts est comptabilisé conformément à IFRS 9. La provision pour pertes sur prêts avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017 était comptabilisée conformément à IAS 39.

<sup>2</sup> Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

<sup>3</sup> D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC.

**TABLEAU 6 1 PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS (suite)<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020	2019	2018	2017	2016
<b>États-Unis</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels	2 \$	1 \$	2 \$	4 \$	9 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	5	4	4	11	5
Prêts-auto indirects	141	132	116	100	85
Divers	25	26	35	24	26
Cartes de crédit	216	210	173	154	114
Total des prêts aux particuliers	389	373	330	293	239
Prêts immobiliers					
Résidentiels	2	2	2	2	4
Non résidentiels	2	2	7	8	4
Total des prêts immobiliers	4	4	9	10	8
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	28	23	42	58	54
Total – États-Unis	417	396	372	351	293
<b>Autres pays</b>					
Prêts aux particuliers	–	–	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	–	–
Total – Autres pays	–	–	–	–	–
<b>Autres prêts</b>					
Titres de créance classés comme prêts	s. o.	s. o.	s. o.	–	–
Prêts dépréciés acquis <sup>2,3</sup>	9	16	16	22	20
<b>Total – Autres prêts</b>	9	16	16	22	20
<b>Total des reprises portées au portefeuille</b>	640	609	589	625	602
<b>Radiations nettes</b>	(2 797)	(2 569)	(2 189)	(2 034)	(1 749)
Cessions	(22)	(3)	(46)	(83)	(2)
Écarts de conversion et autres ajustements	(75)	(4)	49	(122)	47
<b>Total de la provision pour pertes sur prêts, y compris les positions hors bilan</b>	8 792	4 003	3 761	3 850	4 060
Moins la variation de la provision pour les positions hors bilan <sup>4,5</sup>	502	(444)	212	67	187
<b>Provision pour pertes sur prêts, à la fin de l'exercice<sup>5</sup></b>	8 290 \$	4 447 \$	3 549 \$	3 783 \$	3 873 \$
Ratio des radiations nettes au cours de la période par rapport à l'encours moyen des prêts	0,41 %	0,38 %	0,34 %	0,33 %	0,30 %

<sup>1</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> novembre 2017, le solde d'ouverture de la provision pour pertes sur prêts est comptabilisé conformément à IFRS 9. La provision pour pertes sur prêts avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017 était comptabilisée conformément à IAS 39.

<sup>2</sup> Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

<sup>3</sup> D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC.

<sup>4</sup> La provision pour pertes sur prêts pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

<sup>5</sup> Au cours du quatrième trimestre de 2019, la Banque a révisé sa méthode de répartition aux fins de présentation de la provision pour pertes sur créance pour les instruments hors bilan de certains portefeuilles de détail.

**TABLEAU 6 2 DÉPÔTS MOYENS**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2020			31 octobre 2019			31 octobre 2018		
	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé
<b>Dépôts comptabilisés au Canada<sup>1</sup></b>									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	17 331 \$	– \$	– %	14 058 \$	– \$	– %	13 156 \$	– \$	– %
Dépôts à vue productifs d'intérêts	95 184	1 057	1,11	75 709	1 579	2,09	57 030	1 094	1,92
Dépôts sur préavis	256 708	384	0,15	222 249	786	0,35	222 394	567	0,25
Dépôts à terme	251 314	4 138	1,65	246 078	5 609	2,28	223 295	4 215	1,89
Total – Dépôts comptabilisés au Canada	620 537	5 579	0,90	558 094	7 974	1,43	515 875	5 876	1,14
<b>Dépôts comptabilisés aux États-Unis</b>									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	10 899	–	–	9 745	1	0,01	10 037	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	10 075	50	0,50	5 147	43	0,84	2 859	16	0,56
Dépôts sur préavis	405 965	446	0,11	330 301	3 795	1,15	317 218	3 233	1,02
Dépôts à terme	64 182	837	1,30	59 534	1 435	2,41	52 461	958	1,83
Total – Dépôts comptabilisés aux États-Unis	491 121	1 333	0,27	404 727	5 274	1,30	382 575	4 207	1,10
<b>Dépôts comptabilisés dans d'autres pays</b>									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	14	–	–	162	–	–	155	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	2 415	4	0,17	627	1	0,16	1 025	1	0,10
Dépôts sur préavis	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dépôts à terme	25 280	247	0,98	26 449	426	1,61	37 435	405	1,08
Total – Dépôts comptabilisés dans d'autres pays	27 709	251	0,91	27 238	427	1,57	38 615	406	1,05
<b>Total – Dépôts moyens</b>	1 139 367 \$	7 163 \$	0,63 %	990 059 \$	13 675 \$	1,38 %	937 065 \$	10 489 \$	1,12 %

<sup>1</sup> Au 31 octobre 2020, les dépôts effectués dans les lieux bancaires de la TD au Canada par des déposants étrangers totalisaient 154 milliards de dollars (152 milliards de dollars au 31 octobre 2019, 152 milliards de dollars au 31 octobre 2018).

<b>TAB LEAU 6 3</b>	<b>DÉPÔTS – Dépôts en coupures de 100 000 \$ ou plus<sup>1</sup></b>
---------------------	--

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Durée restante jusqu'à l'échéance				Total
	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois	
<b>31 octobre 2020</b>					
Canada	72 278 \$	30 196 \$	36 774 \$	79 758 \$	219 006 \$
États-Unis	19 326	9 577	17 495	3 288	49 686
Autres pays	11 261	4 135	3 039	–	18 435
<b>Total</b>	<b>102 865 \$</b>	<b>43 908 \$</b>	<b>57 308 \$</b>	<b>83 046 \$</b>	<b>287 127 \$</b>
<b>31 octobre 2019</b>					
Canada	64 039 \$	17 069 \$	43 559 \$	97 659 \$	222 326 \$
États-Unis	19 616	12 220	28 143	2 755	62 734
Autres pays	17 234	2 880	3 601	–	23 715
<b>Total</b>	<b>100 889 \$</b>	<b>32 169 \$</b>	<b>75 303 \$</b>	<b>100 414 \$</b>	<b>308 775 \$</b>
<b>31 octobre 2018</b>					
Canada	65 253 \$	22 761 \$	37 652 \$	92 105 \$	217 771 \$
États-Unis	20 203	16 547	11 654	2 166	50 570
Autres pays	20 225	2 016	2 787	–	25 028
<b>Total</b>	<b>105 681 \$</b>	<b>41 324 \$</b>	<b>52 093 \$</b>	<b>94 271 \$</b>	<b>293 369 \$</b>

<sup>1</sup> Les dépôts au Canada, aux États-Unis et pour les autres pays incluent les dépôts de gros et de détail.

<b>TAB LEAU 6 4</b>	<b>EMPRUNTS À COURT TERME</b>
---------------------	-------------------------------

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2018
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension</b>			
Solde à la clôture de l'exercice	<b>188 876 \$</b>	125 856 \$	93 389 \$
Solde moyen au cours de l'exercice	<b>165 653</b>	119 782	95 286
Solde maximal à la fin du mois	<b>198 705</b>	126 115	98 539
Taux moyen pondéré aux 31 octobre	<b>0,27 %</b>	1,54 %	1,63 %
Taux moyen pondéré au cours de l'exercice	<b>0,72</b>	1,98	1,65

**TABLEAU 65 PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS SUR LES SOLDES PRODUCTIFS MOYENS<sup>1,2</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2020			2019			2018		
	Solde moyen	Intérêts <sup>3</sup>	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts <sup>3</sup>	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts <sup>3</sup>	Taux moyen
<b>Actifs productifs d'intérêts</b>									
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>									
Canada	50 740 \$	142 \$	0,28 %	6 846 \$	128 \$	1,87 %	5 204 \$	102 \$	1,96 %
États-Unis	55 810	194	0,35	24 078	532	2,21	34 424	592	1,72
<b>Valeurs mobilières</b>									
Détenues à des fins de transaction									
Canada	70 972	1 985	2,80	62 433	1 973	3,16	55 519	1 684	3,03
États-Unis	22 997	386	1,68	20 254	506	2,50	20 496	517	2,52
Détenues à des fins autres que de transaction									
Canada	64 357	1 257	1,95	46 854	1 387	2,96	47 761	1 219	2,55
États-Unis	199 395	2 948	1,48	169 275	4 641	2,74	155 892	3 719	2,39
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>									
Canada	76 533	752	0,98	66 015	1 250	1,89	41 518	665	1,60
États-Unis	47 797	592	1,24	45 423	1 381	3,04	44 238	1 020	2,31
<b>Prêts</b>									
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>4</sup>									
Canada	217 734	5 459	2,51	207 289	6 133	2,96	201 772	5 656	2,80
États-Unis	37 871	1 374	3,63	32 821	1 253	3,82	29 514	1 110	3,76
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Canada	135 265	5 450	4,03	130 719	5 762	4,41	120 273	5 215	4,34
États-Unis	44 886	1 911	4,26	43 372	2 015	4,65	41 762	1 711	4,10
Cartes de crédit									
Canada	17 512	2 245	12,82	19 197	2 422	12,62	18 708	2 323	12,42
États-Unis	16 976	2 764	16,28	17 679	2 913	16,48	15 853	2 550	16,09
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>4</sup>									
Canada	116 263	2 975	2,56	100 408	3 506	3,49	92 348	2 943	3,19
États-Unis	141 387	4 352	3,08	125 914	4 800	3,81	115 147	4 203	3,65
<b>Autres pays</b>	<b>106 613</b>	<b>861</b>	<b>0,81</b>	<b>105 401</b>	<b>1 397</b>	<b>1,33</b>	<b>102 855</b>	<b>1 193</b>	<b>1,16</b>
<b>Total des actifs productifs d'intérêts</b>	<b>1 423 108</b>	<b>35 647</b>	<b>2,50</b>	<b>1 223 978</b>	<b>41 999</b>	<b>3,43</b>	<b>1 143 284</b>	<b>36 422</b>	<b>3,19</b>
<b>Passifs portant intérêt</b>									
<b>Dépôts</b>									
Particuliers <sup>5</sup>									
Canada	252 704	1 116	0,44	224 374	1 634	0,73	215 320	1 228	0,57
États-Unis	297 021	85	0,03	246 986	3 179	1,29	238 005	2 788	1,17
Banques <sup>6,7</sup>									
Canada	14 376	77	0,54	11 414	169	1,48	11 612	135	1,16
États-Unis	1 424	3	0,21	2 346	44	1,88	7 214	135	1,87
Dépôts des entreprises et des gouvernements <sup>6,7</sup>									
Canada	303 449	4 386	1,45	279 571	6 171	2,21	248 013	4 513	1,82
États-Unis	127 150	1 245	0,98	101 874	2 051	2,01	84 575	1 284	1,52
<b>Billets et débiteures subordonnés</b>	<b>11 922</b>	<b>425</b>	<b>3,56</b>	<b>9 589</b>	<b>395</b>	<b>4,12</b>	<b>7 946</b>	<b>337</b>	<b>4,24</b>
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension</b>									
Canada	95 110	1 044	1,10	60 173	1 281	2,13	46 981	1 091	2,32
États-Unis	61 484	583	0,95	57 028	1 602	2,81	57 384	1 274	2,22
<b>Passifs de titrisation<sup>8</sup></b>	<b>28 220</b>	<b>363</b>	<b>1,29</b>	<b>27 023</b>	<b>524</b>	<b>1,94</b>	<b>27 805</b>	<b>586</b>	<b>2,11</b>
<b>Autres passifs</b>									
Canada	7 267	173	2,38	5 669	154	2,72	5 706	132	2,31
États-Unis	3 047	99	3,25	35	4	11,43	34	4	11,76
<b>Autres pays<sup>6,7</sup></b>	<b>70 007</b>	<b>437</b>	<b>0,62</b>	<b>67 833</b>	<b>860</b>	<b>1,27</b>	<b>68 074</b>	<b>676</b>	<b>0,99</b>
<b>Total des passifs portant intérêt</b>	<b>1 273 181</b>	<b>10 036</b>	<b>0,79</b>	<b>1 093 915</b>	<b>18 068</b>	<b>1,65</b>	<b>1 018 669</b>	<b>14 183</b>	<b>1,39</b>
<b>Total des produits d'intérêts nets sur les actifs productifs moyens</b>	<b>1 423 108 \$</b>	<b>25 611 \$</b>	<b>1,80 %</b>	<b>1 223 978 \$</b>	<b>23 931 \$</b>	<b>1,96 %</b>	<b>1 143 284 \$</b>	<b>22 239 \$</b>	<b>1,95 %</b>

<sup>1</sup> Les produits d'intérêts nets comprennent les dividendes sur les valeurs mobilières.

<sup>2</sup> Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

<sup>3</sup> Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

<sup>4</sup> Comprennent des prêts détenus à des fins de transaction moyens de 13 milliards de dollars (12 milliards de dollars en 2019; 11 milliards de dollars en 2018).

<sup>5</sup> Comprennent les charges engagées à l'égard de la convention sur les CDA avec TD Ameritrade de 1,9 milliard de dollars et les charges engagées à l'égard de la convention sur les CDA avec

Schwab de 136 millions de dollars (charges engagées à l'égard de la convention sur les CDA avec TD Ameritrade de 2,2 milliards de dollars en 2019; 1,9 milliard de dollars en 2018).

<sup>6</sup> Comprennent des dépôts détenus à des fins de transaction moyens d'une juste valeur de 24 milliards de dollars (61 milliards de dollars en 2019; 102 milliards de dollars en 2018).

<sup>7</sup> Comprennent des dépôts désignés à la JVRN moyens de 95 milliards de dollars (59 milliards de dollars en 2019).

<sup>8</sup> Comprennent des passifs de titrisation à la juste valeur moyens de 13 milliards de dollars (13 milliards de dollars en 2019; 12 milliards de dollars en 2018) et des passifs de titrisation au coût amorti moyens de 15 milliards de dollars (14 milliards de dollars en 2019; 16 milliards de dollars en 2018).

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la variation des produits d'intérêts nets découlant de la variation des volumes et des taux d'intérêt. Dans cette analyse, les variations découlant des variations des volumes et des taux d'intérêt ont été affectées au taux d'intérêt moyen.

TABLEAU 66	ANALYSE DE LA VARIATION DES PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS <sup>1,2</sup>					
	2020 par rapport à 2019			2019 par rapport à 2018		
	Augmentation (diminution) attribuable aux variations du			Augmentation (diminution) attribuable aux variations du		
	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette
<b>Actifs productifs d'intérêts</b>						
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>						
Canada	823 \$	(809) \$	14 \$	32 \$	(6) \$	26 \$
États-Unis	702	(1 040)	(338)	(178)	118	(60)
<b>Valeurs mobilières</b>						
Détenues à des fins de transaction						
Canada	270	(258)	12	210	79	289
États-Unis	69	(189)	(120)	(6)	(5)	(11)
Détenues à des fins autres que de transaction						
Canada	518	(648)	(130)	(23)	191	168
États-Unis	826	(2 519)	(1 693)	319	603	922
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>						
Canada	199	(697)	(498)	392	193	585
États-Unis	72	(861)	(789)	27	334	361
<b>Prêts</b>						
Prêts hypothécaires résidentiels						
Canada	309	(983)	(674)	154	323	477
États-Unis	193	(72)	121	124	19	143
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Canada	200	(512)	(312)	453	94	547
États-Unis	70	(174)	(104)	66	238	304
Cartes de crédit						
Canada	(212)	35	(177)	60	39	99
États-Unis	(116)	(33)	(149)	294	69	363
Prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Canada	554	(1 085)	(531)	257	306	563
États-Unis	590	(1 038)	(448)	393	204	597
<b>Autres pays</b>	<b>(41)</b>	<b>(495)</b>	<b>(536)</b>	<b>112</b>	<b>92</b>	<b>204</b>
<b>Total des produits d'intérêts</b>	<b>5 026</b>	<b>(11 378)</b>	<b>(6 352)</b>	<b>2 686</b>	<b>2 891</b>	<b>5 577</b>
<b>Passifs portant intérêt</b>						
<b>Dépôts</b>						
Particuliers						
Canada	206	(724)	(518)	52	354	406
États-Unis	644	(3 738)	(3 094)	106	285	391
Banques						
Canada	44	(136)	(92)	(2)	36	34
États-Unis	(17)	(24)	(41)	(92)	1	(91)
Dépôts d'entreprises et de gouvernements						
Canada	527	(2 312)	(1 785)	574	1 084	1 658
États-Unis	509	(1 315)	(806)	263	504	767
<b>Billets et débiteures subordonnés</b>	<b>96</b>	<b>(66)</b>	<b>30</b>	<b>70</b>	<b>(12)</b>	<b>58</b>
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension</b>						
Canada	744	(981)	(237)	306	(116)	190
États-Unis	125	(1 144)	(1 019)	(7)	335	328
<b>Passifs de titrisation</b>	<b>23</b>	<b>(184)</b>	<b>(161)</b>	<b>(17)</b>	<b>(45)</b>	<b>(62)</b>
<b>Autres passifs</b>						
Canada	43	(24)	19	(1)	23	22
États-Unis	366	(271)	95	–	–	–
<b>Autres pays</b>	<b>20</b>	<b>(443)</b>	<b>(423)</b>	<b>(15)</b>	<b>199</b>	<b>184</b>
<b>Total de la charge d'intérêts</b>	<b>3 330</b>	<b>(11 362)</b>	<b>(8 032)</b>	<b>1 237</b>	<b>2 648</b>	<b>3 885</b>
<b>Produits d'intérêts nets</b>	<b>1 696 \$</b>	<b>(16) \$</b>	<b>1 680 \$</b>	<b>1 449 \$</b>	<b>243 \$</b>	<b>1 692 \$</b>

<sup>1</sup> Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

<sup>2</sup> Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

## RÉSULTATS FINANCIERS

# États financiers consolidés

	PAGE
<b>Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière</b>	<b>126</b>
<b>Rapport de l'auditeur indépendant – Normes d'audit généralement reconnues du Canada</b>	<b>127</b>
<b>Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)</b>	<b>129</b>
<b>Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – Contrôle interne à l'égard de l'information financière</b>	<b>131</b>

	PAGE
<b>États financiers consolidés</b>	
Bilan consolidé	132
État du résultat consolidé	133
État du résultat global consolidé	134
État des variations des capitaux propres consolidé	135
État des flux de trésorerie consolidé	136

## NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE	SUJET	PAGE	NOTE	SUJET	PAGE
1	Nature des activités	137	18	Autres passifs	192
2	Sommaire des principales méthodes comptables	137	19	Billets et débentures subordonnés	192
3	Jugements, estimations et hypothèses comptables importants	147	20	Titres de fiducie de capital	193
4	Modifications de méthodes comptables courantes et futures	150	21	Capitaux propres	194
5	Évaluations à la juste valeur	151	22	Assurance	195
6	Compensation des actifs financiers et des passifs financiers	160	23	Rémunération fondée sur des actions	198
7	Valeurs mobilières	162	24	Avantages du personnel	199
8	Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur créances	165	25	Impôt sur le résultat	204
9	Transferts d'actifs financiers	172	26	Résultat par action	206
10	Entités structurées	173	27	Provisions, passifs éventuels, engagements, garanties, actifs donnés en garantie et sûretés	206
11	Dérivés	176	28	Transactions entre parties liées	209
12	Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	185	29	Informations sectorielles	210
13	Acquisitions et cessions importantes	187	30	Produits d'intérêts et charges d'intérêts	212
14	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	187	31	Risque de crédit	212
15	Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	189	32	Fonds propres réglementaires	214
16	Autres actifs	190	33	Gestion des risques	214
17	Dépôts	190	34	Renseignements sur les filiales	215

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de La Banque Toronto-Dominion et de ses filiales (la «Banque») est responsable de l'intégrité, de l'uniformité, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers consolidés de la Banque ainsi que de l'information financière connexe incluse aux présentes. Les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, de même que les exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et les règlements connexes ont été appliqués, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possible quand elle l'a jugé opportun.

Le système comptable de la Banque et les contrôles internes connexes, de même que les procédés à l'appui utilisés, sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de l'exactitude des comptes financiers et de la protection des biens contre les pertes attribuables à un usage ou à une cession non autorisés de ceux-ci. Les procédés à l'appui comprennent le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre compte sur le rendement, ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des activités à l'échelle de la Banque.

La direction a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013) pour une appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en date du 31 octobre 2020. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque était efficace en date du 31 octobre 2020.

Le conseil d'administration de la Banque, par l'intermédiaire du comité d'audit qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés et les soumet à l'approbation du conseil d'administration. Les autres responsabilités du comité d'audit incluent la surveillance du contrôle

interne à l'égard de l'information financière de la Banque et la formulation de recommandations au conseil d'administration et aux actionnaires à l'égard de la nomination de l'auditeur externe.

L'auditeur en chef de la Banque, qui a pleinement et librement accès au comité d'audit, procède à un vaste programme d'audits. Ce programme soutient le système de contrôle interne et est exécuté par une équipe professionnelle d'auditeurs.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada examine les affaires de la Banque et prend les renseignements qu'il juge nécessaires pour s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* relatives à la sécurité des déposants sont dûment observées et que la situation financière de la Banque est saine.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en date du 31 octobre 2020, en plus d'auditer les états financiers consolidés de la Banque à cette même date. Leurs rapports, dans lesquels ils expriment une opinion sans réserve, figurent aux pages suivantes des états financiers consolidés. Les auditeurs d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. ont pleinement et librement accès au comité d'audit, qu'ils rencontrent périodiquement, afin de discuter de leur audit et des questions s'y rapportant, comme les commentaires qu'ils peuvent avoir à formuler relativement à la fidélité de l'information financière et au caractère approprié des contrôles internes.



**Bharat B. Masrani**  
Président du Groupe et  
chef de la direction



**Riaz Ahmed**  
Chef de groupe et  
chef des finances

Toronto, Canada  
Le 2 décembre 2020



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

### Aux actionnaires et administrateurs de La Banque Toronto-Dominion

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Banque Toronto-Dominion et ses filiales (la TD), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 octobre 2020 et 2019, les états du résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les états des flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020, ainsi que les notes des états financiers consolidés, y compris le résumé des principales méthodes comptables (collectivement, les «états financiers consolidés»). À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe aux 31 octobre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices de la période de trois ans close le 31 octobre 2020, conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS») publiées par l'International Accounting Standards Board.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la TD conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2020. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

#### Provision pour pertes sur créances

##### Question clé de l'audit

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de la provision pour pertes sur créances à la note 3 des états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 7 et à la note 8 des états financiers consolidés, la TD a eu recours à un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour comptabiliser une provision pour pertes sur créances de 9 384 millions de dollars à son bilan consolidé. Le montant des pertes de crédit attendues correspond à une estimation objective et fondée sur des pondérations probabilistes des pertes de crédit qui devraient se réaliser dans l'avenir, laquelle est fondée sur la probabilité de défaillance (PD), la perte en cas de défaillance (PCD) et l'exposition en cas de défaillance (ECD) ou les insuffisances de flux de trésorerie attendus liées à l'actif financier sous-jacent. Les pertes de crédit attendues sont déterminées par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles intégrant la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant correspondant i) aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir; ou ii) aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

L'audit de la provision pour pertes sur créances a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité inhérente des modèles, de la nature prospective des principales hypothèses et de l'interrelation entre les variables importantes ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues, a nécessité une grande part de jugement et la participation de spécialistes. Les principales questions faisant appel au jugement comprennent l'évaluation i) des modèles et méthodes utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues tant pour les 12 mois à venir que pour la

durée de la vie; ii) des hypothèses utilisées dans les scénarios de pertes de crédit attendues, y compris les informations prospectives et l'attribution de pondérations probabilistes; iii) de la question de savoir si une augmentation importante du risque de crédit s'est produite; et iv) de la composante qualitative appliquée aux pertes de crédit attendues modélisées en fonction du jugement d'expert en matière de crédit de la direction. La direction a exercé une part importante de jugement pour les aspects mentionnés ci-dessus afin de déterminer l'incidence de la COVID-19 sur la provision pour pertes sur créances. Tout particulièrement, la direction a fait preuve de jugement pour évaluer l'incidence de la COVID-19 sur les notes de crédit de l'emprunteur, les répercussions de la COVID-19 propres à l'industrie et à la région, les initiatives de soutien aux paiements offertes par la TD et les gouvernements et le maintien de la paralysie de l'économie.

##### Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur la provision pour pertes sur créances. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles sur l'élaboration et la validation des modèles et la sélection des données d'entrée appropriées, y compris les prévisions économiques et la détermination des notations de risque-emprunteur autres que de détail, l'intégrité des données utilisées, y compris les contrôles connexes à l'égard des systèmes de technologie de l'information pertinents, ainsi que les contrôles sur la gouvernance et la surveillance en ce qui a trait aux résultats modélisés et à l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.

Pour tester la provision pour pertes sur créances, nos procédures d'audit comprenaient, entre autres, avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit, l'évaluation de la méthode et des hypothèses utilisées, y compris des déclencheurs d'une augmentation importante du risque de crédit utilisés par la direction, dans les modèles importants ayant servi à estimer les pertes de crédit attendues dans l'ensemble des différents portefeuilles pour déterminer s'ils étaient conformes aux exigences des normes IFRS et des normes sectorielles. Avec l'aide de nos experts en économie, nous avons évalué le processus mis en œuvre par la direction pour élaborer les informations prospectives et déterminer les pondérations probabilistes appliquées aux scénarios afin d'établir les pertes de crédit attendues. Pour un échantillon de variables d'informations prospectives, nous avons comparé les informations prospectives de la direction aux prévisions établies par des sources indépendantes et aux informations diffusées publiquement. À partir d'un échantillon, nous avons recalculé, les pertes de crédit attendues afin de vérifier l'exactitude arithmétique des modèles de la direction. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues et avons évalué les notations de risque-emprunteur autres que de détail de la direction par rapport à la politique en matière de notation des risques de la TD. Avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit, nous avons également évalué la méthode et les processus de gouvernance de la direction en fonction de l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit en vérifiant si les montants comptabilisés représentaient la qualité sous-jacente du crédit et les tendances macroéconomiques, y compris l'incidence de la COVID-19. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies relatives aux pertes de crédit attendues.

#### Évaluation à la juste valeur des dérivés

##### Question clé de l'audit

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de l'évaluation à la juste valeur des dérivés à la note 3 des états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 5 des états financiers consolidés, la TD détient des actifs dérivés totalisant 54 242 millions de dollars et des passifs dérivés totalisant 53 203 millions de dollars qui sont comptabilisés à la juste valeur. Parmi ces dérivés, certains découlent de transactions complexes et illiquides et nécessitent le recours à des techniques d'évaluation qui peuvent comprendre des modèles complexes et des données d'entrée non observables, qui font appel aux estimations et au jugement de la direction.

L'audit de l'évaluation de certains dérivés a exigé de l'auditeur qu'il pose des jugements importants, en plus de nécessiter la participation de spécialistes en évaluation pour évaluer les modèles complexes et les données d'entrée non observables utilisés, y compris tout rajustement important de valeur. Certaines données d'entrée servant à l'évaluation, comme les volatilités, les corrélations et les écarts de crédit, utilisées pour déterminer la juste valeur peuvent de ne pas être observables. L'évaluation de certains dérivés est sensible à ces données d'entrée, car elles sont de nature prospective et peuvent être influencées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures.

##### Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction, y compris ceux liés à la technologie, sur l'évaluation du portefeuille de dérivés de la TD. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles à l'égard de la pertinence et l'exactitude des calculs des modèles ayant servi à l'évaluation des dérivés, les

contrôles liés à l'évaluation indépendante de la juste valeur par la direction, y compris l'intégrité des données utilisées dans le cadre de l'évaluation, telles que les données d'entrée importantes mentionnées précédemment, les contrôles à l'égard des systèmes de technologie de l'information pertinents et l'examen des rajustements de valeur importants effectués.

Pour tester l'évaluation de ces dérivés, nos procédures d'audit comprenaient, entre autres, une évaluation des méthodes et des données d'entrée importantes utilisées par la TD. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons réalisé une évaluation indépendante d'un échantillon de dérivés afin d'évaluer les hypothèses de modélisation et les données d'entrée importantes utilisées pour estimer leur juste valeur, ce qui a signifié obtenir de façon indépendante des données d'entrée importantes à partir de sources externes. Pour un échantillon des rajustements de valeur, nous avons eu recours aux services de nos spécialistes en évaluation afin d'évaluer la méthode appliquée par rapport à la pratique sectorielle et nous avons réalisé un calcul de ces rajustements. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies relatives à l'évaluation de la juste valeur des dérivés.

### **Évaluation de la provision pour sinistres impayés**

#### *Question clé de l'audit*

TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de la provision pour sinistres impayés à la note 3 des états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 22 des états financiers consolidés, la TD a comptabilisé des passifs liés aux assurances de 7 590 millions de dollars à son bilan consolidé. Les passifs liés aux assurances comprennent une provision pour sinistres impayés, laquelle est calculée conformément aux pratiques actuarielles reconnues.

L'audit de la provision pour sinistres impayés comprend l'application de modèles, de méthodes et d'hypothèses qui nécessite une grande part de jugement. La principale hypothèse servant de fondement aux estimations des passifs au titre des demandes d'indemnisation est le montant et l'échéancier liés aux événements assurés survenus, y compris ceux qui n'ont pas encore été déclarés par les assurés. Elle tient également compte des variables comme le taux d'actualisation, la marge pour écarts défavorables, les pertes passées, les tendances actuelles en matière de demandes d'indemnisation et les incidences des changements survenus dans les contextes social, économique et juridique sur les sinistres.

#### *Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit*

Nous avons évalué l'objectivité, l'indépendance et l'expertise de l'actuaire désigné par la direction. De plus, nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur l'évaluation de la provision pour sinistres impayés. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles liés aux processus de sinistres et aux processus actuariels de la TD, y compris les contrôles entourant l'exhaustivité et l'exactitude des flux de données dans les systèmes d'administration des sinistres ainsi que les contrôles visant la revue globale de la provision pour sinistres impayés effectuée par la direction.

Pour tester l'évaluation des sinistres impayés dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons notamment dû faire appel à nos actuaires afin de calculer de façon indépendante les composantes importantes de la provision pour sinistres impayés. Nos actuaires ont, entre autres, évalué l'exactitude des données de la TD en comparant un échantillon des données aux données des systèmes sources et effectué une analyse comparative des hypothèses par rapport aux tendances sectorielles. Nous avons fait appel à nos actuaires afin d'évaluer les méthodes actuarielles et les hypothèses importantes de la TD, y compris le raisonnement derrière les jugements appliqués par rapport aux pratiques actuarielles reconnues. Nous avons réalisé des tests d'intégrité des données tirées des sinistres survenus, des sinistres payés et des primes gagnées ayant servi à l'estimation de la provision pour sinistres impayés. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies relatives aux passifs liés aux assurances.

### **Évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines**

#### *Question clé de l'audit*

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de l'impôt sur le résultat à la note 3 des états financiers consolidés. En tant qu'institution financière exerçant ses activités dans divers territoires, la TD est assujettie à des lois fiscales complexes et en constante évolution. L'incertitude à l'égard d'une position fiscale peut découler du fait que les lois fiscales peuvent prêter à interprétation. La TD exerce une grande part de jugement pour i) déterminer s'il est probable que la TD devra verser un paiement aux autorités fiscales par suite de leur examen de certaines positions fiscales incertaines; et ii) évaluer le montant du passif, lorsque probable.

L'audit de la comptabilisation et de l'évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines de la TD a nécessité le recours au jugement et tient compte de l'interprétation de la législation fiscale et de la jurisprudence.

#### *Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit*

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines de la TD, y compris les contrôles à l'égard de l'évaluation du fondement technique des positions fiscales et du processus appliqué par la direction pour calculer les provisions pour positions fiscales incertaines.

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons, entre autres procédures d'audit, évalué le fondement technique des positions fiscales adoptées et le montant comptabilisé à titre de provisions pour positions fiscales incertaines. Pour ce faire, nous avons dû avoir recours à nos connaissances et à notre expérience en matière d'application des lois fiscales par les autorités fiscales compétentes afin d'évaluer les interprétations et l'évaluation des lois fiscales par la TD à l'égard des positions fiscales incertaines. Nous avons évalué l'incidence des constatations issues de la correspondance reçue par la TD des autorités fiscales compétentes ainsi que les avis fiscaux et autres avis de tiers obtenus. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies aux positions fiscales incertaines.

### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel 2020, outre les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel 2020 avant la date de ce rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la TD à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la TD ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la TD.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse

à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la TD;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la TD à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la TD à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la TD pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Carrie Marchitto.

*Ernst & Young S.N.L./S.E.V.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada  
Le 2 décembre 2020

## RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

### Aux actionnaires et administrateurs de La Banque Toronto-Dominion

#### *Opinion sur les états financiers consolidés*

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de La Banque Toronto-Dominion (la «TD») aux 31 octobre 2020 et 2019, de même que des états du résultat consolidés, des états du résultat global consolidés, des états des variations des capitaux propres consolidés et des états des flux de trésorerie consolidés connexes pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020, ainsi que des notes annexes (collectivement, les «états financiers consolidés»).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la TD aux 31 octobre 2020 et 2019, ainsi que des résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices de la période de trois ans close le 31 octobre 2020, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

#### *Rapport portant sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière*

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) («PCAOB»), du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la TD en date du 31 octobre 2020, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013), et notre rapport daté du 2 décembre 2020 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

#### *Fondement de l'opinion*

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la TD. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la TD, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la TD conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

#### *Questions critiques de l'audit*

Les questions critiques de l'audit ci-dessous sont des questions relevées au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été ou doivent être communiquées au comité d'audit et qui 1) se rapportent à des comptes ou des informations fournies qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et 2) requièrent des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication des questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et ne signifie pas que nous exprimons des opinions distinctes sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou les informations fournies connexes.

#### *Provision pour pertes sur créances*

##### *Description de la question*

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de la provision pour pertes sur créances à la note 3 des états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 7 et à la note 8 des états financiers consolidés, la TD a eu recours à un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour comptabiliser une provision pour pertes sur créances de 9 384 millions de dollars à son bilan consolidé. Le montant des pertes de crédit attendues correspond à une estimation objective et fondée sur des pondérations probabilistes des pertes de crédit qui devraient se réaliser dans l'avenir, laquelle est fondée

sur la probabilité de défaillance (PD), la perte en cas de défaillance (PCD) et l'exposition en cas de défaillance (ECD) ou les insuffisances de flux de trésorerie attendus liées à l'actif financier sous-jacent. Les pertes de crédit attendues sont déterminées par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles intégrant la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, les circonstances actuelles et des prévisions sur l'évolution de la conjoncture économique à venir. Les provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées au montant correspondant i) aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir; ou ii) aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

L'audit de la provision pour pertes sur créances a constitué un processus complexe qui, en raison de la complexité inhérente des modèles, de la nature prospective des principales hypothèses et de l'interrelation entre les variables importantes ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues, a nécessité une grande part de jugement et la participation de spécialistes. Les principales questions faisant appel au jugement comprennent l'évaluation i) des modèles et méthodes utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues tant pour les 12 mois à venir que pour la durée de la vie; ii) des hypothèses utilisées dans les scénarios de pertes de crédit attendues; y compris les informations prospectives et l'attribution de pondérations probabilistes; iii) de la question de savoir si une augmentation importante du risque de crédit s'est produite; et iv) de la composante qualitative appliquée aux pertes de crédit attendues modélisées en fonction du jugement d'expert en matière de crédit de la direction. La direction a exercé une part importante de jugement pour les aspects mentionnés ci-dessus afin de déterminer l'incidence de la COVID-19 sur la provision pour pertes sur créances. Tout particulièrement, la direction a fait preuve de jugement pour évaluer l'incidence de la COVID-19 sur les notes de crédit de l'emprunteur, les répercussions de la COVID-19 propres à l'industrie et à la région, les initiatives de soutien aux paiements offertes par la TD et les gouvernements et le maintien de la paralysie de l'économie.

#### *Façon dont nous avons traité de la question dans le cadre de l'audit*

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur la provision pour pertes sur créances. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles sur l'élaboration la validation des modèles et la sélection des données d'entrée appropriées, y compris les prévisions économiques et la détermination des notations de risque-emprunteur autres que de détail, l'intégrité des données utilisées, y compris les contrôles connexes à l'égard des systèmes de technologie de l'information pertinents, ainsi que les contrôles sur la gouvernance et la surveillance en ce qui a trait aux résultats modélisés et à l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit.

Pour tester la provision pour pertes sur créances, nos procédures d'audit comprenaient, entre autres, avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit, l'évaluation de la méthode et des hypothèses utilisées, y compris des déclencheurs d'une augmentation importante du risque de crédit utilisés par la direction, dans les modèles importants ayant servi à estimer les pertes de crédit attendues dans l'ensemble des différents portefeuilles pour déterminer s'ils étaient conformes aux exigences des normes IFRS et des normes sectorielles. Avec l'aide de nos experts en économie, nous avons évalué le processus mis en œuvre par la direction pour élaborer les informations prospectives et déterminer les pondérations probabilistes appliquées aux scénarios afin d'établir les pertes de crédit attendues. Pour un échantillon de variables d'informations prospectives, nous avons comparé les informations prospectives de la direction aux prévisions établies par des sources indépendantes et aux informations diffusées publiquement. À partir d'un échantillon, nous avons recalculé, les pertes de crédit attendues afin de vérifier l'exactitude arithmétique des modèles de la direction. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues et avons évalué les notations de risque-emprunteur autres que de détail de la direction par rapport à la politique en matière de notation des risques de la TD. Avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit, nous avons également évalué la méthode et le processus de gouvernance de la direction en fonction de l'application d'un jugement d'expert en matière de crédit en vérifiant si les montants comptabilisés représentaient la qualité sous-jacente du crédit et les tendances macroéconomiques, y compris l'incidence de la COVID-19. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies relatives aux pertes de crédit attendues.

#### **Évaluation à la juste valeur des dérivés**

##### *Description de la question*

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de l'évaluation à la juste valeur des dérivés à la note 3 des états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 5 des états financiers consolidés, la TD détient des actifs dérivés totalisant 54 242 millions de dollars et des passifs dérivés totalisant 53 203 millions de dollars qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Parmi ces dérivés, certains découlent de transactions complexes et illiquides et nécessitent le recours à des techniques d'évaluation qui peuvent comprendre des modèles complexes et des données d'entrée non observables, qui font appel aux estimations et au jugement de la direction.

L'audit de l'évaluation de certains dérivés a exigé de l'auditeur qu'il pose des jugements importants, en plus de nécessiter la participation de spécialistes en évaluation pour évaluer les modèles complexes et les données d'entrée non observables utilisés, y compris tout rajustement important de valeur. Certaines données d'entrée servant à l'évaluation, comme les volatilités, les corrélations et les écarts de crédit, utilisées pour déterminer la juste valeur peuvent de ne pas être observables. L'évaluation de certains dérivés est sensible à ces données d'entrée, car elles sont de nature prospective et peuvent être influencées par la conjoncture économique et les conditions du marché futures.

#### *Façon dont nous avons traité de la question dans le cadre de l'audit*

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction, y compris ceux liés à la technologie, sur l'évaluation du portefeuille de dérivés de la TD. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles à l'égard de la pertinence et l'exactitude des calculs des modèles ayant servi à l'évaluation des dérivés, les contrôles liés à l'évaluation indépendante de la juste valeur par la direction, y compris l'intégrité des données utilisées dans le cadre de l'évaluation, telles que les données d'entrée importantes mentionnées précédemment, les contrôles à l'égard des systèmes de technologie de l'information pertinents et l'examen des rajustements de valeur importants effectués.

Pour tester l'évaluation de ces dérivés, nos procédures d'audit comprenaient, entre autres, une évaluation des méthodes et des données d'entrée importantes utilisées par la TD. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons réalisé une évaluation indépendante d'un échantillon de dérivés afin d'évaluer les hypothèses de modélisation et les données d'entrée importantes utilisées pour estimer leur juste valeur, ce qui a significativement obtenu de façon indépendante des données d'entrée importantes à partir de sources externes. Pour un échantillon des rajustements de valeur, nous avons eu recours aux services de nos spécialistes en évaluation afin d'évaluer la méthode appliquée par rapport à la pratique sectorielle et nous avons réalisé un calcul de ces rajustements. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations relatives fournies à l'évaluation de la juste valeur des dérivés.

#### **Évaluation de la provision pour sinistres impayés**

##### *Description de la question*

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de la provision pour sinistres impayés à la note 3 des états financiers consolidés. Comme il est indiqué à la note 22 des états financiers consolidés, la TD a comptabilisé des passifs liés aux assurances de 7 590 millions de dollars à son bilan consolidé. Les passifs liés aux assurances comprennent une provision pour sinistres impayés, laquelle est calculée conformément aux pratiques actuarielles reconnues.

L'audit de la provision pour sinistres impayés comprend l'application de modèles, de méthodes et d'hypothèses qui nécessite une grande part de jugement. La principale hypothèse servant de fondement aux estimations des passifs au titre des demandes d'indemnisation est le montant et l'échéancier liés aux événements assurés survenus, y compris ceux qui n'ont pas encore été déclarés par les assurés. Elle tient également compte des variables comme le taux d'actualisation, la marge pour écarts défavorables, les pertes passées, les tendances actuelles en matière de demandes d'indemnisation et les incidences des changements survenus dans les contextes social, économique et juridique sur les sinistres.

#### *Façon dont nous avons traité de la question dans le cadre de l'audit*

Nous avons évalué l'objectivité, l'indépendance et l'expertise de l'actuaire désigné par la direction. De plus, nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur l'évaluation de la provision pour sinistres impayés. Les contrôles que nous avons testés comprennent, notamment, les contrôles liés aux processus de sinistres et aux processus actuariels de la TD, y compris les contrôles entourant l'exhaustivité et l'exactitude des flux de données dans les systèmes d'administration des sinistres ainsi que les contrôles visant la revue globale de la provision pour sinistres impayés effectuée par la direction.

Pour tester l'évaluation des sinistres impayés dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons notamment dû faire appel à nos actuaires afin de calculer de façon indépendante les composantes importantes de la provision pour sinistres impayés. Nos actuaires ont, entre autres, évalué l'exactitude des données de la TD en comparant un échantillon des données aux données des systèmes sources et effectué une analyse comparative des hypothèses par rapport aux tendances sectorielles. Nous avons fait appel à nos actuaires afin d'évaluer les méthodes actuarielles et les hypothèses importantes de la TD, y compris le raisonnement

derrière les jugements appliqués par rapport aux pratiques actuarielles reconnues. Nous avons réalisé des tests d'intégrité des données tirées des sinistres survenus, des sinistres payés et des primes gagnées ayant servi à l'estimation de la provision pour sinistres impayés. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies relatives aux passifs liés aux assurances.

#### **Évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines**

##### *Description de la question*

La TD décrit ses jugements, estimations et hypothèses comptables importants à l'égard de l'impôt sur le résultat à la note 3 des états financiers consolidés. En tant qu'institution financière exerçant ses activités dans divers territoires, la TD est assujettie à des lois fiscales complexes et en constante évolution. L'incertitude à l'égard d'une position fiscale peut découler du fait que les lois fiscales peuvent prêter à interprétation. La TD exerce une grande part de jugement pour i) déterminer s'il est probable que la TD devra verser un paiement aux autorités fiscales par suite de leur examen de certaines positions fiscales incertaines; et ii) évaluer le montant du passif, lorsque probable.

L'audit de la comptabilisation et de l'évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines de la TD a nécessité le recours au jugement et tient compte de l'interprétation de la législation fiscale et de la jurisprudence.

##### *Façon dont nous avons traité de la question dans le cadre de l'audit*

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles de la direction sur la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour positions fiscales incertaines de la TD, y compris les contrôles à l'égard de l'évaluation du fondement technique des positions fiscales et du processus appliqué par la direction pour calculer les provisions pour positions fiscales incertaines.

Avec l'aide de nos professionnels de la fiscalité, nous avons, entre autres procédures d'audit, évalué le fondement technique des positions fiscales adoptées et le montant comptabilisé à titre de provisions pour positions fiscales incertaines. Pour ce faire, nous avons dû avoir recours à nos connaissances et à notre expérience en matière d'application des lois fiscales par les autorités fiscales compétentes afin d'évaluer les interprétations et l'évaluation des lois fiscales par la TD à l'égard des positions fiscales incertaines. Nous avons évalué l'incidence des constatations issues de la correspondance reçue par la TD des autorités fiscales compétentes ainsi que les avis fiscaux et autres avis de tiers obtenus. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations fournies relatives aux positions fiscales incertaines.

Nous agissons en tant que seuls auditeurs de la TD depuis 2006. Avant 2006, nous avons agi ou notre société prédécesseure a agi en tant que coauditeurs de concert avec plusieurs autres cabinets depuis 1955.

*Ernst + Young S.N.L./S.E.V.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada  
Le 2 décembre 2020

## **RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT**

### **Aux actionnaires et administrateurs de La Banque Toronto-Dominion**

#### **Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de La Banque Toronto-Dominion (la «TD») en date du 31 octobre 2020, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013) (les «critères du COSO»). À notre avis, la TD maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2020, selon les critères du COSO.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) («PCAOB»), des bilans consolidés de la TD aux 31 octobre 2020 et 2019, et des états du résultat consolidés, des états du résultat global consolidés, des états des variations des capitaux propres consolidés et des états des flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2020, ainsi que des notes annexes et notre rapport daté du 2 décembre 2020 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

#### **Fondement de l'opinion**

La direction de la TD est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui figure dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la TD sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la TD conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu à tous les égards importants. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative,

des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

#### **Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board. Il comprend les politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention ou à la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

*Ernst + Young S.N.L./S.E.V.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés


Toronto, Canada  
Le 2 décembre 2020

# Bilan consolidé

(aux dates indiquées et en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2020	31 octobre 2019
<b>ACTIF</b>		
<b>Trésorerie et montants à recevoir de banques</b>	<b>6 445 \$</b>	4 863 \$
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>	<b>164 149</b>	25 583
	<b>170 594</b>	30 446
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction (Notes 5, 7)	148 318	146 000
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 7)	8 548	6 503
Dérivés (Notes 5, 11)	54 242	48 894
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 7)	4 739	4 040
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (Notes 5, 7, 8)	103 285	111 104
	<b>319 132</b>	316 541
<b>Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances (Notes 5, 7)</b>	<b>227 679</b>	130 497
<b>Valeurs mobilières prises en pension (Note 5)</b>	<b>169 162</b>	165 935
<b>Prêts (Notes 5, 8)</b>		
Prêts hypothécaires résidentiels	252 219	235 640
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	185 460	180 334
Cartes de crédit	32 334	36 564
Entreprises et gouvernements	255 799	236 517
	<b>725 812</b>	689 055
Provision pour pertes sur prêts (Note 8)	(8 289)	(4 447)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	717 523	684 608
<b>Divers</b>		
Engagements de clients au titre d'acceptations	14 941	13 494
Participation dans Schwab et TD Ameritrade (Note 12)	12 174	9 316
Goodwill (Note 14)	17 148	16 976
Autres immobilisations incorporelles (Note 14)	2 125	2 503
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables (Note 15)	10 136	5 513
Actifs d'impôt différé (Note 25)	2 444	1 799
Montants à recevoir des courtiers et des clients	33 951	20 575
Autres actifs (Note 16)	18 856	17 087
	<b>111 775</b>	87 263
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 715 865 \$</b>	1 415 290 \$
<b>PASSIF</b>		
Dépôts détenus à des fins de transaction (Notes 5, 17)	19 177 \$	26 885 \$
Dérivés (Notes 5, 11)	53 203	50 051
Passifs de titrisation à la juste valeur (Notes 5, 9)	13 718	13 058
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Notes 5, 17)	59 665	105 131
	<b>145 763</b>	195 125
<b>Dépôts (Notes 5, 17)</b>		
Particuliers	625 200	503 430
Banques	28 969	16 751
Entreprises et gouvernements	481 164	366 796
	<b>1 135 333</b>	886 977
<b>Divers</b>		
Acceptations	14 941	13 494
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5)	34 999	29 656
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension (Note 5)	188 876	125 856
Passifs de titrisation au coût amorti (Notes 5, 9)	15 768	14 086
Montants à payer aux courtiers et aux clients	35 143	23 746
Passifs liés aux assurances (Note 22)	7 590	6 920
Autres passifs (Note 18)	30 476	21 004
	<b>327 793</b>	234 762
<b>Billets et débetures subordonnés (Notes 5, 19)</b>	<b>11 477</b>	10 725
<b>Total du passif</b>	<b>1 620 366</b>	1 327 589
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires</b>		
Actions ordinaires (Note 21)	22 487	21 713
Actions privilégiées (Note 21)	5 650	5 800
Actions autodétenues – ordinaires (Note 21)	(37)	(41)
Actions autodétenues – privilégiées (Note 21)	(4)	(6)
Surplus d'apport	121	157
Résultats non distribués	53 845	49 497
Cumul des autres éléments du résultat global	13 437	10 581
	<b>95 499</b>	87 701
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>95 499</b>	87 701
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>1 715 865 \$</b>	1 415 290 \$

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

  
**Bharat B. Masrani**  
 Président du Groupe et  
 chef de la direction

  
**Alan N. MacGibbon**  
 Président, comité d'audit

# État du résultat consolidé

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour les exercices clos les 31 octobre

	2020	2019	2018
<b>Produits d'intérêts<sup>1</sup></b>			
Prêts	28 151 \$	31 925 \$	27 790 \$
Valeurs mobilières			
Intérêts	5 432	7 843	6 685
Dividendes	1 714	1 548	1 234
Dépôts auprès de banques	350	683	713
	35 647	41 999	36 422
<b>Charges d'intérêts (Note 30)</b>			
Dépôts	7 163	13 675	10 489
Passifs de titrisation	363	524	586
Billets et débiteures subordonnés	426	395	337
Divers (Note 4)	2 084	3 474	2 771
	10 036	18 068	14 183
<b>Produits d'intérêts nets</b>	<b>25 611</b>	<b>23 931</b>	<b>22 239</b>
<b>Produits autres que d'intérêts</b>			
Services de placement et de valeurs mobilières	5 341	4 872	4 714
Commissions sur crédit	1 400	1 289	1 210
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières (Note 7)	40	78	111
Produits (pertes) de négociation	1 404	1 047	1 052
Produits (pertes) sur les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	14	121	48
Produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	55	8	(170)
Frais de service	2 593	2 885	2 716
Services de cartes	2 154	2 465	2 376
Produits d'assurance (Note 22)	4 565	4 282	4 045
Autres produits (pertes) (Note 12)	469	87	551
	18 035	17 134	16 653
<b>Total des produits</b>	<b>43 646</b>	<b>41 065</b>	<b>38 892</b>
<b>Provision pour pertes sur créances (Note 8)</b>	<b>7 242</b>	<b>3 029</b>	<b>2 480</b>
<b>Indemnités d'assurance et charges connexes (Note 22)</b>	<b>2 886</b>	<b>2 787</b>	<b>2 444</b>
<b>Charges autres que d'intérêts</b>			
Salaires et avantages du personnel (Note 24)	11 891	11 244	10 377
Charges d'occupation des locaux, amortissement compris	1 990	1 835	1 765
Charges de matériel et de mobilier, amortissement compris	1 287	1 165	1 073
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	817	800	815
Marketing et développement des affaires	740	769	803
Frais (recouvrement de frais) de restructuration	(16)	175	73
Frais liés aux activités de courtage et honoraires de sous-conseiller	362	336	359
Services professionnels et services-conseils	1 144	1 322	1 194
Divers	3 389	4 374	3 736
	21 604	22 020	20 195
<b>Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade</b>	<b>11 914</b>	<b>13 229</b>	<b>13 773</b>
<b>Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (Note 25)</b>	<b>1 152</b>	<b>2 735</b>	<b>3 182</b>
<b>Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade (Note 12)</b>	<b>1 133</b>	<b>1 192</b>	<b>743</b>
<b>Résultat net</b>	<b>11 895</b>	<b>11 686</b>	<b>11 334</b>
<b>Dividendes sur actions privilégiées</b>	<b>267</b>	<b>252</b>	<b>214</b>
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales</b>	<b>11 628 \$</b>	<b>11 434 \$</b>	<b>11 120 \$</b>
Attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	11 628 \$	11 416 \$	11 048 \$
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	18	72
<b>Résultat par action (en dollars canadiens) (Note 26)</b>			
De base	6,43 \$	6,26 \$	6,02 \$
Dilué	6,43	6,25	6,01
<b>Dividendes par action ordinaire (en dollars canadiens)</b>	<b>3,11</b>	<b>2,89</b>	<b>2,61</b>

<sup>1</sup> Comprennent des produits d'intérêts de 32 524 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 (34 828 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019; 30 639 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018) qui ont été calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Se reporter à la note 30.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# État du résultat global consolidé<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 octobre		
	2020	2019	2018
<b>Résultat net</b>	<b>11 895 \$</b>	11 686 \$	11 334 \$
<b>Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat</b>			
<b>Éléments qui seront reclassés par la suite dans le résultat net</b>			
<b>Variation nette des profits latents (pertes latentes) sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>			
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	312	110	(261)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) liés aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(94)	(31)	(22)
Reclassement en résultat de la variation de la provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2	(1)	(1)
	<b>220</b>	78	(284)
<b>Variation nette des profits latents (pertes latentes) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture</b>			
Profits latents (pertes latentes) sur les participations dans des établissements à l'étranger	855	(165)	1 323
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les participations dans des établissements à l'étranger (Note 12)	(1 531)	–	–
Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger	(291)	132	(288)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger (Note 12)	1 531	–	–
	<b>564</b>	(33)	1 035
<b>Variation nette des profits (pertes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie</b>			
Variation des profits (pertes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	3 565	3 459	(1 624)
Reclassement en résultat de pertes (profits) sur les couvertures de flux de trésorerie	(1 230)	519	(455)
	<b>2 335</b>	3 978	(2 079)
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés par la suite dans le résultat net</b>			
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	(390)	(921)	622
Variation des profits nets latents (pertes nettes latentes) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(212)	(95)	38
Profits (pertes) découlant des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(51)	14	–
	<b>(653)</b>	(1 002)	660
<b>Total des autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat</b>	<b>2 466</b>	3 021	(668)
<b>Total du résultat global, après impôt sur le résultat</b>	<b>14 361 \$</b>	14 707 \$	10 666 \$
Attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	14 094 \$	14 437 \$	10 380 \$
Actionnaires privilégiés	267	252	214
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	18	72

<sup>1</sup> Les montants sont présentés déduction faite des charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat figurant dans le tableau ci-après.

## Charges (recouvrements) d'impôt sur le résultat associés aux éléments de l'état du résultat global consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 octobre		
	2020	2019	2018
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	78 \$	21 \$	(139) \$
Moins le reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) liés aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1	(1)	13
Reclassement en résultat de la variation de la provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1	–	–
Profits latents (pertes latentes) sur les participations dans des établissements à l'étranger	–	–	–
Moins le reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les participations dans des établissements à l'étranger (Note 12)	–	–	–
Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger	(102)	48	(104)
Moins le reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger (Note 12)	(545)	–	–
Variation des profits (pertes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	947	1 235	(473)
Moins le reclassement en résultat de pertes (profits) sur les couvertures de flux de trésorerie	121	(157)	283
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	(140)	(324)	243
Variation des profits nets latents (pertes nettes latentes) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(78)	(35)	20
Profits (pertes) découlant des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(18)	4	–
<b>Total de l'impôt sur le résultat</b>	<b>1 111 \$</b>	1 107 \$	(749) \$

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



# État des variations des capitaux propres consolidé

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 octobre

	2020	2019	2018
<b>Actions ordinaires (Note 21)</b>			
Solde au début de l'exercice	21 713 \$	21 221 \$	20 931 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	79	124	152
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	838	357	366
Actions émises dans le cadre d'acquisitions (Note 13)	–	366	–
Rachat d'actions aux fins d'annulation et autres	(143)	(355)	(228)
Solde à la fin de l'exercice	22 487	21 713	21 221
<b>Actions privilégiées (Note 21)</b>			
Solde au début de l'exercice	5 800	5 000	4 750
Émission d'actions	–	800	750
Rachat d'actions	(150)	–	(500)
Solde à la fin de l'exercice	5 650	5 800	5 000
<b>Actions autodétenues – ordinaires (Note 21)</b>			
Solde au début de l'exercice	(41)	(144)	(176)
Achat d'actions	(8 752)	(9 782)	(8 295)
Vente d'actions	8 756	9 885	8 327
Solde à la fin de l'exercice	(37)	(41)	(144)
<b>Actions autodétenues – privilégiées (Note 21)</b>			
Solde au début de l'exercice	(6)	(7)	(7)
Achat d'actions	(122)	(151)	(129)
Vente d'actions	124	152	129
Solde à la fin de l'exercice	(4)	(6)	(7)
<b>Surplus d'apport</b>			
Solde au début de l'exercice	157	193	214
Prime nette (escompte net) sur la vente d'actions autodétenues	(31)	(22)	(2)
Émission d'options sur actions, déduction faite des options exercées (Note 23)	–	(8)	(12)
Divers	(5)	(6)	(7)
Solde à la fin de l'exercice	121	157	193
<b>Résultats non distribués</b>			
Solde au début de l'exercice	49 497	46 145	40 489
Incidence de l'adoption d'IFRS 16, <i>Contrats de location</i> (IFRS 16) (Note 4)	(553)	s. o. <sup>1</sup>	s. o.
Incidence de l'adoption d'IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i> (IFRS 15)	s. o.	(41)	s. o.
Incidence de l'adoption d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> (IFRS 9)	s. o.	s. o.	53
Résultat net attribuable aux actionnaires	11 895	11 668	11 262
Dividendes sur actions ordinaires	(5 614)	(5 262)	(4 786)
Dividendes sur actions privilégiées	(267)	(252)	(214)
Frais liés à l'émission d'actions et autres frais	–	(9)	(10)
Prime nette sur le rachat d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et autres	(710)	(1 880)	(1 273)
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	(390)	(921)	622
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(13)	49	2
Solde à la fin de l'exercice	53 845	49 497	46 145
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>			
<i>Profit net latent (perte nette latente) sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :</i>			
Solde au début de l'exercice	323	245	510
Incidence de l'adoption d'IFRS 9	s. o.	s. o.	19
Autres éléments du résultat global	218	79	(283)
Provision pour pertes sur créances	2	(1)	(1)
Solde à la fin de l'exercice	543	323	245
<i>Profit net latent (perte nette latente) sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :</i>			
Solde au début de l'exercice	(40)	55	113
Incidence de l'adoption d'IFRS 9	s. o.	s. o.	(96)
Autres éléments du résultat global	(225)	(46)	40
Reclassement de la perte (du profit) dans les résultats non distribués	13	(49)	(2)
Solde à la fin de l'exercice	(252)	(40)	55
<i>Profits (pertes) découlant des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net :</i>			
Solde au début de l'exercice	14	–	–
Autres éléments du résultat global	(51)	14	–
Solde à la fin de l'exercice	(37)	14	–
<i>Profit net latent (perte nette latente) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture :</i>			
Solde au début de l'exercice	8 793	8 826	7 791
Autres éléments du résultat global	564	(33)	1 035
Solde à la fin de l'exercice	9 357	8 793	8 826
<i>Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :</i>			
Solde au début de l'exercice	1 491	(2 487)	(408)
Autres éléments du résultat global	2 335	3 978	(2 079)
Solde à la fin de l'exercice	3 826	1 491	(2 487)
<b>Total du cumul des autres éléments du résultat global</b>	13 437	10 581	6 639
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires</b>	95 499	87 701	79 047
<b>Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales</b>			
Solde au début de l'exercice	–	993	983
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	18	72
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	(1 000)	–
Divers	–	(11)	(62)
Solde à la fin de l'exercice	–	–	993
<b>Total des capitaux propres</b>	95 499 \$	87 701 \$	80 040 \$

<sup>1</sup> Sans objet.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# État des flux de trésorerie consolidé

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 octobre

	2020	2019	2018
<b>Flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>			
Résultat net avant impôt sur le résultat, y compris quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	13 047 \$	14 421 \$	14 516 \$
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets des activités d'exploitation			
Provision pour pertes sur créances (Note 8)	7 242	3 029	2 480
Amortissement (Note 15)	1 324	605	576
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	817	800	815
Pertes nettes (profits nets) sur les valeurs mobilières (Note 7)	(40)	(78)	(111)
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade (Note 12)	(1 133)	(1 192)	(743)
Profit net à la vente de la participation dans TD Ameritrade (Note 12)	(1 491)	–	–
Impôt différé (Note 25)	(1 065)	(33)	385
Variations des actifs et passifs d'exploitation			
Intérêts à recevoir et à payer (Notes 16, 18)	(108)	(26)	(104)
Valeurs mobilières mises en pension	63 020	32 467	4 798
Valeurs mobilières prises en pension	(3 227)	(38 556)	7 050
Valeurs mobilières vendues à découvert	5 343	(9 822)	3 996
Prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction	(2 318)	(18 103)	(24 065)
Prêts, déduction faite de la titrisation et des ventes	(39 641)	(41 693)	(45 620)
Dépôts	240 648	(52 281)	53 379
Dérivés	(2 196)	9 883	(3 745)
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	(2 045)	(2 397)	5 257
Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(46 165)	104 693	(460)
Passifs de titrisation	2 342	(157)	(1 532)
Impôt exigible	280	(771)	(780)
Montants à recevoir des courtiers et des clients ou à payer à ceux-ci	(1 979)	1 726	(1 435)
Divers	(869)	(2 244)	(8 964)
Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation	231 786	271	5 693
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>			
Émission de billets et débentures subordonnés (Note 19)	3 000	1 749	1 750
Rachat de billets et débentures subordonnés (Note 19)	(2 530)	24	(2 468)
Émission d'actions ordinaires (Note 21)	68	105	128
Émission d'actions privilégiées (Note 21)	–	791	740
Rachat d'actions ordinaires (Note 21)	(847)	(2 235)	(1 501)
Rachat d'actions privilégiées (Note 21)	(156)	–	(500)
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales (Note 21)	–	(1 000)	–
Vente d'actions autodétenues (Note 21)	8 849	10 015	8 454
Achat d'actions autodétenues (Note 21)	(8 874)	(9 933)	(8 424)
Dividendes versés	(5 043)	(5 157)	(4 634)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	(11)	(72)
Remboursement des obligations locatives <sup>1</sup>	(596)	s. o.	s. o.
Flux de trésorerie nets des activités de financement	(6 129)	(5 652)	(6 527)
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>			
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	(138 566)	5 137	20 465
Activités relatives aux actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (Note 7)			
Achats	(50 569)	(24 898)	(20 269)
Produit tiré des échéances	49 684	37 835	30 101
Produit tiré des ventes	11 005	10 158	2 731
Activités relatives aux titres de créance au coût amorti (Note 7)			
Achats	(146 703)	(51 202)	(51 663)
Produit tiré des échéances	51 400	28 392	20 101
Produit tiré des ventes	1 391	1 418	670
Achats nets de terrains, de bâtiments, de matériel et mobilier et d'autres actifs amortissables	(1 757)	(794)	(587)
Trésorerie nette acquise (payée) dans le cadre de dessaisissements et d'acquisitions (Note 13)	–	(540)	–
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	(224 115)	5 506	1 549
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques	40	3	49
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques</b>	<b>1 582</b>	<b>128</b>	<b>764</b>
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de l'exercice	4 863	4 735	3 971
<b>Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de l'exercice</b>	<b>6 445 \$</b>	<b>4 863 \$</b>	<b>4 735 \$</b>
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>			
Montant d'impôt sur le résultat payé (recouvré) au cours de l'exercice	2 285 \$	3 589 \$	3 535 \$
Montant des intérêts payés au cours de l'exercice	10 287	17 958	13 888
Montant des intérêts reçus au cours de l'exercice	34 076	40 315	34 789
Montant des dividendes reçus au cours de l'exercice	1 675	1 584	1 202

<sup>1</sup> Avant l'adoption d'IFRS 16, les paiements sur les obligations au titre de contrats de location-financement étaient inclus dans les flux de trésorerie nets des activités d'exploitation.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Notes des états financiers consolidés

## NOTE 1 NATURE DES ACTIVITÉS

### INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques*. Les actionnaires d'une banque ne sont pas responsables, en tant que tels, des dettes, actes ou défauts de celle-ci, sauf dans les cas prévus par la *Loi sur les banques*. La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque»). La Banque est issue de la fusion, le 1<sup>er</sup> février 1955, de la Banque de Toronto, qui a obtenu une charte en 1855, et de la Banque Dominion, dont la charte remonte à 1869. La Banque est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au 66 Wellington Street West, Toronto (Ontario). La TD offre ses services dans trois secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

### BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés ci-joints dressés par la Banque et les principes comptables qu'elle a suivis sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des

institutions financières Canada (BSIF). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés à l'aide des méthodes comptables décrites aux notes 2 et 4. Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations, pose des hypothèses et exerce son jugement à l'égard des montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges, et de l'information à fournir à l'égard des actifs ou passifs éventuels, comme il est décrit plus en détail à la note 3. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des montants estimatifs, au fur et à mesure que surviennent des événements qui les confirment.

Les états financiers consolidés ci-joints de la Banque ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque, conformément à une recommandation du comité d'audit, le 2 décembre 2020.

Certaines informations sont présentées dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2020 ci-joint, comme le permettent les IFRS, et font partie intégrante des états financiers consolidés.

## NOTE 2 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de ses filiales, dont certaines entités structurées que la Banque contrôle.

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Toutes les opérations intersociétés, tous les soldes intersociétés et tous les profits latents et pertes latentes intersociétés comptabilisés sur ces opérations sont éliminés à la consolidation.

#### Filiales

Les filiales sont des sociétés ou d'autres entités juridiques contrôlées par la Banque, généralement parce qu'elle détient directement plus de la moitié des droits de vote de ces entités. Le contrôle des filiales est fondé sur l'exercice du pouvoir par la détention de droits de vote qui correspond généralement à l'exposition aux risques et aux rendements (désigné collectivement comme les «rendements variables») de filiales absorbés par la Banque du fait de la détention de ces droits de vote. Par conséquent, la Banque contrôle et consolide les filiales lorsqu'elle détient la majorité des droits de vote de la filiale, à moins d'indications qu'un autre investisseur dispose du contrôle sur la filiale. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération pour apprécier si la Banque contrôle une entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la Banque obtient le contrôle et le sont jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

La Banque peut consolider certaines filiales lorsqu'elle détient la moitié ou moins des droits de vote. La plupart de ces filiales sont des entités structurées comme il est décrit à la rubrique ci-dessous.

#### Entités structurées

Les entités structurées sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. Les entités structurées peuvent prendre la forme d'une société par actions, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité morale. Elles sont souvent créées aux termes d'accords juridiques qui imposent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux activités de l'entité. Généralement, les entités structurées sont contrôlées autrement que par la détention directe par la Banque de plus de la moitié des droits de vote de ces entités, puisque la détention des droits de vote peut ne pas correspondre à l'exposition aux rendements variables absorbés de l'entité. Par conséquent, les entités structurées sont consolidées si la substance de la relation entre la Banque et l'entité indique que la Banque contrôle l'entité structurée. Pour déterminer si elle doit consolider une entité structurée, la Banque évalue trois critères importants afin de conclure si, dans les faits :

- elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité structurée ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité;

- elle est exposée à une forte proportion des rendements variables liés à l'entité;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée.

Les conclusions portant sur la consolidation sont réévaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La politique de la Banque est de tenir compte de l'incidence de tous les changements importants de circonstances sur la consolidation, surtout les suivants :

- Modifications substantielles des droits de propriété, comme l'acquisition ou la cession de participations non négligeables dans une entité
- Modifications des accords contractuels ou des arrangements relatifs à la gouvernance inhérents à une entité
- Activités qui s'ajoutent à la structure, telles que l'octroi d'une facilité de trésorerie autrement qu'en vertu des modalités initiales ou la conclusion d'une transaction qui n'avait pas été envisagée initialement
- Modifications apportées à la structure de financement d'une entité

#### Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont des entreprises associées et les entités sur lesquelles la Banque exerce un contrôle conjoint sont des coentreprises. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et d'exploitation de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces entités. La Banque présume exercer une influence notable lorsqu'elle détient entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une entité. L'influence notable pourrait aussi exister lorsque la Banque détient moins de 20 % des droits de vote, mais qu'elle a une influence sur les processus d'élaboration de politiques financières et d'exploitation par l'entremise d'une représentation au sein du conseil d'administration et d'accords commerciaux importants. Les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont portées au bilan consolidé initialement au coût, puis leur valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de la Banque dans le résultat net de l'entreprise associée ou de la coentreprise, les opérations portant sur les capitaux propres, y compris la réception de dividendes, et les moins-values afin de tenir compte de toute dépréciation de ces entreprises. Les augmentations et les diminutions, ainsi que les profits et pertes réalisés à la cession, sont présentés dans l'état du résultat consolidé. La valeur comptable des participations comprend également la quote-part de la Banque des autres éléments du résultat global de l'entreprise détenue, laquelle est présentée dans la section pertinente de l'état du résultat global consolidé.

À la date du bilan, la Banque détermine s'il existe une indication objective d'une dépréciation de la participation dans une entreprise associée ou une coentreprise. La Banque calcule le montant de la dépréciation comme la différence entre sa juste valeur ou sa valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé, et sa valeur comptable.

#### **Participations ne donnant pas le contrôle**

Lorsque la Banque ne détient pas toutes les actions d'une entité consolidée, la participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale est présentée au bilan consolidé parmi les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales présentées dans le total des capitaux propres, mais séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque. Le résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, après impôt, est présenté sous un poste distinct dans l'état du résultat consolidé.

#### **TRÉSORERIE ET MONTANTS À RECEVOIR DE BANQUES**

La trésorerie et les montants à recevoir de banques se composent de trésorerie et de montants à recevoir de banques qui sont émis par des institutions financières de première qualité. Ces montants sont remboursables à vue ou ont une échéance initiale de trois mois ou moins.

#### **COMPTABILISATION DES PRODUITS**

Les produits sont comptabilisés au montant qui représente le montant de contrepartie auquel la Banque s'attend à avoir droit en échange de la prestation des services au client, à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers. La Banque comptabilise les produits lorsqu'elle transfère le contrôle du bien ou du service fourni au client à un moment précis ou progressivement. L'exercice de jugement est requis pour déterminer à quel moment les obligations de prestation sont remplies. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

La Banque identifie les contrats conclus avec des clients qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 et qui créent des droits et des obligations exécutoires. La Banque détermine les obligations de prestation en fonction des services distincts promis aux clients aux termes du contrat. Les contrats de la Banque ont en général une durée qui ne dépasse pas un an et constituent une seule obligation de prestation. Les obligations de prestation représentent généralement les services à fournir.

Pour chaque contrat, la Banque détermine le prix de transaction, en outre en estimant la contrepartie variable et en appréciant si une limitation s'applique au prix. La contrepartie variable est incluse dans le prix de transaction dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative au montant de contrepartie variable ne donnera pas lieu à un rajustement à la baisse important des produits comptabilisés. Par conséquent, une limitation s'applique à l'estimation de la contrepartie variable jusqu'à la fin de la période de facturation. Comme l'incertitude est généralement levée à la fin de la période de présentation de l'information financière, aucun jugement important n'est exercé pour la comptabilisation de la contrepartie variable dans les produits.

La réception du paiement des clients par la Banque survient habituellement lorsque la Banque a rempli ses obligations de prestation ou peu après qu'elle les a remplies. Par conséquent, la Banque n'a comptabilisé aucun actif sur contrat important (créances non facturées) ou passif sur contrat important (produits différés). De plus, aucune composante financement importante n'est associée à la contrepartie à payer à la Banque.

Lorsqu'un tiers intervient dans le transfert de services au client, une appréciation est réalisée afin de déterminer si la Banque agit pour son propre compte, ce qui entraîne la présentation des produits au montant brut, ou comme mandataire, ce qui entraîne la présentation des produits au montant net. La Banque agit pour son propre compte lorsqu'elle contrôle les services spécifiés dans le contrat avant qu'ils ne soient fournis au client. La Banque exerce un contrôle lorsque la responsabilité première de transférer les services au client lui incombe ou lorsqu'elle dispose d'une latitude pour fixer le prix des services, ou les deux.

Les intérêts sur les actifs et passifs productifs d'intérêts qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à titre de produits d'intérêts nets selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable de l'instrument. Le calcul tient compte du taux d'intérêt contractuel ainsi que des honoraires ou des coûts marginaux directement attribuables à l'instrument et de tous les autres escomptes ou primes.

#### **Services de placement et de valeurs mobilières**

Les produits tirés des services de placement et de valeurs mobilières englobent les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions, de même que les honoraires de services de placements bancaires. La Banque comptabilise les honoraires d'administration et de gestion d'actifs selon l'écoulement du temps, afin de refléter la manière dont sont rendus les services de gestion de placements et services connexes au fil du temps. Les honoraires sont principalement calculés à partir de la moyenne des actifs gérés quotidiens ou des actifs administrés quotidiens, ou en fonction des actifs gérés ou administrés à une date donnée, dépendamment du mandat de placement.

Les commissions englobent les commissions de courtage, de suivi et de vente. Les commissions de vente et de courtage sont habituellement comptabilisées au moment où la transaction est exécutée. Les commissions de suivi sont comptabilisées progressivement et sont généralement déterminées en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne du fonds au cours d'une période donnée.

Les honoraires de services de placements bancaires comprennent les honoraires de services-conseils et les honoraires de prise ferme, et sont habituellement comptabilisés au moment de la conclusion fructueuse des transactions.

#### **Commissions sur crédit**

Les commissions sur crédit comprennent les commissions de liquidité, les commissions de restructuration, les commissions de lettres de crédit et les commissions de syndication de prêts. Les commissions de liquidité, de restructuration et de lettres de crédit sont comptabilisées en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les commissions de syndication de prêts sont habituellement comptabilisées au moment de la conclusion du placement.

#### **Frais de service**

Les produits tirés des frais de service sont gagnés sur les comptes de dépôt de particuliers et d'entreprises et comprennent les frais de compte et les frais de service sur les opérations. Les frais de compte ont trait aux activités relatives à la gestion de compte et sont comptabilisés en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les frais de service sur les opérations sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, au moment où les opérations sont réalisées.

#### **Services de cartes**

Les produits tirés des services de cartes comprennent les frais d'interchange de même que les honoraires d'administration des cartes, notamment les frais annuels et les frais de transaction. Les frais d'interchange sont comptabilisés à un moment précis, soit au moment où les transactions sont autorisées et financées. Les honoraires d'administration des cartes sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés à la date des opérations, à l'exception des frais annuels, lesquels sont comptabilisés sur une période de douze mois.

#### **IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS**

La Banque applique IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), qui comprend des exigences relatives à ce qui suit : 1) Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; 2) Dépréciation des actifs financiers; et 3) Comptabilité de couverture générale. La comptabilité de macrocouverture a été dissociée d'IFRS 9. La Banque peut choisir d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IFRS 9 ou IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IAS 39, mais se conforme aux obligations d'information annuelle révisées relatives à la comptabilité de couverture énoncées dans les modifications corrélatives à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7).

Divers indices de taux d'intérêt et autres indices qui sont présumés être des «indices de référence» (y compris les taux interbancaires offerts comme taux de référence) ont fait l'objet, et continuent de faire l'objet, d'indications réglementaires à l'échelle internationale et de propositions de réforme. Par suite de l'annonce du 27 juillet 2017 de la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni selon laquelle la FCA cessera d'obliger les banques à soumettre leurs taux pour établir le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) après le 31 décembre 2021, les travaux visant à faire la transition du taux interbancaire offert vers d'autres taux de référence se poursuivent dans différents territoires. Cette transition, ainsi que les incertitudes entourant le moment et la mise en œuvre de cette transition qui pourraient différer d'un territoire à l'autre, présentent des risques qui pourraient nuire à la Banque, à ses clients et à l'industrie des services financiers. En outre, le remplacement du taux interbancaire offert ou d'autres taux de référence pourrait mener à un déséquilibre des marchés et avoir d'autres conséquences négatives sur les intervenants du marché.

La Banque a adopté les dispositions du document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence – Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7* («Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1»), y compris les modifications applicables d'IFRS 7 relatives à la comptabilité de couverture adoptées au quatrième trimestre de 2019. En vertu de ces modifications, il est présumé que le taux d'intérêt de référence couvert ne change pas et, par conséquent, que la comptabilité de couverture reste en vigueur jusqu'à la date de remplacement du taux de référence actuel par le taux de référence alternatif. La Banque n'est pas tenue de cesser d'utiliser la comptabilité de couverture lorsque les résultats réels de l'opération de couverture ne respectent pas les contraintes d'efficacité en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence. Pour les opérations de couverture de la Banque touchées par la réforme des taux d'intérêt de référence, se reporter à la note 11.

Pour plus de renseignements sur le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 – Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16* («Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2») publié le 27 août 2020, mais dont les dispositions n'ont pas encore été adoptées par la Banque, se reporter à la note 4.

## Classement et évaluation des actifs financiers

La Banque classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- Au coût amorti
- À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)
- Détenus à des fins de transaction
- Détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)
- Désignés à la JVRN

La Banque comptabilise les actifs financiers à la date de règlement, à l'exception des dérivés et des valeurs mobilières, qui sont comptabilisés à la date de transaction.

### Instruments de créance

Le classement et l'évaluation des instruments de créance sont fondés sur les modèles économiques de la Banque pour gérer ses actifs financiers et selon que les flux de trésorerie contractuels correspondent ou non uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels). Pour le jugement à l'égard de la détermination des modèles économiques de la Banque et de la question de savoir si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, se reporter à la note 3.

La Banque a établi ses modèles économiques comme suit :

- Détenus aux fins de la perception : L'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels.
- Détenus aux fins de la perception et de la vente : L'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers.
- Détenus en vue de la vente ou autres modèles économiques : L'objectif ne correspond à aucun des objectifs susmentionnés.

La Banque vérifie le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels pour les actifs financiers qui s'inscrivent dans les modèles économiques de types détention aux fins de la perception et détention aux fins de la perception et de la vente. Si ces actifs financiers comportent des flux de trésorerie contractuels qui ne concordent pas avec un contrat de prêt de base, ils sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la JVRN. Dans un contrat de prêt de base, l'intérêt ne comprend qu'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, le risque de crédit et les autres risques qui se rattachent à un prêt de base, ainsi qu'une marge raisonnable.

#### Titres de créance et prêts évalués au coût amorti

Les titres de créance et prêts détenus qui s'inscrivent dans un modèle économique de type détention aux fins de la perception et dont les flux de trésorerie contractuels satisfont au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels sont évalués au coût amorti. La valeur comptable de ces actifs financiers est ajustée pour tenir compte d'une provision pour pertes sur créances (au bilan) comptabilisée et évaluée comme il est décrit à la rubrique «Dépréciation – Modèle fondé sur les pertes de crédit attendues» de la présente note, ainsi que des radiations et des produits non gagnés, qui comprennent l'intérêt payé d'avance, des commissions et coûts de montage de prêts, des commissions d'engagement, des commissions de syndication de prêts et des primes ou escomptes non amortis. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et coûts de montage de prêts sont considérés comme des ajustements du rendement du prêt et sont comptabilisés dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt. Les commissions d'engagement sont comptabilisées dans les commissions sur crédit sur la période d'engagement lorsqu'il est improbable que l'engagement soit appelé. Sinon, elles sont comptabilisées dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées dans les commissions sur crédit au moment de la conclusion du placement, à moins que le rendement de tout prêt conservé par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au syndicat financier, auquel cas une fraction appropriée des commissions est comptabilisée à titre d'ajustement du rendement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt.

#### Titres de créance et prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les titres de créance et prêts détenus qui s'inscrivent dans un modèle économique de type détention aux fins de la perception et de la vente et dont les flux de trésorerie contractuels satisfont au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels sont évalués à la JVAERG. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception des gains ou des pertes de valeur, des produits d'intérêts et des profits et pertes de change sur le coût amorti des instruments, lesquels sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé. La provision pour pertes de crédit attendues est comptabilisée et évaluée comme il est décrit à la rubrique «Dépréciation – Modèle fondé sur les pertes de crédit attendues» de la présente note. Lorsque l'actif financier est

décomptabilisé, les profits et les pertes cumulés qui avaient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés hors des capitaux propres en résultat et inscrits au poste Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières. Les produits d'intérêts tirés de ces actifs financiers sont inclus dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers dans un portefeuille de négociation s'inscrivent dans le modèle économique de type détention en vue de la vente lorsqu'ils ont été créés, acquis ou contractés principalement dans le but d'être vendus dans un proche avenir, ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications de prise de profits à court terme. Les actifs financiers qui s'inscrivent dans ce modèle économique comprennent les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les prêts détenus à des fins de transaction ainsi que certains titres de créance et certaines marchandises physiques aux fins de financement qui sont comptabilisés comme des valeurs mobilières prises en pension dans le bilan consolidé.

Les actifs du portefeuille de négociation sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits (pertes) de négociation. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. Les dividendes et les intérêts sont inclus dans les produits d'intérêts.

#### Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la JVRN comprennent les actifs financiers qui s'inscrivent dans le modèle économique de type détention en vue de la vente ou autres modèles économiques, comme les titres de créance et prêts gérés sur la base de leur juste valeur. Les actifs financiers qui s'inscrivent dans les modèles économiques de types détention aux fins de la perception ou détention aux fins de la perception et de la vente et qui ne satisfont pas au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels sont également classés dans les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction évalués à la JVRN. Les variations de la juste valeur ainsi que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits (pertes) sur les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN. Les produits d'intérêts tirés des instruments de créance sont inclus dans les produits d'intérêts selon la comptabilité d'engagement.

#### Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de créance qui s'inscrivent dans les modèles économiques de types détention aux fins de la perception ou détention aux fins de la perception et de la vente peuvent être désignés au moment de leur comptabilisation initiale comme étant évalués à la JVRN, dans la mesure où cette désignation permet d'éliminer ou de réduire de façon importante une non-concordance comptable qui autrement découlerait de l'évaluation de ces actifs financiers sur une base différente. La désignation à la JVRN n'est possible que pour les instruments financiers dont la juste valeur peut être établie de façon fiable. Une fois que les actifs financiers ont été désignés à la JVRN, cette désignation ne peut être révoquée. Les variations de la juste valeur ainsi que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la JVRN. Les produits d'intérêts tirés de ces actifs financiers sont inclus dans les produits d'intérêts selon la comptabilité d'engagement.

#### Engagements de clients au titre d'acceptations

Les acceptations représentent une forme de titres de créance à court terme négociables émis par des clients, que la Banque garantit moyennant une commission. Les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. L'obligation éventuelle de la Banque est comptabilisée à titre de passif au poste Acceptations dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client dans le cas d'un appel de fonds à l'égard de tels engagements est comptabilisé à titre d'actif d'un montant équivalent.

#### Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres doivent être évalués à la JVRN, sauf si au moment de la comptabilisation initiale, la Banque a irrévocablement choisi de désigner une participation en actions, détenue à des fins autres que de transaction, à la JVAERG. Si ce choix a été effectué, les variations de la juste valeur, y compris les profits ou les pertes de change correspondants, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas ultérieurement reclassées en résultat net, même au moment de la cession de la participation. Les profits et pertes réalisés sont transférés directement dans les résultats non distribués au moment de la cession. Par conséquent, la participation n'est pas soumise à un test de dépréciation. En général, les dividendes seront comptabilisés dans les produits d'intérêts à moins que les dividendes ne représentent le recouvrement d'une partie du coût de la participation. Les profits et les pertes sur les participations en actions

détenues à des fins de transaction et sur les participations en actions détenues à des fins autres que de transaction évaluées à la JVRN sont compris respectivement dans les produits (pertes) de négociation et dans les produits (pertes) sur les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN.

#### **Classement et évaluation des passifs financiers**

La Banque classe ses passifs financiers selon les catégories suivantes :

- Détenus à des fins de transaction
- Désignés à la JVRN
- Autres passifs

#### **Passifs financiers détenus à des fins de transaction**

Les passifs financiers sont détenus dans un portefeuille de négociation s'ils ont été contractés principalement dans le but de les racheter dans un avenir proche ou font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de profit à court terme. Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont principalement les dépôts détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et certaines obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension.

Les passifs du portefeuille de négociation sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de juste valeur, de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession, sont comptabilisés dans les produits (pertes) de négociation. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement et sont inclus dans les charges d'intérêts.

#### **Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net**

Certains passifs financiers peuvent être désignés à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale. Pour être désignés à la JVRN, les passifs financiers doivent satisfaire à un des critères suivants : 1) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation; 2) les passifs financiers ou un groupe d'actifs et de passifs financiers sont gérés et leur performance est évaluée sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement; 3) l'instrument comprend un ou plusieurs dérivés incorporés à moins : a) que les dérivés incorporés ne modifient pas significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat, ou b) qu'il soit évident sans analyse approfondie, voire sans analyse, que la séparation du dérivé incorporé de l'instrument financier est interdite. En outre, la désignation à la JVRN n'est possible que pour les instruments financiers dont la juste valeur peut être établie de façon fiable. Une fois que les passifs financiers ont été désignés à la JVRN, cette désignation ne peut être révoquée.

Les passifs financiers désignés à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de la juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la JVRN, à l'exception du montant de la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit propre à la Banque, lequel est présenté dans les autres éléments du résultat global. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne sont pas ultérieurement reclassés en résultat net au moment de la décomptabilisation du passif financier, ils sont plutôt transférés directement dans les résultats non distribués.

Les variations de la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre à la Banque correspondent à la différence entre i) la variation d'une période à l'autre de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation globale reflétant tant la courbe de taux d'intérêt de référence que le risque de crédit propre à la Banque, et ii) la variation d'une période à l'autre de la valeur actualisée de ces mêmes flux de trésorerie attendus calculée à l'aide d'une courbe d'actualisation fondée uniquement sur la courbe de taux d'intérêt de référence.

Certains dépôts sont désignés à la JVRN. Pour les engagements de prêt et les contrats de garantie financière qui ont été désignés à la JVRN, la variation de la juste valeur du passif est comptabilisée dans les produits (pertes) sur les instruments financiers désignés à la JVRN.

Les intérêts sont constatés selon la comptabilité d'engagement dans les charges d'intérêts.

#### **Autres passifs financiers**

##### **Dépôts**

Les dépôts, à l'exception des dépôts inclus dans le portefeuille de négociation et les dépôts désignés à la JVRN, sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts courus sur les dépôts sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les intérêts, y compris les coûts de transaction incorporés à l'actif, sont comptabilisés à titre de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **Billets et débiteures subordonnés**

Les billets et débiteures subordonnés sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts courus sur les billets et débiteures subordonnés sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les intérêts, y compris les coûts de transaction incorporés à l'actif, sont comptabilisés à titre de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé selon la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **Reclassement des actifs et passifs financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, à l'exception des actifs financiers pour lesquels la Banque change de modèle économique pour les gérer. Ces reclassements d'actifs financiers devraient, en principe, être rares.

#### **Dépréciation – Modèle fondé sur les pertes de crédit attendues**

Le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues s'applique aux actifs financiers, y compris aux prêts et titres de créance, évalués au coût amorti, aux prêts et titres de créance évalués à la JVAERG, aux engagements de prêts et contrats de garantie financière qui ne sont pas évalués à la JVRN.

Le modèle des pertes de crédit attendues comprend trois étapes : étape 1 – pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir pour les actifs financiers productifs, étape 2 – pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les actifs financiers dont le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale, et étape 3 – pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les actifs financiers qui sont dépréciés. Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Banque aux termes d'un contrat et tous les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la dépréciation correspondra alors aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, sinon elle correspondra aux pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir, soit la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui devraient être subies en fonction des cas de défaillance possibles dans les douze mois suivant la date de clôture. Si la qualité du crédit s'améliore dans une période ultérieure, au point où l'augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale n'est plus considérée comme importante, la provision pour pertes est de nouveau évaluée en fonction des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir.

#### **Augmentation importante du risque de crédit**

Pour les expositions de détail, une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en fonction des variations de la probabilité de défaillance (PD) pour les douze mois à venir depuis la comptabilisation initiale, à l'aide d'une combinaison de renseignements individuels et collectifs qui intègre des attributs particuliers à l'emprunteur et au compte ainsi que des variables macroéconomiques prospectives pertinentes.

Pour les expositions autres que de détail, une augmentation importante du risque de crédit est évaluée en fonction des variations des cotes de risque internes (notation de risque-emprunteur (NRE)) depuis la comptabilisation initiale. Pour plus de renseignements sur l'échelle de NRE en 21 points de la Banque s'alignant sur les notations de risque, se reporter aux passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2020.

La Banque définit une défaillance comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des produits de détail et une NRE de 9 pour les expositions autres que de détail. Les expositions sont considérées comme étant douteuses et sont transférées à l'étape 3 lorsque la définition de cas de défaillance est respectée ou lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu.

Pour évaluer si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la Banque prend en considération toutes les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique encore à venir qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

#### **Évaluation des pertes de crédit attendues**

Les pertes de crédit attendues correspondent à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tiennent compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir ayant une incidence sur l'évaluation du risque de crédit de la Banque. La durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale au cours de laquelle la Banque est exposée au risque de crédit, y compris les options de prorogations que l'emprunteur peut exercer unilatéralement. Pour certains instruments financiers

qui comprennent un prêt et un engagement de prêt non utilisé et pour lesquels la capacité contractuelle de la Banque d'exiger le remboursement et d'annuler l'engagement de prêt non utilisé ne limite pas l'exposition de la Banque aux pertes de crédit à la période de préavis contractuelle, les pertes de crédit attendues sont évaluées sur la période pendant laquelle la Banque est exposée au risque de crédit. Par exemple, les pertes de crédit attendues sur les cartes de crédit sont évaluées en fonction du cycle de vie comportemental de l'emprunteur en y intégrant des hypothèses relatives à l'espérance de vie et les caractéristiques propres à l'emprunteur.

La Banque se sert de l'approche fondée sur les notations internes avancées (l'approche NI avancée) qu'elle utilise aux fins des fonds propres réglementaires et y apporte des ajustements au besoin afin de calculer les pertes de crédit attendues.

#### **Informations prospectives et jugement d'expert en matière de crédit**

Les informations prospectives sont prises en compte afin de déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante et d'évaluer les pertes de crédit attendues. Les facteurs macroéconomiques prospectifs sont intégrés aux paramètres de risque dans la mesure où ils sont pertinents.

Les facteurs qualitatifs qui ne sont pas déjà pris en compte par les modèles sont intégrés en exerçant un jugement d'expert en matière de crédit afin de déterminer les pertes de crédit attendues définitives. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

#### **Prêts modifiés**

Dans le cas où un emprunteur éprouve des difficultés financières, la Banque peut consentir certaines modifications aux modalités du prêt. Les modifications peuvent comporter un report des remboursements, une prolongation de la période d'amortissement, une réduction de taux d'intérêt, une renonciation de principal, une consolidation de dettes, une abstention et d'autres mesures visant à atténuer la perte économique et à éviter la saisie ou la reprise de la sûreté. La Banque a des politiques pour établir les mesures correctives appropriées pour chaque emprunteur.

Si la Banque établit qu'une modification entraîne l'expiration des droits sur les flux de trésorerie, l'actif initial est décomptabilisé tandis que le nouvel actif est comptabilisé selon les nouvelles modalités contractuelles. Une augmentation importante du risque de crédit est évaluée par rapport au risque de défaillance à la date de la modification.

Si la Banque établit qu'une modification n'entraîne pas une décomptabilisation, l'augmentation importante du risque de crédit est évaluée selon le risque de défaillance au moment de la comptabilisation initiale de l'actif initial. Les flux de trésorerie attendus de la modification des modalités contractuelles sont pris en compte dans le calcul de la perte de crédit attendue pour l'actif modifié. Pour les prêts qui ont été modifiés alors qu'ils étaient évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, après une période de rendement et une amélioration de la situation financière de l'emprunteur, ils peuvent être de nouveau évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir.

#### **Provision pour pertes sur prêts, compte non tenu des prêts dépréciés acquis**

La provision pour pertes sur prêts représente le calcul de la direction des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur prêts pour les portefeuilles de prêts présentés au bilan consolidé, qui comprend les provisions relatives au crédit pour les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, les cartes de crédit, et les prêts aux entreprises et aux gouvernements, est déduite des prêts au bilan consolidé. La provision pour pertes sur prêts pour les prêts évalués à la JVAERG est présentée dans l'état des variations des capitaux propres consolidé. La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan, qui est liée à certaines garanties ou lettres de crédit et à certaines lignes de crédit non utilisées, est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé. Les provisions pour les portefeuilles de prêts présentées dans les expositions au bilan et hors bilan sont calculées selon la même méthode. La provision au bilan consolidé est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions. Chaque trimestre, les provisions sont réévaluées et ajustées en fonction des modifications apportées par la direction à l'estimation des pertes de crédit attendues. Les pertes sur prêts pour les prêts douteux se retrouvant à l'étape 3 continuent d'être constatées au moyen d'une provision pour pertes sur prêts jusqu'à ce que le prêt soit radié.

Un prêt est radié à même la provision pour pertes sur prêts connexe lorsqu'il n'est plus réaliste d'envisager son recouvrement. Les prêts autres que de détail sont généralement radiés lorsque tous les efforts raisonnables de recouvrement ont été épuisés, y compris la vente du prêt, la réalisation des biens donnés en garantie ou le règlement de la question des garanties avec le séquestre ou devant le tribunal en matière de faillite. Les prêts de détail autres que pour des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque les versements sont en souffrance

depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsque le prêt est vendu. Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque la garantie est réalisée. La période au cours de laquelle la Banque accomplit des activités de recouvrement du montant contractuel dû au titre des actifs financiers qui sont radiés varie d'un territoire à l'autre et s'étale habituellement sur une période allant de moins de un an jusqu'à cinq ans.

#### **Provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance**

La provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance représente le calcul de la direction des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Les titres de créance évalués au coût amorti sont présentés déduction faite de la provision pour pertes sur créances dans le bilan consolidé. La provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance évalués à la JVAERG est présentée dans l'état des variations des capitaux propres consolidé. La provision pour pertes sur créances au bilan consolidé est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions. Chaque trimestre, les provisions sont réévaluées et ajustées en fonction des modifications apportées par la direction à l'estimation des pertes de crédit attendues.

#### **Prêts productifs acquis**

Les prêts productifs acquis sont initialement évalués à la juste valeur, compte tenu des pertes de crédit subies et attendues estimées à la date d'acquisition ainsi que des ajustements en fonction du taux d'intérêt du prêt acquis par rapport aux taux de marché en vigueur. À l'acquisition, les pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir sont comptabilisées pour les prêts productifs acquis, ce qui se traduit par une valeur comptable inférieure à leur juste valeur. Les prêts productifs acquis sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon les flux de trésorerie contractuels, et tout escompte ou prime lié à l'acquisition, y compris les escomptes relatifs au crédit, est considéré comme un ajustement du rendement du prêt et est comptabilisé dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du prêt ou sur la durée de vie prévue du prêt pour les prêts productifs renouvelables acquis.

#### **Prêts dépréciés acquis**

Lorsque les prêts acquis ont manifestement déjà subi une perte de crédit et qu'il est probable dès la date d'acquisition que la Banque n'arrivera pas à encaisser tous les remboursements de principal et paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat, ils sont en général considérés comme étant des prêts dépréciés acquis, sans qu'une perte de crédit attendue soit comptabilisée à l'acquisition. Les prêts dépréciés acquis sont désignés douteux à l'acquisition en fonction des risques spécifiques qui les caractérisent, notamment le retard observé dans les paiements, l'historique de performance et les notes de crédit récentes de l'emprunteur. Les prêts dépréciés acquis sont comptabilisés d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus plutôt que selon leurs flux de trésorerie contractuels. La Banque établit la juste valeur de ces prêts à la date d'acquisition en actualisant les flux de trésorerie attendus selon un taux d'actualisation qui tient compte de facteurs qu'un intervenant du marché utiliserait pour établir cette juste valeur, y compris les hypothèses de la direction relatives aux taux de défaillance, à la gravité des pertes subies, au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Certains prêts dépréciés acquis qui sont individuellement significatifs sont comptabilisés individuellement. Les prêts dépréciés acquis restants sont regroupés, pourvu qu'ils aient été acquis au cours d'un même trimestre et qu'ils présentent des caractéristiques de risques communes. Les prêts regroupés sont comptabilisés comme un seul actif comportant des flux de trésorerie regroupés et un taux d'intérêt composé unique. Après l'acquisition, la Banque réévalue régulièrement son montant estimatif des flux de trésorerie et le met à jour pour tenir compte des changements apportés aux hypothèses liés aux taux de défaillance, à la gravité des pertes subies, au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Des baisses probables des flux de trésorerie attendus entraînent la comptabilisation d'une dépréciation additionnelle, qui est déterminée en fonction de l'écart entre la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus révisés, calculée au moyen du taux d'intérêt effectif des prêts, et la valeur comptable des prêts. Le montant des pertes de crédit attendues excédant les escomptes initiaux relatifs au crédit est comptabilisé dans la provision pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts sur les prêts dépréciés acquis sont calculés en multipliant le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit par le coût amorti des prêts dépréciés acquis.

#### **CAPITAL SOCIAL**

La Banque classe les instruments financiers qu'elle émet soit comme des passifs financiers, des instruments de capitaux propres ou des instruments hybrides.

Les instruments émis qui sont à rachat obligatoire ou convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classés dans le passif au bilan consolidé. Les versements de dividendes ou d'intérêts sur ces instruments sont comptabilisés dans les charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Les instruments émis sont classés à titre de capitaux propres lorsqu'il n'y a aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. De plus, les instruments émis qui ne sont ni à rachat obligatoire ni convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classés comme des capitaux propres et présentés dans le capital social. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont inclus dans les capitaux propres comme une déduction du produit, après impôt. Les versements de dividendes sur ces instruments sont portés en déduction des capitaux propres.

Les instruments hybrides comportent des composantes passif et capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. Au moment de leur création, la juste valeur de la composante passif est initialement comptabilisée, et tout montant résiduel est attribué à la composante capitaux propres. Les coûts de transaction sont répartis proportionnellement entre les composantes passif et capitaux propres.

Les actions ordinaires ou les actions privilégiées détenues par la Banque sont classées comme des actions autodétenues dans les capitaux propres, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres. Au moment de la vente d'actions autodétenues, la différence entre le produit de la vente et le coût de ces actions est comptabilisée dans le surplus d'apport.

## GARANTIES

La Banque émet des contrats de garantie qui exigent que des paiements soient effectués aux bénéficiaires de la garantie en raison : 1) de changements survenus dans les caractéristiques économiques sous-jacentes se rapportant à un actif ou à un passif détenu par le bénéficiaire de la garantie; 2) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou 3) du manquement d'une autre partie à son obligation de rembourser sa dette à l'échéance. Les garanties sont initialement évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur d'un passif au titre de garantie à sa comptabilisation initiale correspond généralement à la valeur actualisée des frais de garantie reçus sur la durée du contrat. Toute diminution de risques par la Banque est comptabilisée sur la durée de la garantie à l'aide d'une méthode d'amortissement systématique et rationnelle.

Si une garantie répond à la définition d'un dérivé, elle est comptabilisée à la juste valeur au bilan consolidé et présentée comme un dérivé dans les actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur. Les garanties considérées être des dérivés sont un type de contrats dérivés de crédit négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

## DÉRIVÉS

Les dérivés sont des instruments dont la valeur tient aux variations des taux d'intérêt, des taux de change, des écarts de crédit, des prix des marchandises, du cours des actions et autres mesures financières ou non financières sous-jacentes. Ces instruments comprennent les contrats de taux d'intérêt, les contrats de change, les dérivés d'actions, les contrats de marchandises et les contrats dérivés de crédit. La Banque les utilise à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. Les dérivés sont portés au bilan consolidé à leur juste valeur.

### Dérivés détenus à des fins de transaction

La Banque recourt à des contrats de dérivés détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients, de fournir des liquidités et des activités de tenue de marché, et, dans certains cas, à des fins de gestion des risques dans ses portefeuilles de négociation. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans les produits (pertes) de négociation.

### Dérivés détenus à des fins autres que de transaction

Les dérivés détenus à des fins autres que de transaction sont surtout utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de marché qui entourent les activités bancaires traditionnelles de la Banque. Lorsque des dérivés sont détenus à des fins autres que de transaction et que les opérations satisfont aux exigences de comptabilité de couverture d'IAS 39, les dérivés sont présentés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture, selon ce qui convient. Certains instruments dérivés qui sont détenus à des fins de couverture économique, mais qui ne répondent pas aux exigences de la comptabilité de couverture d'IAS 39, sont également présentés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

## Relations de couverture

### Comptabilité de couverture

Au moment de la création d'une relation de couverture, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ses objectifs de gestion des risques et la stratégie qui l'a conduite à établir cette relation de couverture. La Banque exige également une évaluation documentée, non seulement au début de la relation de couverture, mais aussi de façon continue, pour savoir si les dérivés utilisés dans des relations de couverture sont très efficaces

pour contrebalancer les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables aux risques couverts. Pour que la couverture soit considérée comme efficace, l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent avoir un degré élevé et inverse de corrélation, de sorte que les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture compenseront pour ainsi dire les effets du risque couvert de la Banque pendant toute la durée de la relation de couverture. Si une relation de couverture devient inefficace, elle cesse d'être admissible à la comptabilité de couverture, et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les variations de juste valeur liées à la composante du dérivé exclue de l'évaluation de l'efficacité de la couverture sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Lorsque des dérivés sont désignés comme éléments constitutifs d'une couverture, la Banque les classe comme : 1) couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couvertures de juste valeur); 2) couvertures de l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs hautement probables, attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une opération prévue (couvertures de flux de trésorerie); ou 3) couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger (couvertures d'un investissement net).

### Réforme des taux d'intérêt de référence

Une relation de couverture est touchée par la réforme des taux d'intérêt de référence si cette réforme donne naissance à des incertitudes quant à l'un ou l'autre des éléments suivants ou aux deux : a) le taux d'intérêt de référence (spécifié contractuellement ou non contractuellement) désigné comme risque couvert; b) l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie fondés sur un taux d'intérêt de référence de l'élément couvert ou de l'instrument de couverture.

Pour pareilles relations de couverture, les exceptions temporaires suivantes s'appliquent pendant la période d'incertitude :

- Pour évaluer si une opération prévue est hautement probable ou devrait se produire, la Banque suppose que la réforme des taux d'intérêt de référence ne change pas le taux d'intérêt de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie couverts (spécifiés contractuellement ou non contractuellement).
- Pour évaluer si une couverture devrait être hautement efficace, la Banque suppose que la réforme des taux d'intérêt de référence ne change pas le taux d'intérêt de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie couverts ou le risque couvert (spécifiés contractuellement ou non contractuellement) ou celui sur lequel sont fondés les flux de trésorerie de l'instrument de couverture.
- La Banque n'est pas tenue de mettre fin à une couverture si les résultats réels de la couverture sont à l'extérieur de la fourchette de 80 % à 125 % à la suite de la réforme des taux d'intérêt de référence.
- Pour une couverture de la portion taux de référence contractuellement spécifiée d'un risque de taux d'intérêt, l'exigence voulant que la composante du risque soit séparément identifiable s'applique uniquement lors de la mise en place de la relation de couverture.

### Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur de la Banque consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés comme protection contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à taux fixe amenées par des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisées comme des produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé, de même que les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou d'un groupe mixte composé des deux, attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur qui se rapportent à la partie inefficace de la relation de couverture sont immédiatement comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Le rajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert (l'ajustement au montant de base) est amorti dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé d'après un taux d'intérêt effectif recalculé sur la durée de vie restante prévue de l'élément couvert, l'amortissement commençant au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté pour prendre en compte les variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert. Si l'élément couvert a été décomptabilisé, l'ajustement au montant de base sera immédiatement constaté selon le cas dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

### Couvertures de flux de trésorerie

La Banque est exposée aux variations de flux de trésorerie futurs attribuables aux risques liés au taux d'intérêt, au taux de change et au prix des actions. Les montants et le calendrier des flux de trésorerie futurs font l'objet de projections pour chaque risque couvert selon les modalités du contrat et d'autres éléments pertinents, notamment les estimations quant aux remboursements anticipés et aux défauts de paiement.



La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui est désigné et admissible comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée initialement dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts.

Les montants dans le cumul des autres éléments du résultat global attribuables aux composantes du taux d'intérêt, du taux de change et du prix des actions, selon le cas, sont reclassés dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé de la période au cours de laquelle l'élément couvert se répercute sur le résultat et sont présentés sous le même poste dans l'état du résultat que les éléments couverts.

Lorsqu'un instrument de couverture expire ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les profits ou les pertes cumulés jusqu'alors dans le cumul des autres éléments du résultat global demeurent dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue se répercute dans l'état du résultat consolidé. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'une transaction prévue soit réalisée, les profits et les pertes cumulés comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement reclassés dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts, selon ce qui convient, à l'état du résultat consolidé.

#### *Couvertures d'un investissement net*

Les couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts. Les profits et les pertes dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés à l'état du résultat consolidé lorsqu'une sortie totale ou partielle de la participation dans l'établissement à l'étranger survient. La Banque désigne des instruments dérivés et des instruments non dérivés (comme des passifs de dépôt en monnaies étrangères) à titre d'instruments de couverture dans le cadre des couvertures d'un investissement net.

#### **Dérivés incorporés**

Des dérivés peuvent être incorporés dans un passif financier ou un autre contrat hôte. Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'est pas évalué à la juste valeur avec les variations de la juste valeur comptabilisées en résultat, comme dans le cas des instruments détenus à des fins de transaction ou désignés comme détenus selon l'option de la JVRN. Les dérivés incorporés, séparés du contrat hôte, sont comptabilisés au bilan consolidé à titre de dérivés et sont évalués à la juste valeur, toute variation subséquente de la juste valeur étant comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

#### **CONVERSION ET PRÉSENTATION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES**

Les états financiers consolidés de la Banque sont présentés en dollars canadiens. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués selon la monnaie fonctionnelle de l'entité, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change prévalant à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité aux taux de change moyens de la période. Les profits et pertes de change sont inclus dans les produits autres que d'intérêts, à l'exception des profits et pertes de change latents sur les instruments de capitaux propres désignés à la JVAERG qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les établissements à l'étranger sont ceux dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien. Pour les besoins de la conversion dans la monnaie de présentation de la Banque, tous les actifs et passifs sont évalués dans un premier temps selon la monnaie fonctionnelle de l'établissement à l'étranger, et par la suite, convertis au taux de change prévalant à la date du bilan. Les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens pour la période. Les profits et pertes de change latents relatifs à ces établissements à l'étranger, déduction faite de tout profit ou de toute perte découlant des couvertures d'un investissement net et de l'impôt sur le résultat applicable, sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les profits et pertes de change dans le cumul des autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé quand survient une sortie totale ou partielle de l'établissement à l'étranger. Le solde de la participation dans des entités à l'étranger comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, y compris TD Ameritrade et The Charles Schwab Corporation, est converti en dollars canadiens au taux de change prévalant à la date du bilan, et les profits ou pertes de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

#### **COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans le bilan consolidé, seulement si la Banque a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, le montant brut des actifs et passifs est présenté.

#### **CALCUL DE LA JUSTE VALEUR**

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, comme la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Les prix cotés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. Lorsque les actifs et les passifs financiers présentent des risques de marché ou des risques de crédit qui se compensent, la Banque applique l'exception aux fins de l'évaluation, comme décrit à la rubrique «Exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille» de la note 5. La valeur obtenue par suite de l'application de l'exception aux fins de l'évaluation du portefeuille doit être répartie entre les instruments financiers individuels au sein du groupe pour parvenir à la juste valeur d'un instrument financier individuel. Les exigences de présentation relatives à la compensation au bilan, telles que décrites à la rubrique *Compensation des instruments financiers* ci-dessus de la présente note, sont alors appliquées, le cas échéant. S'il n'existe pas de marché actif pour l'instrument, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument ou un instrument semblable, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables.

Les rajustements de valeur reflètent l'évaluation faite par la Banque des facteurs utilisés par les intervenants du marché pour évaluer les actifs ou les passifs. La Banque comptabilise différents types de rajustements de valeur, entre autres, des rajustements à l'égard des écarts cours acheteur-cours vendeur, du caractère inobservable des données utilisées dans les modèles d'évaluation, ou des hypothèses relatives au risque, telles que la solvabilité de l'une ou l'autre des contreparties et les coûts de financement implicites du marché pour les dérivés non garantis.

S'il existe une différence entre le prix de transaction initial et la valeur fondée sur une autre technique d'évaluation, cette différence correspond alors au profit ou à la perte initial. Le profit ou la perte initial est constaté à la comptabilisation initiale de l'instrument seulement si la juste valeur se fonde sur des données observables. Lorsqu'une technique d'évaluation fait appel à des données non observables importantes pour évaluer un instrument, ce dernier est d'abord évalué au prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, toute différence entre le prix de transaction et la valeur établie par la technique d'évaluation au moment de la comptabilisation initiale est constatée à mesure que les données non observables deviennent observables.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, l'actif est comptabilisé comme un passif financier jusqu'à ce que sa juste valeur redevienne positive, auquel moment il est comptabilisé à titre d'actif financier, ou jusqu'à ce qu'il soit éteint.

#### **DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

##### **Actifs financiers**

La Banque décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de cet actif ont expiré. Il peut aussi être approprié de recourir à la décomptabilisation lorsque le droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie futurs de l'actif a été transféré, ou lorsque la Banque conserve les droits aux flux de trésorerie futurs de l'actif, mais prend en charge l'obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certains critères.

Quand la Banque transfère un actif financier, elle doit évaluer dans quelle mesure elle conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Si la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier, et comptabilise également un passif financier pour la contrepartie reçue. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Si la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier et comptabilise séparément comme éléments d'actif ou de passif tous les droits et obligations créés ou conservés au moment du transfert. La Banque détermine si la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée en effectuant une comparaison quantitative de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie ne change pas de façon importante par suite du transfert, la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété.

Si la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier si elle n'en a pas conservé le contrôle. La Banque est considérée comme ayant abandonné le contrôle de l'actif financier si le cessionnaire a la capacité pratique de vendre l'actif financier transféré. Si la Banque conserve le contrôle de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier dans la mesure de

son implication continue dans l'actif financier. Dans ce cas, la Banque conserve généralement les droits aux flux de trésorerie futurs relatifs à l'actif par le biais d'une participation résiduelle et est exposée à un certain degré de risque associé à cet actif financier.

Les critères de décomptabilisation sont également appliqués au transfert d'une partie d'un actif, par opposition à la totalité de l'actif, ou à un groupe entier d'actifs financiers similaires, selon le cas. Dans le cas du transfert d'une partie d'un actif, la partie ne comprend que des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique, qu'une part parfaitement proportionnelle de l'actif ou qu'une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique.

#### **Titrisation**

La titrisation est l'opération par laquelle des actifs financiers sont transformés en valeurs mobilières. La Banque titre les actifs financiers en les transférant à un tiers et, dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers (collectivement, les «droits conservés») peuvent être conservés et comprendre des coupons d'intérêts et, dans certains cas, un compte de réserve au comptant. Si le transfert satisfait aux conditions de décomptabilisation, un profit ou une perte à la vente des actifs est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence des couvertures sur l'actif vendu, le cas échéant. Le montant du profit ou de la perte correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour établir la valeur des droits conservés initialement comptabilisée, la valeur comptable antérieure de l'actif cédé est répartie entre le montant décomptabilisé au bilan et les droits conservés comptabilisés, en proportion de leur juste valeur relative à la date du transfert. Après la comptabilisation initiale, puisqu'il n'y a généralement pas de prix cotés pour les droits conservés, la Banque estime la juste valeur en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur. Pour plus de renseignements sur les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des droits conservés, se reporter à la note 3. Les droits conservés sont classés à titre de valeur mobilière détenue à des fins de transaction, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits de négociation.

Lorsque la Banque conserve les droits de gestion, les avantages résultant de la gestion sont évalués en regard des attentes du marché. Lorsque les avantages résultant de la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est comptabilisé. De la même façon, lorsque les avantages de la gestion sont moins qu'adéquats, un passif de gestion est comptabilisé. Les actifs de gestion et les passifs de gestion sont initialement comptabilisés à la juste valeur et par la suite, au coût amorti.

#### **Passifs financiers**

La Banque décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation résultant du passif est éteinte ou annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre passif financier du même prêteur selon des termes substantiellement différents ou si des modifications substantielles ont été apportées aux termes du passif existant, le passif initial est décomptabilisé et un nouveau passif est comptabilisé, et la différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans l'état du résultat consolidé.

#### **Prises en pension, mises en pension, prêts et emprunts de valeurs mobilières**

Les prises en pension consistent, pour la Banque, à acheter des valeurs mobilières qu'elle s'engage à revendre à une date ultérieure en vertu de contrats de revente. Ces contrats sont comptabilisés à titre de transactions de prêts garantis, qui consistent pour la Banque à prendre possession des valeurs mobilières acquises, sans toutefois acquérir les risques et avantages rattachés au droit de propriété. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières acquises par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats et, au besoin, exige l'apport d'une garantie additionnelle. En cas de défaillance de la contrepartie, la Banque a le droit contractuel de liquider le bien qu'elle détient en garantie et de porter le produit en diminution des paiements à recevoir de la contrepartie.

Pour ce qui est des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, elles consistent, pour la Banque, à vendre des valeurs mobilières à des contreparties qu'elle s'engage à racheter à une date ultérieure en vertu de contrats de rachat. Ces contrats ne représentent pas une renonciation aux risques et avantages rattachés au droit de propriété et sont comptabilisés à titre de transactions d'emprunts garantis. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières vendues par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats de mise en pension et, au besoin, transfère une garantie additionnelle et peut exiger que les contreparties rendent les sûretés données en garantie. Certaines transactions qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation sont également incluses dans les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 9.

Les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension sont comptabilisées initialement au bilan consolidé aux prix auxquels elles ont été initialement acquises ou cédées, plus les intérêts courus. Par la suite, les contrats sont évalués au coût amorti dans le bilan consolidé, plus les intérêts courus. Les intérêts gagnés sur les prises en pension et les intérêts engagés sur les mises en pension sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Dans le cas des transactions de prêt de valeurs mobilières, la Banque prête à une contrepartie des valeurs mobilières et reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est prise en garantie, la Banque la comptabilise, de même qu'une obligation de remettre la trésorerie, à titre d'obligation liée aux valeurs mobilières mises en pension au bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont prises en garantie, la Banque ne les comptabilise pas au bilan consolidé.

Dans le cas des transactions d'emprunt de valeurs mobilières, la Banque emprunte des valeurs mobilières à une contrepartie en donnant des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est donnée en garantie, la Banque comptabilise les transactions comme des valeurs mobilières prises en pension dans le bilan consolidé. Les valeurs mobilières données en garantie demeurent au bilan consolidé de la Banque.

Quand des valeurs mobilières sont données ou prises en garantie, les frais d'emprunt de valeurs mobilières et les produits de prêt de valeurs mobilières sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé sur la durée de la transaction. Quand de la trésorerie est donnée ou prise en garantie, les intérêts reçus ou engagés sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Les marchandises physiques achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui en prévoit la vente ou le rachat à une date ultérieure à un prix fixe sont aussi incluses respectivement dans les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, si les critères de décomptabilisation ne sont pas respectés. Ces instruments sont évalués à la juste valeur.

#### **GOODWILL**

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur nette des actifs identifiables et des passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué du cumul des pertes de valeur.

Le goodwill est affecté à une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, indifféremment du fait que des actifs acquis et des passifs repris sont assignés à l'UGT ou au groupe d'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté représente au sein de la Banque le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne et n'est pas plus grand qu'un secteur d'exploitation. Si la composition d'une UGT ou d'un groupe d'UGT auquel le goodwill a été affecté change par suite de la vente d'une entreprise, d'une restructuration ou d'autres changements, le goodwill est réaffecté aux unités touchées en utilisant une approche fondée sur la valeur relative, sauf si la Banque peut démontrer qu'une autre méthode reflète mieux le goodwill lié aux unités touchées.

Le goodwill est soumis au moins annuellement à un test de dépréciation et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que la valeur comptable peut avoir subi une perte de valeur. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de sortie, et sa valeur d'utilité, est calculée. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé et ne peut pas être reprise au cours des périodes ultérieures.

#### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles représentent des actifs non monétaires identifiables qui sont acquis séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ou des logiciels internes. Les immobilisations incorporelles de la Banque sont principalement des immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base et des immobilisations incorporelles relatives aux cartes de crédit et aux logiciels. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées initialement à la juste valeur et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée (3 à 20 ans) au prorata de leurs avantages économiques attendus, sauf pour les logiciels, qui sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (3 à 7 ans) de façon linéaire.

Chaque trimestre, la Banque soumet ses immobilisations incorporelles à un test de dépréciation. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de sortie, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif en excède la valeur recouvrable, l'actif

est ramené à sa valeur recouvrable. Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris isolément, la Banque estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient l'actif. Si l'UGT ne s'est pas dépréciée, la durée d'utilité de l'immobilisation incorporelle est évaluée et tout changement est comptabilisé de façon prospective. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

#### **TERRAINS, BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES**

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier et les agencements, le matériel divers et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les provisions pour dépréciation, le cas échéant. Les profits ou les pertes découlant des cessions sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2019, la Banque a adopté IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.

La Banque comptabilise à la juste valeur l'obligation associée à la mise hors service d'un actif à long terme dans la période au cours de laquelle cette obligation est engagée et peut être raisonnablement estimée, et comptabilise une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif. L'actif est amorti sur une base linéaire sur sa durée d'utilité restant à courir, et le passif est désactualisé pour refléter le passage du temps jusqu'au règlement éventuel de l'obligation.

L'amortissement est comptabilisé sur une base linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs par catégorie d'actifs, comme suit :

Actif	Durée d'utilité
Bâtiments	15 à 40 ans
Matériel informatique	2 à 8 ans
Mobilier et agencements	3 à 15 ans
Autre matériel	5 à 15 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la durée restante du contrat et de la durée d'utilité restant à courir de l'actif

Chaque trimestre, la Banque évalue si la durée d'utilité de ses actifs amortissables a changé ou soumet ces actifs à un test de dépréciation. Lorsqu'une indication de dépréciation est présente et que l'actif amortissable ne génère pas d'entrées de trésorerie distinctes sur une base autonome, la dépréciation est estimée selon la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient l'actif amortissable. Si l'UGT ne s'est pas dépréciée, la durée d'utilité de l'actif amortissable est évaluée et tout changement est comptabilisé de façon prospective. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'actif amortissable qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

#### **ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE**

Les actifs non courants pris individuellement ou les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs ou groupes destinés à être cédés, et leur vente doit être hautement probable dans un délai d'une année. Pour qu'une vente soit hautement probable, la direction doit être engagée à l'égard d'un plan de vente et avoir mis en œuvre un programme actif de mise en vente des actifs non courants ou des groupes destinés à être cédés. Les actifs non courants ou les groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente dans le bilan consolidé. Les baisses de valeur des actifs non courants liés aux locaux et les baisses de valeur du matériel et mobilier lors du classement initial comme détenus en vue de la vente sont incluses respectivement aux postes Charges d'occupation, amortissement compris et Charges de matériel et de mobilier, amortissement compris et présentées à titre de charges autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé. Par la suite, un actif non courant ou un groupe destiné à être cédé qui est détenu en vue de la vente n'est plus amorti et toute baisse de valeur subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou toute augmentation n'excédant pas le cumul des baisses de valeur est comptabilisée dans les autres produits dans l'état du résultat consolidé.

#### **RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS**

La Banque attribue des options sur actions à certains employés en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. La Banque utilise un modèle d'évaluation des options fondé sur un arbre binomial pour estimer la juste valeur de toutes les attributions d'options sur actions dans le cadre de la rémunération. Le coût des options sur actions repose sur la juste valeur estimée à la date d'attribution et est comptabilisé à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport sur la période de service requise pour que les employés soient entièrement admissibles aux attributions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits en plus d'une période précédant la date d'attribution. En ce qui concerne les options sur actions de la Banque, la période est généralement de cinq ans. Lorsque les options sont exercées, le montant comptabilisé initialement dans le solde du surplus d'apport est diminué, puis une augmentation correspondante est comptabilisée dans les actions ordinaires.

La Banque a établi divers autres plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des unités d'actions équivalant aux actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. L'obligation relative aux unités d'actions est incluse dans les autres passifs dans le bilan consolidé. La charge de rémunération est comptabilisée en fonction de la juste valeur des unités d'actions à la date d'attribution ajustée selon les variations de juste valeur survenues entre la date d'attribution et la date d'acquisition des droits, déduction faite des activités de couverture, sur la période de prestation de services au cours de laquelle les employés acquièrent pleinement les droits rattachés aux attributions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits, en plus d'une période précédant la date d'attribution. En ce qui concerne les unités d'actions de la Banque, la période est généralement de quatre ans.

#### **AVANTAGES DU PERSONNEL**

##### **Régimes à prestations définies**

Les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans afin d'établir la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations projetées pour les régimes de retraite principaux et le principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque. Entre les périodes d'évaluations actuarielles, une extrapolation est faite en fonction des dernières évaluations effectuées. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global, et les profits ou les pertes cumulés sont reclassés dans les résultats non distribués. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du taux d'actualisation, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé et des taux de mortalité, qui sont évalués annuellement avec les actuaires de la Banque. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement de marché d'obligations de sociétés de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie propres aux régimes. La charge comptabilisée inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice considéré, les charges d'intérêts nettes ou les produits d'intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies, le coût des services passés liés aux modifications, aux réductions ou aux liquidations de régimes et les charges administratives. Les coûts de modification de régime sont comptabilisés au cours de la période d'une modification de régime, que les droits soient acquis ou non. Les réductions ou liquidations sont comptabilisées par la Banque au moment où elles surviennent. Une réduction survient lorsque le nombre de personnes bénéficiant du régime baisse significativement. Il y a liquidation lorsque la Banque conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

La juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations projetées sont évaluées au 31 octobre. L'actif ou le passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la différence entre les écarts actuariels cumulés, les charges et les cotisations comptabilisées et est présenté dans les autres actifs ou autres passifs.

L'actif net au titre des prestations définies comptabilisé par la Banque est assujéti à un plafonnement qui limite la valeur de l'actif inscrit au bilan consolidé au montant recouvrable par des remboursements de cotisations ou des congés de cotisations futurs. De plus, lorsqu'on détermine, à des fins réglementaires, qu'un déficit de capitalisation existe pour un régime à prestations définies, la Banque doit comptabiliser un passif équivalant à la valeur actualisée de l'ensemble des paiements futurs en trésorerie nécessaires pour éliminer ce déficit.

##### **Régimes à cotisations définies**

Pour les régimes à cotisations définies, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque à ces régimes.

## ASSURANCE

Les primes de contrats d'assurance de courte durée sont différées comme primes non acquises et sont comptabilisées sur une base linéaire dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé sur la durée contractuelle généralement de douze mois des polices sous-jacentes. Ces primes sont comptabilisées, déduction faite des montants cédés en réassurance, et s'appliquent principalement pour les contrats d'assurance de dommages. Les primes non acquises sont comptabilisées dans les passifs liés aux assurances, déduction non faite des primes cédées aux réassureurs, lesquelles sont comptabilisées dans les autres actifs. Les primes pour les polices d'assurance de personnes sont comptabilisées en résultat à mesure qu'elles sont gagnées dans les produits d'assurance.

Pour l'assurance de dommages, les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les demandes d'indemnisation réelles et les estimations des demandes d'indemnisation futures relatives à des événements pouvant faire l'objet d'une réclamation d'assurance survenus au plus tard à la date du bilan consolidé. Elles sont calculées par l'actuaire désigné conformément aux pratiques actuarielles reconnues, et sont comptabilisées dans les autres passifs. Les indemnités attendues et les obligations liées aux indemnités d'assurance attendues sont évaluées individuellement et tiennent compte de variables comme les pertes passées, les tendances en matière de demandes d'indemnisation réelles et les changements survenus dans les contextes social, économique et légal en vigueur. Ces obligations sont passées en revue constamment et, au fur et à mesure que des événements surviennent et que de nouvelles informations sont disponibles, les obligations sont ajustées au besoin. Outre les informations sur les demandes d'indemnisation signifiées, les obligations comptabilisées par la Banque comprennent une provision pour tenir compte des prévisions de réclamations, y compris les sinistres subis, mais non encore signifiés par les titulaires de police. Les sinistres subis, mais non encore signifiés sont évalués en fonction des tendances de développement historiques et des méthodologies actuarielles pour les groupes de sinistres qui présentent des caractéristiques similaires. Les passifs actuariels pour l'assurance de personnes représentent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs de la police établie au moyen de méthodes d'évaluation actuarielle standard. Les passifs actuariels sont comptabilisés dans les passifs liés aux assurances et les variations sont comptabilisées dans les indemnités d'assurance et charges connexes.

## PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour l'éteindre.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction de la contrepartie qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et des incertitudes qui touchent l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses qui devraient être nécessaires pour éteindre l'obligation, au moyen d'un taux d'actualisation reflétant l'appréciation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation.

## IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat est composé de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans la charge (le recouvrement) de l'impôt sur le résultat dans l'état du résultat consolidé, sauf dans la mesure où il est rattaché aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas cet impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt différé est comptabilisé pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et les valeurs attribuées à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les actifs ou les passifs seront déclarés aux fins fiscales. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures, auxquels les différences temporaires déductibles pourront être imputées, seront suffisants. Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporaires liées aux participations dans des filiales, succursales et entreprises associées et aux investissements dans des coentreprises si la Banque contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La Banque comptabilise une provision pour positions fiscales incertaines s'il est probable qu'elle devra verser un montant aux autorités fiscales par suite de leur examen d'une position fiscale. Cette provision est évaluée selon la meilleure estimation par la Banque du montant prévu à payer. Les provisions sont reprises dans la charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat au cours de la période pendant laquelle la direction établit qu'elles ne sont plus requises, ou selon les dispositions de la loi.

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

## CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

### Évaluation des modèles économiques

La Banque établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel ses portefeuilles d'actifs financiers sont gérés. Pour des renseignements sur les modèles économiques de la Banque, se reporter à la note 2. Pour établir ses modèles économiques, la Banque prend en compte ce qui suit :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application dans la pratique des politiques énoncées
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues

Les ventes ne permettent pas de déterminer à elles seules le modèle économique et ne sont pas considérées isolément. Les ventes témoignent plutôt de la façon dont les flux de trésorerie sont générés. Un modèle économique de type détention aux fins de la perception sera réévalué par la Banque afin de déterminer si les ventes sont conformes à l'objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels lorsque ces ventes sont de valeur plus que négligeable ou qu'elles sont plus qu'inhabituelles.

### Critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, la Banque tient compte des modalités contractuelles de l'instrument, notamment si l'actif financier est assorti de modalités contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels et qui feraient en sorte qu'il ne correspond pas à un contrat de prêt de base. Dans le cadre de cette évaluation, la Banque tient compte des principales modalités comme suit et évalue si les flux de trésorerie contractuels des instruments satisfont toujours au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels :

- Caractéristiques liées à la performance
- Modalités qui limitent les droits de la Banque aux flux de trésorerie d'actifs spécifiques (absence d'un droit de recours)
- Modalités de remboursement anticipé et de prolongation
- Caractéristiques liées à l'effet de levier
- Caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent

## DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

### Augmentation importante du risque de crédit

Pour les expositions de détail, les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour le produit ou pour le portefeuille approprié et varient en fonction de l'exposition au risque de crédit à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la PD, un filet de sécurité absolu en cas de PD et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale survient lorsque l'un de ces critères est rempli.

Pour les expositions autres que de détail, la NRE est établie par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries qui sont fondés sur des données historiques. Les informations actuelles et prospectives qui sont propres à l'emprunteur et aux industries sont prises en compte en fonction du jugement d'experts en matière de crédit. Les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour la segmentation appropriée et varient en fonction de la NRE à la création de l'actif financier. Les

critères comprennent les variations relatives de la NRE, un filet de sécurité absolu relatif à la NRE et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale survient lorsque l'un de ces critères est rempli. Se reporter à la rubrique « Incidence de la COVID-19 » de la présente note pour en savoir plus sur les considérations liées à la COVID-19.

### Évaluation des pertes de crédit attendues

Pour les expositions de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction du produit de la PD, de la perte en cas de défaillance (PCD) et de l'exposition en cas de défaillance (ECD) à chaque période de la durée de vie attendue restante de l'actif financier, et actualisées au taux d'intérêt effectif à la date de clôture. Les estimations de la PD correspondent à la PD prospective et sont mises à jour trimestriellement en fonction des antécédents, des conditions actuelles et des informations prospectives pertinentes de la Banque sur la durée de vie attendue de l'exposition pour déterminer la courbe de la PD pour la durée de vie. Les estimations de la PCD sont fondées sur les radiations et les recouvrements de paiement passés, les données actuelles sur les caractéristiques propres à l'emprunteur et les coûts directs. Les flux de trésorerie attendus des sûretés, des garanties et d'autres rehaussements de crédit sont intégrés dans la PCD s'ils font partie intégrante des modalités contractuelles. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PCD attendue. L'ECD correspond au solde attendu au moment de la défaillance sur la durée de vie attendue restante de l'exposition. L'ECD incorpore les anticipations prospectives à l'égard des remboursements des soldes prélevés et des anticipations à l'égard des prélèvements futurs, le cas échéant.

Pour les expositions autres que de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie, déterminées comme la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus au cours de la durée de vie attendue restante de l'instrument financier. La PD pour la durée de vie est déterminée en établissant une concordance entre la NRE de l'exposition et la PD prospective sur la durée de vie attendue. Les estimations de la PCD sont déterminées en établissant une concordance entre la notation de risque par facilité (NRF) de l'exposition et la PCD attendue, laquelle tient compte des caractéristiques propres à la facilité comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PD et la PCD attendues. Les flux de trésorerie attendus sont établis en appliquant la PCD attendue aux flux de trésorerie contractuels afin de calculer les insuffisances de flux de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'exposition.

### Informations prospectives

Pour calculer les pertes de crédit attendues, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. Des facteurs macroéconomiques prospectifs, y compris des facteurs propres aux régions, sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinent. Des scénarios macroéconomiques prospectifs sont produits par les Services économiques TD dans le processus relatif aux pertes de crédit attendues : un scénario économique de base, ainsi qu'un scénario optimiste et un scénario pessimiste fondés sur une conjoncture économique plausible. Tous les scénarios macroéconomiques sont mis à jour trimestriellement en fonction de chacune des variables régionales, le cas échéant, et sont incorporés selon le cas dans la modélisation trimestrielle des paramètres de risque du scénario de base, du scénario optimiste ou du scénario pessimiste utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues et des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Les variables macroéconomiques sont tirées de statistiques découlant du scénario de base à partir de la distribution historique de chaque variable. Les Services économiques TD exerceront leur jugement pour recommander chaque trimestre les pondérations probabilistes de chacun des scénarios. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes proposés font l'objet d'un examen critique approfondi de la direction par l'entremise d'un comité regroupant des représentants des Services économiques TD et des fonctions Gestion du risque, Finances et Entreprise. La Banque applique des facteurs de pondération probabiliste propres aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Se reporter à la rubrique « Incidence de la COVID-19 » de la présente note pour en savoir plus sur les considérations liées à la COVID-19 et à la note 8 pour plus de renseignements sur les variables macroéconomiques et la sensibilité des pertes de crédit attendues.

### **Jugement d'expert en matière de crédit**

Les pertes sur crédit attendues sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction du risque de défaillance et des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exercera un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture en tenant compte des informations raisonnables et justifiables qui ne sont pas déjà comprises dans les modèles quantitatifs. Se reporter à la rubrique «Incidence de la COVID-19» de la présente note pour en savoir plus sur les considérations liées à la COVID-19.

La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation de la composante qualitative qui contribue aux pertes de crédit attendues, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs et informations prospectives pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances (au bilan).

### **Incidence de la COVID-19**

En raison de la COVID-19, le degré d'incertitude est plus élevé quand vient le temps d'établir des informations prospectives raisonnables et justifiables qui serviront à déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante et à évaluer les pertes de crédit attendues. Au cours du deuxième trimestre, la Banque a mis en place des programmes d'allègement qui permettent aux emprunteurs de reporter temporairement le paiement du principal ou des intérêts, ou des deux, sur leurs prêts, et soutient différents programmes d'aide gouvernementale qui réduisent l'exposition de la Banque aux pertes attendues. En vertu de ces programmes visant les prêts de détail et les prêts autres que de détail, et nonobstant toute autre variation du risque de crédit, la participation à un programme de report de paiements n'équivaut pas, en soi, à un événement déclenchant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (ce qui entraînerait une migration vers une autre étape) ni ne se traduit par un nombre supplémentaire de jours en souffrance ou en retard. Pour le scénario optimiste, les variables macroéconomiques sont tirées de statistiques découlant du scénario de base à partir des distributions historiques de chaque variable. Pour le scénario pessimiste, depuis le deuxième trimestre de 2020, les variables macroéconomiques ont été tirées d'une analyse de scénarios plausibles à l'égard des répercussions de la COVID-19, faute de données historiques comparables pour un choc de cette nature. Pour plus de renseignements sur les variables macroéconomiques utilisées dans les scénarios macroéconomiques prospectifs, se reporter à la note 8.

Le contexte actuel peut évoluer rapidement et dans la mesure où certaines répercussions de la COVID-19 ne sont pas totalement intégrées dans les calculs des modèles, des ajustements quantitatifs et qualitatifs temporaires accrus ont été pris en compte. Ces ajustements comprennent les notes de crédit de l'emprunteur, les répercussions de la COVID-19 propres à l'industrie et à la région, les initiatives de soutien aux paiements offertes par la Banque et les gouvernements et le maintien de la paralysie de l'économie dont les effets ne sont pas encore totalement reflétés dans les modèles quantitatifs. La Banque a effectué certaines évaluations quantitatives supplémentaires du risque de crédit au niveau des portefeuilles et des prêts pour déterminer s'il avait augmenté de manière importante.

### **CONTRATS DE LOCATION**

La Banque exerce son jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle tient compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, le rendement des succursales et les pratiques commerciales antérieures. Les périodes visées par les options de prolongation ou de résiliation sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la Banque a la certitude raisonnable de les exercer. La direction considère le seuil de «certitude raisonnable» comme étant un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou l'industrie pourrait influencer sur l'évaluation par la Banque de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la Banque des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur le bilan consolidé et l'état du résultat consolidé de la Banque.

Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la Banque doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La Banque détermine le taux d'emprunt marginal de chaque bien loué ou portefeuille de biens loués en prenant en considération le degré de solvabilité de la Banque, la garantie, la durée et la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation ainsi que

l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer principalement par suite de changements dans l'environnement macroéconomique.

### **ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR**

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur les mêmes instruments ou des instruments similaires, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de valeur appliqués aux justes valeurs déterminées à l'aide de modèles afin de tenir compte des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure, comme dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation. Par exemple, la réforme des taux interbancaires offerts pourrait également avoir une incidence sur la juste valeur des produits qui font référence à des modèles d'évaluation incorporant des taux interbancaires offerts à titre d'intrants ou qui utilisent ces modèles.

Une analyse de la juste valeur des instruments financiers et des renseignements sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5.

### **DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte à la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes de crédit attendues du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en produits de négociation. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

### **GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

La valeur recouvrable des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les valeurs finales reflétant les taux de croissance finaux ou les multiples cours-bénéfice finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la

valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les hypothèses émises en interne sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

#### AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influencer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actnaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement de marché d'obligations de sociétés de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie propres aux régimes. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent des écarts actuariels qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

#### IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats impossibles des périodes futures seront suffisants pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

#### PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions.

#### ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour l'assurance de dommages, le coût définitif des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour l'assurance de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices. Les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de personnes sont établies par l'actuaire désigné.

De plus amples renseignements sur les hypothèses utilisées pour établir le risque d'assurance sont présentés à la note 22.

#### CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. Par exemple, il pourrait être impossible de déterminer si la Banque contrôle une entité en évaluant uniquement les droits de vote pour certaines entités structurées. En pareil cas, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales activités pertinentes de l'entité et si la Banque peut utiliser ce pouvoir pour absorber une partie importante des rendements variables de l'entité. S'il est déterminé que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel et qu'elle absorbe une forte proportion des rendements variables de l'entité, elle exerce aussi son jugement afin de déterminer si elle détient ce pouvoir à titre de mandant, soit pour son propre compte, ou à titre de mandataire, soit pour le compte d'une autre partie.

Pour évaluer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel, elle doit comprendre l'objet et la conception de l'entité de façon à déterminer les principales activités économiques de cette dernière. Dans ce contexte, les principales activités économiques d'une entité sont celles qui ont une incidence prédominante sur la performance économique de l'entité. Lorsque la Banque a la capacité actuelle de diriger les principales activités économiques de l'entité, elle est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur l'entité.

La Banque évalue également son exposition aux rendements variables de l'entité structurée afin de déterminer si elle absorbe une forte proportion des rendements variables pour lesquels l'entité structurée a été conçue. Dans cette évaluation, la Banque tient compte du but et de la conception de l'entité afin de déterminer si elle absorbe des rendements variables de l'entité structurée aux termes d'accords contractuels, qui peuvent être sous forme de valeurs mobilières émises par l'entité, de dérivés conclus avec l'entité ou d'autres accords comme des garanties, des facilités de liquidité ou des engagements de crédit.

Si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel sur l'entité et absorbe une partie importante des rendements variables de l'entité, alors elle doit déterminer si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire lorsqu'elle exerce son pouvoir décisionnel. Les principaux facteurs à prendre en considération sont l'étendue des pouvoirs décisionnels; les droits détenus par d'autres parties associées à l'entité, y compris tout droit de révocation de la capacité de la Banque à agir à titre de décideur ou de participer aux décisions principales; si les droits détenus par d'autres parties peuvent réellement être exercés; et les rendements variables absorbés par la Banque et par les autres parties associées à l'entité. Pour évaluer la consolidation, il est présumé que la Banque exerce un pouvoir décisionnel pour son propre compte si elle est aussi exposée à une partie importante des rendements variables, à moins qu'une analyse des facteurs mentionnés précédemment n'indique le contraire.

Ces prises de décision se fondent sur des faits et circonstances précis et pertinents pour l'entité et pour des transactions connexes envisagées.

#### PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La Banque porte des jugements pour déterminer quand les obligations de prestation sont remplies, ce qui influe sur le moment de la comptabilisation des produits, en évaluant le rythme auquel la Banque transfère le contrôle des

services promis au client. Une obligation de prestation est remplie progressivement lorsque le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation des services par la Banque. Pour les obligations de prestation remplies progressivement, ce qui est le cas par exemple des produits tirés de forfaits liés aux comptes de dépôts des particuliers, les produits sont habituellement comptabilisés au moyen de la méthode du temps écoulé, laquelle se fonde sur le temps écoulé en proportion de la période au cours de laquelle le service est fourni. La méthode du temps écoulé reflète fidèlement le transfert du contrôle de ces services puisque le contrôle est transféré uniformément au client lorsque la Banque fournit un service consistant à se tenir prête pour la prestation d'autres services ou que les efforts de la Banque sont déployés uniformément pour fournir un service sur la durée du contrat. Dans le cas de contrats où la Banque a le droit à une contrepartie d'un client dont le montant correspond directement à la valeur qu'ont

pour le client les obligations de prestation que la Banque a remplies jusqu'à la date considérée, elle comptabilise les produits au montant qu'elle a droit de facturer.

La Banque remplit une obligation de prestation à un moment précis si le client obtient le contrôle des services promis au même moment. La détermination du moment où le contrôle est transféré exige l'exercice de jugement. Pour les services fondés sur les opérations, la Banque détermine que le contrôle est transféré au client à un moment précis lorsque le client obtient la quasi-totalité des avantages du service rendu et que la Banque a un droit actuel à un paiement, ce qui coïncide généralement avec le moment où l'opération est exécutée.

La Banque pose des jugements pour déterminer si les coûts engagés liés à l'obtention de nouveaux contrats générateurs de produits satisfont aux conditions pour être inscrits à l'actif comme des coûts marginaux d'obtention ou d'exécution d'un contrat conclu avec des clients.

## NOTE 4 MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES ET FUTURES

### MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

Les normes nouvelles ci-après ont été adoptées par la Banque le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

#### Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplace IAS 17, *Contrats de location* (IAS 17), et qui est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour la Banque.

IFRS 16 présente un seul modèle comptable pour les preneurs applicable à tous les contrats de location, lequel supprime la distinction entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement. IFRS 16 exige que les preneurs comptabilisent les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les accords qui répondent à la définition d'un contrat de location à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au montant de l'obligation locative, assujéti à certains ajustements, le cas échéant, et est évalué ultérieurement au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs sur la durée résiduelle du contrat de location, calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Banque. La durée du contrat de location comprend les options de renouvellement et de résiliation lorsque la Banque a la certitude raisonnable de les exercer, et l'obligation locative est réévaluée lorsque surviennent des ajustements aux paiements de loyers futurs, des changements dans les hypothèses ou les stratégies de la Banque relatives à l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation, ou des mises à jour du taux d'emprunt marginal. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont comptabilisés au poste Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables, et les obligations locatives sont incluses dans les autres passifs au bilan consolidé. La charge d'intérêts liée aux obligations locatives, qui est calculée selon le taux d'intérêt effectif, est comptabilisée à l'état du résultat consolidé, de même que l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, lequel est calculé selon la méthode linéaire et est inclus dans les charges autres que d'intérêts. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la période la plus courte entre la durée d'utilité du bien sous-jacent et la durée du contrat de location. Tout changement de la durée d'utilité est comptabilisé de façon prospective. Auparavant, selon IAS 17, la charge de location nette sur les contrats de location simple était classée dans les charges autres que d'intérêts. Ces modifications ont pour effet net de changer le moment et la géographie de la comptabilisation des charges. Les contrats de location à court terme, soit les contrats dont la durée est d'au plus douze mois, et les contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur ne sont pas visés par cette comptabilisation, leurs paiements étant comptabilisés selon la méthode linéaire dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé de la Banque. Pour les bailleurs, la comptabilisation demeure essentiellement la même.

Au moment de la transition à IFRS 16, la Banque a adopté la nouvelle norme selon l'approche rétrospective modifiée et a comptabilisé l'effet cumulé des incidences transitoires dans le solde d'ouverture des résultats non distribués au 1<sup>er</sup> novembre 2019, sans retraitement des périodes comparatives. La Banque a appliqué certaines mesures de simplification et choix autorisés, notamment : en recourant à des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location lorsqu'il comporte des options de prolongation ou de résiliation; en évaluant l'actif au titre du droit d'utilisation de façon rétrospective pour certains contrats de location; en ne réappréciant pas les contrats de location identifiés comme des contrats de location selon les normes comptables précédentes; en n'appliquant pas IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles; et en utilisant les provisions pour contrats de location déficitaires comptabilisées au 31 octobre 2019 plutôt que d'effectuer un test de dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation au 1<sup>er</sup> novembre 2019.

L'incidence d'IFRS 16 a principalement touché les contrats de location immobiliers de la Banque qui étaient auparavant classés comme contrats de location simple. La Banque loue également du matériel et mobilier et d'autres actifs. Le 1<sup>er</sup> novembre 2019, la Banque a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation de 4,46 milliards de dollars, des obligations locatives de 5,66 milliards de dollars, et d'autres ajustements et reclassements au bilan de 0,65 milliard de dollars. La diminution des résultats non distribués s'est élevée à 0,55 milliard de dollars après impôt. L'incidence sur les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a été une diminution de 24 points de base (pdb). Le tableau ci-dessous présente les ajustements apportés aux engagements en vertu de contrats de location simple présentés selon IAS 17 au 31 octobre 2019 qui ont été utilisés pour calculer les obligations locatives comptabilisées par la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2019 :

(en millions de dollars canadiens)	Montant <sup>1</sup>
Engagements en vertu de contrats de location simple présentés au 31 octobre 2019	7 621 \$
Engagements en vertu de contrats de location qui n'avaient pas débuté au 1 <sup>er</sup> novembre 2019 et engagements dans le cadre de paiements non locatifs <sup>2</sup>	(2 577)
Incidence de l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme et des contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur	(29)
Incidence des options de prolongation et de résiliation que la Banque a la certitude raisonnable d'exercer et autres	4 732
Incidence de l'actualisation au taux d'emprunt marginal de la Banque <sup>3</sup>	(4 083)
<b>Obligations locatives comptabilisées au 1<sup>er</sup> novembre 2019</b>	<b>5 664 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Les paiements non locatifs comprennent les taxes et les charges d'exploitation estimées.

<sup>3</sup> Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré était de 2,8 %.

#### Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui apporte des précisions sur l'application d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, en lien avec la comptabilisation et l'évaluation des traitements fiscaux incertains. L'adoption de cette interprétation le 1<sup>er</sup> novembre 2019 n'a eu aucune incidence importante sur la Banque.

### MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

Les normes et le cadre suivants ont été publiés, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes et de ce cadre sur les états financiers consolidés.

#### Réforme des taux interbancaires offerts et incidence sur l'information financière

L'IASB a finalisé son projet de normalisation à l'égard de l'incidence de la réforme des taux interbancaires offerts et, le 27 août 2020, il a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 – Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16* dont l'incidence de l'adoption fait actuellement l'objet d'une évaluation par la Banque. Avec prise d'effet le 31 octobre 2019, la Banque a adopté la phase 1 du projet de normalisation à l'égard de la réforme des taux d'intérêt de référence présentée dans le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence – Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7*.



La Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 porte sur les questions touchant l'information financière lorsque des changements sont apportés au flux de trésorerie contractuels des instruments financiers ou aux relations de couverture découlant de la réforme des taux interbancaires offerts. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'application anticipée est permise. Les changements portent sur la modification des actifs financiers, des passifs financiers et des obligations locatives du preneur ainsi que sur les allègements relatifs à la comptabilité de couverture et les dispositions relatives aux informations à fournir. Les modifications permettent que la modification aux actifs financiers, passifs financiers et obligations locatives du preneur requises en conséquence directe de la réforme des taux interbancaires offerts et apportées selon une base économiquement équivalente soient comptabilisées en révisant de façon prospective le taux d'intérêt effectif. Si la modification ne respecte pas les dispositions relatives à la mesure de simplification, les dispositions des IFRS en vigueur doivent être appliquées. Des allègements sont également prévus à l'égard des relations de comptabilité de couverture d'une entité dans le cas où des changements aux éléments couverts et aux instruments de couverture découlent de la réforme des taux interbancaires offerts. Les modifications permettent aux entités de modifier la désignation formelle d'une relation de couverture et de mettre à jour la documentation relative à celle-ci afin de refléter ces changements sans mettre fin à la relation de couverture ou sans avoir à désigner une nouvelle relation de couverture. Les changements permis comprennent la redéfinition du risque couvert en fonction d'un taux de référence alternatif (spécifié contractuellement ou non), la modification de la description de l'élément couvert et de l'instrument de couverture pour refléter le taux de référence alternatif et la modification de la description de la méthode d'appréciation de l'efficacité de la couverture par l'entité. En outre, des allègements sont également prévus pour des dispositions de comptabilité de couverture précises si certaines conditions sont satisfaites. Les relations de couverture qui entrent dans le champ d'application de la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 sont les mêmes que celles qui entrent dans le champ d'application de la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1. La Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 a également modifié IFRS 7, ajoutant des obligations accrues d'informations qualitatives et quantitatives à fournir sur les risques découlant de la réforme des taux interbancaires offerts, la

façon dont l'entité gère ces risques, son degré d'avancement dans la réalisation du passage aux taux de référence alternatifs et la manière dont elle gère ce passage.

#### **Contrats d'assurance**

L'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), modifiée en juin 2020, qui remplace les lignes directrices d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ainsi que pour les informations à fournir sur ceux-ci. La norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour la Banque. Selon le préavis connexe publié par le BSIF, l'adoption anticipée de la norme n'est pas permise.

#### **Cadre conceptuel de l'information financière**

En mars 2018, l'IASB a publié le Cadre conceptuel de l'information financière révisé (le cadre conceptuel révisé), qui propose un ensemble de concepts en vue d'aider l'IASB à élaborer des normes et les préparateurs à appliquer des méthodes comptables cohérentes en l'absence d'une norme comptable précise. Ce cadre n'est pas une norme comptable et n'a pas préséance sur les dispositions contenues dans d'autres normes IFRS. Le cadre conceptuel révisé stipule que l'information financière doit être pertinente et donner une image fidèle de ce qu'elle doit représenter pour être utile, propose des définitions et des critères de comptabilisation révisés des actifs et des passifs et confirme que les différentes bases d'évaluation sont utiles et permises. Le cadre conceptuel révisé entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour la Banque. L'application du cadre conceptuel révisé ne devrait pas avoir une incidence importante sur la Banque.

#### **Regroupements d'entreprises**

En octobre 2018, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (IFRS 3). Les modifications fournissent des indications supplémentaires sur la définition d'une entreprise qui permettent de déterminer si une acquisition constitue une acquisition d'entreprise ou d'un groupe d'actifs. Un acquéreur comptabilise un goodwill uniquement lorsqu'il acquiert une entreprise et non lorsqu'il acquiert un groupe d'actifs. Les modifications d'IFRS 3 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour la Banque. Ces modifications seront appliquées de façon prospective et ne devraient pas avoir une incidence importante sur la Banque.

## NOTE 5 ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Certains actifs et passifs, surtout les instruments financiers, sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur sur une base récurrente. Ces instruments financiers comprennent les prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction, les actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN, les actifs et passifs financiers désignés à la JVRN, les actifs financiers à la JVAERG, les dérivés, certaines valeurs mobilières prises en pension, certains dépôts classés comme détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et certaines obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

#### **GOVERNANCE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION**

Les processus d'évaluation suivent des politiques et des procédures approuvées par la haute direction et par des spécialistes en la matière. La surveillance par la haute direction du processus d'évaluation relève de divers comités responsables des questions d'évaluation. De plus, la Banque met en place un certain nombre de contrôles supplémentaires, notamment un processus de vérification indépendante des prix assurant l'exactitude des évaluations de la juste valeur présentées dans les états financiers. Les sources utilisées pour l'évaluation indépendante des prix respectent les critères établis dans les politiques approuvées touchant l'évaluation, qui prennent en compte l'évaluation de la fiabilité, la pertinence et la fréquence des données.

#### **MÉTHODES ET HYPOTHÈSES**

Aux fins de l'évaluation et de la présentation de l'information financière, la Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses qui suivent.

#### **Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement**

La juste valeur des titres de créance des gouvernements canadiens repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. Si aucun prix coté n'est disponible, des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés peuvent être utilisés, ce qui maximise le recours aux données observables telles que les courbes de rendement des obligations de gouvernements.

La juste valeur des titres de créance du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, de même que des titres de créance des organismes gouvernementaux américains, est établie en se référant aux prix

des transactions récentes, aux cours de courtiers ou aux prix de fournisseurs indépendants. Il est possible que les courtiers et les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation propre à une catégorie d'actifs pour évaluer ces valeurs mobilières. Les données de marché observables du modèle comprennent les prix du marché prévus, mais non encore annoncés, les indices applicables et des données telles que le coupon, l'échéance et l'échéance moyenne pondérée de la catégorie. Les données de marché utilisées dans le modèle d'évaluation comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts de négociation.

La juste valeur des autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE repose sur des cours de courtiers et des prix de fournisseurs indépendants, ou lorsque ces cours ou ces prix ne sont pas disponibles facilement, d'autres techniques d'évaluation, comme les modèles de flux de trésorerie actualisés, peuvent être utilisés. Les données de marché utilisées dans les autres techniques d'évaluation ou les cours de courtiers ou les prix de fournisseurs indépendants comprennent des courbes de rendement d'obligations de gouvernements et des données sur les transactions exécutées.

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles est établie à l'aide des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants et d'autres techniques d'évaluation, comme l'utilisation de modèles d'écart redressé en fonction des options recourant à des données telles que des hypothèses de taux de remboursements anticipés rattachées à la garantie sous-jacente. Les données observables comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts cours acheteur-cours vendeur. D'autres données peuvent comprendre les hypothèses relatives à la volatilité formulées à partir de simulations de Monte-Carlo et tiennent compte de facteurs comme la qualité du crédit de la contrepartie et la liquidité.

#### **Autres titres de créance**

La juste valeur des titres de créance de sociétés et des autres titres de créance repose sur des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants ou d'autres techniques d'évaluation, comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés. Les données de marché utilisées dans les autres techniques d'évaluation ou les prix des fournisseurs indépendants ou les cours de courtiers sous-jacents comprennent des courbes de rendement de titres de référence et d'obligations de gouvernements, des écarts de crédit et des données sur les transactions exécutées.

Les titres adossés à des actifs sont évalués à la juste valeur principalement à partir des prix de fournisseurs indépendants. Les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables telles que les courbes de rendement de titres de référence et des écarts cours acheteur-cours vendeur. Le modèle tient également compte des données pertinentes à l'égard des garanties sous-jacentes, comme les hypothèses relatives à la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance et au taux des remboursements anticipés.

#### **Titres de capitaux propres**

La juste valeur des titres de capitaux propres repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. S'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, comme pour les titres de capitaux propres privés, ou si l'écart cours acheteur-cours vendeur est important, la juste valeur est calculée d'après les prix cotés de titres semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, y compris l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les multiples du résultat avant impôt et amortissement, et d'autres techniques d'évaluation pertinentes.

S'il existe des restrictions quant à la négociation des titres de capitaux propres détenus, un rajustement de valeur est comptabilisé par rapport aux prix disponibles, afin de tenir compte de la nature des restrictions. Cependant, les restrictions qui ne font pas partie du titre détenu et qui représentent un accord contractuel distinct conclu par la Banque et un tiers n'influent pas sur la juste valeur de l'instrument initial.

#### **Droits conservés**

Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à leur juste valeur marchande relative. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en résultat. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

#### **Prêts**

La juste valeur estimée des prêts comptabilisés au coût amorti reflète les variations survenues dans les cours du marché depuis que les prêts ont été consentis ou achetés. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimée est établie par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt actuels du marché pour des prêts ayant des risques de crédit similaires. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, la juste valeur est présumée se rapprocher de la valeur comptable. La juste valeur des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte de la valeur de toute protection de crédit que la Banque a pu acheter pour atténuer le risque de crédit.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la JVRN, qui comprennent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN, est établie d'après les prix de marché observables, s'ils sont disponibles. Lorsque la Banque est teneur de marché pour des prêts négociés sur le marché secondaire, la juste valeur est établie à l'aide des prix réels, ou des prix pour des transactions comparables. Quant aux prêts pour lesquels la Banque n'est pas teneur de marché, la Banque obtient des cours de courtiers d'autres courtiers dignes de confiance, et corrobore ces informations en recourant à des techniques d'évaluation ou en obtenant des prix de consensus ou des prix composites auprès de services d'évaluation.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la JVAERG est présumée se rapprocher de leur coût amorti, étant donné que ces prêts sont habituellement des prêts productifs à taux variable et, par nature, sont à court terme.

#### **Marchandises**

La juste valeur des marchandises est déterminée d'après les prix cotés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. La Banque négocie également des contrats de dérivés de marchandises qui peuvent être négociés sur une Bourse ou sur des marchés hors cote.

#### **Instruments financiers dérivés**

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les prix cotés. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés, le modèle Black-Scholes et la simulation de Monte-Carlo. Les modèles d'évaluation utilisent des données observables sur le marché ou qui peuvent être tirées de celles-ci.

Les prix obtenus en utilisant ces modèles sont comptabilisés déduction faite des rajustements de valeur. Les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont fonction du type de dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent et sont propres à l'instrument évalué. Les données peuvent comprendre, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les ratios dividende/cours projetés, les prix au comptant et à terme des marchandises, les taux de recouvrement, la volatilité, les cours au comptant et la corrélation.

Le rajustement de la valeur du crédit (RVC) est appliqué à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte de l'incertitude liée à la possibilité qu'une des deux contreparties à un dérivé ne soit pas en mesure de respecter ses obligations dans le cadre du contrat. Pour établir le RVC, la Banque tient compte des conventions-cadres de compensation et des garanties, et évalue la solvabilité de la contrepartie et sa propre qualité de crédit, en utilisant les écarts de crédit observables sur le marché ou les écarts de crédit de remplacement pour apprécier les montants futurs pouvant être dus à la Banque ou dus par la Banque.

La juste valeur d'un dérivé est en partie une fonction du nantissement. La Banque utilise la courbe de swap indexé sur le taux à un jour pertinente pour actualiser les flux de trésorerie des dérivés garantis puisque la majorité des sûretés sont fournies sous forme de trésorerie et peuvent être financées au taux de financement à un jour.

Un rajustement de la valeur lié au financement (RVF) est appliqué à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte des coûts de financement et avantages implicites du marché dans la fixation des prix et l'évaluation de la juste valeur des dérivés non garantis. Certains des principaux facteurs du RVF comprennent l'écart du coût de financement implicite du marché et l'exposition moyenne attendue par contrepartie.

La Banque continuera à surveiller les pratiques de l'industrie en matière de rajustements de valeur et pourrait peaufiner la méthode qu'elle utilise en fonction de l'évolution des pratiques sur le marché.

#### **Dépôts**

La juste valeur estimée des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour les dépôts assortis de modalités similaires.

La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant à payer à la date du bilan.

La juste valeur des dépôts détenus à des fins de transaction et des dépôts désignés à la JVRN, qui sont compris dans les passifs financiers désignés à la JVRN, est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marché observables comme les courbes de rendement de titres de référence et les taux de change. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables.

#### **Passifs de titrisation**

La juste valeur des passifs de titrisation est calculée d'après les prix cotés ou les prix cotés d'instruments financiers similaires, s'ils sont disponibles. Si les prix cotés ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables comme les courbes de rendement des obligations hypothécaires du Canada et les courbes de rendement des titres adossés à des créances hypothécaires.

#### **Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert**

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des valeurs mobilières sous-jacentes, qui peuvent comprendre des titres de capitaux propres ou des titres de créance. Étant donné que ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour calculer la juste valeur serait la même que celle qui est utilisée pour les titres de capitaux propres et les titres de créance sous-jacents.

#### **Valeurs mobilières prises en pension et obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension**

Les marchandises et les obligations achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui prévoit la vente ou le rachat des marchandises ou obligations à une date ultérieure à un prix fixe sont comptabilisées à la juste valeur. La juste valeur de ces contrats est établie d'après des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation des données de marché observables comme les courbes de swaps de taux et les prix à terme des marchandises.

#### **Billets et débiteures subordonnés**

La juste valeur des billets et débiteures subordonnés est fondée sur les prix cotés pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même qualité de crédit et une même durée jusqu'à l'échéance.

### Exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille

En vertu de l'exception aux fins de l'évaluation énoncée par IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, une entité peut évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers dont les risques se compensent sur la base de la vente ou du transfert de son exposition nette à un risque particulier ou à plusieurs risques. La Banque gère certains actifs financiers et passifs financiers, notamment des actifs dérivés et des passifs dérivés, selon leur exposition nette à un risque particulier ou à plusieurs risques, et utilise les cours moyens comme base d'établissement de la juste valeur des positions de risques qui se compensent et applique, selon le cas, le cours le plus représentatif à l'intérieur de l'écart cours acheteur-cours vendeur à la position nette ouverte. Pour plus de renseignements sur l'utilisation de l'exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille pour établir la juste valeur, se reporter à la note 2.

### Juste valeur d'actifs et de passifs non comptabilisés à la juste valeur

Les actifs et les passifs qui ne sont pas ultérieurement comptabilisés à la juste valeur comprennent la plupart des prêts, la plupart des dépôts, certains titres de créance, certains passifs de titrisation, la plupart des valeurs mobilières prises en pension, la plupart des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension

et les billets et débiteures subordonnés. La juste valeur de ces instruments est calculée seulement aux fins de la présentation de l'information financière et les techniques d'évaluation utilisées sont décrites ci-dessus. De plus, la Banque a déterminé que la valeur comptable des actifs et des passifs suivants se rapproche de leur juste valeur, puisqu'ils sont habituellement des instruments financiers liquides à taux variable et des instruments financiers à court terme : trésorerie et montants à recevoir de banques, dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, valeurs mobilières prises en pension, engagements de clients au titre d'acceptations, montants à recevoir des courtiers et des clients, autres actifs, acceptations, obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, montants à payer aux courtiers et aux clients et autres passifs.

### Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-après excluent les actifs qui ne sont pas des instruments financiers comme les terrains, les bâtiments et le matériel et mobilier, ainsi que le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, y compris les relations clients, qui sont importants pour la Banque.

### Actifs et passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2020		31 octobre 2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	174 592 \$	175 500 \$	78 275 \$	78 374 \$
Autres titres de créance	53 087	53 373	52 222	52 370
Total des titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	227 679	228 873	130 497	130 744
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	717 523	727 197	684 608	688 154
Total des actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur	945 202 \$	956 070 \$	815 105 \$	818 898 \$
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
Dépôts	1 135 333 \$	1 137 624 \$	886 977 \$	892 597 \$
Passifs de titrisation au coût amorti	15 768	16 143	14 086	14 258
Billets et débiteures subordonnés	11 477	12 374	10 725	11 323
Total des passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur	1 162 578 \$	1 166 141 \$	911 788 \$	918 178 \$

<sup>1</sup> Ce tableau ne tient pas compte des actifs et passifs financiers dont la valeur comptable correspond à une estimation raisonnable de la juste valeur.

### Hiérarchie des justes valeurs

Les IFRS précisent les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction du caractère observable des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Les trois niveaux se définissent comme suit :

**Niveau 1** : La juste valeur est fondée sur les prix cotés pour des actifs ou des passifs identiques qui sont négociés sur un marché actif ou qui sont très liquides et activement négociés sur des marchés hors cote.

**Niveau 2** : La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, telles que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les

instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières.

**Niveau 3** : La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement comptabilisés à leur prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires.

Le tableau ci-après présente, aux 31 octobre 2020 et 2019, le classement dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs de chaque actif et passif évalué à la juste valeur sur une base récurrente.

## Hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente

(en millions de dollars canadiens)

	Aux							
	31 octobre 2020				31 octobre 2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total <sup>1</sup>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total <sup>1</sup>
<b>ACTIFS FINANCIERS ET MARCHANDISES</b>								
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction<sup>2</sup></b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	351	21 141	–	21 492	395	10 521	–	10 916
Provinces	–	8 468	–	8 468	–	8 510	8	8 518
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	–	22 809	16	22 825	–	19 133	–	19 133
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	4 563	–	4 563	–	4 132	–	4 132
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	1 690	–	1 690	–	1 746	–	1 746
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens	–	5 613	2	5 615	–	5 129	3	5 132
Autres émetteurs	–	13 352	1	13 353	–	13 547	1	13 548
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions ordinaires	43 803	39	–	43 842	56 058	61	–	56 119
Actions privilégiées	37	–	–	37	57	–	–	57
<b>Prêts détenus à des fins de transaction</b>	–	12 959	–	12 959	–	12 482	–	12 482
<b>Marchandises</b>	12 976	484	–	13 460	13 761	437	–	14 198
<b>Droits conservés</b>	–	14	–	14	–	19	–	19
	<b>57 167</b>	<b>91 132</b>	<b>19</b>	<b>148 318</b>	<b>70 271</b>	<b>75 717</b>	<b>12</b>	<b>146 000</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
Valeurs mobilières	232	4 027	571	4 830	229	3 985	493	4 707
Prêts	–	3 715	3	3 718	–	1 791	5	1 796
	<b>232</b>	<b>7 742</b>	<b>574</b>	<b>8 548</b>	<b>229</b>	<b>5 776</b>	<b>498</b>	<b>6 503</b>
<b>Dérivés</b>								
Contrats de taux d'intérêt	22	17 937	–	17 959	22	14 794	–	14 816
Contrats de change	13	29 605	2	29 620	24	30 623	3	30 650
Contrats dérivés de crédit	–	19	–	19	–	16	–	16
Dérivés d'actions	5	3 855	370	4 230	1	1 298	589	1 888
Contrats de marchandises	383	2 022	9	2 414	266	1 246	12	1 524
	<b>423</b>	<b>53 438</b>	<b>381</b>	<b>54 242</b>	<b>313</b>	<b>47 977</b>	<b>604</b>	<b>48 894</b>
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
Valeurs mobilières <sup>2</sup>	–	4 739	–	4 739	–	4 040	–	4 040
	–	<b>4 739</b>	–	<b>4 739</b>	–	<b>4 040</b>	–	<b>4 040</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	–	14 126	–	14 126	–	9 663	–	9 663
Provinces	–	16 502	–	16 502	–	12 927	–	12 927
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	–	33 034	–	33 034	–	40 737	–	40 737
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	10 756	–	10 756	–	14 407	–	14 407
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	3 865	–	3 865	–	5 437	–	5 437
<b>Autres titres de créance</b>								
Titres adossés à des actifs	–	10 006	–	10 006	–	15 888	–	15 888
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	–	–	–	–	–	247	–	247
Obligations de sociétés et autres	–	9 875	20	9 895	–	7 810	24	7 834
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions ordinaires	819	15	1 553	2 387	89	2	1 507	1 598
Actions privilégiées	186	–	26	212	198	–	44	242
<b>Prêts</b>	–	2 502	–	2 502	–	2 124	–	2 124
	<b>1 005</b>	<b>100 681</b>	<b>1 599</b>	<b>103 285</b>	<b>287</b>	<b>109 242</b>	<b>1 575</b>	<b>111 104</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	–	<b>7 395</b>	–	<b>7 395</b>	–	<b>4 843</b>	–	<b>4 843</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>								
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>								
	–	14 528	4 649	19 177	–	22 793	4 092	26 885
<b>Dérivés</b>								
Contrats de taux d'intérêt	14	19 022	96	19 132	19	14 404	83	14 506
Contrats de change	14	27 300	–	27 314	21	29 374	4	29 399
Contrats dérivés de crédit	–	327	–	327	–	420	–	420
Dérivés d'actions	–	3 360	1 077	4 437	–	2 877	1 514	4 391
Contrats de marchandises	355	1 611	27	1 993	266	1 040	29	1 335
	<b>383</b>	<b>51 620</b>	<b>1 200</b>	<b>53 203</b>	<b>306</b>	<b>48 115</b>	<b>1 630</b>	<b>50 051</b>
<b>Passifs de titrisation à la juste valeur</b>	–	<b>13 718</b>	–	<b>13 718</b>	–	<b>13 058</b>	–	<b>13 058</b>
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
	–	59 641	24	59 665	–	105 110	21	105 131
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert<sup>2</sup></b>	<b>1 039</b>	<b>33 960</b>	–	<b>34 999</b>	<b>878</b>	<b>28 778</b>	–	<b>29 656</b>
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension</b>	–	<b>3 675</b>	–	<b>3 675</b>	–	<b>2 973</b>	–	<b>2 973</b>

<sup>1</sup> La juste valeur est la même que la valeur comptable.

<sup>2</sup> Les soldes reflètent la diminution des valeurs mobilières détenues (positions acheteur) du montant équivalent aux valeurs mobilières identiques vendues mais non encore achetées (positions vendeur).

La politique de la Banque est de comptabiliser le transfert des actifs et des passifs entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs selon les justes valeurs à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs sont transférés entre le niveau 1 et le niveau 2 si la fréquence et le volume de transactions sont suffisants sur un marché actif.

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours des exercices clos les 31 octobre 2020 et 2019.

### Transferts des instruments du niveau 3

Les transferts importants au niveau 3 ou hors de ce niveau sont surtout effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.
- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la juste valeur de l'instrument, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation

faisant appel à des données de marché observables importantes, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des données non observables importantes.

En raison de la nature non observable des données utilisées pour évaluer les instruments financiers de niveau 3, il peut y avoir une incertitude à l'égard de l'évaluation de ces instruments. La juste valeur d'instruments financiers de niveau 3 peut être déterminée au moyen de diverses hypothèses raisonnables possibles. Pour déterminer les niveaux appropriés pour ces données non observables, les paramètres sont choisis de manière à tenir compte des indications actuelles du marché et du jugement de la direction.

Les tableaux ci-après font le rapprochement des variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes de niveau 3 respectivement pour les exercices clos les 31 octobre 2020 et 2019.

### Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2019	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)		Activités		Transferts		Juste valeur au 31 octobre 2020	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus <sup>5</sup>
		Inclus dans le résultat net <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat global <sup>2, 3</sup>	Achats/émissions	Ventes/règlements <sup>4</sup>	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>									
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>									
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>									
Obligations des gouvernements canadiens									
Provinces	8 \$	– \$	– \$	– \$	(8) \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	–	(1)	–	–	–	17	–	16	–
<b>Autres titres de créance</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1)</b>	<b>2</b>	<b>(2)</b>	<b>2</b>	<b>–</b>
Émetteurs canadiens	3	–	–	–	(1)	2	(2)	2	–
Autres émetteurs	1	–	–	29	(40)	16	(5)	1	–
	<b>12</b>	<b>(1)</b>	<b>–</b>	<b>29</b>	<b>(49)</b>	<b>35</b>	<b>(7)</b>	<b>19</b>	<b>–</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net</b>									
Valeurs mobilières	493	12	–	118	(52)	–	–	571	(2)
Prêts	5	–	–	–	(2)	–	–	3	–
	<b>498</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>118</b>	<b>(54)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>574</b>	<b>(2)</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>									
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>									
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Autres titres de créance</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
Titres adossés à des actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Obligations de sociétés et autres	24	–	(4)	–	–	–	–	20	(4)
<b>Titres de capitaux propres</b>	<b>1 507</b>	<b>–</b>	<b>(4)</b>	<b>48</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 553</b>	<b>(4)</b>
Actions ordinaires	1 507	–	(4)	48	2	–	–	1 553	(4)
Actions privilégiées	44	–	(19)	2	(1)	–	–	26	(20)
	<b>1 575 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(27) \$</b>	<b>50 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>1 599 \$</b>	<b>(28) \$</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>									
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction<sup>6</sup></b>	<b>(4 092) \$</b>	<b>214 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(3 334) \$</b>	<b>2 558 \$</b>	<b>(3) \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>(4 649) \$</b>	<b>328 \$</b>
<b>Dérivés<sup>7</sup></b>									
Contrats de taux d'intérêt	(83)	(43)	–	–	30	–	–	(96)	(17)
Contrats de change	(1)	2	–	–	–	1	–	2	1
Dérivés d'actions	(925)	172	–	(101)	146	(1)	2	(707)	172
Contrats de marchandises	(17)	(42)	–	–	41	–	–	(18)	(16)
	<b>(1 026)</b>	<b>89</b>	<b>–</b>	<b>(101)</b>	<b>217</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>(819)</b>	<b>140</b>
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>(21)</b>	<b>112</b>	<b>–</b>	<b>(202)</b>	<b>87</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(24)</b>	<b>112</b>
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(6)</b>	<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

<sup>1</sup> Les profits/pertes sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

<sup>2</sup> Autres éléments du résultat global.

<sup>3</sup> Comprennent les profits et pertes réalisés transférés dans les résultats non distribués au moment de la cession d'actions désignées à la JVAERG. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 7.

<sup>4</sup> Comprennent les variations de change.

<sup>5</sup> Les variations des profits latents / pertes latentes sur les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

<sup>6</sup> Les émissions et les rachats des dépôts détenus à des fins de transaction sont présentés au montant brut.

<sup>7</sup> Composés au 31 octobre 2020 d'actifs dérivés de 0,4 milliard de dollars (0,6 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2019) et de passifs dérivés de 1,2 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2019), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

### Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)				Activités		Transferts		Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus <sup>5</sup>
	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2018	Inclus dans le résultat net <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat global <sup>2, 3</sup>	Achats/ émissions	Ventes/ règlements <sup>4</sup>	Au niveau 3	Hors du niveau 3	Juste valeur au 31 octobre 2019	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>									
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>									
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>									
Obligations des gouvernements canadiens									
Provinces	3 \$	– \$	– \$	– \$	(50) \$	55 \$	– \$	8 \$	– \$
<b>Autres titres de créance</b>									
Émetteurs canadiens	1	–	–	1	(2)	4	(1)	3	–
Autres émetteurs	16	1	–	2	(24)	20	(14)	1	–
	20	1	–	3	(76)	79	(15)	12	–
<b>Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net</b>									
Valeurs mobilières	408	97	–	317	(329)	–	–	493	20
Prêts	19	4	–	5	(23)	–	–	5	1
	427	101	–	322	(352)	–	–	498	21
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>									
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>									
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	200	24	–	–	(224)	–	–	–	–
<b>Autres titres de créance</b>									
Titres adossés à des actifs	562	–	–	–	–	–	(562)	–	–
Obligations de sociétés et autres	24	–	–	–	–	–	–	24	–
<b>Titres de capitaux propres</b>									
Actions ordinaires	1 492	–	(3)	31	(13)	–	–	1 507	(4)
Actions privilégiées	135	–	(16)	1	(75)	–	(1)	44	(23)
	2 413 \$	24 \$	(19) \$	32 \$	(312) \$	– \$	(563) \$	1 575 \$	(27) \$
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>									
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction<sup>6</sup></b>									
	(3 024) \$	(380) \$	– \$	(2 030) \$	1 342 \$	– \$	– \$	(4 092) \$	(243) \$
<b>Dérivés<sup>7</sup></b>									
Contrats de taux d'intérêt	(63)	(22)	–	–	6	(4)	–	(83)	(32)
Contrats de change	1	–	–	–	–	(5)	3	(1)	(1)
Dérivés d'actions	(624)	(472)	–	(127)	298	–	–	(925)	(460)
Contrats de marchandises	27	(33)	–	–	(11)	–	–	(17)	(20)
	(659)	(527)	–	(127)	293	(9)	3	(1 026)	(513)
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>									
	(14)	104	–	(187)	76	–	–	(21)	65
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>									
	–	–	–	1	–	–	(1)	–	–

<sup>1</sup> Les profits/pertes sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

<sup>2</sup> Autres éléments du résultat global.

<sup>3</sup> Comprennent les profits et pertes réalisés transférés dans les résultats non distribués au moment de la cession d'actions désignées à la JVAERG. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 7.

<sup>4</sup> Comprennent les variations de change.

<sup>5</sup> Les variations des profits latents / pertes latentes sur les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

<sup>6</sup> Les émissions et les rachats des dépôts détenus à des fins de transaction sont présentés au montant brut.

<sup>7</sup> Composés au 31 octobre 2019 d'actifs dérivés de 0,6 milliard de dollars (0,5 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2018) et de passifs dérivés de 1,6 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2018), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

## ÉVALUATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

### Données non observables importantes des positions de niveau 3

La présente rubrique porte sur les données non observables importantes incluses dans les positions de niveau 3 et présente une évaluation de l'incidence potentielle que pourrait avoir une variation de chacune des données non observables sur l'évaluation de la juste valeur.

#### *Équivalent de prix*

Certains instruments financiers, surtout des titres de créance et des titres de capitaux propres, sont évalués au moyen d'équivalents de prix lorsqu'il n'y a pas de prix cotés, et la juste valeur est mesurée par comparaison avec des données observables sur le prix d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Pour les titres de créance, l'équivalent de prix est exprimé en points et représente un pourcentage de la valeur nominale, et les prix qui se retrouvent à la limite inférieure de la fourchette sont en général rattachés à des titres qui ont subi une perte de valeur. Pour les titres de capitaux propres, l'équivalent de prix se fonde sur un pourcentage d'un prix de référence. Il peut y avoir des écarts importants en fonction de la liquidité des titres. Pour les nouvelles émissions de titres de créance et de titres de participation, le prix équivaut à 100 % du prix d'émission.

#### *Corrélation*

Les variations de certaines données ne sont pas nécessairement indépendantes de celles d'autres données. Pareilles relations, lorsqu'elles sont importantes pour la juste valeur d'un instrument, sont intégrées dans les modèles d'évaluation sous la forme de données de corrélation. La Banque inclut la corrélation existant entre les actifs d'une même catégorie de même que la corrélation existant entre les catégories d'actifs. Par exemple, la corrélation de prix représente la relation entre les prix des titres de capitaux propres dans un panier de dérivés d'actions et la corrélation quanto représente la relation entre les instruments réglés dans une monnaie et les titres sous-jacents qui sont libellés dans une autre monnaie.

#### *Volatilité implicite*

La volatilité implicite désigne la valeur de la volatilité d'un instrument sous-jacent qui, si elle est utilisée dans un modèle d'évaluation des options (comme le modèle Black-Scholes), donnera une valeur théorique égale au prix courant du marché de l'option. La volatilité implicite est une mesure prospective et subjective, et elle diffère de la volatilité passée puisque celle-ci est calculée à partir de rendements passés connus d'un titre.

#### *Ratio de financement*

Le ratio de financement est une donnée non observable importante requise pour évaluer les engagements de prêt contractés par la Banque. Le ratio de financement correspond à une estimation du pourcentage des engagements qui sont en fin de compte financés par la Banque. Le ratio de financement est fondé sur un certain nombre de facteurs tels que les pourcentages de financement passés observables au sein de divers canaux de crédit et les perspectives économiques, compte tenu de facteurs comme, sans toutefois s'y limiter, la concurrence sur le plan des prix et l'écart entre le taux hypothécaire fixe et le taux hypothécaire variable. Une augmentation/diminution du ratio de financement fera augmenter/diminuer la valeur de l'engagement de crédit compte tenu des taux d'intérêt en vigueur.

#### *Ratio cours/bénéfice, taux d'actualisation et escompte de liquidité*

Le ratio cours/bénéfice, le taux d'actualisation et l'escompte de liquidité sont des données importantes utilisées pour évaluer certains titres de capitaux propres et certains droits conservés. Le choix des ratios cours/bénéfice se fait pour des entités comparables, et plus un ratio est élevé, plus la juste valeur sera élevée. Les taux d'actualisation entrent dans le calcul des prévisions de flux de trésorerie pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques associés aux flux de trésorerie. Plus un taux d'actualisation est élevé, moins la juste valeur sera élevée. Les escomptes de liquidité peuvent être appliqués quand il y a une différence de liquidité entre l'entité comparée et les titres de capitaux propres qui sont évalués.

#### *Courbe de swaps propre à une devise*

La juste valeur des contrats de change est établie au moyen de données comme les cours au comptant de devises et les courbes de swaps. En général, les courbes de swaps sont observables, mais certaines durations ou certains cours au comptant propres à une devise et certaines courbes de swaps propres à une devise ne sont pas observables.

#### *Rendement de l'action*

Le rendement de l'action est une importante donnée servant à évaluer les dérivés d'actions et il est en général exprimé en pourcentage du cours de l'action. Le rendement de l'action peut être obtenu à partir du prix d'une prise en pension ou des prix à terme de l'action dont on cherche à établir la juste valeur. Le rendement au comptant de l'action peut également être obtenu à partir de sources de prix, s'il peut être établi que le rendement au comptant de l'action est une bonne indication des dividendes à venir.

#### *Courbe de swaps indexés sur l'inflation*

La juste valeur des contrats de swaps indexés sur l'inflation résulte de l'échange de valeur entre la courbe de taux d'intérêt et l'indice d'inflation. L'écart de rendement d'un swap indexé sur l'inflation n'est pas observable et est établi à l'aide de données d'entrée de substitution telles que les taux de l'indice d'inflation et le rendement des obligations dans l'indice des prix à la consommation (IPC). Les courbes de swaps sont généralement observables; toutefois, il peut arriver que certaines courbes de swaps particulières ne le soient pas.

#### *Valeur liquidative*

La juste valeur de certains fonds privés est fondée sur la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de fonds qui ont recours à des méthodes d'évaluation puisqu'aucun prix n'est observable pour ces instruments.

### **Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3**

Le tableau ci-après présente les actifs et passifs de la Banque qui sont comptabilisés à la juste valeur et classés dans le niveau 3 ainsi que les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur, les données importantes utilisées pour une technique d'évaluation qui sont considérées comme non observables et une fourchette de valeurs pour ces données non observables. La fourchette de valeurs représente l'échelle des données utilisées dans le calcul de la juste valeur, allant de la plus basse à la plus haute.

## Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

				Aux				
				31 octobre 2020		31 octobre 2019		
		Données non observables importantes (niveau 3)		Bas de la fourchette	Haut de la fourchette	Bas de la fourchette	Haut de la fourchette	Unité
Technique d'évaluation								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>		Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations	19	116	101	158	points
<b>Autres titres de créance</b>		Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations	–	111	–	113	points
<b>Titres de capitaux propres<sup>1</sup></b>		Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions	100	100	100	100	%
		Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	9	9	9	9	%
		Multiple du BAIIA	Ratio cours/bénéfice	s. o.	s. o.	3,5	3,5	fois
		Comparable de marché	Équivalent de prix	23	23	79	80	%
<b>Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net</b>		Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions	100	100	100	100	%
		Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	20	20	8	20	%
		Multiple du BAIIA	Ratio cours/bénéfice	1,5	16,0	1,1	6,7	fois
		Fondée sur le prix	Valeur liquidative <sup>2</sup>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
<b>Dérivés</b>								
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>		Modèle d'évaluation des options sur swap	Volatilité propre aux devises	s. o.	s. o.	27	325	%
		Flux de trésorerie actualisés	Courbes de swaps indexés sur l'inflation	1	2	1	2	%
		Modèle d'évaluation des options	Ratio de financement	60	75	60	75	%
<b>Contrats de change</b>		Modèle d'évaluation des options	Volatilité propre aux devises	4	18	4	12	%
<b>Dérivés d'actions</b>		Modèle d'évaluation des options	Corrélation de prix	(16)	95	(19)	97	%
			Corrélation quanto	10	68	10	68	%
			Rendement de l'action	–	10	–	8	%
			Volatilité des actions	8	117	7	124	%
		Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions	100	100	100	100	%
<b>Contrats de marchandises</b>		Modèle d'évaluation des options	Corrélation quanto	(66)	(46)	(66)	(46)	%
			Corrélation des options sur swap	73	85	44	56	%
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>		Modèle d'évaluation des options	Corrélation de prix	(16)	98	(19)	97	%
			Corrélation quanto	(35)	68	(43)	68	%
			Rendement de l'action	–	11	–	16	%
			Volatilité des actions	7	284	7	96	%
		Modèle d'évaluation des options sur swap	Volatilité propre aux devises	21	462	25	325	%
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>		Modèle d'évaluation des options	Ratio de financement	1	70	2	70	%

<sup>1</sup> Au 31 octobre 2020, les actions ordinaires ne comprenaient pas la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 1,5 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2019), rachetables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché; ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité.

<sup>2</sup> Aucune information n'a été fournie sur la valeur liquidative des fonds privés en raison de la large fourchette de prix de ces instruments.



Le tableau ci-après présente l'effet qu'aurait pu avoir l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus et qui sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs aux 31 octobre. Pour les contrats de taux d'intérêt, la Banque a effectué une analyse de sensibilité sur la volatilité implicite non observable. La sensibilité des dérivés d'actions a été calculée en utilisant des hypothèses raisonnablement possibles pour analyser les effets de la variation des dividendes, de la corrélation

ou du prix de l'instrument de capitaux propres sous-jacent et de la volatilité de l'instrument en question. La sensibilité des titres détenus à des fins autres que de transaction évalués à la JVRN et des titres de capitaux propres à la JVAERG a été calculée en soumettant la juste valeur présentée à un choc à la hausse et à un choc à la baisse. La sensibilité des dépôts détenus à des fins de transaction a été calculée en faisant varier les données non observables qui peuvent inclure la volatilité, les écarts de crédit et la corrélation.

### Analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>			
	31 octobre 2020		31 octobre 2019	
	Incidence sur l'actif net		Incidence sur l'actif net	
	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Valeurs mobilières	57 \$	27 \$	49 \$	23 \$
Prêts	-	-	1	1
	<b>57</b>	<b>27</b>	50	24
<b>Dérivés</b>				
Dérivés d'actions	18	27	14	17
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>				
<b>Autres titres de créance</b>				
Obligations de sociétés et autres	-	-	2	2
<b>Titres de capitaux propres</b>				
Actions ordinaires	6	3	6	3
Actions privilégiées	7	4	10	4
	<b>13</b>	<b>7</b>	18	9
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>				
	<b>33</b>	<b>72</b>	23	32
<b>Dérivés</b>				
Contrats de taux d'intérêt	12	10	20	14
Dérivés d'actions	71	52	41	35
	<b>83</b>	<b>62</b>	61	49
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
	<b>1</b>	<b>3</b>	2	2
<b>Total</b>	<b>205 \$</b>	<b>198 \$</b>	168 \$	133 \$

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, à moins que la juste valeur de cet instrument ne soit attestée par comparaison avec d'autres transactions de marché courantes observables portant sur les mêmes instruments (sans modification ni reconditionnement) ou sur la base d'une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables. Par conséquent, la différence entre la juste valeur établie au moyen d'autres transactions de marché courantes observables ou d'une technique d'évaluation faisant appel à des données observables et le prix de la transaction correspond à un profit latent ou une perte latente lors de sa comptabilisation initiale.

La différence entre le prix de transaction au moment de la comptabilisation initiale et la valeur établie à cette date d'après une technique d'évaluation intégrant des données non observables importantes n'est passée en résultat que lorsque les données non observables importantes utilisées pour évaluer les

instruments deviennent observables. Le tableau ci-après résume la différence totale non encore comptabilisée dans le résultat net qui est attribuable à l'écart entre le prix de transaction et le montant établi d'après des techniques d'évaluation qui font appel à des données non observables importantes au moment de la comptabilisation initiale.

	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>	
	2020	2019
(en millions de dollars canadiens)		
Solde au début de l'exercice	15 \$	14 \$
Nouvelles transactions	87	38
Comptabilisés dans l'état du résultat consolidé au cours de l'exercice	(66)	(37)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>36 \$</b>	15 \$

## ACTIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

### Valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net

Certaines valeurs mobilières utilisées à l'appui des provisions d'assurance dans les filiales de souscription d'assurances de la Banque ont été désignées à la JVRN. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance est établie au moyen d'un facteur d'actualisation fondé sur le rendement des actifs investis utilisés à l'appui des provisions, y compris les valeurs mobilières désignées à la JVRN, les variations du facteur d'actualisation étant comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Les profits latents ou les pertes latentes sur les valeurs mobilières désignées à la JVRN sont comptabilisés à l'état du résultat consolidé dans la même période que les pertes ou les profits résultant des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs d'assurance.

En outre, certains titres de créance ont été désignés à la JVRN étant donné qu'ils sont couverts économiquement par des dérivés et que cette désignation permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une non-concordance comptable. Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

### Hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et passifs non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau ci-après présente, aux 31 octobre 2020 et 2019, le classement dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs de chaque actif et passif financier qui n'était pas comptabilisé à la juste valeur, mais dont la juste valeur est présentée.

### Hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et passifs non comptabilisés à la juste valeur<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2020				31 octobre 2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS</b>								
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	919 \$	174 571 \$	10 \$	175 500 \$	169 \$	78 195 \$	10 \$	78 374 \$
Autres titres de créance	–	53 371	2	53 373	–	52 368	2	52 370
Total des titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	919	227 942	12	228 873	169	130 563	12	130 744
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	–	236 287	490 910	727 197	–	221 405	466 749	688 154
Total des actifs dont la juste valeur est présentée	919 \$	464 229 \$	490 922 \$	956 070 \$	169 \$	351 968 \$	466 761 \$	818 898 \$
<b>PASSIFS</b>								
Dépôts	– \$	1 137 624 \$	– \$	1 137 624 \$	– \$	892 597 \$	– \$	892 597 \$
Passifs de titrisation au coût amorti	–	16 143	–	16 143	–	14 258	–	14 258
Billets et débentures subordonnés	–	12 374	–	12 374	–	11 323	–	11 323
Total des passifs dont la juste valeur est présentée	– \$	1 166 141 \$	– \$	1 166 141 \$	– \$	918 178 \$	– \$	918 178 \$

<sup>1</sup> Ce tableau ne tient pas compte des actifs et passifs financiers dont la valeur comptable correspond à une estimation raisonnable de la juste valeur.

## NOTE 6 COMPENSATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

La Banque conclut des accords de compensation avec des contreparties (comme des chambres de compensation) pour gérer le risque de crédit associé principalement aux opérations de mise en pension et de prise en pension, de prêts et d'emprunts de valeurs mobilières et de dérivés négociés hors Bourse et en Bourse. Ces accords de compensation et accords similaires permettent généralement aux contreparties de compenser les passifs contre des actifs disponibles reçus. Le droit d'opérer compensation est un droit établi de régler ou d'éliminer de toute autre façon, en totalité ou en partie, un montant dû en imputant sur ce montant à recevoir de l'autre partie. Ces accords réduisent effectivement le risque de crédit de la Banque autant qu'il le serait si les mêmes contreparties étaient responsables de l'exposition brute aux termes des mêmes contrats sous-jacents.

Les accords de compensation sont constitués habituellement d'une convention-cadre de compensation qui précise les modalités générales de l'entente entre les contreparties, y compris des informations sur le mode de calcul du montant compensé, le type de sûretés et la définition de cas de défaillance et d'autres circonstances entraînant la résiliation liés à des transactions relevant de l'entente. Les conventions-cadres de compensation comprennent les modalités visant toutes les opérations pertinentes (ou le plus grand nombre possible) entre

les contreparties. Plusieurs transactions distinctes sont regroupées sous cette convention-cadre de compensation générale, qui agit comme contrat juridique unique qui régit la conduite des activités entre les contreparties. En plus d'atténuer le risque de crédit, le regroupement de transactions distinctes sous une seule convention-cadre de compensation qui permet de compenser les transactions visées, contribue aussi à atténuer les risques de règlement liés aux transactions couvrant plusieurs territoires ou comportant plusieurs contrats. Ces accords comprennent les accords de compensation, les conventions-cadres de pension livrées sur titres et les conventions-cadres de prêt de titres.

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut de nombreux contrats pour acheter et vendre des produits et des services avec divers fournisseurs. Certains de ces contrats peuvent comporter des dispositions en matière de compensation qui permettent la compensation de différentes dettes fournisseurs et créances clients en cas de défaillance de l'une des parties. Bien qu'il ne soit pas présenté dans le tableau ci-après, le montant brut de tous les montants à payer aux fournisseurs de la Banque ou à recevoir de ceux-ci est présenté au poste Créances clients et autres éléments dans le tableau à la note 16 et au poste Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments dans le tableau à la note 18.

La Banque conclut également des transactions normalisées sur actions et obligations. Dans certains cas, des mécanismes de compensation peuvent permettre de compenser les montants à payer aux courtiers et à recevoir des courtiers relativement à ces acquisitions ou cessions. Bien qu'ils ne soient pas présentés dans le tableau ci-après, les montants à recevoir sont présentés au poste Montants à recevoir des courtiers et des clients, et les montants à payer sont présentés au poste Montants à payer aux courtiers et aux clients.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des actifs et passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, y compris les montants qui ne sont pas autrement compensés dans

le bilan consolidé ainsi que les actifs financiers affectés en garantie reçus pour atténuer le risque de crédit de ces actifs et passifs financiers. Les montants bruts des actifs et passifs financiers sont rapprochés aux montants nets présentés au poste pertinent du bilan consolidé, compte tenu des opérations réalisées avec les mêmes contreparties qui ont été compensées dans le bilan consolidé. Les montants connexes et les actifs affectés en garantie reçus qui ne sont pas compensés dans le bilan consolidé, mais qui autrement font l'objet de la même convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, sont alors présentés de façon à obtenir un montant net.

### Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

(en millions de dollars canadiens)

Aux

31 octobre 2020

	Montants bruts des instruments financiers comptabilisés, avant la compensation d'éléments du bilan	Montants bruts des instruments financiers comptabilisés qui sont compensés dans le bilan consolidé	Montant net des instruments financiers présentés dans le bilan consolidé	Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, qui ne sont pas compensés dans le bilan consolidé <sup>1, 2</sup>		
				Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire	Actifs affectés en garantie	Montant net
<b>Actifs financiers</b>						
Dérivés	55 732 \$	1 490 \$	54 242 \$	34 970 \$	8 914 \$	10 358 \$
Valeurs mobilières prises en pension	198 273	29 111	169 162	38 335	129 682	1 145
<b>Total</b>	<b>254 005</b>	<b>30 601</b>	<b>223 404</b>	<b>73 305</b>	<b>138 596</b>	<b>11 503</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Dérivés	54 693	1 490	53 203	34 970	16 998	1 235
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	217 987	29 111	188 876	38 335	149 882	659
<b>Total</b>	<b>272 680 \$</b>	<b>30 601 \$</b>	<b>242 079 \$</b>	<b>73 305 \$</b>	<b>166 880 \$</b>	<b>1 894 \$</b>

31 octobre 2019

<b>Actifs financiers</b>						
Dérivés	55 973 \$	7 079 \$	48 894 \$	32 664 \$	8 840 \$	7 390 \$
Valeurs mobilières prises en pension	180 054	14 119	165 935	14 430	141 903	9 602
<b>Total</b>	<b>236 027</b>	<b>21 198</b>	<b>214 829</b>	<b>47 094</b>	<b>150 743</b>	<b>16 992</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Dérivés	57 130	7 079	50 051	32 664	17 387	–
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	139 975	14 119	125 856	14 430	110 995	431
<b>Total</b>	<b>197 105 \$</b>	<b>21 198 \$</b>	<b>175 907 \$</b>	<b>47 094 \$</b>	<b>128 382 \$</b>	<b>431 \$</b>

<sup>1</sup> La garantie excédante découlant du surdimensionnement n'est pas reflétée dans le tableau.

<sup>2</sup> Comprennent des montants dont les droits à compensation contractuels sont sujets à une incertitude en vertu des lois du territoire en cause.

**Durées contractuelles restantes jusqu'à l'échéance des valeurs mobilières**

Les durées contractuelles restantes jusqu'à l'échéance des valeurs détenues par la Banque sont présentées dans le tableau suivant.

**Calendrier des échéances des valeurs mobilières<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

							Aux	
							31 octobre 2020	31 octobre 2019
	Durée restante jusqu'à l'échéance <sup>2</sup>							
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total	Total
<b>Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	16 124 \$	1 774 \$	431 \$	2 335 \$	828 \$	– \$	21 492 \$	10 916 \$
Provinces	1 621	984	904	917	4 042	–	8 468	8 518
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	4 615	5 466	5 235	781	6 728	–	22 825	19 133
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	1 085	915	554	1 460	549	–	4 563	4 132
Titres adossés à des créances hypothécaires								
Résidentiel	299	575	653	–	–	–	1 527	1 603
Commercial	–	16	80	67	–	–	163	143
	23 744	9 730	7 857	5 560	12 147	–	59 038	44 445
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens								
	816	1 500	1 284	1 310	705	–	5 615	5 132
Autres émetteurs								
	3 753	4 817	2 965	1 572	246	–	13 353	13 548
	4 569	6 317	4 249	2 882	951	–	18 968	18 680
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions ordinaires								
	–	–	–	–	–	43 842	43 842	56 119
Actions privilégiées								
	–	–	–	–	–	37	37	57
	–	–	–	–	–	43 879	43 879	56 176
<b>Droits conservés</b>								
	–	3	6	5	–	–	14	19
<b>Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction</b>	<b>28 313 \$</b>	<b>16 050 \$</b>	<b>12 112 \$</b>	<b>8 447 \$</b>	<b>13 098 \$</b>	<b>43 879 \$</b>	<b>121 899 \$</b>	<b>119 320 \$</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	32 \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	–	–	–	–	388	–	388	287
	–	–	–	–	388	–	388	319
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens								
	–	47	281	–	–	324	652	587
Titres adossés à des actifs								
	112	1 997	527	598	58	–	3 292	3 362
Autres émetteurs								
	–	–	–	–	–	170	170	132
	112	2 044	808	598	58	494	4 114	4 081
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions ordinaires								
	–	–	–	–	–	293	293	277
Actions privilégiées								
	–	–	–	–	–	35	35	30
	–	–	–	–	–	328	328	307
<b>Total des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>112 \$</b>	<b>2 044 \$</b>	<b>808 \$</b>	<b>598 \$</b>	<b>446 \$</b>	<b>822 \$</b>	<b>4 830 \$</b>	<b>4 707 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été ajoutés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

**Calendrier des échéances des valeurs mobilières<sup>1</sup> (suite)**

(en millions de dollars canadiens)

							31 octobre 2020	31 octobre 2019
	Durée restante jusqu'à l'échéance <sup>2</sup>							
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total	Total
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	1 129 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1 129 \$	164 \$
Provinces	325	70	50	1	99	–	545	388
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	–	11	–	–	–	–	11	67
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	146	137	101	–	–	–	384	794
	<b>1 600</b>	<b>218</b>	<b>151</b>	<b>1</b>	<b>99</b>	<b>–</b>	<b>2 069</b>	<b>1 413</b>
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens								
	309	757	635	457	22	–	2 180	1 888
Autres émetteurs								
	65	252	173	–	–	–	490	739
	<b>374</b>	<b>1 009</b>	<b>808</b>	<b>457</b>	<b>22</b>	<b>–</b>	<b>2 670</b>	<b>2 627</b>
	<b>1 974 \$</b>	<b>1 227 \$</b>	<b>959 \$</b>	<b>458 \$</b>	<b>121 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>4 739 \$</b>	<b>4 040 \$</b>
<b>Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	2 144 \$	2 922 \$	6 120 \$	2 434 \$	506 \$	– \$	14 126 \$	9 663 \$
Provinces	1 368	2 308	4 430	7 920	476	–	16 502	12 927
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	10 516	11 497	2 467	3 031	5 523	–	33 034	40 737
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	3 988	6 025	539	204	–	–	10 756	14 407
Titres adossés à des créances hypothécaires								
	1 166	2 699	–	–	–	–	3 865	5 437
	<b>19 182</b>	<b>25 451</b>	<b>13 556</b>	<b>13 589</b>	<b>6 505</b>	<b>–</b>	<b>78 283</b>	<b>83 171</b>
<b>Autres titres de créance</b>								
Titres adossés à des actifs								
	954	1 978	1 906	1 649	3 519	–	10 006	15 888
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes								
	–	–	–	–	–	–	–	247
Obligations de sociétés et autres								
	2 174	3 570	2 519	1 612	20	–	9 895	7 834
	<b>3 128</b>	<b>5 548</b>	<b>4 425</b>	<b>3 261</b>	<b>3 539</b>	<b>–</b>	<b>19 901</b>	<b>23 969</b>
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions ordinaires								
	–	–	–	–	–	2 387	2 387	1 598
Actions privilégiées								
	–	–	–	–	–	212	212	242
	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 599</b>	<b>2 599</b>	<b>1 840</b>
	<b>22 310 \$</b>	<b>30 999 \$</b>	<b>17 981 \$</b>	<b>16 850 \$</b>	<b>10 044 \$</b>	<b>2 599 \$</b>	<b>100 783 \$</b>	<b>108 980 \$</b>
<b>Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	11 046 \$	1 201 \$	3 036 \$	643 \$	2 055 \$	– \$	17 981 \$	4 771 \$
Provinces	77	293	2 075	2 784	398	–	5 627	2 271
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	36 788	7 987	12 045	23 086	33 939	–	113 845	43 214
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	8 105	16 438	11 077	1 520	–	–	37 140	28 019
	<b>56 016</b>	<b>25 919</b>	<b>28 233</b>	<b>28 033</b>	<b>36 392</b>	<b>–</b>	<b>174 593</b>	<b>78 275</b>
<b>Autres titres de créance</b>								
Titres adossés à des actifs								
	9	5 856	8 811	2 102	10 419	–	27 197	28 763
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes								
	–	–	–	80	16 912	–	16 992	16 236
Émetteurs canadiens								
	203	49	54	573	8	–	887	99
Autres émetteurs								
	1 059	3 788	1 746	1 415	2	–	8 010	7 124
	<b>1 271</b>	<b>9 693</b>	<b>10 611</b>	<b>4 170</b>	<b>27 341</b>	<b>–</b>	<b>53 086</b>	<b>52 222</b>
	<b>57 287</b>	<b>35 612</b>	<b>38 844</b>	<b>32 203</b>	<b>63 733</b>	<b>–</b>	<b>227 679</b>	<b>130 497</b>
	<b>109 996 \$</b>	<b>85 932 \$</b>	<b>70 704 \$</b>	<b>58 556 \$</b>	<b>87 442 \$</b>	<b>47 300 \$</b>	<b>459 930 \$</b>	<b>367 544 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

### Profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières

Le tableau suivant présente un sommaire des profits latents et des pertes latentes aux 31 octobre 2020 et 2019.

### Profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2020				31 octobre 2019			
	Coût/ coût amorti <sup>1</sup>	Profits bruts latents	(Pertes brutes latentes)	Juste valeur	Coût/ coût amorti <sup>1</sup>	Profits bruts latents	(Pertes brutes latentes)	Juste valeur
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	13 967 \$	160 \$	(1) \$	14 126 \$	9 603 \$	62 \$	(2) \$	9 663 \$
Provinces	16 342	181	(21)	16 502	12 890	77	(40)	12 927
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	32 875	192	(33)	33 034	40 703	86	(52)	40 737
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	10 720	39	(3)	10 756	14 394	21	(8)	14 407
Titres adossés à des créances hypothécaires								
	3 855	11	(1)	3 865	5 407	31	(1)	5 437
	77 759	583	(59)	78 283	82 997	277	(103)	83 171
<b>Autres titres de créance</b>								
Titres adossés à des actifs								
	10 051	26	(71)	10 006	15 890	29	(31)	15 888
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes								
	–	–	–	–	247	–	–	247
Obligations de sociétés et autres								
	9 853	79	(37)	9 895	7 832	27	(25)	7 834
	19 904	105	(108)	19 901	23 969	56	(56)	23 969
<b>Total des titres de créance</b>	<b>97 663</b>	<b>688</b>	<b>(167)</b>	<b>98 184</b>	<b>106 966</b>	<b>333</b>	<b>(159)</b>	<b>107 140</b>
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions ordinaires								
	2 641	26	(280)	2 387	1 594	31	(27)	1 598
Actions privilégiées								
	303	–	(91)	212	302	4	(64)	242
	2 944	26	(371)	2 599	1 896	35	(91)	1 840
<b>Total des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>100 607 \$</b>	<b>714 \$</b>	<b>(538) \$</b>	<b>100 783 \$</b>	<b>108 862 \$</b>	<b>368 \$</b>	<b>(250) \$</b>	<b>108 980 \$</b>

<sup>1</sup> Comprend la conversion des soldes au coût amorti au taux de change au comptant à la fin de la période.

### Titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Banque a désigné certains titres de capitaux propres présentés dans le tableau suivant comme des titres de capitaux propres à la JVAERG. Cette désignation est attribuable au fait que ces placements sont détenus à des fins autres que de transaction.

### Titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2020		31 octobre 2019	
	Juste valeur	Revenus de dividendes comptabilisés	Juste valeur	Revenus de dividendes comptabilisés
Actions ordinaires	2 387 \$	93 \$	1 598 \$	64 \$
Actions privilégiées	212	14	242	15
<b>Total</b>	<b>2 599 \$</b>	<b>107 \$</b>	<b>1 840 \$</b>	<b>79 \$</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, la Banque a cédé certains titres de capitaux propres conformément à sa stratégie de placement d'une juste valeur de 40 millions de dollars (323 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019). Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, la Banque a dégagé des profits (pertes) cumulés de (18) millions de dollars (68 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019) à la cession de ces titres de capitaux propres et a comptabilisé des revenus de dividendes de néant (3 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019).

### Profits nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les	
	31 octobre 2020	31 octobre 2019
Titres de créance au coût amorti	13 \$	49 \$
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	27	29
<b>Total</b>	<b>40 \$</b>	<b>78 \$</b>

### Qualité du crédit des titres de créance

La Banque évalue le risque de crédit des expositions autres que de détail par emprunteur individuel, en utilisant la NRE et la NRF, comme il est décrit dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2020. Ce système sert à évaluer toutes les expositions autres que de détail, y compris les titres de créance.

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute des titres de créance évalués au coût amorti et des titres de créance à la JVAERG par notation de risque interne aux fins de la gestion du risque de crédit et ventile les titres de créance selon qu'ils font l'objet de provisions à l'étape 1, à l'étape 2 ou à l'étape 3.

### Titres de créance par notation de risque

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2020				31 octobre 2019			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
<b>Titres de créance</b>								
Première qualité	322 842 \$	– \$	s. o. \$	322 842 \$	235 475 \$	– \$	s. o. \$	235 475 \$
Qualité inférieure	2 762	244	s. o.	3 006	2 109	54	s. o.	2 163
Actifs surveillés et classés	s. o.	17	s. o.	17	s. o.	–	s. o.	–
Défaillance	s. o.	s. o.	–	–	s. o.	s. o.	–	–
<b>Total des titres de créance</b>	<b>325 604</b>	<b>261</b>	<b>–</b>	<b>325 865</b>	<b>237 584</b>	<b>54</b>	<b>–</b>	<b>237 638</b>
<b>Provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance au coût amorti</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>
<b>Titres de créance, déduction faite de la provision</b>	<b>325 602 \$</b>	<b>261 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>325 863 \$</b>	<b>237 583 \$</b>	<b>54 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>237 637 \$</b>

Au 31 octobre 2020, la provision pour pertes sur créances relative aux titres de créance s'élevait à 7 millions de dollars (4 millions de dollars au 31 octobre 2019), dont un montant de 2 millions de dollars (1 million de dollars au 31 octobre 2019) pour des titres de créance au coût amorti et un montant de 5 millions de dollars (3 millions de dollars au 31 octobre 2019) pour des titres de créance à la JVAERG. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, la Banque a comptabilisé à l'état du résultat une provision pour pertes sur créances relative aux titres de créances au coût amorti de 1 million de dollars (1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, la

Banque a comptabilisé à l'état du résultat une provision pour pertes sur créances relative aux titres de créances à la JVAERG de 2 millions de dollars (reprise de provision pour pertes sur créances de 2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019).

Aux 31 octobre 2020 et 2019, la différence entre les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes et les pertes de crédit attendues selon le scénario de base sur les titres de créance à la JVAERG ou au coût amorti n'était pas significative. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3.

NOTE 8

### PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

### Qualité du crédit des prêts

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail, notamment en ce qui concerne les particuliers et les petites entreprises, la Banque gère les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Pour les expositions autres que de détail, une NRE est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs d'évaluation des risques propres à une industrie ou un secteur et selon des jugements d'experts. Pour plus de renseignements, notamment sur les fourchettes de PD s'alignant sur les notations de risque des expositions de détail ainsi que sur l'échelle de NRE en

21 points de la Banque s'alignant sur les notations de risque et les notations de crédit externes pour les expositions autres que de détail, se reporter aux passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2020.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts, des acceptations et des expositions au risque de crédit sur les engagements de prêt et les contrats de garantie financière par notation de risque interne aux fins de la gestion du risque de crédit et ventilent les prêts et expositions selon qu'ils font l'objet de provisions à l'étape 1, à l'étape 2 ou à l'étape 3.

## Prêts et acceptations par notation de risque

(en millions de dollars canadiens)

	Aux							
	31 octobre 2020				31 octobre 2019			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
<b>Prêts hypothécaires résidentiels<sup>1, 2, 3</sup></b>								
Risque faible	169 710 \$	3 125 \$	s. o.	172 835 \$	181 748 \$	77 \$	s. o.	181 825 \$
Risque normal	56 663	9 938	s. o.	66 601	43 988	248	s. o.	44 236
Risque moyen	–	7 690	s. o.	7 690	5 817	433	s. o.	6 250
Risque élevé	–	4 120	443	4 563	964	1 454	366	2 784
Défaillance	s. o.	s. o.	530	530	s. o.	s. o.	545	545
<b>Total</b>	<b>226 373</b>	<b>24 873</b>	<b>973</b>	<b>252 219</b>	<b>232 517</b>	<b>2 212</b>	<b>911</b>	<b>235 640</b>
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>32</b>	<b>205</b>	<b>65</b>	<b>302</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>56</b>	<b>110</b>
<b>Prêts, déduction faite de la provision</b>	<b>226 341</b>	<b>24 668</b>	<b>908</b>	<b>251 917</b>	<b>232 489</b>	<b>2 186</b>	<b>855</b>	<b>235 530</b>
<b>Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers<sup>4</sup></b>								
Risque faible	77 178	1 199	s. o.	78 377	92 601	953	s. o.	93 554
Risque normal	59 349	1 360	s. o.	60 709	46 878	973	s. o.	47 851
Risque moyen	28 094	3 631	s. o.	31 725	27 576	879	s. o.	28 455
Risque élevé	3 700	9 940	638	14 278	6 971	2 435	618	10 024
Défaillance	s. o.	s. o.	371	371	s. o.	s. o.	450	450
<b>Total</b>	<b>168 321</b>	<b>16 130</b>	<b>1 009</b>	<b>185 460</b>	<b>174 026</b>	<b>5 240</b>	<b>1 068</b>	<b>180 334</b>
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>567</b>	<b>1 265</b>	<b>187</b>	<b>2 019</b>	<b>690</b>	<b>384</b>	<b>175</b>	<b>1 249</b>
<b>Prêts, déduction faite de la provision</b>	<b>167 754</b>	<b>14 865</b>	<b>822</b>	<b>183 441</b>	<b>173 336</b>	<b>4 856</b>	<b>893</b>	<b>179 085</b>
<b>Cartes de crédit</b>								
Risque faible	3 916	49	s. o.	3 965	7 188	48	s. o.	7 236
Risque normal	7 027	129	s. o.	7 156	10 807	82	s. o.	10 889
Risque moyen	10 431	804	s. o.	11 235	11 218	275	s. o.	11 493
Risque élevé	3 493	6 180	206	9 879	4 798	1 670	355	6 823
Défaillance	s. o.	s. o.	99	99	s. o.	s. o.	123	123
<b>Total</b>	<b>24 867</b>	<b>7 162</b>	<b>305</b>	<b>32 334</b>	<b>34 011</b>	<b>2 075</b>	<b>478</b>	<b>36 564</b>
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>624</b>	<b>1 726</b>	<b>204</b>	<b>2 554</b>	<b>732</b>	<b>521</b>	<b>322</b>	<b>1 575</b>
<b>Prêts, déduction faite de la provision</b>	<b>24 243</b>	<b>5 436</b>	<b>101</b>	<b>29 780</b>	<b>33 279</b>	<b>1 554</b>	<b>156</b>	<b>34 989</b>
<b>Entreprises et gouvernements<sup>1, 2, 3, 5, 6, 7</sup></b>								
Première qualité ou risque faible ou normal	120 106	250	s. o.	120 356	111 763	81	s. o.	111 844
Qualité inférieure ou risque moyen	126 509	11 818	s. o.	138 327	128 263	5 540	s. o.	133 803
Actifs surveillés et classés ou risque élevé	890	12 567	120	13 577	951	4 649	158	5 758
Défaillance	s. o.	s. o.	982	982	s. o.	s. o.	730	730
<b>Total</b>	<b>247 505</b>	<b>24 635</b>	<b>1 102</b>	<b>273 242</b>	<b>240 977</b>	<b>10 270</b>	<b>888</b>	<b>252 135</b>
<b>Provision pour pertes sur prêts et acceptations</b>	<b>1 321</b>	<b>1 706</b>	<b>388</b>	<b>3 415</b>	<b>672</b>	<b>648</b>	<b>193</b>	<b>1 513</b>
<b>Prêts et acceptations, déduction faite de la provision</b>	<b>246 184</b>	<b>22 929</b>	<b>714</b>	<b>269 827</b>	<b>240 305</b>	<b>9 622</b>	<b>695</b>	<b>250 622</b>
<b>Total des prêts et des acceptations<sup>5, 8</sup></b>	<b>667 066</b>	<b>72 800</b>	<b>3 389</b>	<b>743 255</b>	<b>681 531</b>	<b>19 797</b>	<b>3 345</b>	<b>704 673</b>
<b>Total de la provision pour pertes sur prêts<sup>8</sup></b>	<b>2 544</b>	<b>4 902</b>	<b>844</b>	<b>8 290</b>	<b>2 122</b>	<b>1 579</b>	<b>746</b>	<b>4 447</b>
<b>Total des prêts et des acceptations, déduction faite de la provision<sup>5, 8</sup></b>	<b>664 522 \$</b>	<b>67 898 \$</b>	<b>2 545 \$</b>	<b>734 965 \$</b>	<b>679 409 \$</b>	<b>18 218 \$</b>	<b>2 599 \$</b>	<b>700 226 \$</b>

<sup>1</sup> Au 31 octobre 2020, aucune provision pour pertes sur prêts n'avait été établie pour les prêts douteux d'un montant de 111 millions de dollars (127 millions de dollars au 31 octobre 2019), étant donné que la valeur réalisable de la garantie dépasse le montant du prêt.

<sup>2</sup> Au 31 octobre 2020, excluent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN d'une juste valeur respectivement de 13 milliards de dollars (12 milliards de dollars au 31 octobre 2019) et 4 milliards de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2019).

<sup>3</sup> Au 31 octobre 2020, comprennent les prêts hypothécaires assurés de 86 milliards de dollars (88 milliards de dollars au 31 octobre 2019).

<sup>4</sup> Au 31 octobre 2020, comprennent les prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 12 milliards de dollars (13 milliards de dollars au 31 octobre 2019).

<sup>5</sup> Au 31 octobre 2020, comprennent les prêts évalués à la JVAERG de 3 milliards de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2019) et les engagements de clients au titre d'acceptations de 15 milliards de dollars (13 milliards de dollars au 31 octobre 2019).

<sup>6</sup> Au 31 octobre 2020, comprennent les prêts garantis par des organismes gouvernementaux de 27 milliards de dollars (26 milliards de dollars au 31 octobre 2019), qui sont principalement classés comme des prêts d'emprunteurs ayant une note de crédit de qualité inférieure ou de catégorie moindre selon le risque de crédit de l'emprunteur.

<sup>7</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

<sup>8</sup> Au 31 octobre 2020, l'étape 3 comprenait les prêts dépréciés acquis d'un montant de 232 millions de dollars (313 millions de dollars au 31 octobre 2019) et la provision pour pertes sur prêts connexes d'un montant de 10 millions de dollars (12 millions de dollars au 31 octobre 2019) qui sont inclus dans la catégorie de notation de risque «Défaillance» puisque ces prêts étaient dépréciés au moment de leur acquisition.



## Prêts et acceptations par notation de risque – Instruments de crédit hors bilan<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>							
	31 octobre 2020				31 octobre 2019			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
<b>Expositions de détail<sup>2</sup></b>								
Risque faible	200 226 \$	724 \$	s. o. \$	200 950 \$	227 757 \$	732 \$	s. o. \$	228 489 \$
Risque normal	78 448	1 124	s. o.	79 572	67 245	570	s. o.	67 815
Risque moyen	35 187	1 444	s. o.	36 631	13 204	277	s. o.	13 481
Risque élevé	2 004	3 025	–	5 029	1 869	854	–	2 723
Défaillance	s. o.	s. o.	–	–	s. o.	s. o.	–	–
<b>Expositions autres que de détail<sup>3</sup></b>								
Première qualité	194 182	–	s. o.	194 182	179 650	–	s. o.	179 650
Qualité inférieure	76 280	6 553	s. o.	82 833	64 553	3 397	s. o.	67 950
Actifs surveillés et classés	18	4 416	–	4 434	2	2 126	–	2 128
Défaillance	s. o.	s. o.	144	144	s. o.	s. o.	108	108
<b>Total des instruments de crédit hors bilan</b>	<b>586 345</b>	<b>17 286</b>	<b>144</b>	<b>603 775</b>	<b>554 280</b>	<b>7 956</b>	<b>108</b>	<b>562 344</b>
<b>Provision pour les instruments de crédit hors bilan</b>	<b>381</b>	<b>672</b>	<b>34</b>	<b>1 087</b>	<b>293</b>	<b>277</b>	<b>15</b>	<b>585</b>
<b>Total des instruments de crédit hors bilan, déduction faite de la provision</b>	<b>585 964 \$</b>	<b>16 614 \$</b>	<b>110 \$</b>	<b>602 688 \$</b>	<b>553 987 \$</b>	<b>7 679 \$</b>	<b>93 \$</b>	<b>561 759 \$</b>

<sup>1</sup> Compte non tenu des engagements hypothécaires.

<sup>2</sup> Au 31 octobre 2020, comprennent des lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit de 321 milliards de dollars (311 milliards de dollars au 31 octobre 2019), lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

<sup>3</sup> Au 31 octobre 2020, comprennent la tranche non utilisée de 43 milliards de dollars (41 milliards de dollars au 31 octobre 2019) des facilités de crédit et de liquidité sans engagement.

Le tableau ci-après présente des informations sur les prêts douteux de la Banque aux 31 octobre 2020 et 2019.

## Prêts douteux<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>							
	31 octobre 2020				31 octobre 2019			
	Solde de principal non remboursé <sup>2</sup>	Valeur comptable	Provision connexe pour pertes sur créances	Moyenne des prêts douteux bruts	Solde de principal non remboursé <sup>2</sup>	Valeur comptable	Provision connexe pour pertes sur créances	Moyenne des prêts douteux bruts
Prêts hypothécaires résidentiels	885 \$	825 \$	67 \$	781 \$	788 \$	724 \$	53 \$	698 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	1 068	988	186	1 067	1 159	1 037	173	1 160
Cartes de crédit	305	305	204	446	478	478	322	465
Entreprises et gouvernements	1 134	1 039	377	1 137	870	793	186	906
<b>Total</b>	<b>3 392 \$</b>	<b>3 157 \$</b>	<b>834 \$</b>	<b>3 431 \$</b>	<b>3 295 \$</b>	<b>3 032 \$</b>	<b>734 \$</b>	<b>3 229 \$</b>

<sup>1</sup> Les soldes excluent les prêts dépréciés acquis.

<sup>2</sup> Représente le solde exigible aux termes du contrat.

Les variations de la provision pour pertes sur prêts de la Banque, aux 31 octobre 2020 et 2019 et pour les exercices clos à ces dates, sont présentées dans les tableaux ci-après.

### Provision pour pertes sur prêt

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 octobre							
	2020				2019			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>1</sup>	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>1</sup>	Total
<b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>								
Solde au début de la période	28 \$	26 \$	56 \$	110 \$	24 \$	34 \$	52 \$	110 \$
Provision pour pertes sur créances								
Transfert à l'étape 1 <sup>2</sup>	66	(65)	(1)	–	35	(33)	(2)	–
Transfert à l'étape 2	(33)	46	(13)	–	(5)	13	(8)	–
Transfert à l'étape 3	–	(14)	14	–	(2)	(8)	10	–
Réévaluation nette en raison des transferts <sup>3</sup>	(20)	29	–	9	(16)	6	–	(10)
Nouveaux montages ou acquisitions <sup>4</sup>	15	s. o.	s. o.	15	14	s. o.	s. o.	14
Remboursements nets <sup>5</sup>	–	(1)	–	(1)	–	(1)	–	(1)
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) <sup>6</sup>	(4)	(11)	(22)	(37)	(4)	(5)	(17)	(26)
Modifications des risques, paramètres et modèles <sup>7</sup>	(21)	196	53	228	(18)	20	49	51
Cessions	–	–	–	–	–	–	–	–
Radiations	–	–	(26)	(26)	–	–	(31)	(31)
Reprises	1	(1)	1	1	–	–	1	1
Écart de conversion et autres ajustements	–	–	3	3	–	–	2	2
Solde à la fin de la période	32 \$	205 \$	65 \$	302 \$	28 \$	26 \$	56 \$	110 \$
<b>Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers</b>								
Solde, y compris les instruments hors bilan, au début de la période	717 \$	417 \$	175 \$	1 309 \$	599 \$	392 \$	180 \$	1 171 \$
Provision pour pertes sur créances								
Transfert à l'étape 1 <sup>2</sup>	490	(473)	(17)	–	352	(333)	(19)	–
Transfert à l'étape 2	(438)	504	(66)	–	(121)	164	(43)	–
Transfert à l'étape 3	(11)	(147)	158	–	(15)	(164)	179	–
Réévaluation nette en raison des transferts <sup>3</sup>	(216)	473	11	268	(149)	160	11	22
Nouveaux montages ou acquisitions <sup>4</sup>	327	s. o.	s. o.	327	326	s. o.	s. o.	326
Remboursements nets <sup>5</sup>	(92)	(62)	(11)	(165)	(88)	(30)	(12)	(130)
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) <sup>6</sup>	(95)	(73)	(31)	(199)	(81)	(71)	(49)	(201)
Modifications des risques, paramètres et modèles <sup>7</sup>	(83)	698	952	1 567	(105)	298	893	1 086
Cessions	–	–	–	–	–	–	–	–
Radiations	–	–	(1 261)	(1 261)	–	–	(1 220)	(1 220)
Reprises	–	–	278	278	–	–	254	254
Écart de conversion et autres ajustements	(4)	(7)	(1)	(12)	(1)	1	1	1
Solde, y compris les instruments hors bilan, à la fin de la période	595	1 330	187	2 112	717	417	175	1 309
Moins la provision pour les instruments hors bilan <sup>8</sup>	28	65	–	93	27	33	–	60
Solde à la fin de la période	567 \$	1 265 \$	187 \$	2 019 \$	690 \$	384 \$	175 \$	1 249 \$

<sup>1</sup> Comprend la provision pour pertes sur prêts liée aux prêts dépréciés acquis.

<sup>2</sup> Les transferts représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

<sup>3</sup> Représente la réévaluation automatique entre des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir (étape 1) et des pertes de crédit attendues pour la durée de vie (étape 2 ou étape 3) en raison des transferts d'une étape à l'autre nécessaires du fait de la migration du risque de crédit, comme il est décrit à la rubrique «Augmentation importante du risque de crédit» de la note 2, *Sommaire des principales méthodes comptables*, et à la note 3, *Jugements, estimations et hypothèses comptables importants*, tous les autres facteurs ayant une incidence sur la variation des pertes de crédit attendues demeurant constants.

<sup>4</sup> Représentent l'augmentation de la provision découlant des nouveaux montages de prêts, des prêts acquis ou des prêts renouvelés.

<sup>5</sup> Représentent les variations de la provision liées aux variations des flux de trésorerie associées aux nouveaux octrois ou aux remboursements sur les prêts en cours.

<sup>6</sup> Représente la diminution de la provision découlant des prêts entièrement remboursés et exclut la diminution associée aux prêts qui ont été cédés ou radiés en totalité.

<sup>7</sup> Représentent les variations de la provision liées aux modifications des risques (p. ex., la PD) de la période considérée découlant des modifications apportées aux facteurs macroéconomiques, au niveau de risque, aux paramètres et/ou aux modèles après la migration d'une étape à l'autre. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques «Évaluation des pertes de crédit attendues» et «Informations prospectives et jugement d'expert en matière de crédit» de la note 2, *Sommaire des principales méthodes comptables*, et à la note 3, *Jugements, estimations et hypothèses comptables importants*.

<sup>8</sup> La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

**Provision pour pertes sur prêt (suite)**

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 octobre

	2020				2019			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>1</sup>	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3 <sup>1</sup>	Total
<b>Cartes de crédit<sup>2</sup></b>								
Solde, y compris les instruments hors bilan, au début de la période	934 \$	673 \$	322 \$	1 929 \$	819 \$	580 \$	341 \$	1 740 \$
Provision pour pertes sur créances	1 000	(970)	(30)	–	705	(623)	(82)	–
Transfert à l'étape 1 <sup>3</sup>	(598)	673	(75)	–	(224)	288	(64)	–
Transfert à l'étape 2	(19)	(638)	657	–	(30)	(563)	593	–
Transfert à l'étape 3	(356)	830	22	496	(240)	314	41	115
Réévaluation nette en raison des transferts <sup>3</sup>	174	s. o.	s. o.	174	144	s. o.	s. o.	144
Nouveaux montages ou acquisitions <sup>3</sup>	(35)	(7)	35	(7)	92	3	(22)	73
Remboursements nets <sup>3</sup>								
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) <sup>3</sup>	(145)	(174)	(378)	(697)	(96)	(107)	(439)	(642)
Modifications des risques, paramètres et modèles <sup>3</sup>	(152)	1 814	1 063	2 725	(236)	781	1 356	1 901
Cessions	–	–	–	–	–	–	–	–
Radiations	–	–	(1 720)	(1 720)	–	–	(1 699)	(1 699)
Reprises	–	–	306	306	–	–	297	297
Écart de conversion et autres ajustements	(4)	(20)	2	(22)	–	–	–	–
Solde, y compris les instruments hors bilan, à la fin de la période	799	2 181	204	3 184	934	673	322	1 929
Moins la provision pour les instruments hors bilan <sup>4</sup>	175	455	–	630	202	152	–	354
Solde à la fin de la période	624 \$	1 726 \$	204 \$	2 554 \$	732 \$	521 \$	322 \$	1 575 \$
<b>Entreprises et gouvernements<sup>5</sup></b>								
Solde, y compris les instruments hors bilan, au début de la période	736 \$	740 \$	208 \$	1 684 \$	736 \$	688 \$	133 \$	1 557 \$
Provision pour pertes sur créances								
Transfert à l'étape 1 <sup>3</sup>	255	(248)	(7)	–	214	(210)	(4)	–
Transfert à l'étape 2	(459)	482	(23)	–	(127)	138	(11)	–
Transfert à l'étape 3	(14)	(131)	145	–	(18)	(136)	154	–
Réévaluation nette en raison des transferts <sup>3</sup>	(94)	256	(4)	158	(89)	115	2	28
Nouveaux montages ou acquisitions <sup>3</sup>	871	s. o.	s. o.	871	451	s. o.	s. o.	451
Remboursements nets <sup>3</sup>	(52)	(68)	(54)	(174)	(9)	(35)	(42)	(86)
Décomptabilisation d'actifs financiers (à l'exclusion des cessions et des radiations) <sup>3</sup>	(459)	(503)	(242)	(1 204)	(340)	(382)	(85)	(807)
Modifications des risques, paramètres et modèles <sup>3</sup>	727	1 334	827	2 888	(83)	564	241	722
Cessions	–	–	(22)	(22)	–	(3)	–	(3)
Radiations	–	–	(430)	(430)	–	–	(228)	(228)
Reprises	–	–	52	52	–	–	57	57
Écart de conversion et autres ajustements	(12)	(4)	(28)	(44)	1	1	(9)	(7)
Solde, y compris les instruments hors bilan, à la fin de la période	1 499	1 858	422	3 779	736	740	208	1 684
Moins la provision pour les instruments hors bilan <sup>4</sup>	178	152	34	364	64	92	15	171
Solde à la fin de la période	1 321	1 706	388	3 415	672	648	193	1 513
<b>Total de la provision pour pertes sur prêts à la fin de la période</b>	<b>2 544 \$</b>	<b>4 902 \$</b>	<b>844 \$</b>	<b>8 290 \$</b>	<b>2 122 \$</b>	<b>1 579 \$</b>	<b>746 \$</b>	<b>4 447 \$</b>

<sup>1</sup> Comprend la provision pour pertes sur prêts liée aux prêts dépréciés acquis.

<sup>2</sup> Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux et sont transférés à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et radiés après 180 jours de retard. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2.

<sup>3</sup> Pour des explications sur ces postes, se reporter au tableau «Provision pour pertes sur prêts» figurant à la page précédente de la présente note.

<sup>4</sup> La provision pour pertes sur prêts pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

<sup>5</sup> Comprennent la provision pour pertes sur prêts liée aux engagements de clients au titre d'acceptations.

La provision pour pertes sur créances pour tous les actifs financiers restants n'est pas importante.

**INFORMATIONS PROSPECTIVES**

Des facteurs macroéconomiques pertinents sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs de risque additionnels propres aux industries ou aux secteurs sont également incorporés, lorsque cela est pertinent. Les principales variables macroéconomiques qui sont utilisées dans la détermination des pertes de crédit attendues comprennent le taux de chômage par région pour toutes les expositions de détail et les indices d'accès à la propriété par région pour les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Pour les prêts aux entreprises et aux gouvernements, les principales variables macroéconomiques comprennent le PIB, le taux de chômage, les taux d'intérêt et les écarts de taux. Se reporter à la note 3 pour en savoir plus sur la façon dont les informations prospectives sont prises en compte pour déterminer si une augmentation importante du risque de crédit est survenue et pour évaluer les pertes de crédit attendues.

Des scénarios macroéconomiques prospectifs sont produits par les Services économiques TD dans le processus relatif aux pertes de crédit attendues : un scénario économique de base, ainsi qu'un scénario optimiste et un scénario pessimiste fondés sur une conjoncture économique possible réaliste. Tous les scénarios macroéconomiques sont mis à jour trimestriellement en fonction de chacune des variables régionales, le cas échéant, et sont incorporés selon le cas dans la modélisation trimestrielle des paramètres de risque du scénario de base, du scénario optimiste ou du scénario pessimiste utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues et des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Les variables macroéconomiques du scénario optimiste sont tirées de statistiques découlant du scénario de base à partir de la distribution historique de chaque variable. Pour le scénario pessimiste, depuis le deuxième trimestre de 2020, les variables macroéconomiques ont été tirées d'une analyse de scénarios plausibles à l'égard des répercussions de la COVID-19, faute de données historiques comparables pour un choc de cette nature.

## Variabes macroéconomiques

Les variables macroéconomiques retenues sont projetées sur l'horizon prévisionnel. Le tableau suivant présente les valeurs moyennes des variables macroéconomiques pour les quatre prochains trimestres et les quatre années restantes de l'horizon prévisionnel pour le scénario de base, le scénario optimiste et le scénario pessimiste qui ont servi à la détermination des pertes de crédit attendues de la Banque au 31 octobre 2020. Plus l'horizon prévisionnel est long, moins les données prospectives sont faciles à obtenir et plus les projections qui reposent sur les hypothèses entourant les relations structurelles entre les paramètres économiques sont incertaines. Les perspectives économiques sont particulièrement incertaines à l'heure actuelle en raison du large éventail de dénouements possibles de la pandémie et des décisions gouvernementales. Après le début de la

pandémie de COVID-19 en Amérique du Nord en mars 2020, l'économie a connu un ralentissement soudain et important pendant le premier semestre de l'année civile, suivi d'une reprise rapide au cours du troisième trimestre de l'année civile. Le scénario de base reflète une reprise économique graduelle très lente en raison des restrictions prolongées imposées à l'égard des activités économiques afin d'atténuer les risques liés à la santé, lesquelles empêchent le PIB réel et les taux de chômage de revenir à leur niveau d'avant la pandémie pour encore plusieurs autres trimestres. Le scénario pessimiste prévoit une augmentation des infections qui exige des gouvernements l'imposition de mesures de confinement encore plus strictes, entraînant une détérioration sévère de la conjoncture économique par rapport aux prévisions de base.

## Variabes macroéconomiques

	Trimestres civils <sup>1</sup>				Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	T4	T1	T2	T3	Moyenne T4 2020-T3 2021 <sup>2</sup>	Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel <sup>2</sup>	Moyenne T4 2020-T3 2021 <sup>2</sup>	Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel <sup>2</sup>	Moyenne T4 2020-T3 2021 <sup>2</sup>	Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel <sup>2</sup>
	2020	2021	2021	2021						
Taux de chômage										
Canada	9,3 %	8,8 %	8,0 %	7,5 %	8,4 %	6,1 %	7,8 %	5,7 %	10,2 %	6,2 %
États-Unis	8,3	7,9	7,7	7,2	7,8	4,8	7,1	4,1	9,4	5,1
PIB réel										
Canada	2,1	2,6	2,9	4,0	2,4	2,2	3,2	2,8	(0,7)	2,9
États-Unis	2,8	2,9	2,7	4,3	1,8	2,4	2,3	3,0	(1,5)	3,1
Prix des propriétés résidentielles										
Canada (prix moyen des propriétés résidentielles) <sup>3</sup>	0,1	(19,3)	(9,4)	0,7	6,0	1,1	7,4	3,1	(3,5)	3,5
États-Unis (IPP CoreLogic) <sup>4</sup>	1,0	0,5	–	0,5	2,9	2,9	3,4	4,1	(2,4)	4,1
Taux d'intérêt directeurs des banques centrales										
Canada	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,50	0,25	0,64	0,25	0,39
États-Unis	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,50	0,25	0,72	0,25	0,39
Rendement des obligations du Trésor américain à 10 ans	0,75	0,88	1,03	1,18	0,96	1,82	1,39	2,78	0,69	1,71
Écart des obligations américaines de notation BBB à 10 ans (points de pourcentage)	1,90	1,88	1,85	1,83	1,87	1,80	1,77	1,53	2,14	1,81
Taux de change (dollar américain / dollar canadien)	0,77 \$	0,78 \$	0,78 \$	0,78 \$	0,78 \$	0,77 \$	0,78 \$	0,81 \$	0,76 \$	0,77 \$

<sup>1</sup> Les données trimestrielles du PIB réel et des prix des propriétés résidentielles sont présentées comme la variation d'un trimestre à l'autre du taux annualisé désaisonnalisé.

<sup>2</sup> Les valeurs représentent les valeurs moyennes pour les périodes mentionnées et la moyenne de la croissance d'un exercice à l'autre du PIB réel et des prix des propriétés résidentielles.

<sup>3</sup> Le prix moyen des propriétés résidentielles correspond au prix de vente moyen des propriétés vendues publié par le Multiple Listing Service; les données sont colligées par l'Association canadienne de l'immobilier.

<sup>4</sup> L'indice des prix des propriétés résidentielles de CoreLogic (IPP CoreLogic) est un indice fondé sur la méthode des ventes répétées qui suit l'évolution à la hausse ou à la baisse des prix des mêmes propriétés au fil du temps.

Le tableau suivant présente les valeurs moyennes des variables macroéconomiques pour les douze prochains mois et les quatre années restantes de l'horizon prévisionnel pour le scénario de base, le scénario optimiste et le scénario pessimiste qui ont servi au calcul des pertes de crédit attendues au 31 octobre 2019.

## Variabes macroéconomiques

	Au					
	31 octobre 2019					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	Douze prochains mois <sup>1</sup>	Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel <sup>1</sup>	Douze prochains mois <sup>1</sup>	Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel <sup>1</sup>	Douze prochains mois <sup>1</sup>	Quatre années restantes de l'horizon prévisionnel <sup>1</sup>
Taux de chômage						
Canada	5,8 %	5,8 %	5,7 %	5,2 %	6,8 %	8,0 %
États-Unis	3,8	4,1	3,6	3,5	4,9	6,1
Produit intérieur brut (PIB) réel <sup>2</sup>						
Canada	1,6	1,8	1,8	2,2	0,6	0,3
États-Unis	1,9	1,8	2,0	2,1	0,7	0,2
Prix des propriétés résidentielles <sup>2</sup>						
Canada (prix moyen des propriétés résidentielles) <sup>3</sup>	7,1	2,7	8,9	5,9	2,7	(3,5)
États-Unis (IPP CoreLogic) <sup>4</sup>	3,6	3,6	4,4	5,0	2,4	1,7
Taux d'intérêt directeurs des banques centrales						
Canada	1,31	1,53	1,75	2,16	0,75	0,63
États-Unis	1,75	2,20	2,00	2,86	1,06	1,00
Rendement des obligations du Trésor américain à 10 ans	1,76	2,50	2,25	3,44	1,32	1,79
Écart des obligations américaines de notation BBB à 10 ans	1,80	1,80	1,73	1,59	1,96	2,19
Taux de change (dollar américain / dollar canadien)	0,76 \$	0,77 \$	0,78 \$	0,83 \$	0,74 \$	0,69 \$

<sup>1</sup> Les valeurs représentent les valeurs moyennes pour les périodes mentionnées.

<sup>2</sup> Les montants représentent la variation annuelle en pourcentage.

<sup>3</sup> Le prix moyen des propriétés résidentielles correspond au prix de vente moyen des propriétés vendues publié par le Multiple Listing Service; les données sont colligées par l'Association canadienne de l'immobilier (ACI).

<sup>4</sup> L'indice des prix des propriétés résidentielles de CoreLogic (IPP CoreLogic) est un indice fondé sur la méthode des ventes répétées qui suit l'évolution à la hausse ou à la baisse des prix des mêmes propriétés au fil du temps.

## SENSIBILITÉ DES PERTES DE CRÉDIT ATTENDUES

Les pertes de crédit attendues sont sensibles aux données utilisées dans les modèles internes, aux variables macroéconomiques des scénarios prospectifs et aux pondérations probabilistes respectives afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes, et à d'autres facteurs pris en compte lorsqu'un jugement d'expert en matière de crédit est exercé. Les variations de ces données, hypothèses, modèles et jugements auraient une incidence sur la détermination si une augmentation importante du risque de crédit est survenue et sur l'évaluation des pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements et en connaître davantage sur les jugements importants appliqués en raison de la COVID-19, se reporter à la note 3.

Le tableau suivant présente les pertes de crédit attendues selon le scénario de base et les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes, ces dernières étant tirées de trois scénarios de pertes de crédit attendues pour les prêts productifs et les instruments hors bilan. L'écart reflète l'incidence de l'utilisation de plusieurs scénarios élaborés à partir des pertes de crédit attendues selon le scénario de base et la variation des pertes de crédit attendues en découlant en raison de la sensibilité et de l'absence de linéarité résultant de l'utilisation des scénarios macroéconomiques.

### Variations des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes par rapport aux pertes de crédit attendues selon le scénario de base

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Aux	
	31 octobre 2020	31 octobre 2019
Pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes	8 500 \$	4 271 \$
Pertes de crédit attendues selon le scénario de base	8 157	4 104
Écart – en dollars	343 \$	167 \$
Écart – en pourcentage	4,0 %	3,9 %

Les pertes de crédit attendues pour les prêts productifs et les instruments hors bilan correspondent au montant global des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes à l'étape 1 et à l'étape 2, soit respectivement les pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir et les pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Un transfert des pertes de crédit attendues de

l'étape 1 à l'étape 2 survient à la suite d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale du prêt. Le tableau suivant présente l'estimation de l'incidence de la catégorisation par étapes des pertes de crédit attendues en indiquant les pertes de crédit attendues pour tous les prêts productifs et les instruments hors bilan calculées à partir des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir par rapport au montant global des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes actuelles, tous les profils de risque demeurant constants.

### Incidence supplémentaire des pertes de crédit attendues pour la durée de vie

(en millions de dollars canadiens)	Aux	
	31 octobre 2020	31 octobre 2019
Montant global des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes à l'étape 1 et à l'étape 2	8 500 \$	4 271 \$
Tous les prêts productifs et instruments hors bilan selon des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	6 482	3 672
Incidence supplémentaire des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	2 018 \$	599 \$

## BIENS SAISIS

Les biens saisis sont des actifs non financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire ou prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers, qui sont gérées aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. La Banque s'en remet principalement à des évaluations de tiers pour établir la valeur comptable des biens saisis. Les biens saisis détenus en vue de la vente s'élevaient à 77 millions de dollars au 31 octobre 2020 (121 millions de dollars au 31 octobre 2019) et étaient comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé.

## PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat. Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts qui étaient en souffrance aux termes d'un contrat, mais qui n'étaient pas douteux aux 31 octobre 2020 et 2019.

### Prêts en souffrance mais non douteux<sup>1, 2, 3</sup>

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2020				31 octobre 2019			
	De 1 jour à 30 jours	De 31 jours à 60 jours	De 61 jours à 89 jours	Total	De 1 jour à 30 jours	De 31 jours à 60 jours	De 61 jours à 89 jours	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	1 325 \$	221 \$	64 \$	1 610 \$	1 709 \$	404 \$	111 \$	2 224 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	5 623	590	200	6 413	6 038	845	266	7 149
Cartes de crédit	956	218	149	1 323	1 401	351	229	1 981
Entreprises et gouvernements	2 521	723	329	3 573	1 096	858	60	2 014
<b>Total</b>	<b>10 425 \$</b>	<b>1 752 \$</b>	<b>742 \$</b>	<b>12 919 \$</b>	<b>10 244 \$</b>	<b>2 458 \$</b>	<b>666 \$</b>	<b>13 368 \$</b>

<sup>1</sup> Incluent les prêts qui sont évalués à la JVAERG.

<sup>2</sup> Les soldes excluent les prêts dépréciés acquis.

<sup>3</sup> Les prêts faisant l'objet d'un report dans le cadre d'un programme d'allègement en raison de la COVID-19 offert par une banque ne sont pas considérés comme étant en souffrance ou en retard. Lorsque ces prêts étaient déjà en souffrance, les jours de retard ne continuaient pas à s'accumuler pendant la période de report. Le calcul des jours en souffrance pour les prêts faisant l'objet d'un report commence après la période de report.

## ACTIFS FINANCIERS MODIFIÉS

Afin d'offrir un soutien financier aux clients qui subissent les répercussions économiques de la COVID-19, la Banque a mis en place certains programmes d'aide, y compris des options de report des paiements de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts sur lignes de crédit domiciliaires, de prêts aux particuliers, de prêts-auto et de prêts commerciaux et aux PME. Compte tenu des modifications en vertu des programmes d'aide en raison de la COVID-19, le coût amorti des actifs financiers comportant une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie et modifiés durant l'exercice clos le 31 octobre 2020 s'élevait à 7,7 milliards de dollars (407 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019) avant la modification, les profits ou pertes découlant de la modification ayant été négligeables. La valeur comptable brute des actifs financiers modifiés pour lesquels la correction de valeur pour pertes est passée de pertes de crédit attendues pour la durée de vie à pertes de crédit attendues pour

les douze mois à venir au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020 s'est élevée à 609 millions de dollars (243 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019).

## ACTIFS REÇUS EN GARANTIE

Au 31 octobre 2020, les actifs reçus en garantie à l'égard du total des prêts douteux bruts représentaient 86 % (77 % au 31 octobre 2019) du total des prêts douteux bruts. La juste valeur des actifs non financiers reçus en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt. Une réévaluation des actifs non financiers reçus en garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt ou si le prêt est considéré comme douteux. La direction prend en compte la nature de la garantie, le rang de la créance et la structure du prêt pour estimer la valeur de la garantie. Ces flux de trésorerie estimés sont passés en revue au moins une fois l'an ou plus souvent si de nouveaux renseignements indiquent un changement dans l'échéancier ou le montant à recevoir.

**TITRISATIONS DE PRÊTS**

La Banque titre des prêts par l'intermédiaire d'entités structurées ou de tiers autres que des entités structurées. La plupart des titrisations de prêts ne sont pas admissibles à la décomptabilisation étant donné que, dans la plupart des cas, la Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit liés aux actifs financiers titrisés, et n'a pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs titrisés. Lorsqu'un prêt n'est pas admissible à la décomptabilisation, celui-ci n'est pas sorti du bilan, les droits conservés ne sont pas comptabilisés et un passif de titrisation est inscrit au titre du produit en espèces reçu. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels assurés aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par l'entremise du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* sont vendus à la Fiducie canadienne pour l'habitation (FCH) aux termes du Programme d'obligations hypothécaires du Canada, vendus à des investisseurs tiers ou détenus par la Banque. La FCH émet des obligations hypothécaires du Canada à des investisseurs tiers et affecte le produit tiré de cette émission à l'acquisition de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* émis par la Banque ou d'autres émetteurs de prêts hypothécaires sur le marché canadien. Les actifs acquis par la FCH sont regroupés dans une fiducie unique à partir de laquelle

sont émises les obligations hypothécaires du Canada. La Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques liés aux prêts hypothécaires sous-jacents, ayant conservé un swap de titrisation en vertu duquel le risque lié au paiement du principal et d'intérêts aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* est transféré à la Banque en échange d'un coupon réglé à l'émission d'obligations hypothécaires du Canada; en conséquence, la vente des titres n'est pas admissible à la décomptabilisation.

La Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels créés aux États-Unis par l'entremise d'organismes gouvernementaux des États-Unis. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé de la Banque. Dans le cadre de la titrisation, la Banque conserve le droit de gérer les prêts hypothécaires transférés. Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par la titrisation sont habituellement vendus à des investisseurs tiers.

La Banque titre aussi des prêts aux particuliers et des prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités qui pourraient être structurées. Par suite de ces titrisations, les actifs financiers peuvent être décomptabilisés selon les ententes individuelles portant sur chacune des transactions.

En outre, la Banque transfère des créances sur cartes de crédit ainsi que des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers à des entités structurées qu'elle consolide. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 10.

Le tableau suivant résume les types d'actifs titrisés qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation et les passifs de titrisation connexes aux 31 octobre 2020 et 2019.

**Actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation dans le cadre des programmes de titrisation de la Banque**

(en millions de dollars canadiens)

Nature de la transaction	Aux			
	31 octobre 2020		31 octobre 2019	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels	25 622 \$	25 271 \$	23 705 \$	23 689 \$
Autres actifs financiers transférés dans le cadre de la titrisation <sup>1</sup>	4 101	4 084	3 525	3 524
<b>Total</b>	<b>29 723</b>	<b>29 355</b>	<b>27 230</b>	<b>27 213</b>
<b>Passifs connexes<sup>2</sup></b>	<b>29 861 \$</b>	<b>29 486 \$</b>	<b>27 316 \$</b>	<b>27 144 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent des titres adossés à des actifs, du papier commercial adossé à des actifs (PCAA), de la trésorerie, des mises en pension et des obligations du gouvernement du Canada qui sont utilisés pour répondre aux exigences de financement des structures de titrisation de la Banque après la titrisation initiale de prêts hypothécaires.

<sup>2</sup> Comprennent des passifs de titrisation comptabilisés au coût amorti de 16 milliards de dollars au 31 octobre 2020 (14 milliards de dollars au 31 octobre 2019) et des passifs de titrisation comptabilisés à la juste valeur de 14 milliards de dollars au 31 octobre 2020 (13 milliards de dollars au 31 octobre 2019).

**Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation**

La Banque conclut certaines transactions dans le cadre desquelles elle transfère des marchandises et des actifs financiers déjà comptabilisés, comme des titres de créance et de capitaux propres, mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs. Ces actifs transférés ne sont pas décomptabilisés, et les transferts sont inscrits comme des transactions de financement. Dans le cadre des transactions de cette nature, dont les plus fréquentes sont les mises en pension et les prêts de valeurs mobilières, la Banque conserve la quasi-totalité des risques de crédit, de prix, de taux d'intérêt et de change de même que des avantages inhérents aux actifs.

Le tableau suivant résume la valeur comptable des actifs financiers et les transactions connexes qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation ainsi que les passifs financiers connexes aux 31 octobre 2020 et 2019.

**Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

Nature de la transaction	Aux	
	31 octobre 2020	31 octobre 2019
<b>Valeur comptable des actifs</b>		
Mises en pension <sup>2,3</sup>	28 549 \$	16 537 \$
Prêts de valeurs mobilières	38 934	39 128
<b>Total</b>	<b>67 483</b>	<b>55 665</b>
<b>Valeur comptable des passifs connexes<sup>3</sup></b>	<b>27 855 \$</b>	<b>16 975 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

<sup>2</sup> Comprennent des actifs de 2,4 milliards de dollars au 31 octobre 2020 découlant de mises en pension ou de swaps garantis par des métaux précieux physiques (1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2019).

<sup>3</sup> Tous les passifs connexes découlent des mises en pension.

## TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS ADMISSIBLES À LA DÉCOMPTABILISATION

### **Actifs financiers transférés décomptabilisés en totalité dans lesquels la Banque a une implication continue**

Une implication continue peut survenir si la Banque conserve des droits ou des obligations contractuels par suite du transfert des actifs financiers. Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque sont décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait d'un droit conservé. Au 31 octobre 2020, la juste valeur des droits conservés s'établissait à 14 millions de dollars (19 millions de dollars au 31 octobre 2019). Aucune perte de crédit n'est attendue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, les hypothèques sous-jacentes étant toutes assurées par un gouvernement. Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence de la comptabilité de couverture sur les actifs vendus, le cas échéant. Le profit ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des prêts faisant l'objet du transfert, réparti entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date du transfert. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, les produits de négociation sur les droits conservés se sont établis à néant (1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019).

Certains portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis créés par la Banque sont vendus et décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans certains cas, la Banque continue à s'impliquer dans la gestion de ces prêts. Au 31 octobre 2020, la valeur comptable de ces droits de gestion s'établissait à 61 millions de dollars (52 millions de dollars au 31 octobre 2019), et leur juste valeur, à 56 millions de dollars (51 millions de dollars au 31 octobre 2019). Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits. Le profit (la perte)

à la vente des prêts pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 s'est élevé à 78 millions de dollars (14 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019).

### **Programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes**

En vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) financé par Sa Majesté du chef du Canada (le «gouvernement du Canada») et par Exportations et développement Canada (EDC) à titre d'agent du gouvernement du Canada, la Banque consent des prêts à ses clients admissibles des services bancaires aux entreprises. Selon le programme CUEC, un prêt de 40 000 \$ sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022 peut être consenti aux entreprises admissibles. Si une tranche de 30 000 \$ du prêt est remboursée au plus tard le 31 décembre 2022, le solde du prêt sera admissible à une annulation complète. Si le prêt n'est pas remboursé d'ici le 31 décembre 2022, il sera prolongé de trois ans à un taux d'intérêt annuel de 5 %. Le financement fourni à la Banque par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme CUEC est assorti d'une obligation de remettre les montants recouverts sur les prêts consentis aux termes du programme et est autrement sans recours pour la Banque. Par conséquent, la Banque doit remettre la totalité des montants de principal et d'intérêts recouverts sur les prêts aux termes du programme CUEC au gouvernement du Canada, mais elle n'est pas tenue de rembourser les montants impayés des clients ou annulés. La Banque reçoit un remboursement des charges d'administration qu'elle engage pour administrer le programme au nom du gouvernement du Canada. La Banque continue de travailler avec le gouvernement du Canada et EDC puisque d'autres modifications au programme CUEC sont envisagées. Les prêts consentis en vertu de ce programme ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé de la Banque puisque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à ces prêts est transférée au gouvernement du Canada. Au 31 octobre 2020, la Banque avait consenti à environ 184 000 de ses clients des prêts dans le cadre du programme CUEC et financé des prêts dans le cadre de ce programme d'un montant d'environ 7,3 milliards de dollars.

## NOTE 10 ENTITÉS STRUCTURÉES

La Banque utilise des entités structurées à différentes fins, notamment 1) pour faciliter le transfert de risques précis aux clients; 2) comme véhicules de financement pour elle-même ou pour le compte de clients; ou 3) pour détenir distinctement des actifs au nom d'investisseurs. En règle générale, des restrictions prévues dans les conventions pertinentes empêchent la Banque d'accéder aux actifs de l'entité structurée.

La Banque s'associe à des entités structurées qu'elle soutient ainsi qu'à des entités soutenues par des tiers. Pour établir si elle est le promoteur d'une entité structurée, la Banque évalue notamment si elle est le principal utilisateur de l'entité; si la marque ou l'appellation commerciale de l'entité est liée à la Banque; et si la Banque offre une garantie implicite ou explicite aux investisseurs ou autres tiers quant au rendement de l'entité. La Banque n'est pas considérée être le promoteur d'une entité structurée si elle n'offre à l'entité que des services dans des conditions normales de concurrence, par exemple en agissant comme gestionnaire, distributeur, dépositaire ou agent de prêt. Le soutien d'une entité structurée peut indiquer que la Banque détient un pouvoir sur l'entité au moment de sa création; toutefois, ce n'est pas suffisant pour déterminer si la Banque doit consolider l'entité. Que la Banque soutienne ou non une entité, la consolidation est déterminée au cas par cas pour chacune des entités.

### **ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES**

La présente rubrique décrit les liens de la Banque avec les principales entités structurées soutenues.

#### **Titrisations**

La Banque titrise ses propres actifs et facilite la titrisation d'actifs de clients par l'entremise d'entités structurées, comme les conduits qui émettent du PCAA ou d'autres entités de titrisation qui émettent des valeurs mobilières à plus long terme. Les titrisations sont une source importante de liquidité pour la Banque, qui lui permet de diversifier ses sources de financement et d'optimiser son approche de gestion de son bilan.

La Banque soutient des conduits de titrisation monocéants et des conduits de titrisation multicédants. Selon les caractéristiques spécifiques de l'entité, les rendements variables absorbés par le PCAA peuvent être atténués de façon importante par les rendements variables conservés par les vendeurs. La Banque offre des facilités de liquidité à certains conduits en faveur des investisseurs dans le PCAA, lesquelles sont structurées comme des facilités de prêts entre la Banque, en qualité d'unique prêteur, et les entités soutenues par la Banque. Si une entité

avait de la difficulté à émettre du PCAA en raison de l'illiquidité du marché pour le papier commercial, elle pourrait recourir à la facilité de prêt et affecter le produit au paiement du PCAA arrivant à échéance. Le PCAA qu'émet chaque conduit multicédant est émis au nom de ce dernier et est assorti d'un recours à l'égard des actifs financiers que détient le conduit multicédant et il ne confère aucun droit de recours à l'égard de la Banque, sauf par l'intermédiaire de notre participation dans les facilités de liquidité. L'exposition de la Banque aux rendements variables de ces conduits découlant des facilités de liquidité qu'elles leur offrent et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables, comme il est décrit ci-après. En raison des services administratifs et de distribution de valeurs mobilières que la Banque offre à ses conduits de titrisation soutenus, elle pourrait se retrouver à détenir un placement dans le PCAA émis par ces entités. Dans certains cas, la Banque pourrait également fournir des rehaussements de crédit ou négocier des dérivés avec les conduits de titrisation. La Banque reçoit, de la part des conduits, des honoraires qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

La Banque vend des actifs aux conduits monocéants qu'elle contrôle et consolide. Le contrôle découle d'un pouvoir de la Banque sur les principales décisions économiques de l'entité, surtout, de la composition des actifs vendus au conduit et de l'exposition aux rendements variables des actifs transférés, généralement au moyen d'un dérivé ou de l'atténuation du risque de crédit qu'elle offre sous forme de réserves au comptant, de surdimensionnement ou de garanties sur le rendement du portefeuille d'actifs de l'entité.

Les conduits multicédants offrent aux clients des sources de financement alternatives par la titrisation de leurs actifs. Ces conduits sont semblables aux conduits monocéants; toutefois, les actifs sont acquis de plus d'un vendeur et sont regroupés dans un seul portefeuille d'actifs. Chaque opération est structurée à l'aide d'une protection de premier niveau contre les pertes liées à l'opération fournie par le tiers vendeur. Ce rehaussement peut varier, notamment un surdimensionnement, des écarts de taux excédentaires, des catégories subordonnées d'actifs financiers, des garanties ou des lettres de crédit. En général, la Banque est réputée disposer du pouvoir sur les principales décisions économiques de l'entité, notamment le choix des vendeurs et des actifs connexes vendus ainsi que sur d'autres décisions à l'égard de la gestion des risques courus par le conduit. L'exposition de la Banque aux rendements variables des conduits multicédants découlant des facilités de liquidité offertes et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux

rendements variables de l'entité. Lorsque la Banque dispose du pouvoir sur les conduits multicédants, mais qu'elle n'est pas exposée à des rendements variables importants, elle ne consolide pas ces entités. Lorsque la Banque est exposée aux rendements variables d'un conduit multicédant découlant des facilités de liquidité offertes, qu'elle dispose du pouvoir sur l'entité et qu'elle a la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements variables importants, la Banque consolide le conduit.

#### **Fonds de placement et autres entités de gestion de placements**

Dans le cadre de ses activités de gestion de placements, la Banque crée des fonds et des fiducies de placement (y compris des fonds communs de placement), ce qui lui permet d'offrir à ses clients une exposition très diversifiée à différents profils de risque selon l'appétit pour le risque du client. Ces entités peuvent être gérées de façon active ou dirigées de façon passive, par exemple par le suivi d'un indice précis, en fonction de la stratégie de placement de l'entité. Le financement de ces entités est obtenu par l'émission de valeurs mobilières aux investisseurs, en général sous forme de parts de fonds. Selon la stratégie et le profil de risque propres à chacune des entités, les produits tirés de cette émission servent à l'achat par l'entité d'un portefeuille d'actifs. Le portefeuille d'une entité peut comprendre des placements en valeurs mobilières, en dérivés ou en autres actifs, y compris en trésorerie. À la création d'un nouveau fonds de placement ou d'une nouvelle fiducie de placement, la Banque investira généralement un montant du capital de départ dans l'entité, ce qui lui permet d'établir un historique de rendement dans le marché. Au fil du temps, la Banque vend sa participation dans le capital de départ à des investisseurs tiers, au fur et à mesure que les actifs gérés de l'entité augmentent. Par conséquent, la participation de la Banque dans le placement en capital de départ dans ses propres fonds et fiducies de placement soutenus n'est généralement pas importante par rapport aux états financiers consolidés. Outre les placements en capital de départ, la participation de la Banque dans ces entités est en général limitée aux honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion de placements. Habituellement, la Banque n'offre pas de garantie à l'égard du rendement de ces fonds.

En règle générale, la Banque est considérée disposer d'un pouvoir sur les principales décisions économiques des entités de gestion de placements soutenues; toutefois, elle ne consolide pas une entité à moins d'être exposée à des rendements variables importants de l'entité. Le droit conférant un pouvoir est déterminé au cas par cas selon la politique de consolidation de la Banque.

#### **Véhicules de financement**

La Banque peut utiliser des entités structurées afin de financer ses activités de façon rentable, y compris en mobilisant des capitaux ou en obtenant du financement. Ces entités structurées comprennent : 1) Fiducie de capital TD IV (Fiducie IV) et 2) TD Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (l'«entité d'obligations sécurisées»). La Banque avait émis précédemment des titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 (TD CaTS III) par l'intermédiaire de Fiducie de capital TD III (Fiducie III) qui étaient présentés au poste Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales dans le bilan consolidé. Les TD CaTS III ont été rachetés en totalité le 31 décembre 2018 pour un montant de 1 milliard de dollars majoré de toute distribution payable non versée à la date de rachat. Le 30 juin 2019, Fiducie IV a racheté la totalité des billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 en circulation d'un montant en principal de 550 millions de dollars. Se reporter à la note 20 pour plus de renseignements.

Fiducie IV a émis des titres de fiducie de capital innovateurs qui font partie des fonds propres de catégorie 1 de la Banque, mais qui, selon Bâle III, sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles pour lesquels les règles de retrait progressif de Bâle III s'appliquent. Le produit de ces émissions a été investi dans l'achat d'actifs de la Banque qui génèrent des bénéfices aux fins de distribution aux investisseurs. Fiducie IV détient des actifs qui ne sont exposés qu'au risque de crédit propre à la Banque. La Banque est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de Fiducie IV; toutefois, la Banque ne consolide pas la fiducie du fait qu'elle n'absorbe pas les rendements variables importants de la fiducie puisqu'elle n'est en fin de compte qu'exposée au risque de crédit qui lui est propre. Se reporter à la note 20 pour plus de renseignements.

La Banque émet, ou a émis, des titres de créance en vertu de son programme d'obligations sécurisées dont les remboursements de principal et les paiements d'intérêts des billets sont garantis par l'entité d'obligations sécurisées. La Banque a vendu un portefeuille d'actifs à l'entité d'obligations sécurisées et a consenti un prêt à cette dernière afin de faciliter l'achat. Des restrictions prévues dans la convention pertinente empêchent la Banque d'accéder aux actifs de l'entité d'obligations sécurisées. Les investisseurs dans les obligations sécurisées de la Banque peuvent avoir un recours contre la Banque dans le cas où les actifs de l'entité d'obligations sécurisées seraient insuffisants pour régler les passifs aux termes des obligations sécurisées. La Banque consolide l'entité d'obligations sécurisées puisqu'elle dispose d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de cette entité et conserve tous ses rendements variables.

#### **ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES PAR DES TIERS**

En plus des entités structurées soutenues par la Banque, la Banque a également des liens avec des entités structurées soutenues par des tiers. Les principaux liens avec les entités structurées soutenues par des tiers sont décrits à la section suivante.

#### **Programmes de titrisation soutenus par des tiers**

La Banque participe au programme de titrisation d'entités structurées soutenues par des gouvernements, y compris la SCHL, société d'État du gouvernement du Canada, et d'entités semblables soutenues par des gouvernements américains. La SCHL garantit les obligations hypothécaires du Canada émises par l'entremise de la FCH.

La Banque est exposée aux rendements variables de la FCH, parce qu'elle détient des swaps de titrisation en raison de sa participation au programme de la FCH. La Banque ne dispose pas d'un pouvoir sur la FCH puisque ses principales activités économiques sont contrôlées par le gouvernement du Canada. L'exposition de la Banque à la FCH est incluse dans le solde des prêts hypothécaires résidentiels, comme il est mentionné à la note 9, mais n'est pas présentée dans le tableau de la présente note.

La Banque participe à des programmes de titrisation soutenus par des organismes gouvernementaux américains. La Banque n'est pas exposée à des rendements variables importants de ces organismes et ne dispose pas d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de ces organismes, lesquels sont contrôlés par le gouvernement des États-Unis.

#### **Détention de placements et dérivés**

La Banque peut détenir des participations dans des entités structurées de tiers, surtout sous forme de placements directs dans des valeurs mobilières ou de parts sociales émises par ces entités structurées ou de dérivés négociés avec des contreparties qui sont des entités structurées. Les placements dans des entités structurées et les dérivés négociés avec ces entités sont comptabilisés au bilan consolidé de la Banque. En général, la Banque ne consolide pas les entités structurées de tiers lorsque ses liens se limitent à détenir des placements ou des dérivés puisque la Banque n'a habituellement pas de pouvoir sur les principales décisions économiques de ces entités.

#### **Transactions de financement**

Dans le cadre normal des activités, la Banque peut conclure des transactions de financement avec des entités structurées de tiers, y compris des prêts commerciaux, des prises en pension, des prêts sur marge de courtage de gros et des transactions semblables de prêts garantis. Bien que ces transactions exposent la Banque au risque de crédit des contreparties des entités structurées, cette exposition est atténuée par les sûretés liées à ces transactions. En général, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison des transactions de financement avec les entités structurées et habituellement ne consolide pas ces entités. Les transactions de financement avec des entités structurées soutenues par des tiers sont incluses dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentées dans le tableau de la présente note.

#### **Relations de services dans des conditions de pleine concurrence**

En plus des liens décrits ci-dessus, la Banque peut également offrir des services à des entités structurées dans des conditions de pleine concurrence, par exemple à titre de sous-conseiller d'un fonds de placement ou de gestionnaire d'actifs. De même, les services de gestion de placements de la Banque offerts aux investisseurs institutionnels peuvent comprendre des transactions avec des entités structurées. En raison de la prestation de ces services, la Banque peut être exposée aux rendements variables de ces entités structurées, par exemple parce qu'elle reçoit des honoraires ou qu'elle est exposée à court terme aux valeurs mobilières des entités structurées. Cette exposition est généralement atténuée par des sûretés ou un autre accord contractuel avec l'entité structurée ou son promoteur. Habituellement, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison de la prestation de services dans des conditions de pleine concurrence à une entité structurée et, par conséquent, ne consolide pas ces entités. Les honoraires et autres expositions découlant des relations de services sont inclus dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentés dans le tableau de la présente note.

#### **LIENS AVEC DES ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES**

##### **Titrisations**

La Banque titre les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'entremise d'entités de titrisation, surtout des conduits monocédants. Ces conduits sont consolidés par la Banque en fonction des facteurs décrits précédemment. Outre l'exposition créée du fait qu'elle agit comme vendeur et promoteur des conduits de titrisation consolidés décrits ci-dessus, y compris en raison des facilités de liquidité fournies, la Banque n'a conclu aucun accord contractuel ou non contractuel l'engageant à fournir un soutien financier aux



conduits de titrisation consolidés. Les participations de la Banque dans des conduits de titrisation sont généralement de rang supérieur aux participations détenues par d'autres parties, conformément aux politiques en matière de placement et de gestion des risques de la Banque. Par conséquent, la Banque n'a aucune obligation importante d'absorber les pertes avant les autres détenteurs d'émissions aux fins de titrisation.

#### Autres entités structurées consolidées

En raison de faits et circonstances précis à l'égard des liens de la Banque avec les entités structurées, la Banque peut consolider les entités de gestion de placements, les véhicules de financement ou les entités structurées soutenues par des tiers, en fonction des facteurs décrits précédemment. Outre son exposition créée du fait qu'elle agit comme promoteur ou investisseur des entités structurées comme décrit précédemment, la Banque n'a habituellement pas d'autres accords contractuels ou non contractuels l'engageant à fournir un soutien financier à ces entités structurées consolidées.

#### LIENS AVEC DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le tableau ci-après présente des informations sur les participations de la Banque dans des entités structurées non consolidées. Les entités structurées non consolidées incluent à la fois la TD et des entités soutenues par des tiers. Les titrisations comprennent des titres dans des conduits multicédants soutenus par la TD, ainsi que des titrisations adossées à des créances hypothécaires et adossées à des actifs soutenues par des tiers, notamment des titres émis par des organismes soutenus par le gouvernement, comme les obligations hypothécaires du Canada, et des titres émis par des organismes gouvernementaux américains. Les fonds et les fiducies de placement incluent des titres dans des fonds et des fiducies gérés par des tiers, ainsi que des titres dans des fonds et des fiducies de gestion de placements soutenus par la TD et des engagements auprès de certains fonds municipaux aux États-Unis. Les montants présentés dans la colonne Autres sont liés en majorité à des placements dans des entités communautaires américaines comportant des avantages fiscaux, qui sont décrits à la note 12. Ces participations n'entraînent pas la consolidation de ces entités, la TD n'exerçant pas de pouvoir sur ces entités.

#### Valeur comptable des entités structurées non consolidées et risque maximal lié à l'exposition à ces entités

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2020				31 octobre 2019			
	Titrisations	Fonds et fiducies de placement	Autres	Total	Titrisations	Fonds et fiducies de placement	Autres	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>								
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	8 764 \$	845 \$	– \$	9 609 \$	8 450 \$	1 096 \$	– \$	9 546 \$
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	3 680	513	68	4 261	3 649	488	–	4 137
Dérivés <sup>1</sup>	–	368	6	374	–	64	6	70
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	–	23	–	23	–	4	–	4
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	30 278	2 395	7	32 680	34 451	1 550	9	36 010
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	104 914	28	–	104 942	85 456	–	–	85 456
Prêts	2 134	5	–	2 139	1 314	5	–	1 319
Divers	8	–	3 098	3 106	6	–	3 027	3 033
<b>Total de l'actif</b>	<b>149 778</b>	<b>4 177</b>	<b>3 179</b>	<b>157 134</b>	<b>133 326</b>	<b>3 207</b>	<b>3 042</b>	<b>139 575</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>								
Dérivés <sup>1</sup>	–	150	–	150	–	395	–	395
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	3 337	335	–	3 672	3 164	503	–	3 667
<b>Total du passif</b>	<b>3 337</b>	<b>485</b>	<b>–</b>	<b>3 822</b>	<b>3 164</b>	<b>898</b>	<b>–</b>	<b>4 062</b>
Exposition hors bilan <sup>2</sup>	16 431	5 105	1 289	22 825	17 233	4 234	1 222	22 689
<b>Risque maximal de perte découlant des liens avec les entités structurées non consolidées</b>	<b>162 872 \$</b>	<b>8 797 \$</b>	<b>4 468 \$</b>	<b>176 137 \$</b>	<b>147 395 \$</b>	<b>6 543 \$</b>	<b>4 264 \$</b>	<b>158 202 \$</b>
<b>Taille des entités structurées non consolidées soutenues<sup>3</sup></b>	<b>10 862 \$</b>	<b>37 286 \$</b>	<b>1 200 \$</b>	<b>49 348 \$</b>	<b>10 068 \$</b>	<b>37 638 \$</b>	<b>1 200 \$</b>	<b>48 906 \$</b>

<sup>1</sup> Les dérivés exposés essentiellement au taux d'intérêt classique ou au risque de change ne sont pas inclus dans ces montants puisque ces dérivés sont conçus pour s'aligner avec les flux de trésorerie de l'entité structurée et les risques sont absorbés par les investisseurs et ne sont pas principalement conçus pour exposer la Banque aux rendements variables créés par l'entité.

<sup>2</sup> Aux fins de la présentation, l'exposition hors bilan représente la valeur nominale des facilités de liquidité, des garanties et d'autres engagements hors bilan compte non tenu de l'incidence des sûretés ou d'autres rehaussements de crédit.

<sup>3</sup> La taille des entités structurées non consolidées soutenues est fournie selon la mesure la plus appropriée pour la taille de ce genre d'entités : 1) la valeur nominale des billets émis par des conduits de titrisation et des émetteurs de titres de créance semblables; 2) le total des actifs gérés des fonds et des fiducies de placement; et 3) le total de la juste valeur de la société de personnes ou des titres de capitaux propres émis par des sociétés de personnes et des émetteurs de titres de capitaux propres semblables.

#### Entités structurées non consolidées soutenues dans lesquelles la Banque n'a aucune participation importante à la fin de la période

Les entités structurées non consolidées soutenues dans lesquelles la Banque n'a aucune participation importante à la fin de la période sont surtout des fonds et des fiducies de placement créés pour les activités de gestion de placements. En général, la Banque ne détient pas de placement, à l'exception du capital de départ, dans ces entités structurées. Toutefois, la Banque continue de gagner des honoraires sur les services de gestion de placements fournis à ces entités, dont certains peuvent être fondés sur le rendement du fonds. Les honoraires à payer sont généralement de rang supérieur dans la priorité de paiement des entités et sont également adossés à des sûretés, ce qui limite l'exposition de la Banque aux pertes de ces entités. Les produits autres que d'intérêts gagnés par la Banque en

raison de ses liens avec ces entités de gestion de placements pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 se sont élevés à 2,1 milliards de dollars (2,0 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019), dont un montant de 1,8 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019) a été reçu directement de ces entités. Le total des actifs gérés dans ces entités au 31 octobre 2020 s'établissait à 241,4 milliards de dollars (233,9 milliards de dollars au 31 octobre 2019). Tous les actifs transférés par la Banque au cours de la période sont regroupés avec les actifs obtenus de tiers sur le marché. À l'exception de ce qui a été présenté précédemment, la Banque n'a conclu aucun accord contractuel ou non contractuel de fournir un soutien financier à des entités structurées non consolidées.

## CATÉGORIES DE PRODUITS DÉRIVÉS ET EXPOSITIONS AUX RISQUES

La majorité des contrats de dérivés de la Banque sont des transactions hors Bourse qui sont négociées de façon bilatérale entre la Banque et la contrepartie au contrat. Les autres contrats de dérivés sont des contrats négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent principalement en certaines options et en certains contrats à terme standardisés.

La Banque conclut des opérations sur dérivés à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. Les dérivés détenus à des fins autres que de transaction visent principalement à gérer les risques liés au taux d'intérêt, au taux de change et le risque actions en ce qui a trait aux activités de financement, de prêt et de placement, et aux autres activités de gestion des risques de marché structurel de la Banque. La stratégie de la Banque en matière de gestion de ces risques est présentée dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion. La Banque conclut également des opérations sur dérivés pour couvrir économiquement certaines expositions qui ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture ou pour lesquelles il est impossible d'appliquer la comptabilité de couverture.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée, seule une composante de risque particulière ou une combinaison de composantes de risque est couverte, notamment les composantes relatives au taux d'intérêt de référence, au taux de change et aux actions. Toutes ces composantes de risque sont observables dans la conjoncture du marché pertinente et la variation de la juste valeur ou la variabilité des flux de trésorerie attribuable à ces composantes de risque peuvent être évaluées de façon fiable en ce qui a trait aux éléments couverts.

Dans les cas où les dérivés sont utilisés dans des relations de couverture, les principales sources d'inefficacité peuvent être attribuées aux écarts entre les instruments de couverture et les éléments couverts :

- Les écarts dans les taux fixes, lorsque les taux d'intérêt contractuels des éléments couverts à taux fixe sont désignés.
- Les écarts dans les facteurs d'actualisation, lorsque les dérivés de couverture sont garantis.
- Le RVC sur les dérivés de couverture.
- Les conditions essentielles ne concordent pas, par exemple la durée et l'échéancier des flux de trésorerie ne concordent pas entre les instruments de couverture et les éléments couverts.

Afin de réduire l'inefficacité, la Banque désigne la composante de risque de taux de référence des flux de trésorerie contractuels des éléments couverts et conclut des dérivés de couverture avec des contreparties de première qualité. La plupart des dérivés de couverture de la Banque sont garantis.

### Dérivés de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un taux appliqué à un notionnel déterminé, pour une période donnée. Ils incluent les swaps de taux d'intérêt qui sont négociés et réglés par l'entremise d'une chambre de compensation qui agit à titre de contrepartie centrale. Dans le cadre d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même notionnel. Le montant notionnel n'est pas échangé.

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties procéderont, à une date future prédéterminée, à un règlement en espèces, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans l'avenir, calculé à partir d'un notionnel convenu. Le montant notionnel n'est pas échangé.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou à une série de dates futures ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer son risque de taux d'intérêt, la Banque agit à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse. Les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standardisés, à des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

La Banque utilise des swaps de taux d'intérêt pour couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt de référence en modifiant les caractéristiques de refixation du taux ou d'échéance des actifs et passifs existants ou prévus, y compris les activités de financement et de placement. Ces swaps sont désignés comme couverture de juste valeur d'actifs et de passifs à taux fixe ou comme couverture de flux de trésorerie d'actifs et de passifs à taux variable. Pour ce qui est des couvertures de juste valeur, la Banque évalue l'efficacité de la couverture en fonction de la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture dérivé par rapport à la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert. En ce qui concerne les couvertures de flux de trésorerie, la Banque utilise un dérivé hypothétique ayant des modalités qui correspondent exactement aux conditions essentielles de l'élément couvert comme moyen pour évaluer la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert.

### Dérivés de change

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats de swap comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans le cadre desquelles les parties s'échangent des flux de trésorerie liés au principal et aux intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à gérer le risque de change, le risque de taux d'intérêt, ou les deux.

Les contrats de change à terme standardisés sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, sauf qu'ils portent sur des montants standardisés, avec des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée, la Banque évalue l'efficacité de la couverture en fonction de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture par rapport aux profits et pertes de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger ou de la variation des flux de trésorerie de l'actif ou du passif libellé en monnaie étrangère attribuable au risque de change, au moyen de la méthode du dérivé hypothétique.

La Banque a recours à des instruments non dérivés, tels que des passifs de dépôt libellés en monnaies étrangères, et à des instruments dérivés, tels que des swaps de devises et des contrats de change à terme de gré à gré, afin de couvrir son exposition au risque de change. Ces instruments de couverture sont désignés comme couvertures d'un investissement net ou couvertures de flux de trésorerie.

### Dérivés de crédit

La Banque a recours à des dérivés de crédit, tels que des swaps sur défaillance de crédit et des swaps sur le rendement total, pour gérer les risques de son portefeuille de prêts aux grandes entreprises et d'autres instruments en espèces ainsi que pour gérer le risque de crédit de contrepartie sur les dérivés. Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une transaction ne respecte pas les obligations de paiement convenues. Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, la Banque a recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par industrie et le risque par emprunteur. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. La politique de la Banque consiste à ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que la Banque applique à toutes les contreparties à l'égard desquelles elle court un risque de crédit.

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance de crédit (aussi appelés contrats d'option), qui comprennent les contrats qui sont négociés par l'entremise d'une chambre de compensation et les swaps sur le rendement total (aussi appelés swaps). Dans un contrat d'option, un acheteur acquiert d'un vendeur, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de référence. L'acheteur peut aussi payer la prime convenue dès le départ ou sur une période. La protection de crédit indemnise l'acheteur à l'égard de la baisse de valeur de l'actif ou du groupe d'actifs de référence lorsque certains incidents de crédit se produisent, comme une faillite ou la variation de la notation de crédit ou de l'indice de crédit spécifié. Le règlement peut se faire en trésorerie ou comporter la demande de livraison de l'actif de référence au vendeur. Dans le cadre d'un swap, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants en trésorerie

établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements en trésorerie sont effectués qu'il y ait ou non un incident de crédit.

#### Autres dérivés

La Banque est également partie à des transactions sur des dérivés d'actions et des dérivés de marchandises, tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse dans le cadre desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir d'elle des montants en trésorerie en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous la forme d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou de titres en particulier au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme standardisés sur indice boursier sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant en trésorerie calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standardisés avec des dates de règlement standardisées.

Les contrats de marchandises comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options qui portent sur des marchandises comme les métaux précieux et les produits liés à l'énergie, qui sont négociés tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Lorsque la comptabilité de couverture est appliquée, la Banque utilise des contrats à terme de gré à gré sur actions ou des swaps sur le rendement total pour couvrir son exposition au risque actions. Ces dérivés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. La Banque évalue l'efficacité de la couverture en fonction de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture par rapport à la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable à l'évolution des cours des actions, au moyen de la méthode du dérivé hypothétique.

#### Juste valeur des dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2020		31 octobre 2019	
	Juste valeur à la date du bilan		Juste valeur à la date du bilan	
	Positive	Négative	Positive	Négative
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins de transaction</b>				
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats de garantie de taux d'intérêt	38 \$	71 \$	24 \$	149 \$
Swaps	12 290	15 068	11 244	11 952
Options vendues	–	1 321	–	1 099
Options achetées	1 322	–	1 168	–
Total des contrats de taux d'intérêt	13 650	16 460	12 436	13 200
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	818	1 361	713	1 540
Swaps	10 858	9 649	12 734	12 613
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	15 106	14 431	14 721	12 913
Options vendues	–	286	–	302
Options achetées	256	–	289	–
Total des contrats de change	27 038	25 727	28 457	27 368
Contrats dérivés de crédit				
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	3	165	–	241
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	7	9	16	–
Total des contrats dérivés de crédit	10	174	16	241
Autres contrats				
Dérivés d'actions	3 649	3 328	748	2 942
Contrats de marchandises	2 414	1 993	1 524	1 335
Total des autres contrats	6 063	5 321	2 272	4 277
<b>Juste valeur – à des fins de transaction</b>	<b>46 761</b>	<b>47 682</b>	<b>43 181</b>	<b>45 086</b>
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction</b>				
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats de garantie de taux d'intérêt	2	1	–	2
Swaps	4 299	2 671	2 365	1 303
Options vendues	–	2	–	1
Options achetées	9	–	15	–
Total des contrats de taux d'intérêt	4 310	2 674	2 380	1 306
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	608	187	660	90
Swaps	8	1	2	22
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	1 964	1 399	1 531	1 919
Total des contrats de change	2 580	1 587	2 193	2 031
Contrats dérivés de crédit				
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	9	153	–	179
Total des contrats dérivés de crédit	9	153	–	179
Autres contrats				
Dérivés d'actions	582	1 107	1 140	1 449
Total des autres contrats	582	1 107	1 140	1 449
<b>Juste valeur – à des fins autres que de transaction</b>	<b>7 481</b>	<b>5 521</b>	<b>5 713</b>	<b>4 965</b>
<b>Total de la juste valeur</b>	<b>54 242 \$</b>	<b>53 203 \$</b>	<b>48 894 \$</b>	<b>50 051 \$</b>

Le tableau suivant catégorise les dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture ou qu'ils ne l'ont pas été aux 31 octobre 2020 et 2019.

### Juste valeur des dérivés à des fins autres que de transaction<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>									
	<b>31 octobre 2020</b>									
	Actifs dérivés					Passifs dérivés				
	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles			Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles		Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles			Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	
Juste valeur	Flux de trésorerie	Investissement net	Total	Total	Juste valeur	Flux de trésorerie	Investissement net	Total	Total	
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction</b>										
Contrats de taux d'intérêt	1 624 \$	1 061 \$	– \$	1 625 \$	4 310 \$	884 \$	81 \$	– \$	1 709 \$	2 674 \$
Contrats de change	–	2 503	–	77	2 580	–	1 546	–	41	1 587
Contrats dérivés de crédit	–	–	–	9	9	–	–	–	153	153
Autres contrats	–	200	–	382	582	–	142	–	965	1 107
<b>Juste valeur – à des fins autres que de transaction</b>	<b>1 624 \$</b>	<b>3 764 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>2 093 \$</b>	<b>7 481 \$</b>	<b>884 \$</b>	<b>1 769 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>2 868 \$</b>	<b>5 521 \$</b>
31 octobre 2019										
<b>Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction</b>										
Contrats de taux d'intérêt	882 \$	804 \$	– \$	694 \$	2 380 \$	786 \$	(46) \$	– \$	566 \$	1 306 \$
Contrats de change	–	2 175	2	16	2 193	–	1 910	58	63	2 031
Contrats dérivés de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	179	179
Autres contrats	–	531	–	609	1 140	–	–	–	1 449	1 449
<b>Juste valeur – à des fins autres que de transaction</b>	<b>882 \$</b>	<b>3 510 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>1 319 \$</b>	<b>5 713 \$</b>	<b>786 \$</b>	<b>1 864 \$</b>	<b>58 \$</b>	<b>2 257 \$</b>	<b>4 965 \$</b>

<sup>1</sup> Certains actifs dérivés remplissent les conditions pour être compensés par certains passifs dérivés dans le bilan consolidé. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 6.

## Couvertures de juste valeur

Le tableau suivant présente l'incidence des couvertures de juste valeur sur le bilan consolidé et l'état du résultat consolidé.

### Couvertures de juste valeur

(en millions de dollars canadiens)

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos les 31 octobre

	2020					
	Variation de valeur des éléments couverts liée à l'évaluation de l'inefficacité	Variation de juste valeur des instruments de couverture liée à l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de couverture	Valeur comptable des éléments couverts	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur des éléments couverts <sup>1</sup>	Cumul des ajustements de couverture de juste valeur des éléments couverts dont la désignation a été annulée
<b>Actif</b>						
<b>Risque de taux d'intérêt</b>						
Titres de créance au coût amorti	1 377 \$	(1 384) \$	(7) \$	59 095 \$	2 572 \$	215 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 413	(1 414)	(1)	66 000	1 812	52
Prêts	1 834	(1 838)	(4)	36 019	2 059	37
<b>Total de l'actif</b>	<b>4 624</b>	<b>(4 636)</b>	<b>(12)</b>	<b>161 114</b>	<b>6 443</b>	<b>304</b>
<b>Passif</b>						
<b>Risque de taux d'intérêt</b>						
Dépôts	(3 962)	3 922	(40)	142 464	4 703	72
Passifs de titrisation au coût amorti	(201)	202	1	3 519	230	–
Billets et débiteures subordonnés	(246)	246	–	2 658	111	(13)
<b>Total du passif</b>	<b>(4 409)</b>	<b>4 370</b>	<b>(39)</b>	<b>148 641</b>	<b>5 044</b>	<b>59</b>
<b>Total</b>	<b>215 \$</b>	<b>(266) \$</b>	<b>(51) \$</b>			
2019						
<b>Actif</b>						
<b>Risque de taux d'intérêt</b>						
Titres de créance au coût amorti	2 144 \$	(2 160) \$	(16) \$	46 888 \$	1 502 \$	– \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3 286	(3 299)	(13)	78 688	580	(119)
Prêts	1 440	(1 458)	(18)	59 270	741	(6)
<b>Total de l'actif</b>	<b>6 870</b>	<b>(6 917)</b>	<b>(47)</b>	<b>184 846</b>	<b>2 823</b>	<b>(125)</b>
<b>Passif</b>						
<b>Risque de taux d'intérêt</b>						
Dépôts	(4 566)	4 584	18	125 602	2 214	(11)
Passifs de titrisation au coût amorti	(149)	151	2	5 481	82	–
Billets et débiteures subordonnés	(189)	190	1	5 071	(28)	(135)
<b>Total du passif</b>	<b>(4 904)</b>	<b>4 925</b>	<b>21</b>	<b>136 154</b>	<b>2 268</b>	<b>(146)</b>
<b>Total</b>	<b>1 966 \$</b>	<b>(1 992) \$</b>	<b>(26) \$</b>			
2018						
<b>Total</b>	<b>(802) \$</b>	<b>804 \$</b>	<b>2 \$</b>			

<sup>1</sup> La Banque détient des portefeuilles d'actifs et de passifs financiers à taux fixe pour lesquels le notionnel varie fréquemment en raison des montages, des octrois, des échéances et des remboursements anticipés. Les couvertures du risque de taux d'intérêt liées à ces portefeuilles sont rééquilibrées de manière dynamique.

## Couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets

Le tableau suivant présente l'incidence des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissements nets sur l'état du résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé de la Banque.

### Couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'investissements nets

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 octobre

	2020					
	Variation de valeur des éléments couverts liée à l'évaluation de l'inefficacité	Variation de juste valeur des instruments de couverture liée à l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de couverture	Profits (pertes) de couverture comptabilisés dans les autres éléments du résultat global <sup>1</sup>	Montant du cumul des autres éléments du résultat global reclassé en résultat <sup>1</sup>	Variation nette des autres éléments du résultat global <sup>1</sup>
<b>Couvertures de flux de trésorerie<sup>2</sup></b>						
Risque de taux d'intérêt <sup>3</sup>	(3 884) \$	3 891 \$	7 \$	4 222 \$	609 \$	3 613 \$
Risque de change <sup>4, 5, 6</sup>	(1 129)	1 122	(7)	650	1 043	(393)
Risque actions	364	(364)	–	(364)	(294)	(70)
<b>Total des couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>(4 649) \$</b>	<b>4 649 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>4 508 \$</b>	<b>1 358 \$</b>	<b>3 150 \$</b>
<b>Couvertures d'investissements nets</b>	<b>394 \$</b>	<b>(394) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(394) \$</b>	<b>(2 077) \$</b>	<b>1 683 \$</b>
						2019
<b>Couvertures de flux de trésorerie<sup>2</sup></b>						
Risque de taux d'intérêt <sup>3</sup>	(5 087) \$	5 089 \$	2 \$	5 041 \$	(218) \$	5 259 \$
Risque de change <sup>4, 5, 6</sup>	251	(250)	1	(466)	(572)	106
Risque actions	(122)	122	–	122	117	5
<b>Total des couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>(4 958) \$</b>	<b>4 961 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>4 697 \$</b>	<b>(673) \$</b>	<b>5 370 \$</b>
<b>Couvertures d'investissements nets</b>	<b>(180) \$</b>	<b>180 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>180 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>180 \$</b>
						2018
<b>Total des couvertures de flux de trésorerie<sup>2</sup></b>	<b>2 070 \$</b>	<b>(2 072) \$</b>	<b>(2) \$</b>	<b>(2 100) \$</b>	<b>738 \$</b>	<b>(2 838) \$</b>
<b>Couvertures d'investissements nets</b>	<b>392 \$</b>	<b>(392) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(392) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(392) \$</b>

<sup>1</sup> L'incidence sur les autres éléments du résultat global est présentée avant impôt.

<sup>2</sup> Au cours des exercices clos les 31 octobre 2020, 31 octobre 2019 et 31 octobre 2018, les opérations prévues couvertes se sont réalisées dans tous les cas.

<sup>3</sup> Les éléments couverts comprennent les flux de trésorerie d'intérêts prévus sur les prêts, les dépôts et les passifs de titrisation.

<sup>4</sup> Pour les instruments non dérivés désignés comme des couvertures du risque de change, la variation de la juste valeur est évaluée comme étant les profits et les pertes attribuables aux fluctuations des taux de change au comptant.

<sup>5</sup> Les swaps de devises peuvent servir à couvrir le risque de change ou une combinaison du risque de taux d'intérêt et du risque de change dans une seule relation de couverture. Ces couvertures sont présentées dans la catégorie de risque (risque de change) ci-dessus.

<sup>6</sup> Les éléments couverts comprennent les flux de trésorerie qui correspondent au remboursement du principal et aux versements d'intérêts sur les valeurs mobilières, les prêts, les dépôts, les autres passifs, et les billets et débiteures subordonnés libellés en monnaies étrangères.

### Rapprochement du cumul des autres éléments du résultat global<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

Exercices clos les 31 octobre

	2020				
	Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice	Variation nette des autres éléments du résultat global	Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de l'exercice	Cumul des autres éléments du résultat global sur les couvertures désignées	Cumul des autres éléments du résultat global sur les couvertures annulées
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>					
Risque de taux d'intérêt	1 603 \$	3 613 \$	5 216 \$	1 881 \$	3 335 \$
Risque de change	353	(393)	(40)	(40)	–
Risque actions	25	(70)	(45)	(45)	–
<b>Total des couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>1 981 \$</b>	<b>3 150 \$</b>	<b>5 131 \$</b>	<b>1 796 \$</b>	<b>3 335 \$</b>
<b>Couvertures d'investissements nets</b>					
Risque de change	(5 509) \$	1 683 \$	(3 826) \$	(3 826) \$	– \$
					2019
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>					
Risque de taux d'intérêt	(3 656) \$	5 259 \$	1 603 \$	1 226 \$	377 \$
Risque de change	247	106	353	353	–
Risque actions	20	5	25	25	–
<b>Total des couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>(3 389) \$</b>	<b>5 370 \$</b>	<b>1 981 \$</b>	<b>1 604 \$</b>	<b>377 \$</b>
<b>Couvertures d'investissements nets</b>					
Risque de change	(5 689) \$	180 \$	(5 509) \$	(5 509) \$	– \$

<sup>1</sup> Présenté avant impôt et compte non tenu de la quote-part de la Banque dans le cumul des autres éléments du résultat global d'une participation dans TD Ameritrade.

## NOTIONNELS

Les notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. Les notionnels ne

représentent pas le profit ou la perte éventuels liés au risque de marché ni le risque de crédit auquel sont exposés ces instruments financiers dérivés.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse.

### Dérivés négociés hors Bourse et en Bourse

(en millions de dollars canadiens)

					31 octobre 2020		31 octobre 2019
	Négociés hors Bourse <sup>1</sup>				Détenus à des fins de transaction		Aux
	Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation <sup>2</sup>	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	Négociés en Bourse	Total	Détenus à des fins autres que de transaction <sup>3</sup>	Total	Total
<b>Notionnel</b>							
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>							
Contrats à terme standardisés	– \$	– \$	546 112 \$	546 112 \$	– \$	546 112 \$	884 565 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1 468 217	9 035	–	1 477 252	1 497	1 478 749	1 846 927
Swaps	8 659 568	350 193	–	9 009 761	1 338 113	10 347 874	11 412 846
Options vendues	–	89 499	275 160	364 659	1 649	366 308	246 268
Options achetées	–	82 712	366 412	449 124	3 914	453 038	314 793
Total des contrats de taux d'intérêt	10 127 785	531 439	1 187 684	11 846 908	1 345 173	13 192 081	14 705 399
<b>Contrats de change</b>							
Contrats à terme standardisés	–	–	–	–	–	–	16
Contrats à terme de gré à gré	–	116 537	–	116 537	31 717	148 254	190 465
Swaps	–	2 035 231	–	2 035 231	1 263	2 036 494	1 749 551
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	–	896 278	–	896 278	97 182	993 460	858 701
Options vendues	–	17 863	40	17 903	–	17 903	27 654
Options achetées	–	17 894	26	17 920	–	17 920	27 295
Total des contrats de change	–	3 083 803	66	3 083 869	130 162	3 214 031	2 853 682
<b>Contrats dérivés de crédit</b>							
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	8 444	102	–	8 546	4 196	12 742	12 670
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	1 336	207	–	1 543	1	1 544	1 112
Total des contrats dérivés de crédit	9 780	309	–	10 089	4 197	14 286	13 782
<b>Autres contrats</b>							
Dérivés d'actions	–	76 337	71 960	148 297	27 767	176 064	188 371
Contrats de marchandises	66	46 370	56 835	103 271	–	103 271	96 687
Total des autres contrats	66	122 707	128 795	251 568	27 767	279 335	285 058
<b>Total</b>	<b>10 137 631 \$</b>	<b>3 738 258 \$</b>	<b>1 316 545 \$</b>	<b>15 192 434 \$</b>	<b>1 507 299 \$</b>	<b>16 699 733 \$</b>	<b>17 857 921 \$</b>

<sup>1</sup> Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le risque de crédit de contrepartie comprennent des actifs liquides de grande qualité, notamment de la trésorerie et des titres de grande qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

<sup>2</sup> Les dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

<sup>3</sup> Au 31 octobre 2020, comprennent 1 150 milliards de dollars de dérivés négociés hors Bourse réglés par l'intermédiaire de chambres de compensation (1 454 milliards de dollars au 31 octobre 2019) et 357 milliards de dollars de dérivés négociés hors Bourse non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation (352 milliards de dollars au 31 octobre 2019). Il n'y avait aucun dérivé négocié en Bourse aux 31 octobre 2020 et 2019.

Le tableau suivant catégorise le notionnel des dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture ou qu'ils ne l'ont pas été.

### Notionnel des dérivés détenus à des fins autres que de transaction

(en millions de dollars canadiens)

	Aux				
	31 octobre 2020				
	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles			Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Total
Dérivés détenus ou émis à des fins de couverture (autres que de transaction)	Juste valeur	Flux de trésorerie <sup>1</sup>	Investissement net <sup>1</sup>		
Contrats de taux d'intérêt	313 461 \$	193 897 \$	– \$	837 815 \$	1 345 173 \$
Contrats de change	–	121 263	44	8 855	130 162
Contrats dérivés de crédit	–	–	–	4 197	4 197
Autres contrats	–	1 630	–	26 137	27 767
<b>Total du notionnel des dérivés détenus à des fins autres que de transaction</b>	<b>313 461 \$</b>	<b>316 790 \$</b>	<b>44 \$</b>	<b>877 004 \$</b>	<b>1 507 299 \$</b>
	31 octobre 2019				
Contrats de taux d'intérêt	337 374 \$	234 134 \$	– \$	1 077 788 \$	1 649 296 \$
Contrats de change	–	117 532	1 292	4 525	123 349
Contrats dérivés de crédit	–	–	–	3 199	3 199
Autres contrats	–	2 079	–	27 375	29 454
<b>Total du notionnel des dérivés détenus à des fins autres que de transaction</b>	<b>337 374 \$</b>	<b>353 745 \$</b>	<b>1 292 \$</b>	<b>1 112 887 \$</b>	<b>1 805 298 \$</b>

<sup>1</sup> Certains swaps de devises sont exécutés au moyen de multiples dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés servent à couvrir le risque de taux de change des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'un investissement net.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse selon leur durée contractuelle jusqu'à l'échéance.

### Dérivés selon la durée restante jusqu'à l'échéance

(en millions de dollars canadiens)

	Aux				
	31 octobre 2020			31 octobre 2019	
Notionnel	1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>					
Contrats à terme standardisés	422 942 \$	123 170 \$	– \$	546 112 \$	884 565 \$
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1 431 511	46 454	784	1 478 749	1 846 927
Swaps	3 184 527	5 020 569	2 142 778	10 347 874	11 412 846
Options vendues	293 678	63 196	9 434	366 308	246 268
Options achetées	383 966	59 949	9 123	453 038	314 793
Total des contrats de taux d'intérêt	5 716 624	5 313 338	2 162 119	13 192 081	14 705 399
<b>Contrats de change</b>					
Contrats à terme standardisés	–	–	–	–	16
Contrats à terme de gré à gré	137 409	10 761	84	148 254	190 465
Swaps	1 993 627	36 992	5 875	2 036 494	1 749 551
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	253 709	543 801	195 950	993 460	858 701
Options vendues	15 796	1 830	277	17 903	27 654
Options achetées	15 671	1 964	285	17 920	27 295
Total des contrats de change	2 416 212	595 348	202 471	3 214 031	2 853 682
<b>Contrats dérivés de crédit</b>					
Swaps sur défaillance de crédit – protection acquise	1 869	4 526	6 347	12 742	12 670
Swaps sur défaillance de crédit – protection vendue	410	901	233	1 544	1 112
Total des contrats dérivés de crédit	2 279	5 427	6 580	14 286	13 782
<b>Autres contrats</b>					
Dérivés d'actions	132 950	43 103	11	176 064	188 371
Contrats de marchandises	87 727	15 333	211	103 271	96 687
Total des autres contrats	220 677	58 436	222	279 335	285 058
<b>Total</b>	<b>8 355 792 \$</b>	<b>5 972 549 \$</b>	<b>2 371 392 \$</b>	<b>16 699 733 \$</b>	<b>17 857 921 \$</b>



Le tableau suivant présente le notionnel et le prix moyen des dérivés désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture.

### Instruments de couverture selon la durée restante jusqu'à l'échéance

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

				<i>Aux</i>	
				31 octobre 2020	31 octobre 2019
<b>Notionnel</b>	1 an et moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
<b>Risque de taux d'intérêt</b>					
<b>Swaps de taux d'intérêt</b>					
<b>Notionnel – payer (fixe)</b>	35 776 \$	76 270 \$	48 976 \$	161 022 \$	201 878 \$
Taux d'intérêt fixe moyen (%)	1,29	1,54	1,53		
<b>Notionnel – recevoir (fixe)</b>	37 905	140 448	50 404	228 757	248 779
Taux d'intérêt fixe moyen (%)	0,93	1,58	0,89		
<b>Total du notionnel – risque de taux d'intérêt</b>	<b>73 681</b>	<b>216 718</b>	<b>99 380</b>	<b>389 779</b>	450 657
<b>Risque de change<sup>1</sup></b>					
<b>Contrats à terme de gré à gré</b>					
Notionnel – USD/CAD	680	775	200	1 655	1 063
Taux de change à terme moyen	1,32	1,33	1,34		
Notionnel – EUR/CAD	4 240	12 471	316	17 027	17 009
Taux de change à terme moyen	1,56	1,65	1,73		
Notionnel – autres	44	–	–	44	1 292
<b>Swaps de devises<sup>2, 3</sup></b>					
Notionnel – USD/CAD	27 547	24 498	2 634	54 679	49 455
Taux de change moyen	1,30	1,32	1,33		
Notionnel – EUR/CAD	2 327	16 691	2 898	21 916	23 474
Taux de change moyen	1,46	1,51	1,50		
Notionnel – GBP/CAD	2 071	3 020	284	5 375	5 033
Taux de change moyen	1,72	1,70	1,71		
Notionnel – autres paires de devises <sup>4</sup>	9 691	10 365	552	20 608	21 468
<b>Total du notionnel – risque de change</b>	<b>46 600</b>	<b>67 820</b>	<b>6 884</b>	<b>121 304</b>	118 794
<b>Risque actions</b>					
Notionnel – contrats à terme de gré à gré sur actions	1 657	–	–	1 657	2 092
<b>Total du notionnel</b>	<b>121 938 \$</b>	<b>284 538 \$</b>	<b>106 264 \$</b>	<b>512 740 \$</b>	571 543 \$

<sup>1</sup> Les passifs de dépôt libellés en monnaies étrangères servent aussi à couvrir le risque de change. Au 31 octobre 2020, la valeur comptable de ces instruments de couverture non dérivés s'élevait à 27,9 milliards de dollars (23,9 milliards de dollars au 31 octobre 2019) pour les instruments désignés comme couvertures d'investissements nets.

<sup>2</sup> Les swaps de devises peuvent servir à couvrir le risque de change ou une combinaison du risque de taux d'intérêt et du risque de change dans une seule relation de couverture. Ces deux types de couvertures sont présentés sous le risque de change comme étant la catégorie de risque.

<sup>3</sup> Certains swaps de devises sont exécutés au moyen de multiples dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt. Au 31 octobre 2020, le notionnel de ces swaps de taux d'intérêt, qui n'est pas présenté dans le tableau ci-dessus, était de 117,6 milliards de dollars (120,9 milliards de dollars au 31 octobre 2019).

<sup>4</sup> Comprendent les dérivés conclus dans le cadre de la gestion des expositions aux devises détenues à des fins autres que de transaction, lorsque plus d'une devise est utilisée avant de couvrir le dollar canadien, que la monnaie fonctionnelle de l'entité n'est pas le dollar canadien ou que la paire de devises ne représente pas un risque important pour la Banque.

### Réforme des taux d'intérêt de référence

Les relations de couverture de la Banque sont exposées de façon importante aux taux de référence comme le LIBOR en dollar américain, l'EURIBOR et le LIBOR en livres sterling. Selon la réforme des taux interbancaires offerts, ces taux de référence pourraient être abandonnés, faire face à un changement de méthode ou devenir illiquides lorsque l'établissement des taux de référence alternatifs comme les nouveaux taux de références sera plus répandu. En raison de ces développements, une grande part de jugement est nécessaire pour déterminer si certaines relations de couverture servant à couvrir les variations des flux de trésorerie et les risques de taux d'intérêt ou de change sont toujours admissibles à la comptabilité de couverture par suite du changement des taux interbancaires offerts.

Les relations de couverture affectées continueront de faire l'objet d'une surveillance pour chacun des taux de référence importants qui devraient être remplacés par des taux de référence alternatifs. Puisqu'il est probable que les nouveaux taux de référence alternatifs diffèrent des anciens taux de référence, de nouvelles stratégies de couverture pourraient être requises ou les stratégies de couverture en place pourraient devoir être modifiées afin de mieux aligner les instruments de couverture dérivés avec les éléments couverts. Toutefois, compte tenu de l'incertitude sur les marchés, l'évaluation de l'incidence de ces changements sur les stratégies de couverture et les plans d'atténuation de la Banque se poursuit.

Le tableau ci-après présente le notionnel des instruments dérivés désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture pour chaque taux de référence important, qui n'étaient pas encore indexés à un taux de référence alternatif pour les contrats échéant après le 31 décembre 2021. Comme l'EURIBOR a fait l'objet d'un changement de méthode de calcul en 2019 et qu'il demeurera un taux de référence dans un avenir prévisible, il est exclu du présent tableau. Au 31 octobre 2020, le notionnel des instruments dérivés indexés sur l'EURIBOR constitutifs de relations de comptabilité de couverture s'élevait à 46 milliards de dollars (48 milliards de dollars au 31 octobre 2019). Au 31 octobre 2020, aucun des instruments dérivés de la Banque constitutifs de relations de comptabilité de couverture n'avait été indexé à un taux de référence alternatif.

**Instruments dérivés désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture**<sup>1, 2</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	<b>31 octobre 2020</b>	31 octobre 2019
<b>Dérivés de couverture échéant après le 31 décembre 2021</b>		
<b>Notionnel</b>		
<b>Risque de taux d'intérêt</b>		
<b>Swaps de taux d'intérêt</b>		
LIBOR en dollar américain	210 352 \$	173 763 \$
LIBOR en livre sterling	-	-
<b>Risque de change</b>		
<b>Swaps de taux d'intérêt</b>		
LIBOR en dollar américain	17 024	9 586
LIBOR en livre sterling	1 726	1 706
<b>Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises<sup>3</sup></b>		
LIBOR en dollar américain	34 359	21 539
LIBOR en livre sterling	2 589	2 559
<b>Total</b>	<b>266 050 \$</b>	<b>209 153 \$</b>

<sup>1</sup> Passage du LIBOR en dollar américain au Secured Overnight Financing Rate (SOFR). Passage du LIBOR en livre sterling au Sterling Overnight Interbank Average Rate (SONIA).

<sup>2</sup> Compte non tenu des dérivés de couverture dont les taux de référence se rapportent aux taux offerts dans plusieurs territoires, notamment le taux CDOR. Les instruments dérivés indexés au taux CDOR à six mois et à douze mois seront abandonnés le 17 mai 2021, tandis que les taux CDOR déterminés en fonction d'autres échéances continueront d'être utilisés comme taux de référence. Au 31 octobre 2020, la Banque n'avait aucun instrument dérivé constitutif de relations de comptabilité de couverture indexé au taux CDOR à trois mois ou à douze mois.

<sup>3</sup> Les swaps de devises peuvent servir à couvrir le risque de change ou une combinaison du risque de taux d'intérêt et du risque de change dans une seule relation de couverture. Ces deux types de couvertures sont présentés sous le risque de change comme étant la catégorie de risque.

**RISQUES LIÉS AUX DÉRIVÉS**

**Risque de marché**

En l'absence de paiements en trésorerie initiaux compensatoires, les dérivés n'ont généralement pas de valeur marchande initiale. Leur valeur, positive ou négative, découle des fluctuations des taux d'intérêt, des cours du change, des cours des actions, des prix des marchandises ou des taux de crédit, ou des variations d'indices pertinents, de telle sorte que les dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageux par rapport aux contrats ayant des conditions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture courante du marché.

Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit lié aux dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque.

Les risques de crédit liés aux dérivés sont assujettis aux mêmes approbations, limites et normes de surveillance de crédit que celles qui sont utilisées pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Cela inclut l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances. La Banque recherche activement des stratégies d'atténuation des risques par l'utilisation de conventions-cadres de compensation de dérivés multiproduits, de garanties et d'autres techniques d'atténuation des risques. Les conventions-cadres de compensation réduisent les risques pour la Banque, en ce qu'elles lui permettent d'obtenir une compensation avec déchéance de terme dans les transactions avec les contreparties assujetties à de telles conventions si certains événements se produisent. Le coût de remplacement courant et le montant de l'équivalent-crédit présentés dans le tableau ci-après sont calculés selon l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie. Selon cette approche, les coûts de remplacement courants tiennent compte de la juste valeur des positions, des sûretés fournies et reçues et des clauses énoncées dans les conventions-cadres de compensation. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement courant et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs établis par le BSIF au notionnel des dérivés. Le montant pondéré en fonction des risques est établi par l'application des coefficients de pondération des risques adéquats au montant de l'équivalent-crédit.

**Risque de crédit lié aux dérivés<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	<b>31 octobre 2020</b>			<i>Aux</i> 31 octobre 2019		
	Coût de remplacement courant	Montant de l'équivalent- crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant	Montant de l'équivalent- crédit	Montant pondéré en fonction des risques
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	20 \$	325 \$	229 \$	31 \$	536 \$	449 \$
Swaps	4 347	10 607	2 641	3 210	9 635	1 809
Options vendues	33	129	36	64	224	60
Options achetées	5	75	23	69	235	42
<b>Total des contrats de taux d'intérêt</b>	<b>4 405</b>	<b>11 136</b>	<b>2 929</b>	<b>3 374</b>	<b>10 630</b>	<b>2 360</b>
<b>Contrats de change</b>						
Contrats à terme de gré à gré	465	2 364	353	434	2 555	375
Swaps	1 999	15 638	1 370	1 961	14 286	1 635
Swaps combinés de taux d'intérêt et de devises	2 087	10 422	1 500	1 812	10 288	1 183
Options vendues	29	135	44	29	193	45
Options achetées	8	104	28	19	170	38
<b>Total des contrats de change</b>	<b>4 588</b>	<b>28 663</b>	<b>3 295</b>	<b>4 255</b>	<b>27 492</b>	<b>3 276</b>
<b>Autres contrats</b>						
Contrats dérivés de crédit	3	508	123	6	634	149
Dérivés d'actions	689	8 513	1 376	151	5 706	667
Contrats de marchandises	714	3 610	975	383	3 083	627
<b>Total des autres contrats</b>	<b>1 406</b>	<b>12 631</b>	<b>2 474</b>	<b>540</b>	<b>9 423</b>	<b>1 443</b>
<b>Total des dérivés</b>	<b>10 399</b>	<b>52 430</b>	<b>8 698</b>	<b>8 169</b>	<b>47 545</b>	<b>7 079</b>
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles)	3 274	14 150	410	3 085	12 967	349
<b>Total</b>	<b>13 673 \$</b>	<b>66 580 \$</b>	<b>9 108 \$</b>	<b>11 254 \$</b>	<b>60 512 \$</b>	<b>7 428 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

## Coût de remplacement courant des dérivés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Par secteur	Canada <sup>1</sup>		États-Unis <sup>1</sup>		Autres pays <sup>1</sup>		Aux	
	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2020	31 octobre 2019
Institutions financières	2 562 \$	2 416 \$	123 \$	80 \$	309 \$	245 \$	2 994 \$	2 741 \$
Gouvernements	2 156	1 836	26	43	116	221	2 298	2 100
Autres	2 092	1 279	2 397	1 531	618	518	5 107	3 328
<b>Total du coût de remplacement courant</b>	<b>6 810 \$</b>	<b>5 531 \$</b>	<b>2 546 \$</b>	<b>1 654 \$</b>	<b>1 043 \$</b>	<b>984 \$</b>	<b>10 399 \$</b>	<b>8 169 \$</b>

Par région de risque	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2020	31 octobre 2019
	Canada	3 752 \$	2 768 \$	36,1 %
États-Unis	4 078	2 936	39,2	36,0
Autres pays				
Royaume-Uni	371	501	3,6	6,1
Autres pays européens	1 414	1 211	13,6	14,8
Autres	784	753	7,5	9,2
Total – Autres pays	2 569	2 465	24,7	30,1
<b>Total du coût de remplacement courant</b>	<b>10 399 \$</b>	<b>8 169 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>1</sup> D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des produits.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses qui pourraient permettre aux contreparties de la Banque d'exiger, à la survenance éventuelle d'un certain événement :

1) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable, comme la cession des contrats en cause à une contrepartie acceptable; ou 2) de régler les contrats dérivés en cours. Le plus souvent, ces événements éventuels comprennent un abaissement de la notation attribuée aux dettes de premier rang de la Banque, soit à titre de contrepartie ou de garante d'une des filiales de la Banque. Au 31 octobre 2020, la position globale de passif net de ces contrats aurait exigé : 1) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable totalisant 120 millions de dollars (102 millions de dollars au 31 octobre 2019) dans l'éventualité de l'abaissement de un cran ou de deux crans de la notation des dettes de premier rang de la Banque; et 2) un financement total de néant (0,5 million de dollars au 31 octobre 2019) à la suite de la résiliation et du règlement des contrats de dérivés en cours dans l'éventualité d'un abaissement de un cran ou de deux crans de la notation des dettes de premier rang de la Banque.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses de soutien au crédit permettant aux contreparties de la Banque d'exiger la remise de sûretés en fonction de l'exposition nette à la réévaluation à la valeur du marché de tous les contrats de dérivés régis par une pareille convention-cadre de dérivés. Certaines de ces conventions peuvent permettre aux contreparties de la Banque d'exiger des garanties supplémentaires en cas d'abaissement de la notation de crédit de premier rang de la Banque. Au 31 octobre 2020, la juste valeur de tous les dérivés qui sont assortis de conditions liées au risque de crédit dans une position de passif net était de 11 milliards de dollars (11 milliards de dollars au 31 octobre 2019). La Banque a fourni une sûreté de 14 milliards de dollars (14 milliards de dollars au 31 octobre 2019) pour cette exposition de risque dans le cadre normal des activités. Au 31 octobre 2020, l'abaissement de un cran de la notation de crédit de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 202 millions de dollars (147 millions de dollars au 31 octobre 2019) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités. Un abaissement de deux crans de la notation de crédit de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 249 millions de dollars (192 millions de dollars au 31 octobre 2019) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités.

## NOTE 12

### PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

#### PARTICIPATION DANS THE CHARLES SCHWAB CORPORATION

Le 6 octobre 2020, The Charles Schwab Corporation («Schwab») a réalisé son acquisition de TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade), dont la Banque était un actionnaire important (la «transaction avec Schwab»). Aux termes de la transaction avec Schwab, tous les actionnaires de TD Ameritrade, y compris la Banque, ont échangé chaque action de TD Ameritrade qu'ils détenaient contre 1,0837 action ordinaire de Schwab. À la clôture, la Banque a échangé sa participation d'environ 43 % dans TD Ameritrade, contre une participation d'environ 13,5 % dans Schwab, dont 9,9 % en actions ordinaires avec droit de vote et le reste en actions ordinaires sans droit de vote, convertibles en actions ordinaires avec droit de vote si transférées à un tiers. La Banque a comptabilisé un profit net à la vente de sa participation dans TD Ameritrade de 1,4 milliard de dollars (2,3 milliards de dollars après impôt) au quatrième trimestre de 2020, lequel a été comptabilisé dans les autres produits (pertes) à l'état du résultat consolidé. Le profit découle principalement de la réévaluation à la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, après l'élimination de la tranche latente se rapportant à la participation de la Banque dans Schwab et la sortie d'un passif d'impôt différé lié à la participation de la Banque dans TD Ameritrade, compte tenu des coûts de transaction directs. La Banque a également reclassé les profits latents (pertes latentes) de change cumulés classés dans le cumul des autres éléments du résultat global découlant de la participation à l'étranger de la Banque dans TD Ameritrade lors de la vente de sa participation, avec une reprise compensatoire dans le cumul des autres éléments du résultat global des éléments de couverture désignés et des taxes connexes se rapportant à cette participation à l'étranger. La transaction a eu une incidence à peu près neutre sur les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au moment de la clôture.

La Banque et Schwab sont parties à une convention d'actionnaires (la «convention d'actionnaires») en vertu de laquelle la Banque a le droit de désigner deux des membres du conseil d'administration de Schwab et elle a des représentants qui siègent à deux comités du conseil d'administration, sous réserve du respect de certaines conditions par la Banque. Au 31 octobre 2020, les membres du conseil d'administration que la Banque a désignés comprenaient le président du Groupe et chef de la direction de la Banque et le président du conseil d'administration de la Banque. La convention d'actionnaires stipule que la Banque ne peut détenir plus de 9,9 % des actions ordinaires avec droit de vote de Schwab et est soumise aux restrictions habituelles de statu quo et de blocage, y compris, sous réserve de certaines exceptions, à certaines restrictions de transfert. De plus, la convention sur les comptes de dépôt assurés entre la Banque et Schwab (la «convention sur les CDA avec Schwab») est entrée en vigueur à la clôture et sa date d'échéance initiale est le 1<sup>er</sup> juillet 2031. Pour plus de renseignements sur la convention sur les CDA avec Schwab, se reporter à la note 28.

En raison de la participation de la Banque, de sa représentation au conseil d'administration et de la convention sur les CDA avec Schwab, la Banque exerce une influence notable sur Schwab et a la capacité de participer aux décisions en matière de politiques financières et d'exploitation de Schwab. Par conséquent, la Banque comptabilise sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part de la Banque du résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Schwab est présentée avec un décalage d'un mois et la Banque commencera à comptabiliser sa quote-part du résultat de Schwab sur cette base au premier trimestre de l'exercice 2021.

Au 31 octobre 2020, la participation comme présentée de la Banque dans Schwab s'établissait à 13,51 % des actions ordinaires avec droit de vote et des actions ordinaires sans droit de vote de Schwab en circulation et sa juste valeur s'élevait à 14 milliards de dollars (10 milliards de dollars américains) selon le cours de clôture de 41,11 \$ US à la Bourse de New York.

#### PARTICIPATION DANS TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

Avant la clôture de la transaction avec Schwab le 6 octobre 2020, la Banque avait une influence notable sur TD Ameritrade et elle comptabilisait sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part de la Banque du résultat de TD Ameritrade, compte non tenu des dividendes, était présentée avec un décalage d'un mois. La participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade s'établissait à 43,19 % des actions en circulation de TD Ameritrade le 31 octobre 2019 et sa juste valeur s'élevait à 12 milliards de dollars (9 milliards de dollars américains), selon le cours de clôture de 38,38 \$ US à la Bourse de New York.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, TD Ameritrade a racheté 2,0 millions d'actions (21,5 millions d'actions au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019). En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, si la participation de la Banque dans TD Ameritrade dépassait 45 % à la suite d'un rachat d'actions par TD Ameritrade, la Banque était tenue de déployer tous les efforts raisonnables pour vendre ou écouler les actions excédentaires, tout en usant de son jugement commercial quant au moment, aux montants et à la méthode à privilégier pour maximiser le produit tiré de ces ventes. Toutefois, dans le cas où un rachat d'actions par TD Ameritrade aurait pour effet de porter la participation de la Banque dans TD Ameritrade à plus de 45 %, la Banque n'avait pas d'obligation absolue de ramener sa participation à 45 %. De plus, le rachat d'actions par TD Ameritrade ne pouvait avoir pour conséquence de porter la participation de la Banque dans TD Ameritrade à plus de 47 %.

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque avait le droit de nommer cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Immédiatement avant la clôture de la transaction avec Schwab, les administrateurs désignés par la Banque

comprenaient le président du Groupe et chef de la direction de la Banque et quatre administrateurs indépendants de la TD ou des filiales aux États-Unis de la TD.

Les états financiers résumés de TD Ameritrade, fondés sur ses états financiers consolidés, sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

#### Bilans consolidés résumés<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)	Aux	
	30 septembre 2020	30 septembre 2019
<b>Actif</b>		
Montants à recevoir des courtiers et des organismes de compensation	2 070 \$	3 212 \$
Montants nets à recevoir des clients	36 938	27 156
Autres actifs, montant net	36 223	27 303
<b>Total de l'actif</b>	<b>75 231 \$</b>	57 671 \$
<b>Passif</b>		
Montants à payer aux courtiers et aux organismes de compensation	4 307 \$	4 357 \$
Montants à payer aux clients	50 382	35 650
Autres passifs	7 174	6 205
<b>Total du passif</b>	<b>61 863</b>	46 212
<b>Capitaux propres<sup>2</sup></b>	<b>13 368</b>	11 459
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>75 231 \$</b>	57 671 \$

<sup>1</sup> Les valeurs mobilières des clients sont comptabilisées à la date de règlement alors que la Banque comptabilise les valeurs mobilières des clients à la date de transaction.

<sup>2</sup> Au 31 octobre 2019, la différence entre la valeur comptable de la participation de la Banque dans TD Ameritrade et la quote-part de la Banque des capitaux propres des actionnaires de TD Ameritrade comprenait le goodwill, les autres immobilisations incorporelles et le montant cumulé des écarts de conversion.

#### États du résultat consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les 30 septembre		
	2020	2019	2018
<b>Produits</b>			
Produits d'intérêts nets	1 873 \$	2 036 \$	1 635 \$
Produits tirés des commissions et autres produits	6 202	5 947	5 365
<b>Total des produits</b>	<b>8 075</b>	7 983	7 000
<b>Charges d'exploitation</b>			
Salaires et avantages du personnel	1 905	1 756	1 992
Divers	2 388	2 245	2 434
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>4 293</b>	4 001	4 426
<b>Autres charges (produits)</b>	<b>143</b>	94	142
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3 639</b>	3 888	2 432
Charge d'impôt sur le résultat	910	957	535
<b>Résultat net<sup>1, 2</sup></b>	<b>2 729 \$</b>	2 931 \$	1 897 \$
Résultat par action – de base (en dollars canadiens)	5,04 \$	5,27 \$	3,34 \$
Résultat par action – dilué (en dollars canadiens)	5,02	5,26	3,32

<sup>1</sup> La quote-part de la Banque du résultat de TD Ameritrade est fondée sur les états financiers consolidés publiés de TD Ameritrade après la conversion en dollars canadiens et est assujettie à des ajustements relatifs à l'amortissement de certaines immobilisations incorporelles.

<sup>2</sup> La quote-part de la Banque du résultat de TD Ameritrade pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 comprenait un ajustement favorable net de 41 millions de dollars (32 millions de dollars américains) qui représente principalement la quote-part de la Banque de la réévaluation de TD Ameritrade de ses soldes d'impôt différé en raison de la réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis.

#### PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES QUI NE SONT PAS SIGNIFICATIVES

À l'exception de Schwab et de TD Ameritrade présentées ci-dessus, aucune entreprise associée ou coentreprise n'était significative prise individuellement pour la Banque aux 31 octobre 2020 et 2019. La valeur comptable du placement de la Banque dans des entreprises associées et des coentreprises qui ne sont pas significatives prises individuellement au cours de la période s'est établie à 3,4 milliards de dollars (3,2 milliards de dollars au 31 octobre 2019).

Les entreprises associées et les coentreprises qui ne sont pas significatives prises individuellement étaient principalement composées de participations dans des fonds privés ou dans des sociétés de personnes qui effectuent des placements en actions, fournissent du financement par emprunt ou soutiennent les placements communautaires comportant des avantages fiscaux. Les participations dans ces entités génèrent des rendements surtout sous forme de crédits d'impôt du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains,

y compris des crédits d'impôt à l'habitation pour personnes à faible revenu, des crédits d'impôt pour les nouveaux marchés et des crédits d'impôt pour les travaux de restauration de bâtiment historique.

La Banque a comptabilisé une perte de valeur de 89 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018 correspondant à l'incidence immédiate de déductions fiscales futures moindres sur les placements liés au programme de crédit d'impôt à l'habitation pour personnes à faible revenu en raison de la réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis, laquelle a été comptabilisée dans les autres produits (pertes) à l'état du résultat consolidé. Cette perte de valeur ne comprend pas les pertes comptabilisées aux titres des participations donnant droit à des crédits d'impôt, y compris au titre du programme de crédit d'impôt à l'habitation pour personnes à faible revenu, dans le cours normal des activités. Pour plus de renseignements sur la réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis, se reporter à la note 25.

#### **Entente pour l'émission des cartes de crédit du programme de fidélisation d'Air Canada**

Le 10 janvier 2019, l'entente à long terme que la Banque a conclue avec Air Canada concernant le programme de fidélisation du transporteur (l'«entente sur le programme de fidélisation») est entrée en vigueur conjointement avec la conclusion de l'acquisition par Air Canada d'AIMIA Canada Inc., qui administre le programme de fidélisation Aéroplan (la «transaction»). Conformément à l'entente sur le programme de fidélisation, la Banque est devenue le principal émetteur de cartes de crédit pour le nouveau programme de fidélisation d'Air Canada au moment de son lancement en novembre 2020, et le sera jusqu'en 2030. Les titulaires de cartes de crédit TD Aéroplan sont devenus membres du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada, et leurs milles ont été transférés au moment du lancement du nouveau programme de fidélisation d'Air Canada en 2020.

Dans le cadre de la transaction, la Banque a payé à Air Canada 622 millions de dollars plus les taxes de vente applicables, dont un montant de 547 millions de dollars (446 millions de dollars après taxes de vente et impôt sur le résultat) a été comptabilisé au poste Charges autres que d'intérêts – Divers dans l'état du résultat consolidé, et un montant de 75 millions de dollars, à titre d'immobilisations incorporelles qui sera amortie sur la durée de l'entente sur le programme de fidélisation. De plus, la Banque a effectué un paiement anticipé de 308 millions de dollars plus les taxes de vente applicables pour l'achat futur de points de fidélisation sur une période de dix ans.

#### **Acquisition de Greystone Capital Management Inc.**

Le 1<sup>er</sup> novembre 2018, la Banque a acquis la totalité des actions en circulation de Greystone Capital Management Inc., société mère de Greystone Managed

Investments Inc. («Greystone»), pour une contrepartie de 821 millions de dollars, dont une tranche de 479 millions de dollars a été réglée en espèces et une tranche de 342 millions de dollars a été réglée en actions ordinaires de la TD. La valeur de 4,7 millions d'actions ordinaires émises en contrepartie est fondée sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Banque négociées au cours des dix jours précédant immédiatement le cinquième jour ouvrable avant la date d'acquisition et a été comptabilisée en fonction du cours des actions à la clôture de l'acquisition. Des actions ordinaires d'une valeur de 167 millions de dollars émises à l'intention des actionnaires employés dans le cadre de l'acquisition ont été entières jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2020, pour une période de deux ans après l'acquisition, sous réserve que les actionnaires employés demeurent à l'emploi de la Banque, et étaient comptabilisées à titre de charge de rémunération sur la période d'entierement de deux ans.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Au 1<sup>er</sup> novembre 2018, l'acquisition représentait un ajout aux actifs de 165 millions de dollars et aux passifs, de 46 millions de dollars. Une tranche de 140 millions de dollars de l'excédent de la contrepartie comptable sur la juste valeur des actifs nets identifiables était affectée aux immobilisations incorporelles au titre des relations clients, une tranche de 37 millions de dollars, au passif d'impôt différé, et une tranche de 432 millions de dollars, au goodwill. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Les comptes de l'entreprise acquise ont été consolidés à compter de la date d'acquisition et inclus dans le secteur Services de détail au Canada. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, l'apport de Greystone aux produits et au résultat net de la Banque n'a pas été significatif.

La valeur recouvrable des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les valeurs finales reflétant les taux de croissance finaux ou les ratios cours-bénéfice finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les hypothèses émises à l'interne sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. À la date du dernier test de dépréciation, le capital s'établissait à environ 20,6 milliards de dollars et avait principalement trait aux actifs de trésorerie et au capital excédentaire gérés dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

La Banque a évalué si les conditions de marché et les incertitudes à l'égard des répercussions macroéconomiques de la COVID-19, y compris sur la croissance du produit intérieur brut (PIB), le taux de chômage et les taux d'intérêt, ont donné lieu à une dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles. Après avoir évalué ces indicateurs, la Banque a conclu qu'il n'existait aucune dépréciation de la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles au 31 octobre 2020.

#### **Principales hypothèses**

La valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT a été établie d'après sa valeur d'utilité estimative. Pour l'appréciation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sur la base de la prévision interne de la Banque sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt approprié.

Les principales hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation du goodwill sont les suivantes :

#### **Taux d'actualisation**

Les taux d'actualisation avant impôt utilisés représentent les appréciations actuelles du marché des risques spécifiques à chaque groupe d'UGT et sont tributaires du profil de risque et des besoins en capitaux de chacun des groupes d'UGT.

#### **Valeur finale**

Le résultat inclus dans les tests de dépréciation du goodwill de chaque secteur d'exploitation est basé sur la prévision interne de la Banque, qui projette les flux de trésorerie attendus sur les cinq prochaines années. Au-delà de la prévision interne de la Banque, il a été présumé que les flux de trésorerie augmenteront selon un taux de croissance final fixe. Les taux de croissance finaux se fondent sur la croissance à long terme prévue du produit intérieur brut et sur l'inflation, et ils se situent entre 2,0 % et 4,0 % (2,0 % et 4,0 % en 2019). Les multiples finaux avant impôt pour la période qui suit la prévision interne de la Banque sont conformes aux multiples observables d'institutions financières comparables et se situent dans une fourchette de 9 à 14 fois (9 à 13 fois en 2019).

Compte tenu de la sensibilité des principales hypothèses susmentionnées, la direction a déterminé qu'une modification raisonnable de ces hypothèses ne ferait pas en sorte que la valeur recouvrable de l'un des groupes d'UGT soit inférieure à sa valeur comptable.

## Goodwill par secteur

(en millions de dollars canadiens)

	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis <sup>1</sup>	Services bancaires de gros	Total
Valeur comptable du goodwill au 1 <sup>er</sup> novembre 2018	2 403 \$	13 973 \$	160 \$	16 536 \$
Ajouts	432	–	–	432
Écarts de conversion et autres	1	7	–	8
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2019	2 836 \$	13 980 \$	160 \$	16 976 \$
Écarts de conversion et autres	10	162	–	172
<b>Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2020<sup>2</sup></b>	<b>2 846 \$</b>	<b>14 142 \$</b>	<b>160 \$</b>	<b>17 148 \$</b>

## Taux d'actualisation avant impôt

2019	9,7–11,0 %	9,6–11,8 %	12,7 %
<b>2020</b>	<b>9,7–11,0</b>	<b>9,2–11,8</b>	<b>12,7</b>

<sup>1</sup> Le goodwill se rapporte surtout aux services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

<sup>2</sup> Le cumul des pertes de valeur a été de néant aux 31 octobre 2020 et 2019.

## AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les autres immobilisations incorporelles de la Banque aux 31 octobre 2020 et 2019.

### Autres immobilisations incorporelles

(en millions de dollars canadiens)

	Immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base	Immobilisations incorporelles liées aux cartes de crédit	Logiciels internes	Autres logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Coût</b>						
Au 1 <sup>er</sup> novembre 2018	2 575 \$	759 \$	2 760 \$	300 \$	586 \$	6 980 \$
Ajouts	–	83	541	63	163	850
Cessions	–	–	(40)	–	–	(40)
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	(322)	(79)	–	(401)
Écarts de conversion et autres	1	–	(12)	11	(6)	(6)
Au 31 octobre 2019	2 576 \$	842 \$	2 927 \$	295 \$	743 \$	7 383 \$
Ajouts	–	–	327	44	41	412
Cessions	–	–	(55)	(25)	–	(80)
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	(391)	(37)	–	(428)
Écarts de conversion et autres	30	2	26	1	6	65
<b>Au 31 octobre 2020</b>	<b>2 606 \$</b>	<b>844 \$</b>	<b>2 834 \$</b>	<b>278 \$</b>	<b>790 \$</b>	<b>7 352 \$</b>
<b>Amortissement et dépréciation</b>						
Au 1 <sup>er</sup> novembre 2018	2 404 \$	542 \$	1 031 \$	184 \$	360 \$	4 521 \$
Cessions	–	–	(14)	–	–	(14)
Pertes de valeur	–	–	4	–	1	5
Dotation aux amortissements pour l'exercice	76	86	474	82	58	776
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	(322)	(79)	–	(401)
Écarts de conversion et autres	1	–	(6)	4	(6)	(7)
Au 31 octobre 2019	2 481 \$	628 \$	1 167 \$	191 \$	413 \$	4 880 \$
Cessions	–	–	(32)	(25)	–	(57)
Pertes de valeur	–	–	4	–	13	17
Dotation aux amortissements pour l'exercice	54	60	528	73	66	781
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	–	(391)	(37)	–	(428)
Écarts de conversion et autres	28	2	(1)	2	3	34
<b>Au 31 octobre 2020</b>	<b>2 563 \$</b>	<b>690 \$</b>	<b>1 275 \$</b>	<b>204 \$</b>	<b>495 \$</b>	<b>5 227 \$</b>
<b>Valeur comptable nette :</b>						
Au 31 octobre 2019	95 \$	214 \$	1 760 \$	104 \$	330 \$	2 503 \$
<b>Au 31 octobre 2020</b>	<b>43</b>	<b>154</b>	<b>1 559</b>	<b>74</b>	<b>295</b>	<b>2 125</b>

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables de la Banque aux 31 octobre 2020 et 2019.

**Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables**

(en millions de dollars canadiens)

	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencements et autres actifs amortissables	Améliorations locatives	Total
<b>Coût</b>						
Au 1 <sup>er</sup> novembre 2018	971 \$	3 378 \$	829 \$	1 315 \$	1 993 \$	8 486 \$
Ajouts	30	194	259	147	227	857
Acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	–	–	–	1	2	3
Cessions	(2)	(29)	(119)	(35)	(48)	(233)
Actifs entièrement amortis	–	(45)	(156)	(63)	(53)	(317)
Écarts de conversion et autres	(12)	(10)	–	(14)	18	(18)
<b>Au 31 octobre 2019</b>	<b>987</b>	<b>3 488</b>	<b>813</b>	<b>1 351</b>	<b>2 139</b>	<b>8 778</b>
Incidence de l'adoption d'IFRS 16 <sup>1</sup>	–	(71)	(188)	–	–	(259)
Au 1 <sup>er</sup> novembre 2019	<b>987</b>	<b>3 417</b>	<b>625</b>	<b>1 351</b>	<b>2 139</b>	<b>8 519</b>
Ajouts	1	217	233	149	315	915
Cessions	(1)	(16)	(76)	(74)	(71)	(238)
Actifs entièrement amortis	–	(28)	17	(20)	(69)	(100)
Écarts de conversion et autres <sup>2</sup>	(19)	(105)	4	(10)	6	(124)
<b>Au 31 octobre 2020</b>	<b>968 \$</b>	<b>3 485 \$</b>	<b>803 \$</b>	<b>1 396 \$</b>	<b>2 320 \$</b>	<b>8 972 \$</b>
<b>Amortissement cumulé et dépréciation / pertes de valeur</b>						
Au 1 <sup>er</sup> novembre 2018	– \$	1 173 \$	449 \$	605 \$	935 \$	3 162 \$
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	120	168	138	179	605
Cessions	–	(19)	(85)	(31)	(38)	(173)
Actifs entièrement amortis	–	(45)	(156)	(63)	(53)	(317)
Écarts de conversion et autres	–	(11)	1	(1)	(1)	(12)
<b>Au 31 octobre 2019</b>	<b>–</b>	<b>1 218</b>	<b>377</b>	<b>648</b>	<b>1 022</b>	<b>3 265</b>
Incidence de l'adoption d'IFRS 16 <sup>1</sup>	–	185	(129)	–	–	56
Au 1 <sup>er</sup> novembre 2019	–	<b>1 403</b>	<b>248</b>	<b>648</b>	<b>1 022</b>	<b>3 321</b>
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	155	172	156	194	677
Cessions	–	(27)	(48)	(62)	(43)	(180)
Pertes de valeur	–	53	3	–	–	56
Actifs entièrement amortis	–	(28)	17	(20)	(69)	(100)
Écarts de conversion et autres <sup>2</sup>	–	(122)	(18)	(3)	24	(119)
<b>Au 31 octobre 2020</b>	<b>– \$</b>	<b>1 434 \$</b>	<b>374 \$</b>	<b>719 \$</b>	<b>1 128 \$</b>	<b>3 655 \$</b>
<b>Valeur comptable nette, compte non tenu des actifs au titre de droits d'utilisation :</b>						
Au 31 octobre 2019	987 \$	2 270 \$	436 \$	703 \$	1 117 \$	5 513 \$
<b>Au 31 octobre 2020</b>	<b>968</b>	<b>2 051</b>	<b>429</b>	<b>677</b>	<b>1 192</b>	<b>5 317</b>

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.

<sup>2</sup> Comprennent des ajustements liés au reclassement des locaux des actifs non courants détenus en vue de la vente aux autres actifs.

Le tableau ci-après présente de l'information sur les actifs au titre de droits d'utilisation de la Banque qui sont comptabilisés selon IFRS 16. Pour plus de renseignements sur les obligations locatives connexes, se reporter à la note 18, *Autres passifs* et à la note 27, *Provisions, passifs éventuels, engagements, garanties, actifs donnés en garantie et sûretés*.

**Valeur comptable nette des actifs au titre de droits d'utilisation**

(en millions de dollars canadiens)

	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Total
<b>Au 31 octobre 2019</b>	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$
Incidence de l'adoption d'IFRS 16 <sup>1</sup>	1 027	3 377	59	4 463
Au 1 <sup>er</sup> novembre 2019	1 027	3 377	59	4 463
Ajouts	2	733	–	735
Amortissement	(98)	(476)	(17)	(591)
Réévaluations, modifications et ajustements des paiements de loyers variables	14	186	–	200
Résiliations et dépréciation	(2)	(18)	–	(20)
Écarts de conversion et autres	13	19	–	32
<b>Au 31 octobre 2020</b>	<b>956 \$</b>	<b>3 821 \$</b>	<b>42 \$</b>	<b>4 819 \$</b>

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4.

**Total de la valeur comptable nette des terrains, des bâtiments, du matériel et mobilier et des autres actifs amortissables**

(en millions de dollars canadiens)

	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencements et autres actifs amortissables	Améliorations locatives	Total
Au 31 octobre 2019	987 \$	2 270 \$	436 \$	703 \$	1 117 \$	5 513 \$
<b>Au 31 octobre 2020</b>	<b>1 924</b>	<b>5 872</b>	<b>471</b>	<b>677</b>	<b>1 192</b>	<b>10 136</b>

**NOTE 16 AUTRES ACTIFS****Autres actifs**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	<b>31 octobre 2020</b>	31 octobre 2019
Créances clients et autres éléments	<b>10 799 \$</b>	9 069 \$
Intérêts courus	<b>2 336</b>	2 479
Actif d'impôt exigible	<b>2 294</b>	2 468
Actif au titre des régimes à prestations définies	<b>9</b>	13
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des placements	<b>2 268</b>	1 761
Charges payées d'avance	<b>1 150</b>	1 297
<b>Total</b>	<b>18 856 \$</b>	17 087 \$

**NOTE 17 DÉPÔTS**

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par les clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti, des créances de premier rang et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2020 s'établissait à 287 milliards de dollars (309 milliards de dollars au 31 octobre 2019).

Certains passifs de dépôt sont classés comme dépôts détenus à des fins de transaction au bilan consolidé et sont comptabilisés à la juste valeur, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée à l'état du résultat consolidé.

Certains dépôts ont été désignés à la JVRN dans le bilan consolidé pour réduire une non-concordance comptable découlant des couvertures économiques connexes. Ces dépôts sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat consolidé, à l'exception du montant de la variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit propre à la Banque, lequel est constaté à l'état du résultat global consolidé.

Pour les dépôts désignés à la JVRN, le montant estimatif que la Banque serait contractuellement tenue de verser à l'échéance, lequel est calculé à partir de notionnels, était plus faible de 155 millions de dollars que sa juste valeur au 31 octobre 2020 (328 millions de dollars au 31 octobre 2019).



## Dépôts

(en millions de dollars canadiens)

							<i>Aux</i>	
							31 octobre 2020	31 octobre 2019
	Par type			Par pays			Total	Total
	À vue	À préavis	À terme <sup>1</sup>	Canada	États-Unis	Autres pays		
Particuliers	20 237 \$	545 695 \$	59 268 \$	274 953 \$	350 244 \$	3 \$	625 200 \$	503 430 \$
Banques <sup>2</sup>	13 974	126	14 869	19 735	4 692	4 542	28 969	16 751
Entreprises et gouvernements <sup>3</sup>	115 436	197 845	167 883	326 460	151 431	3 273	481 164	366 796
Détenus à des fins de transaction <sup>2</sup>	-	-	19 177	11 842	2 657	4 678	19 177	26 885
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>2,4</sup>	-	-	59 626	27 555	26 080	5 991	59 626	105 100
<b>Total</b>	<b>149 647 \$</b>	<b>743 666 \$</b>	<b>320 823 \$</b>	<b>660 545 \$</b>	<b>535 104 \$</b>	<b>18 487 \$</b>	<b>1 214 136 \$</b>	<b>1 018 962 \$</b>
<b>Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus</b>								
Au Canada							55 920 \$	43 887 \$
À l'étranger							76 099	53 381
<b>Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus</b>								
Au Canada							604 625	530 608
À l'étranger							472 913	391 076
Fonds fédéraux américains déposés <sup>2</sup>							4 579	10
<b>Total<sup>3,5</sup></b>							<b>1 214 136 \$</b>	<b>1 018 962 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent une dette de premier rang de 27,58 milliards de dollars (17 milliards de dollars au 31 octobre 2019) qui est assujettie au régime de recapitalisation interne des banques. Ce régime confère à la Société d'assurance-dépôts du Canada certains pouvoirs, y compris la capacité de convertir en actions ordinaires certaines actions et certains passifs admissibles dans le cas où la Banque serait en défaillance.

<sup>2</sup> Comprennent les dépôts et les avances auprès de la Federal Home Loan Bank.

<sup>3</sup> Comprennent une somme de 40,5 milliards de dollars au 31 octobre 2020 (39,9 milliards de dollars au 31 octobre 2019) relative à des détenteurs d'obligations sécurisées et une somme de 1,2 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars au 31 octobre 2019) liée à Fiducie de capital TD IV.

<sup>4</sup> Les passifs financiers désignés à la JVRN comprennent des dépôts désignés à la JVRN, et des engagements de prêts et des contrats de garantie financière désignés à la JVRN de 39 millions de dollars (31 millions de dollars au 31 octobre 2019).

<sup>5</sup> Comprend des dépôts de 708 milliards de dollars au 31 octobre 2020 (580 milliards de dollars au 31 octobre 2019) libellés en dollars américains et de 44 milliards de dollars (52 milliards de dollars au 31 octobre 2019) libellés dans d'autres monnaies.

## Dépôts à terme selon la durée restante jusqu'à l'échéance

(en millions de dollars canadiens)

							<i>Aux</i>	
							31 octobre 2020	31 octobre 2019
	1 an et moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 3 ans	Plus de 3 ans à 4 ans	Plus de 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Particuliers	41 213 \$	10 096 \$	5 065 \$	1 712 \$	1 145 \$	37 \$	59 268 \$	58 006 \$
Banques	14 859	-	3	-	2	5	14 869	8 397
Entreprises et gouvernements	97 278	14 382	25 761	18 166	8 911	3 385	167 883	145 258
Détenus à des fins de transaction	10 993	3 510	1 349	1 254	851	1 220	19 177	26 885
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	59 626	-	-	-	-	-	59 626	105 100
<b>Total</b>	<b>223 969 \$</b>	<b>27 988 \$</b>	<b>32 178 \$</b>	<b>21 132 \$</b>	<b>10 909 \$</b>	<b>4 647 \$</b>	<b>320 823 \$</b>	<b>343 646 \$</b>

## Dépôts à terme encaissables dans un an ou moins

(en millions de dollars canadiens)

					<i>Aux</i>	
					31 octobre 2020	31 octobre 2019
	3 mois et moins	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Total	Total	Total
Particuliers	15 235 \$	9 139 \$	16 839 \$	41 213 \$	41 213 \$	38 941 \$
Banques	14 462	313	84	14 859	14 859	8 387
Entreprises et gouvernements	50 090	24 700	22 488	97 278	97 278	57 346
Détenus à des fins de transaction	4 232	2 065	4 696	10 993	10 993	18 819
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	25 919	12 563	21 144	59 626	59 626	104 744
<b>Total</b>	<b>109 938 \$</b>	<b>48 780 \$</b>	<b>65 251 \$</b>	<b>223 969 \$</b>	<b>223 969 \$</b>	<b>228 237 \$</b>

**NOTE 18 AUTRES PASSIFS**
**Autres passifs<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	<b>31 octobre 2020</b>	31 octobre 2019
Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments	<b>6 571 \$</b>	5 163 \$
Intérêts courus	<b>1 142</b>	1 393
Charges salariales à payer	<b>2 900</b>	3 245
Chèques et autres effets en voie de règlement	<b>2 440</b>	1 042
Passif d'impôt exigible	<b>275</b>	169
Passif d'impôt différé	<b>284</b>	193
Passif au titre des régimes à prestations définies	<b>3 302</b>	2 781
Obligations locatives <sup>2</sup>	<b>6 095</b>	66
Passifs liés aux entités structurées	<b>5 898</b>	5 857
Provisions	<b>1 569</b>	1 095
<b>Total</b>	<b>30 476 \$</b>	21 004 \$

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

<sup>2</sup> Pour plus de renseignements sur l'échéance des obligations locatives et des paiements de loyers, se reporter à la note 27.

**NOTE 19 BILLETS ET DÉBENTURES SUBORDONNÉS**

Les billets et les débetures subordonnés sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les rachats, annulations,

échanges et modifications de débetures subordonnées admissibles à titre de fonds propres réglementaires sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF.

**Billets et débetures subordonnés**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Date d'échéance	Taux d'intérêt (%)	Écart de taux révisé (%)	Date de rachat au pair la plus rapprochée	<i>Aux</i>	
				<b>31 octobre 2020</b>	31 octobre 2019
26 mai 2025	9,150	s. o.	–	<b>200 \$</b>	198 \$
24 juin 2025 <sup>1</sup>	2,692 <sup>2</sup>	1,210 <sup>2</sup>	24 juin 2020 <sup>3</sup>	–	1 496
30 septembre 2025 <sup>1</sup>	2,982 <sup>2</sup>	1,830 <sup>2</sup>	30 septembre 2020 <sup>4</sup>	–	996
14 septembre 2028 <sup>1</sup>	3,589 <sup>2</sup>	1,060 <sup>2</sup>	14 septembre 2023	<b>1 743</b>	1 738
25 juillet 2029 <sup>1</sup>	3,224 <sup>2</sup>	1,250 <sup>2</sup>	25 juillet 2024	<b>1 561</b>	1 509
22 avril 2030 <sup>1</sup>	3,105 <sup>2</sup>	2,160 <sup>2</sup>	22 avril 2025 <sup>5</sup>	<b>2 974</b>	–
4 mars 2031 <sup>1</sup>	4,859 <sup>2</sup>	3,490 <sup>2</sup>	4 mars 2026	<b>1 279</b>	1 206
15 septembre 2031 <sup>1</sup>	3,625 <sup>6</sup>	2,205 <sup>6</sup>	15 septembre 2026	<b>1 881</b>	1 842
26 janvier 2032 <sup>1</sup>	3,060 <sup>2</sup>	1,330 <sup>2</sup>	26 janvier 2027	<b>1 839</b>	1 740
<b>Total</b>				<b>11 477 \$</b>	10 725 \$

<sup>1</sup> Instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Les billets et débetures subordonnés sont admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Si une conversion touchant les FPUNV survenait conformément aux dispositions relatives aux FPUNV, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourraient être émises selon la formule de conversion décrite dans les suppléments de prospectus respectifs, en supposant qu'aucun intérêt n'est déclaré et à verser sur les billets subordonnés respectifs, serait de 525 millions pour les débetures subordonnées à 3,589 % venant à échéance le 14 septembre 2028, de 450 millions pour les débetures subordonnées à 3,224 % venant à échéance le 25 juillet 2029, de 900 millions pour les débetures subordonnées à 3,105 % venant à échéance le 22 avril 2030, de 375 millions pour les débetures subordonnées à 4,859 % venant à échéance le 4 mars 2031, de 450 millions pour les débetures subordonnées à 3,625 % venant à échéance le 15 septembre 2031 (en supposant un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,00) et de 525 millions pour les débetures subordonnées à 3,060 % venant à échéance le 26 janvier 2032.

<sup>2</sup> Le taux d'intérêt est pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et, par la suite, il sera rajusté à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois (au sens donné dans le document de placement applicable) majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

<sup>3</sup> Le 24 juin 2020, la Banque a racheté toutes les débetures subordonnées à 2,692 % admissibles comme FPUNV totalisant 1,5 milliard de dollars en circulation venant à échéance le 24 juin 2025, au prix de rachat équivalant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de rachat exclusivement.

<sup>4</sup> Le 30 septembre 2020, la Banque a racheté toutes les débetures subordonnées à 2,982 % admissibles comme FPUNV totalisant 1 milliard de dollars en circulation venant à échéance le 30 septembre 2025, au prix de rachat équivalant à 100 % du montant en principal majoré des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de rachat exclusivement.

<sup>5</sup> Le 22 avril 2020, la Banque a émis des billets à moyen terme admissibles comme FPUNV totalisant 3 milliards de dollars qui constituent des titres secondaires de la Banque (les «billets»). Les billets porteront intérêt à un taux fixe annuel de 3,105 % (intérêts payables semestriellement) jusqu'au 22 avril 2025 et, par la suite, à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois (au sens donné dans le document de placement applicable) majoré de 2,16 % (intérêts payables trimestriellement) jusqu'au 22 avril 2030. À partir du 22 avril 2025, la Banque peut, à son gré, avec l'approbation préalable du BSIF, racheter les billets, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés en donnant aux porteurs un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours.

<sup>6</sup> Le taux d'intérêt est pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et, par la suite, il sera rajusté à un taux équivalant au taux médian des swaps de cinq ans majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

La variation totale des billets et débiteures subordonnés pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 découle surtout de l'émission et du rachat de débiteures subordonnées, de la conversion des monnaies étrangères et de l'ajustement au montant de base des couvertures de juste valeur.

#### CALENDRIER DES REMBOURSEMENTS

L'ensemble des échéances des billets et des débiteures subordonnés de la Banque s'établit comme suit.

#### Échéances

	Aux	
	31 octobre 2020	31 octobre 2019
1 an et moins	– \$	– \$
Plus de 1 an à 3 ans	–	–
Plus de 3 ans à 4 ans	–	–
Plus de 4 ans à 5 ans	200	–
Plus de 5 ans	11 277	10 725
<b>Total</b>	<b>11 477 \$</b>	<b>10 725 \$</b>

#### NOTE 20 TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL

La Banque a émis des titres de fiducie de capital innovateurs par l'entremise de deux entités structurées, soit Fiducie III et Fiducie IV.

#### TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL TD III – SÉRIE 2008

Le 17 septembre 2008, Fiducie III, une fiducie à capital fixe, a émis les titres TD CaTS III. Le produit de l'émission a été investi dans des actifs de fiducie achetés de la Banque. Le 31 décembre 2018, Fiducie III a racheté la totalité des titres de Fiducie de capital TD III en circulation pour un montant de 1 milliard de dollars majoré de toute distribution payable non versée à la date de rachat. Les TD CaTS III étaient présentés au poste Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales dans le bilan consolidé.

#### BILLETS DE FIDUCIE DE CAPITAL TD IV – SÉRIES 1 À 3

Le 26 janvier 2009, Fiducie IV a émis les billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV – 1) et les billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV – 2) et, le 15 septembre 2009, les billets de Fiducie de capital TD IV – série 3 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV – 3) et, collectivement, les billets TD CaTS IV). Le produit des émissions a été investi dans des billets de dépôt

bancaires. Le 30 juin 2019, Fiducie IV a racheté la totalité des billets TD CaTS IV – 1. Chaque billet TD CaTS IV – 2 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A10 de la Banque, et chaque billet TD CaTS IV – 3 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A11 de la Banque, dans chaque cas, sans le consentement des porteurs et à la survenance de certains événements. À chaque date de paiement de l'intérêt visé par la survenance de certains événements, les porteurs de billets TD CaTS IV seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ces billets TD CaTS IV dans une nouvelle série d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif de la Banque. La Banque ne consolide pas la Fiducie IV, car elle n'absorbe pas de rendements importants de l'entité, n'étant en fin de compte exposée qu'au risque de crédit qui lui est propre. Par conséquent, les billets TD CaTS IV ne sont pas présentés au bilan consolidé de la Banque, mais les billets de dépôt émis à la Fiducie IV sont présentés dans les dépôts au bilan consolidé. Se reporter aux notes 10 et 17 pour de plus amples renseignements.

#### Titres de fiducie de capital

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	En milliers de parts	Dates de distribution / paiement des intérêts	Rendement annuel	Date de rachat	
				Au gré de l'émetteur	Aux
				31 octobre 2020	31 octobre 2019
<b>Billets TD CaTS IV émis par Fiducie IV</b>					
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	450	30 juin, 31 déc.	10,000 % <sup>1</sup>	30 juin 2014 <sup>2</sup>	450
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	750	30 juin, 31 déc.	6,631 % <sup>3</sup>	31 déc. 2014 <sup>2</sup>	750
	1 200			1 200 \$	1 200 \$

<sup>1</sup> Pour la période allant du 26 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 juin 2039 exclusivement. À compter du 30 juin 2039 et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 9,735 %.

<sup>2</sup> À partir de la date de rachat, Fiducie IV peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les billets TD CaTS IV – 2 ou TD CaTS IV – 3, respectivement, en totalité ou en partie, sans le consentement des porteurs. Le 27 février 2020, la Banque a annoncé qu'elle s'attend, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, à exercer un droit de rachat déclenché par un événement réglementaire au cours de l'exercice 2022 à l'égard des billets TD CaTS IV – 2 en circulation à ce moment, ce qui signifie que

ce droit de rachat pourrait survenir aussitôt que le 1<sup>er</sup> novembre 2021. Les attentes de la Banque à l'égard de ce rachat se fondent sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses, notamment la situation des fonds propres actuelle et future prévue de la Banque ainsi que la conjoncture du marché, qui pourraient changer et pourraient entraîner un changement des attentes de la Banque à l'égard du rachat.

<sup>3</sup> Pour la période allant du 15 septembre 2009 inclusivement jusqu'au 30 juin 2021 exclusivement. À compter du 30 juin 2021 et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 4,0 %.

**ACTIONS ORDINAIRES**

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions ordinaires ne sont ni rachetables ni convertibles. D'habitude, les dividendes sont déclarés trimestriellement par le conseil d'administration de la Banque, et le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

**ACTIONS PRIVILÉGIÉES**

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, en une ou plusieurs séries, sans valeur nominale. Les dividendes privilégiés non cumulatifs sont payables chaque trimestre lorsque le conseil d'administration de la TD en déclare. Toutes les actions privilégiées comprennent des dispositions relatives aux FPUNV, lesquelles sont nécessaires pour que les actions privilégiées soient admissibles à titre de fonds

propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Selon ces dispositions, les actions privilégiées sont converties en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si le BSIF détermine que la Banque n'est plus viable, ou sur le point de le devenir, et qu'elle le redeviendra après la conversion de l'ensemble de ses instruments de fonds propres autres que ses actions ordinaires, ou si la Banque accepte, ou convient d'accepter, une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable.

Le tableau suivant présente un sommaire des variations des actions émises et en circulation et des actions autodétenues pour les exercices clos les 31 octobre 2020 et 2019.

**Actions ordinaires et actions privilégiées émises et en circulation et actions autodétenues**

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2020		31 octobre 2019	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<b>Actions ordinaires</b>				
Solde au début de l'exercice	1 812,5	21 713 \$	1 830,4	21 221 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	1,5	79	2,3	124
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	14,1	838	4,8	357
Actions émises dans le cadre d'acquisitions <sup>1</sup>	–	–	5,0	366
Rachat d'actions aux fins d'annulation et autres	(12,0)	(143)	(30,0)	(355)
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions ordinaires</b>	<b>1 816,1</b>	<b>22 487 \$</b>	<b>1 812,5</b>	<b>21 713 \$</b>
<b>Actions privilégiées – catégorie A<sup>2</sup></b>				
Série 1	20,0	500 \$	20,0	500 \$
Série 3	20,0	500	20,0	500
Série 5	20,0	500	20,0	500
Série 7	14,0	350	14,0	350
Série 9	8,0	200	8,0	200
Série 11 <sup>3</sup>	–	–	6,0	150
Série 12	28,0	700	28,0	700
Série 14	40,0	1 000	40,0	1 000
Série 16	14,0	350	14,0	350
Série 18	14,0	350	14,0	350
Série 20	16,0	400	16,0	400
Série 22	14,0	350	14,0	350
Série 24	18,0	450	18,0	450
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions privilégiées</b>	<b>226,0</b>	<b>5 650 \$</b>	<b>232,0</b>	<b>5 800 \$</b>
<b>Actions autodétenues – ordinaires<sup>4</sup></b>				
Solde au début de l'exercice	0,6	(41) \$	2,1	(144) \$
Achat d'actions	135,6	(8 752)	132,3	(9 782)
Vente d'actions	(135,7)	8 756	(133,8)	9 885
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – ordinaires</b>	<b>0,5</b>	<b>(37) \$</b>	<b>0,6</b>	<b>(41) \$</b>
<b>Actions autodétenues – privilégiées<sup>4</sup></b>				
Solde au début de l'exercice	0,3	(6) \$	0,3	(7) \$
Achat d'actions	6,0	(122)	7,0	(151)
Vente d'actions	(6,2)	124	(7,0)	152
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – privilégiées</b>	<b>0,1</b>	<b>(4) \$</b>	<b>0,3</b>	<b>(6) \$</b>

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> novembre 2018, la Banque a émis 4,7 millions d'actions pour un produit de 342 millions de dollars qui représentaient une tranche de la contrepartie versée à Greystone, ainsi que 0,3 million d'actions pour un produit de 24 millions de dollars au titre de rémunération fondée sur des actions en remplacement de droits à des paiements fondés sur des actions de Greystone. Se reporter à la note 13 pour en savoir plus sur l'acquisition de Greystone.

<sup>2</sup> Toutes les séries d'actions privilégiées – catégorie A comprennent des dispositions relatives aux FPUNV et sont admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Si une conversion touchant les FPUNV survenait conformément aux dispositions relatives aux FPUNV, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourraient être émises selon la formule de conversion décrite dans les conditions respectives visant chaque série d'actions, en supposant qu'aucun dividende

n'est déclaré et à verser sur celles-ci au moment de la conversion, le cas échéant, serait respectivement de 100 millions pour la série 1, 100 millions pour la série 3, 100 millions pour la série 5, 70 millions pour la série 7, 40 millions pour la série 9, 140 millions pour la série 12, 200 millions pour la série 14, 70 millions pour la série 16, 70 millions pour la série 18, 80 millions pour la série 20, 70 millions pour la série 22 et 90 millions pour la série 24.

<sup>3</sup> Le 31 octobre 2020, la Banque a racheté la totalité de ses 6 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à taux fixe et à dividende non cumulatif de série 11, comprenant des dispositions relatives aux FPUNV («actions de série 11») à un prix de rachat de 26,00 \$ par action de série 11, pour un coût de rachat total d'environ 156 millions de dollars.

<sup>4</sup> Lorsque, dans le cadre de ses activités de négociation, la Banque acquiert ses propres actions, celles-ci sont classées comme des actions autodétenues, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres.

## Conditions rattachées aux actions privilégiées

	Date d'émission	Rendement annuel (%) <sup>1</sup>	Écart de taux révisé (%) <sup>1</sup>	Date du prochain rachat / de la conversion <sup>1</sup>	Convertible en <sup>1</sup>
<b>Actions privilégiées à taux rajusté comprenant des dispositions relatives aux FPUNV<sup>2</sup></b>					
Série 1	4 juin 2014	3,662	2,24	31 octobre 2024	Série 2
Série 3	31 juillet 2014	3,681	2,27	31 juillet 2024	Série 4
Série 5 <sup>3</sup>	16 décembre 2014	3,876	2,25	31 janvier 2025	Série 6
Série 7 <sup>4</sup>	10 mars 2015	3,201	2,79	31 juillet 2025	Série 8
Série 9 <sup>5</sup>	24 avril 2015	3,242	2,87	31 octobre 2025	Série 10
Série 12	14 janvier 2016	5,5	4,66	30 avril 2021	Série 13
Série 14	8 septembre 2016	4,85	4,12	31 octobre 2021	Série 15
Série 16	14 juillet 2017	4,50	3,01	31 octobre 2022	Série 17
Série 18	14 mars 2018	4,70	2,70	30 avril 2023	Série 19
Série 20	13 septembre 2018	4,75	2,59	31 octobre 2023	Série 21
Série 22	28 janvier 2019	5,20	3,27	30 avril 2024	Série 23
Série 24	4 juin 2019	5,10	3,56	31 juillet 2024	Série 25

<sup>1</sup> Les dividendes privilégiés non cumulatifs pour chaque série sont payables chaque trimestre lorsque le conseil d'administration de la TD en déclare. À la prochaine date de rachat ou de conversion et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sur les actions privilégiées à taux rajusté sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de l'écart de taux révisé indiqué. Les actions privilégiées à taux rajusté sont convertibles en actions privilégiées à taux variable de la série correspondante, et vice versa. Si les actions privilégiées à taux rajusté sont converties en actions privilégiées à taux variable d'une série donnée, le taux de dividende pour le trimestre sera équivalent au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours alors en vigueur majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

<sup>2</sup> Sous réserve du consentement des organismes de réglementation, rachetables à la date de rachat indiquée et tous les cinq ans par la suite, à un prix de 25 \$ l'action. Convertibles à la date de conversion indiquée et tous les cinq ans par la suite si le rachat n'a pas lieu. Si ces actions sont converties, les porteurs d'actions ont la possibilité de les reconverter en actions privilégiées de la série d'origine tous les cinq ans.

<sup>3</sup> Le 16 janvier 2020, la Banque a annoncé qu'aucune de ses 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 5 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV (les «actions de série 5») ne sera convertie le

31 janvier 2020 en action privilégiée à taux variable et à dividende non cumulatif de série 6 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV. Le 2 janvier 2020, la Banque a annoncé que le taux de dividende des actions de série 5 pour la période de cinq ans allant du 31 janvier 2020, inclusivement, au 31 janvier 2025, exclusivement, serait de 3,876 %.

<sup>4</sup> Le 16 juillet 2020, la Banque a annoncé qu'aucune de ses 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 7 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV (les «actions de série 7») ne sera convertie le 31 juillet 2020 en action privilégiée à taux variable à dividende non cumulatif de série 8 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV. Le 2 juillet 2020, la Banque a annoncé que le taux de dividende des actions de série 7 pour la période de cinq ans allant du 31 juillet 2020, inclusivement, au 31 juillet 2025, exclusivement, serait de 3,201 %.

<sup>5</sup> Le 16 octobre 2020, la Banque a annoncé qu'aucune de ses 8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série 9 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV (les «actions de série 9») ne sera convertie le 31 octobre 2020 en action privilégiée à taux variable à dividende non cumulatif de série 10 comprenant des dispositions relatives aux FPUNV. Le 1<sup>er</sup> octobre 2020, la Banque a annoncé que le taux de dividende des actions de série 9 pour la période de cinq ans allant du 31 octobre 2020, inclusivement, au 31 octobre 2025, exclusivement, serait de 3,242 %.

### RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 19 décembre 2019, la Banque a annoncé que la Bourse de Toronto (TSX) et le BSIF avaient approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRCNA) de la Banque annoncée précédemment visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 30 millions de ses actions ordinaires. L'OPRCNA est entrée en vigueur le 24 décembre 2019. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, la Banque a racheté 12 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son OPRCNA, à un prix moyen de 70,55 \$ l'action pour une contrepartie totale de 847 millions de dollars. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, la Banque a racheté un total de 30 millions d'actions ordinaires dans le cadre de son OPRCNA alors en vigueur et d'une OPRCNA antérieure, à un prix moyen de 74,48 \$ l'action pour une contrepartie totale de 2,2 milliards de dollars.

Le 13 mars 2020, le BSIF a publié un communiqué de presse annonçant une série de mesures visant à soutenir la résilience des institutions financières en réponse aux défis que posent la COVID-19 et la conjoncture du marché. Une de ces mesures est la diminution de la réserve pour stabilité intérieure (RSI) de 1,25 % des actifs pondérés en fonction des risques. Dans son communiqué de presse, le BSIF a mentionné s'attendre à ce que les banques misent sur cette capacité accrue d'octroi de crédit pour appuyer les ménages et les entreprises au Canada et à ce que toutes les institutions financières fédérales interrompent tout processus d'augmentation des dividendes ou de rachat d'actions pour le moment.

### PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un plan de réinvestissement des dividendes à ses actionnaires ordinaires. La participation à ce plan est facultative et, en vertu des conditions du plan, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou sur le marché libre, au cours du marché.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, 4,1 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque, sans escompte, et 10,0 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque, à un escompte de 2 %, aux termes du plan de réinvestissement des dividendes. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, 4,8 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque, sans escompte, aux termes du plan de réinvestissement des dividendes.

### RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle enfreindrait les règlements de la *Loi sur les banques* en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou les lignes directrices du BSIF. La Banque ne prévoit pas que cette condition l'empêchera de verser des dividendes dans le cadre normal des activités.

La capacité de la Banque de verser des dividendes est également restreinte si Fiducie IV ne verse pas le plein montant des intérêts aux porteurs de ses titres de fiducie, soit les billets TD CaTS IV. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

Comme il a été mentionné précédemment à la rubrique «Rachat dans le cours normal des activités», le 13 mars 2020, le BSIF a publié un communiqué de presse annonçant une série de mesures visant à soutenir la résilience des institutions financières en réponse aux défis que posent la COVID-19 et la conjoncture du marché. Dans son communiqué de presse, le BSIF s'attend, entre autres, à ce que toutes les institutions financières fédérales interrompent tout processus d'augmentation des dividendes pour le moment.

## NOTE 22 ASSURANCE

### PRODUITS ET CHARGES D'ASSURANCE

Les produits et les charges d'assurance sont présentés à l'état du résultat consolidé respectivement dans les produits d'assurance et les indemnités d'assurance et charges connexes, déduction faite de l'incidence de la

réassurance. Cela comprend les résultats liés à l'assurance de dommages, à l'assurance de personnes ainsi que les réassurances prises en charge et cédées au Canada et à l'échelle internationale.

## Produits d'assurance et indemnités d'assurance et charges connexes

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 octobre		
	2020	2019	2018
<b>Produits d'assurance</b>			
Primes gagnées			
Montant brut	4 845 \$	4 632 \$	4 398 \$
Réassurance cédée	643	915	915
Primes gagnées, montant net	4 202	3 717	3 483
Produits tirés des commissions et autres produits <sup>1</sup>	363	565	562
<b>Produits d'assurance</b>	<b>4 565</b>	<b>4 282</b>	<b>4 045</b>
<b>Indemnités d'assurance et charges connexes</b>			
Montant brut	3 380	2 987	2 676
Réassurance cédée	494	200	232
<b>Indemnités d'assurance et charges connexes</b>	<b>2 886 \$</b>	<b>2 787 \$</b>	<b>2 444 \$</b>

<sup>1</sup> Les commissions de réassurance reçues et payées sont incluses dans les produits tirés des commissions et autres produits. Les commissions de réassurance payées et portées en diminution des produits tirés des commissions ont atteint 92 millions de dollars en 2020 (123 millions de dollars en 2019; 130 millions de dollars en 2018).

### RAPPROCHEMENT DES VARIATIONS DES PASSIFS LIÉS AUX ASSURANCES

Les passifs liés aux assurances englobent une provision pour sinistres impayés (rubrique a) ci-après), les primes non acquises (rubrique b) ci-après) et les autres passifs liés aux assurances (rubrique c) ci-après).

#### a) Variation de la provision pour sinistres impayés

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour sinistres impayés relative à l'assurance de dommages au cours de l'exercice.

### Variation de la provision pour sinistres impayés

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2020			31 octobre 2019		
	Montant brut	Réassurance / Autres montants à recouvrer	Montant net	Montant brut	Réassurance / Autres montants à recouvrer	Montant net
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>4 840 \$</b>	<b>141 \$</b>	<b>4 699 \$</b>	4 812 \$	160 \$	4 652 \$
Coûts des demandes d'indemnisation pour l'année de survenance en cours	2 948	302	2 646	2 727	–	2 727
Évolution (favorable) défavorable des sinistres pour les années de survenance antérieures	(354)	(5)	(349)	(410)	(2)	(408)
Augmentation (diminution) liée à des modifications d'hypothèses :						
Taux d'actualisation	123	–	123	95	1	94
Provision pour écarts défavorables	25	4	21	(7)	(1)	(6)
<b>Indemnités d'assurance et charges connexes</b>	<b>2 742</b>	<b>301</b>	<b>2 441</b>	2 405	(2)	2 407
Indemnités payées au cours de l'exercice :						
De l'année de survenance en cours	(1 346)	(179)	(1 167)	(1 239)	–	(1 239)
Des années de survenance antérieures	(1 084)	(7)	(1 077)	(1 147)	(26)	(1 121)
	(2 430)	(186)	(2 244)	(2 386)	(26)	(2 360)
Augmentation (diminution) de la réassurance / des autres montants à recouvrer	(10)	(10)	–	9	9	–
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>5 142 \$</b>	<b>246 \$</b>	<b>4 896 \$</b>	4 840 \$	141 \$	4 699 \$

#### b) Variation des primes non acquises

Le tableau suivant présente les variations des primes non acquises relatives à l'assurance de dommages au cours de l'exercice.

### Variation des primes non acquises

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2020			31 octobre 2019		
	Montant brut	Réassurance	Montant net	Montant brut	Réassurance	Montant net
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>1 869 \$</b>	<b>17 \$</b>	<b>1 852 \$</b>	1 674 \$	19 \$	1 655 \$
Primes souscrites	3 879	127	3 752	3 528	105	3 423
Primes gagnées	(3 625)	(120)	(3 505)	(3 333)	(107)	(3 226)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>2 123 \$</b>	<b>24 \$</b>	<b>2 099 \$</b>	1 869 \$	17 \$	1 852 \$

#### c) Autres variations des passifs liés aux assurances

Au 31 octobre 2020, les autres passifs liés aux assurances s'élevaient à 325 millions de dollars (211 millions de dollars au 31 octobre 2019). L'augmentation de 114 millions de dollars (diminution de 1 million de dollars en 2019) est surtout attribuable à la croissance des activités, aux variations des taux d'intérêt et aux modifications apportées aux hypothèses actuarielles pour l'assurance de personnes ayant une incidence sur les passifs actuariels.

### ÉVOLUTION DES SINISTRES LIÉS À L'ASSURANCE DE DOMMAGES

Le tableau suivant montre les estimations du cumul des sinistres subis, y compris les sinistres subis, mais non encore signifiés, ainsi que l'évolution au cours des périodes indiquées et le cumul des paiements à ce jour. Les estimations initiales relatives aux provisions sont évaluées mensuellement afin de déterminer s'il y a excédent ou insuffisance. L'évaluation repose sur les versements réels lors du règlement complet ou partiel des demandes d'indemnisation et sur les estimations actuelles des engagements d'indemnisation à l'égard des demandes non encore réglées ou des sinistres non encore déclarés.

## Sinistres subis par année de survenance

(en millions de dollars canadiens)

	Année de survenance										Total
	2011 et avant	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
<b>Coût final des indemnisations, montant net, à la fin de l'année de survenance</b>	<b>4 230 \$</b>	<b>1 830 \$</b>	<b>2 245 \$</b>	<b>2 465 \$</b>	<b>2 409 \$</b>	<b>2 438 \$</b>	<b>2 425 \$</b>	<b>2 631 \$</b>	<b>2 727 \$</b>	<b>2 646 \$</b>	
<b>Estimations révisées</b>											
Un an plus tard	4 483	1 930	2 227	2 334	2 367	2 421	2 307	2 615	2 684	–	
Deux ans plus tard	4 794	1 922	2 191	2 280	2 310	2 334	2 258	2 573	–	–	
Trois ans plus tard	4 726	1 885	2 158	2 225	2 234	2 264	2 201	–	–	–	
Quatre ans plus tard	4 758	1 860	2 097	2 147	2 162	2 200	–	–	–	–	
Cinq ans plus tard	4 663	1 818	2 047	2 084	2 115	–	–	–	–	–	
Six ans plus tard	4 577	1 793	2 004	2 044	–	–	–	–	–	–	
Sept ans plus tard	4 556	1 761	1 982	–	–	–	–	–	–	–	
Huit ans plus tard	4 493	1 754	–	–	–	–	–	–	–	–	
Neuf ans plus tard	4 466	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Estimations actuelles du cumul des sinistres</b>	<b>4 466</b>	<b>1 754</b>	<b>1 982</b>	<b>2 044</b>	<b>2 115</b>	<b>2 200</b>	<b>2 201</b>	<b>2 573</b>	<b>2 684</b>	<b>2 646</b>	
Cumul des paiements à ce jour	(4 337)	(1 695)	(1 911)	(1 914)	(1 878)	(1 831)	(1 688)	(1 866)	(1 716)	(1 167)	
Provision non actualisée, montant net, pour sinistres impayés	129	59	71	130	237	369	513	707	968	1 479	4 662 \$
Incidence de l'actualisation											(195)
Provision pour écarts défavorables											429
<b>Provision, montant net, pour sinistres impayés</b>											<b>4 896 \$</b>

## SENSIBILITÉ AU RISQUE D'ASSURANCE

Diverses hypothèses sont formulées à l'égard du niveau futur des demandes d'indemnisation, du comportement des titulaires de police, des charges et des ventes au moment de la conception de produits et de l'établissement des prix ainsi que de la détermination de passifs actuariels. Ces hypothèses exigent beaucoup de jugement professionnel. La provision pour demandes d'indemnisation est sensible à certaines hypothèses. Il n'est pas possible de quantifier la sensibilité à certaines hypothèses comme les changements législatifs ou l'incertitude à l'égard du processus d'estimation. L'expérience réelle peut différer des hypothèses faites par la Banque.

Pour l'assurance de dommages, la principale hypothèse étayant les estimations des engagements d'indemnisation consiste à supposer que l'expérience passée peut servir à prévoir l'évolution des sinistres et, par conséquent, le coût définitif de leur indemnisation. Ces méthodes extrapolent donc l'évolution des pertes payées et subies, les coûts moyens d'indemnisation par sinistre et le nombre de sinistres en fonction de l'évolution observée durant les années antérieures et de la

sinistralité attendue. L'estimation des engagements d'indemnisation repose aussi sur divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le taux d'actualisation, la marge pour écarts défavorables, la réassurance, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et d'autres facteurs externes.

L'incidence des facteurs qualitatifs et d'autres facteurs imprévus pourrait nuire à la capacité de la Banque d'évaluer avec exactitude le risque lié aux polices d'assurance émises par la Banque. En outre, il peut y avoir des décalages importants entre la survenance d'un événement assuré et le moment où cet événement est déclaré à la Banque ainsi que des décalages additionnels entre le moment de la déclaration d'un sinistre et celui du règlement définitif du sinistre.

Le tableau ci-après présente la sensibilité des engagements d'indemnisation pour l'assurance de dommages aux variations raisonnablement possibles du taux d'actualisation, de la marge pour écarts défavorables et de la fréquence et de la gravité des sinistres, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. Les variations de ces hypothèses peuvent être non linéaires.

## Sensibilité des hypothèses critiques – Passifs au titre des contrats d'assurance de dommages

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2020		31 octobre 2019	
	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres
<b>Incidence d'une variation de 1 % des principales hypothèses</b>				
Taux d'actualisation				
Augmentation de l'hypothèse	130 \$	96 \$	122 \$	89 \$
Diminution de l'hypothèse	(140)	(103)	(131)	(96)
Marge pour écarts défavorables				
Augmentation de l'hypothèse	(47)	(35)	(45)	(33)
Diminution de l'hypothèse	47	35	45	33
<b>Incidence d'une variation de 5 % des principales hypothèses</b>				
Fréquence des demandes d'indemnisation				
Augmentation de l'hypothèse	(52) \$	(39) \$	(52) \$	(38) \$
Diminution de l'hypothèse	52	39	52	38
Gravité des sinistres				
Augmentation de l'hypothèse	(225)	(166)	(220)	(161)
Diminution de l'hypothèse	225	166	220	161

Pour l'assurance de personnes, les processus servant à établir les hypothèses critiques sont comme suit :

- Les hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité et à la déchéance des polices reposent sur les données de l'industrie et sur les données historiques de l'entreprise.
- Les hypothèses relatives aux charges reposent sur une étude des charges mise à jour chaque année qui sert à déterminer les charges prévues pour les années à venir.
- Les taux de réinvestissement d'actifs reposent sur les taux de rendement projetés, et les passifs sont calculés selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB).

Une analyse de sensibilité aux variations possibles des hypothèses relatives à l'assurance de personnes a été effectuée, et l'incidence n'est pas importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

### CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque de concentration est le risque attribuable à de fortes expositions à des risques similaires qui sont positivement corrélés.

Le risque associé aux produits automobiles, résidentiels et autres peut varier selon la région géographique du risque assuré. Le risque de concentration du risque d'assurance, selon le type de risque, est atténué en cédant ce risque par l'intermédiaire des contrats de réassurance ainsi que par une sélection prudente

et la mise en œuvre de stratégies de souscription, qui sont elles-mêmes en grande partie réalisées au moyen de la diversification des activités et des régions géographiques. Pour l'assurance auto, des lois sont en place à l'échelle des provinces, ce qui entraîne des différences sur le plan des indemnités versées d'une province à une autre.

Au 31 octobre 2020, pour les activités d'assurance de dommages, les polices d'assurance auto représentaient 66,3 % des primes nettes souscrites (66,0 % au 31 octobre 2019), suivies des polices d'assurance résidentielle qui représentaient 33,3 % (33,5 % au 31 octobre 2019). La distribution par province montre que les activités sont surtout concentrées en Ontario, avec 52,3 % des primes nettes souscrites (53,9 % au 31 octobre 2019). Les provinces de l'Ouest représentaient 31,7 % (31,2 % au 31 octobre 2019), les provinces de l'Atlantique, 9,4 % (8,8 % au 31 octobre 2019) et le Québec, 6,6 % (6,1 % au 31 octobre 2019).

Le risque de concentration n'est pas une préoccupation importante pour le secteur de l'assurance de personnes, celui-ci ne présentant pas un niveau important de caractéristiques propres aux régions, contrairement au secteur de l'assurance de dommages. La réassurance sert à limiter l'obligation par sinistre. Le risque de concentration est davantage atténué par la diversification des risques non corrélés, ce qui limite l'incidence d'une pandémie régionale et d'autres risques de concentration. Afin d'améliorer la compréhension de l'exposition à ce risque, un scénario de pandémie est testé chaque année.

## NOTE 23 RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

### PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

La Banque a un plan d'options sur actions à l'intention de certains employés clés. Aux termes du plan, des options sur actions ordinaires d'une durée de dix ans et dont les droits s'acquiescent sur quatre ans sont périodiquement attribuées aux employés admissibles de la Banque. Ces options sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions le jour précédant la date d'attribution des options. En vertu de ce plan,

14 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins d'émission future (16 millions au 31 octobre 2019; 18 millions au 31 octobre 2018). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'au 12 décembre 2029. Le tableau suivant présente un sommaire de la situation des options sur actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices clos les 31 octobre 2020, 2019 et 2018, rajusté pour refléter rétrospectivement l'effet du dividende en actions.

### Situation des options sur actions

(en millions d'actions et en dollars canadiens)

	2020		2019		2018	
	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	12,8	57,35 \$	13,1	53,12 \$	14,3	48,17 \$
Attribuées	2,1	72,84	2,2	69,39	1,9	72,64
Exercées	(1,5)	43,60	(2,3)	44,07	(3,0)	41,21
Périmées/expirées	(0,3)	65,99	(0,2)	66,59	(0,1)	60,46
<b>Options en cours à la fin de l'exercice</b>	<b>13,1</b>	<b>61,27 \$</b>	<b>12,8</b>	<b>57,35 \$</b>	<b>13,1</b>	<b>53,12 \$</b>
Options exerçables à la fin de l'exercice	5,4	48,50 \$	4,7	44,77 \$	4,7	40,61 \$

Le cours moyen pondéré des actions visées par les options exercées en 2020 était de 70,21 \$ (74,15 \$ en 2019; 74,99 \$ en 2018).

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours et exerçables au 31 octobre 2020.

### Fourchette des prix d'exercice

(en millions d'actions et en dollars canadiens)

	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'actions en circulation	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
36,63 \$ – 36,64 \$	0,5	1,0	36,63	0,5	36,63
40,54 \$ – 47,59 \$	1,8	2,5	44,27	1,8	44,27
52,46 \$ – 53,15 \$	3,1	4,6	52,87	3,1	52,87
65,75 \$ – 69,39 \$	3,9	7,1	67,66	–	–
72,64 \$ – 72,84 \$	3,8	8,1	72,75	–	–



Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour l'attribution d'options sur actions de 11,2 millions de dollars (11,1 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019; 11,5 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, 2,1 millions d'options (2,2 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2019; 1,9 million pour l'exercice clos le 31 octobre 2018) ont été attribuées par la Banque à une juste valeur moyenne pondérée de 5,55 \$ l'option (5,64 \$ l'option en 2019; 6,28 \$ l'option en 2018).

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options pour les exercices clos les 31 octobre 2020, 2019 et 2018.

#### Hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)	2020	2019	2018
Taux d'intérêt sans risque	1,59 %	2,03 %	1,71 %
Durée prévue des options	6,3 ans	6,3 ans	6,3 ans
Volatilité prévue <sup>1</sup>	12,90 %	12,64 %	13,91 %
Rendement de l'action prévu	3,50 %	3,48 %	3,50 %
Prix d'exercice / cours de l'action	72,84 \$	69,39 \$	72,64 \$

<sup>1</sup> La volatilité prévue est calculée d'après la volatilité quotidienne moyenne évaluée sur une période historique correspondant à la durée prévue de l'option.

#### AUTRES PLANS DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque gère des plans d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondés sur la performance qui sont offerts à certains de ses employés. En vertu de ces plans, des unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque et dont les droits s'acquiescent généralement sur une période de trois ans sont attribuées aux participants. Au cours de la période d'acquisition, les équivalents de dividendes s'accumulent et sont dévolus aux participants sous forme d'unités d'actions additionnelles. À la date d'échéance, le participant reçoit des espèces représentant la valeur des unités d'actions. Le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance variera généralement entre 80 % et 120 % du nombre d'unités en circulation à l'échéance (soit les unités initiales attribuées plus les unités additionnelles en guise de dividendes) selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne du groupe de référence de grandes institutions financières. Au 31 octobre 2020, le nombre d'unités d'actions en cours en vertu de ces plans était de 22 millions (22 millions en 2019).

La Banque offre également des plans d'unités d'actions différées aux employés admissibles et aux administrateurs externes. En vertu de ces plans, une tranche de la rémunération annuelle incitative des participants peut être différée, ou dans le cas des administrateurs externes, une tranche de leur rémunération annuelle peut

être versée sous forme d'unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions différées ne sont rachetables qu'au moment de la cessation d'emploi du participant ou au terme de son mandat d'administrateur. Lorsque ces conditions sont remplies, les unités d'actions différées doivent être rachetées pour une contrepartie au comptant au plus tard à la fin de l'année civile suivante. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants sous forme d'unités additionnelles. Au 31 octobre 2020, 6,8 millions d'unités d'actions différées étaient en cours (6,6 millions au 31 octobre 2019).

La charge de rémunération pour ces plans est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur de ces plans sont constatées dans l'état du résultat consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 500 millions de dollars (546 millions de dollars en 2019; 509 millions de dollars en 2018). La charge de rémunération comptabilisée compte non tenu de l'incidence des couvertures s'est établie à 206 millions de dollars (662 millions de dollars en 2019; 607 millions de dollars en 2018). Au 31 octobre 2020, la valeur comptable du passif lié à ces plans, fondée sur le cours de clôture de l'action, était de 1,5 milliard de dollars (2,0 milliards de dollars au 31 octobre 2019) et était présentée dans les autres passifs au bilan consolidé.

#### PLAN D'ACTIONNARIAT DES EMPLOYÉS

La Banque offre également un plan d'achat d'actions aux employés au Canada. Les employés peuvent verser tout montant de leurs gains admissibles (déduction faite des retenues à la source), sous réserve d'un plafond annuel de 10 % de leur salaire, au plan d'actionnariat des employés. Pour les employés participants sous l'échelon de vice-président, la Banque verse un montant correspondant à la totalité des premiers 250 \$ des cotisations de l'employé chaque année et à 50 % du reste des cotisations de l'employé jusqu'à concurrence de 3,5 % des gains admissibles de l'employé, moyennant un plafond de 2 250 \$. Les cotisations de la Banque sont acquiescées lorsqu'un employé compte deux années de service continu à la Banque. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, les cotisations de la Banque ont totalisé 82 millions de dollars (74 millions de dollars en 2019; 72 millions de dollars en 2018) et ont été passées en charges dans les charges salariales. Au 31 octobre 2020, 22 millions d'actions ordinaires étaient détenues en vertu du plan d'actionnariat des employés (20 millions au 31 octobre 2019). Les actions dans le plan d'actionnariat des employés sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation dans le calcul du résultat de base et dilué par action de la Banque. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le plan d'actionnariat des employés servent à l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires additionnelles pour le plan d'actionnariat des employés.

## NOTE 24 AVANTAGES DU PERSONNEL

#### RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Les régimes de retraite à prestations définies principaux de la Banque, soit l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion (l'«Association») et le volet à prestations définies du Régime de retraite TD (Canada) (le «RRTD PD»), sont des régimes de retraite pour les employés de la Banque au Canada. L'Association a cessé d'accepter de nouveaux membres le 30 janvier 2009, et le RRTD PD a été établi le 1<sup>er</sup> mars 2009. Depuis le 31 décembre 2018, le RRTD PD a cessé d'être offert aux nouveaux employés embauchés à partir de cette date. Tous les nouveaux employés permanents embauchés au Canada à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 peuvent adhérer au volet à cotisations définies du RRTD (le «RRTD CD») après un an de service. Les prestations versées en vertu des régimes de retraite à prestations définies principaux sont calculées en fonction de la durée de participation aux régimes et de la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives du participant au cours des dix dernières années de participation aux régimes. Les prestations prévues par le RRTD CD sont capitalisées à même le solde des cotisations accumulées du participant et de la Banque majoré des revenus générés par les placements du participant.

La capitalisation des régimes de retraite à prestations définies principaux de la Banque est assurée par les cotisations de la Banque et celles des participants aux régimes. Conformément à la loi, la Banque verse à chaque régime des montants

établis selon une méthode actuarielle et, en dernier ressort, il lui incombe de s'assurer que le passif des régimes fait l'objet d'une capitalisation appropriée au fil du temps. Les cotisations de la Banque aux régimes de retraite à prestations définies principaux au cours de 2020 se sont établies à 463 millions de dollars (352 millions de dollars en 2019). Les cotisations de 2020 et 2019 ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation respectivement en date du 31 octobre 2019 et du 31 octobre 2018. Des évaluations aux fins de la capitalisation sont en cours de préparation en date du 31 octobre 2020. La charge de retraite annuelle du RRTD CD est égale aux cotisations de la Banque au régime.

La Banque offre également certains avantages complémentaires de retraite, qui sont généralement sans capitalisation. Lorsqu'ils sont offerts, les régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies comprennent généralement l'assurance médicale et l'assurance dentaire ou un montant de remise annuel pouvant être utilisé pour réduire le coût de la couverture. Pour être admissibles aux avantages complémentaires de retraite, les employés doivent répondre à certaines exigences relatives à l'âge et au nombre d'années de service et sont généralement tenus d'assumer une partie du coût des avantages. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017, le principal régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies de la Banque a cessé d'être offert aux nouveaux employés embauchés à partir de cette date.

## STRATÉGIE DE PLACEMENT ET RÉPARTITION DES ACTIFS

Les régimes de retraite à prestations définies principaux visent à atteindre un taux de rendement qui correspond à au moins la variation de la valeur des passifs respectifs du régime sur des périodes mobiles de cinq ans. L'objectif principal de la gestion des placements est d'obtenir des rendements raisonnables, conformes aux possibilités qui se présentent sur le marché, tout en prenant en considération les passifs des régimes, en assurant une gestion de portefeuille prudente et en

respectant les profils cibles de risque des régimes. En général, les politiques de placement des régimes de retraite à prestations définies principaux ne s'appliquent pas aux actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, lesquels sont investis dans certains fonds communs de placement et fonds en gestion commune, au choix des participants.

La répartition des actifs par catégorie d'actifs pour les régimes de retraite à prestations définies principaux est présentée ci-après.

### Répartition des actifs des régimes<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Association <sup>2</sup>				RRTD <sup>2</sup>			
	Fourchette cible	% du total	Juste valeur		Fourchette cible	% du total	Juste valeur	
			Cotée	Non cotée			Cotée	Non cotée
<b>Au 31 octobre 2020</b>								
Titres de créance	30-70 %	55 %	– \$	3 670 \$	25-50 %	40 %	– \$	940 \$
Titres de capitaux propres	24-55	31	685	1 402	30-70	47	344	756
Placements alternatifs <sup>3</sup>	6-35	14	–	899	5-35	13	–	301
Divers <sup>4</sup>	s. o.	s. o.	–	(685)	s. o.	s. o.	–	(72)
<b>Total</b>		<b>100 %</b>	<b>685 \$</b>	<b>5 286 \$</b>		<b>100 %</b>	<b>344 \$</b>	<b>1 925 \$</b>
<b>Au 31 octobre 2019</b>								
Titres de créance	40-70 %	55 %	– \$	3 374 \$	25-50 %	34 %	– \$	634 \$
Titres de capitaux propres	24-42	32	1 002	976	30-70	54	368	639
Placements alternatifs <sup>3</sup>	6-35	13	–	760	5-35	12	–	229
Divers <sup>4</sup>	s. o.	s. o.	–	(276)	s. o.	s. o.	–	111
<b>Total</b>		<b>100 %</b>	<b>1 002 \$</b>	<b>4 834 \$</b>		<b>100 %</b>	<b>368 \$</b>	<b>1 613 \$</b>
<b>Au 31 octobre 2018</b>								
Titres de créance	40-70 %	55 %	– \$	2 885 \$	25-50 %	34 %	– \$	497 \$
Titres de capitaux propres	24-42	34	897	869	30-65	58	283	583
Placements alternatifs <sup>3</sup>	6-35	11	–	551	3-25	8	–	122
Divers <sup>4</sup>	s. o.	s. o.	–	(107)	s. o.	s. o.	–	63
<b>Total</b>		<b>100 %</b>	<b>897 \$</b>	<b>4 198 \$</b>		<b>100 %</b>	<b>283 \$</b>	<b>1 265 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

<sup>2</sup> Les régimes de retraite à prestations définies principaux investissent dans des véhicules de placement qui peuvent détenir des actions ou des titres de créance émis par la Banque.

<sup>3</sup> Les placements alternatifs des régimes de retraite à prestations définies principaux sont surtout des fonds de titres de participation privés, des fonds d'infrastructures et des fonds immobiliers.

<sup>4</sup> Se compose principalement de montants à payer à des courtiers et à recevoir de ceux-ci au titre de valeurs mobilières négociées mais pas encore réglées, d'actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, d'intérêts et de dividendes à recevoir.

Les instruments de créance d'entités gouvernementales détenus par les régimes de retraite à prestations définies principaux de la Banque doivent avoir une notation d'au moins BBB- au moment de l'achat.

Les portefeuilles en actions des régimes de retraite à prestations définies principaux sont largement diversifiés, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions. Des actions étrangères peuvent être acquises pour diversifier davantage le portefeuille d'actions.

Les instruments dérivés peuvent être utilisés par les régimes de retraite à prestations définies principaux pourvu qu'ils ne le soient pas pour créer un effet de levier, à moins que l'effet de levier vise à gérer les risques. Ils sont autorisés à investir dans des instruments alternatifs, comme des actions de sociétés à capital fermé, des actions d'infrastructure et des biens immobiliers.

### PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Les régimes de retraite à prestations définies principaux de la Banque sont sous la surveillance d'une seule structure de gouvernance des régimes de retraite mise en place par le comité des ressources humaines du conseil d'administration de la Banque. La structure de gouvernance comprend la formation de comités de gouvernance des régimes de retraite qui sont responsables de surveiller les opérations et les placements des régimes, en agissant comme fiduciaire. Les changements importants et stratégiques apportés aux régimes de retraite doivent être approuvés par le conseil d'administration de la Banque.

Les placements des régimes de retraite à prestations définies principaux comprennent des instruments financiers exposés à divers risques, notamment le risque de marché (y compris les risques de change, de taux d'intérêt, d'inflation, de prix et d'écart de taux), les risques de crédit, et le risque de liquidité. Les principaux risques importants auxquels font face les régimes de retraite à prestations définies sont la baisse des taux d'intérêt ou des écarts de crédit, ce qui ferait augmenter l'obligation au titre des prestations de retraite d'un montant supérieur à la variation de la valeur des actifs des régimes, et le risque de longévité (c'est-à-dire la baisse des taux de mortalité).

Les stratégies de symétrie entre les actifs et les passifs sont axées sur l'obtention d'un équilibre approprié entre un rendement adéquat et les variations des valeurs des passifs qui sont couvertes par les variations des valeurs des actifs.

Les régimes de retraite à prestations définies principaux gèrent ces risques financiers conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques écrites en matière de placements. Les pratiques de gestion des risques particulières qui font l'objet d'un suivi pour les régimes de retraite à prestations définies principaux portent sur le rendement, le risque de crédit et la composition de l'actif.

### AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

#### Régime de retraite de CT

Depuis l'acquisition de Services financiers CT inc. (CT), la Banque finance un régime de retraite à prestations définies qui a cessé d'être offert aux nouveaux participants, mais pour lequel les participants actifs continuent d'accumuler des droits à prestation. La capitalisation du régime de retraite est assurée par les cotisations de la Banque et des participants au régime.

#### Régimes de retraite de TD Bank, N.A.

TD Bank, N.A. et ses filiales maintiennent un régime à cotisations définies 401(k) qui couvre la totalité des employés. La charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque au régime.

TD Bank, N.A. a également bloqué des régimes de retraite à prestations définies et des régimes d'avantages complémentaires de retraite qui couvrent certains anciens employés de TD Banknorth et de Financement auto TD (auparavant de Services financiers Chrysler). TD Bank, N.A. a aussi des régimes d'avantages complémentaires de retraite fermés qui offrent une couverture restreinte d'assurance médicale et d'assurance-vie à certains groupes d'employés d'anciennes organisations.

#### Régimes de retraite complémentaires

Les régimes de retraite complémentaires des employés pour les employés admissibles ne sont pas capitalisés par la Banque.

#### Régimes de retraite d'État

La Banque verse également des contributions aux régimes de retraite d'État, y compris le Régime de pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec et la *Federal Insurance Contributions Act* des États-Unis.

Le tableau suivant présente la situation financière des régimes de retraite à prestations définies principaux et des régimes d'avantages complémentaires de retraite de la Banque, ainsi que de ses autres régimes de retraite à prestations

définies et régimes d'avantages complémentaires de retraite importants. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

### Obligations, actifs et situation de capitalisation des régimes d'avantages du personnel à prestations définies

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Régimes de retraite principaux			Principal régime d'avantages complémentaires de retraite <sup>1</sup>			Autres régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires de retraite <sup>2</sup>		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
<b>Variation des obligations au titre des prestations projetées</b>									
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	8 558 \$	6 539 \$	7 082 \$	620 \$	535 \$	558 \$	2 948 \$	2 569 \$	2 750 \$
Obligations incluses en raison de la fusion du régime d'avantages de retraite <sup>3</sup>	–	–	6	–	–	–	–	–	–
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	467	326	407	17	14	15	9	9	10
Coût financier sur les obligations au titre des prestations projetées	236	240	217	17	20	18	80	106	96
(Profit) perte de réévaluation – hypothèses financières	617	1 565	(969)	(101)	92	(42)	128	430	(190)
(Profit) perte de réévaluation – hypothèses démographiques	–	–	–	(44)	(26)	–	(80)	2	(8)
(Profit) perte de réévaluation – ajustements liés à l'expérience	56	83	22	9	–	2	9	6	14
Cotisations des participants	107	107	104	–	–	–	–	–	–
Prestations versées	(373)	(303)	(330)	(12)	(15)	(16)	(144)	(143)	(137)
Variation du taux de change	–	–	–	–	–	–	20	(1)	31
Coûts des services passés (crédit) <sup>4</sup>	–	1	–	–	–	–	(3)	(30)	3
<b>Obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre</b>	<b>9 668</b>	<b>8 558</b>	<b>6 539</b>	<b>506</b>	<b>620</b>	<b>535</b>	<b>2 967</b>	<b>2 948</b>	<b>2 569</b>
<b>Variation des actifs des régimes</b>									
Actifs des régimes à la juste valeur au début de l'exercice	7 817	6 643	6 536	–	–	–	1 959	1 733	1 855
Actifs inclus en raison de la fusion du régime d'avantages de retraite <sup>3</sup>	–	–	10	–	–	–	–	–	–
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	221	253	209	–	–	–	52	73	66
Profit (perte) de réévaluation – rendement des actifs des régimes moins les produits d'intérêts	15	773	(231)	–	–	–	96	205	(109)
Cotisations des participants	107	107	104	–	–	–	–	–	–
Cotisations de l'employeur	463	352	355	12	15	16	72	96	37
Prestations versées	(373)	(303)	(330)	(12)	(15)	(16)	(144)	(143)	(137)
Variation du taux de change	–	–	–	–	–	–	18	(1)	27
Charges administratives au titre des prestations définies	(10)	(8)	(10)	–	–	–	(7)	(4)	(6)
<b>Actifs des régimes à la juste valeur aux 31 octobre</b>	<b>8 240</b>	<b>7 817</b>	<b>6 643</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 046</b>	<b>1 959</b>	<b>1 733</b>
Excédent (déficit) des actifs des régimes à la juste valeur par rapport aux obligations au titre des prestations projetées	(1 428)	(741)	104	(506)	(620)	(535)	(921)	(989)	(836)
Incidence du plafond de l'actif et de l'exigence de capitalisation minimale	–	–	–	–	–	–	(14)	(13)	(13)
<b>Actif (passif) net au titre des prestations définies</b>	<b>(1 428)</b>	<b>(741)</b>	<b>104</b>	<b>(506)</b>	<b>(620)</b>	<b>(535)</b>	<b>(935)</b>	<b>(1 002)</b>	<b>(849)</b>
<b>Charge annuelle</b>									
Inclus dans la charge nette liée aux avantages du personnel :									
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	467	326	407	17	14	15	9	9	10
Frais (produits) d'intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies	15	(13)	8	17	20	18	28	33	30
Coûts des services passés (crédit) <sup>4</sup>	–	1	–	–	–	–	(3)	(30)	3
Charges administratives au titre des prestations définies	10	10	10	–	–	–	5	6	4
<b>Charge totale</b>	<b>492 \$</b>	<b>324 \$</b>	<b>425 \$</b>	<b>34 \$</b>	<b>34 \$</b>	<b>33 \$</b>	<b>39 \$</b>	<b>18 \$</b>	<b>47 \$</b>
<b>Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer la charge annuelle (en pourcentage)</b>									
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	3,08 %	4,10 %	3,60 %	3,07 %	4,10 %	3,60 %	3,12 %	4,37 %	3,74 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	2,57	2,54	2,54	3,00	3,00	3,00	1,00	1,03	1,16
<b>Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre (en pourcentage)</b>									
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	2,85 %	3,08 %	4,10 %	2,76 %	3,07 %	4,10 %	2,74 %	3,12 %	4,37 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	2,53	2,57	2,54	3,00	3,00	3,00	1,03	1,00	1,03

<sup>1</sup> Le taux d'augmentation du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations visées par le principal régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies est de 3,26 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 1,06 % d'ici 2040 et son maintien à ce niveau par la suite (en 2019, 4,18 % diminuant graduellement à 2,42 % d'ici 2040 et son maintien à ce niveau par la suite).

<sup>2</sup> Comprennent le régime de retraite à prestations définies de CT, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, les régimes de retraite à prestations définies et les régimes d'avantages complémentaires de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires à prestations définies. Le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth a été bloqué le 31 décembre 2008 et aucun crédit au titre des services

rendus ne peut être octroyé après cette date. Certains régimes de retraite à prestations définies de Financement auto TD ont été bloqués le 1<sup>er</sup> avril 2012 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après le 31 mars 2012.

<sup>3</sup> Au cours de 2018, le régime d'avantages de retraite de La Banque Toronto-Dominion («RAR») a été réputé avoir été fusionné avec l'Association, et les obligations et les actifs du RAR qui n'étaient pas présentés par le passé sont maintenant pris en compte dans l'exercice 2018.

<sup>4</sup> Comprennent un profit de 33 millions de dollars lié au régime d'avantages complémentaires de retraite de Financement auto TD qui a été modifié au cours de l'exercice 2019.

La Banque prévoit verser pour l'exercice se clôturant le 31 octobre 2021 des cotisations de 550 millions de dollars aux régimes de retraite à prestations définies principaux, de 18 millions de dollars au principal régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies et de 42 millions de dollars à ses autres régimes de retraite à prestations définies et régimes d'avantages

complémentaires de retraite. Les montants des cotisations futures peuvent varier par suite de l'examen par la Banque de ses niveaux de cotisation au cours de l'exercice.

Le tableau suivant présente les charges liées aux régimes à cotisations définies de la Banque.

### Charges liées aux régimes de retraite à cotisations définies

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les		
	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2018
Régimes de retraite à cotisations définies <sup>1</sup>	169 \$	150 \$	136 \$
Régimes de retraite d'État <sup>2</sup>	347	324	293
<b>Total</b>	<b>516 \$</b>	<b>474 \$</b>	<b>429 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent le volet à cotisations définies du Régime de retraite TD (Canada) et du régime à cotisations définies 401(k) de TD Bank, N.A.

<sup>2</sup> Comprennent le Régime de pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec et la Federal Insurance Contribution Act des États-Unis.

Les hypothèses relatives à la mortalité future qui ont servi à établir les obligations au titre des prestations définies et le coût des prestations net sont comme suit :

### Espérance de vie présumée à 65 ans

(nombre d'années)

	Régime de retraite principaux			Principal régime d'avantages complémentaires de retraite			Autres régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires de retraite		
	Aux 31 octobre								
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Homme âgé de 65 ans à la date d'évaluation	23,4	23,4	23,3	23,4	23,4	23,3	21,5	22,1	22,1
Femme âgée de 65 ans à la date d'évaluation	24,2	24,1	24,1	24,2	24,1	24,1	23,1	23,7	23,7
Homme âgé de 45 ans à la date d'évaluation	24,4	24,3	24,3	24,4	24,3	24,3	22,2	22,7	22,7
Femme âgée de 45 ans à la date d'évaluation	25,1	25,1	25,0	25,1	25,1	25,0	23,9	24,5	24,5

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies pour les régimes de retraite à prestations définies principaux, le principal régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies et les autres régimes de retraite à prestations définies et régimes d'avantages complémentaires de retraite à la fin de la période de présentation de l'information financière s'est établie respectivement à 16 années (16 années en 2019, 15 années en 2018), 15 années (18 années en 2019, 17 années en 2018) et 13 années (13 années en 2019, 12 années en 2018).

Le tableau ci-après présente la sensibilité des obligations au titre des prestations projetées pour les régimes de retraite à prestations définies principaux de la Banque, pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies et pour les autres régimes de retraite à prestations définies et régimes d'avantages complémentaires de retraite importants de la Banque aux hypothèses actuarielles qui sont considérées comme importantes par la Banque. Ces hypothèses actuarielles comprennent le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation des salaires, ainsi que le taux de variation des coûts des soins de santé, selon le cas. Pour chaque test de sensibilité, l'incidence d'une modification raisonnable possible d'un seul facteur est présentée, et les autres hypothèses demeurent inchangées.

### Sensibilité des hypothèses actuarielles des régimes d'avantages à prestations définies importants

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Au			
	31 octobre 2020			
	Augmentation (diminution) des obligations			
Régimes de retraite principaux	Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	Autres régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires de retraite		
<b>Incidence d'une variation absolue des principales hypothèses actuarielles</b>				
Taux d'actualisation				
Diminution de 1 % de l'hypothèse	1 718 \$	81 \$	391 \$	
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	(1 314)	(65)	(322)	
Taux d'augmentation des salaires				
Diminution de 1 % de l'hypothèse	(345)	s. o.	- <sup>1</sup>	
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	333	s. o.	- <sup>1</sup>	
Espérance de vie				
Diminution de 1 an de l'hypothèse	(203)	(16)	(99)	
Augmentation de 1 an de l'hypothèse	200	16	99	
Hypothèse initiale utilisée pour le taux de variation des coûts des soins de santé				
Diminution de 1 % de l'hypothèse	s. o.	(13)	s. o.	
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	s. o.	15	s. o.	

<sup>1</sup> Une variation absolue de cette hypothèse n'est pas importante.

La Banque a comptabilisé les montants suivants dans le bilan consolidé.

### Montants comptabilisés dans le bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>		
	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2018
<b>Autres actifs</b>			
Régimes de retraite à prestations définies principaux	– \$	– \$	104 \$
Autres régimes de retraite à prestations définies et régimes d'avantages complémentaires de retraite	3	6	3
Autres régimes d'avantages du personnel <sup>1</sup>	6	7	6
<b>Total des autres actifs</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>113</b>
<b>Autres passifs</b>			
Régimes de retraite à prestations définies principaux	1 428	741	–
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies	506	620	535
Autres régimes de retraite à prestations définies et régimes d'avantages complémentaires de retraite	938	1 008	852
Autres régimes d'avantages du personnel <sup>1</sup>	430	412	360
<b>Total des autres passifs</b>	<b>3 302</b>	<b>2 781</b>	<b>1 747</b>
<b>Montant net comptabilisé</b>	<b>(3 293) \$</b>	<b>(2 768) \$</b>	<b>(1 634) \$</b>

<sup>1</sup> Se composent des autres régimes de retraite et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite offerts par la Banque et ses filiales qui ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

La Banque a comptabilisé les montants suivants dans l'état des autres éléments du résultat global consolidé.

### Montants comptabilisés dans l'état des autres éléments du résultat global consolidé<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les</i>		
	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2018
Écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			
Régimes de retraite à prestations définies principaux	(658) \$	(873) \$	720 \$
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies	136	(66)	40
Autres régimes de retraite à prestations définies et régimes d'avantages complémentaires de retraite	36	(231)	60
Autres régimes d'avantages du personnel <sup>2</sup>	(44)	(75)	45
<b>Total des écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>(530) \$</b>	<b>(1 245) \$</b>	<b>865 \$</b>

<sup>1</sup> Les montants sont présentés avant impôt.

<sup>2</sup> Se composent des autres régimes de retraite et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite offerts par la Banque et ses filiales qui ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat se compose de ce qui suit :

### Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 octobre		
	2020	2019	2018
<b>Charge d'impôt sur le résultat – état du résultat consolidé</b>			
<b>Impôt exigible</b>			
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour la période considérée	2 287 \$	2 675 \$	2 873 \$
Ajustements au titre d'exercices antérieurs et autres	(70)	93	(76)
<b>Total de l'impôt exigible</b>	<b>2 217</b>	<b>2 768</b>	<b>2 797</b>
<b>Impôt différé</b>			
Charge (recouvrement) d'impôt différé afférent à la naissance et au renversement des différences temporaires	(1 075)	54	76
Effet des variations des taux d'imposition	(1)	10	302
Ajustements au titre d'exercices antérieurs et autres	11	(97)	7
<b>Total de l'impôt différé</b>	<b>(1 065)</b>	<b>(33)</b>	<b>385</b>
<b>Total de la charge d'impôt sur le résultat – état du résultat consolidé</b>	<b>1 152</b>	<b>2 735</b>	<b>3 182</b>
<b>Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – état des autres éléments du résultat global</b>			
Impôt exigible	406	37	(48)
Impôt différé	705	1 070	(701)
	1 111	1 107	(749)
<b>Impôt sur le résultat – autres éléments ne se rapportant pas aux produits, y compris les regroupements d'entreprises et les autres ajustements</b>			
Impôt exigible	(30)	(7)	(3)
Impôt différé	(194)	(6)	(2)
	(224)	(13)	(5)
<b>Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat</b>	<b>2 039</b>	<b>3 829</b>	<b>2 428</b>
<b>Impôt exigible</b>			
Fédéral	1 170	1 256	1 491
Provincial	818	891	1 055
Étranger	605	651	200
	2 593	2 798	2 746
<b>Impôt différé</b>			
Fédéral	(143)	127	(244)
Provincial	(96)	87	(160)
Étranger	(315)	817	86
	(554)	1 031	(318)
<b>Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat</b>	<b>2 039 \$</b>	<b>3 829 \$</b>	<b>2 428 \$</b>

Le 22 décembre 2017, le gouvernement américain a adopté une législation fiscale exhaustive, communément appelée *Tax Cuts and Jobs Act* (loi sur les réductions d'impôt et l'emploi) (la «loi sur l'impôt américaine»), apportant des changements étendus et complexes au code fiscal américain.

La réduction du taux d'imposition fédéral des sociétés aux États-Unis promulguée par la loi sur l'impôt américaine a donné lieu en 2018 à un rajustement des actifs et passifs d'impôt différé aux États-Unis de la Banque selon le taux de base réduit de 21 %. L'incidence pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 a été une diminution de la valeur des actifs d'impôt différé nets de la Banque qui a entraîné la comptabilisation d'une charge d'impôt sur le résultat de 366 millions de dollars

au poste Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat dans l'état du résultat consolidé, d'un recouvrement d'impôt différé de 22 millions de dollars dans les autres éléments du résultat global et d'une charge d'impôt différé de 12 millions de dollars dans les résultats non distribués.

L'incidence de la loi sur l'impôt américaine sur le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition effectif de la Banque est comprise au poste Écarts de taux liés aux activités internationales dans le tableau qui suit.

Le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition effectif est présenté dans le tableau qui suit.

### Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2020	2019	2018
Impôt au taux d'imposition canadien prévu par la loi	3 141 \$	3 502 \$	3 648 \$
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :			
Dividendes reçus	(120)	(104)	(142)
Écarts de taux liés aux activités internationales <sup>1</sup>	(1 927)	(728)	(343)
Divers – montant net	58	65	19
<b>Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif</b>	<b>1 152 \$</b>	<b>2 735 \$</b>	<b>3 182 \$</b>
	<b>26,4 %</b>	<b>26,5 %</b>	<b>26,5 %</b>

<sup>1</sup> Reflètent l'incidence de la vente de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, y compris un profit sur réévaluation non imposable, le reclassement de profits de change

cumulés non imposables hors du cumul des autres éléments du résultat global et la reprise d'un passif d'impôt différé.

L'Agence du revenu du Canada (ARC), Revenu Québec et l'Alberta Tax and Revenue Administration (ATRA) refusent certaines déductions demandées par la Banque au titre des dividendes. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, l'ARC a établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant des impôts additionnels et des intérêts de 239 millions de dollars pour l'année d'imposition de 2015, Revenu Québec a établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant des impôts additionnels et des intérêts de 20 millions

de dollars pour les exercices de 2011 à 2014, et l'ATRA a établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant des impôts additionnels et des intérêts de 18 millions de dollars pour l'année d'imposition de 2014. Jusqu'à maintenant, l'ARC a établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant des impôts et des intérêts de 1 032 millions de dollars pour les exercices de 2011 à 2015, Revenu Québec a établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant des impôts et des intérêts de 26 millions

de dollars pour les exercices de 2011 à 2014 et l'ATRA a établi de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque représentant des impôts et des intérêts de 33 millions de dollars pour les exercices de 2011 à 2014. La Banque a reçu des avis de nouvelles cotisations représentant des impôts additionnels et des intérêts totalisant 1 091 millions de dollars. La Banque s'attend à ce que l'ARC,

Revenu Québec et l'ATRA établissent de nouvelles cotisations pour les années non frappées de prescription pour les mêmes raisons. La Banque est d'avis que les positions prises dans ses déclarations fiscales étaient conformes et entend contester toute nouvelle cotisation.

Les actifs et passifs d'impôt différé comprennent ce qui suit :

### Actifs et passifs d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2020	31 octobre 2019
		<i>Aux</i>
<b>Actifs d'impôt différé</b>		
Provision pour pertes sur créances	1 705 \$	965 \$
Prêts détenus à des fins de transaction	43	50
Avantages du personnel	834	844
Régimes de retraite	516	344
Pertes pouvant être reportées en avant	96	95
Crédits d'impôt	133	228
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	111	–
Immobilisations incorporelles	87	–
Divers	236	88
<b>Total des actifs d'impôt différé</b>	<b>3 761</b>	2 614
<b>Passifs d'impôt différé</b>		
Valeurs mobilières	1 404	527
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	–	242
(Produit) charge différé	73	91
Immobilisations incorporelles	–	40
Goodwill	124	108
<b>Total des passifs d'impôt différé</b>	<b>1 601</b>	1 008
<b>Actifs d'impôt différé nets</b>	<b>2 160</b>	1 606
<b>Pris en compte dans le bilan consolidé comme suit :</b>		
Actifs d'impôt différé	2 444	1 799
Passifs d'impôt différé <sup>1</sup>	284	193
<b>Actifs d'impôt différé nets</b>	<b>2 160 \$</b>	1 606 \$

<sup>1</sup> Inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

Le montant des différences temporaires, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan consolidé s'établissait à 669 millions de dollars au 31 octobre 2020 (461 millions de dollars au 31 octobre 2019), dont un montant de 5 millions de dollars (3 millions de dollars au 31 octobre 2019) devrait expirer dans au plus cinq ans.

Certaines différences temporaires imposables liées aux participations de la Banque dans des filiales, des succursales et des entreprises associées, et liées aux investissements dans des coentreprises, n'avaient pas entraîné la comptabilisation de passifs d'impôt différé au 31 octobre 2020. Le montant total de ces différences temporaires s'établissait à 81 milliards de dollars au 31 octobre 2020 (71 milliards de dollars au 31 octobre 2019).

La variation de l'actif d'impôt différé net pour les exercices clos les 31 octobre se présente comme suit :

### Charge (recouvrement) d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

	2020				2019			
	État du résultat consolidé	Autres éléments du résultat global	Regroupements d'entreprises et autres	Total	État du résultat consolidé	Autres éléments du résultat global	Regroupements d'entreprises et autres	Total
<b>Charge (recouvrement) d'impôt différé</b>								
Provision pour pertes sur créances	(740) \$	– \$	– \$	(740) \$	(120) \$	– \$	– \$	(120) \$
Prêts détenus à des fins de transaction	7	–	–	7	4	–	–	4
Avantages du personnel	(23)	33	–	10	(87)	(18)	–	(105)
Régimes de retraite	(1)	(171)	–	(172)	19	(303)	–	(284)
Pertes pouvant être reportées en avant	(1)	–	–	(1)	(1)	–	–	(1)
Crédits d'impôt	95	–	–	95	98	–	–	98
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	(159)	–	(194)	(353)	19	–	–	19
Immobilisations incorporelles	(127)	–	–	(127)	(123)	–	–	(123)
Autres actifs d'impôt différé	(148)	–	–	(148)	7	–	(4)	3
Valeurs mobilières	34	843	–	877	56	1 391	–	1 447
(Produit) charge différé	(18)	–	–	(18)	79	–	–	79
Goodwill	16	–	–	16	16	–	(2)	14
<b>Total de la charge (du recouvrement) d'impôt différé</b>	<b>(1 065) \$</b>	<b>705 \$</b>	<b>(194) \$</b>	<b>(554) \$</b>	<b>(33) \$</b>	<b>1 070 \$</b>	<b>(6) \$</b>	<b>1 031 \$</b>

NOTE 2 6 **RÉSULTAT PAR ACTION**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le résultat dilué par action est calculé au moyen de la même méthode que celle employée pour établir le résultat de base par action, sauf que certains ajustements sont apportés au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et au nombre

moyen pondéré d'actions en circulation dans le but de tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles qui seraient censées être émises par la Banque.

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2020, 2019 et 2018.

**Résultat de base et dilué par action**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les 31 octobre		
	2020	2019	2018
<b>Résultat de base par action</b>			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	11 628 \$	11 416 \$	11 048 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 807,3	1 824,2	1 835,4
<b>Résultat de base par action</b> (en dollars canadiens)	<b>6,43 \$</b>	<b>6,26 \$</b>	<b>6,02 \$</b>
<b>Résultat dilué par action</b>			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	11 628 \$	11 416 \$	11 048 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, y compris l'incidence des titres dilutifs	11 628	11 416	11 048
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 807,3	1 824,2	1 835,4
Effet des titres dilutifs			
Options sur actions potentiellement exerçables (en millions) <sup>1</sup>	1,5	3,1	4,1
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	1 808,8	1 827,3	1 839,5
<b>Résultat dilué par action</b> (en dollars canadiens) <sup>1</sup>	<b>6,43 \$</b>	<b>6,25 \$</b>	<b>6,01 \$</b>

<sup>1</sup> Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, le calcul du résultat dilué par action exclut un nombre moyen d'options en cours de 7,5 millions, à un prix d'exercice moyen pondéré de 70,04 \$, puisque le prix des options était supérieur au cours moyen des actions

ordinaires de la Banque. Pour les exercices clos les 31 octobre 2019 et 31 octobre 2018, aucune option en cours n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action.

NOTE 2 7 **PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS, ENGAGEMENTS, GARANTIES, ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS**

**PROVISIONS**

Le tableau suivant présente les provisions de la Banque.

**Provisions**

(en millions de dollars canadiens)

	Restructuration	Litiges et divers <sup>1</sup>	Total
Solde au 31 octobre 2019	241 \$	269 \$	510 \$
Incidence de l'adoption d'IFRS 16 <sup>2</sup>	(75)	–	(75)
Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2019	166	269	435
Ajouts	–	332	332
Montants utilisés	(70)	(194)	(264)
Reprise des montants non utilisés	(16)	(33)	(49)
Écarts de conversion et autres	10	18	28
<b>Solde au 31 octobre 2020, avant provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan</b>	<b>90 \$</b>	<b>392 \$</b>	<b>482 \$</b>
Ajouter la provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan <sup>3</sup>			1 087
<b>Solde au 31 octobre 2020</b>			<b>1 569 \$</b>

<sup>1</sup> Comprendent les contrats de location déficitaires associés aux paiements non locatifs, notamment les taxes et charges d'exploitation estimées, qui sont inclus dans les charges d'occupation, amortissement compris, à l'état du résultat consolidé.

<sup>2</sup> Par suite de l'adoption d'IFRS 16, les provisions pour les contrats de location déficitaires ont été portées en réduction des actifs au titre de droits d'utilisation. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 4 et 15.

<sup>3</sup> Pour plus de renseignements, se reporter à la note 8.

**QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE**

**LITIGES**

Dans le cadre normal des activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites judiciaires et procédures administratives, dont des poursuites civiles, des examens des autorités de réglementation, des enquêtes, des audits et des demandes de renseignements de la part de divers organismes de réglementation gouvernementaux et autorités chargées de l'application des lois dans divers territoires. La Banque constitue des provisions lorsqu'il devient probable qu'elle subira une perte et que le montant peut être estimé de façon fiable. La Banque évalue aussi la fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles (c'est-à-dire celles qui ne sont ni probables ni peu probables) pouvant découler de poursuites judiciaires et procédures administratives, en sus des provisions.

Au 31 octobre 2020, la fourchette estimative des pertes raisonnablement possibles allait de néant à environ 951 millions de dollars (elles allaient de néant à environ 606 millions de dollars au 31 octobre 2019). Les provisions et les pertes raisonnablement possibles de la Banque représentent les meilleures estimations de la Banque en fonction des informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures pouvant faire l'objet d'estimations, bien qu'un certain nombre de facteurs puisse amener les provisions et les pertes raisonnablement possibles de la Banque à être très différentes de ses pertes réelles ou prévues. Par exemple, les estimations de la Banque exigent beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer, des nombreuses questions en suspens toujours en cause dans plusieurs procédures, dont certaines échappent à la volonté de la Banque ou portent sur des théories



et des interprétations juridiques nouvelles, de l'incertitude planant sur les divers dénouements possibles de ces procédures et du fait que les procédures sous-jacentes évolueront au fil du temps. De plus, certaines poursuites visent des dommages-intérêts très importants ou indéterminés.

De l'avis de la direction, d'après ses connaissances actuelles et les avis de ses conseillers juridiques, l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces procédures n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée ou sur les flux de trésorerie consolidés de la Banque. Toutefois, en raison des facteurs susmentionnés et d'autres incertitudes inhérentes aux litiges et aux questions d'ordre réglementaire, il est possible que l'incidence de l'issue des poursuites judiciaires ou procédures administratives puisse être importante sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour n'importe laquelle des périodes de présentation.

**Litige Stanford** – La Banque a été nommée défenderesse dans l'affaire *Rotstain v. Trustmark National Bank, et al.*, un recours collectif devant la United States District Court for the Northern District of Texas (la « cour de district du nord ») portant sur une combine à la Ponzi de 7,2 milliards de dollars américains qui aurait été montée par R. Allen Stanford, le propriétaire de Stanford International Bank, Limited (SIBL), une banque extraterritoriale ayant son siège à Antigua. Les requérants disent représenter une catégorie d'investisseurs dans des certificats de dépôt émis par SIBL. La Banque a fourni certains services de banque correspondante à SIBL. Les requérants allèguent que la Banque et quatre autres banques auraient aidé et encouragé M. Stanford, ou encore auraient conspiré avec lui, dans la perpétration de la fraude, et que les banques défenderesses auraient reçu des transferts frauduleux de SIBL en percevant des frais en contrepartie de certains services rendus.

L'Official Stanford Investors Committee (OSIC), un comité reconnu par la Cour comme représentant les investisseurs lésés, a reçu l'autorisation d'intervenir dans la poursuite et a entamé des poursuites semblables contre toutes les banques défenderesses.

La Cour a refusé en partie et accepté en partie la requête en rejet de poursuite présentée par la Banque le 21 avril 2015. La Cour a également établi un échéancier de certification du recours collectif, exigeant des parties qu'elles présentent leurs communications préalables et soumettent leurs exposés à l'appui de leur demande de recours collectif. La requête de certification du recours collectif a été déposée entièrement le 26 octobre 2015. Le 23 juin 2015, les requérants au recours collectif ont déposé une requête modifiée faisant valoir certaines autres lois étatiques dans leur poursuite contre la Banque. La requête présentée par la Banque visant le rejet de l'ensemble de la poursuite dans sa dernière version modifiée a été entièrement déposée le 18 août 2015. Le 22 avril 2016, la Banque a présenté une requête à la Cour pour que celle-ci revoie sa décision de rejet d'avril 2015 liée à certaines poursuites lancées par l'OSIC ayant trait à la *Texas Uniform Fraudulent Transfer Act*, en faisant valoir un changement législatif annoncé par la Cour suprême du Texas le 1<sup>er</sup> avril 2016. Le 28 juillet 2016, la Cour a rendu sa décision et a rejeté la requête en rejet de poursuite présentée par les défenderesses visant la demande de recours collectif des requérants. La Cour a également rejeté la requête visant la révision de sa décision de rejet relative aux requêtes de l'OSIC. La Banque a déposé sa réponse à la demande de recours collectif des requérants le 26 août 2016. Le 4 novembre 2016, l'OSIC a déposé une requête d'intervenant modifiée dans sa poursuite contre la Banque. Celle-ci a déposé sa réponse à cette requête modifiée le 19 décembre 2016.

Le 7 novembre 2017, la Cour a rendu une décision rejetant la requête de certification du recours collectif. La Cour a conclu que les requérants n'ont pas démontré que les questions de fait communes prévaudraient compte tenu des différentes présentations de ventes qui leur auraient été faites.

Le 21 novembre 2017, les demandeurs dans le cadre du recours collectif ont déposé une requête en vertu de la Rule 23(f) afin d'obtenir la permission de porter en appel devant la United States Court of Appeals for the Fifth Circuit la décision de la Cour de district rejetant la requête en certification du recours. La Banque s'est opposée à cette requête le 4 décembre 2017. La United States Court of Appeals for the Fifth Circuit a rejeté cette requête le 20 avril 2018.

Le 28 février 2019, la Banque et les autres banques défenderesses ont déposé une requête en jugement sur les actes de procédure dans l'affaire OSIC visant à obtenir le rejet de trois allégations (aide et encouragement à la fraude, aide et encouragement à la conversion, et aide et encouragement à manquer à une obligation de fiduciaire). Au 4 avril 2019, le dossier de la requête avait été pleinement constitué. Le 10 septembre 2019, l'OSIC a présenté une requête pour permission de modifier sa poursuite contre la Banque et les autres banques défenderesses afin d'y ajouter d'autres allégations de fait. Au 15 octobre 2019, le dossier de la requête avait été pleinement constitué. Le 15 juin 2020, la cour de district du nord a accueilli la requête de l'OSIC pour permission de modifier sa poursuite contre la Banque et les autres banques défenderesses, et la deuxième requête d'intervenant modifiée de l'OSIC dans sa poursuite contre la Banque et certaines autres banques défenderesses a été déposée à la même date. Le 10 juillet 2020, la cour de district du nord a donc ordonné aux termes

de la requête convenue entre les parties de prolonger jusqu'au 31 juillet 2020 l'échéance de la Banque pour produire une réponse à la deuxième requête d'intervenant modifiée. Le 31 juillet 2020, la Banque a déposé sa réponse à la deuxième requête d'intervenant modifiée. Le 7 juillet 2020, la Banque et les autres banques défenderesses ont demandé le retrait de la requête en jugement sur les actes de procédure et, le 14 août 2020, la cour a rendu une ordonnance déclarant la requête théorique.

Le 3 mai 2019, deux groupes de requérants composés de plus de 950 investisseurs dans des certificats de dépôt émis par SIBL et de ceux ayant acheté un ou plusieurs certificats de ces investisseurs ont déposé une requête pour être autorisés à intervenir dans la poursuite engagée par l'OSIC contre la Banque et les autres banques défenderesses. Le 18 septembre 2019, la Cour a rejeté la requête. Le 14 octobre 2019, un groupe de requérants (composé de 147 investisseurs) a déposé un avis d'appel auprès de la United States Court of Appeals for the Fifth Circuit, et le dossier d'appel était pleinement constitué au 8 avril 2020. Le 7 octobre 2020, la United States Court of Appeals for the Fifth Circuit a entendu les débats sur l'appel. Les interrogatoires préalables des banques défenderesses sont en cours, et le tribunal a fixé la date du procès au 6 mai 2021.

Le 1<sup>er</sup> novembre 2019, un deuxième groupe de requérants (composé de 1 286 investisseurs) a déposé une requête devant le tribunal de l'État du Texas contre la Banque et les autres banques défenderesses comportant des demandes semblables à celles présentées dans l'affaire *Rotstain v. Trustmark National Bank, et al.* Le 26 novembre 2019, le séquestre américain nommé pour la Stanford Receivership Estate a déposé une requête devant la cour de district du nord visant à empêcher l'introduction d'une instance devant la cour de l'État du Texas. Le 15 janvier 2020, la cour de district du nord a accueilli la requête. Le 26 février 2020, une autre banque défenderesse a fait renvoyer devant la United States District Court for the Southern District of Texas (la « cour de district du sud ») l'instance qui avait été portée devant la cour de l'État du Texas. Le 13 avril 2020, cette même banque défenderesse et les requérants ont demandé à la cour de district du sud de suspendre l'instance pour une période initiale de 120 jours. Le 20 avril 2020, la cour de district du sud a suspendu tous les délais jusqu'au 14 août 2020. Le 14 juillet 2020, la banque défenderesse et les requérants ont demandé que la cour de district du sud prolonge la suspension de l'instance pour une période additionnelle de 90 jours. Le 19 juillet 2020, la cour de district du sud a suspendu l'instance jusqu'au 14 novembre 2020. Le 30 octobre 2020, la banque défenderesse et les requérants ont demandé que la cour de district du sud prolonge la suspension de l'instance pour une autre période de 60 jours.

La Banque a aussi été nommée défenderesse dans deux affaires devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario : 1) *Wide & Dickson v. The Toronto-Dominion Bank*, une poursuite déposée par les coliquidateurs de SIBL nommés par la Cour suprême des Caraïbes orientales, et 2) *Dynasty Furniture Manufacturing Ltd., et al. v. The Toronto-Dominion Bank*, une poursuite déposée par cinq investisseurs dans des certificats de dépôt émis par Stanford. Les poursuites font valoir que la Banque aurait fait preuve de négligence et aurait aidé SIBL à commettre une fraude en connaissance de cause. La Cour a rejeté la requête en jugement sommaire de la Banque concernant la poursuite déposée par les coliquidateurs afin de faire rejeter la poursuite d'après les lois de prescription applicables le 9 novembre 2015 et elle a déterminé que les questions relatives à la prescription seront tranchées au cours d'un procès sur le fond. Les deux poursuites déposées devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario sont traitées conjointement. Le 9 juin 2020, la Cour a tenu une conférence préparatoire, confirmant la date du procès fixée au 11 janvier 2021.

**Litige sur les frais de découvert** – TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans onze recours collectifs à l'échelle des États-Unis visant à contester les pratiques employées à l'égard des frais de découvert par TD Bank, N.A. du 16 août 2010 jusqu'à présent et à l'égard des frais de découvert par la Carolina First Bank avant sa fusion avec TD Bank, N.A. en septembre 2010.

Ces recours collectifs ont été regroupés dans le cadre des mesures préparatoires aux procès sous le numéro MDL 2613 devant la Cour de district des États-Unis pour le district de la Caroline du Sud : *In re TD Bank, N.A. Debit Card Overdraft Fee*, numéro 6 : 15-MN-02613 (D.S.C.). Le 10 décembre 2015, la requête présentée par TD Bank, N.A. visant le rejet de la demande de recours collectif regroupée modifiée a été partiellement accueillie et partiellement refusée. Les interrogatoires préalables, le dépôt des mémoires et l'audience à l'égard de la requête en certification du recours collectif avaient tous eu lieu en date du 24 mai 2017.

Le 5 janvier 2017, TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans une douzième demande de recours collectif (le recours Dorsey) visant à contester les pratiques suivies à l'égard des frais de découvert qui faisaient déjà l'objet de la demande de recours collectif regroupée modifiée. Le recours Dorsey a été regroupé avec le recours collectif numéro MDL 2613 et a été rejeté par la Cour. Les requérants du recours Dorsey ont fait appel auprès de la United States Court of Appeals for the Fourth Circuit.

Le 5 décembre 2017, TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans une treizième demande de recours collectif (le recours Lawrence) visant à contester les pratiques suivies par la Banque à l'égard des frais de découvert. Le recours Lawrence, également transféré au dossier MDL 2613, se rapporte au statut de transactions «récurrentes» accolé par la Banque à certaines transactions aux fins des frais de découvert. La Banque a présenté une requête visant le rejet de celui-ci.

Le 22 février 2018, la Cour a rendu une ordonnance approuvant certaines demandes de recours collectif regroupées modifiées et en rejetant d'autres. La United States Court of Appeals for the Fourth Circuit a rejeté la requête de la Banque déposée en vertu de la Rule 23(f) et visant à obtenir la permission de porter en appel certaines parties de la décision de la Cour de district.

Le 1<sup>er</sup> février 2019, les parties ont déposé un avis de règlement conjoint pour l'ensemble des demandes qui ont été regroupées dans le dossier MDL 2613 dans le cadre du recours collectif. En réponse à l'avis de règlement conjoint, la Cour a rendu, le 4 février 2019, une ordonnance suspendant toutes les échéances. Le 26 juin 2019, la Cour a rendu une ordonnance préliminaire approuvant le règlement de toutes les demandes regroupées dans le dossier MDL 2613 dans le cadre du recours collectif et ordonnant d'aviser les membres du groupe visé par le règlement. Le 9 janvier 2020, la Cour a rendu une ordonnance approuvant de façon définitive le règlement, autorisant les six recours collectifs pour fins de règlement seulement et rejetant la contestation du membre du groupe. Le 24 janvier 2020, la Cour a rendu un jugement final dans lequel elle rejetait de façon définitive tous les recours et demandes regroupés dans le dossier MDL 2613.

**Frais de carte de crédit** – Entre 2011 et 2013, sept projets de recours collectifs ont été initiés, dont cinq demeurent en cours en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec : *Coburn and Watson's Metropolitan Home v. Bank of America Corporation, et al.*; *Macaronies Hair Club v. BOFA Canada Bank, et al.*; *Hello Baby Equipment inc. v. BOFA Canada Bank, et al.*; *Bancroft-Snell, et al. v. Visa Canada Corporation, et al.*; et *9085-4886 Québec Inc. v. Visa Canada Corporation, et al.* Certaines ententes de règlement étant assujetties à l'approbation de la Cour, les défenderesses restantes de chaque recours sont la Banque et plusieurs autres institutions financières. Les membres du groupe formant le recours collectif sont des commerçants canadiens qui acceptent Visa Canada Corporation (Visa) ou MasterCard International Incorporated (MasterCard) (collectivement les «réseaux») pour le paiement de produits et services. Bien que des différences existent entre les recours, il est allégué dans la majorité d'entre eux que, de mars 2001 jusqu'à présent, les réseaux auraient conspiré avec leurs banques émettrices et leurs acquéreurs pour fixer des frais excessifs et que certaines règles auraient eu pour effet d'accroître les frais des commerçants.

Les cinq recours actifs comprennent le complot civil, des infractions à la *Loi sur la concurrence*, l'ingérence dans des relations économiques et l'enrichissement injustifié. Les requérants cherchent à obtenir des dommages-intérêts généraux et exemplaires. Dans le cadre de l'instance du cas type en Colombie-Britannique, la décision de certifier en partie la poursuite comme recours collectif a été rendue le 27 mars 2014. Cette décision a été portée en appel tant par les représentants des recours que par les défenderesses. Les appels ont été entendus en décembre 2014 et la décision a été rendue le 19 août 2015. Tant les requérants que les défenderesses ont obtenu en partie gain de cause par suite de leur appel respectif, mais la période visée par les actions principales des requérants a été considérablement raccourcie. Lors d'une audience tenue en octobre 2016, les requérants ont cherché à modifier leurs recours pour que la période plus longue visée par cette dernière soit rétablie. La demande des requérants visant à modifier leurs recours pour que la période plus longue visée par cette dernière soit rétablie a été rejetée par le juge saisi de la motion et ultérieurement par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Les requérants ont demandé une autorisation de pourvoi devant la Cour suprême du Canada et cette demande a été rejetée. Le procès à l'égard de la poursuite en Colombie-Britannique, qui était prévu en octobre 2020, a été annulé et aucune nouvelle date n'a été fixée pour le moment. Au Québec, la requête pour autorisation a été entendue les 6 et 7 novembre 2017 et acceptée pour des motifs et une période similaires à ceux de l'instance en Colombie-Britannique. Les requérants en ont appelé de cette décision. Le 25 juillet 2019, la Cour d'appel du Québec a accueilli l'appel des requérants, rétablissant ainsi la période plus longue visée pour les procédures au Québec.

**Recours collectifs de consommateurs** – La Banque, de même que plusieurs autres institutions financières canadiennes, a été nommée défenderesse dans un certain nombre de procédures engagées par des consommateurs pour lesquelles des demandes de recours collectifs à l'échelle provinciale ont été entamées visant différents frais et calculs de taux d'intérêt ainsi que différentes décisions relatives au crédit. Ces procédures en sont rendues à différentes étapes.

**U.S. Consumer Financial Protection Bureau (le «bureau»)** – Le 20 août 2020, TD Bank, N.A. (TDBNA) a conclu une ordonnance de règlement amiable avec le bureau relativement à certaines pratiques de souscription de TDBNA à l'égard de son produit de protection de découvert optionnelle appelé «Debit Card Advance»

et à certaines de ses pratiques de communication d'information à l'égard des agences spécialisées de renseignements sur les consommateurs. Cette ordonnance met fin à l'enquête du bureau visant TDBNA. Bien que la TDBNA n'a reconnu aucune faute et rejette les conclusions du bureau, elle a collaboré pleinement et a accepté d'entreprendre certaines mesures correctives afin de régler cette affaire.

## ENGAGEMENTS

### Arrangements relatifs au crédit

Dans le cadre normal des activités, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la Banque.

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients. Les lettres de crédit de garanties d'exécution sont considérées comme des garanties non financières puisque le paiement ne repose pas sur la survenance d'un incident de crédit et est généralement lié à un incident déclencheur autre que financier.

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, et ceux-ci sont garantis par les actifs qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent la partie non utilisée des crédits autorisés sous forme de prêts et d'engagements de clients au titre d'acceptations. La note 10 contient une description des types de facilités de liquidité que la Banque offre à ses conduits de titrisation.

La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

### Instruments de crédit

(en millions de dollars canadiens)	Aux	
	31 octobre 2020	31 octobre 2019
<b>Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution</b>	<b>30 849 \$</b>	26 887 \$
<b>Lettres de crédit documentaires et commerciales</b>	<b>107</b>	107
<b>Engagements de crédit<sup>1</sup></b>		
Durée initiale de un an ou moins	<b>66 902</b>	56 676
Durée initiale de plus de un an	<b>166 142</b>	150 170
<b>Total</b>	<b>264 000 \$</b>	233 840 \$

<sup>1</sup> Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et les prêts sur cartes de crédit, lesquels sont annulables sans condition en tout temps, à la discrétion de la Banque.

De plus, au 31 octobre 2020, la Banque a un engagement de financer des placements dans des titres de participation privés pour une somme de 290 millions de dollars (374 millions de dollars au 31 octobre 2019).

### Engagements ou contrats de location à long terme

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux, le matériel et le mobilier. Les engagements minimums futurs associés aux obligations locatives selon IFRS 16 sur une base non actualisée s'élevaient à 30 millions de dollars pour 2021; 69 millions de dollars pour 2022; 88 millions de dollars pour 2023; 111 millions de dollars pour 2024; 302 millions de dollars pour 2025; 5 944 millions de dollars pour 2026 et par la suite. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, le total des paiements de loyers (y compris 19 millions de dollars pour les contrats de location à court terme et les contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur) s'est élevé à 754 millions de dollars.

### ACTIFS AFFECTÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS

Dans le cadre normal des activités, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, y compris de contrats de rachat, de passifs de titrisation, d'obligations sécurisées, d'obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et de transactions d'emprunt de valeurs mobilières. Des actifs sont également déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement et aux institutions de dépôt ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers, ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés.

Le tableau suivant présente des renseignements sur les actifs affectés en garantie contre des passifs et des actifs détenus comme sûretés ou réaffectés en garantie.

#### Sources et utilisations des actifs affectés en garantie et sûretés<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)	<i>Aux</i>	
	<b>31 octobre 2020</b>	31 octobre 2019
<b>Sources des actifs affectés en garantie et sûretés</b>		
Actifs de la Banque		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	<b>1 894 \$</b>	820 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	<b>3 639</b>	4 918
Prêts	<b>112 190</b>	87 415
Valeurs mobilières	<b>102 999</b>	85 574
Autres actifs	<b>642</b>	850
	<b>221 364</b>	179 577
Actifs de tiers <sup>2</sup>		
Sûretés reçues et disponibles à la vente ou pouvant être réaffectées en garantie	<b>319 817</b>	274 775
Moins les sûretés qui ne sont pas réaffectées	<b>(93 647)</b>	(62 893)
	<b>226 170</b>	211 882
	<b>447 534</b>	391 459
<b>Utilisations des actifs affectés en garantie et sûretés<sup>3</sup></b>		
Dérivés	<b>12 002</b>	11 468
Obligations liées à des valeurs mobilières mises en pension	<b>171 825</b>	120 572
Prêts et emprunts de valeurs mobilières	<b>101 826</b>	105 255
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	<b>32 770</b>	28 402
Titrisation	<b>32 513</b>	32 024
Obligations sécurisées	<b>41 434</b>	41 937
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et institutions de dépôt	<b>8 976</b>	8 338
Gouvernements et banques centrales étrangers	<b>1 148</b>	1 167
Autres	<b>45 040</b>	42 296
<b>Total</b>	<b>447 534 \$</b>	391 459 \$

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

<sup>2</sup> Comprennent des sûretés reçues aux termes de prises en pension, d'emprunts de valeurs mobilières, de prêts sur marge et d'autres activités clients.

<sup>3</sup> Comprennent des actifs au bilan d'un montant de 56,2 milliards de dollars au 31 octobre 2020 (45,9 milliards de dollars au 31 octobre 2019) que la Banque a affectés en garantie et que la contrepartie peut par la suite réaffecter en garantie.

#### ACTIFS VENDUS AVEC RECOURS

Dans le cadre de ses activités de titrisation, la Banque fait habituellement des déclarations usuelles et donne des garanties d'usage à l'égard des actifs sous-jacents qui peuvent entraîner l'obligation de racheter les actifs. Ces déclarations et garanties indiquent que la Banque, en sa qualité de vendeur, a procédé à la vente des actifs de bonne foi et conformément aux lois et aux exigences contractuelles applicables. Si ces critères n'étaient pas satisfaits, la Banque pourrait devoir racheter les prêts.

#### GARANTIES

Outre les lettres de crédit de soutien financier et de garanties d'exécution, les types de transactions suivants représentent les principales garanties que la Banque a conclues.

#### Rehaussements de crédit

La Banque garantit des paiements à des contreparties dans l'éventualité où les rehaussements de crédit de tiers à l'appui d'une catégorie d'actifs seraient insuffisants.

#### Ententes d'indemnisation

Dans le cadre normal des activités, la Banque prévoit des indemnisations dans des ententes avec diverses contreparties à des opérations, comme des ententes de prestation de services, des opérations de crédit-bail et des ententes liées à des acquisitions et à des cessions. En vertu de ces ententes, la Banque peut être tenue d'indemniser les contreparties des coûts engagés par suite de diverses éventualités, comme des modifications des lois et des règlements et des réclamations en litige. Étant donné la nature de certaines ententes d'indemnisation, la Banque n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait éventuellement être tenue de verser à ces contreparties.

Dans la mesure permise par la loi, la Banque prévoit également des indemnisations pour les administrateurs, les dirigeants et d'autres personnes contre qui certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions à la Banque ou, à la demande de la Banque, à une autre entité.

#### NOTE 28 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties sont considérées être liées lorsqu'une des parties a la capacité de contrôler directement ou indirectement l'autre partie ou d'exercer une influence notable sur l'autre partie dans la prise de décisions financières ou d'exploitation. Les parties liées de la Banque comprennent les principaux dirigeants, les membres de leur famille proche et leurs entités liées, les filiales, les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages complémentaires de retraite pour les employés de la Banque.

#### TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE PROCHE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, lesquels sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

Au 31 octobre 2020, l'encours des prêts à des parties liées accordés aux principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées s'élevait à 449 millions de dollars (121 millions de dollars au 31 octobre 2019).

#### RÉMUNÉRATION

La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

#### Rémunération

(en millions de dollars canadiens)	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>		
	<b>2020</b>	2019	2018
Avantages du personnel à court terme	<b>27 \$</b>	33 \$	34 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	<b>1</b>	2	3
Paiements fondés sur des actions	<b>30</b>	35	37
<b>Total</b>	<b>58 \$</b>	70 \$	74 \$

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 23.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

#### TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, SCHWAB, TD AMERITRADE ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, Schwab, TD Ameritrade et Symcor Inc. (Symcor) répondent également à la définition de transactions entre parties liées. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, Schwab, TD Ameritrade et Symcor, outre celles qui sont décrites ci-dessous et à la note 12.

#### i) TRANSACTIONS AVEC SCHWAB ET TD AMERITRADE

Une description des transactions importantes conclues entre la Banque et ses sociétés affiliées et Schwab et TD Ameritrade est présentée ci-après.

##### **Convention sur les comptes de dépôt assurés**

Dans le cadre de la transaction avec Schwab, la Banque a conclu une convention sur les CDA avec Schwab, qui est entrée en vigueur à la clôture de la transaction avec Schwab, le 6 octobre 2020, et dont la date d'échéance initiale est le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Dans le cadre de la convention sur les CDA avec Schwab, la Banque met à la disposition des clients de Schwab des comptes de dépôt du marché monétaire assurés par la FDIC (sous réserve de certaines limites). Schwab procure des services de tenue des registres et de soutien relativement à la convention sur les CDA avec Schwab. Les honoraires de gestion aux termes de la convention sur les CDA avec Schwab sont fixés à 15 pdb par année sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage. À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, Schwab aura l'option de réduire les dépôts effectués aux termes de la convention sur les CDA avec Schwab, qui étaient de 195 milliards de dollars (146 milliards de dollars américains) au 31 octobre 2020, d'un montant maximal de 10 milliards de dollars américains par an (sous réserve de certains ajustements fondés sur les variations du solde dans les comptes de passage entre la date de clôture et le 1<sup>er</sup> juillet 2021), jusqu'à un plancher de 50 milliards de dollars américains. La Banque a versé à Schwab des honoraires de 136 millions de dollars pour la période du 6 octobre 2020 au 31 octobre 2020 relativement aux comptes de dépôt de passage. Le montant versé par la Banque est fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 194 milliards de dollars au cours de cette période, et de rendements selon des taux de référence du marché convenus, moins les intérêts réels versés aux clients de Schwab.

Avant l'entrée en vigueur de la convention sur les CDA avec Schwab à la clôture de la transaction avec Schwab, la Banque était partie d'une convention sur les comptes de dépôt assurés avec TD Ameritrade (la «convention sur les CDA avec TD Ameritrade»), en vertu de laquelle elle mettait à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt du marché monétaire assurés par la FDIC (sous réserve de certaines limites) à titre de comptes de passage désignés ou de comptes de dépôt autres que de passage. TD Ameritrade procurait des services de marketing et de soutien relativement à la convention sur les CDA avec TD Ameritrade. La Banque gagnait des honoraires de gestion équivalant à 25 pdb par année sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage (sous réserve d'ajustements fondés sur une formule précise). La Banque a versé

des honoraires de 1,9 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 avant la clôture de la transaction avec Schwab (2,2 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019; 1,9 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018) à TD Ameritrade à l'égard des comptes de dépôt de passage. Le montant versé par la Banque était fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 176 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 avant la clôture de la transaction avec Schwab (140 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019; 140 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018), et de rendements selon des taux de référence du marché convenus, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade.

Au 31 octobre 2020, les montants à recevoir de Schwab en vertu de la convention sur les CDA avec Schwab s'établissaient à 75 millions de dollars (montants à recevoir de TD Ameritrade en vertu de la convention sur les CDA avec TD Ameritrade de 41 millions de dollars au 31 octobre 2019). Au 31 octobre 2020, les montants à payer à Schwab en vertu de la convention sur les CDA avec Schwab s'établissaient à 344 millions de dollars (montants à payer à TD Ameritrade en vertu de la convention sur les CDA avec TD Ameritrade de 168 millions de dollars au 31 octobre 2019).

La Banque et d'autres institutions financières avaient consenti à Schwab et à ses filiales des facilités de prêt renouvelables non garanties. L'engagement total que la Banque avait fourni s'établissait à 305 millions de dollars, et aucun montant n'avait été prélevé au 31 octobre 2020 (facilités de prêt renouvelables non garanties de TD Ameritrade de 291 millions de dollars non prélevés au 31 octobre 2019).

#### ii) TRANSACTIONS AVEC SYMCMOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor, un fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés, et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, la Banque a versé 78 millions de dollars (81 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019; 86 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2018) pour ces services. Au 31 octobre 2020, le montant à payer à Symcor s'établissait à 12 millions de dollars (12 millions de dollars au 31 octobre 2019).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'avait été prélevé aux 31 octobre 2020 et 31 octobre 2019.

## NOTE 29 | INFORMATIONS SECTORIELLES

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, la Banque présente ses résultats en fonction de trois secteurs d'exploitation comme suit : les Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux au Canada, des cartes de crédit au Canada, de Financement auto TD au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; les Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, des cartes de crédit aux États-Unis, de Financement auto TD aux États-Unis, des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade (Schwab à partir du 6 octobre 2020); et les Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Le secteur Services de détail au Canada comprend les services bancaires personnels et commerciaux au Canada, lesquels offrent des produits et des services financiers aux particuliers, aux petites entreprises et aux commerces, Financement auto TD au Canada, les activités de cartes de crédit au Canada, les activités de gestion de patrimoine au Canada, lesquelles offrent des produits et des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail, et les activités d'assurance. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend les activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis menées par TD Bank, America's Most Convenient Bank<sup>MP</sup>, principalement dans les États du nord-est et du centre du littoral de l'Atlantique, ainsi qu'en Floride, et les activités de gestion de patrimoine aux États-Unis, y compris Epoch et la participation en actions de la Banque dans Schwab et TD Ameritrade. Le secteur Services bancaires de gros offre une vaste gamme de produits et services bancaires de marchés financiers, de placement et de financement de grandes entreprises, dont la prise ferme et la distribution de nouvelles émissions de titres de créance et d'actions, les conseils sur les acquisitions et dessaisissements stratégiques, et les solutions pour les besoins de transactions courantes, de financement et de placement des clients de la Banque. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Ce secteur comprend l'incidence de certains programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, la provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées dans les Services de détail au Canada et les Services bancaires de gros, l'élimination de certains ajustements en équivalence

fiscale et les autres reclassements effectués par la direction, l'impôt au niveau de l'entreprise, ainsi que les produits et les charges résiduels non répartis.

Les résultats de chaque secteur d'exploitation reflètent les produits, les charges et les actifs du secteur. Étant donné la structure complexe de la Banque, son modèle d'information de gestion fait intervenir diverses estimations, hypothèses, répartitions et méthodes axées sur le risque pour calculer les prix de cession interne des fonds, les revenus intersectoriels, les taux d'imposition des bénéficiaires, les fonds propres et les charges indirectes, de même que les cessions de coûts pour mesurer les résultats par secteur d'exploitation. La base de la répartition et les méthodes sont revues à intervalles réguliers afin de s'aligner sur l'évaluation de la direction quant à la performance des secteurs d'exploitation de la Banque. Les prix de cession interne des fonds sont généralement calculés aux taux du marché. Les revenus intersectoriels sont négociés entre les secteurs d'exploitation et avoisinent la juste valeur des services fournis. La charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat est en général ventilé entre les secteurs selon un taux d'imposition prévu par la loi, et ils peuvent être ajustés compte tenu des éléments et des activités propres à chaque secteur. L'amortissement des immobilisations incorporelles acquises par suite de regroupements d'entreprises est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le résultat net des secteurs d'exploitation est présenté avant l'amortissement de ces immobilisations incorporelles.

Les produits autres que d'intérêts de la Banque sont dérivés principalement des services de placement et de valeurs mobilières, des commissions sur crédit, des produits de négociation, des frais de service, des services de cartes et des produits d'assurance. La plus large part des produits tirés des services de placement et de valeurs mobilières est gagnée par le secteur Services de détail au Canada et le reste de ces produits, des secteurs Services de gros et Services de détail aux États-Unis. Les produits provenant des commissions sur crédit sont principalement attribuables aux secteurs Services bancaires de gros et Services de détail au Canada. Les produits de négociation sont gagnés dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits tirés des frais de service et des services de cartes proviennent principalement des secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada. Les produits d'assurance sont gagnés dans le secteur Services de détail au Canada.

Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est ajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

La Banque achète des swaps sur défaillance de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises du secteur Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont

comptabilisées dans les résultats de la période considérée. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût amorti. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaillance de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité du résultat net périodique, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement sous-jacent du secteur Services bancaires de gros. Par conséquent, ces swaps sur défaillance de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes relatifs aux swaps sur défaillance de crédit, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

Le tableau suivant présente les résultats sectoriels pour les exercices clos les 31 octobre 2020, 2019 et 2018.

## Résultats par secteur<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>				
	<b>2020</b>				
	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis	Services bancaires de gros <sup>2</sup>	Siège social <sup>2</sup>	Total
Produits (pertes) d'intérêts nets	12 061 \$	8 834 \$	1 990 \$	2 726 \$	25 611 \$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	12 272	2 438	2 968	357	18 035
<b>Total des produits</b>	<b>24 333</b>	<b>11 272</b>	<b>4 958</b>	<b>3 083</b>	<b>43 646</b>
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	2 746	2 925	508	1 063	7 242
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 886	–	–	–	2 886
Charges autres que d'intérêts	10 441	6 579	2 518	2 066	21 604
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	8 260	1 768	1 932	(46)	11 914
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 234	(167)	514	(1 429)	1 152
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade <sup>3</sup>	–	1 091	–	42	1 133
<b>Résultat net</b>	<b>6 026 \$</b>	<b>3 026 \$</b>	<b>1 418 \$</b>	<b>1 425 \$</b>	<b>11 895 \$</b>
<b>Total de l'actif au 31 octobre 2020</b>	<b>472 370 \$</b>	<b>566 629 \$</b>	<b>512 886 \$</b>	<b>163 980 \$</b>	<b>1 715 865 \$</b>
					2019
Produits (pertes) d'intérêts nets	12 349 \$	8 951 \$	911 \$	1 720 \$	23 931 \$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	11 877	2 840	2 320	97	17 134
<b>Total des produits</b>	<b>24 226</b>	<b>11 791</b>	<b>3 231</b>	<b>1 817</b>	<b>41 065</b>
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 306	1 082	44	597	3 029
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 787	–	–	–	2 787
Charges autres que d'intérêts	10 735	6 411	2 393	2 481	22 020
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	9 398	4 298	794	(1 261)	13 229
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 535	471	186	(457)	2 735
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	–	1 154	–	38	1 192
<b>Résultat net</b>	<b>6 863 \$</b>	<b>4 981 \$</b>	<b>608 \$</b>	<b>(766) \$</b>	<b>11 686 \$</b>
<b>Total de l'actif au 31 octobre 2019</b>	<b>452 163 \$</b>	<b>436 086 \$</b>	<b>458 420 \$</b>	<b>68 621 \$</b>	<b>1 415 290 \$</b>
					2018
Produits (pertes) d'intérêts nets	11 576 \$	8 176 \$	1 150 \$	1 337 \$	22 239 \$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	11 137	2 768	2 367	381	16 653
<b>Total des produits</b>	<b>22 713</b>	<b>10 944</b>	<b>3 517</b>	<b>1 718</b>	<b>38 892</b>
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	998	917	3	562	2 480
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 444	–	–	–	2 444
Charges autres que d'intérêts	9 473	6 100	2 125	2 497	20 195
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	9 798	3 927	1 389	(1 341)	13 773
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 615	432	335	(200)	3 182
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	–	693	–	50	743
<b>Résultat net</b>	<b>7 183 \$</b>	<b>4 188 \$</b>	<b>1 054 \$</b>	<b>(1 091) \$</b>	<b>11 334 \$</b>
<b>Total de l'actif au 31 octobre 2018</b>	<b>433 960 \$</b>	<b>417 292 \$</b>	<b>425 909 \$</b>	<b>57 742 \$</b>	<b>1 334 903 \$</b>

<sup>1</sup> La part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuable à la Banque en vertu des conventions.

<sup>2</sup> Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

<sup>3</sup> La quote-part de la Banque du résultat de TD Ameritrade est présentée avec un décalage d'un mois. La même approche est suivie pour Schwab, et la Banque commencera à comptabiliser sa quote-part du résultat de Schwab sur cette base au premier trimestre de l'exercice 2021. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 12.

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS

Pour les besoins de la présentation des résultats selon la répartition géographique, les secteurs sont répartis en trois groupes : Canada, États-Unis et Autres pays.

Les transactions sont surtout comptabilisées d'après le lieu de l'unité responsable de la comptabilisation des produits ou des actifs. Ce lieu correspond fréquemment au lieu de l'entité juridique qui mène les activités et au lieu du client.

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 octobre			Aux 31 octobre
	2020		2020	
	Total des produits	Résultat avant impôt sur le résultat	Résultat net	Total de l'actif
Canada	24 198 \$	6 420 \$	5 070 \$	916 798 \$
États-Unis	15 076	1 941	2 015	679 369
Autres pays	4 372	3 553	4 810	119 698
<b>Total</b>	<b>43 646 \$</b>	<b>11 914 \$</b>	<b>11 895 \$</b>	<b>1 715 865 \$</b>
			2019	2019
Canada	23 599 \$	7 237 \$	5 208 \$	769 314 \$
États-Unis	15 557	4 827	4 180	524 397
Autres pays	1 909	1 165	2 298	121 579
<b>Total</b>	<b>41 065 \$</b>	<b>13 229 \$</b>	<b>11 686 \$</b>	<b>1 415 290 \$</b>
			2018	2018
Canada	23 332 \$	8 886 \$	6 523 \$	713 677 \$
États-Unis	13 751	3 768	2 993	514 263
Autres pays	1 809	1 119	1 818	106 963
<b>Total</b>	<b>38 892 \$</b>	<b>13 773 \$</b>	<b>11 334 \$</b>	<b>1 334 903 \$</b>

## NOTE 3 0 PRODUITS D'INTÉRÊTS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente les produits d'intérêts et les charges d'intérêts par évaluation comptable. Pour plus de renseignements sur les types d'instruments évalués au coût amorti et à la JVAERG, se reporter à la note 2.

### Produits d'intérêts et charges d'intérêts

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les			
	31 octobre 2020		31 octobre 2019	
	Produits d'intérêts	Charges d'intérêts	Produits d'intérêts	Charges d'intérêts
Évalués au coût amorti <sup>1</sup>	30 981 \$	6 547 \$	31 663 \$	11 294 \$
Évalués à la JVAERG	1 543	–	3 165	–
	32 524	6 547	34 828	11 294
Pas évalués au coût amorti ni à la JVAERG <sup>2</sup>	3 123	3 489	7 171	6 774
<b>Total</b>	<b>35 647 \$</b>	<b>10 036 \$</b>	<b>41 999 \$</b>	<b>18 068 \$</b>

<sup>1</sup> Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, comprennent les charges d'intérêts sur les obligations locatives de 153 millions de dollars, par suite de l'adoption d'IFRS 16 le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

<sup>2</sup> Comprennent les produits d'intérêts, les charges d'intérêts et les revenus de dividendes des instruments financiers évalués ou désignés à la JVRN et des actions désignées à la JVAERG.

## NOTE 3 1 RISQUE DE CRÉDIT

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. La capacité de ces emprunteurs ou contreparties à respecter des obligations

contractuelles peut être également touchée par l'évolution de la situation économique, politique ou autre. Le portefeuille de la Banque pourrait être sensible à l'évolution de la conjoncture dans certaines régions géographiques.

## Concentration du risque de crédit<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>					
	Prêts et engagements de clients au titre d'acceptations <sup>2, 3</sup>		Instruments de crédit <sup>4, 5</sup>		Instruments financiers dérivés <sup>6, 7</sup>	
	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2020	31 octobre 2019
Canada	66 %	66 %	37 %	38 %	24 %	25 %
États-Unis	33	33	59	58	27	31
Royaume-Uni	–	–	1	1	22	17
Autres pays européens	–	–	2	2	18	20
Autres pays	1	1	1	1	9	7
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
	<b>734 958 \$</b>	<b>700 226 \$</b>	<b>264 000 \$</b>	<b>233 840 \$</b>	<b>51 225 \$</b>	<b>46 829 \$</b>

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

<sup>2</sup> En ce qui concerne le total des prêts et engagements de clients au titre d'acceptations, la seule industrie dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentait comme suit au 31 octobre 2020 : immobilier, 10 % (10 % au 31 octobre 2019).

<sup>3</sup> Comprennent les prêts qui sont évalués à la JVAERG.

<sup>4</sup> Au 31 octobre 2020, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel s'établissant à 264 milliards de dollars (234 milliards de dollars au 31 octobre 2019), y compris des engagements de crédit totalisant 233 milliards de dollars (207 milliards de dollars au 31 octobre 2019), dont le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus.

<sup>5</sup> En ce qui concerne les engagements de crédit, les industries dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentaient comme suit au 31 octobre 2020 : institutions financières, 21 % (22 % au 31 octobre 2019); pipelines, pétrole et gaz, 10 % (9 % au 31 octobre 2019); automobile, 9 % (9 % au 31 octobre 2019); énergie

et services publics, 8 % (8 % au 31 octobre 2019); fabrication – divers et vente de gros, 7 % (7 % au 31 octobre 2019); services professionnels et autres services, 6 % (6 % au 31 octobre 2019); télécommunications, câblodistribution et médias, 6 % (6 % au 31 octobre 2019); aménagement de biens immobiliers non résidentiels, 5 % (6 % au 31 octobre 2019).

<sup>6</sup> Au 31 octobre 2020, le coût de remplacement courant des instruments financiers dérivés, compte non tenu de l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties, s'élevait à 51 milliards de dollars (47 milliards de dollars au 31 octobre 2019). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus. Le tableau ne tient pas compte de la juste valeur des dérivés négociés en Bourse.

<sup>7</sup> La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès des institutions financières (y compris les institutions financières non bancaires), soit 64 % du total au 31 octobre 2020 (69 % au 31 octobre 2019). La deuxième plus importante concentration était auprès des gouvernements et représentait 24 % du total au 31 octobre 2020 (22 % au 31 octobre 2019). Aucune autre industrie ne dépassait 5 % du total.

Le tableau suivant présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers, avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit.

## Risque de crédit maximal brut

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2020	31 octobre 2019
Trésorerie et montants à recevoir de banques	6 445 \$	4 863 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	164 149	25 583
Valeurs mobilières <sup>1</sup>		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	2 069	1 413
Autres titres de créance	2 668	2 627
Détenues à des fins de transaction		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	59 037	44 445
Autres titres de créance	18 968	18 680
Droits conservés	14	19
Valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	388	319
Autres titres de créance	4 114	4 081
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	78 283	83 171
Autres titres de créance	19 901	23 969
Titres de créance au coût amorti		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	174 593	78 275
Autres titres de créance	53 086	52 222
Valeurs mobilières prises en pension	169 162	165 935
Dérivés <sup>2</sup>	54 242	48 894
Prêts		
Prêts hypothécaires résidentiels	251 915	235 530
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	183 440	179 085
Cartes de crédit	29 778	34 989
Entreprises et gouvernements	252 390	235 004
Prêts détenus à des fins de transaction	12 959	12 482
Prêts détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	3 718	1 796
Prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 502	2 124
Engagements de clients au titre d'acceptations	14 941	13 494
Montants à recevoir des courtiers et des clients	33 951	20 575
Autres actifs	7 326	5 913
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 600 039</b>	<b>1 295 488</b>
Instruments de crédit <sup>3</sup>	264 000	233 840
Engagements de crédit annulables sans condition liés aux lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit	320 823	311 138
<b>Total du risque de crédit</b>	<b>2 184 862 \$</b>	<b>1 840 466 \$</b>

<sup>1</sup> Excluent les titres de capitaux propres.

<sup>2</sup> La valeur comptable des actifs dérivés représente l'exposition maximum au risque de crédit liée aux contrats de dérivés.

<sup>3</sup> Le solde représente le montant maximal des fonds additionnels que la Banque pourrait être tenue de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le risque maximal réel pourrait différer du montant présenté ci-dessus. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 27.

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu du risque de crédit, du risque de marché de négociation et du risque opérationnel. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ses objectifs.

Objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
  - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
  - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents;
  - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, y compris l'analyse des facteurs de stress, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
  - protéger la Banque contre des événements générateurs de pertes inattendus;
  - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

#### Dispositif sur les fonds propres de Bâle III

Les exigences en matière de fonds propres du comité de Bâle sur le contrôle bancaire sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les ratios de fonds propres réglementaires sensibles aux risques sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques, compte tenu de toute exigence réglementaire minimale énoncée relativement au plancher réglementaire. En 2015, Bâle III a également mis en œuvre un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres sensibles aux risques. Le ratio de levier a pour objectif d'empêcher le secteur bancaire d'utiliser le levier à outrance. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition à l'endettement, dont les principaux éléments comprennent les actifs au bilan, avec des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan.

#### Situation des fonds propres et ratios des fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour le risque de crédit, le risque de marché de négociation et le risque opérationnel. La Banque utilise une approche avancée fondée sur les notations internes au titre du risque de crédit pour l'ensemble de ses portefeuilles importants. Au troisième trimestre de 2020, la Banque a obtenu l'autorisation du BSIF de se servir de l'approche NI avancée pour calculer les actifs pondérés en fonction du risque de crédit dans le portefeuille autre que de détail du secteur Services de détail aux États-Unis.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les filiales de la Banque sont consolidées, sauf les filiales d'assurances qui sont déconsolidées et traitées selon les exigences prescrites par la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres, comme la ligne directrice du BSIF sur le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences minimales de fonds propres à respecter, et ces dernières pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ces fonds propres ou de ces fonds à d'autres fins.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2020, la Banque s'est conformée aux lignes directrices du BSIF en vertu du cadre de Bâle III sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les cibles du BSIF pour les banques canadiennes désignées banques d'importance systémique intérieure (BSI) à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres sont assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires et sont respectivement de 8 %, 9,5 % et 11,5 %. Le 25 juin 2018, le BSIF a accru la transparence associée aux réserves de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires du deuxième pilier qui n'étaient pas communiquées par le passé en exigeant la présentation de la réserve pour stabilité intérieure. La réserve pour stabilité intérieure (RSI) est détenue par les BSI en vue de contrer les risques dont il est question dans le deuxième pilier. À l'heure actuelle, la réserve est établie à 1 % du total des actifs pondérés en fonction des risques et doit être constituée exclusivement de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, ce qui a fait passer à 9 % les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires minimums. En outre, le 22 novembre 2019, la Banque a été désignée comme une banque d'importance systémique mondiale (BISM). La cible du BSIF comprend le plus élevé des suppléments pour les BSI et les BISM, lesquels s'établissent actuellement à 1 %.

Le tableau qui suit résume la situation des fonds propres réglementaires de la Banque aux 31 octobre 2020 et 2019.

#### Situation des fonds propres réglementaires<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Aux	
	31 octobre 2020	31 octobre 2019
<b>Fonds propres</b>		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	62 616 \$	55 042 \$
Fonds propres de catégorie 1	69 091	61 683
Total des fonds propres	80 021	74 122
<b>Actifs pondérés en fonction des risques servant à calculer les ratios de fonds propres</b>	478 909	455 977
<b>Ratios de fonds propres et de levier</b>		
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	13,1 %	12,1 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1	14,4	13,5
Ratio du total des fonds propres	16,7	16,3
Ratio de levier	4,5	4,0

<sup>1</sup> Comprend les ajustements aux fonds propres prévus par le BSIF en réponse à la pandémie de COVID-19 pour l'exercice clos le 31 octobre 2020. Pour plus de renseignements, se reporter à la section «Situation des fonds propres» du rapport de gestion.

Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, qui portent sur le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque d'assurance, font partie intégrante des états financiers consolidés de 2020.



La liste ci-après présente les filiales importantes détenues directement ou indirectement.

**FILIALES IMPORTANTES<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)			Au 31 octobre 2020
	Emplacement du siège social ou du bureau principal <sup>2</sup>	Description	Valeur comptable des actions détenues par la Banque <sup>3</sup>
<b>Amérique du Nord</b>			
Meloche Monnex inc.	Montréal (Québec)	Société de portefeuille	<b>1 725 \$</b>
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Montréal (Québec)	Compagnie d'assurance	
Primum compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
TD Wealth Holdings Canada Limited	Toronto (Ontario)	Société de portefeuille	<b>1 164</b>
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières	
GMI Servicing Inc.	Regina (Saskatchewan)	Entité d'administration des prêts hypothécaires	
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
Financement auto TD (Canada) inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile	<b>2 791</b>
TD Group US Holdings LLC	Wilmington (Delaware)	Société de portefeuille	<b>73 421</b>
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de portefeuille	
TD Prime Services LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières	
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières	
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers	
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers	
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de placement dans les petites entreprises	
Toronto Dominion Investments, Inc.	New York (New York)	Banque d'affaires et placements	
TD Bank US Holding Company	Cherry Hill (New Jersey)	Société de portefeuille	
Epoch Investment Partners, Inc.	New York (New York)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
TDAM USA Inc.	New York (New York)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
TD Bank USA, National Association	Cherry Hill (New Jersey)	Banque nationale américaine	
TD Bank, National Association	Cherry Hill (New Jersey)	Banque nationale américaine	
TD Auto Finance LLC	Farmington Hills (Michigan)	Entité de financement automobile	
TD Equipment Finance, Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Entité de services financiers	
TD Private Client Wealth LLC	New York (New York)	Courtier et conseiller en placement inscrit	
TD Wealth Management Services Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Agence d'assurance	
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en fonds communs de placement	<b>30</b>
TD, Compagnie d'assurance-vie	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	<b>91</b>
La Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario)	Société de dépôt	<b>10 384</b>
La Société d'Hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie-Britannique)	Société de dépôt	
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)	Société de fiducie, de prêt et de dépôt	
Valeurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières et placements	<b>2 086</b>
TD Vermillion Holdings Limited	Toronto (Ontario)	Société de portefeuille	<b>27 212</b>
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)	Société de portefeuille	
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. James (Barbade)	Société de réassurance	
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières	<b>3 104</b>
<b>International</b>			
TD Bank N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	Banque néerlandaise	<b>486</b>
TD Ireland Unlimited Company	Dublin (Irlande)	Société de portefeuille	<b>886</b>
TD Global Finance Unlimited Company	Dublin (Irlande)	Courtier en valeurs mobilières	
TD Securities (Japan) Co. Ltd.	Tokyo (Japon)	Courtier en valeurs mobilières	<b>13</b>
Toronto Dominion Australia Limited	Sydney (Australie)	Courtier en valeurs mobilières	<b>100</b>
Toronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille	<b>1 165</b>
TD Bank Europe Limited	Londres (Angleterre)	Banque du Royaume-Uni	
Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille	
TD Securities Limited	Londres (Angleterre)	Courtier en valeurs mobilières	
Toronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour (Singapour)	Institution financière	<b>1 067</b>

<sup>1</sup> À moins d'indication contraire, La Banque Toronto-Dominion détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées.

<sup>2</sup> Chaque filiale est constituée en société ou structurée dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal, à l'exception de Toronto Dominion Investments B.V., une société constituée aux Pays-Bas dont le bureau principal est situé au Royaume-Uni.

<sup>3</sup> Les valeurs comptables ont été calculées afin de satisfaire aux exigences de communication du paragraphe 308 (3)(a)(ii) de la *Loi sur les banques*. Des opérations intersociétés peuvent avoir été incluses aux présentes. Toutefois, elles sont éliminées à des fins de présentation de l'information financière consolidée. Certains montants ont été ajustés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

**FILIALES SOUMISES À DES RESTRICTIONS LIMITANT LE TRANSFERT DE FONDS**

Certaines filiales de la Banque doivent satisfaire à des exigences réglementaires, conformément aux lois applicables, afin de pouvoir transférer des fonds, y compris pour le versement de dividendes, le remboursement de prêts ou le rachat de débiteures subordonnées émises, à la Banque. Ces exigences usuelles comprennent, entre autres, sans s'y limiter :

- les exigences des organismes de réglementation locaux en matière d'adéquation des fonds propres et de l'excédent;
- les exigences du dispositif de Bâle relatives au pilier 1 et au pilier 2;
- les exigences d'approbation de l'organisme de réglementation local;
- les lois locales sur les sociétés et sur les valeurs mobilières.

Au 31 octobre 2020, les actifs nets des filiales assujetties à des exigences réglementaires ou à des normes de fonds propres s'établissaient à 95,0 milliards de dollars (86,3 milliards de dollars au 31 octobre 2019), compte non tenu des éliminations intersociétés.

En plus des exigences réglementaires décrites ci-dessus, la Banque peut devoir respecter des restrictions importantes qui limitent sa capacité à utiliser les actifs ou à régler les passifs de membres de son groupe. Des restrictions contractuelles importantes peuvent découler de la fourniture de sûretés à des tiers dans le cadre normal des activités, par exemple dans le cas de transactions de financement garanties; dans le cas d'actifs titrisés qui sont rendus non disponibles par la suite pour un transfert par la Banque; et dans le cas d'actifs transférés dans d'autres entités structurées consolidées ou non consolidées. L'incidence de ces restrictions a été présentée aux notes 9 et 27.

# Statistiques sur dix exercices – IFRS

## Bilan consolidé résumé

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
<b>ACTIF</b>										
Liquidités et autres	170 594 \$	30 446 \$	35 455 \$	55 156 \$	57 621 \$	45 637 \$	46 554 \$	32 164 \$	25 128 \$	24 112 \$
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction <sup>1</sup>	256 342	261 144	262 115	254 361	211 111	188 317	168 926	188 016	199 280	171 109
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	8 548	6 503	4 015	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dérivés	54 242	48 894	56 996	56 195	72 242	69 438	55 796	49 461	60 919	59 845
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	227 679	130 497	107 171	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	s. o.	s. o.	s. o.	71 363	84 395	74 450	56 977	29 961	–	–
Valeurs mobilières prises en pension	169 162	165 935	127 379	134 429	86 052	97 364	82 556	64 283	69 198	56 981
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	717 523	684 608	646 393	612 591	585 656	544 341	478 909	444 922	408 848	377 187
Autres	111 775	87 263	95 379	94 900	79 890	84 826	70 793	53 214	47 680	46 259
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 715 865 \$</b>	<b>1 415 290 \$</b>	<b>1 334 903 \$</b>	<b>1 278 995 \$</b>	<b>1 176 967 \$</b>	<b>1 104 373 \$</b>	<b>960 511 \$</b>	<b>862 021 \$</b>	<b>811 053 \$</b>	<b>735 493 \$</b>
<b>PASSIF</b>										
Dépôts détenus à des fins de transaction	19 177 \$	26 885 \$	114 704 \$	79 940 \$	79 786 \$	74 759 \$	59 334 \$	50 967 \$	38 774 \$	29 613 \$
Dérivés	53 203	50 051	48 270	51 214	65 425	57 218	51 209	49 471	64 997	61 715
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	59 665	105 131	16	8	190	1 415	3 250	12	17	32
Dépôts	1 135 333	886 977	851 439	832 824	773 660	695 576	600 716	541 605	487 754	449 428
Autres	341 511	247 820	231 694	230 291	172 801	199 740	181 986	160 601	160 088	139 158
Billets et débetures subordonnés	11 477	10 725	8 740	9 528	10 891	8 637	7 785	7 982	11 318	11 543
<b>Total du passif</b>	<b>1 620 366</b>	<b>1 327 589</b>	<b>1 254 863</b>	<b>1 203 805</b>	<b>1 102 753</b>	<b>1 037 345</b>	<b>904 280</b>	<b>810 638</b>	<b>762 948</b>	<b>691 489</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>										
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires</b>										
Actions ordinaires	22 487	21 713	21 221	20 931	20 711	20 294	19 811	19 316	18 691	17 491
Actions privilégiées	5 650	5 800	5 000	4 750	4 400	2 700	2 200	3 395	3 395	3 395
Actions autodétenues	(41)	(47)	(151)	(183)	(36)	(52)	(55)	(147)	(167)	(116)
Surplus d'apport	121	157	193	214	203	214	205	170	196	212
Résultats non distribués	53 845	49 497	46 145	40 489	35 452	32 053	27 585	23 982	20 868	18 213
Cumul des autres éléments du résultat global	13 437	10 581	6 639	8 006	11 834	10 209	4 936	3 159	3 645	3 326
<b>Total</b>	<b>95 499</b>	<b>87 701</b>	<b>79 047</b>	<b>74 207</b>	<b>72 564</b>	<b>65 418</b>	<b>54 682</b>	<b>49 875</b>	<b>46 628</b>	<b>42 521</b>
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	993	983	1 650	1 610	1 549	1 508	1 477	1 483
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>95 499</b>	<b>87 701</b>	<b>80 040</b>	<b>75 190</b>	<b>74 214</b>	<b>67 028</b>	<b>56 231</b>	<b>51 383</b>	<b>48 105</b>	<b>44 004</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>1 715 865 \$</b>	<b>1 415 290 \$</b>	<b>1 334 903 \$</b>	<b>1 278 995 \$</b>	<b>1 176 967 \$</b>	<b>1 104 373 \$</b>	<b>960 511 \$</b>	<b>862 021 \$</b>	<b>811 053 \$</b>	<b>735 493 \$</b>

## État du résultat consolidé résumé – comme présenté

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Produits d'intérêts nets	25 611 \$	23 931 \$	22 239 \$	20 847 \$	19 923 \$	18 724 \$	17 584 \$	16 074 \$	15 026 \$	13 661 \$
Produits autres que d'intérêts	18 035	17 134	16 653	15 355	14 392	12 702	12 377	11 185	10 520	10 179
<b>Total des produits</b>	<b>43 646</b>	<b>41 065</b>	<b>38 892</b>	<b>36 202</b>	<b>34 315</b>	<b>31 426</b>	<b>29 961</b>	<b>27 259</b>	<b>25 546</b>	<b>23 840</b>
Provision pour pertes sur créances	7 242	3 029	2 480	2 216	2 330	1 683	1 557	1 631	1 795	1 490
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 886	2 787	2 444	2 246	2 462	2 500	2 833	3 056	2 424	2 178
Charges autres que d'intérêts	21 604	22 020	20 195	19 419	18 877	18 073	16 496	15 069	14 016	13 047
<b>Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade</b>	<b>11 914</b>	<b>13 229</b>	<b>13 773</b>	<b>12 321</b>	<b>10 646</b>	<b>9 170</b>	<b>9 075</b>	<b>7 503</b>	<b>7 311</b>	<b>7 125</b>
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 152	2 735	3 182	2 253	2 143	1 523	1 512	1 135	1 085	1 326
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	1 133	1 192	743	449	433	377	320	272	234	246
<b>Résultat net</b>	<b>11 895</b>	<b>11 686</b>	<b>11 334</b>	<b>10 517</b>	<b>8 936</b>	<b>8 024</b>	<b>7 883</b>	<b>6 640</b>	<b>6 460</b>	<b>6 045</b>
Dividendes sur actions privilégiées	267	252	214	193	141	99	143	185	196	180
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales</b>	<b>11 628 \$</b>	<b>11 434 \$</b>	<b>11 120 \$</b>	<b>10 324 \$</b>	<b>8 795 \$</b>	<b>7 925 \$</b>	<b>7 740 \$</b>	<b>6 455 \$</b>	<b>6 264 \$</b>	<b>5 865 \$</b>
Attribuable aux :										
Actionnaires ordinaires	11 628 \$	11 416 \$	11 048 \$	10 203 \$	8 680 \$	7 813 \$	7 633 \$	6 350 \$	6 160 \$	5 761 \$
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	18	72	121	115	112	107	105	104	104

## État des variations des capitaux propres consolidé résumé

(en millions de dollars canadiens)	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires</b>										
Actions ordinaires	22 487 \$	21 713 \$	21 221 \$	20 931 \$	20 711 \$	20 294 \$	19 811 \$	19 316 \$	18 691 \$	17 491 \$
Actions privilégiées	5 650	5 800	5 000	4 750	4 400	2 700	2 200	3 395	3 395	3 395
Actions autodétenues	(41)	(47)	(151)	(183)	(36)	(52)	(55)	(147)	(167)	(116)
Surplus d'apport	121	157	193	214	203	214	205	170	196	212
Résultats non distribués	53 845	49 497	46 145	40 489	35 452	32 053	27 585	23 982	20 868	18 213
Cumul des autres éléments du résultat global	13 437	10 581	6 639	8 006	11 834	10 209	4 936	3 159	3 645	3 326
<b>Total</b>	<b>95 499</b>	<b>87 701</b>	<b>79 047</b>	<b>74 207</b>	<b>72 564</b>	<b>65 418</b>	<b>54 682</b>	<b>49 875</b>	<b>46 628</b>	<b>42 521</b>
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	–	–	993	983	1 650	1 610	1 549	1 508	1 477	1 483
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>95 499 \$</b>	<b>87 701 \$</b>	<b>80 040 \$</b>	<b>75 190 \$</b>	<b>74 214 \$</b>	<b>67 028 \$</b>	<b>56 231 \$</b>	<b>51 383 \$</b>	<b>48 105 \$</b>	<b>44 004 \$</b>

<sup>1</sup> Comprendent les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (valeurs mobilières disponibles à la vente selon IAS 39).

# Statistiques sur dix exercices

## Autres statistiques – IFRS – comme présentées

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	
<b>Par action ordinaire</b>											
1	Résultat de base	<b>6,43 \$</b>	6,26 \$	6,02 \$	5,51 \$	4,68 \$	4,22 \$	4,15 \$	3,46 \$	3,40 \$	3,25 \$
2	Résultat dilué	<b>6,43</b>	6,25	6,01	5,50	4,67	4,21	4,14	3,44	3,38	3,21
3	Dividendes	<b>3,11</b>	2,89	2,61	2,35	2,16	2,00	1,84	1,62	1,45	1,31
4	Valeur comptable	<b>49,49</b>	45,20	40,50	37,76	36,71	33,81	28,45	25,33	23,60	21,72
5	Cours de clôture	<b>58,78</b>	75,21	73,03	73,34	60,86	53,68	55,47	47,82	40,62	37,62
6	Cours de clôture par rapport à la valeur comptable	<b>1,19</b>	1,66	1,80	1,94	1,66	1,59	1,95	1,89	1,72	1,73
7	Plus-value du cours de clôture	<b>(21,8) %</b>	3,0 %	(0,4) %	20,5 %	13,4 %	(3,2) %	16,0 %	17,7 %	8,0 %	2,4 %
8	Rendement total pour les actionnaires (1 an) <sup>1</sup>	<b>(17,9)</b>	7,1	3,1	24,8	17,9	0,4	20,1	22,3	11,9	5,7
<b>Ratios de rendement</b>											
9	Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	<b>13,6 %</b>	14,5 %	15,7 %	14,9 %	13,3 %	13,4 %	15,4 %	14,2 %	15,0 %	16,2 %
10	Rendement des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires <sup>2,3,4</sup>	<b>2,41</b>	2,55	2,56	2,46	2,21	2,20	2,45	2,32	2,58	2,78
11	Ratio d'efficacité	<b>49,5</b>	53,6	51,9	53,6	55,0	57,5	55,1	55,3	54,9	60,2
12	Marge d'intérêts nette	<b>1,80</b>	1,96	1,95	1,96	2,01	2,05	2,18	2,20	2,23	2,30
13	Ratio de distribution sur actions ordinaires	<b>48,3</b>	46,1	43,3	42,6	46,1	47,4	44,3	46,9	42,5	40,2
14	Rendement de l'action <sup>5</sup>	<b>4,8</b>	3,9	3,5	3,6	3,9	3,7	3,5	3,8	3,7	3,4
15	Ratio cours/bénéfice <sup>6</sup>	<b>9,2</b>	12,0	12,2	13,3	13,0	12,8	13,4	13,9	12,0	11,7
<b>Qualité de l'actif</b>											
16	Prêts douteux nets en % des prêts et acceptations nets <sup>7,8</sup>	<b>0,32 %</b>	0,33 %	0,37 %	0,38 %	0,46 %	0,48 %	0,46 %	0,50 %	0,52 %	0,56 %
17	Prêts douteux nets en % des capitaux propres ordinaires <sup>7,8</sup>	<b>2,59</b>	2,81	3,33	3,45	4,09	4,24	4,28	4,83	4,86	5,27
18	Provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts et acceptations nets <sup>7,8</sup>	<b>1,00</b>	0,45	0,39	0,37	0,41	0,34	0,34	0,38	0,43	0,39
<b>Ratios des fonds propres</b>											
19	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires <sup>3,4,9</sup>	<b>13,1 %</b>	12,1 %	12,0 %	10,7 %	10,4 %	9,9 %	9,4 %	9,0 %	s. o. %	s. o. %
20	Ratio des fonds propres de catégorie 1 <sup>2,3,4</sup>	<b>14,4</b>	13,5	13,7	12,3	12,2	11,3	10,9	11,0	12,6	13,0
21	Ratio du total des fonds propres <sup>2,3,4</sup>	<b>16,7</b>	16,3	16,2	14,9	15,2	14,0	13,4	14,2	15,7	16,0
<b>Autres</b>											
22	Capitaux propres ordinaires par rapport au total de l'actif	<b>5,2</b>	5,8	5,5	5,4	5,8	5,7	5,5	5,4	5,3	5,3
23	Nombre d'actions ordinaires en circulation (en millions)	<b>1 815,6</b>	1 811,9	1 828,3	1 839,6	1 857,2	1 855,1	1 844,6	1 835,0	1 832,3	1 802,0
24	Capitalisation boursière (en millions de dollars canadiens)	<b>106 719 \$</b>	136 274 \$	133 519 \$	134 915 \$	113 028 \$	99 584 \$	102 322 \$	87 748 \$	74 417 \$	67 782 \$
25	Nombre moyen d'équivalents à temps plein <sup>10</sup>	<b>89 598</b>	89 031	84 383	83 160	81 233	81 483	81 137	78 748	78 397	75 631
26	Nombre de succursales de services de détail <sup>11</sup>	<b>2 358</b>	2 380	2 411	2 446	2 476	2 514	2 534	2 547	2 535	2 483
27	Nombre de bureaux de courtage de détail	<b>87</b>	113	109	109	111	108	111	110	112	108
28	Nombre de guichets bancaires automatiques	<b>6 233</b>	6 302	5 587	5 322	5 263	5 171	4 833	4 734	4 739	4 650

<sup>1</sup> Le rendement total pour les actionnaires est calculé d'après l'évolution du cours de l'action et les dividendes réinvestis sur une période continue de un an.

<sup>2</sup> Depuis l'exercice 2013, les montants sont calculés conformément au dispositif sur les fonds propres de Bâle III et présentés selon la méthodologie «tout compris». Avant l'exercice 2013, les montants étaient calculés selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle II. Avant l'exercice 2012, les montants étaient calculés selon le PCGR du Canada.

<sup>3</sup> Depuis l'exercice 2014, l'intégration du RVC s'est faite progressivement jusqu'au premier trimestre de 2019. À partir du troisième trimestre de 2014, les facteurs scalaires d'intégration du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 57 %, 65 % et 77 %. Pour les exercices 2015 et 2016, les facteurs scalaires d'intégration du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 64 %, 71 % et 77 %. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires correspondants étaient respectivement de 72 %, 77 % et 81 %. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires correspondants étaient respectivement de 80 %, 83 % et 86 %, et pour l'exercice 2019, ils sont tous de 100 %. Avant le deuxième trimestre de 2018, les actifs pondérés en fonction des risques se rapportant au plancher réglementaire étaient calculés selon les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I qui sont les mêmes pour tous les ratios de fonds propres.

<sup>4</sup> Comprend les ajustements aux fonds propres prévus par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada en réponse à la pandémie de COVID-19 pour le

deuxième trimestre de 2020. Pour plus de renseignements, se reporter à la section «Situation des fonds propres» du rapport de gestion.

<sup>5</sup> Le rendement de l'action correspond au dividende par action ordinaire pour l'exercice divisé par la moyenne quotidienne du cours de clôture de l'action ordinaire pendant l'exercice.

<sup>6</sup> Le ratio cours/bénéfice est calculé à l'aide du résultat net dilué par action ordinaire pour une période continue de quatre trimestres.

<sup>7</sup> Comprend les engagements de clients au titre d'acceptations.

<sup>8</sup> Compte non tenu des prêts dépréciés acquis et, avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017, de certains titres de créance classés comme prêts. Les titres de créance classés comme prêts sont désormais classés comme des titres de créance au coût amorti selon IFRS 9.

<sup>9</sup> À l'exercice 2013, la Banque a mis en œuvre le dispositif sur les fonds propres de Bâle III. Par conséquent, la Banque a commencé à présenter les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires selon la méthodologie «tout compris». Pour cette raison, les montants des exercices antérieurs à l'exercice 2013 ne s'appliquent pas (s. o.).

<sup>10</sup> Au cours de l'exercice 2014, la Banque a harmonisé la définition d'équivalents temps plein dans tous ses secteurs. La définition inclut, notamment, les heures supplémentaires et les contractuels dans le calcul. Les chiffres correspondants des périodes antérieures à l'exercice 2014 n'ont pas été retraités.

<sup>11</sup> Comprend les succursales de services de détail, de services aux clients privés et de services successoraux et fiduciaires.

## Termes financiers et bancaires

**Actifs administrés** : Actifs appartenant aux clients pour lesquels la Banque fournit des services de nature administrative, comme la perception du revenu de placement et la transmission des ordres des clients (après sélection du placement par les clients). Ces actifs ne sont pas constatés au bilan consolidé de la Banque.

**Actifs gérés** : Actifs appartenant aux clients, gérés par la Banque, pour lesquels la Banque choisit des placements au nom des clients (selon une politique de placement). En plus de la famille de fonds communs de placement TD, la Banque gère des actifs au nom de particuliers, de caisses de retraite, de sociétés, d'institutions, de fonds de dotation et de fondations. Ces actifs ne sont pas constatés au bilan consolidé de la Banque. Certains actifs gérés qui sont également administrés par la Banque sont compris dans les actifs administrés.

**Actifs pondérés en fonction des risques** : Actifs calculés en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération des risques qui est prévu par la réglementation. Les facteurs de pondération des risques sont établis par le BSIF afin de convertir les risques au bilan et hors bilan à un niveau de risque comparable.

**Actifs productifs moyens** : Moyenne de la valeur comptable des dépôts auprès de banques, des prêts et des valeurs mobilières d'après les soldes quotidiens pour la période close le 31 octobre de chaque exercice.

**Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF)** : Autorité de réglementation des institutions financières canadiennes à charte fédérale et des régimes de retraite de compétence fédérale.

**Capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires** : Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au montant des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, le goodwill théorique et les immobilisations incorporelles théoriques liés à une participation dans TD Ameritrade, et d'autres immobilisations incorporelles acquises, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes.

**Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires** : Les capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au coût du capital calculé à l'aide du modèle d'évaluation des actifs financiers.

**Contrats à terme de gré à gré** : Contrats négociés hors Bourse entre deux parties obligeant une partie au contrat à acheter et l'autre partie à vendre un actif à un prix déterminé à une date ultérieure.

**Contrats à terme standardisés** : Contrats négociés en Bourse visant l'achat ou la vente de valeurs mobilières à un cours stipulé d'avance et à une date ultérieure donnée.

**Conventions-cadres de compensation** : Accords juridiques entre deux parties liées par de nombreux contrats de dérivés prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, dans une seule monnaie, dans le cas d'un défaut ou de la résiliation d'un contrat.

**Coût amorti** : Montant auquel est évalué un actif ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements sur le principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre le montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

**Couverture** : Technique de gestion visant à réduire les risques auxquels les variations des taux d'intérêt, des taux de change et d'autres facteurs du marché exposent la Banque. Ces risques sont éliminés ou réduits au moyen d'opérations sur les marchés financiers afin d'établir une position compensatoire.

**Équivalence fiscale** : Mesure financière non conforme aux PCGR qui consiste à majorer les produits et la charge d'impôt afin de les porter à un montant équivalent avant impôt des produits gagnés sur certains titres exonérés d'impôt, afin de pouvoir comparer les produits d'intérêts nets provenant de sources imposables et ceux provenant de sources non imposables.

**Évaluation à la valeur du marché** : Évaluation reflétant les cours en vigueur sur le marché à la date du bilan pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

**Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC)** : Agence fédérale américaine qui assure la sécurité des dépôts dans les comptes bancaires des déposants clients d'une banque membre. De plus, la FDIC examine et supervise certaines institutions financières à des fins de fiabilité et de rigueur, exerce des fonctions relatives à la protection des consommateurs et gère des banques mises sous séquestre (des banques défaillantes).

**Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires** : Il s'agit d'une mesure principale des fonds propres selon Bâle III composée essentiellement des actions ordinaires, des résultats non distribués et des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales admissibles. Les déductions réglementaires qui sont faites pour en arriver aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, les actifs d'impôt différé, les actifs des régimes de retraite à prestations définies et les déficits de provisionnement.

**Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)** : Instruments (actions privilégiées et titres de créance subordonnés) qui comportent une caractéristique ou une disposition permettant à une institution financière de convertir définitivement ces instruments en actions ordinaires ou de les déprécier en intégralité, si l'institution n'est plus viable.

**Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements** : Groupe constitué de banques, d'analystes, d'investisseurs et d'auditeurs mis sur pied par le Financial Stability Board en mai 2012 afin d'améliorer la présentation des informations sur les risques fournies par les banques ou autres institutions financières.

**Juste valeur** : Le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

**Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)** : Selon IFRS 9, lorsqu'un actif satisfait au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, l'évaluation du modèle économique permet de déterminer comment classer l'instrument. Lorsque l'instrument est détenu afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, donc que sa vente n'est pas prévue, il est classé comme étant évalué au coût amorti. Si la détention de l'instrument s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est à la fois la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente potentielle de l'actif, il est alors désigné comme étant à la JVAERG.

**Juste valeur par le biais du résultat net (JVNR)** : Selon IFRS 9, le classement d'un actif dépend du respect de deux critères, soit les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et une évaluation du modèle économique. Lorsqu'un actif ne satisfait pas à ces deux critères à la fois, il est évalué à la juste valeur et toutes les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

**Marge d'intérêts nette** : Produits d'intérêts nets exprimés en pourcentage des actifs productifs moyens.

**Méthode du taux d'intérêt effectif** : Technique servant à calculer le taux d'intérêt effectif sur une période donnée d'après la valeur comptable d'un instrument financier au début de la période comptable. Selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le taux d'intérêt effectif, élément clé du calcul, actualise les entrées et sorties de trésorerie futures attendues sur la durée de vie d'un instrument financier.

**Notionnel** : Montant de référence servant à calculer les paiements pour les instruments financiers dérivés.

**Obligations garanties par une hypothèque** : Titres garantis par des créances, composés de titres adossés à des créances hypothécaires distincts et émis sous forme de différentes catégories de titres hypothécaires transmis directement à l'investisseur dont l'échéance, les taux d'intérêt et les risques varient. Les obligations garanties par une hypothèque d'émetteurs privés sont collectivement appelées obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes.

**Options** : Contrats qui confèrent à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation future, d'acheter ou de vendre une valeur mobilière, un taux de change, un taux d'intérêt ou un autre instrument financier ou une marchandise à un prix stipulé d'avance, à une date prédéterminée ou avant cette échéance.

**Papier commercial adossé à des actifs (PCAA)** : Forme de papier commercial garanti par d'autres actifs financiers. Les investisseurs institutionnels achètent généralement ces instruments pour diversifier leurs actifs et générer des gains à court terme.

**Perte en cas de défaillance (PCD)** : Perte que subirait la Banque en cas de défaillance de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaillance.

**Pertes de crédit attendues** : Les pertes de crédit attendues correspondent à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tiennent compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir ayant une incidence sur l'évaluation du risque de crédit de la Banque.

**Points de base (pdb)** : Unité équivalant à 1/100 de 1 %. Une variation de 1 % correspond donc à une variation de 100 points de base.

**Prêts douteux** : Prêts dont la qualité a subi, de l'avis de la direction, une détérioration au point où la Banque n'a plus l'assurance raisonnable de recouvrer en temps opportun la totalité du principal et des intérêts.

**Probabilité de défaillance (PD)** : Probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure d'effectuer les remboursements prévus.

**Provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat)** : Montant additionnel requis pour porter le total de la provision pour pertes sur créances (au bilan) à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber toutes les pertes sur créances subies dans le portefeuille.

**Provision pour pertes sur créances (au bilan consolidé)** : Représente les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur créances consiste en une provision à l'étape 3 relative aux actifs financiers dépréciés et à une provision à l'étape 2 et à l'étape 1 relative aux actifs financiers productifs et aux instruments hors bilan. Cette provision est augmentée de la provision pour pertes sur créances inscrite à l'état du résultat consolidé et diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions.

**Rajustement de la valeur du crédit (RVC)** : Le RVC représente une exigence pour les fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance de contreparties sur dérivés. Selon cette exigence, les banques sont tenues d'être capitalisées pour parer aux fluctuations potentielles de l'écart de crédit des contreparties pour les portefeuilles de dérivés.

**Ratio d'efficacité** : Le ratio d'efficacité mesure l'efficacité opérationnelle et est calculé d'après les charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficacité de nos activités.

**Ratio des fonds propres de catégorie 1** : De nature plus permanente, les fonds propres de catégorie 1 comprennent principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les résultats non distribués, les actions privilégiées et les instruments innovateurs. Ce ratio est le quotient des fonds propres de catégorie 1 par les actifs pondérés en fonction des risques.

**Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires** : Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représente la principale mesure de la suffisance des fonds propres selon Bâle III et correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques.

**Ratio du total des fonds propres** : Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres nets de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est le quotient du total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques.

**Rendement de l'action** : Dividende par action ordinaire pour l'exercice divisé par la moyenne quotidienne du cours de clôture de l'action pendant l'exercice.

**Rendement des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires** : Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques moyens aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.

**Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires** : Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Il s'agit d'une mesure générale de l'efficacité de la Banque quant à l'utilisation des capitaux propres.

**Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAO)** : Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises, qui sont traitées comme un élément à noter, et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

**Rendement total pour les actionnaires** : Variation du cours du marché majorée des dividendes versés au cours de l'exercice, exprimée en pourcentage du cours de l'action ordinaire à la clôture de l'exercice antérieur.

**Résultats rajustés** : Mesure financière non conforme aux PCGR utilisée par la Banque pour évaluer chacun de ses secteurs et pour mesurer sa performance globale.

**Swaps** : Contrats qui comportent l'échange de flux d'intérêt à taux fixe contre un taux variable et de monnaies différentes portant sur un notionnel pendant une période donnée.

**Taux de croissance annuel composé (TCAC)** : Mesure de croissance de la valeur d'un placement établie sur plusieurs périodes, soit depuis le début jusqu'à la fin du placement, en supposant un rendement composé.

**Taux d'intérêt effectif** : Taux qui actualise les flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable de l'instrument. Le calcul tient compte du taux d'intérêt contractuel ainsi que des honoraires ou des coûts marginaux directement attribuables à l'instrument et de tous les autres escomptes ou primes.

**Titre adossé à des actifs** : Titre dont la valeur et les flux de revenus proviennent d'un ensemble déterminé d'actifs sous-jacents et sont garantis par cet ensemble d'actifs.

**Titrisation** : Opération par laquelle des actifs financiers, principalement des prêts, sont cédés à une fiducie qui finance habituellement l'achat de ces prêts en émettant différentes catégories de titres adossés à des actifs.

**Uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts (critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels)** : Selon IFRS 9, les critères suivants doivent être satisfaits pour qu'un instrument financier soit classé au coût amorti :

- le modèle économique de l'entité a trait à la gestion des actifs financiers (comme dans le cadre des activités de négociation bancaires), et, par conséquent, un actif est détenu dans l'objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les flux de trésorerie contractuels d'un actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

**Valeur à risque (VaR)** : Mesure utilisée pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée.

**Valeur comptable** : Valeur à laquelle un actif ou un passif est constaté dans le bilan consolidé.

# Comités du conseil d'administration

COMITÉ	MEMBRES <sup>1</sup>	PRINCIPALES RESPONSABILITÉS <sup>1</sup>
Comité de gouvernance	<b>Brian M. Levitt</b> (président) <b>Amy W. Brinkley</b> <b>Karen E. Maidment</b> <b>Alan N. MacGibbon</b>	<b>Gouvernance de la Banque :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trouver des personnes qualifiées pour siéger au conseil d'administration et recommander à ce dernier des candidatures aux postes d'administrateur pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, de même que des candidatures aux postes d'administrateur vacants entre les assemblées annuelles des actionnaires</li> <li>• Élaborer et recommander au conseil d'administration un ensemble de principes de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique, conçu pour favoriser une saine culture de gouvernance au sein de la Banque</li> <li>• S'assurer que la Banque communique efficacement avec ses actionnaires, les autres parties intéressées et le public, à la fois de façon proactive et responsable</li> <li>• Superviser la stratégie et la performance de la Banque au chapitre de la responsabilité d'entreprise en regard des questions environnementales et sociales, ainsi que l'information communiquée à cet effet</li> <li>• Assurer la surveillance des risques liés à la conduite à l'échelle de l'entreprise et agir à titre de comité de révision pour la Banque et certaines de ses filiales canadiennes qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale</li> <li>• Surveiller l'évaluation du conseil d'administration et de ses comités</li> </ul>
Comité des ressources humaines	<b>Karen E. Maidment</b> (présidente) <b>Amy W. Brinkley</b> <b>David E. Kepler</b> <b>Brian M. Levitt</b> <b>Nadir H. Mohamed</b>	<b>Évaluation du rendement, de la rémunération et de la planification de la relève de la direction :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'acquitter de la responsabilité du conseil d'administration en ce qui a trait à la direction, à la gestion du capital humain et à la rémunération, de la manière énoncée dans la charte du comité, et aider le conseil d'administration à faire de même</li> <li>• Établir les buts et objectifs généraux du chef de la direction et évaluer régulièrement le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs</li> <li>• Recommander la rémunération du chef de la direction au conseil d'administration aux fins d'approbation, et examiner et approuver la rémunération de certains membres de la haute direction</li> <li>• Surveiller la stratégie, les plans, les politiques et les pratiques en matière de rémunération de la Banque pour veiller à ce qu'ils soient conformes aux principes et normes d'application de saines pratiques de rémunération du Conseil de stabilité financière, y compris une bonne prise en compte des risques</li> <li>• Superviser un processus rigoureux de planification des talents et de perfectionnement qui comprend l'examen et l'approbation des plans de relève pour les postes de dirigeants et d'autres fonctions de contrôle</li> <li>• Étudier les candidatures et recommander au conseil d'administration le meilleur candidat au poste de chef de la direction à des fins d'approbation</li> <li>• Produire un rapport sur la rémunération qui est publié dans la circulaire annuelle de procuration de la Banque, et examiner au besoin les principales déclarations publiques concernant la rémunération</li> <li>• Superviser la stratégie, la conception et la gestion des régimes de retraite, d'épargne-retraite et de prestations des employés de la Banque</li> </ul>
Comité du risque	<b>Amy W. Brinkley</b> (présidente) <b>Colleen A. Goggins</b> <b>David E. Kepler</b> <b>Alan N. MacGibbon</b> <b>Karen E. Maidment</b>	<b>Supervision de la gestion des risques de la Banque :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approuver le cadre de gestion des risques, les autres cadres de gestion associés aux risques et les politiques qui établissent les niveaux d'approbation des décisions pertinents ainsi que d'autres mesures pour gérer les risques courus par la Banque</li> <li>• Examiner et recommander la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque de l'entreprise en vue de l'approbation du conseil d'administration et superviser les risques importants de la Banque indiqués dans le cadre de gestion des risques</li> <li>• Examiner le profil de risque et le rendement de la Banque par rapport à son appétit pour le risque</li> <li>• Créer un forum pour une analyse globale de la position de l'entreprise sur le plan des risques, y compris l'évaluation des tendances et des risques actuels et émergents</li> </ul>
Comité d'audit	<b>Alan N. MacGibbon<sup>2</sup></b> (président) <b>Brian C. Ferguson<sup>2</sup></b> <b>Jean-René Halde</b> <b>Irene R. Miller<sup>2</sup></b> <b>Claude Mongeau<sup>2</sup></b> <b>S. Jane Rowe<sup>2</sup></b>	<b>Supervision de la qualité et de l'intégrité de l'information financière de la Banque et le respect des exigences de réglementation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à une présentation aux actionnaires claire, exacte et fiable de l'information financière</li> <li>• Voir à l'efficacité des contrôles internes, y compris ceux à l'égard de l'information financière</li> <li>• Être directement responsable de la sélection, de la rémunération, du maintien en poste de l'auditeur nommé par les actionnaires et de la supervision de son travail – l'auditeur externe nommé par les actionnaires relève directement de ce comité</li> <li>• Recevoir les rapports de l'auditeur externe nommé par les actionnaires, du chef des finances, de l'auditeur en chef, du chef de la conformité et du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent, et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun</li> <li>• Voir à l'établissement et au maintien de politiques et programmes visant raisonnablement à ce que la Banque respecte et continue de respecter les lois et règlements qui la régissent</li> <li>• Agir à titre de comité d'audit pour certaines filiales de la Banque qui sont des institutions financières sous réglementation fédérale</li> </ul> <p>La notice annuelle 2020 de la Banque comprend des renseignements additionnels au sujet des responsabilités du comité d'audit quant à la nomination et à la supervision de l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires.</p>

<sup>1</sup> Au 31 octobre 2020

<sup>2</sup> Nommé expert financier du comité d'audit

# Renseignements à l'intention des actionnaires et des investisseurs

## INSCRIPTIONS EN BOURSE

Les actions ordinaires de La Banque Toronto-Dominion sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole TD. Les actions privilégiées de La Banque Toronto-Dominion sont inscrites à la Bourse de Toronto.

On trouvera des renseignements supplémentaires sur les titres cotés de la Banque, y compris les symboles boursiers et les numéros CUSIP, sur notre site Web à l'adresse [www.td.com](http://www.td.com), sous Investisseurs/Renseignements sur le capital-actions. Les actionnaires peuvent également communiquer avec le Service des relations avec les actionnaires de la TD par téléphone au 1-866-756-8936 ou au 416-944-6367 ou par courriel à l'adresse [tdshinfo@td.com](mailto:tdshinfo@td.com).

## AUDITEURS POUR L'EXERCICE 2020

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

## DIVIDENDES

**Dépôt direct des dividendes** : Les actionnaires inscrits peuvent opter pour les dépôts directs de leurs dividendes dans un compte bancaire au Canada ou aux États-Unis. Pour ce faire, prière de communiquer avec l'agent des transferts de la Banque dont les coordonnées figurent ci-dessous. Les actionnaires véritables doivent communiquer avec leur intermédiaire.

**Dividendes en dollars américains** : En ce qui concerne les actionnaires inscrits, les versements de dividendes envoyés à une adresse aux États-Unis ou faits directement dans des comptes bancaires américains seront effectués en dollars américains, à moins que l'actionnaire ne donne d'autres instructions à l'agent des transferts de la Banque. Les actionnaires inscrits dont les versements de dividendes sont envoyés à une adresse à l'extérieur des États-Unis peuvent également demander que les dividendes leur soient versés en dollars américains en communiquant avec l'agent des transferts de la Banque.

Les dividendes seront convertis en dollars américains selon le taux de change moyen quotidien affiché par la Banque du Canada à 16 h 30 (HE) le cinquième jour ouvrable suivant la clôture des registres, à moins d'avis contraire de la Banque. Les actionnaires véritables doivent communiquer avec leur intermédiaire.

L'information sur les dividendes est disponible à l'adresse [www.td.com](http://www.td.com), sous Investisseurs/Renseignements sur le capital-actions/Dividendes. Les dividendes, y compris les montants et les dates, sont déclarés par le conseil d'administration de la Banque.

## PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

Pour obtenir des renseignements sur le plan de réinvestissement des dividendes de la Banque, veuillez communiquer avec notre agent des transferts ou visitez notre site Web à l'adresse [www.td.com](http://www.td.com), sous Investisseurs/Renseignements sur le capital-actions/Dividendes.

SI VOUS :	ET QUE VOTRE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PORTE SUR CE QUI SUIT :	VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LES PERSONNES SUIVANTES :
êtes un <b>actionnaire inscrit</b> (votre nom figure sur votre certificat d'actions de la TD)	un dividende non reçu, un certificat d'actions perdu, une question de succession, un changement d'adresse au registre des actionnaires, un changement de compte bancaire pour le dépôt des dividendes, le plan de réinvestissement des dividendes, l'élimination des envois en double aux actionnaires ou l'arrêt (ou la reprise) des envois de rapports annuels et trimestriels.	<b>Agent des transferts</b> : Société de fiducie AST (Canada) C. P. 700, succursale B Montréal (Québec) H3B 3K3 1-800-387-0825 (au Canada et É.-U. seulement) ou 416-682-3860 Télé. : 1-888-249-6189 <a href="mailto:inquiries@astfinancial.com">inquiries@astfinancial.com</a> ou <a href="http://www.astfinancial.com/ca-fr">www.astfinancial.com/ca-fr</a>
déterminez vos actions de la TD par l'intermédiaire du <b>système d'inscription direct aux États-Unis</b>	un dividende non reçu, un certificat d'actions perdu, une question de succession, un changement d'adresse au registre des actionnaires, l'élimination des envois en double aux actionnaires ou l'arrêt (ou la reprise) des envois de rapports annuels et trimestriels.	<b>Coagent des transferts et agent comptable des registres</b> : Computershare P.O. Box 505000 Louisville, KY 40233 ou 462 South 4th Street, Suite 1600 Louisville, KY 40202 1-866-233-4836 Service ATS (pour malentendants) : 1-800-231-5469 Actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6578 Service ATS pour actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6610 <a href="http://www.computershare.com/investisseurs">www.computershare.com/investisseurs</a>
<b>déterminez en propriété véritable</b> des actions de la TD qui sont immatriculées au nom d'un intermédiaire comme une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou une autre personne désignée	vos actions de la TD, notamment des questions au sujet du plan de réinvestissement des dividendes et de l'envoi de documents aux actionnaires.	<b>Votre intermédiaire</b>

## SERVICE DES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Pour toute autre question, les actionnaires peuvent communiquer avec le Service des relations avec les actionnaires de la TD par téléphone au 416-944-6367 ou au 1-866-756-8936, ou par courriel à l'adresse [tdshinfo@td.com](mailto:tdshinfo@td.com). Veuillez prendre note qu'en nous faisant parvenir un courriel ou en nous laissant un message vocal, vous consentez à ce que nous transmettions votre demande aux personnes aptes à vous répondre.

Les actionnaires peuvent communiquer directement avec les administrateurs indépendants par l'intermédiaire du président du conseil d'administration en écrivant au :

Président du conseil d'administration  
La Banque Toronto-Dominion  
P.O. Box 1  
Toronto-Dominion Centre  
Toronto (Ontario) M5K 1A2

Ils peuvent également envoyer un courriel au Service des relations avec les actionnaires de la TD à l'adresse [tdshinfo@td.com](mailto:tdshinfo@td.com). Les courriels des actionnaires adressés au président du conseil d'administration dans lesquels ils expriment le désir de communiquer directement avec les administrateurs indépendants seront transmis à M. Levitt.

## SIÈGE SOCIAL

La Banque Toronto-Dominion  
P.O. Box 1  
Toronto-Dominion Centre  
King St. W. and Bay St.  
Toronto (Ontario) M5K 1A2

Pour obtenir des renseignements sur les produits et services en tout temps :

**Au Canada** : Communiquer avec TD Canada Trust au 1-800-895-4463

**Aux États-Unis** : Communiquer avec TD Bank, America's Most Convenient Bank<sup>MD</sup> au 1-888-751-9000

**En anglais** : 1-866-222-3456

**En cantonais ou mandarin** : 1-800-387-2828

**Service de télécommunications à l'intention des malentendants** : 1-800-361-1180

**Site Web** : Au Canada : [www.td.com](http://www.td.com)

Aux États-Unis : [www.tdbank.com](http://www.tdbank.com)

**Adresse courriel** : [customer.service@td.com](mailto:customer.service@td.com) (seulement au Canada; les clients des États-Unis peuvent envoyer un courriel au service à la clientèle par l'intermédiaire du site [www.tdbank.com](http://www.tdbank.com))

## ASSEMBLÉE ANNUELLE

Le jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021  
9 h 30 (HE)

## SERVICES RELATIFS AUX BILLETS SUBORDONNÉS

**Fiduciaire – billets subordonnés** :  
Computershare Trust Company of Canada  
Attention : Manager,  
Corporate Trust Services  
100 University Avenue, 11th Floor  
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

## Copies of the Annual Report are available in English from:

Corporate and Public Affairs Department  
The Toronto-Dominion Bank  
P.O. Box 1, Toronto-Dominion Centre  
Toronto (Ontario) M5K 1A2

<sup>MD</sup> Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion, ou d'une filiale en propriété exclusive au Canada et(ou) dans d'autres pays.

